HISTOIRE COMMERCIALE DE LA LIGUE HANSÉATIQUE

Émile Worms

Digitized by Google

REESE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF CALIFORNIA.

Received , 190

Accession No. 84765. Class No.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE COMMERCIALE

DE LA

LIGUE HANSÉATIQUE

PAR

ÉMILE WORMS

AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT.

L'histoire du commerce est celle de la communication des peuples.
(MONTESQUIEU.)

Ouvrage couronné par l'Institut de France (Académie des Sciences morales et politiques).

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

de la *Collection des principaux Économistes*, des *Économistes et Publicistes contemporains*, de la *Bibliothèque des Sciences morales et politiques*, du *Dictionnaire de l'Économie Politique*, du *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation*, etc.

Rue de Richelieu, 14

1864

Digitized by Google

HISTOIRE COMMERCIALE

DE LA

LIGUE HANSÉATIQUE

Digitized by Google

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cᵉ, rue Mazarine, 30.

Digitized by Google

HISTOIRE COMMERCIALE

DE LA

LIGUE HANSÉATIQUE

PAR

ÉMILE WORMS

AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT.

L'histoire du commerce est celle de la communication des peuples.
(MONTESQUIEU.)

Ouvrage couronné par l'Institut de France (Académie des Sciences morales et politiques).

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

de la *Collection des principaux Économistes*, des *Économistes et Publicistes contemporains*, de la *Bibliothèque des Sciences morales et politiques*, du *Dictionnaire de l'Économie Politique*, du *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation*, etc.

Rue de Richelieu, 14

1864

Digitized by Google

HF455
W8

Digitized by Google

L. C.

EXTRAIT DU DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. CHARLES GIRAUD

PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE, ANCIEN MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A LA SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES DU 13 JUIN 1863.

Un dernier prix extraordinaire, que l'Académie avait à décerner cette année, était celui de madame Léon Faucher, qui a voulu consacrer, par cette fondation, la mémoire de son époux, notre confrère, citoyen si ferme dans nos jours de périls politiques, économiste si distingué dans l'ordre de la science, et dont la mort prématurée a laissé des regrets si profonds et si sincères parmi nous. Ce prix d'une valeur de 3,000 francs, proposé par la section d'économie politique dont M. Léon Faucher était membre, avait pour sujet l'*Histoire commerciale de la ligue Hanséatique.*

Ce sujet, qui n'avait plus été traité dans notre langue, depuis l'ouvrage superficiel de Mallet, publié il y a soixante ans, a été l'objet de travaux approfondis en Allemagne, où la question a un grand caractère de nationalité. Il n'y eut jamais au monde, en effet, d'association commerciale plus puissante que la Hanse; ses flottes firent trembler tout le nord de l'Europe pendant plusieurs siècles; elle régna sans partage sur deux mers; elle ôta et donna des couronnes en Europe, et soumit de vastes contrées à son monopole commercial; elle offrit le plus grand exemple de ce que peut entreprendre et obtenir l'esprit d'association; et par elle l'Allemagne s'éleva à une prospérité commerciale et maritime qu'elle n'a plus

84765

Digitized by Google

retrouvée. Ses commencements obscurs, ses progrès croissants, le développement complet de ses relations et de sa force, qui se fit sentir sur la mer aussi bien que sur le continent, enfin sa décadence et sa chute, non moins intéressantes que son élévation, offraient un plan d'étude immense et des plus attrayants. Mais peu de personnes, il faut le reconnaître, étaient dans les conditions voulues pour traiter convenablement une telle question, dans le délai que l'Académie assigne aux concurrents. C'est ce qu'a fait pourtant, avec un succès qu'on peut dire complet, M. Worms, jeune avocat, docteur en droit de la Faculté de Paris. Solidement nourri de l'érudition allemande, il a puisé avec avantage et discernement dans les monuments volumineux de la littérature historique; et il a su éviter un écueil, où un moins bon esprit se serait perdu, celui de la trop grande abondance des matériaux. M. Worms y a touché avec une discrétion judicieuse. Écrivant pour des Français, il a mis en pratique le premier, et quelquefois le plus difficile précepte du goût, celui de savoir se borner. Notre savant confrère, M. Wolowski, à qui nous devons un lumineux rapport sur ce concours, tout en louant M. Worms d'une sobriété d'exposition, en effet remarquable, parce qu'elle s'appuie sur un savoir très-étendu, a indiqué au lauréat un champ d'exploration où il pourra trouver quelques vues nouvelles pour le tableau complet de l'histoire de la ligue Hanséatique; je veux parler des monuments originaux, et peu connus en France, de l'histoire des races slaves. L'esprit laborieux et éclairé de M. Worms mettra cette indication à profit, pour donner au beau travail que l'Académie a couronné toute la perfection dont il est susceptible.

Digitized by Google

PRÉFACE

Conformément au vœu constant de l'Académie, nous nous empressons de consigner dans la préface tous les changements par nous introduits dans le mémoire qu'elle a honoré de ses suffrages. Ces changements, qui n'ont guère été que des accroissements, nous ont été suggérés par le rapport de M. Wolowski, et aussi par les conseils que cet illustre économiste a bien voulu nous donner verbalement. En conséquence, notre introduction, qui a paru insuffisante, a pris des proportions plus vastes, de façon à mieux faire connaître au lecteur le terrain sur lequel allait se mouvoir notre récit; nous avons ensuite, dans le chapitre IV de notre première période, fourni des indications, jusqu'alors presque complétement ignorées, sur les comptoirs hanséatiques de Lynn et de Boston; nous avons aussi intercalé, entre l'ancien IIIe et l'ancien IVe chapitre de la 3e période, un chapitre

Digitized by Google

entièrement nouveau, devenu le chapitre IV et intitulé : *Relations continentales et maritimes de la ville de Dantzig avec la Pologne et les contrées qui l'avoisinent;* nous avons enfin remanié l'épilogue et mis à profit les publications plus récentes qui nous avaient échappé à l'époque du dépôt de notre travail. Dans ces recherches nouvelles, nous avons été soutenus par le désir de donner aussi ample satisfaction que possible aux esprits investigateurs et de rendre notre mémoire de plus en plus digne de la haute faveur qui l'a accueilli.

Digitized by Google

REE
UI

INTRODUCTION

Il serait difficile pour l'auteur de bien exposer, difficile pour le lecteur de bien comprendre l'histoire commerciale d'une ligue de villes aux visées à la fois mercantiles et politiques, sans des prolégomènes, où se déroulent d'une part le fil peu embrouillé du commerce antérieur, d'autre part la marche d'abord incertaine, puis mieux assurée, et, enfin triomphante de la bourgeoisie.

Avec cette précaution, l'histoire particulière qui nous occupe trouvera d'elle-même la place qui lui appartient dans l'histoire universelle, et il nous sera possible de pénétrer le ressort de ce grand mouvement hanséatique, de démêler les éléments qui ont concouru à sa formation et à sa grandeur, comme aussi les causes qui ont fini par l'enrayer.

Sans remonter aux premiers âges, on comprend aisément que l'antiquité, avec son organisation politique toute basée sur le népotisme ou les préférences de castes, devait retarder, sinon paralyser le développement du commerce.

Sans doute quelques villes florissaient, prospéraient par-c par-là ; mais ces points lumineux de la civilisation demeuraient isolés, n'étant reliés entre eux que par une population rurale sans éducation et sans liberté.

Aussi ne peut-il être question encore ni d'un commerce ni d'une industrie véritablement *nationales ;* ce qui les viciait,

84765

Digitized by Google

c'était une exploitation exclusive; ce qui les tuait, c'était l'opinion publique avec son amour immodéré de tribune, de camps, de grandeur personnelle, et ses dédains incompréhensibles pour les sources de la richesse, le bien-être de tous et la grandeur de l'État; et quoique quelques hommes de génie, notamment Cicéron, s'élevant au-dessus de leur siècle, aient entrevu et recommandé les véritables préceptes de l'économie politique, il n'est pas moins certain que l'usage, d'accord avec la législation, abandonnait les arts, le négoce, la culture des champs à des mains serviles.

Le commerce fut d'abord essentiellement continental; ses allures lentes et uniformes l'appelèrent bien plus à pourvoir aux caprices du luxe qu'aux premiers besoins de la vie. Le commerce maritime était appelé à de plus hautes destinées; à lui appartenait la mission, dans ses trajets lointains, de s'attacher les peuples les plus opposés, de les affranchir, d'éveiller en eux, par le placement facile de leurs richesses, l'amour du travail et des rapports internationaux, et de leur apporter avec quelque pacotille les bienfaits inestimables de la civilisation; et où ce commerce pouvait-il trouver un théâtre plus glorieux que dans la Méditerranée, qui baigne trois continents?

La période la plus florissante du commerce ancien précède et embrasse toute la durée de la monarchie des Perses de 600-300 ans avant Jésus-Christ; car nulle autre époque de l'antiquité ne prêta plus d'expansion et de vitalité au principe de l'individualisation. Les premiers que nous voyons dans l'ordre des temps et aussi du mérite occuper la scène d'une façon éclatante, sont les Phéniciens, qui ont été surnommés les Anglais de l'ancien monde par l'étendue de leurs relations et le nombre de puissantes colonies qu'ils fondèrent.

La Phénicie, sur laquelle on obtient de précieux rensei-

Digitized by Google

gnements dans un fragment d'Eusèbe, dans l'Écriture sainte, dans Hérodote et Diodore, était formée par une parcelle très-étroite de terre, longeant les côtes de la Méditerranée dans une étendue d'environ cinquante milles géographiques.

C'est dans cette contrée restreinte, mais où les ports abondaient, que les Phéniciens étaient venus chercher un refuge contre les migrations de la haute Asie, qui les avaient déjà réduits à délaisser les environs du golfe Persique.

Par cette nouvelle situation, ainsi que par les nécessités de l'existence, ils semblaient tout naturellement poussés à servir d'intermédiaires entre l'Orient et les rivages de l'Occident, et à ouvrir un marché à tous les pays depuis l'Inde et l'Arabie jusqu'à l'océan Atlantique.

Aussi l'art de la navigation s'enrichit-il par eux des perfectionnements les plus notables; et cependant cette navigation, que le Liban alimentait de son bois, n'était pas leur unique ressource. En effet, les nomades qui vivaient sur leurs frontières leur fournissaient une laine très-fine et des chameaux pour le commerce intérieur; ils tiraient le blé, l'huile et le vin de la Terre sainte, leur voisine. Les côtes de la mer donnaient leurs mollusques purpurifères, et le rivage du fleuve Belus procurait avec son sable la matière première de la verrerie; et voilà comment au commerce maritime ils joignirent l'industrie et le commerce de terre.

Une revue rapide des colonies phéniciennes donnera peut-être la meilleure idée de l'essor puissant que sut prendre ce petit peuple; mais, au préalable, il y a peut-être quelque intérêt à se pénétrer de l'essence même des colonies.

Une colonie était une expédition d'un certain nombre de nationaux, émigrant sans esprit de retour dans des pays étrangers, où ils s'approprieront le sol, construiront des

Digitized by Google

villes, et vivront d'une vie propre sans répudier naturellement leurs mœurs, ni les liens d'affection ou même de dépendance qui les unissaient à la mère patrie. Les causes, qui dans l'antiquité produisirent les colonies, furent généralement partout les mêmes; tantôt l'accroissement trop notable de la population engendrait un malaise social, auquel des retranchements seuls pouvaient obvier; tantôt des dissensions éclataient à l'intérieur, et le parti vaincu était réduit à s'expatrier; tantôt des invasions de peuples, poussant en avant, obligeaient à déserter partiellement les foyers; tantôt des fléaux publics venaient souffler sur le pays, comme, par exemple, des tremblements de terre sur les côtes de la Phénicie. Mais à côté de ces causes imposées il y avait les causes volontaires, l'amour des aventures, le désir d'assurer à la patrie des relations suivies et lucratives avec des pays nouveaux, et, à ce dernier point de vue, on peut dire que les colonies offraient les avantages des comptoirs modernes.

Les Romains demandaient à leurs colonies l'affermissement de leurs conquêtes; quant aux Phéniciens, conquérants pacifiques, nous ne doutons pas que leurs colonies fussent destinées à agrandir leur capital bien plutôt que leur territoire.

Mais ce serait aussi trop restreindre la portée de vue des Phéniciens que de ne les croire attentifs qu'à des intérêts matériels; la liberté, qui était d'ailleurs le fondement de leur puissance, était un bien non moins précieux à surveiller. Mais la liberté chez une petite nation, entourée d'autocrates puissants et jaloux, court des dangers sérieux; son essence est d'ailleurs de s'étendre, de se communiquer, de dépasser les limites en dedans desquelles elle a pris naissance. Les colonies, en portant partout le souffle et les institutions de la métropole, lui créaient des alliés innombrables

Digitized by Google

et travaillaient le plus utilement à sa consolidation. Quelles étaient donc ces colonies ?

En Asie, l'on pouvait rencontrer sur le parcours des routes commerciales qui conduisent aux contrées de l'Euphrate, une série de stations marchandes établies par les Phéniciens, telles que Nisib, Edessa, etc.; il y en avait d'autres aux points de départ du commerce asiatique antérieur, comme Tarsos en Cilicie et Laodicée en Syrie.

Il n'est pas impossible même qu'ils aient concouru aux origines de Palmyre.

Au sud de la Phénicie se déroule une chaîne de leurs établissements commerciaux, parmi lesquels Joppé et Ascalon, et cette chaîne se continue à l'occident vers l'Égypte et au midi vers la mer Rouge.

Les îles du golfe Persique virent également prospérer quelques-unes de leurs fondations, comme Tylus et Aradus.

Dans la Méditerranée nous les retrouvons en Chypre, qui fait face à la Phénicie; dans les îles de Rhodes, de Théra, de Melos, de Crète, de Cythère, et jusqu'au détroit de Gallipoli; notamment aussi dans l'île de Thaso, aussi remarquable par ses mines d'or et d'argent et ses carrières de marbre, qu'utile à leur commerce et à leurs colonies auxquels elle servait de point de départ vers la Thrace.

Déjà, vers l'année 1100, toutes ces colonies du bassin oriental de la Méditerranée étaient abandonnées par les Phéniciens, qui maintinrent d'autant plus longtemps leurs possessions du bassin occidental, à savoir en Sicile, en Sardaigne, dans l'île de Malte et dans les îles Baléares et d'Iviza, dont les excellents ports servaient de relais pour les voyages en Espagne.

Quant à l'Espagne, en ce qui concerne son territoire sud-ouest, les colonies phéniciennes en firent un de leurs siéges les plus importants, et il y a même quelques raisons de

Digitized by Google

penser qu'elle fut complétement subjuguée par les Phéniciens, qui y conservèrent pendant des siècles un rigoureux monopole. Les colonies phéniciennes qui s'établirent en Espagne, venaient d'Afrique, et c'est ce qui explique la parfaite coïncidence que nous rencontrons dans beaucoup de noms de villes appartenant aux deux pays.

Enfin l'Afrique présente sur ses côtes septentrionales et occidentales une longue rangée de colonies qui se suivent à l'ouest jusqu'à l'île de Cerne, et jusque dans l'intérieur de l'Afrique sur le parcours des anciennes voies commerciales. On voit, d'après ce tableau succinct, quel champ s'était ouvert la navigation phénicienne.

Leur commerce, prenant naturellement les mêmes proportions, reliait l'Orient à l'Occident, allait se procurer par voie de terre et de mer les produits des pays les plus lointains, et après leur avoir fait subir des transformations partielles, les livrait à la consommation par un système colonial des plus étendus.

Ce commerce s'alimentait donc moins des productions naturelles ou manufacturées de leur pays que de marchandises qui venaient soit directement de l'Égypte et des contrées de l'Euphrate, soit de l'Inde et de l'Éthiopie, en traversant ces territoires. L'Orient recevait en échange de ses produits particulièrement des métaux ; l'argent surtout y était importé en grandes quantités; l'argent, dont l'usage comme monnaie n'était guère répandu dans les anciens temps que parmi les races sémitiques. Un mot aussi de l'industrie chez les Phéniciens.

Le rôle d'intermédiaires qu'ils jouèrent entre deux civilisations extrêmes n'a pas peu contribué à accréditer l'opinion, par eux propagée, qui faisait remonter à eux le mérite de beaucoup d'inventions dans l'ordre économique et social. Ils passent encore, soit dit en passant, pour les

Digitized by Google

inventeurs de l'écriture en lettres, pour les premiers mathématiciens et astronomes.

Sans doute cette réputation paraît être usurpée en partie, et assurément ils avaient beaucoup emprunté aux peuples d'Orient; mais il est incontestable que de bonne heure ils se vouèrent avec succès aux principales branches de l'industrie, telles que l'extraction et le travail des métaux, la tisseranderie et la teinture, la fabrication du verre appropriée aux exigences du luxe, comme aux usages de la vie; quant aux progrès qu'ils imprimèrent à l'art nautique, ils demeureront leur titre de gloire exclusif.

Si tant de richesses, tant de prospérité, tant de gloire ont pu s'évanouir, les noms des cinq États qui composèrent la Phénicie, les noms de Beryt, de Byblus, d'Aradus, de Sidon et de Tyr demeureront immortels dans l'histoire de la civilisation.

En nous tournant maintenant du côté de la Grèce, nous sommes étonnés de ne lui voir, malgré l'abondance de ses ports, qu'un commerce purement passif, au moins durant sa période héroïque; quoique cependant de bonne heure les Crétois et les Phéaciens fussent connus pour leur navigation et leur piraterie.

C'étaient les Phéniciens qui pourvoyaient aux approvisionnements de la Grèce, tant avec les produits de l'industrie phénicienne qu'avec ceux de l'Éthiopie, de l'Arabie, de l'Inde et d'autres contrées étrangères; et parmi les substances importées nous remarquons notamment l'ambre jaune.

Mais les Grecs finirent par secouer cette dépendance, et par donner à leur commerce et à leur navigation une impulsion décisive, notamment au moyen de colonies qui, à la différence des colonies phéniciennes, poursuivaient des tendances tout autant politiques que mercantiles.

Digitized by Google

A la tête de ce grand mouvement nous voyons Égyne, Sikyon, Athènes, les Cyclades, l'illustre Corinthe, dont les richesses et l'autorité étaient devenues proverbiales, et les colonies ioniennes d'Asie, parmi lesquelles notamment la ville de Milet, qui, à elle seule, fonda près de cent établissements sur les rivages de la mer Noire ; mais il ne faudrait pas oublier non plus la puissante Phocée, qui étendit son commerce maritime vers l'Italie, la Corse, la Gaule et l'Espagne.

Le commerce de l'île de Rhodes, à laquelle se rattache le souvenir du premier phare et du plus antique droit maritime, acquit une grande importance avec l'ouest et survécut même aux guerres intestines qui amenèrent la décadence d'Athènes.

L'île de Corfou rendit de grands services au commerce occidental de la Grèce, et fonda des établissements notables sur les côtes d'Illyrie, tels qu'Épidamnus et Apollonia.

De nombreuses expéditions finirent par transformer l'Italie inférieure, qui reproduisit bientôt l'image animée des côtes de l'Asie Mineure avec Sybaris, Tarente, Syracuse, Agrigente et tant d'autres villes.

Grâce aux guerres avec les Persans, et aussi à la législation de Solon, bien plus propice au commerce que celle de Lycurgue, la ville d'Athènes était devenue le centre intellectuel, politique, industriel de la Grèce. Mais sa prospérité reçut un coup funeste de la guerre du Péloponèse et des guerres intérieures qui la suivirent, et s'évanouit avec sa liberté. Parmi les villes qui héritèrent de ses dépouilles, Carthage réussit à établir sa prépondérance en Sicile, et devint à son tour la reine de la Méditerranée ; sa domination s'étendait jusqu'en Angleterre au nord, et jusqu'à la Guinée au midi, et ses caravanes traversaient la haute Égypte, pénétraient profondément avant en Afrique, et

Digitized by Google

répandaient partout les produits des manufactures nationales.

Vint Alexandre, qui subjugua sans trop de peine la Grèce expirante et l'Asie efféminée, et qui, après avoir renversé l'État de Tyr, fit d'Alexandrie le foyer de tout le commerce oriental, tandis que Carthage maintenait sa prééminence sur l'Occident.

Carthage, colonie phénicienne, nous offre le premier exemple d'un État qui ne vécut que pour et par le commerce, et de nombreuses institutions appropriées à des tendances aussi saillantes.

Ainsi nous y rencontrons des signes monétaires, se rapprochant de notre papier-monnaie, un système de douanes qui fonctionne régulièrement, des emprunts d'État et des lettres de marque; sa politique commerciale, tout exclusive, tend à condamner ses colonies au rôle passif d'entrepôts, et à en éloigner les vaisseaux étrangers dont la concurrence pourrait menacer son monopole. Il est vrai de dire qu'elle met au service de ses prétentions exorbitantes et de ses actes, quelquefois perfides ou violents, des armées de mercenaires et une marine redoutable. Il n'y a pas jusqu'à des traités qu'elle n'ait conclus avec des puissances étrangères, et les historiens romains nous en offrent quelques exemples. Mais une lutte s'étant engagée entre elle et Rome, au sujet de l'Italie inférieure et de la Sicile, dont la possession lui était indispensable, elle succomba, et sa succession passa à la ville d'Alexandrie, qui, sauf Antioche et Séleucie, avait seule jusque-là tenu entre ses mains le commerce d'Orient.

Alexandrie n'annonça pas dès l'origine ses futures destinées; sous la pression de l'esprit égyptien, qui se manifestait par la limitation philosophique des besoins aux productions du sol national, par l'éloignement inné pour toute

Digitized by Google

influence étrangère, et par la domination des prêtres, son trafic ne dépassa pas d'abord, malgré la puissance agricole et industrielle du pays, les limites d'un commerce de terre.

Les premiers Ptolémées lui imprimèrent un mouvement plus vigoureux en créant une flotte et en faisant creuser un canal du Nil au golfe Arabique.

Les relations qui s'établirent alors avec l'Inde furent encore favorisées par la conquête de la Nubie, de l'Abyssinie et de la Syrie, et la destruction de Carthage et de Corinthe la délivrèrent de compétiteurs redoutables.

De leur côté, les Séleucides ne négligèrent rien pour faire des centres de plus en plus importants de Séleucie et d'Antioche.

La Méditerranée continuait d'être le théâtre des opérations de l'île de Rhodes, dont le commerce prospère avait survécu à la chute de ses rivaux, et qui rivalisait non sans bonheur avec les villes mentionnées.

Quelque temps avant l'ère chrétienne, on vit, avec la décadence d'Antioche et d'Alexandrie, s'élever la ville d'Éphèse que les Romains avaient choisie pour leur principal entrepôt oriental, depuis qu'ils avaient inauguré des relations directes avec l'Inde et l'Orient tout entier. Mais déjà l'industrie surgissait sur d'autres points de l'empire romain, et l'on vit fleurir les fabriques de soieries en Italie, des ateliers d'armes en diverses provinces, les manufactures de toiles en Espagne, et de teinture en pourpre dans les îles Baléares et dans les villes méridionales de la France.

Quand l'empire d'Occident croula sous les invasions des peuples germaniques, le commerce en désarroi alla se reconstituer dans Byzance, ancienne colonie fondée par Milet, et devenue la glorieuse et forte capitale de l'empire d'Orient. Cette ville servait, depuis la prise d'Alexandrie, d'entrepôt principal aux marchandises du Levant, lesquelles parve-

Digitized by Google

naient en Occident par des agents intermédiaires, qui furent dans l'ordre des temps les Grecs, les Avares, les Bulgares, et enfin les Hongrois. Byzance subissait une rude concurrence de la part des villes italiennes de Gênes, de Pise, d'Amalfi et de Venise, qui, par des routes variées, envoyaient leurs négociants trafiquer jusqu'en Orient.

Dès le huitième siècle nous voyons Bagdad, la ville des califes, à la tête d'un commerce universel. Au dixième siècle, c'est le Caire qui grandit sous la protection des Fatimites, et les rapports de Constantinople avec les Arabes dominateurs de l'Espagne acquièrent une très-grande animation. Arrivons maintenant, en brusquant un peu la transition, aux onzième et douzième siècles, dont les événements se rapprochent de notre histoire et peuvent déjà, jusqu'à un certain point, lui servir de fondement.

Ici, comme dans l'antiquité, il ne faut chercher de commerce et de civilisation que dans la Méditerranée; le commerce de terre continue à jouer le rôle principal, et la navigation ne se dépouillera du rôle accessoire de moyen indirect de transport que du jour où l'Amérique sera découverte.

On comprend aisément que l'Europe, avec ses ressources restreintes, dut, dans l'intérêt de son avenir, chercher à consolider ses relations avec l'Orient; ces rapports, grâce aux Grecs, avaient fini même par s'établir directement, et ce qui les féconda, c'était l'extension considérable de l'empire romain, qui, en subjuguant des peuples jusqu'alors isolés, les faisait naturellement entrer dans l'arène commerciale.

La migration des peuples et les bouleversements qu'elle entraîna, tout en interrompant momentanément le commerce, produisirent néanmoins, à notre point de vue, des résultats fort satisfaisants dans l'avenir. L'Allemagne même se rapprocha du Midi, la France chercha à participer au

Digitized by Google

commerce italien, et l'Angleterre fut entraînée dans le mouvement général; les Pays-Bas fondaient une fortune stable sur les industries et manufactures qu'ils créèrent; il n'y eut pas jusqu'aux contrées les plus septentrionales qui ne sortissent de leur engourdissement.

La Russie et l'intérieur de l'Allemagne virent affluer les produits de l'activité combinée des Arabes, des Catalans, des Marseillais à l'ouest, de Gênes, Florence, Pise et Venise au midi, des villes arabes en Asie et en Égypte, et enfin de Constantinople, entrepôt et intermédiaire de la plus haute importance.

Les croisades consolidèrent les relations de l'Occident et de l'Orient; le commerce redevint universel, mais perdit cette mobilité cosmopolite qui le caractérisait dans l'antiquité, pour s'asseoir sur les fondements plus solides des nationalités nettement accusées qui se développèrent au moyen âge. C'est cette base nationale qui fit défaut au commerce de l'Italie et de la ligue Hanséatique, et leur chute doit être moins attribuée à la découverte de routes commerciales nouvelles, qu'aux efforts louables tentés par les autres pays pour développer chez eux l'industrie manufacturière et les richesses du sol, et pour s'affranchir par une politique indépendante de toute sujétion étrangère.

Les croisades amenèrent une plus grande intimité entre les diverses nations et les diverses classes de la société; le pouvoir royal, grâce à leur influence, s'agrandit aux dépens de la noblesse et pour le bien des peuples; le clergé leur dut sa haute main sur la marche de la civilisation, et le tiers état lui fut redevable d'un accroissement de bien-être et d'importance.

Parmi les villes italiennes, c'était à qui accaparerait l'Orient, et le commencement du treizième siècle nous montre Venise et Gênes, placées à la tête du commerce avec

Digitized by Google

le Levant, arrivées à une grande prospérité, multipliant leurs établissements sur les rivages de la mer Noire et intervenant dans les affaires de l'empire d'Orient qui se meurt.

Deux lignes commerciales, dont l'une, partant de Constantinople, suivant le Danube et passant notamment par Vienne et Ratisbonne, allait aboutir à l'Allemagne centrale et méridionale, dont l'autre, partant des ports maritimes de l'Istrie, allait par l'Italie, le Tyrol et la Suisse, gagner l'intérieur de l'Allemagne du côté d'Augsbourg et de Nuremberg, acquirent également une importance tous les jours grandissante.

L'Allemagne septentrionale eut à l'est son marché principal dans Erfurt, et à l'ouest dans Mayence et Cologne; mais un flot commercial, plus compacte encore, suivait le cours du Rhin et allait se précipiter dans les villes de Flandre et des Pays-Bas, qui avaient d'ailleurs noué des rapports directs avec le Midi par les Vénitiens.

Notre France dut à l'ancienne ville de Marseille, et aussi à ses propres croisades, l'avantage de conserver un contact non interrompu avec l'Orient, notamment avec l'île de Chypre et les ports africains.

Elle possédait en outre, à l'intérieur, l'importante ville d'Aigues-Mortes, qui avait des rapports avec Avignon, dont les Italiens avaient fait l'entrepôt des produits des contrées plus septentrionales.

Quant aux fabriques de drap fin du Languedoc, elles n'avaient pas attendu jusque-là pour acquérir une juste célébrité.

En remontant vers les contrées septentrionales de la France, alors si distinctes encore du Midi par la langue et les usages, nous voyons que la Champagne forme le centre des transactions commerciales, notamment par les grandes foires de Saint-Jean et Saint-Remy, qui se tenaient à Troyes,

Digitized by Google

et c'est là le point de départ d'une chaîne de marchés, qui se tire à travers toute la Champagne, l'Ile-de-France, la Normandie, la Picardie, le Hainaut, l'Artois, la Flandre, le Brabant, Liége et Bruges, laquelle dernière ville devint comme l'embouchure de tout ce courant, et par ses entrepôts, ses lieux de débarquement et ses *sluis*, acquit des destinées brillantes auxquelles se rattachent les origines de la ligue Hanséatique.

Nos ports occidentaux, tels que Bordeaux et Harfleur, ne devinrent importants qu'à partir des guerres de l'Angleterre avec la France et par elles.

Ce qui retardait l'essor de l'Angleterre, c'était le régime féodal si incompatible avec tout ce qui se nomme artisan, bourgeois, travail, industrie; pendant longtemps, ce pays demeura en dehors du commerce général, se bornant à l'exportation de laine, de peaux, de plomb et d'étain.

Néanmoins vers le septième siècle, Londres apparaît comme une place de commerce en voie de prospérité, et quoique au onzième siècle ses habitations fussent encore en bois, son avenir donnait déjà de sérieuses espérances.

Jean sans Terre ruina le système féodal avec l'aide des citadins et inaugura l'ère des libertés communales.

En ce qui concerne le Nord tout entier, l'histoire de son développement et de ses progrès trahit l'influence décisive des Northmans, qui, bien qu'étouffant plus d'un germe civilisateur par le brigandage de leurs expéditions, amenèrent au moins la naissance d'États indépendants.

Pour n'effleurer que le Danemark, on voit au neuvième siècle déjà des relations très-suivies s'établir de Hédaby (le Schleswig actuel) à la ville d'Elbing, intéressant à la fois les pays slaves de l'Ouest et les empires du Nord. Vers l'an 950, le Danois Haquin aurait, d'après certaines versions, fait la conquête de l'île de Samsoë, et y aurait fondé une colonie

Digitized by Google

indépendante; enfin, la fin du dixième siècle nous montre Éric, prince danois, engagé avec le prince Wladimir dans une guerre qui, il faut cependant le reconnaître, ne tourna pas à son avantage.

Tout en recevant des rois carlovingiens la concession de places de commerce très-importantes, les Northmans n'auront peut-être pas rompu les liens qui les rattachaient à la patrie, et c'est ainsi aussi que des Northmans, tels qu'Other, qui doubla le cap Nord, ou Wulfster, qui entreprit un voyage sur les côtes de la Prusse, ont rendu de signalés services à la navigation d'alors.

Des vaisseaux prussiens étaient rencontrés à Hédaby ou bien à Sigtuna, qui était devenu le centre du commerce suédois; les villes de Vineta, de Stettin, de Belgard florissaient, et il n'est pas improbable que la création des évêchés de Verden, de Brême et de Hambourg, ainsi que l'ardeur religieuse de leurs prêtres, aient contribué plus tard à resserrer les liens entre les pays de la Baltique. Ce sont des Northmans qui, sur les sollicitations de la contrée de Novogorod, lui fournirent ses souverains, dont l'un, nommé Rurick, établit son siége à Novogorod même, et posa les bases d'une monarchie future, qui lui emprunta son nom.

Les premières manufactures de coton et de drap de Flandre remontent au moins à l'année 960. A la fin du onzième siècle, les commerçants de Thielt et de Cologne sont parvenus à obtenir d'assez considérables priviléges dans Londres, qui avait beaucoup gagné en indépendance depuis l'octroi, en 1101, par Henri Ier, d'une grande charte de libertés, laquelle abandonnait à cette ville le choix de ses autorités municipales.

Un regard jeté sur les contrées orientales nous fait souvenir du commerce de terre des Arabes et des Grecs avec la Russie.

Digitized by Google

Le traité de paix qui fut conclu en 911 entre le prince russe Oleg et les empereurs d'Orient, fait mention, entre autres, des *hôtes*, c'est-à-dire des commerçants amis de l'étranger, et aussi de la renonciation au droit de varech.

Un second traité de paix et de commerce de 945 stipule la défense d'exporter des substances précieuses de Constantinople en Russie.

Nulle autre contrée de la Russie ne s'éleva plus rapidement avec l'aide du commerce à une signification politique que Novogorod, qui obtint déjà en 1015 de Jaroslaw l'octroi d'une espèce de grande charte et qui, un lustre plus tard, fut gratifié par le même prince d'un code, qui devint bientôt le code national de la Russie. Encore dix ans plus tard, Jaroslaw bâtit un fort, qui devait un jour s'appeler Dorpat; et les années 1032 et 1040 sont marquées par des expéditions hardies de Novogorod, dont l'une descend la Dwina, entre dans l'Océan boréal, longe Newaja Selmja, pousse jusqu'à l'embouchure de l'Ob et débarque en Ingrie, après avoir ainsi inauguré la route de commerce Sirjana; dont l'autre fait la conquête de la province de Tavastlande, qui va servir à alimenter de fourrures les débouchés occidentaux et méridionaux, parmi lesquels figurent Sliasvic, Birca et notamment la ville de Julin en Poméranie, qui, déjà florissante en 1020, vit rayonner vers elle tout le commerce des pays slaves. Une charte de l'archevêque Reinold de Cologne, qui porte la date de 1165, ne permet pas de douter qu'il n'ait existé un commerce direct entre Cologne et la Russie.

Les *hôtes* ou commerçants étrangers, dont la présence à Novogorod est mentionnée dès 1142, contribuèrent puissamment à la prospérité de cette république.

La succession de Julin, qui tomba en 1177 et qui avait été l'emporium du commerce de la Baltique, le marché des produits du Nord et notamment des fourrures russes, fut

Digitized by Google

recueillie par Wisby dans l'île de Gothland, placée sous la suzeraineté suédoise.

Les Russes, aussi bien que les Danois, y firent un commerce très-actif, et c'est là apparemment l'époque vers laquelle l'élément allemand commence à se mêler au mouvement commercial de la Baltique.

Mais avant d'entreprendre l'exposition de ce mouvement qui se communiqua à tout le nord de l'Allemagne, il convient de revenir quelque peu sur nos pas pour nous arrêter sans trop d'impatience à l'Allemagne même et notamment à l'histoire de ses cités.

Les races germaniques présentaient entre elles, par l'identité de langage, de mœurs et d'institutions sociales, de nombreux points de contact; mais cette conformité n'allait pas jusqu'à effacer dans chaque tribu certains traits caractéristiques qui devinrent pour le développement politique ultérieur des Allemands d'une véritable importance.

La population des Francs se répartissait en hommes nobles ou libres et en gueux (Liten, Schalken); leur constitution était aristocratique et républicaine; la peine capitale et les peines corporelles y étaient inconnues; les hommes libres y jouissaient d'une plus grande indépendance, et les liens de famille y étaient plus étroits que dans les autres tribus.

Des entreprises guerrières, tentées et menées à bonne fin par de simples particuliers nobles, amenèrent des modifications constitutionnelles, et les siéges de cette peuplade ne furent pas plutôt devenus fixes, que le régime républicain céda la place à la forme monarchique.

Devenus rois, les chefs de bande écartèrent la caste nobiliaire et transportèrent ses priviléges à ceux des hommes libres qui consentaient à se mettre, la vie durant, à leurs ordres; le reste de leurs compagnons, qui étaient moins disposés

Digitized by Google

à des expéditions incessantes, devenaient des propriétaires fonciers, et ne prenaient part qu'aux luttes de tribu à tribu.

C'est sous les Mérovingiens, et alors que les jeunes États francs, issus du compagnonnage, eurent assujetti les tribus de Francs restées en arrière dans leurs anciens siéges, que s'accomplirent tous ces changements.

Les rois demeuraient cependant, au moins dans les affaires et les conjonctures les plus graves, assujettis à l'assentiment des hommes libres; mais tous leurs efforts tendirent à s'affranchir de ce joug.

L'éclat dont ils s'entourèrent et la création de grands offices de cour furent un appât pour la vanité; les nouveaux dignitaires étaient préférés à l'ancienne noblesse; les serviteurs royaux étaient admis aux fonctions échevinales; le prince se ménageait une grande influence sur le pouvoir judiciaire par le choix à lui appartenant du Gaugraf, qui présidait le tribunal; il trouvait aussi moyen d'enrichir son fisc en soustrayant ceux qui renonçaient aux successions auxquelles ils avaient droit, de l'obligation alors existante, de garantir les faits et gestes de tous les membres quelconques de leur famille.

Mais la position des gueux se modifia aussi sensiblement, et dès l'introduction du christianisme, l'Église, il faut lui rendre cette justice, poussa de toutes ses forces à leur affranchissement. Ceux des Liten, qui devaient leur liberté aux clercs, s'appelaient *tabularii;* ils devenaient tributaires de l'Église et vivaient selon le droit romain; ceux, au contraire, qui étaient affranchis par le prince, prenaient le nom de *denarii;* ils jouissaient du bénéfice des lois franques, et à leur troisième génération ils acquéraient les priviléges de la noblesse franque inférieure, en cessant en même temps d'être, comme ils avaient été jusqu'à ce moment, les tributaires de leur libérateur.

Digitized by Google

A l'origine, les droits publics étaient l'apanage exclusif de la propriété foncière; les personnes non établies étaient dans la dépendance d'autrui, et les propriétaires ne confiaient la culture de leurs terres qu'à des serfs et à des esclaves.

Mais quand ceux-ci vinrent à manquer, on vit s'établir insensiblement l'usage de confier des terres même à des personnes libres, au prix de certaines redevances et de certains services, et sans que ces dernières encourussent comme autrefois la déchéance de leur liberté.

L'Église, aussi bien que la royauté, prit l'initiative de cette pratique; la propriété passait du concessionnaire primitif à ses héritiers, et ce n'est qu'à défaut de descendance qu'elle rentrait dans le domaine du cédant; bientôt même la noblesse militaire du roi et les grands imitèrent l'exemple parti d'en haut, et c'est ainsi que lentement, graduellement, la féodalité vint à supplanter l'antique constitution en resserrant la caste des hommes libres de droit commun dans des limites de plus en plus étroites et gênantes.

Grâce donc aux affranchissements et aux faveurs dont il combla les gens de service, le pouvoir royal, qui fut d'ailleurs secondé par l'Église, réussit, parmi les Francs du sixième siècle, à s'élever aux dépens de l'aristocratie.

Les Allemands pratiquaient la liberté individuelle sur une échelle des plus larges, et éprouvaient une répugnance invincible pour tout ce qui était impôt et redevances; le pouvoir politique se trouvait chez eux concentré entre les mains d'une noblesse à trois degrés, et au sommet du système il y avait un duc investi d'un pouvoir peu étendu.

Quand les Francs eurent soumis ces peuplades à leur domination et les eurent converties au christianisme, les biens de famille, qui jusque-là y avaient été indivisibles, furent déclarés transmissibles au profit du clergé, qui en-

Digitized by Google

couragea d'ailleurs de semblables donations, en rétrocédant en fief les biens donnés au donateur, pour qu'il en pût jouir sa vie durant.

Cet agrandissement des forces de l'Église profita indirectement à la royauté, et quoique la domination franque ne confisquât pas l'indépendance provinciale des Allemands, leurs ducs paraissent être entrés avec les rois francs dans des rapports de vassalité.

Il y en aurait à dire autant pour les Bavarois, sauf que chez eux les hommes libres pouvaient subir des châtiments corporels en présence du comte, et que le roi pouvait prononcer la peine capitale ou la déchéance contre les ducs.

Après que la puissance des Mérovingiens fut tombée aux mains de leurs majordomes, il s'opéra sous Pepin Ier (752-768) un véritable revirement dans la situation politique des États allemands.

La première race royale avait été attaquée par cette même noblesse militaire, qu'elle avait comblée de bienfaits, mais qu'avait pervertie l'esclavage dont elle était issue.

Plus forts et plus habiles, les Carlovingiens comprirent les avantages qu'ils pourraient retirer d'une protection efficace, étendue sur le christianisme et le clergé, et mirent à profit le zèle religieux de Winfried (autrement appelé Boniface) pour soumettre la Hesse et la Thuringe à leur propre autorité ainsi qu'à celle du Saint-Siége.

En réunissant les synodes du haut clergé au Champ de mars des vassaux royaux et des gens de service, ils créèrent les diètes des Grands de l'Empire, tant de l'ordre séculier que de l'ordre ecclésiastique, et jetèrent ainsi les fondements de toute la future organisation de l'État.

Les juges cantonaux (*gaugrafen*) ne furent plus restreints à leurs fonctions de judicature, et y joignirent, notamment dans les contrées nouvellement acquises, toutes les attribu-

Digitized by Google

tions administratives; on ne les choisit plus, après la déchéance des ducs nationaux, que dans les rangs de la noblesse militaire du roi; ils devinrent dignitaires de l'Empire au même titre que cette noblesse dont ils sortaient, et perçurent des revenus fort considérables.

La pression exercée par les gens du roi sur les hommes libres devint de jour en jour plus écrasante, et il ne resta bientôt à ces derniers, pour s'y soustraire, que de recevoir leurs biens en fiefs des mains de leurs oppresseurs. C'est ainsi que l'antique noblesse disparut insensiblement devant la nouvelle noblesse militaire et féodale.

Les rangs inférieurs de la société obtinrent peu de soulagements à leurs misères. S'il est vrai que durant le septième et le huitième siècle les affranchissements allèrent en augmentant, et que les nombreux monastères se peuplèrent surtout de serfs, il n'est pas moins certain qu'en dehors de ces retraites, leur situation fut des plus précaires, et que même au huitième siècle c'était chose des plus difficiles pour eux que de se créer un établissement qui leur permît d'en vivre.

On vit sans doute, en fait, se manifester une certaine activité industrielle dans quelques villes, telles que Mayence, Worms, Cologne, Salzbourg, Ratisbonne, Bamberg, Vienne, Wurzbourg, Saalfeld, Aix-la-Chapelle, Augsbourg; mais jusqu'à cette époque la vie urbaine ne se développa qu'avec une extrême lenteur, et très-restreint fut encore le nombre des serfs qui purent s'associer au fécond mouvement d'une bourgeoisie naissante.

Les rois francs, auxquels l'appui du pape et du clergé avait inspiré d'abord une si vive reconnaissance, durent s'apercevoir ensuite de l'ascendant de plus en plus écrasant exercé par l'Église sur les affaires séculières.

Mais l'important était pour le moment de soumettre les

Digitized by Google

Saxons, et une telle entreprise sollicitait le concours de toutes les forces; Charlemagne, comme on sait, la mena à bonne fin, et c'est le lieu ici de rappeler brièvement ce qui concerne la constitution des Saxons, ainsi que celle des Thuringiens et des Frisons, qui avait avec la première les plus grandes affinités.

La constitution saxonne a conservé plus fidèlement que toute autre l'héritage des époques germaniques les plus reculées, et la division des habitants en quatre classes ou états, savoir : Adalinge, Frilinge, Liten et Schalke; l'achat des femmes, l'inaliénabilité des biens de famille, la *Faide*, qui est l'expression la plus pure de l'indépendance individuelle, se sont, même après les victoires des Francs, maintenus dans le pays de Saxe.

La vengeance privée n'y appartenait pas aux classes inférieures, et ne pouvait être exercée que par la noblesse, qui, à son degré supérieur, retint entre ses mains un plus grand pouvoir.

Cette contrée sauva donc de précieuses libertés, sut préserver ses coutumes et son antique noblesse de toute atteinte, assurer pour l'avenir l'indépendance de quelques-uns de ses états, et prouver par là que l'empereur d'Occident était plutôt entré avec elle en arrangement qu'il ne l'avait soumise et ne lui avait dicté la loi.

Cependant on concéda à la monarchie quelques cas d'application de la peine de mort; on introduisit en faveur du fisc un droit de succession, on restreignit le droit de défense personnelle et on légitima les donations de biens de famille, faites au profit du souverain ou du clergé.

Les Frisons, qui se trouvaient placés sur le même rang que les habitants de la Saxe, durent, comme ceux-ci, fournir leur contingent à l'armée, mais conservèrent même leurs ducs, dont l'autorité était d'ailleurs singulièrement res-

Digitized by Google

treinte par l'indépendance excessive de toutes les classes de la société.

La *Thuringe* n'offrait, sous le rapport que nous étudions, rien d'exceptionnel ni de remarquable, si ce n'est que ses habitants étaient sans contredit en possession des textes législatifs les plus anciens.

Les institutions politiques de Charlemagne, qui contenaient les éléments de la société française à venir, entrèrent en conflit avec ces particularités de l'Allemagne septentrionale dont nous venons de faire une rapide esquisse, et qui, en sortant victorieuses de la lutte, agirent puissamment sur le développement du futur empire d'Allemagne.

Cependant, comme les innovations du monarque franc n'en sont pas moins devenues fort importantes pour les temps ultérieurs, il convient de leur consacrer au moins ici une courte mention.

Charlemagne travailla avec persistance à réaliser deux projets principaux, consistant : le premier, à étouffer l'esprit indépendant et rebelle de la noblesse et à la dépouiller de ses prérogatives; le second, à effacer les dernières traces de l'idolâtrie germanique, et à y substituer comme une puissance fonctionnelle de l'État, l'Église apostolique et romaine.

C'est ainsi qu'à part Paderborn, il fonda les sept autres évêchés de Minden, Munster, Osnabruck, Verden, Brême, Hildesheim et Halberstadt, auxquels il accorda de grands ressorts, qu'il enrichit de dîmes, et qu'il protégea contre des attaques extérieures par de fortes garnisons. C'est dans un ouvrage de Schlözer[1], écrit avec cette chaleur qui pénètre toutes les productions du grand historien allemand,

1. *Livland und die Anfœnge deutschen Lebens im baltischen Norden.* Berlin, 1850.

Digitized by Google

qu'il convient de lire les vicissitudes qui atteignirent ces fondations, et notamment celle de Brême.

L'Église reçut une organisation rigoureusement hiérarchique, et les charges de cour, dans lesquelles les juges et les comtes palatins acquirent bientôt une importance prédominante, furent également réglées avec un soin minutieux.

Hormi la Frise, tout l'Empire était divisé en districts ou fractions de territoire appelées Gauen, et gouvernées par des comtes qui étaient de véritables lieutenants du roi, en ce qu'ils le remplaçaient en toutes choses.

Des légats royaux, appelés *missi dominici*, étaient chargés de surveiller cette inflexible centralisation de tous les pouvoirs, cet écrasement de toute indépendance, et devaient, dans des rapports adressés à l'empereur, lui rendre compte de leurs tournées.

Il y avait des diètes annuelles, et l'on espérait en vain, à l'aide de cette fabrique législative dont les produits s'appelaient des capitulaires, pouvoir remplacer avantageusement l'énergique élément populaire que l'on avait foulé aux pieds.

Ce qui concernait l'administration de la justice avait subi peu de modifications depuis les Mérovingiens.

La constitution militaire imposait non-seulement aux vassaux, mais encore à tous les hommes libres l'obligation, sous peine d'une amende de 60 schellings, de faire partie de la levée d'hommes qui serait ordonnée.

Les frais considérables d'équipement avaient fait établir que l'étendue d'un domaine serait l'unité ou la mesure qui assujettirait à une prestation entière, et comme c'était le Gaugraf qui commandait les hommes de sa circonscription et qui était investi du droit de déterminer leurs obligations ou même de les en affranchir, on voit jusqu'à quel point la

Digitized by Google

classe des hommes libres se trouvait à la discrétion de ces fonctionnaires.

La revue annuelle, qui avait antérieurement eu lieu au mois de mars, fut reculée d'un mois, et prit désormais le nom de *Champ de mai*.

La liste civile du prince, qui s'était jusque-là composée des revenus de ses terres, des redevances des vassaux, des péages, des amendes et des successions échues au fisc, devint insuffisante avec le temps, et dès lors il fallut, contrairement à la dispense d'impôt dont avaient joui autrefois les hommes libres, que la commune offrît des prestations en nature à la cour dans ses tournées, et plus tard en offrît même de plus à l'armée et aux fonctionnaires en mission.

Le cadeau honorifique qu'il était d'usage de faire à l'occasion du Champ de mai, fut converti en une redevance annuelle fixe, et c'est ainsi que s'introduisit et se fit consacrer le principe de l'impôt.

La justice fut atteinte dans sa publicité, en ce que les tribunaux qui avaient siégé jadis en plein air se retirèrent désormais dans l'intérieur des demeures, et la défense de paraître en armes devant un tribunal public, ou même d'en porter dans l'intérieur du pays, prépara le désarmement des populations.

Les conséquences désastreuses d'un pareil régime ne pouvaient se faire attendre bien longtemps; déjà, sous le successeur de Charlemagne, les affaires publiques accusèrent un désordre extrême, résultat d'une gestion sans contrôle et du joug d'une bureaucratie rapace sur une population sans défense et sans liberté. Aussi vit-on éclater bientôt en Flandre, dans les pays côtiers du Nord et en Saxe, des émeutes qui ne purent être apaisées qu'à l'aide des plus sanglantes répressions.

Digitized by Google

Le traité de Verden, et plus tard l'éloignement de la race *Carlovingienne*, fondèrent l'unité de l'empire d'Allemagne, vers laquelle Conrad Ier tourna tous les efforts de son règne (911-918) et même ses pensées d'avenir, en recommandant pour son successeur son vaillant ennemi, Henri Ier, dit l'Oiseleur, de la maison de Saxe, qui était seul en mesure d'entourer son avénement au trône d'une adhésion générale, et d'unir le nord au sud de l'Allemagne par des liens indissolubles.

Ce grand prince porta toute son attention sur les améliorations à réaliser à l'intérieur de l'empire; l'agriculture trouva en lui un zélé protecteur; jadis les grandes terres appartenant aux nobles et aux hommes libres avaient manqué de laboureurs, mais déjà Charlemagne avait poussé au défrichement des forêts, et l'exemple donné par les monastères sur les biens dont on les gratifiait provoqua des progrès nombreux dans la science agricole.

Le commerce aussi reçut une plus vigoureuse impulsion; les propriétaires du sol, dans la vue, il est vrai, de prélever des péages, jetaient des ponts et construisaient des routes; le pillage, qui était à l'ordre du jour, donna naissance à des escortes armées; les foires annuelles qui se tenaient dans diverses villes, comme Trèves, Mayence, Cologne, Spire, Friedberg, Passau, Linz, Mersebourg, Bautzen, Halle, exercèrent une influence des plus salutaires; mais ce qui faisait défaut au commerce, tout entier encore entre les mains des Juifs, que l'on réduisait d'ailleurs à cette seule branche d'activité, c'était une classe moyenne, autrement dite la bourgeoisie.

Or, c'est Henri Ier qui peut être considéré comme le père de la bourgeoisie allemande pour avoir accordé toute sa protection aux cités, sans lesquelles la cause première de cette classe sociale, qui se trouve dans le concours d'un

Digitized by Google

grand nombre d'industriels dans une même localité, devient inimaginable.

Mais il ne faudrait pas croire qu'il fût le fondateur même des villes allemandes; car, déjà à l'époque carlovingienne, il en existait un très-grand nombre qui devaient leur existence soit aux Romains, soit à l'Église.

Voici, d'ailleurs, ce qui arrivait dans la plupart des cas, dès avant l'élévation du prince saxon au trône d'Allemagne.

L'affluence des masses à des fêtes religieuses excitait l'activité des marchands, qui construisaient des baraques dans le voisinage des églises. Grâce à la protection épiscopale, ces constructions temporaires se transformaient en localités et en villes durables. L'autorisation du propriétaire territorial étant nécessaire pour l'exercice de n'importe quelle industrie, c'était, en dehors du rayon des biens nobiliaires, le roi que l'on considérait comme le dispensateur des « libertés. »

Les évêques en recherchèrent pour leurs églises; cependant les nouveaux établissements ne pouvaient guère prospérer que d'accord avec la noblesse ou par le recel d'esclaves échappés au pouvoir de leurs maîtres.

Ainsi prirent naissance et se développèrent le plus grand nombre de villes dont l'existence précéda l'avénement du roi Henri.

Mais lui-même multiplia les fondations urbaines dans le nord de la Saxe, et fit élever en Saxe, ainsi que dans la Thuringe, beaucoup de nouveaux bourgs, dans l'intérêt de la sécurité publique. A l'approche du danger, tout le monde allait y chercher un refuge, et bien des personnes aisées y continuaient leur résidence.

Il vivifia aussi l'industrie, éleva le niveau de la classe ouvrière, et devint de la sorte le véritable créateur d'une bourgeoisie libre. Il accorda aux nouveaux citadins de con-

Digitized by Google

dition servile une personnalité juridique, leur enleva la tâche inhérente à leurs travaux, et transporta toutes les fêtes, toutes les assemblées populaires dans les villes, qu'il dota en outre du droit de foire et du droit si important, qui n'appartenait auparavant qu'aux seigneurs territoriaux, de battre monnaie.

Force fut désormais à la noblesse de traiter avec plus de douceur leurs serfs industrieux, de peur que ceux-ci, en fuyant, n'allassent chercher dans les centres de population des moyens d'existence plus faciles; et c'est ainsi que les créations du souverain aboutirent à l'adoucissement et plus tard à l'abolition du servage.

Ses descendants et successeurs, les Othon, firent durant tout le dixième siècle traverser à l'Allemagne une période d'éclat et de prospérité, dans laquelle le particularisme des races germaniques parvint, grâce aux tempéraments apportés à une excessive centralisation, grâce aussi au contrepoids opposé à une aristocratie jusqu'alors toute-puissante, à marcher insensiblement vers son développement et son triomphe.

Ce dixième siècle compta les duchés de Lorraine, de Bavière, de Franconie, de Souabe, de Saxe, ainsi que grand nombre de puissances d'un ordre plus secondaire, et les efforts des empereurs capables tendirent à disposer à leur gré des couronnes ducales. Les Othon, ainsi que l'empereur Henri III, réussirent dans cette entreprise; aussi peut-on constater sous leurs règnes un temps d'arrêt, qui se prolongea jusqu'à l'avénement de Conrad le *Salien*, en 1024, mais qui n'en fut pas moins glorieux.

Voici quelle fut, à l'avénement de cet empereur et durant son règne, la situation faite aux cités allemandes.

Nous avons vu que les évêques favorisaient la formation des villes, qui leur offraient d'ailleurs une source de reve-

Digitized by Google

nus considérable, et sur lesquelles ils cherchaient souvent à conserver leur autorité, en demandant aux princes de les investir du droit de juridiction sur ces places.

La plupart du temps, les villes avaient *un maître*, qui prélevait sans doute des impôts sur les citadins, mais qui cependant n'était pas le propriétaire de leur sol, et les laissait vivre à leur guise du produit de leur travail.

Des seigneurs territoriaux allaient se fixer dans les cités; ils y utilisaient leurs ressources dans les entreprises de la bourgeoisie, et y furent plus tard désignés sous le nom de *familles* (Geschlechter), en opposition avec les citoyens ordinaires, sur lesquels ils avaient l'avantage d'une origine tout à fait libre.

C'est eux qui, sous la présidence du prévôt, désigné par l'évêque ou le roi, dirigeaient toute l'administration communale, sans que les bourgeois de droit commun y prissent la plus petite part ou fussent admis à la jouissance des moindres droits politiques.

Cependant ces derniers avaient obtenu du roi Henri Ier la faculté d'ouvrir des délibérations sur leurs intérêts professionnels, et de statuer sur l'admission de nouveaux artisans, et c'est grâce à ces concessions et autres semblables que se formèrent les divers corps de métiers.

Les villes, dont le développement progressif exigeait avant tout le règne calme de la justice, tenaient naturellement toujours le parti des souverains patriotiques contre le clergé et la noblesse; mais hélas! leur dévouement à la cause royale ne leur valut que rarement la protection du chef de l'État.

C'est ainsi que le premier Othon lui-même, qui malheureusement ne pouvait se passer de l'appui de la noblesse pour ses nombreuses expéditions, fut encore amené à rendre des ordonnances contre la prescription libératoire en ma-

Digitized by Google

tière d'esclavage. Il faut cependant dire aussi que Conrad II, tenant l'affaiblissement des grands pour indispensable, décréta que l'investiture d'un vassal resterait pour ses descendants un droit acquis à perpétuité, et chercha à faire prévaloir de nouveau le principe, qui ne voyait dans les ducs que des fonctionnaires de l'État, dépendant pour leur choix comme pour leur destitution de la simple volonté du monarque.

Le règne de Henri III (1039-1056) compte parmi les plus énergiques et les plus féconds que connaisse l'histoire de l'Allemagne.

Il étendit sur l'Empire un calme qui ne lui était pas habituel, châtia les ducs comme il aurait châtié tous autres grands, et eut à se féliciter de l'appui des communes urbaines, dont les forces allaient en augmentant en raison de la faveur qui leur était accordée.

L'importance des villes s'accrut encore sous son successeur Henri IV (1056-1106), et on peut dire que c'est même là l'époque à laquelle leur prospérité naissante les fit entrer parmi les éléments politiques dont se composait l'Empire.

Il ne faudrait pas croire, cependant, qu'à l'opposé des misérables serfs de campagne, les industriels et les ouvriers des villes fussent, au onzième siècle, en jouissance d'une complète liberté.

Exposés, en effet, à cause de leurs occupations, au souverain mépris des races nobles, ils ne pouvaient songer à aucune sorte d'alliance avec ces dernières; il ne leur était pas permis non plus de terminer eux-mêmes les dissentiments nés dans leur sein, ni de procéder au choix de leurs juges et de leurs administrateurs, choix qui appartenait à l'empereur, ou à celui en faveur duquel, prince généralement ou évêque, il s'était démis de ce soin; et c'est même selon cette dernière distinction que les villes prenaient la

Digitized by Google

qualité soit de villes impériales, soit de villes princières ou épiscopales.

La juridiction criminelle, la police et l'administration de la justice, remises autrefois aux mains du Gaugraf, étaient à présent confiées au prévôt, que désignait le seigneur justicier, et qui recevait tout au plus des assesseurs élus parmi les familles. La gestion des biens et des revenus de la commune appartenait également au prévôt, qui la dirigeait encore avec le concours des délégués de la noblesse.

Mais, quoi qu'il en soit, et malgré d'autres restrictions encore mises par exemple à la liberté du mariage des ouvriers de ville et à la complète disposition des héritages qui leur advenaient (*Zwangsheirathen* et *Sterbefall*), leur situation était infiniment préférable à celle des industriels campagnards, et ils puisaient dans des gains plus considérables, dans l'essor communiqué à l'industrie par l'enchevêtrement des travaux, des ressources suffisantes pour racheter les charges incommodes; d'ailleurs le commerce, qui, grâce aux faveurs des princes tels que Othon Ier, Henri II, Conrad II et Henri III, et par suite notamment de l'abolition de péages locaux, avait acquis une assez grande intensité sur les cours du Rhin et de l'Elbe, exerçait la réaction la plus salutaire sur le mouvement industriel.

Et en ce qui concerne le commerce lui-même, ses progrès sont suffisamment démontrés par cette circonstance, que déjà, en l'année 979, un roi Éthelred accordait des priviléges aux négociants allemands, et aussi par cette autre, que c'étaient des marchands qui composaient en grande partie l'armée du roi Henri IV.

Le rachat, dont nous parlions à l'instant, s'exerçait autant de la part de l'ouvrier individuellement pris qui voulait s'affranchir des liens étroits dans lesquels le retenait son seigneur foncier, que de la part des communes entières,

Digitized by Google

désireuses de conquérir par exemple les droits de foire, de justice, de juridiction criminelle, et de procéder ainsi elles-mêmes à l'élection de leurs fonctionnaires.

Mais comme les besoins pécuniaires, si utiles à exploiter, se présentaient bien plus souvent chez les empereurs que chez tout autre seigneur territorial, en raison même de leurs nombreuses expéditions, les efforts des villes tendirent à se placer sous la dépendance immédiate du chef de l'État, avec lequel elles se liguèrent d'autant plus volontiers contre les princes, qu'il était seul maître d'adoucir ou même d'abolir les péages qui écrasaient le commerce.

L'exercice militaire, auquel les bourgeois étaient assujettis sous les ordres du prévôt et dans l'intérêt de la défense de la ville, leur suggéra l'idée de secouer au besoin le joug des évêques ou des princes, et comme ils ne pouvaient trouver d'appui contre ces derniers, et les nobles leurs acolytes, que chez l'empereur, ils payaient ce dernier de retour quand la puissance impériale venait à être elle-même menacée. L'histoire de l'Empire offre de nombreux exemples de cette assistance mutuelle, et c'est certainement à la coopération des villes de Mayence, Worms, Ratisbonne, Wurzbourg et autres encore, que l'empereur Henri IV dut les succès qu'il remporta sur les Saxons, sur son antagoniste Rodolphe de Souabe et sur son propre fils, Henri V, qui s'était soulevé contre lui. De son côté, il prit des mesures pour assurer la sécurité des grandes routes et projeta sur le commerce et l'industrie un éclat inaccoutumé.

Ce fut sous le règne de ce souverain que l'Empire fut déclaré électif et que l'on établit aussi la patrimonialité des dignités princières.

Néanmoins, les libertés urbaines progressèrent moins vite que des circonstances aussi favorables pouvaient le faire espérer; car les racines jetées par le servage étaient trop

Digitized by Google

profondes, et ce n'est qu'avec difficulté que la fortune mobilière put devenir une puissance sociale à côté de la richesse territoriale.

Il faut dire aussi que le nombre des villes était par trop minime encore au douzième siècle, et que les lois de l'État les mettaient beaucoup trop en arrière de la noblesse.

Henri V (1106-1125) trouva, malgré son despotisme, un appui considérable dans les villes, mais ne témoigna guère de sa reconnaissance et de son génie politique qu'en maltraitant et en affaiblissant les seuls amis qui lui restaient.

L'interrègne de Lothaire sauva l'unité nationale contre les tentatives des Hohenstaufen, et se montra zélé pour les intérêts du peuple et des villes, en protégeant leurs efforts commerciaux et industriels.

A l'avénement de Frédéric Barberousse (1152-1190), l'Empire se trouvait avoir subi de notables et heureux changements; c'est ainsi que s'étaient élevées, dans la première moitié du douzième siècle, les villes de Dingelfingen, Halle, Landau, Landshut, Neumark, Oggersheim, Schardingen, Straubingen, Trosberg, Wismar, etc.; et, quant à la seconde moitié de ce siècle, elle donna naissance ou communiqua au moins le droit de cité aux localités suivantes : Angermunde, Bärwalde, Gardelege, Stendal, Werben, Seehausen, Cologne sur la Sprée et Bernau; l'année 1160 vit naître Munich et Kellheim; les fondements de Fribourg furent jetés en 1179; la cité de Berne fut construite en 1191, et c'est vers cette époque que les endroits du nom d'Eisenberg, Freiberg, Leipzig, Auclam, Demmin, Cholnow, Camin et Angermunde furent élevés au rang de villes.

On vit des communes, des associations de marchands, des propriétaires du sol urbain établir à leur compte, et relouer des entrepôts pour l'emmagasinage de provisions

Digitized by Google

alimentaires ou de marchandises ; les emplacements de foire se multiplièrent selon les diverses sortes de trafic, et des galeries à colonnes s'emplirent de baraques d'artisans.

En se groupant par industries, les bourgeois armés formèrent bientôt des corps de métiers qui, se considérant comme fermés, finirent par devenir un des éléments essentiels de la puissance urbaine.

Le développement des villes intéressait à un haut point les princes, qui trouvaient dans le rachat de toutes les entraves mises à leur activité des ressources fort convenables, et qui aussi, à mesure que leur souveraineté territoriale se consolida, rivalisèrent véritablement pour l'établissement de nouvelles communes bourgeoises.

Cette disponibilité des priviléges fut mise à profit par les corporations, pour acquérir, contre les sacrifices nécessaires, certaines attributions qui avaient jusque-là appartenu au prévôt, et l'on vit, par exemple, les gilds des marchands se procurer, dans la seconde moitié du douzième siècle, le droit de régler leurs propres conflits, et de désigner à cet égard les juges et aldermen indispensables.

Cet exemple ne fut pas perdu pour les autres gilds, et de même les règlements professionnels établis à Trèves, à Wurzbourg, à Frankenberg, à Goslar et à Brunswick, exercèrent l'influence la plus heureuse sur l'avancement des corporations.

Au droit susmentionné, ajoutons le droit de réunion, le droit d'infliger dans certaines limites une amende aux sociétaires, le droit d'exclure les membres mal famés ou criminels, et l'on comprendra combien il y avait dans les corps de métiers d'éléments de cohésion et de moralisation, et comment la considération publique finit par les placer au niveau du restant des bourgeois.

Digitized by Google

Toutefois l'accès des fonctions honorifiques, et par exemple de la régence urbaine, leur demeurait encore interdit.

On vit aussi se multiplier à cette époque les diverses espèces d'industries, parmi lesquelles le tissage de laine, d'origine hollandaise, acquit en Saxe, sur les bords du Rhin et vers le milieu du parcours du Danube, une importance telle, que ses produits furent placés sous la surveillance spéciale de l'autorité.

Les guerres incessantes favorisèrent les applications métallurgiques, qui eurent leurs ateliers les plus célèbres dans les villes de Worms, d'Augsbourg et de Nuremberg; la découverte des mines du Harzwald, et leur meilleure exploitation dès 1119, la découverte de filons d'argent en Misnie, les mines exploitées à Minden et à Mansfeld, les salines de Lunebourg, de Reichenhall, de Halle sur la Saale, et d'autres localités encore, répandirent l'aisance et vivifièrent le commerce.

Ce dernier se rattacha aux cours principaux du Rhin et du Danube, et eut ses siéges les plus importants dans les villes de Cologne et de Ratisbonne.

Cologne possédait bon nombre de vaisseaux, qui se rendaient à Anvers et à Bruges, et s'y approvisionnaient de marchandises néerlandaises et flamandes, qu'ils dirigeaient ensuite sur Mayence, Bâle et Strasbourg. Les habitants de Cologne faisaient parvenir aussi de la laine anglaise dans les Pays-Bas, où elle alimentait de nombreux métiers, et c'est ce qui fit que des commerçants de cette ville fondèrent à Londres même un établissement durable qui a sa place dans l'histoire de notre ligue Hanséatique.

Vienne et Ratisbonne servaient d'intermédiaires au commerce avec l'Europe orientale; cette dernière ville notamment était devenue l'entrepôt principal des marchandises

Digitized by Google

provenant de la mer Noire, et se trouvait en rapport avec Magdebourg et Erfurt, qui par la concentration des cours de l'Elbe, de l'Oder et du Weser, représentaient à leur tour fort dignement la mer du Nord et la Baltique.

Nous demandons la permission d'intercaler ici une courte notice sur les origines et le développement commercial de Lubeck, Hambourg et Brême, pour reprendre ensuite et poursuivre jusqu'à la seconde moitié du douzième siècle, l'histoire générale des cités allemandes.

La fondation de l'archevêché de Brême en 688, et la fondation de celui de Hambourg, qui suivit la précédente en 811, contribuèrent puissamment, à l'issue des guerres sanglantes de Saxe, à rapprocher du Nord l'élément chrétien avec ses tendances civilisatrices.

Tout d'abord ce fut Brême et surtout Lubeck, qui se produisirent avec quelque éclat, tandis que Hambourg, sujet à bien des vicissitudes, ne jouissant pas au même degré que les villes précédentes de la protection des princes séculiers et ecclésiastiques, n'ayant pas non plus l'avantage d'être surgi, comme probablement ces deux cités, sur le sol d'anciennes localités païennes déjà florissantes, ne se développait que dans une plus lente progression.

En ce qui concerne Lubeck, nous savons que déjà Ptolémée fait mention d'un lieu, nommé Treva, et situé près de la mer; et que sous Gottsbalk, le premier prince chrétien des Vendes, Luibien (1043) apparaît comme un endroit déjà ancien.

Le Bukuwerder, sur lequel s'est élevée la ville actuelle, servait de résidence au Vende Kruko, et les annales polonaises en font mention dans les légendes d'époques reculées.

L'ancien Lubeck refleurit sous le Vende Henri, mais ne put, même au douzième siècle, se défendre qu'avec peine

Digitized by Google

contre les pirates de l'île de Rugen, et finit par succomber sous les attaques des païens.

Ce fut alors que le comte Adolphe de Schauenbourg jeta en 1143 sur le Bukuwerder les fondements durables de cette cité, que Henri le Lion prit ensuite, comme son lieu de plaisance, sous sa puissante protection.

Il faut que dès 1147 Lubeck ait eu un commerce maritime étendu, puisque le prince des Vendes, Niklot, en surprenant cette ville, que la mâle résistance de ses habitants l'empêcha néanmoins de prendre, livra aux flammes à cette occasion, une grande quantité de navires marchands avec leurs chargements.

Ce même prince ayant conclu plus tard avec les comtes du Holstein un traité de paix et d'amitié, les bonnes relations qui en résultèrent produisirent le meilleur effet sur la ville et sur son commerce, qui prospéra au point que Henri le Lion, inquiet pour le développement de sa ville Bardowick, restreignit pour cette raison celui de Lubeck.

Mais quand Lubeck eut été cédé en 1158 par le comte Adolphe au prince Henri le Lion, ce dernier envoya des messagers dans le Nord, et fit savoir aux Russes, aux Norvégiens, aux Suédois, aux Danois, qu'il les admettait à un commerce sans entraves avec sa ville favorite[1].

Il y établit un péage, y organisa la fabrication de la monnaie, et dota enfin cette cité renaissante de franchises notables, parmi lesquelles figurait notamment l'avantage d'avoir à côté du prévôt ducal un consul indépendant, se renouvelant tous les ans, chargé de l'administration municipale et de la surveillance des libertés acquises.

C'est de ce moment que date l'activité de Lubeck dans

1. *Die Hanse und der deutsche Ritterorden in den Ostseelændern*, de Schlœzer, p. 8. Berlin, 1851.

Digitized by Google

la Baltique, et que s'établissent ses relations avec Wisby, avec le Schleswig, avec les rives du Duna, avec la Livonie et l'Esthonie, et même avec Novogorod.

Quand la ville de Julin [1] tomba, en 1177, sous les coups des Danois, il n'y eut pas que Wisby qui héritât de son commerce, et Lubeck trouva probablement aussi son compte à ce désastre; mais cette dernière ville dut surtout et avant tout sa fortune à la protection de l'empereur Frédéric Ier, à qui elle s'était rendue en 1181, et qui posa la base de sa future indépendance en lui octroyant la célèbre charte impériale de l'année 1188. Cette charte, dans ses traits principaux, accordait aux habitants de Lubeck une franchise complète de péages dans toute la Saxe, une franchise de droits pour les marchands forains qui visiteraient leur ville, le droit de battre monnaie, une régence indépendante, dont ils nommaient eux-mêmes les membres, l'exemption du service militaire, la faculté pour chacun d'eux de se purger par son propre serment du soupçon du servage, et la prescription libératoire de l'état d'esclave par un séjour d'une année dans leurs murs.

Il y avait, en 1190, des vaisseaux lubeckois au siége de Saint-Jean-d'Acre. Des habitants de Lubeck, au nombre de quatre cents, prirent part à la croisade sous le commande-

1. *Julin* en danois, *Wolin* en slave, *Winetha* en saxon. M. Wolowski, dans son Rapport sur notre présente histoire, montre, d'après Schaffarick, la communauté d'origine des Vénètes de l'Adriatique et des Venèdes ou Wendes de la Baltique, et faisant un rapprochement entre la Venise de l'Adriatique et la Venise (Winetha) du Nord, il s'exprime en ces termes : « Singulière destinée, que celle de deux cités commerciales, qui paraissent issues d'une souche commune, et qui grandissent à la fois dans l'Adriatique et la Baltique, presque sous le même nom, l'une pour arriver à la plus haute splendeur enrichie par le commerce de l'Orient, l'autre pour servir de point de départ à l'extension du commerce du Nord. »

Digitized by Google

ment du comte Adolphe, et, de concert avec des citoyens de Brême, fondèrent l'ordre Teutonique.

L'importance maritime de Lubeck s'accrut par cette circonstance, que, présentant par sa situation de grandes facilités d'embarquement, il fut choisi comme lieu de rendez-vous par les croisés, qui se rendaient dans les contrées idolâtres de la Baltique, et qu'à ce titre cette ville eut même à se réjouir de la protection particulière du Saint-Siége.

C'est ainsi que de là un évêque se rendit, en 1196, en Livonie, et il est probable qu'en 1199, les Lubeckois prêtèrent également leur concours à l'évêque Albert, ce qui entraîna la fondation de Riga et de l'ordre des Porte-Glaives [1].

Quand Lubeck passa sous l'autorité danoise, son commerce ne souffrit en aucune façon de ce changement; il s'enrichit même de bon nombre de priviléges, notamment du côté de la Scandinavie, et les Lubeckois obtinrent aussi une juridiction propre à Skanoër et dans la Scanie.

Mais cette cité, qui continuait à se souvenir des liens qui l'avaient unie jadis à l'Empire, secoua la domination danoise en 1226, et fut la même année encore proclamée par l'empereur ville libre de l'Empire.

Ses habitants prirent une part distinguée à la célèbre et décisive bataille qui fut livrée, le 22 juin 1227, dans une plaine proche de Bornhœved, et depuis cette époque, notamment depuis la retraite du comte Adolphe dans un couvent (1238), elle put, sans éprouver de nouvelles entraves, avancer librement dans la voie d'une large prospérité.

Il semble résulter de la charte qui présida à la fondation de l'évêché et aussi de certaines légendes, qui font partir l'expédition de Hengist et de Horsa, marchant à la conquête

1. *Livland und die Anfænge deutschen Lebens im baltischen Norden*, p. 61 et suiv.

Digitized by Google

de la Grande-Bretagne, de l'embouchure du Weser, que Brême a dû avoir acquis, avant même l'époque de Charlemagne, une certaine importance; ajoutons que les Wigmodiens, dans le canton desquels cette place était située, prêtèrent assistance au duc Wittikind, et que le port de Brême, d'une situation si favorable, devait d'autant plus attirer l'attention de l'empereur et éveiller en lui le désir d'établir en ce lieu une forteresse et une église pour les conversions. L'activité religieuse d'Ansgar et de ses successeurs valut à cette ville de nombreuses relations avec le Nord, et déjà, en 934, un auteur contemporain ne craignait plus de surnommer Brême la Rome du Nord.

Othon le Grand se montra fort libéral envers cette même cité, qu'il dota de nombreuses prérogatives.

Comme les Saxons émigrés en Angleterre, et ceux qui n'avaient pas quitté leur patrie conservèrent entre eux, à l'origine, des rapports suivis, cette circonstance contribua à familiariser avec la mer les habitants de Brême, qui déjà en 1099 figurent au nombre de seize parmi les croisés de Godefroy de Bouillon.

Ils prirent également part à la deuxième croisade, sous le commandement de l'empereur Conrad III, et en choisissant la route maritime, ils trouvèrent occasion de porter, chemin faisant, quelques secours au roi Alphonse contre les Sarrasins, ce qui leur valut des franchises commerciales.

Ce furent trois chevaliers de Brême et deux chevaliers de Lubeck qui fondèrent, en 1190, l'ordre Teutonique à Saint-Jean-d'Acre, et c'est encore de Brême que le deuxième maître de cet ordre, Othon de Langen, tirait son origine.

Entre temps, cette ville se livrait aussi à des entreprises maritimes, qu'elle dirigeait vers les contrées orientales. L'année 1158 vit, pour la première fois, des navigateurs de Brême débarquer en Livonie vers l'embouchure du Duna, et nouer

Digitized by Google

des relations avec les Russes, à la suite desquelles Meinhard, l'apôtre des Livoniens, fonda à Ixkull la première église chrétienne (1186).

Ce fut encore avec le concours de bourgeois de Brême, que l'évêque Barthold entreprit la construction de la ville de Riga.

Brême, qui avait beaucoup souffert du conflit survenu entre Henri le Lion et le comte d'Oldenbourg, avait cependant mis à profit la faiblesse du gouvernement de son archevêque Hartwig, pour s'assurer diverses libertés municipales importantes.

Son commerce avait également grandi; elle entretenait avec les Frisons voisins un trafic considérable, au moyen duquel elle échangeait les produits de l'industrie urbaine contre les produits naturels du sol; et les premiers temps de la Hanse nous la montreront fort mêlée au mouvement mercantile qui se produisit dans la Baltique.

En ce qui concerne Hambourg, ce fut encore Charlemagne qui, après la fondation de l'archevêché de Verden (en 786), et de celui de Brême (en 788), songea en 811 à établir sur les rives de l'Elbe, et à quelque distance de son embouchure, un saint lieu qui pût devenir le noyau d'un archevêché nouveau, et d'où la doctrine chrétienne pût être portée aux Slaves orientaux aussi bien qu'aux Danois et aux autres habitants du Nord.

L'église qui y fut construite fut consacrée par l'évêque Amalhar; et bientôt on vit arriver un prêtre du nom d'Héridag, que l'empereur destinait à être le premier archevêque de ce boulevard septentrional du catholicisme [1].

L'empereur vint cependant à mourir sur ces entrefaites, et les soucis du gouvernement ne permirent qu'en 831, à

1. *Livland und die Anfænge*, etc., p. 4.

Digitized by Google

Louis le Pieux, de confier la direction de l'archevêché de Hambourg au moine Ansgar, qui avait travaillé avec beaucoup de bonheur à la conversion des païens tant dans la Norvége, qu'en Suède et dans le Danemark, et dont il s'agissait maintenant de soutenir l'œuvre, en lui créant un appui solide en Allemagne.

Les papes en firent même, à la place d'Ebo de Reims, leur légat pour les pays septentrionaux, et ils réunirent aussi le diocèse de Brême à celui de Hambourg; mais la jeune fondation dut surtout les quelques forces qu'elle acquit à la protection des Othon.

La bataille de Bornhœved et le régime des comtes de Schauenbourg firent croître Hambourg en importance.

L'empereur Frédéric Ier lui avait octroyé, en 1189, une charte de libertés, et c'est dans la confirmation, l'année d'après, de cet acte important, par le comte Adolphe III du Holstein, que pour la première fois il est question de *conseils hambourgeois*, comme désignant l'autorité municipale.

Cette ville a dû de bonne heure se livrer à la fabrication du drap et jouir d'un commerce florissant, puisque dès 1152 nous y rencontrons une corporation de boutiquiers, et une autre corporation de tondeurs de draps.

La chute de Bardowick semble l'avoir débarrassée d'une rivale importune, et il existe un témoignage authentique d'une alliance plus étroite, qu'en 1210 Hambourg conclut avec Lubeck, en vue de protéger le commerce de terre, qui s'était établi entre les deux cités; bien plus, il est facile d'établir que, dès l'année 1224, cette ville entretenait des rapports directs avec l'Angleterre.

Et maintenant, cette digression épuisée, reprenons le fil de notre histoire générale.

Ce qui caractérise le règne des Hohenstaufen, c'est une

Digitized by Google

tendance prononcée des empereurs à s'unir désormais avec la noblesse pour étouffer dans leur germe les aspirations des villes qui travaillent à leur indépendance.

On voit naître la lutte formidable contre les républiques bourgeoises de la Lombardie, où les classes industrielles, secondées par l'influence heureuse des croisades sur l'éclat des villes italiennes, tendaient et réussissaient à s'élever au niveau d'une aristocratie qui était privée de l'appui de l'Empire depuis Lothaire II.

L'arrogance de Milan envers ses sœurs fournit à l'empereur et à sa noblesse, qui ne craignaient rien plus pour l'Allemagne que l'exemple contagieux de la liberté, l'occasion favorable de réprimer la morgue naissante de la bourgeoisie, sous prétexte d'apporter du secours à des opprimés.

La diète qui s'assembla dans les champs Roncaliens, et qui s'assimila l'expression la plus pure de l'asservissement byzantin : « *Quod principi placuit, legis habet vigorem,* » frustra les villes du droit d'élire leurs autorités, d'aliéner ou donner en nantissement les biens féodaux, de passer entre elles des traités offensifs et défensifs, et prit en un mot toutes les mesures propres à affaiblir leurs habitants au profit des princes et des seigneurs.

La réponse aux résolutions de la diète se trouva dans la défense héroïque de Crema et dans la lutte désespérée que soutinrent les Milanais.

Le chef de l'État manifesta d'ailleurs le même esprit malveillant contre les progrès de la bourgeoisie allemande, et de ce que, par exemple, quelques habitants de Mayence avaient assassiné un évêque aristocratique, il fallait que cette ville fût déclarée à tout jamais déshonorée, que ses murs fussent rasés et que sa population fût dépouillée de toute franchise urbaine.

La cinquième expédition entreprise contre les républiques

Digitized by Google

lombardes fournit à ces dernières l'occasion de se venger de toutes les injures reçues, par la victoire de Legnano (1176), et d'imposer, en 1183, la paix de Constance, qui leur attribua, contre un tribut, la plupart des droits de souveraineté, et à partir de laquelle l'influence impériale céda désormais en Italie le pas à l'influence de l'Église.

Henri VI ne se montra pas plus favorable pour les municipalités que son père, qu'il surpassa seulement en cruauté.

Othon IV fit de vains efforts pour réprimer les excès de la haute noblesse, et le pape, d'accord avec les princes allemands, livra le trône d'Allemagne à Frédéric II, qui, de son côté, pour satisfaire son ambition, prodigua les droits de l'Empire aux grands séculiers ainsi qu'au clergé, et leur sacrifia les libertés municipales.

Les ecclésiastiques devinrent seigneurs territoriaux; le servage ne dut plus désormais compter trouver un refuge dans les villes; défense fut faite de construire de nouvelles villes dans le rayon des suzerainetés spirituelles, et l'empereur fut investi de la mission de renverser de fond en comble celles des cités qui auraient pris naissance sans la volonté du maître territorial.

L'empereur semblait poursuivre le fantôme d'une politique représentée par l'autocratie orientale, fondée sur les débris de la liberté communale, et soutenue d'abord par les princes, la noblesse et le clergé, dont il espérait probablement pouvoir sans peine se défaire plus tard.

La lutte devenait de jour en jour plus imminente entre une bourgeoisie pleine de jeunesse et de vie et une noblesse vieillissante.

On vit se former contre l'archevêque de Mayence, et dans un but d'assistance mutuelle, une ligue bourgeoise comptant pour membres les cités de Worms, Mayence, Bingen, Spire, Francfort, Friedberg et Gelnhausen; et ce qui

Digitized by Google

agrandit le différend, ce fut la résolution inspirée par la haute noblesse au jeune fils de l'empereur, alors régent de l'Empire, qui prononça la dissolution de la confédération mentionnée.

A la même époque, cependant, Lubeck, Hambourg et quelques autres villes septentrionales obtenaient de l'Empire la confirmation des privilèges étendus que Waldemar, durant le court espace de temps qu'avait persisté sa domination, leur avait libéralement accordés.

En revanche, l'empereur Frédéric II étant, en 1232, à Ravennes, enleva aux villes allemandes le droit de nommer elles-mêmes leurs autorités locales, ordonna le licenciement de tous les fonctionnaires par elles institués, remit le soin d'en choisir de nouveaux dans les villes épiscopales ou princières au seigneur territorial, et foula ainsi aux pieds les droits les mieux acquis dans le but probable d'annihiler l'influence de son fils, en révolte contre son autorité, sur les divers municipes, ou de le surpasser en concessions envers le pouvoir seigneurial.

Et cependant, quand dans les dernières années de son existence, l'empereur vit de toute part les grands s'élever contre lui, les villes seules poursuivirent une politique vraiment allemande en se ralliant au chef de l'État, et en le soutenant, avec plus ou moins de bonheur, contre les prétendants que les partis hostiles lui avaient suscités.

Mais bientôt cette puissante dynastie des Hohenstaufen alla s'éteindre en Italie, en laissant l'Empire plongé dans un inextricable désordre, abandonné à la rapacité de ses innombrables vautours.

Alors on vit, sur cet horizon obscurci, se lever une étoile brillante, celle de la liberté municipale, qui fit espérer en des temps meilleurs, qu'elle seule pouvait d'ailleurs ramener.

Digitized by Google

L'anarchie, en se prolongeant de 1246 à 1257, enfanta la ligue des villes allemandes, dirigée contre les trafics usuraires et contre le brigandage des notables et des princes.

Bien que les cités témoignassent assez de leur désir de soutenir les destinées chancelantes des Hohenstaufen, le roi Conrad ne parut pas les comprendre et négligea de s'appuyer sur leurs forces, pour mettre un frein à la licence, cette ennemie jurée de tout commerce et de toute industrie.

Dès lors il ne resta plus d'espoir aux bourgeois que dans leur association; aussi vit-on dès 1241 les villes de Lubeck et de Hambourg conclure une alliance dirigée contre les corsaires et les brigands de la terre ferme, et l'année 1247 donner naissance, sur l'avis d'un bourgeois de Mayence, à la première grande ligue de soixante cités appartenant à la haute Allemagne.

En 1254, les villes de Mayence, Cologne, Worms, Spire, Strasbourg et Bâle renouvelèrent pour dix ans leur ancienne confédération, qui obtint dans l'année même et l'année d'après l'adhésion tant des villes inférieures que même de bon nombre de chevaliers et comtes, et qui, en 1256, reçut à Mayence une constitution définitive.

La Ligue, était-il dit, se proposait de maintenir la paix publique et de protéger les confédérés contre les déprédateurs et les oppresseurs; quant aux conflits naissant dans son sein, un tribunal arbitral serait chargé de les vider; les expéditions militaires seraient décidées à la majorité des voix; défense était faite de secourir l'ennemi au moyen de subsides en argent ou en nature. Mayence était placée à la tête des villes inférieures, et Worms à celle des villes supérieures; il y aurait par an quatre diètes, visitées par les députés des villes associées, dont chacune devait, en outre, travailler à l'agrandissement de la Ligue.

Les juifs, les habitants des campagnes et les biens de

Digitized by Google

l'Empire devaient jouir également de sa protection, et comme enfin elle fit aussi quelques concessions à la noblesse, on vit successivement se rallier à elle les archevêques de Mayence, Cologne et Trèves, les évêques de Worms, Strasbourg, Metz, Bâle et Fulda, le duc de Bavière, la comtesse de Thuringe, les comtes de Leiningen, Nienbourg, Katzenellenbogen, Duenen, les seigneurs de Munzenberg, Trunbourg, Limbourg, Drachenfels, Falkenstein, Strahlenberg, Alzei, Erbach, Limbach, Steinach et Hornberg.

Parmi les cités notables qui étaient entrées dans la confédération figuraient, en 1255, les villes de Mayence, Cologne, Spire, Strasbourg, Worms, Zurich, Bâle, Fribourg, Schelestadt, Colmar, Brisach, Neustadt, Hagenau, Heidelberg, Wimpfen, Lautersbourg, Oppenheim, Francfort, Friedberg, Wetzlar, Marbourg, Gelnhausen, Grunberg, Alfeld, Fulda, Hirschfeld, Aschaffenbourg, Bingen, Dipach, Wesel, Boppard, Andernach, Reuss, Bonn, Aix-la-Chapelle, Brême, Munster dans la Westphalie, et plus de soixante autres.

Or cette nomenclature sommaire n'est-elle pas une garantie suffisante de la fermeté avec laquelle la bourgeoisie était parvenue à pouvoir tenir son drapeau en Allemagne; ne rend-elle pas un témoignage éclatant du chemin qu'elle avait parcouru, de l'autorité qu'elle avait conquise; ne fait-elle pas pressentir aussi tous les succès qu'elle devait remporter encore par la suite?

Et maintenant nous abordons sans plus tarder notre histoire commerciale, et comme ce sujet a déjà occupé, même à un point de vue beaucoup plus général que celui de notre programme, les meilleures et les plus actives intelligences de l'Allemagne, nous voulons parler de Sartorius notamment, de Lappenberg, de Barthold, de Gallois, et de tant d'autres, sans oublier cependant un de nos compatriotes, les plus compétents en cette matière, M. Roux de Rochelle, la

Digitized by Google

difficulté pour nous consistera moins à rassembler les matériaux qu'à les trier et à les approprier au résultat particulier qu'il s'agit d'obtenir, et si nous sortons victorieux de cet obstiné travail, nous croirons avoir rempli une lacune qui certainement existe en Fr[illegible] si nous ne nous trompons, même en Allemagne.

Digitized by Google

HISTOIRE COMMERCIALE

DE LA

LIGUE HANSÉATIQUE

PREMIÈRE PÉRIODE.

DE L'ORIGINE DE LA LIGUE HANSÉATIQUE JUSQU'A LA PAIX CONCLUE PAR ELLE AVEC WALDEMAR III, ROI DE DANEMARK, EN 1370.

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE ET FORMATION DE LA LIGUE HANSÉATIQUE DURANT CETTE PREMIÈRE PÉRIODE.

Funeste à tous, l'anarchie qui régnait en Allemagne devait surtout affliger ces fondations urbaines encore naissantes ou déjà prospères, auxquelles la paix publique devait apparaître comme la condition essentielle de toute activité et de tout avenir, et comme la situation la plus favorable à la jouissance calme des conquêtes pacifiques du travail.

Impuissantes par elles-mêmes à repousser des attaques dirigées contre leurs libertés ou leurs biens, abandonnées par le chef de l'État qui devait songer à sa propre défense, ces villes allemandes furent naturellement amenées par la communauté des dangers, des besoins et des désirs, à se rapprocher, à unir leurs forces et leurs destinées.

Ces alliances se produisaient en dehors de toute autorisation seigneuriale, par la seule force, la seule réaction de

Digitized by Google

l'existence compromise; elles demeurèrent même quelque temps inattaquées, et ce ne fut que plus tard, quand elles eurent déposé leur caractère défensif, qu'on vit entrer en lice contre elles, pour les refouler et les réduire à leur insignifiance première, tous les degrés de la noblesse, dont elles commençaient, à leur tour, à troubler la sécurité.

Cependant ces associations de villes furent bien plus retardées au nord qu'au midi de l'Allemagne; non pas qu'elles y eussent de moins fortes raisons d'être, car il faudrait oublier alors et les guerres et les désordres qui éclatèrent en Saxe et dans les colonies allemandes du pays des vendes, par suite de la dispersion de la maison saxonne, des entreprises danoises, et des luttes contre les princes Vendes; mais au nord, le nombre des villes était moins considérable; la distance qui les séparait rendait leurs communications fort rares et aussi fort difficiles à travers des territoires peu appropriés à la circulation, infestés en outre par le brigandage des roturiers et des seigneurs, et il n'y avait guère que les habitants des côtes qui pussent établir entre eux par voie maritime des relations plus suivies; d'ailleurs, la plupart des villes septentrionales, devenues considérables en exceptant toutefois notamment Cologne, Lubeck, Brême, Soest, Hambourg et Magdebourg, dont la prospérité commença de bonne heure, n'acquirent quelque force et quelque indépendance qu'au treizième siècle, et les autres ne remontent même pas, par leur origine, au delà de cette époque.

Ces premiers temps n'enfantèrent que des associations sans importance, qu'il faut se garder de confondre avec la ligue Hanséatique et son développement ultérieur, par une tendance de l'esprit que trahissent même quelques auteurs anciens, quand ils veulent lui assigner une antiquité aussi haute que possible, et quand, méconnaissant la marche de

Digitized by Google

toutes les institutions humaines, ils l'arment de toutes pièces dès sa naissance.

Cette question des origines de la ligue Hanséatique exige au contraire la plus grande réserve, et court même grand risque de ne jamais recevoir de solution précise et mathématique. Pourquoi cela? Parce qu'il n'existe pas un seul document témoignant, à ces époques reculées, d'une alliance de villes septentrionales dans l'intérêt de leur sécurité et de leur commerce, ou bien établissant dans la première moitié du treizième siècle l'adhésion de quelques villes à telle ou telle association temporaire d'autres communes.

On peut même douter que dans un temps où l'écriture n'était pas du domaine public, où presque tout se traitait verbalement, où le clergé était à peu près le maître exclusif de la langue, qui figurait dans les conventions les plus importantes, il ait été dressé un écrit pour constater la première alliance.

Aussi bien alliances et adhésions durent-elles puiser une bien moins grande force dans l'engagement lui-même que dans les nécessités qui les avaient produites; et l'intérêt disparaissant, les clauses les plus expresses devenaient lettre morte pour des cités qui ne reconnaissaient pas d'autorité commune supérieure, chargée d'exercer une contrainte.

Cependant, pour ne pas posséder de monuments écrits, précédant et préparant une certaine extension de la ligue Hanséatique, il ne faudrait pas conclure encore qu'il n'en ait jamais existé, car le courant des siècles a pu les engloutir; mais toujours est-il que les plus grandes incertitudes règnent parmi les auteurs sur les commencements de cette confédération, et que les dates qu'ils assignent s'écartent quelquefois l'une de l'autre d'un ou même plusieurs siècles, en se mouvant entre le douzième et le quatorzième.

Digitized by Google

Une opinion qui était déjà accréditée du vivant de Sartorius, et que nous avons trouvée reproduite assez clairement dans le savant « Commercial dictionary » de Mac-Culloch sur le mot « Hanseatic league, » rattache l'origine de notre Ligue à une union formée en 1240 entre deux villes, Lubeck et Hambourg, qui devinrent sans doute par la suite des villes hanséatiques de premier ordre, et dirigée contre la piraterie et le brigandage de la terre ferme.

Il est certain qu'une semblable union s'est formée à la date indiquée, puisque le pacte qui la consacra nous est parvenu avec tous les caractères de l'authenticité; mais la déduction à laquelle elle sert de base ne nous semble pas légitime.

C'est ainsi qu'il n'y est question exclusivement que des parties contractantes, sans la moindre allusion à d'autres villes auxquelles se seraient appliquées ou étendues leurs stipulations; c'est ainsi que le but capital de la Hanse, et qui fut probablement la raison essentielle de sa formation, je veux parler de la protection du commerce, n'y reçoit même pas les honneurs d'une mention; enfin le nom caractéristique de Ligue ou Hanse allemande n'y figure pas davantage, et même on parcourrait tout le treizième siècle sans y rencontrer une fois cette dénomination comme se référant à une confédération visant à la sauvegarde de ses droits et de son commerce.

Certes, la chose aurait pu précéder la qualification, mais le traité en question n'est pas unique dans son genre, dans ses tendances; il y en a d'antérieurs et de postérieurs à lui. Dès lors de quel droit rattacher précisément à ce traité les adhésions successives des autres villes hanséatiques?

L'appréciation que nous attaquons rencontre des obstacles plus directs encore. Hambourg, à l'époque de ce traité, cédait le pas à plusieurs villes de la Baltique et de la

Digitized by Google

mer du Nord, et était très-loin encore du pinacle de sa future splendeur. Si véritablement cette ville a partagé avec Lubeck la gloire de fonder la ligue Hanséatique, comment se fait-il que son nom ne figure généralement pas au milieu de ceux des autres villes maritimes confédérées, dans les conventions que celles-ci passèrent au treizième et au commencement du quatorzième siècle avec les souverains scandinaves?

Le nom de Hambourg ne figure pas avec plus de fréquence dans les chartes qui vers la même époque conférèrent des priviléges communs à plusieurs villes de la Baltique, de la mer du Nord et du Zuydersée; et enfin, quoique ce soit incontestablement les villes vendes qui ont concouru le plus efficacement à la formation et à la consolidation de la Ligue, Hambourg ne compte dans leur nombre qu'à une époque beaucoup plus avancée.

La question d'ailleurs est déjà ancienne; et quoique aujourd'hui elle ne présente guère plus qu'un intérêt historique, il fut un temps où sa solution devait régler des différends et des débats fort animés; des hommes spéciaux s'y consacrèrent avec l'avantage d'en être beaucoup plus près par le temps et de pouvoir même recueillir les traditions orales, notamment deux syndics de la Hanse, Sudermann et Domann, qui avaient reçu de la Ligue elle-même la mission d'écrire son histoire et le droit de fouiller dans toutes ses archives. L'écrivain Chytraeus, qui vivait aux quinzième et seizième siècles, alla sur ce même sujet aux renseignements auprès des syndics des principales villes hanséatiques. Et cependant toutes ces recherches intéressées, favorisées, scientifiques, demeurèrent sans résultat. N'y a-t-il donc pas quelque présomption à vouloir être plus heureux que de pareils prédécesseurs? et puisque les villes allemandes dans les réunions ou congrès qu'elles pouvaient avoir au commen-

Digitized by Google

cement du treizième siècle, ne rédigeaient pas de procès-verbal de leurs séances, ne faut-il pas nous contenter forcément de notions plus ou moins générales sur le lieu, l'époque, la modalité de cette origine quelque peu mystérieuse.

L'habitude de conserver par écrit les résolutions prises en conférence ne semble s'établir que vers l'issue de notre première période; et, par conséquent, nous en sommes réduits, pour éclairer les premiers temps, à des sources bien avares. Car, après avoir écarté les rapsodies de misérables chroniqueurs et d'ignorants compilateurs, il ne nous reste que les priviléges obtenus par quelques villes confédérées de la basse Allemagne dans l'intérieur de l'Empire ou de puissances étrangères; que des correspondances échangées soit dans le sein même de ces petites confédérations, soit entre ces confédérations et l'extérieur; que quelques traités relatifs à des points déterminés; que des luttes et des aventures soutenues en commun par quelques localités.

Ces sources nous permettent de placer, sans plus de précision cependant, les origines de la Ligue dans le treizième siècle, dont le commencement laisse apercevoir quelques villes isolées du Nord, qui de temps à autre ont des rapprochements temporaires, mais dont le déclin nous montre avec certitude une confédération de plusieurs cités maritimes, vouée aux intérêts de la liberté, de la sécurité et du commerce, et s'augmentant tous les jours de nouveaux adhérents; car, comme nous croyons déjà l'avoir remarqué, la célèbre ligue Hanséatique ne se fit pas dans un jour; née au milieu de circonstances difficiles, elle fit de rapides progrès, et, poussée par des vents heureux, habile à faire tourner à son avantage les événements contemporains, elle arriva graduellement à cette prospérité incomparable, que ses fondateurs, que l'imagination républicaine la plus ardente n'aurait osé concevoir, et qui lui permit de pré-

Digitized by Google

sider en maîtresse au commerce de deux mers, de donner et de renverser des couronnes, de river à son monopole, de courber sous son joug mercantile des nations entières.

Ces associations qui se produisent durant tout le treizième siècle, et dont il y a peut-être aussi quelques exemples au douzième siècle, à l'occasion de quelques rares communes, qui surent arriver à quelque aisance et à quelque liberté, étaient amenées par les rapports existant entre des villes assez voisines, et étaient commandées par leur intérêt réciproque.

Ce qui les favorisait à l'égal de la nécessité, de l'intérêt, du voisinage, c'était l'emprunt fréquent que des villes naissantes faisaient à une cité prospère, de ses règlements, de ses usages, en un mot de sa législation ; c'étaient les décisions qu'une ville allait demander aux échevins d'une autre dans des cas difficiles; c'était aussi l'asile, la protection que telle commune offrait dans ses murs aux citoyens de telle autre.

Mais de là il y avait encore loin à cette vaste confédération, mue par une pensée et une ambition communes, et régie par un droit uniforme; il importe donc de rechercher les causes qui déterminèrent plus particulièrement cet important résultat.

Et en premier lieu, on ne peut méconnaître l'influence favorable que dut exercer la position topographique des principales villes de la basse Allemagne; en effet, situées en partie le long des côtes, en partie sur le bord de fleuves navigables, qui permettaient aux vaisseaux de se risquer jusque dans la mer, il s'offrait à leurs entreprises un champ bien autrement large et fécond qu'à celles des villes méridionales.

L'eau était devenue leur élément; elle leur valut des marchés plus nombreux, plus lointains; et ils durent à la pêche ainsi qu'à la navigation une fortune des plus rapides.

Digitized by Google

Déjà même le zèle religieux, plus encore que la spéculation, avait pendant les croisades conduit des navigateurs de Brême et de Lubeck jusqu'aux côtes de la Syrie, où ils contribuèrent à la fondation de l'ordre Teutonique de chevalerie; mais, cette passion une fois assouvie, on ne chercha même pas à recueillir une partie des avantages commerciaux que ces expéditions pouvaient avoir assurés pour l'avenir, et que l'Italie, les Pays-Bas, l'Espagne et la France méridionale se partagèrent.

Cependant, en désertant ces contrées orientales trop éloignées, nos villes déployèrent toute leur activité dans les deux mers les plus voisines. Déjà des habitants de Cologne avaient, depuis la conquête de l'Angleterre par Guillaume, opéré une descente dans cette île; les émigrés des villes détruites pendant la guerre atroce contre les Vendes enrichirent les communes naissantes, où ils s'établissaient, de notions plus précises sur le commerce et la navigation; les citoyens de Brême et de Lubeck, qui ne s'étaient aventurés encore à l'est que jusqu'à l'île de Gothland, où ils visitaient l'important marché de Wisby, rencontrèrent fortuitement au douzième siècle les côtes de la Livonie, et plus tard touchèrent à celles de la Russie et aux embouchures de ses fleuves; les colonies qui furent fondées dans le pays des Vendes ne restèrent pas en arrière; dès la fin du douzième siècle et le commencement du treizième siècle, les villes les plus prospères telles que Hambourg, Brême, Lubeck et Wisby, pour autant que cette dernière ville peut compter pour une commune allemande, faisaient le commerce du côté de la péninsule danoise.

C'est ainsi que la situation particulière de ces villes développa leurs richesses, étendit leurs relations, multiplia leurs rapports, et leur permit, malgré des distances assez considérables, de s'entr'aider par des secours rapides et ré-

Digitized by Google

ciproques; leur activité se déployant dans le même sens, quoi de plus naturel que d'unir leurs intérêts, que de conjurer ensemble des entraves communes? Et ces entraves étaient grandes dans un temps où les pirates inondaient les mers, où le droit de naufrage, le droit d'aubaine et tant d'autres vexations jetaient le désarroi dans la propriété et dans le commerce.

Au fur et à mesure que les relations internationales s'établissaient avec les Pays-Bas, l'Angleterre, la Norvége, le Danemark, la Suède et la Russie, plus de sécurité, plus de liberté commerciale devenaient indispensables, et ce furent d'abord les communes plus puissantes qui les revendiquèrent isolément. Les résultats obtenus profitaient alors plus tard à des communes plus faibles; quelquefois aussi il fallait le concours des unes et des autres pour obtenir, exiger, arracher et défendre les garanties et les franchises du commerce.

Mais ces confédérations de villes étaient déjà singulièrement préparées par les corporations allemandes à l'étranger, composées précisément des citoyens de ces diverses villes, qui apprenaient ainsi à mieux se connaître, et qui, sentant parfaitement la nécessité d'une protection efficace que l'union seule pouvait procurer, donnaient à leurs patries respectives l'exemple et l'impulsion d'une entente générale.

Une autre cause qui influa également beaucoup sur le développement notable des confédérations, se rattache aux colonies allemandes qui prospéraient au nord-est de l'Allemagne, à la suite des guerres exterminatrices dirigées contre les idolâtres des pays slaves et vendes; il fallait réparer les ravages de la guerre, gagner ces contrées barbares à la civilisation germanique. Des colons de la Saxe, des Pays-Bas, de la Westphalie, y affluèrent sur l'appel des sei-

Digitized by Google

gneurs du Mecklembourg, de la Poméranie, du Holstein et du Brandebourg, et fondèrent des villes largement dotées de libertés municipales ; c'est ainsi que, grâce à l'ordre Teutonique, la Prusse fut transformée en colonie allemande rendue accessible à tous les autres marchands et navigateurs, qui y trouvèrent un marché considérable et une amie dévouée.

Toutes ces révolutions engendrèrent une extension plus grande du commerce et de la navigation des municipalités, et des points de contact plus nombreux, un besoin plus pressant de liberté et partant d'union.

Néanmoins, on a beau parcourir le treizième siècle, les entreprises communes qui s'y placent ne comptent guère plus comme participants que dix ou tout au plus douze villes maritimes appartenant principalement à la Baltique ; et ces associations ne prennent encore le nom de Hanse allemande (Deutsche Hanse) dans aucun monument de cette époque.

Au lieu de ce nom, qui ne semble réservé qu'à une confédération moins restreinte, nous trouvons encore provisoirement les qualifications générales suivantes : marchands allemands, villes maritimes allemandes, villes vendes, villes slaves, navigateurs chrétiens, etc., etc.

Ces qualifications n'ont pas lieu d'étonner ceux qui savent que c'est du sein des villes maritimes que sont sorties les premières alliances, que ce sont les villes maritimes, et notamment les villes vendes, qui formèrent le noyau et la force principale de la ligue Hanséatique, et obtinrent les premiers et les plus nombreux priviléges.

Avec le quatorzième siècle, les membres et les priviléges de l'association augmentent, sa constitution se dessine, son attention se porte sur les rapports des confédérés entre eux et sur les rapports des citoyens avec leurs magistrats muni-

Digitized by Google

cipaux, enfin commence à paraître et même à s'imposer aux puissances étrangères ce nom qu'elle devait plus tard illustrer.

Quant à l'origine de ce nom, nous trouvons le mot Hansa employé déjà par Ulfilas pour désigner une société, une réunion d'hommes, et, plus tard, ce mot exprime le droit, la redevance à payer par une pareille société, par exemple, par une corporation allemande à l'étranger.

Mais à un autre point de vue que celui de la philologie, ce nom présente et surtout présentait à la Ligue un intérêt plus considérable assurément. En effet, comme il se référait exclusivement aux villes confédérées de la basse Allemagne, nul autre qu'elles ne pouvait revendiquer les priviléges qui y étaient attachés ; en outre, la Ligue ayant le droit d'admettre de nouveaux membres, leur conférait par là même, vis-à-vis des contractants étrangers, les avantages dont ceux-ci l'avaient investie elle-même ; enfin le droit d'expulsion ou de réadmission devenait pour elle un droit non moins précieux que celui de l'admission.

La Ligue comprenait si bien les avantages de cette situation que jamais, malgré l'insistance que mirent quelques nations étrangères à connaître les cadres exacts de l'association, elle ne consentit à les tracer, excepté justement vers son déclin.

A la fin de notre première période, ce nom embrassait les contrées côtières depuis la rive droite de la Meuse et l'embouchure de l'Escaut jusqu'en Esthonie et jusqu'à Revel. Plusieurs villes de l'intérieur faisaient déjà partie de la Ligue ; plusieurs autres y entrèrent plus tard ; les grandes divisions étaient déjà tracées.

Il ne faudrait pas prendre pour une liste complète l'énumération des membres de la Ligue, qui peut se rencontrer dans tel acte ou tel procès-verbal, car plus d'une loca-

Digitized by Google

lité n'était pas désignée qui se rattachait cependant médiatement à l'association par une place plus importante, aux charges fédérales de laquelle elle contribuait pour sa part.

C'est aussi à la fin de cette période, en 1364, durant la lutte soutenue par la Hanse contre le Danemark, qu'on voit apparaître ou au moins mentionner pour la première fois un acte fédératif, celui de Cologne, qui fut considéré comme la charte constitutionnelle de la Ligue, et auquel concoururent un très-grand nombre de députés.

Il fallait sans doute cette pression d'une guerre pendante avec un puissant ennemi pour décider la Ligue à la rédaction d'un diplôme, qui probablement ne fit que sanctionner les usages régnants.

Nous sommes d'ailleurs réduits à ignorer le contenu de ce document dont le nom seul (Cœlnische Confederationsacte) et la date nous sont parvenus, bien qu'il soit plus d'une fois mentionné dans les résolutions subséquentes.

Mais les événements qui lui succédèrent, et des raisons d'analogie, tirées d'actes postérieurs, nous autorisent à penser que pour la forme il ressemblait à tous les documents qui se rencontrent chez d'autres associations de l'époque, et qu'au fond il imposait aux confédérés l'obligation de se prêter un appui réciproque pour la conservation de leurs droits et des priviléges acquis, pour l'extension et la sécurité de leur commerce.

Ce n'est qu'à partir de l'année 1370 que nous possédons les extraits des décrets rendus dans les diètes et des délibérations, dont procès-verbal a été dressé.

Cependant, malgré la pénurie de renseignements authentiques sur les débuts de la Ligue, ses faits et gestes à cette époque donnent la clef des tendances qu'elle poursuivait.

Ainsi il est certain que depuis son origine jusqu'à sa décadence, l'extension et la sécurité du commerce, et notam-

Digitized by Google

ment du commerce extérieur, ont été l'objet principal de ses préoccupations et de sa sollicitude; car on croyait encore alors, et cette opinion pouvait jusqu'à un certain point s'autoriser du lamentable spectacle offert par l'intérieur de l'Allemagne, que le commerce était la source unique ou au moins essentielle des richesses. Les Hanséates s'efforcèrent donc de tout temps d'étendre leurs marchés sur la terre étrangère et d'y accaparer le monopole, et il faut bien reconnaître qu'ils ont parfaitement réussi plus tard à arriver à leurs fins.

Mais il va sans dire que ce but ne pouvait être atteint sans une guerre résolue faite aux brigands et aux pirates, qui compromettaient si gravement la sécurité des routes maritimes et continentales.

Enfin la Ligue veillait au maintien de la paix et des constitutions locales, et se réservait le jugement des différends qui diviseraient les villes et leurs seigneurs, abandonnant à des arbitres, choisis généralement parmi les villes maritimes les plus influentes, les conflits qui s'élèveraient entre quelques villes ou entre des villes et la confédération elle-même.

A l'aide de quels procédés suffisait-elle à une tâche aussi complexe? Tantôt en nouant des alliances avec les grands et les princes, tantôt en profitant de leur détresse pour leur acheter au poids de l'or, comme c'était la mode dans ces temps, des concessions et des libertés; en temps de guerre, quand la jeunesse militante des villes était insuffisante, elle stipendiait des mercenaires et offrait des subsides à des seigneurs, notamment à la pauvre noblesse des campagnes, contre des services militaires.

La Ligue avait aussi ses revenus provenant du Pfundzoll, c'est-à-dire d'un denier très-minime prélevé dans les villes hanséatiques par chaque livre de valeur sur les vaisseaux

Digitized by Google

et les marchandises qui y entraient ou en sortaient, soit qu'ils appartinssent à des Hanséates ou à des étrangers. C'étaient les villes elles-mêmes, par des agents à elles appartenant et non à la confédération, qui percevaient ce droit et devaient le verser dans la caisse centrale.

Une autre obligation incombant aux membres de la Ligue, qui composait la seconde branche de ses ressources, consistait dans un nombre déterminé de vaisseaux et d'hommes à fournir à l'armée fédérale; mais cette obligation pouvait se résoudre aussi en une indemnité; quant à la quotité de cette espèce de droit de douane et du contingent, il nous est impossible de la fixer avec précision.

Les empiétements des étrangers étaient réprimés par le déplacement des comptoirs hanséatiques qui pouvaient se trouver chez eux, par la suspension des relations commerciales, par des prohibitions plus ou moins générales, et peut-être quelquefois aussi par des vaisseaux armés en course.

Enfin la Ligue était protégée contre ses membres rebelles par le droit d'imposer une amende ou même de prononcer l'exclusion, laquelle dernière mesure était beaucoup plus coërcitive, produisait des effets beaucoup plus immédiats que le ban de l'Église ou le ban de l'Empire.

En ce qui concerne maintenant la constitution intérieure de la Ligue, le mode d'expédier les affaires dans les assemblées générales, le nombre des députés, la portée des règlements et des lois qui furent faits par et pour la communauté, toutes espèces de détails nous font complétement défaut pour cette première période.

Certes, il y avait eu déjà des délibérations communes à Cologne, à Lubeck et dans d'autres villes vendes; mais l'époque de ces délibérations, leur objet, les villes qui y prirent part par leurs représentants, donnent lieu à autant de questions à résoudre ou plutôt insolubles.

Digitized by Google

Il est tout aussi incertain si Lubeck présidait déjà l'association; en tout cas, Cologne paraît avoir à cette époque participé à cet honneur.

Mais il résulte de plusieurs documents de la fin de notre période, que les villes maritimes prédominaient dans la communauté, puisque celle-ci y est souvent encore désignée par « les villes maritimes confédérées, » au lieu de «Hanse allemande,» laquelle dernière qualification avait cependant déjà pénétré dans l'usage; et qu'elles rendaient des décrets indépendamment des villes intérieures pour lesquelles ils devenaient cependant obligatoires après leur notification; ce fut même là un germe de désordre qui porta de mauvais fruits.

Il est également certain que les villes vendes formaient entre elles comme une confédération à part, prenant des résolutions et faisant la guerre pour son compte; à ces villes vendes se ralliaient les autres villes de la Baltique, les villes voisines de la mer du Nord, telles que Hambourg et plus rarement Brême. Mais vers la fin de cette période, il semble que les villes de Prusse et de Livonie procèdent à leur tour avec une certaine indépendance et se groupent en division séparée.

Une autre agglomération réunissait les villes maritimes de l'ouest, parmi lesquelles Cologne figurait au premier rang par son ancienneté, son opulence, sa dépendance immédiate de l'Empire, sa participation aux ligues du Rhin et des villes de la haute Allemagne.

Toutes les autres villes qui n'appartenaient ni au groupe occidental ni au groupe oriental formaient probablement un troisième cercle, dont Magdebourg et Brunswick étaient les points culminants.

Voilà les suppositions que justifient, sinon des documents positifs, au moins l'ordre des choses tel qu'il est établi dans

Digitized by Google

la période suivante; mais, en tout cas, il ne peut pas être question encore de la division en quatre quartiers, qui ne surgit que plus tard.

Parmi les principes auxquels la sanction des règlements valut bientôt une autorité générale, on reconnaît avec plaisir celui qui attachait force de loi à la décision de la majorité; un autre statut voulait que les résolutions délibérées et prises par le groupe de Cologne fussent obligatoires pour la Ligue tout entière. Cependant on comprendra que l'exécution de ce dernier règlement dut rencontrer de vifs obstacles de la part de villes jalouses de leur indépendance, et ne voulant aliéner leur initiative qu'à la dernière extrémité; aussi peut-on douter que sans des nécessités impérieuses, sans le puissant mobile de l'intérêt personnel, sans le dévouement de quelques rares cités, la Ligue fût jamais parvenue jusqu'à la hauteur à laquelle nous allons la voir arriver.

Digitized by Google

CHAPITRE II

DÉMÊLÉS ET GUERRES DE LA HANSE DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE.

L'intitulé de ce chapitre pourrait faire craindre qu'entrant dans des détails historiques, nous oubliions le titre de notre ouvrage et nous déviions du programme qui nous est tracé; mais les faits que nous allons raconter se relient trop intimement et aux origines de la Ligue, et aux causes de sa grandeur, pour que nous ayons cru pouvoir nous dispenser de leur consacrer cette place.

Les premières associations naquirent et durent naître parmi les villes maritimes en raison des rapports et des intérêts multiples qui les reliaient dans la Baltique. Quand on songe aux avantages que ces associations urbaines remportèrent sur les empires du Nord, malgré la grande disproportion des forces, on est obligé de constater une fois de plus l'irrésistible puissance que peut donner à de petites populations la jouissance même restreinte de la liberté, l'emploi actif et intelligent de toutes leurs ressources.

Déjà autrefois, pour ne citer que cet exemple, la ville de Lubeck toute seule avait combattu avec la bravoure, l'opiniâtreté qui se puisent dans la défense des intérêts les plus sacrés, de la famille, de la propriété, de l'indépendance. Dans ses luttes contre Waldemar II, roi de Danemark, elle avait réussi à défendre sa position dans l'empire germanique, et contribué, en 1227, dans la bataille de Bornhöved, à détruire le pouvoir des Danois sur le nord de l'Allemagne. Plus tard cette cité, menacée dans son existence même,

Digitized by Google

risqua sa première bataille navale contre les mêmes ennemis (en 1234), et la victoire qu'elle remporta les affranchit de leurs projets agressifs.

Comme en 1249, Éric II de Danemark avait fait saisir dans ses États les vaisseaux et les marchands de Lubeck; cette ville s'empara de Copenhague, qu'elle livra au pillage, mit le feu à Stralsund, qui était une colonie danoise, et rentra dans ses foyers, chargée de lauriers et de butin.

De tels exemples ne devaient pas être perdus, ni pour ceux qui les donnaient et qui gagnaient en autorité et en considération, ni pour ceux qui les recevaient et qui devaient désirer contracter des liens plus étroits avec les premiers dans l'intérêt des uns et des autres et contre leurs communs ennemis.

La Ligue, qui se forma de cette manière, vit fleurir son commerce dans les trois royaumes du Nord, où l'élément communal semblait condamné encore à un long engourdissement; mais elle comprit aussi que cette prospérité était attachée aux prérogatives dont elle jouissait dans ces pays, et à l'étendue de ses forces navales.

Le roi Éric de Norvége fut le premier prince qui put apprécier la valeur de la Ligue naissante. Comme il était en guerre avec les Danois, il avait fait saisir et vendre des navires appartenant à plusieurs villes de la Baltique, qui avaient acquis en commun ou individuellement quelques franchises dans ses États, mais qui semblaient favoriser ses ennemis. Les représailles ne se firent pas attendre; les six villes de Wismar, de Rostock, de Stralsund, de Greifswald, de Riga et de Wisby, ayant Lubeck à leur tête, lancèrent une flotte sur les côtes de la Norvége, et grâce à la défense faite aux villes d'y importer du blé, du pain et de la bière, le roi dut se soumettre à leur volonté, accepter la médiation du roi de Suède, consentir dans la paix de Calmar (1289) la res-

Digitized by Google

titution des navires saisis, ainsi qu'une indemnité de six mille marcs en monnaie de Norvége, confirmer les anciennes libertés, en accorder de nouvelles, et les étendre aux villes de Campen, de Stavern et de Grœningue, qui semblent avoir eu des rapports avec la confédération. Éric alla même jusqu'à conférer à trois de ces villes l'arbitrage dans tous ses futurs différends avec le royaume de Danemark.

Un tel succès était destiné à accroître le renom de la confédération et le désir d'y être admis, et la ville de Brême elle-même, qui avait obtenu du roi de Norvége quelques avantages exceptionnels pour l'avoir assisté dans cette lutte, préféra bientôt, au prix de quelques sacrifices, faire cause commune avec ses sœurs d'Allemagne et partager leurs destinées.

Toutes ces forces combinées n'étaient pas de trop contre une puissance aussi menaçante que l'était le Danemark, qui, malgré la bataille de Bornhöved, renouvelait encore parfois ses prétentions sur les pays vendes et slaves.

Aux villes vendes seules et aux princes de ces contrées revient l'honneur d'avoir finalement déjoué tous ces projets.

Mais ce qui rendait ce royaume plus redoutable que ses prétentions, c'étaient ses possessions effectives; il s'étendait encore, même depuis cette mémorable défaite, sur de nombreux territoires prussiens et livoniens, la Courlande, l'Esthonie, l'île de Rugen, une partie de la Poméranie antérieure, et ses possessions sur les deux rivages le rendaient maître des deux Belts et du Sund.

Et comme les côtes de la Scanie, qui offraient la pêche la plus abondante de harengs, étaient ainsi aux mains des Danois, les Hanséates devinrent leurs tributaires pour tout ce qui concernait leur commerce et leurs relations avec la mer voisine.

Le Danemark avait, en outre, une population très-com-

Digitized by Google

pacte et pouvait passer à juste titre pour la première puissance continentale et maritime du Nord.

Il est donc probable que rien n'aurait pu sauver nos petites municipalités, ni leurs richesses, ni leur habileté, ni leur union, ni même le concours de l'ordre Teutonique, qui en 1236 avait lui-même contracté une alliance avec l'ordre des Porte-Glaives, si des dissensions intestines n'avaient entravé l'action de cet empire à l'extérieur. En effet, nous y voyons maintenant se succéder une file de princes dont le règne, rempli par des luttes incessantes avec les vassaux, se termine généralement par leur mort violente, l'assassinat, l'empoisonnement, l'incarcération, et nous montre les tristes résultats de ce système, ou plutôt de cette anarchie féodale, qui a été quelquefois préconisée à l'égal des plus précieuses libertés de nos ancêtres et élevée bien au-dessus de notre discipline et de notre droit modernes.

Il va sans dire que ces désordres étaient soigneusement mis à profit par les Hanséates pour l'obtention de priviléges nouveaux.

Cependant, sous le règne d'Éric II, Mendved, qui, à d'autres égards ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs, les seigneurs du Mecklembourg durent reconnaître la suzeraineté danoise, Rostock se soumettre, et la ville de Lubeck elle-même se placer sous la protection du roi et consentir un tribut annuel de 750 marcs d'argent.

Ce prince fit ensuite entrer l'île de Rugen dans ses biens domaniaux, et imposa sa suzeraineté aux princes de la Poméranie.

Grand était devenu le danger pour les villes de ces contrées soumises, notamment pour Wismar, Greifswald, Stralsund, Rostock, dont la perte semblait avoir été concertée entre le roi et ses vassaux de Rugen, du Mecklembourg et de la Poméranie.

Digitized by Google

Ces villes tombèrent après une lutte inégale, mais opiniâtre; elles expièrent, par des exactions et par une compression violente, leur résistance au roi, et leur indocilité envers les seigneurs.

Mais le roi dut bientôt céder à d'autres préoccupations; l'orage passa, les plaies se cicatrisèrent.

Il importe de remarquer, en passant, que les villes attaquées furent réduites à leurs propres forces durant ces hostilités, ne reçurent de secours de personne, et composèrent ainsi à elles seules, au commencement du quatorzième siècle, cette prétendue confédération générale de quelques auteurs. Christophe II, qui monta ensuite (1320) sur le trône de Danemark, trouva son pays dans une situation fort délabrée, et déchiré par une guerre civile, qui l'obligea même à prendre la fuite, et à aller mendier les secours de Rostock et de Lubeck, tant la fortune avait des retours extraordinaires. L'occasion était favorable pour se faire concéder des priviléges; nos villes ne la manquèrent pas, et en revanche, leur intervention rendit la couronne au souverain dépossédé, couronne incertaine, qui laissait entrevoir la prochaine dissolution de cet empire. Rassurées de ce côté, les villes allemandes n'avaient pas vu s'opérer sans de vives inquiétudes, dès 1319, la fusion de la Suède et de la Norvége sous le sceptre du roi Magnus Smaeck, et leurs inquiétudes redoublèrent, quand ce souverain incorpora à sa couronne la province de Scanie. Effectivement, les efforts tentés par Lubeck, Rostock, Stralsund, Greifswald, pour conserver leurs priviléges en Suède et en Norvége, vinrent échouer contre le parti pris du roi.

Heureusement pour nos communes, les antipathies nationales, qui rendaient un gouvernement commun pour ces deux pays presque impossible, se chargèrent de dissiper leurs terreurs.

Digitized by Google

La tempête éclatait de toutes parts; en vain, pour la conjurer, Magnus associa-t-il ses deux fils, chacun au gouvernement d'un des deux pays; il y gagna d'avoir bientôt à combattre à la fois et les vassaux des deux royaumes, et ses propres enfants; et comme à tous ces désordres étaient venues s'ajouter des guerres malheureuses avec la Russie et le Danemark, l'excommunication papale, et les ravages d'une peste atroce, appelée la mort noire, qui vers la moitié du quatorzième siècle, sévit dans tout le Nord, et particulièrement dans les États de Magnus, ce prince dont les événements avaient modifié les sentiments, forma une alliance avec les villes précédemment nommées, confirma leurs anciens priviléges, et leur en consentit de nouveaux à leur gré; ensuite, pour se débarrasser d'un ennemi redoutable, il rétrocéda secrètement au Danemark les importantes provinces de Scanie, Blecking, Hallande, auxquelles il ajouta encore d'anciennes possessions suédoises, les îles d'Oeland et de Gothland.

Mais ces concessions ne firent qu'irriter davantage ses sujets; son propre fils et co-régent, Haquin de Norvége, s'empara de sa personne (1361), et se fit reconnaître lui-même roi de Suède.

Le roi Christophe de Danemark était mort, et après un intérim très-orageux, dont profitèrent notamment les ducs de Poméranie, pour secouer le joug danois et se soumettre à l'Empire, ce pays tant éprouvé sembla devoir refleurir sous le gouvernement de Waldemar III.

Ce prince comprit les dangers des possessions trop étendues, et en faisant quelques sacrifices indispensables, comme de céder l'Esthonie à l'ordre Teutonique en 1347, il concentra toute son attention sur le noyau de sa monarchie.

Les succès qu'il obtint dans cette entreprise devaient na-

Digitized by Google

turellement attirer sur lui les regards inquiets et soupçonneux des villes septentrionales de l'Allemagne; et cette angoisse, cette jalousie, atteignirent leur dernière expression, quand on vit passer de nouveau les pays vendes, la Cassubie, la Poméranie, l'île de Rügen, sous l'autorité supérieure du roi, quand on vit celui-ci occuper militairement les îles d'Oeland et de Gothland, qui lui avaient été cédées par Magnus, et prendre de force dans cette dernière île, en la dépouillant de ses richesses et de ses murailles, la florissante cité de Wisby, où les Allemands avaient depuis longtemps d'importants établissements commerciaux, où ils possédaient de grandes fortunes, et participaient même à l'administration locale.

Les représailles furent concertées entre Lubeck, Wismar, Rostock, Stralsund, Greifswald, Anclam, Stettin, Colberg, d'une part, les rois Magnus et Haquin de Suède et de Norvége, d'autre part; le comte Henri de Holstein, et le duc Henri de Mecklembourg, adhérèrent à la Ligue, et plus tard, les quatre villes de Brême, Hambourg, Kiel et Neustargard, lui prêtèrent également leur concours.

Grâce à cette alliance, les îles d'Oeland et de Gothland furent reprises sur l'ennemi commun; les alliés se risquèrent même jusque sur les côtes danoises, où cependant ils se laissèrent surprendre, et d'où ils furent réduits à regagner péniblement les ports allemands.

Néanmoins, les villes restèrent quelque temps en possession de l'île de Bornholm, qui leur avait été donnée en nantissement par les Suédois, ainsi que des péages d'Elsingeur, et leurs priviléges s'accrurent en Suède et en Norvége.

Un événement inattendu, le mariage du roi Haquin de Norvége avec la princesse Marguerite de Danemark accéléra la paix, qui fut conclue en 1363; mais il ressuscita aussi

Digitized by Google

toutes les méfiances des villes confédérées. Elles cabalèrent si bien, que les Suédois dépossédèrent leurs souverains Magnus et Haquin, et offrirent la couronne au duc Albert de Mecklembourg. Malgré le traité de paix, la lutte semblait devoir s'engager de nouveau.

Waldemar se mit en quête de protections et d'alliances étrangères, tandis que les villes jetaient la base à Cologne (1364) d'une confédération, mentionnée au précédent chapitre, qui n'avait pas de précédents dans leur histoire, et qui, d'après les historiens danois, ne comptait pas moins de soixante-dix-sept membres répandus dans les environs de la Baltique, de la mer du Nord et du Zuyderzée. Néanmoins, des négociations entamées amenèrent un armistice, suivi d'un nouveau traité de paix, en 1365, qui confirma et augmenta les libertés commerciales des villes hanséatiques, et les étendit à tous ceux qui faisaient partie de la Hanse.

Mais le roi Albert, de Suède, ayant été pour ainsi dire contraint de céder à Waldemar la Scanie et les îles de Gothland et d'Oeland, le feu longtemps contenu s'alluma.

La ligue Hanséatique et ses alliés le roi de Suède, les ducs de Mecklembourg, les comtes du Holstein, et la noblesse insurgée du nord de la province de Jutland, ne visaient à rien moins qu'à dissoudre l'empire du Danemark et à se partager ses dépouilles, et, notamment en ce qui concerne notre ligue Hanséatique, à y acquérir près des nouveaux souverains des libertés illimitées.

Un ennemi qu'il fallut combattre en même temps que Waldemar, était le roi Haquin de Norvége, qui persistait dans ses prétentions sur la couronne de Suède, et qui occupait assez son royal adversaire pour l'empêcher de prendre avec la Ligue une part active à la guerre contre le Danemark. Aussi les Hanséates abordèrent-ils en Norvége, et

Digitized by Google

livrèrent-ils le pays au pillage et aux flammes, ce qui amena bientôt (en 1369, 1370) la renonciation de Haquin à la couronne de Suède et la confirmation par lui de tous les priviléges obtenus par la Hanse en Norvége.

La guerre qu'elle soutint ensuite contre Waldemar n'eut pas une issue moins heureuse; ce n'est pas le lieu ici d'en développer les phases, et il nous suffira de dire qu'en très-peu de temps la Ligue parvint par ses armes à la réalisation de ses espérances les plus chères, les plus lointaines, à la domination sur le Sund et à la possession de la Scanie, les deux conquêtes les plus précieuses au Nord pour son industrie et son commerce.

Le traité de paix qui fut conclu en 1370 lui conserva ces avantages, et lui alloua même, à titre d'indemnité de guerre, les deux tiers des revenus royaux de la Scanie pendant quinze ans; le traité renferme d'autres clauses encore, aussi humiliantes pour le Danemark que glorieuses pour la Ligue : ainsi il y était stipulé que, pour le cas où le roi régnant déposerait la couronne et voudrait se substituer un autre souverain, afin d'échapper personnellement et avec ses héritiers aux obligations prises, les conseillers et les États du royaume y mettraient obstacle; on convenait en outre, et ceci est véritablement exorbitant, que nul ne pourrait désormais monter sur le trône de Danemark *sans avoir pris l'avis* et obtenu le *consentement* des villes hanséatiques, et avant d'avoir ratifié leurs priviléges et les dispositions de ce même traité.

Voilà ce qu'avaient produit le courage, l'activité, la persévérance, le bon accord qui ne s'était pas encore démenti.

De ce traité date la véritable existence de la Ligue; elle avait conquis son nom et son rang à la pointe de son épée; elle s'était inscrite parmi les puissances les plus redoutables;

Digitized by Google

mais ce que ces peuples marchands recherchaient dans leurs exploits de préférence à la gloire, c'étaient les avantages et la prospérité du commerce; c'est donc vers lui que nous allons tourner nos regards, pour ne plus les en détacher.

Digitized by Google

CHAPITRE III

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU COMMERCE DE LA HANSE AVEC LES PAYS ÉTRANGERS EN GÉNÉRAL, ET EN PARTICULIER AVEC LE NORD-EST DE L'EUROPE DURANT CETTE PREMIÈRE PÉRIODE.

Le commerce, comme bien on pense, a précédé en Allemagne les associations destinées seulement à lui donner un plus vigoureux essor; il n'a même pas attendu les faveurs du régime municipal, et, quoique réduit encore à ses propres forces, il a su de bonne heure franchir les frontières nationales, acquérir à l'étranger, par et pour quelque cité déjà prospère, un peu de liberté de mouvement et de sécurité, acquérir à l'intérieur dans telle ou telle ville, de l'empereur ou de tel autre seigneur, moyennant telles ou telles prestations, diverses prérogatives ou dispenses.

Il se peut même qu'à une époque où l'unité de l'Allemagne n'était pas un vain mot, l'Empire ait, dans ses traités avec les nations extérieures, stipulé de celles-ci quelques franchises pour ses marchands; mais cette protection ne fut que transitoire, et les villes commerçantes, ne pouvant désormais compter que sur elles-mêmes pour maintenir leurs avantages à l'extérieur, leur faiblesse individuelle les poussa à combiner leur action.

Cette indépendance vis-à-vis de leurs seigneurs médiats ou immédiats, dont l'incurie et les embarras personnels ne promettaient pas le moindre appui, mais ne faisaient redouter aussi aucune entrave, offrait au moins aux villes délaissées cette compensation, qu'elle leur donnait la direction

Digitized by Google

exclusive du commerce et l'enlevait à des princes incapables dont toute la politique commerciale ne tendait qu'à l'établissement d'impôts; de sorte qu'au moins dans les contrées qui nous occupent, ainsi que dans la Lombardie, l'Aragon, la France méridionale et les Pays-Bas, la liberté commerciale rencontra au moyen âge des obstacles moins nombreux qu'à des époques beaucoup plus avancées, où le caprice des ministres et la variété des systèmes en paralysèrent l'épanouissement.

Avec cette liberté d'action qui leur appartenait, les communes parvinrent à surmonter bien des écueils, à conjurer, par exemple, les effets de ces impôts innombrables dont la multiplicité, après tout, n'équivalait pas à une prohibition, et souffrait encore une lutte avantageuse.

La balance commerciale n'était pas encore inventée avec son arsenal de prescriptions impératives ou prohibitives, et quand un marché avantageux venait à s'ouvrir quelque part, on était heureux de s'y porter et d'y acquérir quelques franchises.

D'un autre côté, cependant, notre période manquait encore des avantages et facilités que les périodes suivantes se créèrent par l'établissement des banques, des titres fixes et des cours de monnaies, des postes, des routes artificielles, par l'agrandissement du capital commercial, le perfectionnement des forces productrices, par tous ces progrès enfin qui, en développant les richesses intérieures, étendent aussi les rapports internationaux.

Mais elle fut sans doute moins affectée de la privation de ces avantages alors inconnus, que de la réalité des misères contemporaines, contre lesquelles les municipalités réagirent avec l'ardeur qui s'inspire de l'intérêt personnel.

Parmi les calamités du temps, il faut surtout ranger les brigandages incessants qui compromettaient la sécurité des

Digitized by Google

voies de communication et anéantissaient la culture des champs, des impôts de plus en plus onéreux, une justice des plus imparfaites, et surtout ce funeste préjugé qui justifiait à l'égard de l'étranger tous les outrages et toutes les spoliations.

Les villes hanséatiques s'appliquèrent notamment à assurer aux malheureux naufragés un accueil plus hospitalier sur les côtes où les jetterait la tempête, à préserver de la confiscation les objets qui, par suite d'un accident, tel que le renversement d'une voiture, auraient touché le sol d'un propriétaire étranger, à racheter des compatriotes retenus captifs sous des prétextes frivoles, à modérer la banalité des routes, à les entretenir en bon état de réparation, à faire la guerre aux pirates et aux flibustiers, à recevoir de nombreux adoucissements d'impôts, puisque leur abolition complète semblait une réforme impossible, à organiser chez elles un système judiciaire satisfaisant, et à obtenir bonne et prompte justice chez les étrangers. C'est ainsi encore qu'elles voulurent faire restreindre au véritable débiteur ou à sa caution la contrainte par corps qu'on étendait quelquefois même à de tiers compatriotes, et qu'elles demandèrent l'inviolabilité de la liberté individuelle dans un procès pendant, quand caution suffisante serait fournie; et, grâce à leurs efforts constants et combinés, le droit d'aubaine perdit de sa dureté, et le droit du propriétaire aux choses à lui volées, qui passaient trop souvent au fisc, ainsi que le droit des Hanséates d'être jugés à l'étranger par leurs concitoyens, conformément à la législation de leur patrie, reçurent bientôt une consécration générale.

Certes les Hanséates furent les premiers à recueillir les fruits de leurs efforts, et ils ne les avaient guère tentés que dans leur intérêt; mais, en faisant leurs affaires, ils travaillaient encore pour l'humanité tout entière; ils créaient, ils

Digitized by Google

agrandissaient le droit public; ils semaient des principes qui, nouveaux à cette époque, finirent par entrer dans la conscience universelle et par présider aux rapports entre nations policées; ils aidèrent à propager sur l'Europe ce souffle libéral qui deviendrait une tempête, si on tentait de le contenir quelque temps; l'histoire de la civilisation leur doit donc un souvenir reconnaissant, voyons encore ce que leur doit l'histoire du commerce.

Une des plus puissantes entraves à leurs relations extérieures tenait à leur méfiance légitime contre les étrangers soumis à une législation différente de celle qui les régissait.

Fallait-il leur confier un mandat, leur donner une commission, quand l'expérience avait montré combien nombreux étaient les abus et les détournements qu'ils consommaient avec l'appui de leurs juges et de leurs seigneurs?

Fallait-il, au contraire, se rendre en personne avec des marchandises étrangères sur des marchés étrangers, où les achats et les ventes devaient s'effectuer dans un temps fort restreint et sous les prescriptions les plus oppressives?

Les désavantages incontestables de cette situation pour le développement du commerce firent éclore l'idée de fonder chez les peuples étrangers des établissements permanents de nationaux, qui pourraient utilement servir de commissionnaires, après s'être approprié la langue du nouveau pays et en avoir étudié les mœurs, les conditions légales et mercantiles.

N'a-t-on pas vu toujours, d'ailleurs, de semblables institutions répondre à des nécessités identiques partout où un peuple civilisé veut traiter avec un peuple qui ne l'est pas au même degré, et faut-il rappeler, par exemple, les factoreries anglaises en Russie, en Turquie et en Chine?

Ce n'est pas que ces établissements aient pu s'établir à

Digitized by Google

l'époque dont nous parlons sans de grandes difficultés, sans des luttes opiniâtres contre la barbarie et les antipathies nationales du temps. Mais petit à petit ils surent conquérir des prérogatives, et malgré la faiblesse de leurs débuts, qui tenait à l'insignifiance du commerce primitif, ils ne tardèrent pas à répandre dans le monde les noms des comptoirs hanséatiques, à constituer d'immenses entrepôts, de véritables marchés obligatoires et à soulever contre leur monopole les populations indigènes, auxquelles ils avaient originairement rendu des services incontestables.

En Allemagne même, l'obtention de libertés communes était peu favorisée par l'état lamentable de l'Empire et par les rapports tendus des villes avec leurs maîtres; en revanche, les divers membres de la confédération travaillaient, chacun de son côté, auprès de l'empereur ou du seigneur territorial, ou des voisins, à l'extension de ses franchises, comme, par exemple, à la liberté de la navigation, à l'exemption des droits, à l'abolition du droit de naufrage, à l'acquisition de droits de foire ou d'étape, à l'exécution plus rigoureuse des obligations contractées par des étrangers, à la poursuite des voleurs, même sur un sol qui ne serait pas celui du délit, etc.; et toutes ces conquêtes individuelles finissaient bien par profiter à tous.

Mais il y avait mieux que cela encore; quelques princes allemands des rives de la Baltique, notamment les princes de Mecklenbourg, de la Poméranie et du Holstein, avaient de bonne heure, pour atténuer le droit de naufrage, octroyé quelques libertés commerciales « à tous chrétiens, » expression générique qui ne visait guère, mais visait au moins nos villes maritimes collectivement prises.

Enfin, parmi les dispensateurs les plus libéraux à cette époque de faveurs communes, il faut ranger surtout les évêques et les supérieurs des ordres de chevalerie dans les

Digitized by Google

territoires de la Courlande, de l'Esthonie et de la Livonie, dont les fondations naissantes ne pouvaient se passer d'un contact incessant avec la mère patrie; la reconnaissance et la nécessité des rapports y valut aux marchands allemands l'avantage de n'avoir rien à redouter en cas de naufrage, de voir punir de peines séculières et ecclésiastiques les ravisseurs et les recéleurs de leurs biens, de pouvoir revendiquer ces biens, d'être exempts d'impôts et de droits, de pouvoir se servir des forêts communales pour y abattre le bois nécessaire à la construction de leurs vaisseaux; de pouvoir débarquer leurs marchandises dans les ports et sur le rivage; de pouvoir, s'ils étaient tués ou dépouillés, transmettre à leurs héritiers le droit gratuit de revendication sur les biens leur ayant appartenu à leur mort ou avant la spoliation; de pouvoir soumettre à un alderman de leur choix les contestations qui s'élèveraient entre eux, et les réclamations qui seraient dirigées contre eux par des indigènes. Tous ces droits, et d'autres encore, gagnèrent en valeur au fur et à mesure que les relations elles-mêmes gagnaient en importance, et ils ont puissamment concouru à la prospérité précoce des villes hanséatiques de l'Allemagne.

Mais, parmi les avantages qu'elles trouvèrent en Livonie, en Esthonie, en Courlande et en Prusse, un des plus considérables assurément tenait à la situation géographique de ces provinces, qui allait permettre à la Hanse de nouer un commerce aussi florissant que périlleux avec la Russie; c'est sur ce commerce que vont porter nos investigations.

L'île de Gothland n'était pas encore devenue, par la chute de plusieurs anciennes villes de la Baltique, le véritable centre du commerce, que déjà ses citoyens possédaient en Russie des églises et des établissements, de même qu'à l'inverse, les Russes la fréquentaient assidûment et s'y étaient fixés en grand nombre.

Digitized by Google

La population allemande qui habitait Gothland s'appliqua à suivre l'exemple donné par les insulaires, et ses succès dépassèrent bientôt ceux de ses devanciers.

Le traité qui, en 1229, fut conclu à Smolensk entre Russes et Latins, montre l'existence simultanée de relations directes existant entre la Russie et la ville de Lubeck. Déjà, vers la fin du douzième siècle, de semblables relations étaient engagées avec ce grand pays, et allaient, à travers la Livonie, aboutir à Novogorod[1]. Déjà même, en 1157, des habitants de Brême, partis de l'île de Gothland, avaient abordé en Livonie ; car c'était de cette île, qui en raison des hasards des mers orientales et de l'état peu avancé de la navigation, voyait converger vers elle comme à un rendez-vous général les diverses nations, que les marchands allemands de cette époque poursuivaient leurs opérations avec la Russie.

Quand on voit, en 1269, le grand-duc Jaroslaw, de concert avec les habitants de Novogorod, former un accord avec les députés de Lubeck et de l'île de Gothland, accord qui rappela de très-anciennes dispositions, il devient évident que les Allemands possédaient depuis longtemps déjà à Novogorod un établissement durable.

Mais ces bons rapports étaient souvent troublés, et plusieurs diplômes de la fin du treizième siècle renvoient, en les confirmant purement et simplement, à de précédentes conventions violées par l'un ou l'autre des contractants.

Les Allemands obtinrent en outre du Danemark qu'il leur livrât passage, pour les expéditions de leur commerce de terre, à travers la province d'Esthonie jusqu'à la Narova, d'où ils se dirigaient sur Novogorod ; de son côté, le roi Magnus de Suède confirma leurs libertés (en 1344), et voilà comment ils parvinrent à retenir entre leurs mains le com-

1. Il ne sera jamais question que de Novogorod la Grande.

Digitized by Google

merce de ces contrées, à l'exclusion des pays occidentaux.

Le plus ancien règlement connu sur le comptoir de Novogorod remonte à environ 1225, et porte, comme tous les règlements postérieurs, le nom de Skra. Ses clauses essentielles nous apprennent à peu près ceci : les marchands qui sont partis de l'île de Gothland et qui ont accompli leur voyage par voie maritime semblent considérés comme les fondateurs du comptoir, et comme tels préférés aux marchands qui ont suivi les routes continentales.

Quand le navire avait atteint la Néva, les voyageurs qu'il portait choisissaient entre eux les anciens ou « aldermans » du comptoir et de Saint-Pierre, qui était leur église à Novogorod.

L'alderman du comptoir en était en même temps le juge, le chef et le représentant au dehors; l'ancien de l'église faisait les fonctions d'économe, de caissier et d'archiviste. Tels articles traitaient des locaux affectés aux anciens, aux apprentis, aux négociants qui passaient l'hiver à Novogorod; tels autres étaient relatifs aux rapports entre maîtres et domestiques, à l'obligation pour tous les membres de la corporation de se rendre aux assemblées, où se débattaient les intérêts communs, à l'ordre qui devait être maintenu dans ces réunions, à la garde du quartier des Allemands, aux contributions et prestations imposées à l'occasion notamment de l'emploi d'ustensiles appartenant au comptoir; l'excédant des recettes sur les dépenses devait être annuellement déposé à l'église Sainte-Marie de la cité de Wisby, et cette circonstance semble bien désigner comme auteurs de cette Skra les Allemands établis dans l'île de Gothland. Mais quelque grande influence que Wisby ait à l'origine exercée sur la colonie allemande de Novogorod, il dut bientôt y accepter la rivalité et puis même souffrir la suprématie de Lubeck, jusqu'à ce qu'enfin la ligue Hanséatique

Digitized by Google

eût assez grandi pour tout soumettre à sa seule autorité.

C'est ainsi que les résolutions prises en 1338 par deux chargés d'affaires, que Lubeck et l'île de Gothland avaient expédiés à Dorpat pour terminer un différend avec les Russes, nous montrent bien le comptoir de Novogorod dans la dépendance de Lubeck et de Wisby. Il s'agissait notamment alors de prévenir, au moyen d'amendes et d'experts assermentés, la falsification de la cire par les Russes et l'importation de mauvaises toiles par les Allemands, et de modifier plusieurs dispositions antérieures.

C'est ainsi encore qu'en 1346 un règlement du comptoir remet aux députés des villes le soin de choisir son alderman, qui devra être alternativement pris parmi les négociants de Lubeck et de Wisby, et dont l'autorité s'étendra même aux affaires capitales.

On voit qu'insensiblement l'autonomie du comptoir passe à ces deux florissantes municipalités.

Il y a, en outre, d'autres mesures particulières prises par le comptoir en 1343, 1348, 1351, 1354, 1355, qui ne permettent cependant pas de pénétrer bien avant dans le mécanisme de cet établissement, mais qui renseignent sur ses rapports avec les princes et les autorités de Novogorod et sur quelques modalités du commerce.

Le centre des rapports commerciaux entre Allemands et Russes se trouvait au comptoir lui-même, où se mêlaient les entrepôts de marchandises et les demeures des familles allemandes; mais la protection qu'offrait à ces dernières le bénéfice de leurs lois nationales et des mesures de précaution très-nombreuses, ne les mettait pas toujours à l'abri des attaques des indigènes, jaloux de leur propre juridiction et souvent en guerre avec les maîtres du pays.

Cependant, grace à des nécessités mutuelles, à la puissance croissante de l'ordre livonien, à la pression exercée

Digitized by Google

par les Mongols, on vit bientôt les Allemands investis de tout le commerce actif avec l'Occident.

A part le comptoir de Novogorod, il y avait des factoreries secondaires à Ladoga, à Pleskow et probablement aussi à Smolensk, destinées à faciliter le commerce intérieur.

Sauf quelques légères redevances, les Allemands jouissaient en Russie d'une liberté commerciale à peu près illimitée.

Les principaux articles fournis par ce pays consistaient en fourrures, poils, cuirs, cire, graisse, or et argent; et parmi les articles importés, on remarque surtout le blé, la farine, les viandes fumées, les harengs, les draps hollandais et anglais, du fil, du cuivre, du zinc, du plomb, de l'argent et d'autres métaux, de la bière, du miel épuré, du vin, de la pelleterie et de la mercerie.

Il nous resterait, sur notre sujet, à toucher une question assez délicate et fort obscure, celle de savoir si, à cette époque, Novogorod recevait des marchandises d'Orient qui se seraient, par l'intermédiaire des Allemands, répandues dans la Baltique et dans la mer du Nord.

La difficulté de ce problème tient à l'absence complète de documents authentiques et de renseignements dignes de foi; ce qui n'a pas empêché les assertions les plus hardies et les plus péremptoires.

L'historien Fischer notamment, n'hésite pas du tout à admettre des relations entre Novogorod et toutes les contrées de l'Orient, et à attribuer à ces relations l'influence la plus favorable sur le commerce des Hanséates avec les pays occidentaux. C'est sans doute sur la foi de Fischer que M. Roux de Rochelle (*Villes Hanséatiques*, Paris, 1844) écrivait cette phrase: « Ce fut par la voie de Novogorod, que l'Angleterre reçut en 1303 des draps de Tarse, des soies écrues, des pièces de soieries, des cotons, des épiceries, des

Digitized by Google

aromates. » Et il veut naturellement en induire comme Fischer, que ce sont les Allemands, qui, après s'être approvisionnés à Novogorod, ont fait cette importation.

Mais il est facile de voir ce qui a causé la grosse méprise de ces auteurs.

Il existe effectivement un privilége octroyé en 1303, par le roi Édouard Ier, d'Angleterre, qui est relatif à l'importation des objets énumérés par M. Roux de Rochelle; mais ce privilége est loin de se référer exclusivement à l'importation des Allemands; il y admet formellement la France, l'Espagne, le Portugal, la Navarre, la Lombardie, l'Aquitaine, la Catalogne, Toulouse, la Flandre, le Brabant et les marchands de tous les pays du monde.

Rien en outre dans ce privilége n'indique que ces marchandises et denrées aient été importées en Angleterre par les Allemands, ni surtout par des Allemands venant des marchés de la Russie.

Et ces écrivains devaient-ils ignorer, ce que personne n'ignore, qu'à cette époque les Génois et les Vénitiens notamment tenaient depuis longtemps déjà le commerce de l'Orient entre leurs mains, et qu'après s'être approvisionnés eux-mêmes sur les côtes de l'Égypte ou de la Syrie, sur les rivages de la mer Noire et ailleurs, ils allaient distribuer leurs acquisitions au restant de l'Europe.

Mais, tout en n'adoptant pas les conclusions radicales des auteurs que je combats, je me garderai également de l'opinion extrême, et je ne repousserai pas comme invraisemblables, pour des temps au moins antérieurs à la formation de la ligue Hanséatique, des arrivages modiques de marchandises orientales, qui seront parvenues au nord de la Russie en traversant soit la mer Caspienne ou d'autres contrées avoisinantes, soit la Grèce, ce qui est plus probable encore.

Digitized by Google

Cette hypothèse s'appuie sur des mythes et des traditions recueillies par plusieurs écrivains, sur le voisinage et la conformité religieuse de la Grèce, et notamment sur les monnaies arabes, qui ont été en grande quantité découvertes sur les deux rivages de la Baltique, et dont il serait difficile de dire si elles sont arrivées jusque-là à titre de curiosités, de signes monétaires ou de marchandises.

Mais, cette concession une fois faite, et faite sans effort, nous nous arrêtons, et nous ne reconnaissons pas plus la prolongation exagérée de ce trafic qui a pu exister avant l'épanouissement des municipalités allemandes, que nous n'en reconnaissons la grande vivacité ou la grande importance pour ces mêmes communes.

En effet, que d'entraves ne devaient pas créer à la fréquence des rapports entre le Nord et l'Orient les dangers des routes à travers des peuples barbares, et les frais exorbitants d'un transport fort long qui ne pouvait s'effectuer que par voie de terre ou par voie de navigation tout intérieure.

Et puis, quels produits ces pays septentrionaux auraient-ils offerts en échange à l'Orient? En possédaient-ils, qui sous un petit volume représentassent une valeur assez considérable pour parer aux difficultés et compenser les déboursés d'un parcours aussi immense?

L'industrie n'avait pas encore au Nord augmenté le prix des produits bruts, et à part peut-être un peu d'ambre et quelques fourrures recherchées, ces produits bruts eux-mêmes n'existaient qu'en petite quantité, ou bien n'étaient pas du tout appropriés aux distances qu'il aurait fallu franchir.

Mais peut-être l'entremise des Grecs aurait-elle pu lever tous les obstacles, si d'autres circonstances, qui se manifestent dès les débuts prospères des villes allemandes,

Digitized by Google

n'avaient paralysé le mouvement commercial en question.

Une des suites des croisades fut de mettre plusieurs villes de l'Italie, telles que Venise, Gênes et Pise, en contact avec la Grèce, la mer Noire, les côtes de la Syrie et de l'Égypte, et de leur permettre d'importer dans l'Europe occidentale à beaucoup moins de frais, et avec plus de rapidité et de sécurité les articles de l'Orient; de telle sorte que les Allemands devaient trouver beaucoup moins d'avantage à aller se les procurer à Novogorod que par exemple dans les marchés des Pays-Bas, ou d'autres marchés approvisionnés par les Italiens.

Et il ne faudrait pas oublier, en outre, que c'était le temps où les hordes mongoles ou tartares subjuguèrent la Russie, et durent porter un coup fatal au commerce des caravanes.

Eh bien donc, si tous ces échanges manquaient de suite et de vigueur, comment douter encore de leur peu d'influence sur les affaires hanséatiques?

Mais une influence bien autrement durable, bien autrement décisive, fut exercée par les articles russes eux-mêmes et par les facilités exceptionnelles accordées aux Hanséates pour se les procurer.

La Suède ne semble pas avoir présenté des avantages aussi considérables à la Ligue, qui même n'y a jamais établi un de ses comptoirs en renom. Elle empruntait néanmoins encore une grande importance de ses forêts, de ses mines et de sa domination dans le golfe finnois, qui la rendait jusqu'à un certain point la sentinelle des rapports avec la Russie. Néanmoins les premiers temps nous offrent peu d'exemples de priviléges accordés aux Allemands dans la Suède proprement dite. Ce n'est que graduellement, à la suite de l'impulsion donnée et des franchises obtenues par quelques cités isolées, qu'on vit naître avec ce pays un

Digitized by Google

commerce allemand et puis un commerce hanséatique.

Parmi les priviléges octroyés aux marchands et villes de la Hanse teutonique, le plus étendu, en date de 1361, émane du roi Magnus et de son fils et corégent Haquin, qui voulurent reconnaître ainsi les secours qu'ils recevaient et attendaient des Hanséates. Ceux-ci purent désormais s'embarquer et débarquer à leur guise, et traverser librement le pays en tous sens, sans être soumis à une autre obligation que de payer les droits traditionnels.

Les souverains leur promettaient qu'au cas où leurs biens seraient volés, ils feraient poursuivre les ravisseurs jusqu'à la restitution des objets détournés.

Ils renonçaient au droit d'aubaine, et quant au droit de naufrage, désormais le bien naufragé devait être mis en dépôt dans un endroit public et restitué aux héritiers du propriétaire décédé, s'ils faisaient valoir leurs prétentions et justifiaient de leur droit dans le laps d'une année.

En outre, les Hanséates étaient autorisés à faire passer leurs biens et leurs marchandises de la Baltique dans la mer du Nord à travers la Suède et la Norvége, à poursuivre en tous lieux la rentrée de leurs créances, à débiter dans les deux royaumes du sel en détail, et à réexporter n'importe où, sauf à payer le droit établi, les marchandises dont ils n'auraient pas réussi à se défaire.

Enfin toutes les libertés précédemment acquises par Lubeck et la Ligue furent pleinement confirmées, et on n'est pas étonné de voir en 1368 le successeur de Magnus, Albert, donner au profit des Hanséates, dont il n'était à vrai dire que la créature, une nouvelle sanction aux franchises de 1361.

On accorda libéralement aux Suédois la réciprocité, car cette concession ne tirait véritablement pas à conséquence.

L'exportation comprenait du bois, des fourrures, du fer,

Digitized by Google

du cuivre, des poissons, de la viande et du blé; l'importation, au contraire, des étoffes de soie, de coton, des épiceries, des vins, principalement des vins du Rhin, des produits du sol et de l'industrie d'Allemagne, ainsi que des variétés de poissons inconnues dans le Nord.

En somme, si le commerce des Hanséates avec la Suède manquait d'éclat, il ne manquait pas d'intensité.

Les possessions danoises et la province de Scanie devinrent d'un plus grand intérêt encore pour les villes allemandes. La Scanie possédait le long de ses côtes les bancs de harengs les plus considérables du temps; c'était là surtout que ce poisson voyageur s'était porté au commencement du quatorzième siècle, après avoir, pendant le treizième, fréquenté également les côtes de la Norvége, de l'Angleterre et de la Poméranie.

Pour exploiter cette source de richesse, il fallait que les Allemands obtinssent des maîtres successifs de cette province le droit, sur les côtes, de sécher le hareng, de le fumer, de l'arranger et de l'encaquer dans des tonneaux pour pouvoir l'expédier.

Or, cette faculté fut accordée de très-bonne heure à plusieurs villes de la Baltique et de la mer du Nord individuellement, et passa plus tard à la confédération, dont les efforts heureux l'agrandirent et la consolidèrent, comme il résulte des faits successivement exposés à la fin du précédent chapitre.

Les opérations de cette industrie s'accomplissaient dans de petites baraques appelées *Vitten* qui longeaient le rivage et servaient également de demeures aux pêcheurs; d'autres spéculations, d'autres branches de commerce se rattachèrent bientôt à celle-ci, et voilà comme Scanoër et Falsterbode devinrent des marchés assez notables.

En même temps les îles danoises doublèrent d'impor-

Digitized by Google

tance entre les mains de leurs maîtres, de qui dépendaient les relations de jour en jour plus fréquentes entre la Baltique et la mer du Nord.

Or ici, comme en Scanie, les Hanséates avaient su assurer leur prééminence commerciale sur leurs rivaux; en Scanie, par l'exploitation exclusive de la pêche aux harengs, qui fit leur fortune, par la conquête des droits de bourgeoisie dans le royaume, et par des avantages exceptionnels, même au regard des indigènes, en matière de douane, de redevances et de franchises; et en ce qui concerne les îles, le Sund et les Belts, ils revendiquèrent comme une sorte de propriété sur les détroits; en tout cas, leur droit à un passage libre y demeura incontesté avec des réductions insolites dans les péages; or certes, rien ne pouvait ébranler les Hanséates tant que dureraient de pareils avantages.

Avant de terminer notre revue des pays du Nord, il convient de parler de la Norvége, qui présentait au commerce hanséatique le double intérêt des richesses de son sol et de ses côtes, ainsi que des productions des îles septentrionales telles qu'Islande, Groënland, les îles Faroër et les Orcades, qui étaient des dépendances de ce pays, et qui y envoyaient notamment de la pelleterie, des graisses, diverses variétés de bois de navigation et de consommation, des harengs, des baleines et autres espèces de poissons.

Aussi y rencontrons-nous de très-bonne heure des marchands saxons et danois, et assistons-nous dès l'an 997 à la fondation des villes commerçantes de Drontheim, de Tunsberg, Stavanger, et un peu plus tard à celle d'Opslo; et dès l'an 1076, aux origines de la ville de Bergen, qui était appelée à une si grande célébrité.

Néanmoins, les colonies allemandes eurent à lutter contre deux sortes d'ennemis fort opiniâtres, dont les uns, les Anglais et Écossais, avaient obtenu depuis longtemps déjà à

Digitized by Google

Bergen des franchises commerciales, et y possédaient même des rues entières; dont les autres, qui étaient les indigènes, et notamment les bourgeois de cette dernière cité, visaient eux-mêmes au monopole des relations avec l'étranger.

Ce ne fut que vers la moitié du treizième siècle, et après une guerre maritime, que la ville de Lubeck imposa au roi Magnus la libre admission de ses concitoyens, en promettant néanmoins la réciprocité aux sujets de la Norvége.

Ce souverain confirma en 1264 des priviléges anciennement obtenus par Hambourg; en outre il offrait à tous marchands allemands aide et protection en cas de naufrage, les affranchissait de la contrainte par corps pour dettes minimes, et leur promettait prompte et bonne justice; mais en revanche, ils étaient soumis absolument aux mêmes obligations que les nationaux; la vente en détail n'était autorisée qu'avec des restrictions, et le roi se réservait pendant trois jours sur les marchandises débarquées un droit de préemption.

Plus tard, le roi Éric, de Norvége, ayant exercé quelques violences, les villes allemandes lui firent la guerre d'accord avec le Danemark, qui exclut désormais les Norvégiens de son territoire.

La bonne entente fut rétablie en 1285 par le traité de Calmar, qui fit recueillir aux villes confédérées les fruits des avantages remportés par elles durant les hostilités.

Elles obtinrent une indemnité de guerre, la restitution des biens et des personnes confisqués, la confirmation des anciens priviléges, le droit de pouvoir, sans l'entremise des Norvégiens, commercer avec les indigènes et les étrangers, la liberté du trafic des huiles et l'autorisation de s'établir près du pont de Bergen; mais, comme auparavant, elles durent se soumettre à la juridiction du pays.

Digitized by Google

Un nouveau conflit ayant éclaté, dans lequel on vit la ville de Brême prêter son appui au roi norvégien, le traité, qui intervint à sa suite en 1294, confirma les précédentes libertés en les énumérant avec plus de détail et en y en ajoutant quelques nouvelles.

Mais les différends perpétuels entre les puissances du Nord, en réagissant sur les relations des Allemands avec la Norvége, leur imprimaient une mutabilité extrême.

Ainsi, en 1316, le même roi Haquin Magnusson, qui avait en 1300 donné une consécration solennelle aux traités antérieurs, défendit l'exportation de plusieurs articles, supprima les avantages de douane dont avaient joui les Allemands, et sanctionna une ordonnance rendue par l'autorité municipale de Bergen, qui les dépouillait de toutes leurs franchises commerciales.

En 1333, le roi Magnus persévérait encore dans cette politique hostile, dont il dut cependant bientôt se relâcher. Le besoin d'être secondé contre le Danemark et contre les rebelles à l'intérieur le décida à rétablir en 1343 les anciens priviléges et les anciens tarifs des droits de douane et à conclure avec les villes une alliance offensive et défensive.

Enfin, ce besoin de secours et d'argent se faisant de plus en plus sentir, le roi Magnus de Suède et son fils Haquin de Norvége leur octroyèrent en 1361 une charte, qui devint comme le fondement du monopole commercial, qu'elles maintinrent opiniâtrément pendant plus d'un siècle et demi en Norvége.

Avec des avantages supérieurs à ceux des indigènes, avec des forces militaires toujours disponibles, avec la puissance que donnent l'argent et les relations commerciales étendues, comment n'auraient-elles pas renversé peu à peu les derniers obstacles à la liberté de leurs mouvements?

Digitized by Google

On se souvient encore des représailles terribles qu'elles exercèrent en 1368 sur les côtes de la Norvége contre le roi Haquin, qui avait voulu leur retirer les avantages acquis et qui fut contraint de les garantir dans un traité de paix valable pour cinq ans.

En 1376, on convint même d'une paix perpétuelle, et, à cette occasion, les villes obtinrent de nouvelles prérogatives, parmi lesquelles figure le droit splendide et princier de pouvoir arborer sur leurs vaisseaux le drapeau hanséatique.

Ainsi se fonda la grandeur des Hanséates au nord-est de l'Europe; ils persévérèrent et mirent toute leur vigilance à affaiblir, à confisquer le commerce et la navigation directs entre ces contrées et l'Occident au profit de leur entremise. La politique qu'ils inaugurèrent, si simple dans sa conception, si difficile dans sa mise en œuvre, semble inspirée par le même esprit, qui fut déposé plus tard dans les *laws*, et notamment dans l'*act of navigation* d'Angleterre. Devenus les maîtres des productions du Nord-Est, à l'exclusion même des indigènes, moins privilégiés qu'eux, ils durent s'appliquer désormais à conquérir de semblables facilités dans les pays occidentaux, dans l'intérêt de leurs placements et de leurs acquisitions. Nous allons, fidèles à leur destinée, les suivre sur ce nouveau champ de bataille et de gloire.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

HISTOIRE DU COMMERCE HANSÉATIQUE AVEC LES PAYS OCCIDENTAUX DURANT LA PREMIÈRE PÉRIODE.

De tous les pays de l'Europe, à l'exception peut-être de l'Italie, les Pays-Bas offraient, aux treizième et quatorzième siècles, grâce à leur opulence, leur commerce et leur industrie, le spectacle le plus brillant et le plus animé.

Cependant la partie wallone semblait bien plus favorisée à ce triple point de vue que les provinces septentrionales, où régnaient les mœurs germaniques, et qui étaient encore tellement unies à l'empire d'Allemagne, que leurs plus importantes communes se rattachaient à la ligue Hanséatique, soit comme membres effectifs et intégrants, soit comme participant seulement à ses établissements commerciaux dans les pays étrangers.

Les richesses et le trafic s'étaient concentrés, dans la Flandre et le Brabant, aux provinces qui, comme toute la contrée bornée à l'est par la Meuse et l'Escaut, subissaient l'influence gauloise et secouaient insensiblement l'autorité de l'Empire; c'est là que les Hanséates trouvèrent un marché dont aucun de ceux connus par eux n'approchait pour l'abondance du capital, la variété des marchandises et la multiplicité des opérations. C'était là que toutes les nations de l'Europe s'étaient donné comme le rendez-vous général, qu'elles jugeaient le plus approprié à la satisfaction des besoins réciproques au moyen de l'échange.

Et cela se comprend dans un temps où la navigation dans

Digitized by Google

l'enfance n'aurait pas permis à un marchand d'effectuer le voyage du Sud-Ouest au Nord-Est et du Nord-Est encore une fois au point de départ, ou bien le trajet inverse pendant une simple saison d'été, avant le retour des orages d'automne et des glaces; cela se comprend dans un temps où la faculté de passer en pays étranger était rarement accordée et où elle était en tout cas entourée de fort grands inconvénients, si elle ne dévorait pas les bénéfices.

Les Pays-Bas levèrent heureusement ces difficultés en favorisant sur leur territoire les entrevues de nations trop éloignées l'une de l'autre pour se visiter chez elles. Les Allemands ne se rendaient à cette époque que fort rarement en France ou en Espagne, et jamais dans la Méditerranée par le détroit de Gibraltar; les Italiens, les Espagnols et les Français ne s'aventuraient pas davantage dans les eaux de la mer du Nord ou de la Baltique.

Mais tous se rencontraient dans la Flandre ou le Brabant, et y procédaient à l'échange, soit des produits nationaux, soit de marchandises déjà acquises au commerce. Aussi n'est-on pas surpris du désir très-ancien des Hanséates, d'obtenir des immunités commerciales dans les provinces fréquentées du Wallon, dont les municipalités ne faisaient pas en général partie de la Ligue, et ne leur auraient pas spontanément offert une hospitalité bien généreuse.

Avec ces priviléges, ils comptaient assurer l'écoulement de leurs articles du Nord et les échanger contre les productions du sol et les objets d'art des contrées occidentales, notamment aussi contre les épiceries orientales et d'autres marchandises recherchées, telles que les tissus de soie, le velours, les vases d'or et d'argent, dont les Italiens pourvoyaient le marché.

Mais le terrain de la lutte était changé : ici florissaient

Digitized by Google

des communes opulentes et considérables, dotées d'une grande indépendance et d'un esprit libéral, supérieures de beaucoup aux empires du Nord et même aux Hanséates, en richesses, en notions commerciales et en civilisation.

L'obstacle le plus puissant aux projets de la Hanse ne tenait pas ici, comme dans le Nord, à la haine des étrangers, aux exactions nombreuses, au jaloux despotisme des souverains; il puisait au contraire ici sa source dans le régime même de la liberté, qui provoquait une concurrence redoutable, tant de la part des étrangers que des nationaux, et qui ouvrait un champ vaste et fécond à tout travail comme à tout capital.

Les difficultés étant donc autres, il fallut, pour les aplanir, employer d'autres moyens et varier la tactique.

Le principal entrepôt et le principal marché des nations étrangères, dans les Pays-Bas, se trouvaient à Bruges, qui recevait les marchandises par la ville de l'Écluse, située au bord de la mer et lui servant de port.

Les croisades avaient donné l'éveil aux premières grandes communications commerciales et mis en rapport les Pays-Bas avec l'Italie et l'Orient.

Les relations nombreuses qui s'ensuivirent firent connaître aux provinces néerlandaises les travaux les plus délicats en lainage, soierie et orfévrerie, et leur inspirèrent le désir de transformer elles-mêmes la matière première en produits identiques.

L'Angleterre fournissait de la laine en abondance, et l'application qui en fut faite, notamment en Flandre, à toutes espèces de tissus, devint l'industrie capitale de ces contrées.

La ville de Bruges ne comptait pas, à cette époque, moins de soixante-huit corporations différentes d'artisans.

Les autres villes ne restaient pas en arrière, et témoi-

Digitized by Google

gnaient de leur prospérité par l'augmentation de leur population. Ce mouvement progressif était puissamment secondé par les petits princes et seigneurs qui, en prodiguant des libertés si favorables au développement du commerce, assuraient par là même des revenus de douane plus considérables à leur trésor.

Rien ne peint mieux la situation florissante de ces provinces, que l'aveu surpris chez une reine de France, « que l'éclat de toutes les princesses de l'Europe faisait disparate à côté de l'opulence des dames marchandes de Bruges. »

Cette dernière ville posséda, à partir de l'année 1310, une institution d'assurances, tandis que cette combinaison, malgré son incontestable utilité pour le commerce, demeura pendant deux siècles encore étrangère à la Hanse, et de plus, les Brabançons et les Flamands s'essayaient déjà à cette époque dans des opérations de change, auxquelles ils avaient été initiés par les Italiens.

Certes, les Hanséates trouvaient leur compte aux richesses toujours croissantes des Pays-Bas, en ce que les placements de leurs marchandises devenaient par suite plus considérables; les sentiments libéraux qui animaient la population leur procuraient, comme à tous les autres, un accès facile et même bienveillant; mais là s'arrêtaient leurs avantages, et ils ne devaient pas s'attendre à des monopoles comme ceux que la force des armes, la corruption des rois, et des circonstances particulières leur avaient valus dans le Nord. Ici comme partout ailleurs, ce furent d'abord des villes isolées qui se firent octroyer des priviléges, fondèrent des établissements commerciaux, et préparèrent ainsi des concessions plus générales, faites par la suite à tous marchands allemands, et finalement à la Hanse teutonique.

Les premières libertés communes, destinées aux commerçants allemands qui visitaient l'île de Gothland, remon-

Digitized by Google

tent à 1252, et furent octroyées par la comtesse Marguerite de Flandre et du Hainaut et son fils Guidon, sur la requête de deux députés de Lubeck et de Hambourg.

Mais, en vérité, ce n'était pas de ces faveurs, accordées à charge de réciprocité et semblables à toutes celles dont d'autres étrangers étaient l'objet, que pouvait surgir pour la Hanse un véritable monopole.

Ce qui est certain toutefois, c'est que dès cette époque Bruges formait le principal entrepôt des Allemands, auxquels cette ville confirma d'ailleurs les franchises dispensées par les comtes de Flandre.

Mais les prétentions des Hanséates ébranlèrent souvent leur bon accord avec les Flamands et plus d'une fois leur entrepôt, en abandonnant Bruges, allait se reconstituer à Ardenbourg, à Dordrecht ou ailleurs, en attendant que les concessions des indigènes et les besoins réciproques les ramenassent dans cette première localité, où se tenait, après tout, le marché le plus considérable du temps.

Le comte Louis de Flandre confirma, en 1338 et 1349, l'ensemble des dispositions favorables prises en 1309 pour décider les Hanséates à revenir à Bruges qu'ils avaient alors quitté.

Néanmoins, la violation des priviléges ayant donné de nouveaux sujets de mécontentement aux Hanséates, le chevalier Jean de Ghistell, délégué du souverain, autorisa en 1352 les marchands étrangers à acquérir une maison et à y établir une balance dont ils auraient eux-mêmes la surveillance, et c'est probablement de cette époque que date la petite maison orientale de Bruges.

Un peu auparavant, en 1347, on voit se produire dans la même ville une association de tous les marchands de l'empire romain d'Allemagne, dont les réunions se tenaient au réfectoire du couvent des Carmélites.

Digitized by Google

Un registre était destiné à recevoir et à conserver les délibérations prises; les marchands eux-mêmes se groupèrent en trois grandes divisions basées sur des origines distinctes et désignèrent six anciens, chargés des intérêts des commerçants et de la garde vigilante des droits et priviléges. Ces anciens devaient se faire assister par dix-huit conseillers de leur choix. Et comme, en 1356, un conflit vint à diviser la société et ses chefs, les villes déléguèrent six membres qui, avec le concours de l'ancien conseil, établirent des règlements précis, déterminant notamment les rapports entre la communauté et son directoire.

Le droit pour les Hanséates de jouir du bénéfice de leurs propres lois s'était également établi.

Mais notre période ne se passa point sans un orage qui compromit gravement les bons rapports entre la ville de Bruges et les Hanséates et amena même ceux-ci à déplacer leur entrepôt.

Des Anglais et des Français avaient capturé dans le port même de la ville de l'Écluse un vaisseau de Greifswald; les réclamations du propriétaire spolié et de la confrérie allemande de Bruges près du comte de Flandre ainsi que près des villes de Gand, d'Ypres et de Bruges, étant demeurées infructueuses, les Hanséates résolurent d'interrompre leurs rapports avec la Flandre jusqu'à ce que justice fût faite. Cette menace produisit son effet : les députés de Flandre condamnèrent à mort le fauteur anglais, et la ville de l'Écluse le fit exécuter.

A la nouvelle de cet événement, le roi d'Angleterre fit saisir tous les biens appartenant à des Allemands dans son royaume, et comme la Flandre refusa ses bons offices, les Allemands furent réduits à négocier directement avec ce souverain.

Cet incident précipita une rupture toujours menaçante,

Digitized by Google

et malgré les concessions faites par Jean de Ghistell et mentionnées plus haut, la cité de Lubeck ainsi que les villes saxonnes et prussiennes décrétèrent en 1358 que les Hanséates désormais ne franchiraient plus la Meuse et s'abstiendraient de tout commerce avec le Brabant, la Flandre et Malines, tant qu'on n'aurait pas fait droit à leurs réclamations. Les transgresseurs du décret encouraient la confiscation de leurs biens et l'exclusion de la Ligue.

Dordrecht devint le nouveau siége de l'entrepôt allemand qui obtint facilement le 9 mai 1358 du prince Albert de Bavière, gouverneur de la Hollande et de la Zélande, la confirmation de tous les anciens priviléges des Hanséates.

Deux ans s'étaient à peine écoulés et les Allemands rentraient à Bruges, non pas toutefois sans avoir stipulé une indemnité et le maintien de leurs franchises.

Le comte Louis de Flandre et les villes d'Ypres, de Bruges et de Gand donnèrent leur sanction à ces engagements, en prirent encore de nouveaux et envoyèrent des députés à Lubeck pour consommer la réconciliation et en régler les bases. Le traité qui intervint dans cette ville mentionna le premier le nom de « Hanse » et souscrivit à toutes les demandes de ses membres. Aussi, quoique ce document de 1360 réservât la réciprocité pour la Flandre et ne conduisît pas les Hanséates au monopole, il devint comme la grande charte de libertés de leur entrepôt et présida encore assez longtemps à leurs destinées dans ce pays.

Mais les Hanséates ne se bornèrent pas à leurs rapports avec Bruges; ils s'étaient répandus aussi sur d'autres points de la Flandre et des Pays-Bas, où ils avaient formé de petites associations soumises à la direction supérieure des aldermans de Bruges.

C'est ainsi que nous voyons, en 1347, s'organiser à Poperingen une corporation d'Allemands en raison des draps qui

Digitized by Google

étaient fabriqués dans cette localité, et qui étaient par eux exportés au loin.

Le Brabant, de son côté, leur offrait une hospitalité généreuse et une protection spéciale qui les y attiraient en foule; leurs excursions commerciales commençaient à Berg-op-Zoom, suivaient les rives de l'Escaut, et ne s'arrêtaient que vers Anvers et Malines, où ils fréquentaient les foires annuelles et possédaient des autorités de leur choix. Une charte des plus libérales, même au regard des libertés obtenues à Bruges, et qui devait servir de base au futur entrepôt d'Anvers, leur fut octroyée en 1315 par le duc Jean de Brabant, sans conditions et à perpétuité.

Elle les admit à participer dans certains cas à l'œuvre de la justice, et leur accorda divers avantages de douane, sans aucun doute, afin de dériver vers le Brabant l'affluence dont la Flandre semblait avoir eu jusque-là le privilége. D'autres prérogatives, de beaucoup moins considérables cependant que les précédentes, furent départies aux Allemands en Hollande et en Zélande, et déterminèrent des associations et des établissements commerciaux à Amsterdam, Wolderkum, Bodelswert, Ostkerken, Dockum, Deventer et Stavern.

Voilà quel développement prirent les rapports commerciaux entre Hanséates et Néerlandais, développement égal de part et d'autre, tout basé sur des avantages réciproques et sur les faveurs des princes, qui s'y trouvaient intéressés par des raisons fiscales.

Nous eussions voulu clore cet aperçu par un tableau de l'importation et de l'exportation.

Malheureusement les tarifs de douane annexés aux chartes, tout en démontrant une grande variété d'opérations, ne permettent pas de distinguer les articles importés des articles exportés avec lesquels ils se trouvent confondus sans la moindre désignation; ces tarifs ne permettent pas davantage

Digitized by Google

de se faire une opinion exacte des productions allemandes, puisque les Hanséates n'étaient, à proprement parler, que des intermédiaires entre nations étrangères.

Quand maintenant on passe des Pays-Bas à la France, un changement sensible se manifeste au point de vue des rapports que nous étudions. La différence était moins grande en ce qui concernait la situation intérieure des deux pays; en effet, depuis les croisades et les établissements de saint Louis, l'industrie française avait pris un vigoureux essor. Le Midi dut notamment à ses rapports de voisinage avec les Italiens ou Lombards la bonne fortune d'inaugurer ce mouvement; des manufactures d'étoffes de laine et de coton s'établirent dans les villes notables du Languedoc et de la Provence; Avignon et Lyon s'enrichirent par leurs fabriques de soieries; Toulouse se consacra à la coutellerie et aux instruments de guerre; du midi, le mouvement se propagea au nord, et gagna principalement les villes de Poitiers, Tours, Caen et Rouen; quant à la capitale, elle devait à l'habileté des ouvriers qu'y attiraient la présence et les encouragements du souverain, un éclat exceptionnel qui se manifeste dans la multiplicité de ses corporations, et qui donne une idée assez avantageuse de notre industrie nationale à cette époque.

Le tissage en laine et en fil, auquel se joignaient la teinture, la fabrication d'étoffes diverses, de couvertures, de tapis sarrasinois, la pelleterie et la chapellerie, occupait un grand nombre d'ateliers; il y avait, en outre, les communautés de joailliers, batteurs d'or, orfévres, émailleurs, fabricants de fer ou de cuivre, d'armuriers, de mégissiers, de selliers et d'autres artisans.

Les ouvriers de la même catégorie se concentraient sur un point, et donnaient très-souvent à la rue ou au quartier qu'ils habitaient le nom de leur profession.

Digitized by Google

Les consommateurs s'approvisionnaient soit dans les boutiques qui se fermaient le soir au signal de l'Angelus, soit dans les halles, où la vente avait lieu à jour fixe de chaque semaine, soit dans les trois foires qui se tenaient annuellement à Paris, foire de Saint-Lazare dans le faubourg du même nom, foire de Saint-Germain-des-Prés, et foire du Lendit, dans la plaine Saint-Denis.

Néanmoins, il est certain que, pendant cette première période, les rapports directs des Hanséates avec la France ont été assez insignifiants, et, dans la suite même, ils n'y ont jamais fondé de comptoirs, ce qui seul peut-être eût pu donner à leur commerce dans notre pays une importance et une fixité bien appréciables.

Nos vins mêmes ne jouissaient pas encore d'une très-grande popularité dans le Nord, où on leur préférait le vin du Rhin, et très-probablement les Hanséates ne seront venus dans ces premiers temps en France que pour en exporter les sels, fournis notamment par les salines du littoral voisin de la Rochelle et celles de l'île de Ré.

Quant à tous les autres produits de notre sol ou de nos manufactures, les Hanséates allaient les demander aux localités telles que Bruges, par exemple, où ils avaient établi des entrepôts, et où ces marchandises étaient portées soit par nos nationaux eux-mêmes, soit par des spéculateurs étrangers.

Comment expliquer cet éloignement des Hanséates pour nos marchés, quand, après tout, leur admission chez nous leur était acquise; car c'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, qui, à vrai dire cependant, est un des rares monuments que nous possédions de cette époque, et qui est le premier offrant le caractère d'une concession quelque peu générale, c'est ainsi que Philippe le Bel accorda en 1294 aux citoyens de Lubeck, de Gothland, de Riga, de Campen,

Digitized by Google

de Hambourg, de Wismar, de Rostock, de Stralsund, d'Elbing, ainsi qu'à tous les navigateurs de l'océan Germanique, une liberté commerciale sans limites dans ses États, à la condition cependant par ceux-ci de n'importer en France ni de la laine, ni du cuir, ni aucun autre article de provenance anglaise.

Les causes de ce phénomène sont faciles à apercevoir; l'unification de la France n'était pas encore un fait accompli, et ses diverses provinces n'offraient pas encore cette sécurité si indispensable aux opérations commerciales; aux troubles intérieurs venaient s'ajouter des guerres toujours renaissantes avec l'Angleterre et pleines de danger pour la navigation dans les parages de la lutte; il faut tenir compte aussi de la facilité avec laquelle les Hanséates pouvaient se procurer les articles français à Bruges, ainsi que des différences de caractère et de mœurs qui les séparaient de notre pays.

Enfin, il convient de signaler, comme une cause essentiellement perturbatrice de rapports directs, l'absence affligeante de toutes notions d'honnêteté et de droit public qui se révélait chez nous dans les plus hautes comme dans les plus infimes régions, et qui pouvait permettre même à un roi de France de partager ostensiblement avec ses amiraux le butin de la piraterie.

L'Espagne présentant à cette époque moins d'intérêt peut-être encore que la France, et ses rapports immédiats avec la Hanse se réduisant probablement à l'exportation de son sel, nous abordons l'Angleterre, qui, par sa situation géographique, ses possessions en France, sa domination dans le canal de la Manche, ses produits indigènes, parmi lesquels notamment l'étain et la laine, et les besoins de matériaux pour sa navigation, que le Nord seul pouvait satisfaire, offrit à l'exploitation des Hanséates un champ presque aussi fécond que les Pays-Bas.

Digitized by Google

Les relations des Allemands avec ce pays remontent très-haut, bien avant la naissance de la Ligue et même des municipalités, et peuvent être attribuées à la conquête primitive de l'Angleterre par les Saxons, et au rapprochement des deux nations qui devait en être la conséquence.

Néanmoins les premières traces d'une association d'Allemands dans cette île ne se manifestent pas avant le règne de Henri II.

Les habitants de Cologne semblent avoir joui des premières faveurs accordées principalement à leur commerce de vin, qui s'exerçait dans une maison de Londres.

Les Lubeckois furent, en 1176, affranchis du droit de naufrage; un peu plus tard, le roi Richard renonça à la redevance que payaient les habitants de Cologne pour leur guild-hall de Londres, ainsi qu'à tous les autres droits établis, et ces exemptions furent confirmées en 1205 et 1210 par le roi Jean, en 1235 par Henri III, en 1290 par Édouard Ier, et en 1338 par Édouard III.

Henri III admit également en 1230 les sujets du duc Othon de Brunswick à commercer librement dans son royaume et affranchit les marchands de l'île de Gothland de toutes espèces de prestations en ce qui concernerait soit des articles anglais exportés à Wisby, soit des marchandises de Wisby introduites en Angleterre.

Le même souverain fit enfin bénéficier également Lubeck et Hambourg de la liberté commerciale, et autorisa même ces deux villes à organiser, à l'instar de Cologne, une association commerciale ou hanse en Angleterre, sous l'obligation de se soumettre aux « customs » ou droits anciennement établis.

Bien que toutes ces concessions et d'autres encore fussent individuelles, nominatives, on pouvait espérer dès lors voir se développer dans un avenir peu lointain un commerce

Digitized by Google

allemand, des tendances et des libertés communes; voir se grouper en une seule communauté les commerçants teutoniques qui fréquentaient l'île; voir enfin les Allemands, plus anciennement établis, offrir appui et protection à leurs compatriotes nouveau-venus, dont ils ne redoutaient pas encore la rivalité dans un pays et dans un temps qui admettaient le concours de toutes les ambitions.

C'est ainsi que se forma à Londres la Guild-Hall des Allemands, vers laquelle affluèrent bientôt les citoyens des diverses villes, et qui revendiqua pour tous les membres de ce corps sans cesse grossissant les libertés primitivement accordées seulement à telle ou telle corporation particulière.

Le treizième siècle ne se passa pas sans que les souverains du pays conférassent des priviléges généraux à la Guild-Hall en tant que siége collectif des marchands allemands.

Cette Guild-Hall, qui fut plus tard appelée Stahlhof par les Allemands, Steelyard par les Anglais, et qui s'élevait dans le plus ancien quartier de Londres, n'est probablement pas autre chose que la continuation de l'ancienne Guild-Hall des citoyens de Cologne.

Il ne paraît pas cependant qu'elle ait déjà compris alors et absorbé la totalité des villes, puisque les habitants de Brême durent seuls régler leur différend avec la ville de Londres (1262-76), et puisque également encore, dans la seconde moitié du treizième siècle, les marchands de Lubeck et de Hambourg acquirent pour eux seuls le droit d'établir une association isolée.

Les membres de la Guild-Hall demandaient justice à leurs aldermans ou à leurs tribunaux nationaux.

Le choix d'un alderman leur avait été abandonné, en 1282, par les exchequer et le major de Londres, en reconnaissance de leur contribution généreuse à l'entretien de la porte épiscopale de la cité (Bishops-Gate); toutefois, ce magistrat

Digitized by Google

devait prêter serment entre les mains du major et des aldermen du lieu, et ne pouvait être choisi que parmi les bourgeois de Londres. Cette dernière restriction rendait nécessaire la nomination d'un second alderman, qui fût un véritable Hanséate; et tandis que probablement l'alderman anglais se bornait au rôle de protecteur, l'usage porta au tribunal de son collègue les conflits entre Hanséates, et même entre Hanséates et indigènes[1].

L'Angleterre semble avoir la première employé et vulgarisé la désignation de Hanse allemande, ayant toujours attaché à ce mot le sens d'association, de communauté.

Il est bien entendu que la Hanse allemande de Londres était indépendante des villes qui lui fournissaient ses membres, et ne doit pas être confondue avec la Ligue du même nom. Cette Hanse traitait pour son propre compte avec les autorités anglaises et jouissait, en se conformant aux customs, d'une liberté complète dans les achats et dans les ventes, dans l'importation et l'exportation.

Cette situation prospère, toujours consolidée davantage par des ratifications successives, se maintint sans trop d'attaques jusqu'à la moitié du quatorzième siècle, grâce sans doute au respect plus grand chez les Anglais que chez les autres peuples du moyen âge pour les conventions établies.

Tant de libéralité de la part d'une nation, en voie elle-même de progrès, surprend et flatte d'autant plus l'observateur, qu'outre la barbarie du temps à l'égard des étrangers, les Hanséates ou Osterlings visaient à la souveraineté des mers, travaillaient à exclure les Flamands et les Frisons de la Baltique et les habitants de Gothland de la mer du Nord, avaient dejà évincé de Bergen les Anglais eux-

1. Voir Barthold : *Geschichte der Hanse*, 2e partie, p. 17.

Digitized by Google

mêmes, à l'encontre desquels quelques villes des Pays-Bas formulèrent en 1286 le vœu de leur voir interdire même la fréquentation des ports de la Baltique.

La protection la plus efficace leur venait des rois, des grands du royaume et des populations rurales. En effet, les rois trouvaient de l'avantage pour leur trésor à favoriser des étrangers tels que les Hanséates qui payaient à cette époque des droits plus considérables que les indigènes, tant au point de vue du tarif qu'en raison du chiffre plus important de leurs opérations; ils y trouvaient cet autre avantage qu'en temps de guerre (et quand n'y en avait-il pas ?) ils pouvaient compter sur les secours de leurs protégés.

Quant aux seigneurs et aux habitants des campagnes, l'accès des étrangers offrait un placement plus avantageux de leurs matières premières, telles que laine, cuir, étain, que la clientèle exclusive des citadins, dont les relations étaient très-peu étendues, et qui ne travaillaient guère que pour la consommation intérieure.

Mais c'est précisément cette concurrence, ce renchérissement des matières premières qui aigrissaient les communes anglaises.

Celles-ci, d'ailleurs, partageaient encore en général les antipathies universelles contre étrangers; l'esprit libéral qui régnait dans les Pays-Bas ne les avait pas conquises jusque-là; l'infériorité, l'imperfection de leurs industries aggravaient leurs mauvaises dispositions, et par suite elles exigèrent, tantôt que le commerce de détail leur fût exclusivement abandonné, tantôt que les étrangers ne pussent pas directement contracter entre eux, mais dussent recourir à l'entremise d'un indigène, qui devenait ainsi l'arbitre du prix, tantôt qu'ils ne pussent plus faire leurs approvisionnements de laine et de peaux dans les campagnes, mais seulement dans les villes et bourgades, tantôt qu'ils ne pussent

Digitized by Google

pas abandonner leurs vaisseaux ni jouir de quelques libertés que sur les foires et marchés, tantôt que leur résidence dans les villes ou bourgades ne se prolongeât pas au delà de tel nombre de jours, et ainsi de suite à l'infini.

Mais quelquefois les bourgeois anglais ne se plaignaient pas sans raison qu'ils pesaient moins dans la balance de leurs souverains que les étrangers qui savaient payer les préférences royales, et qui, par exemple, obtinrent encore quelquefois au quatorzième siècle le droit exclusif d'exporter les principaux produits d'Angleterre, alors que ce droit était interdit aux nationaux.

Ainsi s'expliquent ces tiraillements perpétuels entre les Hanséates et les communes, lesquelles cherchaient indirectement par toutes sortes d'exactions et de mesures intolérantes à enlever à leurs rivaux les avantages conférés par le monarque, qui souvent était impuissant à faire respecter sa volonté et quelquefois aussi, notamment quand il arrivait à constater des fraudes de droits, retirait sa protection.

Et cependant au point où en étaient seulement parvenus le commerce et la navigation d'Angleterre, l'immixtion des étrangers ne pouvait exercer qu'une influence favorable sur le développement de ce pays. Ses guerres avec la France altéraient les rapports entre les deux nations; les seuls ports qui lui fussent véritablement accessibles étaient ceux de Flandre et de Norvége. Elle n'entretenait pas de commerce actif dans la Méditerranée, et recevait, au contraire, chez elle les cargaisons des vaisseaux lombards ou bien allait sur les marchés néerlandais pratiquer des échanges avec les marchands qui y affluaient de tous les pays. Ses excursions dans la Baltique et le long des côtes de la Russie étaient fort rares, et sont en tout cas peu établies pour le commencement de notre période; on arrive même au seizième siècle avant de la voir en rapport direct avec la

Digitized by Google

Russie par la Baltique, et c'est ce qui explique l'importance qu'elle attachait encore vers le milieu du seizième siècle à la route, certes moins commode et plus longue, qui conduisait à Archangel, ainsi qu'à l'établissement qu'elle y fonda. Jusque-là ses vaisseaux n'avaient guère dans la Baltique franchi les terres sur lesquelles s'étendait la domination de l'ordre Teutonique. La jalousie des Hanséates veillait sur le monopole du commerce intermédiaire avec les contrées du Nord et de l'Est.

Les Hanséates possédaient d'ailleurs tout ce qu'il fallait pour assurer leur prééminence : une grande aisance, l'aptitude et l'ardeur commerciales, enfin partout des exemptions ou réductions de droits.

Au quatorzième siècle, on ne voit encore partir de la Baltique vers les côtes d'Angleterre ni des Danois, ni des Suédois, ni des Russes, mais seulement et toujours des Allemands.

Toutefois, ce furent encore les Anglais qui, les premiers de toutes les nations, paralysées pour ainsi dire par les Hanséates, entreprirent de secouer leur joug et de leur faire une rude concurrence. C'est ainsi, par exemple, que dès le quatorzième siècle des insulaires se mêlèrent aux compagnies des marchands étrangers, qui seuls avaient eu jusque-là le droit d'exporter ce qu'on appelait les marchandises entreposées (Stapelwaaren), telles que les laines, les peaux, l'étain, et participèrent à leurs opérations, même contre la volonté du souverain. C'est ainsi encore que sous l'empire de besoins financiers impérieux, Édouard III chargea ses sujets d'exporter pour son compte beaucoup de ces matières premières sur les marchés extérieurs, et notamment en Flandre; mais, vers la moitié déjà du quatorzième siècle, il rendit le monopole aux étrangers, parce que ses finances s'en trouvaient mieux, et ce n'est que vers la fin de son

Digitized by Google

règne, qu'à l'égard du droit d'exportation l'égalité fut admise entre les uns et les autres.

Un adversaire peu redoutable encore à cette époque, mais qui devait finir par ruiner le commerce hanséatique, se révéla dans l'association des marchands anglais, dite Société de Thomas Becket, qui, à son origine, ne semble caractérisée que par des tendances religieuses, mais qui se fit connaître bientôt sous le fameux nom des marchands aventuriers (merchant adventurers).

L'industrie anglaise et notamment la fabrication des étoffes de laine avaient fait des progrès sensibles, grâce à quelques mesures patriotiques d'Édouard III; ainsi, ce souverain s'appliqua à attirer dans ses États des tisserands en draps fins des Pays-Bas, car, quant aux draps communs, les Guilds en manufacturaient dès l'an 1100; et en outre, il défendit l'exportation de la laine brute en Flandre, ainsi que l'usage en Angleterre d'autres étoffes que d'étoffes nationales; mais cette prohibition protectrice des efforts industriels du pays tomba au bout d'un an devant les exigences financières qui réclamaient des droits de douane, et ne fut guère rétablie par suite, et sous des sanctions sévères, qu'à partir de 1660, mais persista malheureusement dès lors jusqu'en 1825, époque à laquelle les progrès de la mécanique firent tomber les dernières raisons derrière lesquelles pouvait s'abriter ce système étroit [1].

D'ailleurs, ces réformes mêmes et ces progrès n'étaient pas très-dommageables pour les Hanséates; les draps, en général, ne formaient pas encore à ce moment une branche très-considérable du commerce, ce qui rendait peu inquiétantes encore les exportations de la société Thomas Becket;

1. On consulte avec fruit sur ce point les excellents *Memoirs of Wool* de John Smith.

Digitized by Google

la concurrence des Anglais et des Néerlandais pour la même fabrication ne pouvait donner d'ailleurs que des résultats satisfaisants, et si d'un côté ils perdaient le prix du transport de la laine brute d'Angleterre dans les Pays-Bas, d'un autre côté, en faisant parvenir des draps anglais de fine qualité, mais écrus en Allemagne, ils réalisaient des bénéfices sur la teinture.

L'essentiel pour les Hanséates était que les Anglais ne nouassent pas un contact direct avec les pays du Nord, et demeurassent toujours asservis à leur entremise; mais le mouvement progressif que nous venons de signaler en Angleterre faisait pressentir le danger pour l'avenir, et chercher les moyens de le combattre; aussi, avec cette tendance visible des indigènes d'évincer les marchands étrangers, ne resta-t-il plus à ceux-ci d'autre parti à prendre que de se cramponner aux maisons souveraines par les profits de douane qu'ils leur assuraient, afin de rester les voituriers maritimes et les intermédiaires commerciaux de l'Angleterre, et, relativement aux Pays-Bas, afin de conserver la haute main sur les produits les plus précieux de leurs manufactures.

Une célèbre charte d'Édouard Ier, octroyée en 1303 à tous les commerçants étrangers indistinctement, mais notamment aux Allemands, aux Lombards et aux Néerlandais, assouvit leur ambition en leur abandonnant encore complétement le commerce du royaume.

Par suite de cette charte, toute latitude est laissée aux étrangers pour le commerce en gros avec les indigènes ou autres; la mercerie et les épices pourront même, par eux, être vendus en détail; les redevances prélevées dans l'intérieur du territoire, sous les noms les plus divers, sont abolies; ils pourront exporter les marchandises achetées dans le pays, partout où il leur plaira, excepté chez les ennemis

Digitized by Google

notoires du roi; et cette faculté illimitée d'exportation ne reçoit d'atteinte que pour le vin qui serait une fois entré en Angleterre; leur séjour n'est soumis à aucune limitation de temps; les conflits d'intérêt seront vidés d'après la loi du lieu où le contrat aura été passé; le droit de préemption du roi, ou d'un tiers, ne peut s'exercer qu'avec leur agrément, et qu'au taux convenu entre les parties; leurs marchandises ne pourront pas être taxées; les procès devront recevoir une prompte solution, sous de fortes peines encourues par le magistrat négligent; hormis les affaires capitales, tous les litiges engagés entre parties de nationalité différente seront jugés par un jury mixte; le pesage des marchandises est entouré de toutes les garanties désirables; l'unité des poids et mesures est introduite par tout le royaume; enfin, tous ces priviléges sont rendus obligatoires pour les successeurs du roi.

En échange de ces faveurs, les avantagés offraient des secours au roi, s'il venait à en avoir besoin; ils se soumettaient naturellement aux anciens customs, et en outre, ils consentaient un nouveau droit, qui frappait la totalité de l'importation et de l'exportation, et qui, pour certaines marchandises, était un droit *ad valorem*, pour certaines autres un droit fixe perçu par tonneaux, sacs, paquets, etc.

De tous les étrangers concessionnaires à un titre égal, les Hanséates seuls surent convertir, pour ainsi dire, cette charte générale en une charte qui leur fût exclusivement applicable, et maintenir à leur profit les prérogatives octroyées, sans pour cela être tenus, malgré les changements apportés par le temps, à d'autres droits que ceux mentionnés dans le diplôme; ils surent même réduire encore ces droits par une interprétation mercantile, qui consistait à rendre de plus en plus volumineux les contenants, tels que tonneaux et sacs désignés dans le texte.

Digitized by Google

Les autres étrangers, au contraire, et même les Anglais, ne purent pas obtenir pour eux des confirmations successives de cette charte; ils furent réduits à subir les fluctuations des événements, comme par exemple, l'abaissement du cours de l'argent, et tombèrent naturellement dans un état d'infériorité vis-à-vis de leurs habiles rivaux.

Les chartes se succédèrent, au contraire, au profit de ces derniers, les unes confirmant la précédente, les autres reculant encore la limite de leurs franchises. Il y en a, de 1311 et de 1317, qui émanent d'Édouard II; celles de 1328, de 1346, de 1348 et de 1354, se placent sous le règne d'Édouard III.

Les subsides fournis par les Hanséates les firent également bien venir du Parlement, qui, en 1335 et 1350, admit les étrangers aussi bien que les indigènes, tant au commerce en gros qu'au commerce en détail; un autre acte du Parlement, de 1362, les appela à la magistrature consulaire du pays.

Leurs principaux articles d'importation consistaient en morue, cuir, peaux, huile française, blé, fourrure, harengs, meules, cendres; ils exportaient, au contraire, notamment de la laine, des peaux, de l'étain et du plomb; les mines d'étain de Cornouailles et de Devonshire étaient, même en partie, exploitées avec des capitaux allemands.

L'organisation intérieure de la Hanse allemande, en Angleterre, n'est consignée expressément dans aucun document du temps, mais elle peut se recomposer à l'aide des chartes et des missives qui nous sont parvenues. Ainsi, nous savons que les Allemands jouissaient entre eux du bénéfice de leurs lois, et que leur justice était administrée par un alderman, citoyen de Londres, qui, élu par ses justiciables, prêtait serment entre les mains de l'autorité locale. Les membres de la société étaient, pour nous servir d'une ex-

Digitized by Google

pression empruntée aux règles du barreau français, maîtres de leur tableau. Enfin, bien que nous ayons dit plus haut que la Hanse d'Angleterre fût complétement indépendante des villes allemandes, il n'en a pas fallu conclure à l'absence de tous rapports, car ces rapports offraient parfois une grande utilité, comme quand il s'agissait pour la Hanse de faire exécuter une de ses décisions, qui aurait, par exemple, prononcé l'exclusion d'un de ses membres, ou aurait mis une contrée quelconque au ban du commerce hanséatique.

Si Londres était le siége de la Société, d'autres endroits, tels que Boston et Lynn, avaient des établissements secondaires et comme des succursales, et quand des marchés un peu considérables s'y tenaient, l'alderman de Londres se rendait sur les lieux avec son conseil, pour protéger les libertés des Allemands et régler les conflits qui s'élèveraient entre eux.

Nous sommes d'autant plus heureux de pouvoir fournir sur les deux localités de Boston et de Lynn quelques renseignements que, pendant longtemps, on en a été assez complétement dépourvu, et que c'est Lappenberg le premier, qui, dans son Histoire du comptoir hanséatique de Londres, publiée en 1851 à Hambourg, a réuni ceux que nous allons lui emprunter. Mais comme, en somme, il s'agit ici de factoreries de second ordre, et par conséquent d'intérêts minimes, nous prévenons qu'au lieu de leur appliquer notre division générale, nous épuiserons ici même tout ce qui les concerne.

Observons toutefois que, quoique les intérêts matériels qui sont en jeu soient peu considérables, la curiosité scientifique est ici puissamment affriandée par l'observation des petits comptoirs qui, dans divers pays, furent élevés à côté des grands, et qui contribuent beaucoup, quand ils finissent enfin par être connus, à jeter une lumière plus vive, plus complète,

Digitized by Google

sur la marche commerciale des plus anciens temps, durant lesquels la variété des hanses semble avoir été le fait normal. Sans doute, des événements accidentels, tels que des conflits avec les indigènes, ou le desséchement des ports, peuvent avoir mis fin à quelques hanses; mais la chute du plus grand nombre doit être cherchée dans cette tendance des villes hanséatiques, de rattacher le commerce de chaque pays étranger au principal établissement qu'elles y possédaient.

En ce qui touche la ville de Boston, on peut dire qu'elle renferma une des plus anciennes hanses allemandes qui fussent sur le sol d'Angleterre. En 1204, elle obtint du roi Jean un privilége qui l'autorisa à se nommer un bailli. Mais il y avait longtemps déjà qu'elle jouissait d'une foire annuelle, laquelle servit d'ailleurs, dès 1200, de modèle à celle qui devait être instituée dans la ville de Portsmouth.

Dans les années 1204 et 1213, il est fait mention à diverses reprises de cette foire annuelle, ainsi que d'un habitant de Cologne, auquel on accorda un sauf-conduit pour s'y rendre. Plus tard, en 1235, Henri III fait savoir au bailli du marché annuel, qu'il a pris sous sa protection royale les habitants de Cologne et leurs biens. L'année 1220 nous y montre quantité de négociants hanséatiques, dont les marchandises avaient été confisquées à cause des délits commis par quelques-uns de leurs compatriotes.

En 1271, on n'y trouve pas moins de seize marchands lubeckois, et, l'année d'après, on y voit aussi des marchands de Dortmund. Il n'est donc pas permis de douter que le pillage incendiaire, auquel Robert Chaumberlein livra, en 1288, la ville de Boston, et qui produisit un butin si considérable, que des flots d'or, d'argent et de cuivre fondus, doivent s'être répandus dans le fleuve, avait surtout en vue les Hanséates qui y séjournaient.

Digitized by Google

C'est cette époque qui va nous fournir la preuve de l'existence d'une hanse spéciale à Boston, par un écrit émané de l'alderman et des autres frères de cet endroit, et adressé à l'alderman et à ses administrés de la hanse allemande de Londres.

Il y est question d'une contribution (schos) de 12 pfennings par livre sterling, que les Hanséates se sont imposée. Ceux de Boston avaient chargé de la recette quatre des leurs, qu'ils avaient investis d'une grande autorité, tout en les assujettissant d'ailleurs à rendre un compte minutieux; ils consentent à communiquer ce compte à leurs confrères de Londres, mais à charge d'une communication semblable de la part de ces derniers. On serait assez tenté de conclure de ce fait à l'inexistence, au moins pour cette époque, d'une troisième hanse allemande en Angleterre, si l'on n'avait des notions sur celle de Lynn, à partir de 1271. Au cas où l'un des contribuables se refuserait à remplir ses obligations, on prendra son nom, et l'on attendra la force nécessaire pour le punir. Un document fort intéressant de 1383, qui projette une vive clarté sur les relations des Hanséates de Boston avec leurs compatriotes de la Norvége, nous apprend également le nom du président de l'association allemande de cette ville à cette époque; il s'appelait Jean Steenhuys.

La gild des marchands teutoniques de Boston n'a pas échappé à l'attention des savants anglais, qui en ont attribué l'établissement à l'entrepôt de laine que possédait cette ville. *Leland* rapporte, dans son Itinerary, que l'Est y avait envoyé de nombreux visiteurs, que les Franciscains avaient considéré en quelque sorte les marchands du Stahlhof comme les fondateurs de leur monastère, et que bon nombre d'Osterlings avaient trouvé à Boston leur dernière demeure. Le 12 février 1446, le roi Henri VI remettait au bailli et aux autres

Digitized by Google

fonctionnaires de la petite ville des lettres patentes destinées aux Hanséates de l'endroit.

Le Stahlhof hanséatique de Boston fut reconnu par les rois d'Angleterre dans le traité d'Utrecht de 1474. Cependant, ainsi que le démontrent les expressions mêmes du traité, l'acquisition du fonds de terre remonte à une époque antérieure, qu'il nous est toutefois impossible de préciser davantage.

Mais, avec l'année 1550, le comptoir de Boston mit un terme à sa courte existence.

A partir de cette époque, il passa entre les mains de divers locataires, qui, aux termes de leur contrat, devaient se charger des réparations nécessaires.

Le comptoir de Londres lui-même, duquel relevait cet établissement, consacra, vers 1566, plus de 60 livres sterling à l'entretien de ses chantiers.

Le dernier bail ayant été résilié en 1575, il paraît que, pendant un certain temps, la factorerie ne trouva pas de preneur, puisqu'en 1601 le secrétaire du comptoir de Londres, Henri Dampstorf, l'offrit en loçation pour un laps de trente années, et à charge par le locataire d'y faire des réparations évaluées à 130 livres sterling.

Il résulte de là que la reine Élisabeth n'avait pas voulu étendre aux autres établissements hanséatiques les rigueurs dont elle usa envers celui de Londres.

Une somme de 20 livres sterling en fut offerte en 1606. Il paraît que les villes hanséatiques, représentées peut-être à cette époque par leurs ambassadeurs en Angleterre, acceptèrent cette offre ou bien consentirent un bail à longues années; car, l'année suivante, ce sont des mains étrangères qui réparent les chantiers et l'édifice, ainsi que le fait savoir le comptoir londonais en observant qu'il n'a aucune connaissance de la convention intervenue, et ne peut en

Digitized by Google

conséquence s'occuper de recouvrer le prix de la location.

En 1615, l'économe Holtschoe informe le détenteur de la maison de Boston des conditions auxquelles il pourra continuer à l'occuper, mais n'en obtient pas de réponse.

D'après un rapport du député hanséatique Haveland, de l'année 1641, la ville de Boston s'était, depuis une trentaine d'années environ, approprié en quelque sorte le Stahlhof, dont personne n'avait revendiqué la propriété, et l'avait revendu à un Anglais, qui, après l'avoir occupé longtemps en personne, venait, l'année même du rapport, de le relouer. Il ne paraît cependant pas que des négociations fussent alors entamées à Boston. Toutefois les villes hanséatiques n'abandonnèrent pas leurs prétentions sur cette maison, puisque l'ambassade qu'ils dépêchèrent en 1662, vers le roi Charles II, était chargée d'en revendiquer la possession libre et les immunités, conjointement avec celles des comptoirs de Londres et de Lynn.

Nous passons maintenant à ce dernier.

Lynn, qui est situé dans le comté de Norfolk, et qui, durant plusieurs siècles, joua un rôle assez considérable dans l'histoire du commerce, a depuis longtemps déjà perdu un éclat et une importance que lui ont ravis les localités rivales de Norwich et de Yarmouth. Sa prospérité naissante ne se manifesta tout d'abord que dès les premières années du règne du roi Jean, puisque nous voyons le bailli de Lynn recevoir en société des majors, vicomtes et autres baillis des districts côtiers, la déclaration royale du 5 avril 1200, par laquelle le souverain accordait à tous les marchands étrangers un sauf-conduit pour leurs personnes et pour leurs marchandises, ainsi que des avantages identiques à ceux qui seraient offerts aux négociants anglais dans les patries respectives de ces pérégrins. Quelques jours plus tard, Jean envoya l'ordre au bailli du port de Lynn (portus de Lenna)

Digitized by Google

de ne pas s'opposer à l'exportation de blé qu'entreprendraient pour la Norvége et la Normandie certains marchands désignés. On vit se reproduire assez souvent même des ordres semblables relatifs à l'exportation des céréales. En 1203, le roi accorda à l'évêque de Norwich le droit de faire tenir près de Lynn une foire annuelle, dont la durée était fixée à quinze jours. Le 27 janvier de l'année suivante, le monarque anglais fit droit à la prière de l'évêque de Norwich, en conférant à Lynn, qui jusqu'ici avait été une bourgade (villa), la qualité de ville libre (liberum burgum).

Peu de mois après, les bourgeois de Lynn furent gratifiés des droits appartenant au fort d'Oxford, ainsi que du droit d'entretenir une gild marchande; et en même temps il fut établi en leur faveur que tous les marchands étrangers se rendant dans leur ville obtiendraient un sauf-conduit, tant pour leur arrivée que pour leur séjour et leur retour.

Quelques années se passent, et les sources anglaises laissent voir des traces nombreuses du passage des Norvégiens, des Flamands et des Français à Lynn, ainsi que du trafic dirigé par les marchands de Lynn vers la Norvége et les pays avoisinants. Ordre fut donné en 1214, par le roi Jean, aux baillis du port de Lynn de permettre, sous certaines conditions, aux vaisseaux des sujets de l'Empire de mettre librement à la voile. Un document de 1224 nous signale, parmi les propriétaires de vaisseaux stationnant dans le port de Lynn, des marchands de Grœningue, de Stavern, de Cologne et aussi du duché de Saxe.

Car de bonne heure déjà le commerce des Allemands avec la ville de Lynn, qui par sa situation était plus facile à atteindre que Londres, avait acquis une véritable importance, au point que la gild qu'ils y créèrent ne tarda pas beaucoup

Digitized by Google

à suivre celle qu'ils possédaient dans la capitale de l'Angleterre. C'est ainsi qu'en 1271 nous faisons connaissance avec un nommé Symon de Stavern, qui se qualifie non-seulement de bourgeois de Lynn, mais encore d'alderman de l'Empire germanique dans cette ville.

Des contestations très-graves vinrent, au commencement du siècle suivant, à surgir entre les Hanséates d'Allemagne et la cité de Lynn, à la suite desquelles la dernière refusa tout accès chez elle à ces marchands. Le conflit ne fut apaisé qu'en 1310, année dans laquelle le major et les citoyens de Lynn octroyèrent à tous les marchands de la Hanse teutonique une charte pompeuse, qui consacrait au profit de ceux-ci, au moins en tant qu'il dépendait des concédants, tous les droits que les concessionnaires possédaient anciennement sur terre et sur mer.

Inventaire était dressé de ces droits, parmi lesquels nous remarquons la compétence, dans le jugement des litiges commerciaux, accordée complétement à deux bourgeois choisis par le major de Lynn et à deux marchands hanséatiques désignés par l'alderman de la Hanse allemande. Il y avait donc là déjà, comme l'indique Lappenberg, une sorte de jury *de medietate linguæ*.

Mais de nouveaux dissentiments se produisirent bientôt, qui déterminèrent peut-être les Hanséates à abandonner Lynn.

L'ordre adressé par le roi Édouard III aux douaniers de Londres, Saint-Botulf et Lynn, au sujet des avantages de douanes qu'il avait faits aux Hanséates en 1351, témoigne de la place importante que tenait Lynn dans leurs relations avec l'Angleterre.

On voit aussi en quel grand nombre ils étaient établis à Lynn et dans le comté de Norfolk, quand on se reporte à la confiscation qui frappa dans cette contrée les biens des mar-

Digitized by Google

chands teutoniques à la suite de l'exécution attribuée aux manœuvres des Allemands, de l'Anglais Richard Courtoys de Bristol dans le pays de Flandre.

Mais déjà un écrit remontant à l'année 1303 énumère les maisons qu'y habitaient les Hanséates, et dont ils n'étaient toutefois que les locataires. Cependant, plus tard, ils parvinrent ici, comme ils étaient parvenus à Londres et à Boston, à acquérir la pleine propriété d'un Stahlhof que les villes hanséatiques conservèrent jusqu'en 1750.

A l'occasion de l'achat de cet édifice, les nombreux titres de propriété qui le concernaient furent remis aux acquéreurs, et ces documents sont déposés avec un si grand soin dans les archives hanséatiques de Lubeck, qu'ils ont permis à M. Lappenberg, auquel nous renvoyons d'ailleurs pour les détails qu'ils révèlent, d'en faire l'histoire à partir de la moitié du treizième siècle. C'est là, dit avec raison l'auteur que nous citons, une communication intéressante comme il serait difficile d'en faire au sujet de bien des maisons princières d'Europe.

Quant à nous, qui ne pouvons pas ici nous laisser séduire par un intérêt purement archéologique, nous ne dirons de ce sujet que ce qu'il importe essentiellement d'en savoir.

C'est à la suite du traité d'Utrecht que, le 29 avril 1474, le roi Édouard IV transmit pour lui et ses descendants la place et les bâtiments qui devinrent le Stahlhof aux marchands et peuples de la nation allemande dans la Hanse teutonique, qui sont autrement nommés marchands allemands, et qui occupent la Guild-Hall de Londres.

Le roi tenait lui-même cette construction de deux précédents copropriétaires, tous deux aldermen de Londres, qui avaient renoncé à leurs droits en faveur de leur souverain. Celui-ci s'engagea en même temps à indemniser convenable-

Digitized by Google

ment les marchands allemands au cas où ils seraient évincés d'une partie du fonds de terre.

Un acte de bail qui nous est parvenu de l'année 1505, et qui constate la location d'un petit édifice appartenant au comptoir de Lynn, nous apprend en même temps que ce dernier établissement avait, dans la personne du commerçant hanséatique Lutkyn Smith, un « Custos et Gubernator. »

En 1679, le Stahlhof de Lynn fut abandonné pour une période de quarante et une années à Édouard Bodham, qui passa à cet égard, avec Jacob Jacobson, l'intendant hanséatique de Londres, un traité, dont les villes ne paraissent pas avoir été plus satisfaites que de celui passé par le même intendant au sujet du comptoir de Londres.

Elles recouvrèrent, en mars 1723, la possession de leur propriété de Lynn, et la perdirent seulement une trentaine d'années plus tard, après l'avoir jusque-là donnée en location au propriétaire d'une maison avoisinante, Scarlet, pour un prix annuel de 26 livres sterling.

On représente à cette époque le comptoir comme un édifice étroit, mais cependant proportionné, ayant sa porte d'entrée surmontée d'une petite balustrade de barreaux de fer, contenant un double aigle impérial. Il donnait à sa partie postérieure sur une cour, beaucoup moins large que longue, qui se continuait jusqu'au fleuve appelé le Lynn.

Par suite d'un contrat passé en 1751 entre les trois villes hanséatiques et l'alderman de Lynn, Edward Everard, la maison devint la pleine propriété de ce dernier moyennant un prix d'acquisition de 800 livres sterling.

Les Écossais, par suite de leurs guerres continuelles avec l'Angleterre, recevaient de fort rares visites des Hanséates, qui d'ailleurs trouvaient probablement plus d'avantage aussi à traiter dans ce dernier pays qu'en Écosse ; et il n'y

Digitized by Google

eut guère que le marché de Flandre qui les mit en présence les uns des autres.

Quant à l'Irlande, on sait seulement que des habitants de Hambourg et de Lubeck en tiraient de temps à autre des laines, et qu'en 1273 Édouard Ier promit une traversée paisible aux étrangers qui voudraient s'y rendre.

Nous voilà parvenus à tracer le champ de l'autorité hanséatique au dehors, à la fin de cette première période : ce champ ne s'est pas agrandi par la suite, et la politique des Hanséates n'a pas changé de physionomie. En effet, que pouvaient-ils désirer de plus ? Le monopole, qu'ils avaient acquis en Suède, en Norvége, en Russie, dans le Danemark, et qui mettait à leur discrétion les ressources et le commerce de ces grands pays, leur permettait soit de refuser à l'Occident les articles indispensables du Nord, soit au Nord les produits divers de l'Occident, leur procurait en conséquence une entremise privilégiée, qui devint d'autant plus lucrative que les besoins réciproques allaient grandissant, et qui demeura la base fondamentale de la prospérité et de la puissance de la Ligue.

Leur industrie nationale concourut infiniment moins à leur grandeur que cette entremise.

Les draps, qu'ils fabriquèrent d'assez bonne heure cependant, n'obtinrent un grand succès ni dans le Nord ni dans l'intérieur même de l'Allemagne, où ils devaient céder le pas aux étoffes de manufacture flamande.

Toutefois, ils exportèrent en grande abondance, tant en Occident qu'au Nord-Est, trois articles fournis par l'Allemagne même : c'était de la bière, de la toile et des vins du Rhin.

Les brasseries semblent avoir obtenu dans les villes hanséatiques une importance capitale, puisque la plupart des anciennes maisons qui y sont encore debout présentent un aménagement *ad hoc*, et que la réglementation de cette

Digitized by Google

industrie se lie intimement aux vieilles constitutions de ces municipalités.

Quant au vin du Rhin, c'était principalement Cologne et quelques villes hanséatiques situées sur le parcours inférieur de ce fleuve, qui s'occupaient de son exportation à l'étranger.

La toile était particulièrement fabriquée dans la Saxe et dans la Westphalie; mais, de même que le vin du Rhin, elle rentrait plutôt dans l'industrie rurale que bourgeoise, et forma une branche d'exportation et de revenus bien moins considérable pour les villes que leurs brasseries.

Il est probable qu'aux produits nationaux que nous venons d'énumérer s'en sont venus ajouter d'autres, mais certainement ceux-ci n'auront joué qu'un rôle secondaire dans l'exportation; en effet, pour tout ce qui touchait à la manufacture, l'Allemagne trouvait ses maîtres dans les Pays-Bas, et certainement l'institution des maîtrises et jurandes n'était pas de nature à tirer l'industrie allemande de son rang subalterne.

Toutefois, on peut citer encore parmi les articles grossiers ou bruts d'origine allemande qui ont été exportés par les Hanséates, du blé, de la farine, du malt, du pastel et d'autres matières colorantes, enfin des produits extraits des mines allemandes.

Mais, encore une fois, là n'était pas le mot de leur position, et l'étendue de leur commerce, comme la puissance de leur marine marchande, s'appuyait surtout sur le monopole fondé au nord-est de l'Europe.

C'est grâce à ce monopole qu'ils purent acquérir dans ces contrées, à beaucoup meilleur compte que tous les autres et sans les mêmes charges fiscales, les marchandises les plus appréciées de l'Occident, telles que le fer, diverses qualités de bois, tous les matériaux nécessaires à la navigation

Digitized by Google

et à la construction des vaisseaux, la cire, le chanvre, le suif, la potasse, les fourrures, les peaux, les harengs et toute espèce de poissons.

Ces marchandises étaient alors portées dans les pays occidentaux où les Hanséates jouissaient également de grands priviléges, échangées contre les épices orientales, l'or, l'argent, les draps fins, le sel marin et bien d'autres produits à l'usage du Nord.

Nous devons remarquer finalement, d'une part, que ce commerce étendu n'était pas, comme on pourrait le penser, un commerce d'expédition et de commission, mais bien un commerce personnel fait pour le compte de ceux qui s'y livraient; d'autre part, que la Ligue elle-même comme telle s'abstenait de toute spéculation et se bornait à protéger, à favoriser les spéculations des membres individuels qui en faisaient partie.

Les règlements généraux de la Ligue sur le commerce sont fort rares à cette époque de formation, où les sociétaires étaient peu habitués encore à se courber sous un joug commun et où l'important pour eux était de pouvoir participer aux priviléges qui étaient accordés à l'extérieur, et qui déterminaient aussi les obligations à remplir par les concessionnaires.

C'est donc tout au plus si nous rencontrons deux dispositions obligatoires pour tous, dont l'une interdisait aux Hanséates toute espèce de société commerciale avec des non-Hanséates, afin que ceux-ci ne recueillissent pas les fruits des libertés acquises; dont l'autre, édictée en 1364, prohibait tout règlement fait de sa propre autorité par une factorerie hanséatique à l'étranger sans le consentement des députés des villes hanséatiques réunis légalement en diète.

Voyons maintenant si la Ligue a su conserver ou même encore étendre ses conquêtes de la première période.

Digitized by Google

DEUXIÈME PÉRIODE

EMBRASSANT L'HISTOIRE DE LA LIGUE HANSÉATIQUE DEPUIS 1370 JUSQU'A 1495, OU LA PAIX PUBLIQUE FUT DÉCRÉTÉE EN ALLEMAGNE PAR L'EMPEREUR MAXIMILIEN Ier.

INTRODUCTION

La Ligue va atteindre l'âge viril; un plus grand développement, une plus grande homogénéité vont succéder aux embarras de sa création. Naguère encore inconnue, elle puise maintenant dans son existence sa raison d'être, le désir de se conserver et de s'étendre; à force d'être menacée, elle est devenue menaçante. Tout en commerçant, et pour le plus grand profit de son négoce, elle a pris rang parmi les puissances européennes et s'est mêlée activement au mouvement contemporain. Il nous a donc paru nécessaire d'esquisser au moins la situation politique des pays qui ont subi de sa part une influence quelquefois décisive, afin que le lecteur puisse mieux la suivre sur les terrains multiples où ses destinées l'appelèrent.

En Angleterre, la mort d'Édouard III, dont le règne avait été marqué par les exploits du Prince noir, la soumission au moins temporaire de l'Écosse, des prétentions à la couronne de France et des besoins d'argent, mis habilement à profit par les Hanséates et le Parlement, avait fait passer le

Digitized by Google

sceptre à son petit-fils, Richard II (1377-1399), qui, adonné aux plaisirs pendant sa minorité, s'était vu dépouiller par son oncle, le duc de Glocester, et une commission gouvernementale, de ses principales prérogatives, mais avait su reconquérir une autorité prseque absolue, lorsqu'un de ses cousins, le duc Henri de Lancastre, revint de l'exil, le fit prisonnier, lui arracha une abdication, et mit ainsi fin au profit de sa propre maison à un règne grandement agité par les guerres incessantes avec la France, par l'épuisement des finances, les théories de Wicleff, le soulèvement des communes trop imposées et les ambitions des grands du royaume.

Le nouveau souverain, Henri IV (1399-1413), réprima l'insurrection du pays de Galles et dompta les Écossais. Usant tour à tour de dureté et d'indulgence pour s'assurer la possession d'un trône usurpé, il laissa mourir de faim, dit-on, son prédécesseur captif, et d'un autre côté accorda des faveurs nouvelles au Parlement qui se rattachaient soit au mode d'éligibilité de ses membres, soit à leur inviolabilité, soit à la liberté de leurs délibérations, soit à leur autorité en matière législative et fiscale.

Ces procédés lui valurent les subsides dont il avait besoin et le fortifièrent contre des barons remuants.

Son fils Henri V (1413-1422) profita de la faiblesse d'esprit du roi Charles VI pour renouveler les prétentions anglaises au trône de France; il fit la guerre avec succès, s'illustra à Azincourt et légua à son fils, avec sa couronne, l'exemple et le souvenir d'un des rois les plus populaires de ce royaume.

Henri VI, qui prit la qualité de roi de France, y perdit toutes ses possessions sauf Calais et quelques îles dans le canal. Ces désastres, ainsi que l'inclination du roi pour des favoris détestés, engendrèrent dans le sein du Parlement un

Digitized by Google

parti hostile à la couronne, à la tête duquel se plaça le duc Richard d'York.

Ce fut le point de départ de cette lutte meurtrière appelée la guerre des Deux Roses qui dura trente ans (1455-1485), dévasta le pays, dévora presque la noblesse entière, et amena en 1461 la dépossession de Henri VI au profit du fils de Richard d'York, qui se fit proclamer roi sous le nom d'Édouard IV. Le souverain vaincu dut aux efforts combinés de son épouse, la jolie Marguerite d'Anjou, de mercenaires français et écossais, de l'illustre Warwick et du duc de Clarence, de reprendre un instant les rênes du gouvernement (1470). Mais de nouvelles victoires remportées par Édouard IV rendirent la couronne à ce dernier; toute la maison de Lancastre périt, à l'exception de Henri Tudor, qui parvint à s'échapper en Bretagne.

Edouard laissa en mourant (1483) deux fils mineurs, qui furent poignardés par leur oncle et tuteur Richard de Glocester, lequel monta lui-même sur le trône sous le nom de Richard III (1483-1485). Ce monstre, auquel on reproche également l'assassinat du roi Henri VI dans le Tower, où il était détenu, perdit bientôt la couronne et la vie dans la bataille de Bosworth, que lui livra le dernier rejeton de la maison de Lancastre, Henri Tudor, comte de Richmond.

Le vainqueur recueillit la succession du vaincu sous le nom de Henri VII, et rétablit l'union entre les deux maisons par son mariage avec la princesse Élisabeth d'York. Il sut consolider la royauté, maintenir la paix avec l'Écosse, et se préserver de tout démêlé avec l'extérieur; il emporta dans le tombeau (1509) la haine de la noblesse et le respect craintif de ses sujets.

Chez nous, la royauté avait fait des progrès considérables sous la race des Capétiens. Peu de temps après la mort de Philippe le Bel, la branche des Valois monta sur le trône

Digitized by Google

dans la personne de Philippe VI (1328-1350), auquel le roi Édouard III d'Angleterre disputa la couronne, en inaugurant par les éclatantes victoires de l'Écluse et de Crécy une guerre qui devait durer au delà d'un siècle.

Aux fléaux de la guerre vinrent s'ajouter les ravages de la mort ou peste noire, et le successeur de Philippe II, Jean le Bon (1350-1364), s'il eut plus de vertus que son devancier, eut une fortune plus contraire encore, puisqu'il fut battu et fait prisonnier avec son fils près de Maupertuis (1356), que son royaume fut déchiré par l'anarchie et l'insurrection des campagnes, et qu'il dut faire, à Bretigny (1360) des concessions très-notables aux Anglais.

La branche aînée des ducs de Bourgogne s'étant éteinte, Jean le Bon, au lieu d'annexer ce duché à sa couronne, en investit son fils Philippe le Hardi.

Son autre fils et successeur, Charles V (1364-80), s'appliqua à la pacification du pays, et reprit aux Anglais la plupart des provinces perdues par son père.

La minorité et le dérangement d'esprit du roi suivant, Charles VI (1380-1422), précipitèrent de nouveau le royaume dans le désordre d'où il venait à peine de sortir.

A la place de la puissance féodale presque anéantie par l'annexion des fiefs les plus importants à la couronne de France, s'était élevée l'aristocratie des princes du sang, qui possédaient des terres fort étendues et qui se disputaient en ce moment la régence. Les candidats à cette régence étaient le duc de Bourgogne et le duc de Berry, oncles du roi, et le duc d'Orléans, son frère.

Il y eut à la cour le parti d'Orléans et le parti Bourguignon. Ces rivalités aboutirent à des assassinats, à des guerres civiles, à une invasion anglaise, calculée sur les désordres intérieurs et qui emporta toute la noblesse française dans la bataille d'Azincourt (1415).

Digitized by Google

L'enthousiasme national éveillé par une jeune fille héroïque et la réconciliation de la maison de Bourgogne avec le roi de France, permirent à Charles VII (1422-61), malgré son insignifiance personnelle, d'expulser presque complétement les Anglais de son territoire.

Louis XI (1461-83) rompit la Ligue du bien public, déjoua les tentatives féodales, réunit à sa couronne tous les grands fiefs à l'exception de la Navarre et de la Bretagne, et s'empara à la mort de Charles le Téméraire du duché de Bourgogne, tandis que les autres possessions de ce dernier, notamment les Pays-Bas, passèrent à Maximilien Ier, empereur d'Allemagne.

Avec son successeur Charles VIII (1483-98), qui conquit le royaume de Naples, pour l'abandonner ensuite, s'éteignit la branche aînée des Valois.

En nous tournant vers les Pays-Bas, nous voyons à l'extinction de la maison comtale du Hainaut, par la mort de Guillaume IV (1345), passer en 1346 la régence de la Hollande, de la Zélande, de la Frise et du Hainaut à Guillaume V, le fils de l'héritière du défunt, Marguerite, qui avait épousé l'empereur Louis de Bavière.

C'est sous son administration que se placent les commencements de cette lutte plus que séculaire entre les Hocks et les Kabbeljaauns, qui, les premiers représentaient la noblesse, et les seconds la bourgeoisie, et qui concoururent tous à anéantir la prospérité de la Hollande.

Les dissentiments qui avaient aussi éclaté entre Guillaume V et sa mère furent apaisés en 1354 par le roi Édouard d'Angleterre, et bientôt après, comme le régent fut atteint d'aliénation mentale, son frère Albert lui succéda (1357) en qualité de Ruwart; mais le nouveau gouvernement ressembla au précédent en ce qu'il devint également le jouet des factions.

Digitized by Google

La Frise, Utrecht, la Gueldre, la Flandre et le Brabant s'épuisèrent en luttes intestines; la ville de Bruges, en guerre avec Louis II de Flandre, se voyait délaissée par les marchands, qui avaient fait sa grandeur et qui allaient porter leur commerce à la cité plus pacifique de Dordrecht.

Le Brabant avait sous le duc Jean III (mort en 1355), et sous son successeur et gendre Venceslas de Luxembourg, traversé deux règnes malheureux et fort agités. La ville d'Anvers, qui en 1357 passa sous l'autorité de Louis II de Flandre, gémit sous le joug oppressif de ce prince. Une grande fermentation menace la noblesse à Louvain et à Bruxelles; les Flamands et les Brabançons déclarent ouvertement la guerre à leurs maîtres; les Gantois livrent la ville de Bruges au pillage (1383).

La paix, hâtée par la victoire que le roi de France remporta à Rosbecque sur les démocrates de Gand, fut enfin rétablie en 1388.

Albert entreprit des expéditions infructueuses contre les Frisons. Son fils et successeur Guillaume VI (1404-1417), épousa la fille de Philippe le Hardi, et régna sur la Hollande, la Zélande et le Hainaut, tandis qu'un des fils de Philippe, Jean, gouvernait la Flandre, et qu'un autre, Antoine, parvenait par adoption à la couronne ducale du Brabant. On voit comment insensiblement la maison de Bourgogne étendit son pouvoir sur ces contrées; en 1428 enfin, tout le pays tombe aux mains de Philippe le Bon de Bourgogne, qui avait battu les Hollandais insurgés, et qui finit par réunir sous le même sceptre la Bourgogne, la Franche-Comté, la Flandre, l'Artois, Malines, Anvers, le Limbourg et le Brabant dès 1430, Namur dès 1429, un peu plus tard le Hainaut, la Hollande et la Zélande, et enfin, en 1443, le pays de Luxembourg.

Digitized by Google

Ce prince, un des plus puissants de son époque, développa largement durant son long règne (1419-1467) tous les éléments de richesse et de prospérité que nous avons déjà constatés dans ces belles provinces; certes, l'héritage recueilli par son fils Charles le Téméraire (1467-1477) aurait dû suffire à son ambition; mais, au lieu de tourner son activité vers l'administration sage et libérale de ses États, il préféra la dépenser en luttes stériles, qui lui coûtèrent la vie; à part la Bourgogne, qui devint la proie du roi de France, toutes les autres provinces passèrent à la maison d'Autriche par le mariage de la fille unique de ce prince, Marie, avec l'archiduc et puis empereur Maximilien Ier, et furent recueillies plus tard par le petit-fils de ce dernier, Charles-Quint, qui ne dédaignait pas le titre de citoyen de Gand.

L'Allemagne nous offre, au treizième siècle, un interrègne rempli par des déchirements intérieurs, et clos par l'avénement au trône impérial du fondateur de la dynastie de Habsbourg.

Rodolphe (1273-1291) défit par deux fois son ennemi le plus redoutable, le roi Ottokar de Bohême, et inaugura cette politique des rois d'Allemagne, qui consistait à travailler à l'agrandissement de leurs domaines privés, pour que leurs descendants, s'ils n'arrivaient pas à une couronne élective, conservassent au moins dans l'Empire un rang important. Les soucis de sa grandeur personnelle ne détournèrent pas ce prince des devoirs que la royauté impose envers les peuples : il s'attacha à rétablir l'ordre si fortement compromis pendant le long interrègne, et seconda les villes, qui poursuivaient depuis longtemps la même tâche.

En effet, l'anarchie étant particulièrement nuisible au commerce, et par conséquent aux industrieuses cités, les

Digitized by Google

villes de Mayence, Spire, Worms, Bingen, Oppenheim s'étaient déjà liguées pour protéger dans les pays voisins les transports par terre et la navigation.

Le comte palatin, les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, les évêques de Metz, de Strasbourg, de Bâle s'étaient bientôt joints à cette confédération qui, en 1254, comptait un grand nombre de seigneurs et soixante villes ou bourgs situés sur les villes du Rhin ou de ses principaux affluents.

En 1255, les députés de cette confédération, appelée la Ligue du Rhin, s'étaient assemblés à Mayence et y avaient dressé un règlement qui avait obtenu la confirmation de Guillaume, comte de Hollande et roi des Romains.

Nous devons mentionner une autre association du même genre, connue sous le nom de Ligue de Souabe, qui prit naissance vers la même époque, et qui embrassa les principales villes situées sur les bords du Danube ou de ses affluents, et comprises généralement dans les limites des bans de Souabe et de Franconie.

A la mort de l'empereur Rodolphe Ier, son chevaleresque successeur, Adolphe de Nassau (1292-1298), obtint l'appui des villes rhénanes; mais ayant été tué dans le combat de Gölheim, son adversaire, Albert d'Autriche, fils de Rodolphe (1298-1308), réunit en sa faveur les suffrages des électeurs, poursuivit la politique de son père, chercha dans l'alliance des villes allemandes une digue aux empiétements des princes, jeta par son despotisme les fondements de la liberté suisse, et reçut la mort des mains de son propre neveu.

Sous son règne, et sous le règne suivant de Henri VII de la maison de Luxembourg (1308-1313), les municipalités germaniques firent des progrès sensibles dans les voies de la liberté; cet heureux résultat fut dû en partie à la protection des souverains, auxquels elles servaient de contre-poids

Digitized by Google

à l'audace des grands vassaux, en partie à l'appauvrissement des familles nobles, jusqu'alors seules en possession de l'autorité locale, et à la prospérité, à l'éducation progressives de la bourgeoisie, grâce auxquelles elle se créait une place de plus en plus large dans l'administration, et enfin, en partie aussi au souffle régénérateur qui venait des communes italiennes.

Avec la mort de Henri VII commencent les campagnes de la noblesse contre les libertés urbaines, et se produisent des candidatures variées à la couronne impériale, qui en définitive est adjugée au prince Louis de Bavière (1313-1347).

Dès l'année 1324, la révolution communale s'accentue de plus en plus en revendiquant pour toutes les classes l'égalité devant la loi, et des titres égaux à l'administration active. D'un autre côté, la noblesse des villes se coalise avec celle des campagnes; la ligue du Rhin renaît, et offre sa médiation; les corporations triomphent, et avec elles la démocratie, qui, en 1338, envoya siéger à la diète de Francfort plusieurs députés des villes libres au milieu d'une assemblée de princes.

Mais la Bulle d'or de Charles IV (1347-1378) accrut la force des seigneurs territoriaux qu'il fallait flatter, au grand mécontentement de la bourgeoisie et de la noblesse, et prohiba même les confédérations de villes, qui seules cependant représentaient encore l'unité allemande.

Toutefois, cette prohibition n'entrava ni le développement de la puissance hanséatique, ni le renouvellement d'associations urbaines, notamment de la Ligue de Souabe en faveur de la sécurité commerciale, des libertés civiques et de la dépendance immédiate de l'Empire; l'éclatante victoire de Reutlingen, remportée sur la Ligue des nobles en 1377, vint prouver au surplus la position florissante de la bourgeoisie.

Digitized by Google

Malheureusement, sous le règne de Venceslas (1378-1410) tous les avantages des villes furent perdus dans la bataille de Döffingen; l'interdiction de la Bulle d'or fut renouvelée par ce prince, et les tentatives faites en 1449 par une nouvelle coalition de villes de la Souabe et de la Franconie avortèrent après une nouvelle défaite.

Le règne éphémère du prince-palatin Ruprecht fit place à celui de Sigismond (1410-1427), sous lequel tombent les débuts de la réformation et les horreurs de la guerre des Hussites, engendrée par les mesures cruelles de l'intolérance religieuse.

Albert II (1427-1439), à partir duquel la dignité impériale ne sortit plus de la maison d'Autriche, eut à lutter contre les invasions des Turcs; mais cette lutte, interrompue par une mort précoce, fut continuée, quoique faiblement, par son cousin et successeur Frédéric III (1440-1493) qui, durant son long règne, ne fit que déconsidérer le trône par son inertie, et abandonna tous les revenus et tous les pouvoirs de l'Empire aux seigneurs territoriaux.

Son fils Maximilien (1493-1519), plus habile que lui à régner, décréta à Worms la paix publique en 1495, et organisa à cet effet d'une part la chambre impériale, chargée de rendre les décisions entre parties litigantes, d'autre part la division de l'Empire en dix circonscriptions, destinées à surveiller la paix ainsi que l'exécution des sentences rendues.

Toutefois, l'empereur ne put arrêter les envahissements des princes, et le temps est venu où l'Allemagne va se scinder en une foule d'États indépendants, et où la fermentation religieuse et politique va créer une ère nouvelle.

Il ne nous resterait maintenant qu'à promener un regard sur les pays avoisinants de la Baltique. Nous connaissons l'histoire du Danemark jusqu'à Waldemar III (1340-1375).

Digitized by Google

Sa fille Marguerite, qui régna jusqu'à l'année 1412, développa toutes les qualités d'un grand roi et d'un habile diplomate, et réunit sur sa tête la triple couronne des trois royaumes septentrionaux dans l'union de Calmar (1397).

La famille des Folkunger, qui avait régné sur la Suède, périt avec Magnus et son fils Haquin (1363), et le prince Albert de Mecklembourg s'y empara, avec l'assistance des Hanséates, de la couronne pour la perdre contre Marguerite qui, par son mariage avec le roi de Norvége, était devenue également la souveraine de ce dernier pays.

Les successeurs de Marguerite eurent de la peine à soutenir l'héritage qu'elle leur léguait, et c'est tout au plus si l'histoire a conservé leurs noms. C'était d'abord le fils adoptif de la grande femme, Éric de Poméranie (1412-1439), qui mourut dans l'exil; ensuite le prince Christophe de Bavière (1439-1448), auquel succéda, après un règne sans vigueur, Christiern Ier d'Oldenbourg (1448-1481); enfin le roi Jean qui régna jusqu'en 1513 sur les trois royaumes unis.

La Prusse dut principalement à l'ordre teutonique une prospérité toujours croissante, jusqu'au moment où cette institution décrépite plia sous la Pologne conquérante et fut contrainte de reconnaître sa suzeraineté. Un sort presque semblable fut réservé à l'ordre des Porte-Glaives en Livonie.

Quant à la Russie, elle avait été envahie par les hordes mongoles (1237) qui y dominèrent deux siècles, mais furent finalement défaites par Iwan Wasiliewitch de Moscou (1462-1505). Des expéditions heureuses étendirent de toute part son empire, et Novogorod dut reconnaître son autorité en 1478.

Nous avons rapidement esquissé le terrain des opérations, et nous arrivons maintenant aux opérations elles-mêmes.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

DOMINATION DES HANSÉATES EN NORVÉGE ET DANS LA BALTIQUE.

Nous avons essayé précédemment de signaler l'intérêt énorme des Hanséates à l'empire de la Baltique, qui, par les richesses qu'il leur assurait, formait la condition essentielle de leur indépendance, de leur prospérité et de leur grandeur.

Aussi nul sacrifice ne parut-il trop grand aux intéressés pour y atteindre; et, à force de luttes ardentes, de priviléges conquis et d'établissements commerciaux, ils étaient parvenus, vers le déclin de la première période, à se rendre plus ou moins exclusivement les maîtres des relations mercantiles entre les deux extrémités orientale et occidentale de l'Europe.

Il en résulta que les pays situés au nord-est laissèrent languir leur commerce actif, que les villes maritimes s'emparèrent de la navigation, et que la Ligue, pour perpétuer ces avantages, travailla ambitieusement à exclure de la Baltique et les marchands et les navires de l'Occident.

Cette politique si simple comme conception, mais radicale, égoïste et violente dans ses fins, devait forcément rencontrer la résistance des intérêts lésés.

Parmi les ennemis de la confédération, le plus redoutable au nord, était toujours le Danemark, surtout depuis les changements notables qui s'y étaient opérés.

A la mort de Waldemar III, son petit-fils mineur Olav,

Digitized by Google

né du mariage de sa fille avec le roi Haquin de Norvége, était monté sur le trône du Danemark et avait été placé sous la régence de sa mère Marguerite.

Les difficultés qui entourèrent cet avénement furent exploitées par les Hanséates, en faveur desquels on ratifia les priviléges obtenus par contrainte du roi précédent, notamment la possession de châteaux situés dans la Scanie et qui leur avaient été engagés pour quinze ans. En revanche, ils renonçaient à s'immiscer désormais, comme le traité de 1370 leur en donnait le droit, dans les élections relatives au trône.

Mais bientôt, en 1380, Olav hérita de la couronne paternelle de la Norvége, et rentra, en 1385, en possession des châteaux de la Scanie. Il mourut peu de temps après, et sa double souveraineté passa de par la volonté des deux peuples à la régente Marguerite, qui y joignit plus tard encore (1397, Union de Calmar) la couronne de Suède après l'avoir enlevée au prince Albert de Mecklembourg. De plus, ce dernier tomba avec son fils au pouvoir de la reine, dont l'autorité et la puissance tous les jours grandissantes devinrent une menace, un épouvantail pour les villes confédérées.

Toutefois Marguerite, qui joignait à une grande habileté une grande modération, eut assez de tact pour ne pas rompre ouvertement avec les Hanséates; et il intervint, en 1395, un traité en vertu duquel la reine rendait la liberté à l'ex-roi Albert et à son fils, à condition par les villes de lui livrer à nouveau ces princes, si mieux elles n'aimaient lui payer avant le laps de trois ans une somme de 60,000 marcs d'argent, ou lui abandonner la ville et la forteresse de Stockholm; et c'est pour ce dernier parti qu'on opta.

De plus, un diplôme royal de 1398 maintint les Hanséates dans leurs anciens priviléges, sans excepter les villes

Digitized by Google

de Wismar et de Rostock, qui cependant avaient été les alliées les plus dévouées d'Albert.

Les relations amicales n'allèrent pas cependant jusqu'à éloigner tout nuage; tantôt les Hanséates se plaignaient des prévôts danois en Scanie, ou de l'application trop peu restreinte du droit de naufrage; tantôt on s'élevait de part et d'autre contre les pirates de chacune des parties.

Il est vrai qu'à cette époque la mer était infestée de ces brigands, parmi lesquels se signalèrent surtout les Vitaliens, devenus si fameux par la suite, mais dont nous ne voulons indiquer ici que l'origine.

Quand éclata la guerre entre le roi de Suède et la reine Marguerite, celle-ci mit le siége autour de Stockholm; des corsaires furent alors chargés par les Suédois et leurs alliés d'aller ravitailler cette ville ainsi que Wisby, et c'est à cette mission qu'ils durent le nom de Victualiens ou de Vitaliens. Malheureusement ils survécurent aux nécessités qui leur avaient donné vie; la paix était depuis longtemps rétablie, qu'ils parcouraient encore la mer dans un but de spoliation, exerçant leur coupable industrie jusque contre leurs nationaux; il fallut de longues années d'efforts réunis pour effacer cette combinaison passagère, et voilà pourquoi les mauvais moyens ne devraient jamais être employés même à un but légitime.

Néanmoins, malgré toutes ces causes de dissension, de nouvelles luttes n'ensanglantèrent plus ces parages, et des accords amiables les faisaient disparaître à mesure qu'elles se produisaient. Mais le danger restait le même, et la ruine de la Ligue n'eût pas même fait question, si Marguerite avait pu léguer son vaste empire à des successeurs de son mérite; tout au contraire, déjà son héritier immédiat et fils adoptif Éric, dont elle avait cependant fait choix elle-même, ainsi que les princes qui le suivirent demeurèrent beaucoup

Digitized by Google

au-dessous de leur illustre devancière; et à cette incapacité vinrent se joindre les antipathies nationales, qui menaçaient à tout propos de rompre l'union; la Suède, notamment, supportait impatiemment le joug danois, et ne résistait pas toujours à la satisfaction de se placer sous des rois ou régents de son choix; la Norvége elle-même ne ménageait pas ses murmures, ni les vassaux, tels que les ducs de Schleswig, des soulèvements.

Toutes ces circonstances n'échappèrent pas, comme on s'en doute bien, à l'attention inquiète des Hanséates, qui, sous prétexte de tendre une main secourable à des opprimés, luttaient, en définitive, pour leur liberté propre, pour leur existence menacée, pour le maintien de leurs prérogatives.

Le Schleswig nous offre, à cet égard, un exemple remarquable. La couronne du Danemark avait, de tout temps, revendiqué la suzeraineté de cette province, contre les ducs du Holstein, qui la détenaient. Mais il importait aux villes allemandes de n'avoir pas cette redoutable puissance à leur porte.

Cependant Marguerite avait, non sans bonheur, manœuvré contre les seigneurs de Schleswig, ses prétendus vassaux; seulement, en léguant l'empire à son fils, elle ne lui transmit pas sa riche organisation, ni les mêmes chances de succès.

Néanmoins, les premières armes de ce monarque ne furent pas malheureuses, puisqu'il conquit une grande partie du duché litigieux; l'empereur Sigismond se déclara même pour lui; mais l'appui du prétendu chef de la chrétienté ne valait pas celui des villes maritimes.

Parmi celles-ci, Hambourg, précédant ses sœurs dans le seul parti qui fût rationnel et conforme aux intérêts hanséatiques, avait, dès 1417, pris fait et cause pour le Holstein;

Digitized by Google

tandis qu'à la même époque, la ville de Lubeck, sous l'inspiration d'un conseil municipal qui, précédemment expulsé par les bourgeois, venait d'être réintégré dans ses fonctions, grâce au secours d'Éric, concluait avec ce dernier, au nom et pour le compte des villes vendes, une ligue offensive et défensive.

Toutefois, comme le sentiment de la reconnaissance ne tarda pas à se refroidir chez les magistrats de Lubeck, revenus à des errements plus patriotiques, et comme des croisières du Holstein et de Hambourg, parmi lesquelles se trouvaient sans doute d'autres navigateurs hanséatiques, faisaient éprouver des pertes sensibles au roi, celui-ci menaça la pêche aux harengs des Allemands, en Scanie, et s'appliqua à y favoriser les Hollandais à leur détriment.

Ces représailles en amenèrent d'autres : les quatre villes les plus importantes du voisinage, à savoir : Hambourg, Lubeck, Wismar et Rostock, réunirent leurs forces, repoussèrent un coup de main du roi sur la Scanie, s'emparèrent des vaisseaux hollandais qui se trouvaient dans cette province et dont le roi comptait se servir, et finalement ravagèrent les îles danoises ainsi que les côtes de Jutland.

Et pour que la guerre avec Éric produisît des résultats plus efficaces encore, des recez décrétés dans les diètes de Lubeck et de Rostock en 1422, interdirent tout rapport avec les Scandinaves sous peine de mort et de confiscation, et invitèrent les autres villes à se joindre à la Ligue déjà organisée.

Mais l'entremise d'un légat impérial, le duc de Silésie, prévint de nouveaux conflits par la conclusion de la paix, et même d'une alliance entre le roi et les villes (1423).

Paix et alliance bien éphémères! Car la possession toujours disputée du Schleswig raviva le dissentiment, et dès 1426 les villes de Lubeck, Rostock, Wismar, Stralsund

Digitized by Google

et Lunebourg envoyèrent au roi une déclaration de guerre que suivirent neuf années de démêlés, auxquels Hambourg prit également part dans l'intérêt du Holstein.

Certes, l'enjeu de la lutte était considérable pour la Ligue Hanséatique, car il y allait indubitablement de son monopole dans les royaumes unis et par conséquent de la prédominance commerciale allemande en général, et néanmoins les villes vendes qui viennent d'être citées demeurèrent sans secours, réduites à leurs propres forces, soit que leurs alliées naturelles ne se crussent pas, en raison de leur plus grand éloignement, directement intéressées dans la question, soit que la jalousie les retînt, et trahît ainsi le côté vulnérable de l'association, dont la ruine, pour avoir été ajournée à ce moment par des circonstances exceptionnellement favorables, devait fatalement arriver à la suite de calculs aussi mesquins et aussi égoïstes.

Il a été même impossible de trouver la trace d'un Pfundzoll ou droit de douane, dont la Hanse aurait frappé toutes les villes de la confédération, pour servir de contribution de guerre.

Les localités avoisinant la mer du Nord, à l'exception de Hambourg, montrèrent également peu d'empressement; quant à la ville de Brême en particulier, elle était, il est vrai, en proie à des désordres intestins qui l'absorbaient; seulement, son indifférence pour les intérêts généraux ne s'est jamais démentie.

Les villes hollandaises comptaient même profiter de cette guerre et attirer vers elles seules le vaste commerce de la Ligue; les Livoniens firent des promesses d'argent qu'ils ne réalisèrent peut-être même pas; le grand maître de l'ordre Teutonique s'efforça vainement de rétablir la paix, ou au moins de protéger les neutres; les villes de Greifswald et d'Anclam refusèrent de se battre contre un prince dans les

Digitized by Google

veines duquel coulait du sang allemand; heureusement la maladresse d'Éric, qui ne savait pas tirer parti de ses grandes ressources, et l'énergie des comtes du Holstein, préservèrent la Ligue d'un malheur que l'état des choses rendait presque inévitable.

La guerre fut conduite avec des chances diverses : une première flotte hanséatique qui, au mois de juin de l'année 1429 était allée à la rencontre d'un convoi de trente vaisseaux marchands pour le couvrir, fut complétement défaite dans le Sund; une autre flotte équipée l'année suivante, comptant deux cent cinquante navires, et montée par 13 000 hommes environ, se contenta de ravager les côtes de l'ennemi; un hardi corsaire de Wismar, appelé Voët, tenta deux coups de main heureux contre la ville de Bergen en Norvége, où les Anglais étaient favorisés aux dépens des Allemands, et qu'il mit à sac et à sang.

Mais toutes ces expéditions et d'autres encore anéantissaient le commerce des villes, leur imposaient des sacrifices notables, permettaient à leurs rivaux anglais et hollandais de s'acclimater en Norvége et dans la Baltique, et ne conduisaient cependant pas au but tant désiré de la destruction de la flotte danoise et de la suprématie du Holstein sur le Schleswig.

Après bien des armistices, des traités séparés, des négociations rompues, la paix fut enfin conclue en 1435 entre toutes les parties militantes, et elle eût peut-être été différée encore sans le soulèvement des Suédois, qui, sous le commandement du brave Engelbrechtson, revendiquèrent leur indépendance.

En vertu du traité, la plus grande partie du Schleswig restait au comte du Holstein sa vie durant, et, pendant les vingt ans qui suivraient sa mort, à ses héritiers; après lequel temps, il serait loisible à la couronne de Danemark de faire

Digitized by Google

valoir ses prétentions sur cette province. Les villes rentraient dans la jouissance de leurs anciens priviléges, mais devaient s'abstenir de toute communication avec la Suède jusqu'à ce que ce royaume fût réconcilié avec Éric.

Quelque temps après, et très-probablement sous l'influence occulte de Lubeck, ce prince fut dépouillé de la couronne par les États du Danemark, et se retira avec une concubine dans l'île de Gothland, où il termina ses jours dans l'exercice de la piraterie.

Les mêmes États lui choisirent pour successeur le comte palatin Christophe, son plus proche parent, qui se fit successivement rendre hommage par les trois royaumes de l'union.

Ce monarque, aussi contraire que son prédécesseur aux Hanséates, dont la puissance redoutable venait de se révéler à nouveau, s'appliqua dès son avénement et jusqu'à sa fin à les affaiblir; il commença même par leur refuser la confirmation de leurs priviléges, ou du moins il la subordonna à l'exhibition des originaux des diplômes, s'inspirant pour cette exigence d'une malice assez usuelle à cette époque; mais les Hanséates, redoutant sans doute un examen trop attentif, qui aurait peut-être démêlé quelque discordance entre les priviléges concédés dans les textes et les priviléges acquis dans la pratique des affaires, résistaient toujours, ajournaient la remise de ces documents, qu'ils craignaient, disaient-ils, de confier à la mer.

Christophe recourut alors à la vexation en usage qui consistait à encourager les entreprises rivales des marchands de la Hollande et de la Zélande; mais, comme ces derniers se liguèrent avec Éric et tentèrent de replacer ce prince sur le trône, il s'adjoignit les Hanséates pour combattre son adversaire et donner la chasse aux pirates.

Mais il ne tarda pas à se réconcilier avec les Hollandais,

Digitized by Google

auxquels il concéda même des avantages commerciaux en Norvége, tandis que les Hanséates eurent la plus grande peine d'obtenir, en 1441, 1444, 1445, la confirmation de leurs franchises.

Le roi poursuivait en silence ses projets contre la Ligue; mais un coup de main qu'il tenta contre Lubeck avec des précautions infinies, vint échouer contre la vigilance des habitants.

Sous l'empire de cet insuccès, il s'en prit aux navigateurs allemands et défendit à ses sujets la fréquentation des ports hanséatiques; la mort le surprit au milieu de ses hostiles combinaisons.

Son successeur, Christiern Ier d'Oldenbourg, se montra moins farouche à cause des difficultés que lui suscita Charles Knudson, le nouvel élu des Suédois ; et, pour s'attacher les Hanséates, dont l'intervention en faveur de l'un ou l'autre parti était en général décisive, il leur continua leurs priviléges, de telle façon que la position qu'ils occupaient à Bergen se transforma en un véritable monopole, devant lequel tous les autres étrangers durent battre en retraite.

Le roi Jean dut bon gré mal gré suivre ostensiblement la politique conciliante de son père et prédécesseur; mais, quoiqu'il ne survînt plus de luttes ouvertes, et qu'en somme la Hanse restât à la tête du commerce du Nord, elle dut subir cependant de temps à autre les déprédations des pirates, secrètement encouragés en haut lieu, ou l'élévation des tarifs de douane, ou la concurrence des marchands forains.

Cette concurrence était surtout active de la part des Anglais et des Hollandais.

On se rappelle que, dès les premiers temps de la Ligue, les villes les plus importantes des Pays-Bas allemands se trouvaient avec elle dans des liens plus ou moins étroits,

Digitized by Google

partageant les entreprises communes, profitant des avantages communs, ayant, par exemple, leur pied-à-terre propre à Bergen et en Scanie.

Malheureusement les rapports réciproques ne furent peut-être jamais suffisamment déterminés, et, en fait, il se peut qu'à l'origine l'ambition de ces villes encore naissantes ne se soit étendue que jusqu'aux rivages de la mer du Nord et aux pays de l'Occident, tandis qu'avec la survenance des forces et des richesses, il est certain que leurs regards se sont portés vers la Baltique avec le désir de s'y affranchir de l'entremise de leurs sœurs, malgré l'intérêt évidemment opposé de ces dernières.

Quand éclata la guerre entre la Ligue et les royaumes unis sous le sceptre d'Éric, l'occasion de réaliser ce désir parut excellente au moins au prix d'une trahison; et, délaissant leur ancienne cause, les villes naguère hanséatiques des Pays-Bas revendiquèrent pour elles les droits des neutres, qui leur permissent d'accaparer le commerce avec les pays scandinaves.

Cette perfidie amena une rupture et criait vengeance; dès que la paix fut rétablie, les Hanséates exercèrent des représailles contre les vaisseaux hollandais; le levain de la jalousie fermentait dans tous les cœurs; malgré l'utilité d'une entente cordiale, qui eût permis aux partis divisés de tenir tête à tous leurs ennemis, la scission devint de plus en plus profonde et irrémédiable.

Les Hollandais ripostèrent par d'autres représailles, en s'emparant, en 1438, de vingt-deux vaisseaux prussiens et livoniens, revenant d'Espagne avec une cargaison de sel, et ils s'interdirent toute communication avec les villes vendes, qui, de leur côté, décrétèrent une mesure semblable.

Grâce cependant aux efforts du roi Christophe de Danemark, il s'établit en 1441, à Copenhague, un rapproche-

Digitized by Google

ment entre les partis, par suite duquel les villes de Lubeck, Hambourg, Rostock, Stralsund, Wismar et Lunebourg d'une part, et les villes de Hollande, de Zélande et de la Frise occidentale d'autre part, se promettaient toute sécurité pour les visites qu'elles pourraient se faire réciproquement.

Mais, ce qui est certain, c'est que désormais les dissidents ne rentrèrent plus dans le sein de la confédération; car, à partir de cette époque, nous les voyons solliciter et obtenir des priviléges séparés et personnels chez les souverains du Nord, qui, après tout, devaient être bien aises d'ébranler par la concurrence le monopole écrasant des Hanséates.

Loin de se réunir à nouveau, les partis ne respectèrent pas même toujours l'armistice de 1441, qu'ils renouvelèrent cependant à plusieurs reprises; la Ligue exclut les traîtres de la participation aux anciens priviléges; différents règlements leur refusèrent l'accès du comptoir hanséatique et s'opposèrent à ce qu'ils fussent instruits dans la langue russe en Livonie, à ce que leurs draps fussent vendus dans les villes confédérées, à ce que leurs vaisseaux servissent à des chargements hanséatiques.

Mais à toutes les causes existantes de désaccord s'en joignit une autre qui ne contribua pas pour peu à rendre le schisme mercantile définitif. Cette dernière cause tenait à l'agrandissement des ducs de Bourgogne, qui avaient fini par acquérir successivement presque toutes les provinces des Pays-Bas et par les détacher de l'Empire; et bien que, jusque vers la fin du seizième siècle, quelques villes du Nord demeurassent des membres effectifs de la Ligue, ces villes étaient en général les plus insignifiantes et offraient en cas de besoin des secours peu efficaces, tandis que d'autres cités septentrionales, telles que Rotterdam, Dordrecht, Amsterdam, déjà puissantes par leurs richesses, essayaient

Digitized by Google

de voler de leurs propres ailes, restèrent irrévocablement détachées de la Ligue et préludèrent à cette immense fortune qui leur était réservée pour des temps postérieurs.

Il n'y eut pas jusqu'aux villes hollandaises dévouées qui n'exigeassent un traitement, des ménagements particuliers, en raison de leur soumission au moins lointaine à la politique bourguignonne.

Toutefois, grâce à la désunion des royaumes septentrionaux, où leur voisinage leur rendait le commerce et la haute main si faciles, grâce aussi à leurs comptoirs de Bergen et de Novogorod, auxquels correspondaient les priviléges obtenus à Londres, à Bruges ou ailleurs, et tenacement défendus par eux jusqu'à la fin de cette période, les Hanséates, par lesquels nous entendons ici les villes maritimes éparpillées entre le Weser et le Narowa, purent longtemps encore exclure ou au moins primer tous leurs rivaux, soit dans la Baltique, soit en Norvége, et cet ascendant leur semblait même assuré, tant qu'unis eux-mêmes ils se trouveraient en face de contrées souffrant de commotions intérieures et oublieuses de tout commerce indépendant.

Mais l'Angleterre faisait, comme nous l'annoncions, courir à leur monopole des dangers non moins sérieux que la Hollande; autant durant la première période elle avait docilement subi l'entremise hanséatique soit pour l'importation, soit pour l'exportation, autant elle témoignait maintenant d'impatience à la répudier. Il est vrai que ses capitaux s'étaient accrus, que sa marine avait grandi, que son industrie s'était perfectionnée et que, par exemple, ses étoffes de laine, inférieures autrefois en qualité à celles qui se fabriquaient dans les Pays-Bas, avaient fini par soutenir la lutte et par obtenir les suffrages des consommateurs du Nord. Dès lors pourquoi ne pas secouer le joug des capitaux et des navires étrangers? Les *merchant adventurers* ne mon-

Digitized by Google

traient-ils pas le chemin de l'émancipation commerciale? Ce raisonnement était légitime et ce qui devait le fortifier, c'étaient les déchirements naissants dans le sein même de la Ligue, après que les dissensions des autres eurent si souvent tourné à son propre profit.

C'est ainsi que les grands maîtres de l'ordre Teutonique et de l'ordre des Porte-Glaives, comptant sur une plus grande concurrence pour enrichir leur trésor, pour diminuer les prix des marchandises étrangères et pour opérer un échange plus rapide des produits de la Pologne, de la Lithuanie et de la Russie, favorisèrent le débarquement et le commerce immédiat des Anglais en Prusse et en Livonie.

Le commerce des insulaires avec le Danemark et la Norvége, ainsi que leur participation à la pêche du hareng en Scanie, n'atteignirent cependant pas encore dans cette période une bien grande importance.

Au commencement déjà du quinzième siècle, les rois anglais conférèrent le droit à leurs sujets commerçants d'élire pendant leur séjour en Suède, en Norvége, dans le Danemark, en Prusse ou dans les villes hanséatiques, un alderman ou consul, comme nous dirions aujourd'hui, pour les protéger contre les indigènes et règler les conflits qui s'élèveraient entre eux, ce qui confirme bien nos assertions sur les changements survenus.

De même quand nous voyons les souverains du Danemark interdire expressément aux Anglais, en faveur du droit d'étape établi à Bergen, la navigation et la pêche le long des côtes septentrionales de la Norvége, de la Finmarchie, par exemple, ou en Islande et dans d'autres îles du Nord, nous sommes autorisés à conclure à la liberté commerciale dans les provinces non frappées d'interdit.

Des traités passés vers la même époque par le roi d'Angleterre avec le grand maître de l'ordre Teutonique et les

Digitized by Google

villes hanséatiques assuraient même aux Anglais, sous l'obligation de payer les droits en usage, une liberté commerciale véritablement absolue en Prusse et dans les villes maritimes de la Ligue; du moins ces avantages semblaient-ils résulter de la lecture superficielle des textes. Mais il y avait une clause perfide, d'après laquelle l'usage et la tradition serviraient de mesure à l'étendue des prérogatives concédées; ce qui laissait le champ ouvert aux interprétations les plus limitatives.

Le roi Éric de Danemark, qui avait épousé une princesse anglaise, devait se montrer naturellement favorable aux compatriotes de sa femme, et ses bonnes dispositions à leur égard s'accrurent pendant ses luttes avec les Hanséates, que rien n'exaspérait à l'égal de la concurrence étrangère.

Aussi vit-on les Hanséates et les Anglais se porter les uns contre les autres aux actes de la plus grande sauvagerie, comme si la rage commerciale incendiait les cœurs aussi puissamment que le fanatisme politique ou religieux.

Ce que les Allemands voulaient, nous le savons; mais plus leur droit à ce monopole était contestable, plus la force et la violence y devaient suppléer. En Norvége cependant leurs prétentions pouvaient paraître plus équitables, en raison des événements que nous avons brièvement rapportés dans la première période.

Quoi qu'il en soit, la témérité des Anglais favorisa leur politique. Nous avons vu tout à l'heure que la fréquentation des contrées septentrionales de la Norvége avait été formellement interdite aux Anglais, et j'ajouterai à tous autres commerçants, par les souverains du Danemark.

Cette prohibition correspondait, comme nous l'indiquions également, au droit d'étape accordé à la ville de Bergen, et par suite duquel les marchandises de toutes les extrémités

Digitized by Google

du royaume norvégien devaient d'abord affluer vers cette localité avant d'être livrées au commerce.

On voit tout de suite à quoi tendait une telle mesure, si peu conforme à l'esprit moderne. D'une part, il s'agissait de rendre plus stable, plus régulière, plus lucrative la perception des droits de douane au profit du fisc royal; d'autre part, en concentrant toutes les productions du pays sur un seul point, sur le point même où les Hanséates possédaient un comptoir, on offrait à ces derniers le moyen de mieux dominer le marché.

Les insulaires ne tinrent aucun compte de la défense, visitèrent assidûment le nord de la Norvége et poussèrent même l'audace jusqu'à ravager, en 1476, l'île d'Islande et à y assassiner le prévôt du roi.

Les Hanséates exploitèrent l'indignation royale contre leurs rivaux et finirent par les éloigner complétement de la Norvége, notamment de Bergen, leur faisant ainsi subir le même sort qu'aux Hollandais.

L'empire de l'habitude, l'autorité de leurs armes, leur voisinage, l'abondance de leurs capitaux avec lesquels ils faisaient des prêts aux habitants de la Norvége septentrionale, qui tombaient ainsi dans leur dépendance et arrivaient forcément au comptoir de Bergen, toutes ces circonstances se réunissaient pour faire de leur prédominance dans cette dernière cité un avantage aussi durable que le serait l'inertie du pays lui-même.

Les Anglais semblent avoir été plus à l'aise dans les autres possessions danoises, où les Hanséates ne possédaient pas, eux, d'organisation militaire ou commerciale aussi privilégiée, aussi redoutable qu'à Bergen. Malheureusement cette tolérance ne se traduisait pour eux que par un profit inconsidéré, puisque le sol et les côtes anglaises concouraient avec succès soit avec le hareng des côtes de la Scanie,

Digitized by Google

soit avec les bestiaux élevés dans le Danemark, tandis que ces mêmes produits avaient pour les Hanséates une importance réelle.

Le commerce anglais avec la Suède paraît avoir présenté moins d'animation encore, et il est superflu de dire que pour les articles russes, l'entremise des communes allemandes persistait dans toute son étendue. Le commerce direct des insulaires avec la Prusse et la Livonie dut donc leur paraître bien avantageux.

Ces derniers pays ainsi que les villes de la Baltique étaient ouverts aux marchands anglais, qui semblaient avoir reçu des traités les facultés les plus grandes, comme d'y aller et venir librement, d'y traiter avec les nationaux et les étrangers, d'y séjourner tant qu'il leur plairait, de partir à leur guise, et même d'y jouir de tous les avantages accordés aux Hanséates en Angleterre; mais la clause insidieuse dont nous avons parlé donnait lieu, par la généralité de ses termes à toutes sortes de discussions et de difficultés, intentionnellement créées sans doute par ces malins Hanséates, qui, pour leur compte et quand il s'agissait de leurs propres intérêts en Angleterre, n'avaient rien laissé dans le vague, et savaient sur tous les points exhiber des chartes en bonne et due forme.

Le traité d'Utrecht, qui fut conclu en 1474, s'était proposé de mettre une fin à toutes les incertitudes, et néanmoins il maintint la formule qui semblait en être la source la plus féconde.

Aussi cette convention, qui littéralement permettait aux Anglais de se mettre directement en rapport avec les étrangers dans les communes hanséatiques, comme par exemple avec les Lithuaniens, les Russes ou les Polonais qui venaient en Russie et en Livonie, de faire le commerce de gros et de détail, d'explorer les campagnes aussi bien que

Digitized by Google

les villes et les côtes, d'établir même des factoreries sur le sol germanique et d'y placer leurs commis, qui pussent en temps opportun débiter leurs marchandises ou faire des acquisitions pour leur compte; cette convention, dis-je, semblait bien éloignée encore d'une pareille exécution, qu'elle ne devait guère recevoir que sous le grand règne d'Élisabeth; et provisoirement les Anglais vinrent échouer en pays hanséatique contre les mêmes préjugés, contre les mêmes obstacles qui avaient si longtemps arrêté la marche des Hanséates, et qui l'entravèrent encore souvent en Angleterre.

Nous ne parlerons pas des tentatives faites par d'autres marchands de l'Occident, car elles sont trop insignifiantes et échappent encore à l'observation.

Mais pour être battus, les principaux concurrents ne désespérèrent point, et déjà le temps avançait où ils élèveraient leur fortune sur les ruines de la ligue Hanséatique.

En attendant, la Ligue régnait encore et régnait dans tout son éclat; sa prédominance commerciale était debout, visible à tous les yeux; ce qui était moins saillant, mieux caché, et ce que nous devons cependant examiner avec le même soin, ce sont les bases sur lesquelles reposait ce fier édifice.

Digitized by Google

CHAPITRE II

HISTOIRE DU COMMERCE DES HANSÉATES AVEC LA NORVÉGE ET DESCRIPTION DE LEUR COMPTOIR DE BERGEN.

Le commerce des Hanséates avec la Norvége prit un certain essor dès la moitié du quatorzième siècle, époque à laquelle nous les voyons déjà jouir et user du droit d'hiverner dans ce pays et d'y établir leurs représentants ou employés.

Le roi Haquin leur accordait encore en 1376 la faculté absolue d'exercer librement leur commerce dans tous les villages, bourgs, villes et ports du royaume; mais quelque étendue que fût leur latitude, ils semblaient vouloir la restreindre eux-mêmes à la ville de Bergen, qui, il est vrai, concentrait en elle des avantages peu communs.

Ainsi déjà sa situation géographique la rendait presque également accessible aux voyageurs du Nord et du Midi, et son excellent port permettait à des vaisseaux même considérables d'aller jeter l'ancre presque devant les habitations urbaines.

A ces avantages naturels s'en rattachaient d'autres d'un ordre différent et non moins propres à attirer les Hanséates.

Les habitants de Bergen, étant eux-mêmes des spéculateurs fort industrieux, avaient transformé leur ville en un marché important, vers lequel affluaient plus que vers toute autre localité, et en l'agrandissant encore davantage, tant les regnicoles que les étrangers.

Les rois norvégiens avaient puissamment soutenu l'esprit

Digitized by Google

mercantile des bourgeois de Bergen, aussi bien en leur accordant de très-bonne heure et quelquefois exclusivement le droit de naviguer vers les provinces et les îles du Nord pour en transporter chez eux les produits, qu'en imposant souvent aux hommes du Nord l'obligation de visiter cette ville avec leurs marchandises.

Ces mesures de protection répondaient bien un peu à un intérêt fiscal; mais intéressées ou non, elles contribuèrent à faire de Bergen un lieu d'entrepôt considérable, moitié obligatoire, moitié volontaire, qui devait merveilleusement convenir aux entreprises des Hanséates.

Il ne faudrait pas croire cependant que les vues de ces derniers ne se fussent étendues en dehors et au delà de cette cité; elles se portaient partout où leurs efforts pouvaient être compensés par des bénéfices, et nous n'en voudrions d'autres preuves que l'ordonnance d'Olav, le successeur de Haquin, qui défendit à tous les étrangers (parmi lesquels il faut comprendre les Allemands) de faire le commerce dans les ports et les campagnes, ne leur laissant de libertés que dans quelques villes nommément désignées; ou bien un statut du roi Éric, qui, marchant sur les traces d'Olav et de Marguerite, interdit formellement en 1425 aux Allemands l'exploration des contrées et îles septentrionales de la Norvége, dont les produits recherchés ne leur devaient parvenir que par la seule entremise des habitants de Bergen.

Il résulte bien de ce statut final que les Hanséates avaient dans ces derniers des concurrents redoutables, fort aptes à la spéculation, entourés de la protection royale, possédant de grands capitaux, et visant également au monopole, au détriment de leurs propres concitoyens.

Dans de pareilles conjonctures, avec des aspirations aussi exclusives de part et d'autre, les conflits étaient inévita-

Digitized by Google

bles, et ne devaient cesser qu'avec la victoire de l'un des rivaux et l'abaissement, l'anéantissement de l'autre.

La fortune décida pour les Hanséates. La ville de Bergen, livrée en 1393 au pillage par des corsaires de Rostock et de Wismar, subit encore à deux reprises différentes le même sort par suite de la double expédition du capre hanséatique, commandé par Voët.

Les Anglais, qui s'y étaient fixés en grand nombre, avaient fui les violences du vainqueur, et le traité de paix définitif conclu en 1435 avec Éric, en confirmant à nouveau les privilèges des Hanséates, consolida aussi leur monopole dans cette municipalité, ou plutôt, ce qui y contribua plus efficacement encore que des conventions, ce fut l'appauvrissement des habitants de Bergen.

Cet appauvrissement les avait déjà réduits à renoncer à la navigation, eux dont les vaisseaux étaient allés mouiller jadis dans les ports hanséatiques et jusque dans le Groënland; il leur fit contracter aussi des dettes envers les opulents Hanséates, qui, tout en se donnant l'apparence de la libéralité, se faisaient garantir leurs avances par des hypothèques sur les immeubles de leurs débiteurs, et ne tardaient pas, l'échéance une fois venue sans le remboursement, à les en exproprier.

Le même système était suivi à l'égard des navigateurs septentrionaux auxquels on donnait des marchandises allemandes à crédit, les plus mauvaises marchandises, bien entendu, et au prix le plus élevé, ce qui les obérait de dettes et les plaçait sous la dépendance la plus absolue de leurs créanciers.

Il arriva donc insensiblement que le commerce septentrional de la Norvége passa des mains des indigènes de Bergen à celles des Hanséates, et que ces derniers se trouvèrent être les uniques propriétaires des maisons situées

Digitized by Google

dans cette ville, tandis que les premiers habitants y étaient devenus des étrangers et presque des parias.

Une fois expulsés de leurs anciennes demeures de l'ancien Bergen, qui formait ce qu'on appelait le *Pont*, les indigènes songèrent à aller s'établir en face, de sorte que l'ensemble des constructions, en suivant la ligne du port, reproduisait la forme d'un fer à cheval.

L'ambition insatiable des Hanséates les y suivit, et le roi Jean dut leur permettre de s'établir également dans le nouveau quartier, ou plutôt dans cette nouvelle cité.

Quant au Pont, ils pouvaient s'y passer de toute espèce d'autorisation, car ils se trouvaient chez eux, et ils ne manquèrent pas de prendre toutes les précautions pour y pouvoir défendre leurs biens et pour pouvoir au besoin se rire de l'autorité souveraine.

Veut-on savoir avec certitude à partir de quelle époque le Pont leur appartint d'une façon exclusive? il faut se reporter à un grand incendie de 1476, qui dévora complétement la ville, et qui amena sa reconstruction pour leur propre compte dans un style bien autrement élégant que le style antérieur; mais il est permis d'admettre que, longtemps auparavant déjà, ils se l'étaient complétement approprié; au moins, depuis longtemps, ils y exerçaient une sorte de souveraineté, au moyen d'une population toujours croissante de marchands, de commis, d'apprentis, de matelots, d'ouvriers, tous célibataires, tous grossiers, violents et insoumis. Ils se retranchaient derrière leur qualité d'étrangers, quand on voulait les soumettre à la législation et aux autorités locales, et quoiqu'ils eussent obtenu le droit de cité, ils étaient affranchis de tout impôt direct; ils payaient des droits de douane réduits, et pas de droits d'accises pour leurs débits de vin et de bière, ne reconnaissaient d'autre juridiction que la leur, massacraient sans pitié les Anglais

Digitized by Google

qui leur tombaient sous la main, s'introduisaient arbitrairement dans les maisons étrangères, protégeaient ouvertement les ennemis du roi, abattaient les forêts de son domaine et commettaient impunément toutes sortes de méfaits.

Des ouvriers allemands y affluèrent en quantités de plus en plus considérables sur l'appel des résidants, renforçant ainsi la garnison, et s'y livrant à des travaux qui étaient destinés au commerce ou au moins à l'usage des marchands, et qui, en tout cas, les affranchissaient de toute sujétion vis-à-vis des gilds urbaines.

Les souverains du royaume adressèrent de tout temps des invitations aux artisans d'Allemagne, et leur assignèrent pour demeure la rue des Cordonniers, qui avait été occupée avant eux par les Anglais; quoique ces ouvriers fussent divisés en cinq états, ils étaient généralement appelés « cordonniers » de la profession qui comptait le plus de membres.

A l'origine, ils payaient des redevances au roi, se trouvaient subordonnés à ses receveurs généraux, et devaient lui fournir un contingent de quarante hommes. Quand le comptoir se fut emparé du Pont, cette subordination disparut pour faire place à une fusion plus intime des ouvriers avec leurs autres compatriotes.

Leur quartier était le rendez-vous habituel des individus les plus compromis, qui ne reculaient devant aucune violence, et qui soutenaient le monopole allemand à leur façon, c'est-à-dire à coups de poings et de couteaux.

Comme, par exemple, l'important marché aux poissons était situé entre le Pont ou comptoir, et la rue des Cordonniers, et que les habitants de Bergen ne pouvaient arriver à ce marché que par cette rue, les ouvriers, tant que le marché tenait et que les Allemands n'y avaient pas exercé leur droit de préemption, encombraient cette voie de passage,

Digitized by Google

la barrant à tous ceux qui tentaient de faire des acquisitions avant leurs concitoyens; et malheur à qui aurait voulu violer la consigne !

Les autres substances alimentaires ne parvenaient également à la population indigène de Bergen que par l'entremise des Allemands, qui se les procuraient de première main dans les campagnes.

Forts de leur nombre et de leur puissance, ces derniers ne surent pas conserver cette modération qui peut, jusqu'à un certain point, faire pardonner le despotisme, ni réprimer cette morgue tudesque, qui de nos jours encore, a rendu leur régime si intolérable dans un pays voisin.

Il paraîtrait qu'un lieutenant du roi, nommé Oluf Nielsen, conseillé sans doute par son maître, aurait cherché à empiéter sur les prérogatives des Hanséates, et à les molester en maintes circonstances, comme par exemple, en encourageant des corsaires à leur courir sus pendant le conflit entre le Danemark et la Suède, afin de priver ce dernier pays de leur secours, ou bien aussi en élevant arbitrairement le tarif des droits de douane.

Les Allemands soulevés se rassemblèrent tumultueusement en 1455, et se mirent à la recherche d'Oluf avec des vociférations criminelles. Celui-ci s'était refugié dans un couvent; un évêque muni des emblèmes sacrés de la religion se présenta devant la foule pour l'apaiser, pour la détourner de ses projets homicides ; rien ne l'arrêta, ni le respect dû à l'asile, ni le respect dû au prélat; on mit le feu à l'établissement, et le lieutenant, l'évêque, et soixante autres personnes trouvèrent la mort dans les flammes.

Et ce crime demeura impuni, et le même prince, dont la dignité propre venait d'être atteinte de la sorte dans la personne de son mandataire, fut amené encore à confirmer, à étendre même les priviléges hanséatiques !

Digitized by Google

Cet épisode, ainsi que la conduite ultérieure du roi, peignent mieux que toutes les phrases du monde la position redoutable que les Hanséates avaient su prendre à Bergen.

Mais ils n'y régnaient pas exclusivement par la terreur et la force, ils y régnaient aussi par l'amour, comme nous verrons tout à l'heure, et avec l'agrément de la cour elle-même. En effet, ils avaient trouvé dans le conseil du roi un défenseur plus ou moins désintéressé, qui plaida leur cause avec autant de finesse que d'autorité; c'était l'archevêque de Drontheim. Il montra combien l'intervention étrangère était utile à un moment où la ruine des habitants de Bergen, l'insuffisance du capital, l'absence presque complète de marine, laissaient sans satisfaction les besoins du pays; il établit que les Allemands offraient à la nation des débouchés plus considérables que leurs concurrents, et que sans eux, la pêche, l'éducation du bétail et l'agriculture demeureraient dans une inaction forcée; il ajoutait que c'était grâce à leur comptoir que Bergen était maintenant à l'abri des agressions qui lui avaient valu tant de calamités.

L'archevêque trouva des contradicteurs, qui pensaient que le moyen de défense proposé et recommandé pour la ville de Bergen était quelque peu bizarre, vu que la sécurité ne devait pas s'acheter au prix de l'esclavage, et enfin que l'utilité des étrangers ne justifiait pas le monopole des Hanséates.

L'opinion du prélat prévalut néanmoins; on pencha vers la tolérance, et peut-être ne faut-il pas trop s'étonner de ce résultat dans un temps où l'action gouvernementale était si faible, alors que nous voyons encore de nos jours, c'est-à-dire à une époque de centralisation et de puissance administrative par excellence, les monopoleurs se cramponner avec désespoir à leurs priviléges, et soutenir, avec trop de succès, de fort rudes attaques.

Digitized by Google

Or, les Allemands, qui avaient rendu leur position à Bergen presque inexpugnable, auraient certes opposé à une réaction la résistance la plus aveugle; l'autorité royale n'aurait probablement gagné à des tentatives semblables que de nouveaux affronts. Un sobriquet norvégien, en désignant le comptoir sous le nom « du Pont-des-Poux, » marque bien, par suite de quelle méthode importune et tenace ils étaient parvenus à se nicher dans ce lieu.

Ils avaient naturellement dans leurs commettants indigènes des amis dévoués et reconnaissants, auxquels ils assuraient l'écoulement de leurs produits; mais leur appui le plus ferme leur venait de la population féminine de Bergen, et cela s'explique; toute cette colonie allemande ne se composait que de célibataires, véritables moines marchands, dont les riches cadeaux et la grande opulence devaient être irrésistibles.

Un quartier entier de la ville était affecté à des établissements licencieux, dont la prospérité se liait intimement à la présence de ces négociants débauchés, et des essaims de courtisanes auraient au besoin combattu pour la défense de leur clientèle !

Enfin, ce qui devait inspirer aux détracteurs du monopole plus d'hésitation et de crainte que tous ces dévouements un peu équivoques, c'était la ligue Hanséatique elle-même, toujours prête à venger les injures faites à ses intérêts, si grandement engagés dans les comptoirs, véritables bases de sa puissance.

Toutefois, le roi Christophe essaya encore de raviver la concurrence des Hollandais et des Anglais; mais, à partir de Christiern Ier, la prééminence des Hanséates se fonda, non plus seulement sur l'usage, sur l'abus, mais même sur des dispositions légales; en effet, dans l'année même de l'assassinat d'Oluf, ce prince confirma leurs anciens avantages,

Digitized by Google

et en 1469, il interdit aux non-Hanséates de débarquer avec plus de deux vaisseaux par an à Bergen, de se porter sur d'autres points du royaume, et de vendre leur cargaison autrement qu'en gros. Cette défense fut renouvelée en 1471, et le monopole hanséatique se trouva ainsi consacré par une loi de l'État.

Les Anglais ne furent pas plus heureux que les autres; accueillis avec faveur en Norvége pendant la lutte du Danemark avec les villes vendes, ils durent céder devant les entreprises du corsaire Voët; et ils finirent par complétement s'aliéner les souverains danois par des expéditions prohibées en Islande et les actes les plus violents.

Et quoiqu'en 1489 de même qu'en 1490, le roi Jean leur ait de nouveau ouvert la Norvége et même l'île d'Islande, les Allemands avaient si bien su reporter tout le commerce du pays vers leur comptoir, et rattacher les navigateurs du Nord à leurs personnes, que la concurrence des insulaires demeura à peu près impuissante.

Pour reproduire plus fidèlement l'image du mouvement hanséatique à Bergen, nous allons esquisser la situation du comptoir, sa disposition intérieure et les procédés qui présidaient au commerce.

La ville située sur le rivage du golfe Bergenwaag affectait, comme nous le disions, la forme d'un fer à cheval; son côté droit s'appelait le Pont, quelquefois par dérision le Pont-aux-Poux, et son côté gauche prenait le nom d'Overstrand. C'est le côté gauche qui avait depuis les empiétements des Hanséates reçu les habitants dépossédés du Pont; même des non-Hanséates y firent par conséquent primitivement le commerce, sous la haute surveillance toutefois des Allemands, qui poursuivirent également ici leur œuvre d'envahissement.

Le Pont, qui constituait à proprement parler le comptoir,

Digitized by Google

s'étendait depuis le flanc du château ou Dreggen jusqu'à la porte du Pont; à cette porte venait aboutir la rue des Cordonniers, véritable faubourg du comptoir, qui allait de l'autre côté rejoindre l'Overstrand, et formait ainsi un trait d'union entre les deux villes.

Le Pont était subdivisé en cours ou jardins, répartis entre deux communes, la commune de Saint-Martin et la commune de Sainte-Marie, dont la première comprenait neuf jardins et la seconde treize; les Hanséates s'emparèrent même plus tard, au seizième siècle, de deux églises où ils firent officier leurs propres prêtres.

Chaque cour était complétement isolée et portait une enseigne avec un nom qui lui était propre, comme « la cour de Brême, » « le Manteau, etc.; » un pont la mettait en communication avec la mer, dont la profondeur permettait aux vaisseaux de stationner à proximité; la construction était en bois et présentait une certaine longueur, elle était formée au rez-de-chaussée par des magasins, au premier étage par les appartements des résidants (kläver), et au-dessus par la cuisine (schütting).

La partie postérieure de la cour se composait inférieurement de caveaux souterrains, servant d'entrepôts aux marchandises à expédier, au-dessus desquels venait immédiatement ce qu'on appelait le grand Schütting, grande pièce dépourvue de fenêtres latérales, et munie seulement à sa partie supérieure d'une petite ouverture, par laquelle s'échappait la fumée, et sur laquelle on abaissait une fenêtre quand le feu était éteint.

Après ce bâtiment de derrière venait enfin le Küchengarten, que je considère comme une sorte de décharge alimentaire.

Chaque cour était habitée par quinze familles au moins, dont chacune était gouvernée par un chef de maison appelé

Digitized by Google

Husbond, qui avait sous ses ordres et sous sa juridiction les apprentis commerçants, les matelots et les jeunes garçons de salle de la famille. Les fautes des plus jeunes étaient réprimées par les verges, celles des apprentis par des amendes ou la prison.

L'été durant, chaque famille demeurait isolément et faisait ses repas à part ; tandis que depuis la Saint-Martin jusqu'au carême, toutes les familles composant une cour se réunissaient dans le grand Schütting, autour d'un feu commun et y mangeaient toutes ensemble, quoique chacune à une table séparée ; à une certaine heure de la nuit, tout le monde rentrait dans ses propres appartements.

A la tête de la factorerie entière se trouvait placé le grand conseil, composé de deux aldermans, de dix-huit membres et d'un secrétaire, qui dut être plus tard un licencié en droit.

Quand un conflit éclatait entre les différents membres d'une même famille, ou entre différentes familles, ou entre des résidants ou des voyageurs, la décision était rendue par les aldermans, et cette décision, dans des cas graves, pouvait être déférée soit au conseil, soit au sénat de Lubeck, soit aux villes vendes, soit à la diète Hanséatique elle-même.

La cour du Manteau, de la commune de Sainte-Marie, semblait être le Palais de Justice du comptoir, car elle possédait une chambre du conseil, une prison, des salles d'audience, etc.

A part les soucis de la discipline, les aldermans et les membres du conseil avaient aussi ceux de la représentation du comptoir au dehors; ils devaient veiller au maintien des prérogatives, à l'exécution fidèle des règlements de la diète, à la confection de nouveaux statuts devenus nécessaires sous l'approbation des villes, à la perception des

Digitized by Google

droits établis sur les vaisseaux qui arrivaient ou partaient, enfin à la marche régulière du commerce.

Le comptoir de Bergen comptait environ trois mille Allemands, tous voués au célibat, qui était imposé par les règlements sous les peines les plus sévères, telles que la perte des droits de cité, l'exclusion de la Hanse, voire même la peine de mort. Il fallut à tout prix éviter que des femmes, toujours trop enclines aux épanchements et à l'indiscrétion, divulguassent les plans et les secrets, desquels dépendait la réussite des entreprises maritales ; il fallut également éviter que par des mariages avec des femmes indigènes le monopole si laborieusement acquis ne tombât dans le domaine public.

On usait de la même sévérité à l'égard de ceux qui se faisaient octroyer le droit de cité dans la ville de Bergen.

Enfin il était défendu aux résidants allemands de passer la nuit ailleurs qu'au Pont, sur lequel un guet vigilant et des chiens déchaînés exerçaient une surveillance scrupuleuse [1].

A part peut-être les membres du conseil et les chefs de maison qui faisaient le commerce pour leur propre compte, tous les autres colons n'étaient en règle générale et ne pouvaient même être en vertu des règlements que les facteurs des négociants hanséatiques, qui leur envoyaient les articles à placer et auxquels ils adressaient les marchandises qu'ils avaient achetées pour leur compte. Mais ils résistaient difficilement à la tentation d'un petit brocantage personnel.

La plupart de ces derniers rentraient dans leur patrie

1. M. Blanqui, dans son *Histoire de l'Économie politique*, affirme même qu'aux siéges des résidences hanséatiques il était, « comme aujourd'hui à Canton, défendu, sous peine de mort, aux employés de visiter la partie de la ville qui appartenait aux nationaux ; » mais les sources par nous consultées ne nous ont fourni la preuve ni d'une telle rigueur ni même d'une telle disposition.

Digitized by Google

après un laps, qui était ordinairement de dix ans; du moins cela était vrai absolument pour les apprentis; à leur départ leur place était prise par des jeunes, qui à leur tour avaient pour successeurs des recrues nouvelles, venues des villes mêmes; de sorte qu'il y avait là une organisation hiérarchique à la base de laquelle se trouvait le garçon de salle, qui, après avoir franchi diverses étapes, pouvait, la fortune aidant, atteindre au sommet, c'est-à-dire à la dignité d'alderman [1].

Si nous passons maintenant au budget du comptoir, nous voyons que ses revenus provenaient d'une triple source. Une première source consistait dans le Schossgeld, sorte de droit *ad valorem*, perçu sur tous les navires qui arrivaient au port et s'en éloignaient, ou, pour mieux dire, perçu sur les marchandises mêmes que portaient ces vaisseaux.

Ce droit, en vertu d'un statut hanséatique de 1476, était de dix witten par valeur de cinquante marcs, monnaie de Lubeck; une disposition antérieure avait soumis au payement du double droit et à une amende de cent schellings anglais quiconque tenterait de se soustraire à cet impôt indirect.

Mais la qualité du droit n'avait rien de fixe; élevé ou abaissé selon les circonstances, il pouvait même disparaître complétement, car au fond il était de nature temporaire, et destiné seulement à répondre aux besoins du moment.

En tout cas, la grande affluence de navires dans le port de Bergen faisait de ce tribut une des ressources capitales de la caisse du comptoir.

Il y avait comme seconde source de revenus l'amende, qui ne descendait guère jamais au-dessous de cent schellings

1. Les divers grades, en commençant par le plus infime, s'appelaient Stubenjunge, Bootsjunge Gesell, Meister oder Hausmiether, Achtzehner und Aldermann.

Digitized by Google

anglais pour chaque cas particulier, et qui trouvait des applications fort nombreuses dans la violation des règlements ou dans des actes de brutalité trop fréquents parmi cette colonie inculte.

Enfin, les villes qui faisaient le commerce à Bergen devaient pourvoir elles-mêmes à la location d'une cour, ainsi qu'à l'entretien et au salaire de leurs agents.

Il semblerait résulter de cette obligation des villes, que le comptoir se trouvait affranchi de toute dépense; il n'en était rien, et ses revenus considérables trouvaient un placement aisé; ainsi, bien que les frais relatifs à chaque cour fussent mis à la charge des villes qui l'occupaient, il restait néanmoins des frais généraux; et, à côté de ces frais généraux, n'y avait-il pas les ambassades nombreuses du comptoir? n'y avait-il pas des armements à opposer à la piraterie? n'y avait-il pas à gagner les rois ou leurs conseillers par des largesses secrètes, par des voies détournées qui étaient assez familières aux Hanséates, malgré leur rudesse? Et n'est-ce pas au moyen de ces ressources qu'ils ont insensiblement fait l'acquisition de la ville de Bergen tout entière?

Et puisque nous touchons à cette dernière considération, nous eussions voulu, pour le dire en passant, trouver dans les documents quelques détails sur un point qui semble avoir échappé à tous les auteurs, et qui est relatif aux rapports de ces propriétés nouvellement acquises vis-à-vis des particuliers, du comptoir et de la Hanse. Ces achats étaient-ils faits par des commerçants allemands isolément, ou par le comptoir lui-même, qui voulait s'agrandir? Dans le premier cas, quelle autorité le comptoir ou la Hanse conservaient-ils sur ces habitations? Ces questions nous semblent délicates et intéressantes; mais, à défaut de renseignements authentiques pour les résoudre, nous nous contenterons de les avoir soulevées pour la première fois.

Digitized by Google

Les membres du Grand Conseil, ainsi que les aldermans, étaient investis à Bergen de toute la puissance judiciaire, exécutive et administrative ; mais leur pouvoir législatif ne s'exerçait qu'accidentellement, pour des mesures de police, ou pour des statuts réglant l'exécution des décisions fédérales, et encore leur fallait-il l'approbation de la diète.

C'est cette diète, composée des députés de toutes les villes hanséatiques, qui, en même temps qu'elle était une Cour de Justice suprême, confectionnait des lois pour la Ligue et pour ses établissements commerciaux.

Cependant, le droit de la diète était quelquefois usurpé par l'association particulière des villes vendes, qui, parce qu'elles approvisionnaient presque exclusivement le marché de Bergen, parce que les cours du comptoir n'étaient guère occupées que par leurs facteurs, et que par conséquent elles seules supportaient véritablement toutes les dépenses, se croyaient autorisées à édicter des règlements pour cette factorerie sans consulter leurs alliées.

A côté de ces trois législateurs, s'en produisit un quatrième dans les circonstances suivantes : les villes plus particulièrement adonnées au commerce avec la Norvége avaient vu se développer dans leur sein, selon l'esprit du temps, des corporations de négociants appelés les navigateurs de Bergen, qui s'étaient donné des aldermans comme toutes les autres gilds.

La corporation de Lubeck semble avoir obtenu une certaine autorité sur les autres, puisque nous voyons ses aldermans user du droit d'établir, relativement à ce commerce, quelques prescriptions, se rattachant notamment au chargement des vaisseaux dans les ports hanséatiques, à l'époque des départs, à la qualité des marchandises.

Le nombre des villes qui prenaient part au trafic était plus restreint qu'on pourrait le penser. Les villes continentales

Digitized by Google

eussent dû, pour s'y livrer, recourir à l'entremise gênante et coûteuse, c'est-à-dire aux vaisseaux des villes maritimes, et parmi ces dernières elles-mêmes, beaucoup y renonçaient, parce qu'un règlement hanséatique défendait toute communication avec Bergen aux villes qui n'y entretenaient pas de facteurs et ne contribuaient pas aux dépenses de l'établissement, et que cette condition leur semblait trop onéreuse à remplir.

Dans le même esprit restrictif, et pour combattre un trop grand encombrement de monde au comptoir, on avait imaginé des épreuves à subir par les jeunes apprentis qui briguaient leur admission; en rendant les épreuves difficiles, on détournait tout de suite de cette carrière les fils de familles opulentes pour lesquels les avantages étaient trop contre-balancés par les périls de l'initiation.

Peut-être cependant ne faudrait-il chercher la raison de cette coutume que dans la mode du temps, qui se reflétait par les mêmes bizarreries dans des institutions analogues, telles que les ordres religieux ou de chevalerie, les corporations savantes, les gilds, etc.

Et où le terrain eût-il été plus favorable que parmi cette colonie d'hommes isolés au milieu d'une population étrangère, confinés pendant tout l'hiver dans le grand Schütting, en proie à un ennui mortel et à l'exaltation d'une imagination grossière?

D'ailleurs, il fallait bien un peu aguerrir des hommes exposés journellement aux rudes assauts de leurs irréconciliables ennemis.

Nous ne craignons pas de déplaire au lecteur sérieux en lui offrant l'analyse des trois épreuves les plus saillantes parmi le grand nombre qui étaient en usage au comptoir; nous ne nous occupons pas en ce moment de celles que pratiquaient les cinq professions.

Digitized by Google

L'épreuve par la fumée consistait en ceci :

Les plus anciens membres du comptoir quittaient nuitamment leurs demeures, et se rendaient processionnellement dans la rue des Cordonniers pour y remplir leurs ustensiles de poils et autres substances puantes destinées à jouer le rôle principal dans cette fête. Toute la population indigène était sur pied, et leur servait d'escorte. Quelques masques, parmi lesquels on remarquait surtout un bouffon, un paysan norvégien et une campagnarde, papillonnaient autour de la foule en l'agaçant de mille façons.

Une fois de retour au comptoir, le cortége se rendait dans un grand Schütting, et là commençait, d'après l'expression consacrée, le jeu : le récipiendaire était lié à une corde et hissé à l'unique ouverture de cette pièce, puis le feu était mis aux matériaux infects que l'on avait recueillis, et le candidat qui devait répondre aux questions qui lui étaient adressées se trouvait ainsi complétement pénétré d'émanations méphitiques. Arrivé au terme de cette torture, le patient était descendu à terre, conduit devant la cour et arrosé de six tonneaux d'eau.

L'épreuve par l'eau, que l'on célébrait vers la Pentecôte, était précédée par un banquet offert aux candidats; elle consistait à les placer sur un vaisseau, à les mettre complétement à nu, et à les plonger à trois reprises différentes dans la mer, en les frappant de verges à leur réapparition. Il paraîtrait que ce jeu avait été surtout inventé pour s'assurer du sexe des impétrants, et pour conjurer le renouvellement de la fraude, par laquelle un jour une femme serait parvenue à se faire admettre dans la société.

Quelque peu de temps après, le comptoir procédait à une troisième épreuve dite « des verges, » la plus rude de toutes, et à laquelle il fallait que les apprentis se soumissent à plusieurs reprises.

Digitized by Google

Pendant le jour qui précédait la cérémonie, ceux-ci se rendaient dans des canots aux plus prochaines broussailles, en détachaient des branches tendres, et ne rentraient pas à l'établissement avant la nuit. Cet intervalle avait été mis à profit par les maîtres et apprentis demeurés au comptoir, pour organiser dans le Schütting ce que l'on appelait le paradis, lequel consistait dans des draperies tapissant un des coins de cette salle mystérieuse, et portant les signes caractéristiques des différentes cours. Plus loin, et à côté du banc où devait s'accomplir le sacrifice, gisait un faisceau de verges dont le maniement était confié aux bras les plus musculeux. Ceux qui avaient fait partie de l'expédition de la journée déposaient leurs branches dans le Schütting, et allaient puiser dans le sommeil les forces nécessaires pour l'épreuve du lendemain.

Le lendemain était inauguré par une promenade solennelle, sous le roulement du tambour, à un jardin situé en dehors de la porte du Pont; la marche était ouverte par les deux plus jeunes maîtres de maison, qui étaient les organisateurs de la fête, et portaient de riches manteaux noirs avec l'épée au côté. Les masques que nous signalions déjà à l'occasion du premier jeu remplissaient également ici leur rôle divertissant.

Pour le retour, qui s'accomplissait avec le même cérémonial, chacun s'était muni d'une branche verdoyante; on allait recevoir un verre de vin au sellier, et puis les différentes familles, composées comme nous savons, rentraient dans leurs cours respectives. Elles se réunissaient ensuite dans le Schütting pour entendre l'allocution adressée par un des chefs les plus âgés aux jeunes héros du jour. Il leur recommandait l'ordre, la diligence et la fidélité, et les prémunissait contre l'ivrognerie et la mutinerie, qui leur feraient perdre le mérite de l'épreuve; enfin il mettait en demeure

Digitized by Google

de se retirer les timides qui ne se sentiraient pas le courage d'affronter le péril.

Les aspirants protestaient contre ce doute offensant et ne réclamaient autre chose que la miséricorde des exécuteurs.

A l'heure de midi, grand repas, dont ces mêmes aspirants faisaient les honneurs, tandis que des bouffons réjouissaient les convives par leurs chansons, leurs vers et leurs incongruités.

A l'issue du festin une rixe s'engageait entre deux personnages, dont l'un figurait un valet et l'autre son maître; celui qui finalement était reconnu l'auteur de la dispute était dirigé sur le Paradis, et le premier y subissait le traitement à l'ordre du jour.

Pendant ce temps les apprentis avaient à leur tour reçu une collation, où les liquides ne leur avaient pas été ménagés, afin que la personnalité des bourreaux pût d'autant mieux se soustraire à leur vue et à leurs souvenirs.

A peine le supplice du personnage bouffon était terminé, que celui-ci allait quérir une à une les victimes plus ou moins avinées, et les conduisait au banc fatal, où des camarades les tenaient étendues, et où la fustigation s'effectuait avec accompagnement de cymbale, tandis qu'un tambour, battu au dehors, devait étouffer les gémissements.

La cymbale, en s'arrêtant, mettait un terme à l'exécution, dont la rigueur inspira un jour à un jeune homme devenu célèbre, Hufanus, l'heureuse idée d'envoyer sa chemise ensanglantée à sa mère, et de se faire rendre par elle aux études, qui devaient le conduire à la gloire.

Une fois l'épreuve subie par tous, Arlequin prononçait un discours où il engageait à la conservation de cet usage, comme intéressant l'éclat et la prospérité du comptoir; enfin toute cette cérémonie se terminait par un nouveau régal, dont les apprentis flagellés devaient encore faire les hon-

Digitized by Google

neurs; et si par excès de fatigue ou de souffrance ils se laissaient choir sur des siéges, on leur faisait faire le lendemain des plongeons non moins récréatifs pour le public.

Quant aux cordonniers, ou pour mieux dire aux artisans des cinq professions, leurs jeux étaient plus barbares encore, et coûtaient même quelquefois la vie à ceux qui les affrontaient.

Il y avait entre autres le Stavelspiel, par suite duquel le futur sociétaire était plongé dans une fosse de six à neuf pieds de profondeur, et remplie de chaux, de poils et de boue, dont il devait s'abstenir de se tirer pendant un certain temps, sous peine d'être atteint par les pierres qu'on lui lançait de toutes parts.

Un autre jeu, le Preckespiel, d'apparence moins grossière, et que l'on fêtait le dimanche de Pâques, auquel jour les ouvriers allemands se rendaient au cimetière Sainte-Marguerite, consistait pour l'un d'eux à grimper sur un des arbres les plus élevés de ce cimetière, du haut duquel il divulguait les noms des femmes et des filles mal famées de la ville, et narrait indiscrètement leurs faiblesses et leurs intrigues les plus récentes.

Ces ouvriers avaient leurs usages et leurs règlements propres et formaient une corporation d'autant plus distincte des autres résidants, que ceux-ci, appartenant à la classe marchande, affectaient de les tenir à distance et de les traiter avec une certaine hauteur; toutefois la nationalité et les dangers communs avaient favorisé la fusion, qui était devenue très-intime avec le temps, et assurait au comptoir dans ces habitants du faubourg des partisans redoutables.

Comme ils vivaient également sous la loi du célibat, leur moralité laissait tout autant à désirer que celle des comptoristes, et la ressemblance était au moins frappante en ce

Digitized by Google

point que depuis l'alderman jusqu'au plus infime artisan, tout le monde entretenait une maîtresse.

Voilà ce qu'était la factorerie de Bergen; voyons quel rôle elle jouait dans les relations entre Hanséates et Norvégiens, et quel était en général le mode, la marche et la nature de ces relations.

Nous avons signalé déjà la formation, dans le sein de plusieurs villes, de sociétés se livrant plus particulièrement au commerce avec la Norvége, comme il y en avait d'autres établies en vue de la Scanie, de la Russie, de l'Angleterre ou de la Flandre.

Les sociétés des navigateurs de Bergen (Bergenfahrer) étaient comme toutes les autres organisées en véritables corporations, ayant des aldermans à leur tête, et cependant il faudrait se garder d'en conclure à une complète communauté d'intérêts entre les sociétaires; tout au contraire, chacun d'eux travaillait pour son propre compte, avec ses ressources personnelles, à ses risques et périls, par lui-même ou des mandataires de son choix; et rien ne leur était plus étranger que ces savantes combinaisons modernes, qui réunissent toutes les bourses en une seule, confisquent toutes les volontés au profit d'une volonté unique, et qui offrent ainsi le péril à côté de la puissance. Ils ne connaissaient donc ni le capital social, ni même les vaisseaux de compagnie; sans doute le même navire recevait quelquefois les cargaisons de divers propriétaires, mais il n'en appartenait pas moins pour cela à tel particulier, qui l'avait donné en location à un ou plusieurs affréteurs pour un voyage déterminé.

La raison d'être de ces corporations doit donc être cherchée uniquement dans la nécessité de faire face à quelques dépenses obligatoires pour tous, et se rattachant à l'usage de la factorerie, comme, par exemple, à la location de quelques appartements ou même d'une cour tout entière, qui

Digitized by Google

étaient alors affectés aux besoins de tous les contribuables.

Mais on comprend aussi que les navigateurs de Bergen, en possession exclusive du commerce avec la Norvége, fussent amenés, par la force même des choses, par leur intérêt et par leur responsabilité, à exercer une certaine surveillance sur ce trafic, à s'arroger, en ce qui concernait les détails, un certain pouvoir réglementaire, qui s'imposait à tous les participants avec la même force que celui de la Diète hanséatique elle-même; et c'est ce qui explique et justifie les dispositions émanées des aldermans des diverses corporations, notamment des aldermans de la corporation de Lubeck, laquelle, comme cette cité elle-même, semble avoir pris insensiblement le pas sur ses sœurs.

Et maintenant, sur quel point de la Norvége ces navigateurs allemands dirigeaient-ils leurs vaisseaux? Dès les premiers temps déjà, ce royaume leur était devenu accessible dans toutes ses parties; mais, par suite d'un concours d'intérêts nombreux et identiques, ils restreignirent volontairement leur droit, comme le prouvent plusieurs règlements hanséatiques qui se placent dans notre période actuelle, et qui interdirent aux villes confédérées la fréquentation des provinces septentrionales de la Norvége, ainsi que des îles de Schetland, de Faroër et d'Islande.

Ces prohibitions n'avaient qu'un but : concentrer tout le commerce dans la ville de Bergen, car c'est à peine si la Ligue autorisait ses membres à mouiller dans quelques autres ports méridionaux tels que Drontheim, par exemple.

Nous avons indiqué, au commencement de ce chapitre, les raisons matérielles et économiques qui avaient décidé la préférence des Hanséates pour Bergen; mais, si cette ville est devenue avec le temps un lieu d'entrepôt obligatoire, ce n'est pas tant en raison de sa situation ou de ses avantages particuliers, qu'en raison d'une politique marchande,

Digitized by Google

qui poursuivait ses tendances quand même, et qui les aurait fait triompher ailleurs, si Bergen n'avait fixé son choix.

Or, les tendances de la Ligue nécessitaient un seul et même lieu d'arrivée et de départ pour ses vaisseaux; par là elle favorisait la perception régulière du Schossgeld, consacré aux besoins impérieux du comptoir, dont la conservation intéressait à un si haut degré le bien-être et l'existence même de la Hanse; d'autre part, si les Hanséates avaient pu user de la latitude de visiter indistinctement tous les ports septentrionaux de la Norvége, les hommes du Nord, qui, depuis l'appauvrissement des anciens habitants de Bergen, avaient entrepris un commerce actif et presque complétement perdu leur indépendance au profit des comptoristes, se seraient cramponnés aux avantages que la rivalité leur aurait procurés chez eux, et se seraient soustraits aux conditions ruineuses ainsi qu'aux supercheries du marché forcé de Bergen.

Enfin, il importait, dans l'intérêt du commerce des Hanséates, qu'un contrôle efficace pût être exercé tant sur les articles d'importation que d'exportation, afin que les réclamations et griefs de leurs commettants, en Norvége comme à l'extérieur, reçussent aussi pleine satisfaction que possible.

Mais la Ligue et le comptoir n'étaient pas les seuls à trouver leur compte à cette concentration du mouvement commercial; nous avons déjà révélé l'intérêt qu'elle présentait pour le fisc des souverains territoriaux, auxquels autrement une grande partie de leurs revenus, consistant en droits de douane, aurait échappé dans l'impuissance où ils se seraient trouvés de parsemer les côtes immenses de la Norvége d'agents douaniers préposés à la perception de ces droits.

Digitized by Google

Il n'y avait pas jusqu'aux marchands ou navigateurs du Nord (Nordlandsfahrer) qui, à un certain point de vue au moins ne se félicitassent d'un régime, grâce auquel ils trouvaient à Bergen un marché constamment approvisionné, et pouvaient réaliser des bénéfices sur les transports et la vente des marchandises achetées par eux à Bergen ou dans leurs propres provinces.

Tout conspirait donc pour assurer à la ville de Bergen ce monopole, dont la ligue Hanséatique était si avide ; parmi les villes qui en recueillirent surtout les fruits, il faut ranger en première ligne Lubeck, Hambourg, Wismar, Rostock, Stralsund et Brême; et, en seconde ligne, les villes hollandaises de Campen, Deventer et Emden; si d'autres cités de la Baltique et de la mer du Nord ont, comme il est probable, participé directement à ce commerce, leurs noms ne nous sont cependant pas parvenus.

Quant aux articles importés en Norvége par les Hanséates, ils étaient de provenance diverse. Le sol en général peu productif de ce pays ne lui permettait pas de suffire complétement aux premiers besoins des regnicoles; or, qui aurait mieux pu répondre aux appels de substances alimentaires que les villes hanséatiques, qui, par leur voisinage, supportaient pour des denrées aussi lourdes de moindres frais de transport, et qui possédaient dans le Sund, dans les Belts et sur le continent norvégien lui-même, des priviléges de douane fort considérables.

Parmi les substances de cette catégorie importées par ces villes, l'on remarque notamment de la bière, de la farine, du blé, du malt, de l'hydromel, produits de provenance et de fabrication allemandes, et même souvent hanséatiques.

En règle générale, ces cargaisons étaient échangées par

Digitized by Google

l'intermédiaire des navigateurs du Nord contre des articles d'origine norvégienne, et la jalousie, à l'endroit des bénéfices à réaliser dans ces opérations, allait si loin entre les membres mêmes de la Ligue, que, d'une part, il fut défendu aux marchands hollandais de la société d'acheter au comptant les marchandises de la Norvége, et que, d'autre part, il leur fut enjoint, pour le cas où ils affréteraient leurs navires dans des ports hanséatiques autres que les leurs propres, de débarquer dans ces mêmes ports avec le chargement qu'ils auraient opéré dans ce royaume.

L'importation en Norvége portait aussi sur d'autres articles de plus grande valeur, tels que des toiles et de fines étoffes en laine de fabrique anglaise ou flamande, et plus souvent encore de grossières étoffes et toiles allemandes dont le prix était plus abordable.

Il faut y ajouter du sel, du gruau, de la cire de Russie et les épices orientales qui étaient principalement introduites par les villes du Zuydersée.

Enfin, comme les contrées méridionales de la Norvége se trouvaient plus avancées en civilisation que le Nord, on y portait des objets plus précieux, des monnaies d'or et d'argent, des ustensiles d'étain, du velours, de la soie, de la mercerie, des épices et des aromates dont la vente se faisait probablement quelquefois au comptant.

La Norvége, de son côté, fournissait aux Hanséates soit pour leur usage personnel, soit pour les besoins de leurs différents entrepôts, des poissons de diverses espèces, notamment de la morue, des graisses, du beurre, des huiles de poissons, des viandes salées et fumées, des résines, de la cendre, des planches, des poutres, des mâts, des peaux et des fourrures.

Quand les opérations du commerce pouvaient se terminer en peu de temps, les marchands des villes confédérées se

Digitized by Google

rendaient eux-mêmes à Bergen ou y envoyaient leurs commis; si elles menaçaient de devoir traîner en longueur, ils les confiaient à leurs facteurs établis au comptoir de cette ville. Il était défendu aux Hanséates, sous une amende de 100 schellings anglais, de s'adresser à d'autres facteurs qu'à ceux du comptoir, qui devaient être les uniques intermédiaires. L'introduction sous pavillon hanséatique de marchandises appartenant à des propriétaires étrangers était également interdite comme attentatoire aux priviléges exclusifs de la Hanse. Défense était faite en outre d'acheter des biens chavirés ou volés, ou de vendre des marchandises avariées.

La Diète hanséatique, qui s'assembla à Brême en 1476, s'appliqua d'abord à régler le différend qui avait éclaté entre la Ligue et les Hanséates hollandais lors de la guerre contre le roi Éric de Danemark, et qui avait déterminé une rupture avec cette fraction de la Hanse; elle édicta ensuite plusieurs dispositions, dont une imposait à tout acquéreur ou vendeur d'un immeuble situé à Bergen, l'obligation de donner avis du contrat à l'alderman, et d'en faire mention sur leurs livres, afin sans doute que des étrangers ne pussent pas envahir ces propriétés; dont une autre permettait d'élire l'alderman parmi tous les marchands hanséatiques indistinctement, quelle que fût leur origine, et recommandait à ce magistrat de veiller avec la même sollicitude aux intérêts des Osterlings et des Hollandais.

Enfin, un recez de 1494 prohiba à nouveau la fréquentation du Nord, astreignit les villes hollandaises au payement du Schossgeld aussi bien que les autres, et prit quelques mesures dans l'intérêt du commerce des poissons.

Voilà les détails que nous avons pu recueillir sur le comptoir de Bergen et sur le commerce dont il était le centre; insuffisants à quelques égards, ils sont plus complets cepen-

Digitized by Google

dant que ceux que nous possédons sur les autres établissements, et en tout cas les lacunes ne doivent être imputées qu'aux sources qui font la base de notre étude, mais dont nous avons voulu épargner la fatigue ainsi que l'obscurité à nos lecteurs.

Digitized by Google

CHAPITRE III

HISTOIRE DU COMMERCE DES HANSÉATES AVEC LE DANEMARK, LA SUÈDE ET LA RUSSIE.

Les relations commerciales des Hanséates avec le Danemark, c'est-à-dire avec les îles danoises et les péninsules de Jutland et de Scanie, conservèrent durant toute cette période le caractère que leur avait imprimé, à la fin de la précédente, le traité consenti en 1370 par Waldemar III.

Sans doute, les avantages résultant de conventions ont dû quelquefois se trouver compromis ou amoindris par les guerres contre le Danemark, ou par la protection et les encouragements que les souverains de ce royaume accordaient temporairement aux rivaux de la Ligue; mais, grâce à l'exploitation habile des dissensions intérieures et aux sujets de mécontentement fournis par les concurrents étrangers, la chaîne des bons rapports se trouvait toujours, après des interruptions de courte durée, rétablie par la confirmation des anciennes prérogatives.

C'est ainsi que le roi Christophe, qui avait favorisé les Hollandais au détriment des autres Hanséates, et avait exigé de ces derniers l'exhibition des originaux mêmes de leurs franchises, avant de prendre parti, finit cependant par souscrire (1441) aux vœux de la Ligue, et expulsa même les Hollandais, qui avaient fait cause commune avec son prédécesseur et adversaire Éric.

C'est ainsi encore que le successeur de Christophe, Chris-

Digitized by Google

tiern Ier, qui avait arbitrairement élevé à deux reprises différentes le tarif des droits de douane pour augmenter ses ressources, qui interdit aux Allemands toute communication avec la Suède insurgée, qui fit parfois donner la chasse aux navires marchands de la Ligue par ses corsaires ou ses flottes, et qui, dans un esprit d'hostilité commun à tous les rois du Danemark, s'ingénia en vexations contre les villes hanséatiques, dut cependant invoquer leur entremise vis-à-vis des Suédois, réclamer leur secours contre son frère, le comte Albert d'Oldenbourg, qui élevait à l'encontre de ses droits des prétentions au duché de Holstein, révoquer les nouveaux tarifs et voir décapiter en place publique de Lubeck comme de simples pirates, des corsaires danois, ostensiblement ou secrètement encouragés par leur gouvernement.

Cette dernière ville se fit même concéder à prix d'argent par le roi la ville de Kiel et quelques autres terres, et la reine y engagea ses bijoux.

Toutefois les Hanséates ne firent pas les mêmes progrès dans le Danemark qu'en Norvége, et cette diversité des deux pays, soumis cependant au même sceptre, s'explique seulement par la position inexpugnable que les Allemands étaient parvenus à la longue à prendre à Bergen, et dont la volonté du souverain lui-même n'aurait pu les déloger.

Les provinces danoises au coutraire, malgré les ravages auxquels elles avaient été parfois exposées, n'étaient pas tombées dans le même appauvrissement que les bourgeois de Bergen, ni par conséquent dans le même assujettissement; et les rois de l'Union eux-mêmes, plus attentifs peut-être aux intérêts du Danemark qu'à ceux des deux autres royaumes dont la possession était plus incertaine, y secondaient davantage la prospérité et l'indépendance nationales.

Digitized by Google

C'est dans de telles intentions que Christophe fonda une société commerciale danoise, et qu'il favorisa les efforts industriels des communes. Les projets de ce monarque furent repris en sous-œuvre en 1475, par son successeur Christiern, qui supprima la société allemande, interdit aux Allemands d'hiverner dans le pays, n'y tolérant leur séjour que depuis le printemps jusqu'à l'Avent, leur enleva le droit de préemption et de pêche anticipée quant aux poissons, et obligea les campagnards à ne traiter de la vente de leurs produits qu'avec les communes danoises; ce prince enjoignit en outre à la noblesse et au clergé de s'abstenir de toutes opérations commerciales que ne motiveraient pas leurs besoins privés; il ne voulut pas davantage que les Danois servissent d'intermédiaires pour la vente d'articles étrangers, il fit fixer le prix de la bière allemande ainsi que les droits qui la frapperaient, et toutes les autres denrées durent, sur ses ordres, payer désormais en monnaie d'argent le droit que leur imposait l'ancien tarif, probablement celui qui était annexé au traité de 1370.

Mais ces restrictions elles-mêmes, et d'autres encore, ne font que mieux ressortir l'importance acquise par les Hanséates, même dans le Danemark; elles furent d'ailleurs temporaires comme toutes les précédentes, et ne déterminèrent aucunement la dissolution de la société allemande, qui se maintint intacte jusqu'au règne de Frédéric Ier.

Et puis à côté de ces restrictions se trouvaient d'autres dispositions très-favorables; ainsi, il était loisible aux Allemands de prendre part avec leurs capitaux aux opérations de la compagnie danoise; leur liberté commerciale continuait à ne recevoir aucune atteinte dans les foires annuelles, et leur faculté absolue d'exporter ne souffrait d'exception que pour le miel, le blé et des chevaux qui n'auraient pas atteint leur cinquième année; cette restric-

Digitized by Google

tion même disparaissait, quand les animaux et les denrées en question avaient été achetés à Horsens, ou à quelques autres lieux de foire.

Enfin, et ceci parle hautement pour l'influence hanséatique, qui ne semble avoir été entamée si faiblement d'un côté que pour gagner de l'autre, il fut expressément défendu aux Danois de se servir de leurs propres navires pour transporter leurs produits territoriaux en Allemagne; tout ce qui leur était permis, c'était de louer ces navires aux Hanséates; et quant à leurs bestiaux, ils ne devaient pas les conduire plus avant dans le Midi qu'à Ripen, Horsens et Assens, où les Hanséates en prendraient livraison eux-mêmes. Mais il va sans dire que le Danemark, en abandonnant à ces derniers son commerce actif, conservait au moins tous ses droits dans les autres royaumes unis.

Les Hanséates faisaient un grand cas du Danemark, pour le blé qu'il produisait, pour ses bestiaux, à l'éducation desquels ce pays se consacrait avec beaucoup de succès, enfin pour ses poissons, notamment ses harengs, qui firent leur fortune avant de faire celle des Hollandais, et à la pêche desquels ils se livraient eux-mêmes sur les côtes de la Scanie.

De leur côté, ils importaient dans ce royaume des produits de l'industrie nationale, tels que de la bière et de la toile, ainsi que des étoffes étrangères et des articles qu'ils s'étaient procurés dans leurs comptoirs de Novogorod, de Bruges et de Londres.

Les Belts et le Sund étaient les routes maritimes communément suivies, pour passer de la Baltique dans la mer du Nord et réciproquement; mais le détroit du Sund l'emporta, depuis qu'un régime de douane plus régulier s'organisa à Elsingeur; les communes hanséatiques y jouissaient d'ailleurs de priviléges considérables, grâce auxquels ils pri-

Digitized by Google

maient les autres nations ; et parmi ces communes ce sont les villes vendes, et après elles les villes hollandaises, qui semblent avoir été le plus favorisées.

Mais les plus favorisées même n'aspiraient pas encore à la libre circulation du Sund, qui n'a été consacrée que tout récemment par un traité conclu entre le Danemark et les principales puissances européennes, le 14 mars 1857, et publié en France le 30 mai de la même année.

Nous voudrions, avant de quitter le Danemark, ajouter encore quelques renseignements à ceux qu'ailleurs déjà nous avons fournis sur la province de Scanie. Cette province si dépourvue de tout intérêt par elle-même, et dont le sol n'offre pas le moindre accident, présentait néanmoins au quatorzième et au quinzième siècle le spectacle le plus animé, le plus tumultueux et le plus baroque qui se soit jamais rencontré dans l'ancien ou le nouveau continent.

Chaque pied de terrain y était disputé par des pêcheurs et des commerçants innombrables, attirés puissamment par le hareng voyageur et capricieux, qui semblait avoir pour quelque temps élu domicile dans les parages avoisinants.

A côté des Allemands, on y rencontrait des Anglais, des Brabançons, des Flamands, des Danois; mais tous ces rivaux, y compris les Danois, qui cependant étaient chez eux, ne tardèrent pas à être évincés par les Hanséates, qui, après avoir pêché, assorti, salé et encaqué ce poisson, l'expédiaient en Suède, en Russie, en Pologne, dans les Pays-Bas, en Angleterre, en Allemagne, dans tous les pays enfin avec lesquels ils se trouvaient en rapport.

Plus que partout ailleurs les villes hanséatiques étaient représentées ici en grand nombre; les baraques ou *vitten*, affectées à leur usage, jouissaient de divers priviléges, anciennement octroyés, qui se rattachaient à des droits de

Digitized by Google

douane et autres impôts, et qui leur permirent d'écraser la concurrence.

Des prévôts y étaient annuellement envoyés par chaque ville pour veiller à la conservation de ces priviléges, et à la protection des nationaux ; mais la colonie ne reçut pas ici la même organisation claustrale qu'à Bergen, ce qui peut s'expliquer, d'après nous du moins, par la nature même de l'industrie de la pêche, qui en s'exerçant sur une vaste étendue de côtes, ne s'accommodait pas d'une très-grande concentration. Toutefois, à défaut d'un comptoir, elle avait un alderman qui résidait à Malmoë, et qui travaillait aux intérêts communs de concert avec les règlements. Ces règlements, qui sont innombrables et embrassent tous les détails, toutes les phases de cette industrie, prouvent une fois de plus que le dernier mot de la politique hanséatique était le monopole, en Scanie comme ailleurs; tel statut repoussait tout étranger des vitten privilégiées des Allemands; tel autre n'accordait aux prévôts danois qu'un seul jour pour saler leur poisson; un troisième défendait aux Hanséates d'offrir leurs services aux étrangers ou d'en réclamer d'eux, pour toutes les manipulations relatives à la préparation et à l'expédition du hareng; il y avait même des statuts qui s'appliquaient à priver les concurrents des tonnes les mieux appropriées à cette branche de commerce.

Toutes ces précautions, unies aux débouchés immenses et privilégiés que la Ligue tenait à sa disposition, conservèrent à ses membres, jusqu'au commencement du seizième siècle environ, les avantages exclusifs de cette pêche précieuse, et il ne fallut rien moins, pour les leur enlever, que la découverte par la Hollande d'un meilleur procédé de salaison, et la direction nouvelle prise par le hareng vers les côtes de l'Écosse et de l'Irlande.

Arrivant à la Suède, nous ne trouvons en ce qui concerne

Digitized by Google

ses relations commerciales avec la ligue Hanséatique aucune sorte d'éclaircissement dans les sources.

Mais il est permis de penser que l'importation dans ce pays comprenait à peu près les mêmes objets qu'en Norvége, et que l'exportation y empruntait sa plus grande importance tant des produits des bois que de ceux des mines de fer et de cuivre qui y abondaient; on pourrait même dire, sans crainte d'exagération, que tous les produits quelconques de la Suède passaient par les mains des Hanséates, tant leur influence y était devenue dominante.

Ce résultat considérable datait du règne du prince Albert de Mecklembourg, qui ne pouvait pas ne pas se montrer reconnaissant envers la Ligue, à qui il devait, à vrai dire, la couronne de Suède. A la chute de ce prince, les Allemands demeurèrent encore quelque temps en possession de Stockholm, et cette ville ne fut remise à la reine Marguerite que contre la confirmation de leurs priviléges. Depuis ce temps, et à part quelques interruptions survenues dans les rapports, notamment du temps du roi Éric de Danemark, les confirmations se succédèrent avec assez de régularité, qu'elles fussent obtenues des souverains de l'Union ou des chefs de l'insurrection suédoise.

Car nous savons avec quelle habileté ces émeutes d'une nation asservie étaient exploitées par les Hanséates, qui échappaient ainsi à leur perte, et trouvaient encore moyen de conserver ou même d'étendre leurs prérogatives.

En règle générale, c'était aux Suédois, comme aux plus faibles, qu'ils prêtaient leur appui, et desquels ils recevaient alors, par l'organe de leurs nouveaux chefs, appelés Reichsvorsteher, l'unique récompense qu'ils ambitionnassent, c'est-à-dire le maintien ou l'extension de leurs avantages commerciaux.

Dans d'autres circonstances, ils faisaient cause commune

Digitized by Google

avec les rois de l'Union ; mais ces alliances, aussi rares que peu sincères, n'avaient lieu qu'en vue de promesses et d'espérances bien séduisantes, et alors même ils violaient presque toujours en secret l'engagement par eux pris de s'abstenir de toute communication avec la Suède.

Très-souvent enfin ils ne prenaient parti ni pour le roi, ni pour les rebelles, et revendiquaient pour eux les droits des neutres, qu'ils savaient au besoin faire respecter quand tel belligérant, en les violant, ne redoutait pas de combattre deux adversaires au lieu d'un seul.

Voilà à la suite de quels événements et de quelles manœuvres les Hanséates réussirent à prendre complétement pied en Suède, à pourvoir exclusivement à ses besoins comme à se charger exclusivement du placement de ses produits.

On leur cherche en vain des concurrents dans cette centrée, on n'y trouve pas la moindre trace de spéculateurs occidentaux, et quant aux Danois, leurs entreprises commerciales auraient été entravées par les hostilités permanentes entre leur pays et la Suède, quand même ils eussent possédé un marché aussi étendu qu'en possédait la Ligue, ce dont assurément ils étaient fort loin.

Enfin le commerce actif des Suédois était à peu près nul, et certes la situation intérieure de ce royaume, sa situation vis-à-vis du Danemark et de la confédération hanséatique n'étaient pas de nature à le tirer de sa léthargie.

Les avantages résultant pour les Hanséates de ces diverses circonstances, furent poursuivis par eux sans le secours des comptoirs ; il n'en existait pas en Suède, mais ils avaient imaginé mieux que cela ; au lieu de se parquer, de s'isoler en un seul endroit, ils s'étaient répandus sur tout le pays, s'étaient établis dans les principaux centres du commerce, notamment à Stockholm et à Wisby, et avaient si bien fait

Digitized by Google

qu'ils y avaient obtenu droit de bourgeoisie, et qu'ils y participaient pour moitié à la composition de l'autorité locale ; de telle façon qu'ils fixaient eux-mêmes leur destinée au lieu de dépendre comme ailleurs du caprice des souverains et des indigènes.

Cet usage fut sans doute aboli en 1470 et 1471, par ordonnance du Reichsvorsteher, mais il était probablement trop invétéré pour disparaître de suite ; en tout cas la position des Hanséates n'en devait pas être sensiblement ébranlée, car ils régnaient moins encore par les honneurs que par les capitaux, dans un pays d'une pauvreté monétaire aussi grande que la Suède.

Pour clôturer cette revue rapide des pays situés au nord-est, il nous reste à parler de la Russie, qui, à plus d'un égard, fut d'une importance capitale pour la Ligue, mais sur laquelle, de même que sur la Suède, les renseignements authentiques font complétement défaut pour cette période. Ainsi il n'a pas été possible de retrouver de chartes contenant octroi de franchises commerciales au profit des Hanséates, ni de diplômes confirmatifs de ces chartes ; et l'on a recherché avec le même insuccès des règlements ou skra, concernant l'organisation des comptoirs établis dans l'Empire. L'absence de diplômes peut jusqu'à un certain point s'expliquer naturellement, en ce que la confirmation des priviléges s'opérait à la manière russe, c'est-à-dire par le baisement de la croix, et par conséquent probablement sans la rédaction d'un acte.

Quoi qu'il en soit, il est certain que la Ligue possédait des factoreries à Novogorod, à Pleskow et probablement déjà à Moscou, mais que celle de Novogorod lui rendait les services les plus importants.

Cette dernière factorerie, qui portait une clef dans son écu, et qu'on appelait aussi comptoir de Saint-Pierre en

Digitized by Google

l'honneur du saint son patron, se dirigeait sans doute par les mêmes principes et la même discipline, qui présidaient à tous les établissements analogues; et certes aucune précaution n'était de trop dans une cité aussi gigantesque que celle de Novogorod, et parmi un peuple aussi inculte, aussi barbare que le peuple russe de cette époque.

Un alderman et un conseil placés à sa tête y remplissaient les fonctions attachées partout à leur magistrature; ils veillaient au maintien de l'ordre, rendaient la justice à leurs administrés, soit que ceux-ci eussent des difficultés entre eux ou avec des indigènes, défendaient les libertés acquises, tenaient la main à l'observation des statuts, et pour l'accomplissement de cette dernière mission se trouvaient investis du pouvoir exorbitant de prononcer non-seulement une amende ou un emprisonnement, mais même la peine capitale.

Leurs sentences n'étaient cependant pas irrévocables; et quand l'intérêt engagé dépassait un certain chiffre, le débat pouvait être porté de nouveau soit devant les villes de Lubeck ou de Revel ou de Dorpat, soit même devant la Diète hanséatique.

Pour faire face aux dépenses considérables nécessitées par l'entretien de l'établissement, et par les ambassades que la Ligue ou les principales villes hanséatiques expédiaient dans l'intérêt, mais aussi à la charge de cet établissement, soit auprès des czars, pour les gagner, en payant leur tolérance, soit à Novogorod même, pour y examiner l'état des choses et l'améliorer au besoin, on recourait comme ailleurs au produit des amendes, à celui d'un Schossgeld, perçu près du comptoir, ou même si ces revenus étaient insuffisants, à celui d'un Pfundzoll; et c'est ainsi par exemple, que nous voyons la Ligue autoriser, en 1434, les villes livoniennes à

Digitized by Google

organiser chez elles un Pfundzoll, pour se couvrir des avances qu'elles avaient faites en faveur du comptoir.

Ce qui frappe, quand on examine les relations commerciales des Hanséates avec les Russes, c'est d'y voir participer directement du côté de la Ligue un plus grand nombre de ses communes continentales, que l'on n'en rencontre dans d'autres de ses directions, à l'exception cependant de la Flandre; en effet, on mentionne à plusieurs reprises, comme se rendant pour leur compte en Russie et à Novogorod, des marchands de Magdebourg, de Brunswick, de Munster, d'Unna, de Duisbourg, de Dortmund, d'Eimbeck, de Duderstadt, et plus que probablement d'autres cités encore se seront portées vers des spéculations qui offraient de magnifiques résultats.

Pour expliquer ce phénomène, il faut croire que les communes en question utilisaient et affrétaient les vaisseaux des communes maritimes, ou bien que, malgré les dangers de la route et l'augmentation des frais, elles entreprenaient leurs expéditions par voie de terre, en traversant pour l'aller et le retour les provinces saxonnes, vendes, prussiennes et livoniennes.

Des expéditions de ce dernier genre ont eu certainement lieu; rien n'est mieux acquis que ce point, qui résulte de plusieurs statuts; et toutefois leur existence, voire même leur persistance, a lieu d'étonner, quand d'une part on songe aux conditions désavantageuses au milieu desquelles elles se produisaient et qui rendaient la concurrence si difficile, quand d'autre part on les voit même rigoureusement frappées d'interdit par des règlements rendus, sans doute aucun, sur la provocation des villes maritimes, qui usaient de leur influence pour écarter ces tentatives si funestes à leurs intérêts.

Il est certain, en tout cas, que les villes maritimes pré-

Digitized by Google

dominèrent en Russie, comme partout ailleurs, et que, parmi celle-ci, le premier rang, en raison de l'importance des affaires et aussi des sacrifices, appartint à Wisby, tant que cette cité fut florissante, ainsi qu'à Lubeck et aux villes livoniennes de Riga, Revel et Dorpat; ces trois dernières tentèrent même bientôt de mettre à profit l'affaiblissement de la Ligue et les avantages de leur situation géographique, pour saisir le monopole dans les relations avec la Russie.

Quant aux Pays-Bas, leur grand éloignement leur a probablement conseillé l'abstention; en tout cas, il n'est fait nulle part mention de leur commerce avec cet empire.

Parmi les articles d'exportation de la Russie, on distingue surtout, en se rattachant à des sources très-insuffisantes, les produits de ses immenses forêts, les cuirs, la cire, dont le monde catholique faisait alors une consommation énorme, du chanvre, du miel, enfin les variétés innombrables des productions fournies par le règne animal et végétal d'un territoire aussi étendu. Mais il ne fallait pas songer encore à exporter de la Russie les objets d'art, que l'industrie seule sait créer; et l'agriculture elle-même y était encore trop peu prospère, pour que l'éducation des animaux fût bien avancée et alimentât l'exportation dans la mesure que nous avons constatée pour le Danemark.

Les draps, en général, semblent avoir formé la principale branche d'importation; mais, en tête, figurent les draps de Flandre, qui, à l'origine, au moins, semblent avoir le mieux flatté le goût russe, et ont été pour cela l'objet d'exemptions fiscales particulières, dont profitaient les Hanséates; plus tard, quand les Anglais furent entrés en lice avec les Flamands, le succès avec lequel ils luttèrent contre leurs devanciers tant pour le prix que pour la qualité, modifia insensiblement les dispositions des Russes, et la Ligue, qui, malgré la satisfaction secrète que lui procurait cette con-

Digitized by Google

currence, avait néanmoins longtemps interdit l'importation des draps anglais, pour ne pas contrarier le goût de ses clients et ne pas se brouiller avec la Flandre, finit cependant par y consentir, à condition toutefois qu'ils seraient à l'instar des draps flamands.

Mais les villes prussiennes ne purent obtenir ni du comptoir ni de la Ligue l'autorisation d'importer les draps grossiers de la Pologne; en revanche, aucune prohibition ne pesait sur les draps de fabrication allemande, qui, cependant, n'étaient guère moins grossiers; et si ces dernières étoffes ont pu trouver un accès en Russie, malgré leur valeur minime et les frais considérables de transport, c'est que, même sous le rapport des qualités inférieures, l'industrie russe était encore trop en arrière.

A cet article important des draps, il faut ajouter des cargaisons de sel et de harengs, quelque peu d'or et d'argent, enfin toutes les marchandises qui pouvaient se trouver dans les comptoirs étrangers et à la convenance de ce pays; or il n'est pas douteux que ce pays présentât comme débouché une certaine importance pour les Hanséates; car enfin le nombre et la prospérité croissante des habitants de Novogorod et de Pleskow, la pompe quelque peu fastidieuse et orientale des princes et des boyards, la masse même grossière de la population, tout cela soulevait des besoins de toute nature, et encore les Hanséates étaient-ils les seuls et uniques fournisseurs.

Le système commercial suivi en Russie ne diffère en rien de celui que nous avons étudié à l'occasion de la Norvége; partout, en effet, où il y avait des comptoirs, ils étaient appelés à rendre les mêmes services, à jouer le même rôle essentiel dans le mécanisme général du commerce; les compatriotes du lieu en devenaient les facteurs; ils exécutaient les ordres des marchands hanséatiques qui les employaient

Digitized by Google

et procédaient pour leur compte et en leur absence à des acquisitions et à des ventes successives. De cette façon, le comptoir se convertissait en un centre d'opérations vers lequel l'indigène se trouvait bientôt attiré par le désir d'écouler ses propres produits, et la nécessité de pourvoir à ses propres besoins; et si quelques mesures coercitives venaient affermir ces tendances, c'en était fait du commerce actif de la nation étrangère, et les résultats désirés se produisaient d'eux-mêmes, à savoir : le comptoir faisait véritablement le prix des marchandises à lui ou par lui offertes; une surveillance facile prévenait les infractions aux règlements et procurait un contrôle plus efficace sur la qualité des objets par trop compromise par le défaut de concurrence; l'impôt de douane perçu à l'entrée et à la sortie n'en était que mieux assuré sur l'intégralité des opérations.

Cependant il ne paraît pas que les établissements de Novogorod et de Pleskow, auxquels on se rendait par la Néva, ou par la Narva ou la Dvina, ou enfin par une route de terre, qu'il ne serait pas facile aujourd'hui de déterminer exactement, il ne paraît pas, disons-nous, que ces établissements aient d'une façon absolue consommé toutes les transactions; car il est certain, par exemple, qu'il s'est fait à toutes les époques un trafic sur les frontières qui séparaient la Russie de l'Esthonie et des provinces livoniennes, et que même les Russes se sont risqués fort avant dans ces pays limitrophes avec des produits nationaux.

De plus, le désir d'éluder les impôts établis dans les factoreries ou l'espoir de traiter plus avantageusement, en allant trouver les indigènes, donna naissance à un commerce de contrebande, que les luttes fréquentes entre Russes et Hanséates mettaient jusqu'à un certain point en faveur, et qui se faisait probablement par la Suède.

Toutefois, la Ligue voulait sincèrement et sérieusement

Digitized by Google

faire graviter tout le commerce autour de ces pivots appelés comptoirs, et elle fit défense aux Hanséates de s'aboucher avec des prêtres, des pêcheurs, des propriétaires ou des contrebandiers.

Mais il n'y avait aucun désaccord entre les divers membres de la Ligue quand il s'agissait de revendiquer le monopole du commerce russe vis-à-vis des étrangers; et ils le défendirent aussi avec succès jusqu'à la fin de notre période.

Il était de principe, en Esthonie et en Livonie, que les étrangers n'y traiteraient pas entre eux et qu'ils s'abstiendraient de parcourir les campagnes et les petites localités; en leur permettant le trafic dans les grandes villes, on était sûr que les gilds marchandes du lieu sauraient bien se les assujettir. Enfin, d'autres statuts plus exclusifs encore ne permirent plus désormais à des vaisseaux néerlandais d'opérer des chargements dans les villes occidentales de la Ligue avec destination pour la Livonie, et défendirent d'initier sur le sol livonien qui que ce soit, qui ne ferait partie de la confédération, aux éléments de la langue russe.

Si les étrangers ne tentèrent pas la navigation de la Néva, c'est qu'ils redoutaient la jalousie des Suédois, qui dominaient ces parages et qui, en outre, n'auraient à aucun prix voulu déplaire aux Hanséates, si souvent leurs alliés contre le Danemark; quant aux Suédois eux-mêmes, ils étaient peu à craindre à cause de l'insignifiance de leur commerce actif.

Ce qui prouve péremptoirement à quel point les Hanséates avaient réussi à s'imposer et à se rendre indispensables aux Russes, en les isolant de toute communication étrangère, c'est que, quand un conflit éclatait entre Russes et Hanséates, ceux-ci, pour faire souscrire les premiers à leurs prétentions justes ou injustes, usaient d'un moyen tout-puis-

Digitized by Google

sant, qui consistait à abandonner leurs comptoirs, et à interrompre toute espèce de relations avec le pays, ou même seulement à en formuler la menace d'une façon sérieuse; or, il est incontestable qu'en d'autres circonstances ce procédé leur serait devenu nécessairement fatal.

La Ligue, uniquement préoccupée de ses intérêts, semblait appliquer au commerce les maximes rigides qui ont cours quelquefois en politique, et méconnaissait ses amitiés quand il fallait leur faire des sacrifices; l'ordre Teutonique, par exemple, avait insisté pour obtenir le droit de prendre part au commerce avec la Russie; on ajourna d'abord la réponse, sous prétexte de soumettre la requête à tous les cointéressés; et finalement, l'ordre obtint un refus catégorique.

Il était formellement interdit, ici comme partout ailleurs, de se servir pour ce trafic des fonds d'un seigneur, soit laïque, soit ecclésiastique, ou de toute autre personne étrangère à la Ligue; et il n'y avait que les véritables marchands hanséatiques qui fussent en droit de s'y livrer.

La plupart des transactions s'opéraient par la voie de l'échange, et si ce mode convenait aux Russes, comme à tout peuple qui débute, il ne convenait pas moins aux Hanséates, qui y trouvaient leur compte, et qui défendirent même d'importer de l'argent en Russie; cependant cette prohibition devait être quelquefois éludée par des marchands qui pouvaient trouver plus d'avantage, dans un cas donné, à traiter au comptant.

Les Russes ont, de tout temps, aimé acheter à crédit; mais comme c'était là une source intarissable de contestations, et qu'il était aussi difficile à cette époque qu'il l'est encore même de nos jours de faire valoir ses droits devant la justice moscovite, et de recouvrer ses créances, la Ligue décida à plusieurs reprises, que les opérations commerciales

Digitized by Google

devaient, aussitôt conclues, ne laisser aucune obligation en souffrance.

Telle était, en somme, la marche du commerce dans cet empire; malheureusement cette marche ne fut pas toujours paisible, et plus d'une fois elle fut interrompue par des réclamations violentes, élevées de l'un ou de l'autre camp.

Les réclamations dirigées contre les Hanséates étaient loin de manquer toujours de justesse; on leur reprochait notamment leurs tendances par trop égoïstes et exclusives, leurs procédés tyranniques, et des fraudes très-sensibles dans la qualité et la quantité des marchandises.

Ces mesquines déprédations que l'existence d'un monopole peut seule expliquer, ainsi qu'une avidité mercantile insatiable, se rencontraient, à ce qu'on rapporte, souvent à l'occasion des cargaisons de sel et de harengs, et plus souvent encore à propos des draps de Flandre; il paraîtrait, entre autres, qu'une ruse assez fréquente consistait à couper ces draps au milieu de leur longueur, à en enlever plusieurs aunes, à recoudre les deux fragments, et à livrer ces pièces ainsi rognées à la consommation, avec l'étiquette de la mesure primitive. Quand le larcin n'émanait pas du marchand lui-même, le triste honneur en revenait au fabricant.

Les plaintes légitimes des Russes, que ceux-ci exprimaient parfois de la façon la plus brutale, et par des violences que les Hanséates ne savaient pas réprimer à Novogorod comme à Bergen, étaient trop compromettantes pour l'avenir du commerce allemand en Russie, pour que nous puissions douter de la sincérité avec laquelle la Ligue et le comptoir cherchèrent les moyens de mettre un terme à ce scandale.

On s'excusa près des Russes, en se posant soi-même en victime des fabricants; on fit des règlements contre les

Digitized by Google

fraudes, on adressa des admonestations aux Flamands, on redoubla de vigilance, et des contrôleurs (Frachtherren) furent chargés de la mission de vérifier les chargements des navires à leur départ pour la Russie comme à leur retour; l'amour des gains illégitimes déjoua encore souvent ces combinaisons, et on peut dire que la déloyauté des Hanséates n'a pas peu contribué à les desservir en Russie, et à accélérer leur chute.

D'un autre côté, les Moscovites n'étaient pas non plus d'une probité commerciale à toute épreuve, et l'on voit, dès lors, que les éléments de discorde étaient loin de faire défaut. Plus d'une fois, le mécontentement des indigènes se fit jour par des actes barbares, les Hanséates recouraient à des représailles, le comptoir était fermé, mûré, abandonné même; mais bientôt l'appât du lucre d'un côté, les besoins impérieux de l'autre, préparaient le terrain d'une nouvelle conciliation, les Russes embrassaient la croix, et l'ancienne situation se trouvait ainsi rétablie; malheureusement, il se passait fort peu de temps sans que tout ne fût remis en question.

Mais des orages plus redoutables encore, et d'un caractère bien moins transitoire, vinrent presque à la fois assaillir et menacer dans leurs bases les rapports des Hanséates avec la Russie.

Et d'abord, plusieurs villes prussiennes très-florissantes, telles que Thorn, Elbing, et surtout Dantzig, s'étaient en 1453 soulevées contre l'ordre Teutonique, dont le gouvernement oppressif et décrépit entravait leurs aspirations au lieu de les seconder. Or il arriva qu'avec cette ténacité si familière aux pouvoirs spirituels, quand il s'agit de défendre les biens de ce monde, l'ordre Teutonique ne voulut pas lâcher prise, fit armer des navires pour intercepter le commerce maritime de Dantzig, et dirigea sur cette ville

Digitized by Google

une armée de terre, qui eut avec les insurgés divers engagements. On voit que le théâtre de la guerre se trouvait tel, qu'il devait interrompre ou au moins puissamment contrarier les communications entre la Ligue et les comptoirs russes. Heureusement pour elle, des conférences ouvertes en 1466, sous les auspices du sénat de Lubeck, rétablirent avec la paix la liberté de passage, et réglèrent le différend en ce sens, que la Prusse serait divisée en deux parties, dont l'une avec le titre de Prusse royale, et comprenant les villes insurgées, passerait sous la domination du roi de Pologne, dont l'autre resterait assujettie à l'ordre Teutonique, et ne relèverait du royaume polonais qu'à titre de fief; il était bien entendu que rien ne serait changé dans les anciens rapports des villes prussiennes avec la Hanse teutonique.

Un autre conflit, qui éclata en 1476, entre les villes et les prélats de la Livonie, provoqua une nouvelle interruption, et la Ligue n'eut pas moins de mal que la première fois à dissiper les causes de dissentiment et les entraves du commerce.

Mais tous ces périls avaient pu au moins être conjurés; que n'en fût-il de même de celui dont nous voulons à présent rendre compte!

Chacun connaît par l'histoire les progrès et les ravages que firent autrefois les Tartares dans l'intérieur de la Russie, la prise de Kiew en 1240, les victoires qu'ils remportèrent près de Cracovie et de Liegnitz en Silésie, enfin leur retraite subite provoquée par l'apparition d'une aurore boréale qui jeta la terreur dans leurs rangs.

A la fin du quatorzième siècle, et par conséquent après une halte prolongée, ils reprirent leurs expéditions sous le commandement du fameux Tamerlan, mais en se dirigeant cette fois vers l'Asie; ce moment parut favorable aux prin-

Digitized by Google

cipautés russes, telles que Moscou, Volodomir et Kiew, pour rallier autour d'elles les tribus avoisinantes, et pour attaquer à leur tour leurs vainqueurs.

Le czar Ivan Vasiliewitz, qui arriva au trône en 1462, eut le bonheur de faire triompher ce mouvement réactionnaire; il purgea la Russie des hordes tartares, et à l'intérieur rétablit le bon ordre, en soumettant à son pouvoir la plupart des chefs moscovites.

Comme la fortune lui souriait, il tourna ses regards vers Novogorod et Pleskow, qui lui promettaient les plus riches dépouilles, et dont la conquête rentrait dans le plan d'unification qu'il s'était tracé.

La ville de Novogorod, dont l'étendue dépassait les limites de nos capitales modernes les plus considérables, et dont la prospérité était proverbiale, quoiqu'elle ne frappât pas de monnaie et que les têtes de martre lui servissent de signes monétaires, ressemblait à plus d'un égard aux communes allemandes, notamment en ce qui concernait l'esprit d'indépendance, et supportait impatiemment la suzeraineté des czars, contre lesquels elle réclama même l'assistance du roi de Pologne.

Toutefois, après de très-vives résistances, entretenues principalement par une femme héroïque nommée Marsa, et veuve du possadaik Isaac Borizkij, Novogorod tomba au pouvoir d'Ivan, qui la soumit à des prestations rigoureuses et la dépouilla de sa liberté. Le régime impérial devint plus accablant encore après une tentative d'insurrection qui éclata en 1477. Ivan mit la ville au pillage, fit transporter les principaux citoyens dans l'intérieur de l'empire, et les fit remplacer par des Moscovites.

Il va sans dire que tous ces événements donnèrent le coup de grâce au commerce autrefois si prospère des Allemands à Novogorod; ces derniers étaient d'ailleurs mal vus du

Digitized by Google

souverain auprès duquel ils passaient pour les propagateurs des idées de liberté et d'indépendance, et qui n'était pas d'humeur à tolérer des droits à côté des siens, ni une civilisation un peu avancée à côté de la barbarie d'un régime absolu.

Les mauvaises dispositions, pour pouvoir se faire jour, cherchaient seulement un prétexte qui ne tarda naturellement pas à s'offrir; quelques Russes avaient été mis à mort pour avoir fabriqué de fausses monnaies à Revel et à Riga et y avoir commis les plus odieuses turpitudes.

Ivan exigea que les magistrats livoniens, qui avaient rendu la sentence, fussent abandonnés à son ressentiment, et sur le refus qui lui fut opposé, il fit arrêter en 1494 les quarante derniers Allemands restés à Novogorod, confisqua tous les biens délaissés qui se montèrent à cent mille florins, et ordonna la fermeture du comptoir.

Et cependant, malgré tous ces désastres, les Hanséates ne désespérèrent pas renouer leurs relations avec les Russes, puisant cette foi dans les expériences du passé et dans leur domination en Esthonie et en Livonie, pays frontières de la Russie; nous aurons malheureusement à voir plus tard combien ces espérances furent trompeuses, mais auparavant constatons que jusqu'à la fin de notre période ces relations demeurèrent entières, fécondes, lucratives, et tournons-nous maintenant vers les contrées qui en faisaient comme la contre-partie.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

HISTOIRE DU COMMERCE DES HANSÉATES AVEC LES PAYS-BAS, LA FRANCE, L'ESPAGNE ET LE PORTUGAL.

Les Hanséates traversèrent notre seconde période sans que leur prépondérance commerciale fût plus sérieusement entamée à l'Occident qu'au Nord-Est, et ce résultat doit être attribué aussi bien à la marche des événements qui en disposèrent ainsi, qu'à la solidarité existant entre les deux termes extrêmes du trafic hanséatique, en vertu de laquelle l'anéantissement ou la prospérité d'un de ces termes déterminait l'anéantissement ou bien prévenait et au moins retardait la ruine de l'autre.

Car le commerce d'intermédiaire est ainsi fait, qu'il suppose nécessairement, en dehors de l'agent actif, deux points éloignés à mettre en rapport, dont il doit disposer, ou auxquels il doit renoncer en même temps, tout comme le colosse de Rhodes qui posait les pieds sur deux continents, et qui n'aurait pu être privé de l'une ou l'autre de ses bases sans tomber en poussière.

Parmi les pays occidentaux, aucun n'attirait l'attention des Hanséates au même degré que la Flandre avec son marché cosmopolite dans la ville de Bruges, qui lui permettait l'écoulement facile et avantageux, grâce aux priviléges obtenus, des produits du Nord; et à l'inverse, les Flamands savaient parfaitement apprécier tous les mérites de la Ligue, qui, elle seule, était en position de fournir les

Digitized by Google

articles inestimables des contrées septentrionales, et par là de conserver à leur pays l'éclat et l'importance qu'il avait acquis.

Cette situation, toute basée sur des besoins et une utilité réciproques, devait naturellement résister à des changements de dynasties : aussi voyons-nous que les rapports entre Hanséates et Flamands ont plutôt eu à se féliciter qu'à souffrir de l'avénement de la maison de Bourgogne à presque toutes les couronnes des Pays-Bays; et en tout cas, les malheurs occasionnés par les troubles qui marquèrent l'époque de transition, furent largement compensés sous le règne bienfaiteur du duc Philippe le Bon.

Pendant les guerres incessantes de Charles le Téméraire, l'héritage de ses aïeux ne fut presque pas mis en cause, et ce n'est que de Maximilien et de ses démêlés avec la ville de Bruges que date la chute irrémissible de cet immense centre commercial.

Les agitations intérieures étaient rarement fatales à la ligue Hanséatique; tout au contraire elles tournaient généralement à son avantage par la façon habile dont elle en a de tout temps su tirer parti.

Quant aux conflits qui éclataient entre Hanséates et Flamands, ils se terminaient également la plupart du temps en faveur des premiers, sans que pour cela on recourût aux armes.

Cependant, il y a quelques rares exemples où des mésintelligences prirent les proportions d'une guerre partielle; mais, dans la majeure partie des cas, la Hanse usait d'un moyen pacifique qui la conduisait tout aussi sûrement à ses fins, et qui n'était même mis en usage que quand tous les autres, tels que négociations et ambassades, avaient été épuisés.

Il consistait pour les Hanséates à abandonner leur comp-

Digitized by Google

toir, à s'interdire toute espèce de relations avec la Flandre, à refuser aux Flamands l'accès des ports hanséatiques, à défendre même à des neutres l'achat ou le placement de leurs draps sur le territoire de la Ligue; enfin, et pour nous servir d'une expression exagérée, mais qui rend les tendances de la confédération dans ces circonstances, à organiser vis-à-vis d'eux une sorte de blocus continental au petit pied.

Tant que les Hanséates demeurèrent en possession de leur monopole dans le Nord, les effets de ce système ne tardaient pas à se faire sentir, et les indigènes finissaient bon gré mal gré par faire droit à leurs réclamations ou à leurs exigences, et même par leur allouer une indemnité pour le préjudice causé par l'interruption.

Mais comme les deux partis avaient chacun intérêt au maintien des relations, il serait injuste d'attribuer *à priori* toutes les difficultés qui surgirent à la mauvaise foi de l'un ou de l'autre, il faut plutôt croire que les torts étaient réciproques, que tantôt les Hanséates introduisaient la fraude dans leurs opérations ou visaient à un monopole auquel les Pays-Bas, plus avancés que le Nord, n'avaient jamais voulu consentir; que tantôt aussi les princes ou les communes voulaient reprendre d'une main ce qu'ils avaient donné de l'autre, que l'intérêt privé violait effrontément et à tout propos les traités les plus solennels, et que la candeur des ancêtres, voire même des anciens Germains, est une de ces fictions agréables auxquelles on a seulement recours pour châtier les imperfections ou les iniquités de son époque.

Quels étaient donc, en général, les sujets de plainte des Hanséates?

Ils en trouvaient un peu partout, jetaient assez volontiers les hauts cris, se scandalisaient des moindres lésions, comme si on avait commis à leur égard des crimes de lèse-

Digitized by Google

majesté, et témoignaient bien, par cette susceptibilité extrême, que s'ils ne dictaient pas la loi on ne la leur faisait guère, et que, sans avoir précisément un monopole, ils jouissaient d'une position et de faveurs notables, au nombre desquelles figurait une liberté commerciale absolue, des droits de douane réduits, une factorerie privilégiée, une juridiction propre dans plusieurs cas, l'affranchissement complet ou partiel du droit d'accise sur le débit de vin ou de bière, des avantages identiques en ce qui concernait le commerce des grains, et l'acquisition ou l'importation de substances alimentaires affectées à leur consommation personnelle, enfin ces mille et une privautés qu'ils savaient prendre en Flandre comme dans tous les autres siéges de leurs établissements.

Si on arrêtait quelques négociants hanséatiques, si, pendant les désordres d'une guerre intestine, des Hanséates avaient souffert dans leurs personnes ou leurs biens, si des débiteurs indigènes parvenaient à se soustraire au payement de leur dû, si les autorités locales s'immisçaient dans les affaires intérieures du comptoir, au lieu de les abandonner aux soins de l'alderman, si les droits de douane avaient été élevés dans la ville de l'Écluse et dans celle de Damm, qui servait de relais entre la précédente ville et Bruges, si le port du Zwin, qui recevait les navires, se trouvait accidentellement obstrué par mesure de prudence contre des ennemis, si en temps de disette l'exportation des grains avait été interdite, si les procès traînaient en longueur devant la justice du pays, ou si les juges prévariquaient, et en foule d'autres cas semblables, qui se présentaient certainement, les Hanséates élevaient la voix, poussaient des lamentations et demandaient vengeance ou justice.

Des reproches très-vifs et très-fréquents étaient également adressés aux Flamands, au sujet de leurs draps, qui,

Digitized by Google

tantôt ne comportaient pas les dimensions vendues, tantôt portaient des marques de fabriques recommandables, tandis qu'ils étaient de qualité inférieure, de telle façon que les relations des Hanséates avec la Russie ou avec les autres pays, y compris l'Allemagne, auxquels ils fournissaient ces étoffes entachées de fraude, couraient le plus grand risque de s'écrouler sous la réprobation générale.

De leur côté, les Flamands ne voyaient pas sans un mécontentement extrême, que les Hanséates ne se bornassent pas aux draps de leurs manufactures, mais recherchassent également ceux que fournissaient la Hollande, le Brabant, et d'autres provinces des Pays-Bas, et que, de plus, ils allassent chercher les étoffes de laine jusqu'en Angleterre, comme si la Flandre n'était pas suffisamment malheureuse d'avoir vu surgir des rivaux, et comme si ces derniers ne se chargeaient déjà pas assez eux-mêmes du placement de leurs produits.

Le grief des Flamands paraissait d'autant plus légitime, qu'il n'est pas improbable qu'ils n'ont à l'origine accordé tant de priviléges à la Ligue, que pour s'assurer par son entremise l'écoulement régulier et constant de leurs articles manufacturés; autrement, comment s'expliquer que plus d'une fois, durant cette période, les ducs de Flandre invitèrent les villes hanséatiques à ne pas tolérer les draps anglais dans leurs enceintes, et qu'un jour même on saisit dans un port hanséatique des étoffes de cette provenance, chargées sur un navire hanséatique?

Toutefois, les Hanséates tinrent un compte beaucoup moins grand de ces défenses que des avantages qui naissaient de la concurrence, et plus ils revendiquaient de monopoles pour eux, moins ils toléraient ceux des autres nations.

Enfin, les Flamands se plaignaient des supercheries com-

Digitized by Google

mises dans l'importation de diverses denrées, ainsi que de plusieurs statuts hanséatiques, qui leur fermaient tout accès aux bénéfices réalisés par les Allemands; nous pouvons mentionner, à ce dernier sujet, le règlement qui défendait formellement aux Hanséates de commissionner un Flamand à l'occasion de leur commerce, et de recourir à d'autres intermédiaires qu'aux facteurs établis dans le comptoir de Bruges.

Et néanmoins, la Flandre avait encore plus d'intérêt à supporter ces désagréments, à faire droit aux réclamations de la Ligue, ou au moins à transiger sur tous les points, qu'à pousser les choses à l'extrême; car s'il était bien vrai que les Hanséates eux-mêmes n'avaient qu'à perdre à une rupture, il était certain aussi qu'elle devait être bien plus fatale encore aux Flamands; en effet, les manufactures de Flandre ne s'alimentaient guère qu'avec la laine anglaise; or qui, et nous n'exceptons pas les Anglais eux-mêmes, aurait pu, au moins pendant un certain temps, fournir cette laine à meilleur compte que les Hanséates, qui jouissaient, comme nous le savons, de priviléges considérables en Angleterre, tant pour l'importation que pour l'exportation? qui, en outre, aurait pu offrir à ces manufactures les débouchés immenses, dont disposaient les Hanséates? qui, en dehors des Hanséates, aurait pu jeter sur les marchés de Flandre les produits indispensables du Nord? et n'était-il pas certain, en outre, que la retraite des Hanséates du comptoir de Bruges ne ferait que profiter à une autre province, province voisine et rivale? de sorte que toutes les inspirations réunies de l'intérêt et de la jalousie conseillaient de prévenir un éclat; malheureusement les passions, plus aveugles encore que l'intérêt n'est clairvoyant, y poussaient quelquefois; mais, dans ces cas, une réconciliation ne tardait pas à se produire, à l'occasion de laquelle les Hanséates

Digitized by Google

avaient toujours soin de se faire concéder quelques nouveaux avantages.

C'est de cette façon qu'il fut convenu, en 1456, que désormais tous les conflits à naître seraient soumis à une commission arbitrale, et que les actions dirigées par des indigènes contre des Hanséates ne seraient plus portées devant les tribunaux du pays.

Et si toutes ces précautions n'étaient pas de trop pour pouvoir se maintenir dans un pays comme la Flandre, le plus libéral de tous, ne blâmons pas trop dès lors les efforts persévérants que firent les Hanséates en terre étrangère pour y accroître leurs priviléges à l'infini, et reconnaissons que le monopole, ou au moins à son défaut une grande autorité, basée sur des priviléges étendus et même sur une force matérielle, trouvait sa justification dans les exigences d'un commerce sans cesse menacé.

A l'époque de ses beaux jours, le comptoir de Bruges, dont les opérations dépassaient cependant en importance celles de tous les autres établissements de ce genre, ne comptait guère plus de trois cents facteurs à résidence fixe, exécutant les ordres d'achat et de vente qu'ils recevaient des Hanséates, quand ceux-ci ne se rendaient pas eux-mêmes sur les lieux ou n'y envoyaient pas leurs commis.

Le nombre restreint des facteurs tient à ce que les employés subalternes, les ouvriers, n'étaient pas recrutés dans les villes de la confédération, mais bien parmi les indigènes, probablement parce que même une plus forte colonie allemande n'aurait jamais pu, comme à Bergen par exemple, tenir tête à une population aussi compacte que celle de Bruges, ou même lui imposer ses volontés.

Ces comptoristes ne pouvaient quitter la factorerie qu'après plusieurs années de résidence; ils y vivaient sous la haute direction de six aldermans et d'un conseil composé de

Digitized by Google

dix-huit membres, et conformément aux maximes rigides de la discipline en usage; toutefois les mœurs plus faciles, plus polies, plus élégantes du peuple flamand se communiquèrent tant soit peu aux Hanséates, qui enrichirent leur langue d'une foule d'emprunts faits à celle du pays, comme le prouvent plusieurs documents littéraires du temps, et qui à leur retour dans leurs foyers reproduisaient dans leur tenue et dans leurs habitudes les traits distinctifs qu'ils s'étaient assimilés par le contact.

Les réunions générales des comptoristes avaient lieu, à ce qu'il paraît, dans le Reventer, c'est-à-dire probablement le réfectoire du couvent des Carmélites.

Voilà, à peu près, tous les renseignements que nous fournissent les sources sur l'organisation intérieure du comptoir de Bruges; mais il est permis à chacun de les compléter dans son esprit par les indications plus précises que nous possédons sur les autres établissements du même genre.

Ici, comme ailleurs, le comptoir devait être le seul et unique terrain des transactions; aussi devint-il comme une sorte d'école pratique pour la jeunesse, qui, à l'expiration de son stage, donnait à la patrie des négociants expérimentés.

Pour que le comptoir continuât à rendre ses services d'une façon exclusive, les statuts condamnèrent les facteurs au célibat, et menacèrent des déchéances les plus graves les Hanséates qui auraient brigué et obtenu le droit de cité en Flandre.

Il fut, dans le même esprit, fait défense aux membres de la Ligue d'écouler sur leur comptoir, et pour le compte d'un étranger, des marchandises à lui appartenant, d'engager des sociétés commerciales avec les indigènes, ou de leur confier des mandats qui s'appliqueraient à autre chose qu'à du vin, de la bière et des harengs.

Digitized by Google

Enfin, et quoiqu'à l'origine on se montrât assez facile sur l'admission des apprentis, puisqu'on recevait même ceux qui appartenaient au territoire rural d'une ville confédérée ou seulement à un pays renfermant quelques cités hanséatiques, voire même des personnes complétement étrangères à la Ligue, on devint beaucoup plus exigeant par la suite, et quant à la qualité d'alderman ou de membre du conseil, il est incontestable, au moins dans le dernier état des choses, qu'elle était subordonnée à la jouissance plénière des droits de bourgeoisie dans une des villes de la confédération.

Primitivement, le personnel de la factorerie de Bruges se décomposait en trois grandes divisions appelées quartiers, dont le premier comprenait les Suédois, les Livoniens et ceux de l'île de Gothland ; le second, la Prusse et la Westphalie ; le troisième, les villes vendes, les villes saxonnes et les autres cités ; chaque quartier était subdivisé à son tour en deux sections, et très-probablement chacune de ces six sections aura à l'origine été régie par un alderman et trois membres du conseil, de même que chacune avait sa caisse particulière qu'on nommait Schotbusse.

Mais quand l'idée unitaire eut gagné du terrain, nous voyons ces fractionnements s'amoindrir et même s'effacer, et en 1447 la Diète décide que désormais les aldermans seront choisis indistinctement dans tous les quartiers, partout enfin où leur aptitude se révélera.

C'était ordinairement vers la Pentecôte qu'avait lieu l'élection de ces hauts fonctionnaires, qui prêtaient serment de s'inspirer constamment de leur saine et droite raison dans l'application des usages et règlements du comptoir. A cette occasion lecture était faite des statuts, lesquels se trouvaient consignés dans un registre et subissaient de temps à autre des modifications et des refontes.

La juridiction des aldermans s'étendait à tous les Han-

Digitized by Google

séates, quelque part qu'ils se rencontrassent dans les Pays-Bas, et ces magistrats connaissaient de tous les conflits, de toutes les causes, à l'exception cependant des causes criminelles, quand le méfait s'était perpétré dans l'intérieur même du pays.

Les armes répressives dont ils disposaient vis-à-vis des délinquants consistaient dans les amendes, dans les peines de l'emprisonnement, dans la confiscation des navires et de leur chargement, dans le retrait du protectorat exercé par le comptoir.

En dehors de ces fonctions judiciaires, ils avaient aussi toutes celles qui, partout ailleurs, étaient inhérentes à leur charge, et, en ce qui concerne leur obligation de veiller au maintien des libertés acquises, elle visait les chartes d'immunités dont les originaux avaient été déposés dans la sacristie du couvent des Carmélites, ou, pour mieux dire, en arche sainte, que l'on avait surnommée l'Arche de Noé, comme si rien n'était plus naturel que cette alliance du domaine sacré avec le domaine profane et même commercial.

L'action protectrice du comptoir ne s'arrêtait pas aux frontières des Pays-Bas, il était tout au contraire comme le consulat général pour tout le commerce et tous les commerçants hanséatiques de l'Occident; et bien que l'Angleterre possédât sa factorerie, qui y assurait les mêmes avantages, il est néanmoins arrivé que des aldermans de Bruges ont figuré dans des négociations relatives aux intérêts de cette île.

Ces derniers étaient aussi en correspondance avec les puissances étrangères et avec la ligue Hanséatique, et, quand Lubeck eut obtenu la direction de la Hanse, c'est à cette ville qu'ils adressèrent leurs vœux et leurs rapports, c'est elle qui pourvoyait souvent aux besoins du comptoir,

Digitized by Google

ou qui se chargeait de le représenter à la Diète quand il n'y envoyait pas lui-même de député.

Le comptoir, en se consolidant, aspira bientôt à une certaine autonomie, et ces velléités d'indépendance se manifestèrent tantôt par le refus de communiquer ses règlements à la Diète, tantôt par l'emploi arbitraire qu'il faisait de ses ressources, tantôt par son immixtion dans des affaires dont la Ligue s'était réservée le jugement, tantôt aussi par des confiscations et des condamnations à l'amende dans une mesure fort exagérée.

De son côté, cependant, la Ligue travaillait à conserver au comptoir toute son autorité, et frappait d'exclusion quiconque s'adressait aux tribunaux de Flandre, soit pour en obtenir une première décision, soit pour leur demander le redressement d'une sentence prononcée déjà par le comptoir. Cette peine fut notamment appliquée à la ville de Cologne qui, à l'occasion d'une contestation sur le Schlossgeld, avait porté son appel devant la cour du duc de Flandre et eut la plus grande peine à obtenir sa réintégration dans le sein de la Hanse.

L'appel ne pouvait être valablement porté que devant la Diète, à laquelle succédèrent bientôt, pour les attributions dont s'agit, les villes vendes, et même la seule ville de Lubeck.

En ce qui concerne les dépenses et les recettes du comptoir de Bruges, il y a lieu d'appliquer ce que nous avons dit à propos de celui de Bergen; car ici encore nous rencontrons les mêmes frais, occasionnés par l'entretien d'une factorerie considérable, par des messages et des ambassades, expédiés soit par l'établissement lui-même, soit dans son intérêt et pour son compte par la Ligue, frais occasionnés aussi par des avances faites à la confédération ou à d'autres comptoirs, par des manœuvres secrètes et coû-

Digitized by Google

teuses destinées à la sauvegarde des priviléges, par des expéditions contre les forbans; et à toutes ces causes de déboursés, communes à tous les comptoirs, venait s'ajouter ici une cause toute spéciale aux Pays-Bas, dont les mœurs somptueuses entraînaient les Hanséates dans les voies du luxe et de l'apparat.

Pour faire face à toutes ces dépenses, on recourait en premier lieu aux amendes, qui appartenaient intégralement au comptoir, si le délinquant avait violé les statuts mêmes de ce comptoir, et pour partie seulement s'il s'agissait de la transgression des règlements hanséatiques.

A cette première source de revenus venait se joindre le Schlossgeld qui, de transitoire, devint bientôt permanent avec l'agrandissement des besoins, et qui se calculait dans la proportion d'un groten ou d'un demi-stüwer par valeur d'une livre flamande, déclarée sous la foi du serment.

Ce droit normal, qui, malgré son peu d'importance, produisait en raison du chiffre des affaires des sommes considérables, était cependant, selon les circonstances, élevé quelquefois de moitié ou même doublé; mais droits simples ou droits supplémentaires, les marchands cherchaient à les éluder les uns comme les autres quand ils le pouvaient, tandis que la Ligue mettait tous ses soins à ce que cette ressource n'échappât pas au comptoir, et voilà la raison d'être de deux règlements dont l'un décide que les articles transportés par les Hanséates de Londres, où ils auraient payé le droit, à la ville de Bruges, seraient soumis à un nouveau droit à leur départ de cette dernière localité, s'ils avaient subi une transformation; dont l'autre punit du double droit et d'une amende toute tentative pour frustrer les recettes.

Une des mesures les plus propres à assurer et à régulari-

Digitized by Google

ser ce revenu consistait à convertir le lieu du siége du comptoir, c'est-à-dire la ville de Bruges, en un entrepôt forcé où débarqueraient successivement tous les vaisseaux naviguant vers l'Ouest et où se rendraient même les Hanséates de Saxe et de Westphalie, dont les expéditions gagneraient les Pays-Bas par des routes continentales.

On n'admettait d'exception à cette règle que pour les navigateurs qui se dirigeaient soit seulement vers une ville hanséatique de l'Ouest, soit directement vers l'Angleterre et l'Écosse, et que pour certaines marchandises, appelées Venthe-Waaren, dont le débit était autorisé en tous lieux sans la moindre entrave, et probablement sans la moindre prestation.

Cette dernière qualification, tantôt plus, tantôt moins ample, s'est de tout temps appliquée à la bière, au vin et aux harengs; mais les murmures dont l'entrepôt a été l'objet l'ont sans doute successivement étendue à d'autres denrées encore, notamment aux blés et à des matières résineuses.

Toutes les autres marchandises de quelque poids et de quelque valeur, telles que les fourrures, les peaux, la laine, la cire, l'étain, le cuivre, le fer, la graisse, le chanvre, le lin, le fil, et bon nombre d'autres furent rigoureusement assujetties au payement des droits dans le lieu de l'entrepôt lui-même; mais une fois cette double obligation remplie, il était loisible aux marchands d'aller avec leurs marchandises ou en Angleterre, ou en Prusse, ou dans d'autres provinces des Pays-Bas, ou enfin partout où bon leur semblerait; et c'est là ce qui différencie profondément ce droit d'entrepôt des droits d'étape établis au moyen âge au profit de certaines localités, et qui équivalaient pour celles-ci à un véritable monopole.

Or la liberté absolue qui suivait à Bruges l'accomplisse-

Digitized by Google

ment des devoirs réglementaires, en corrigeait déjà un tant soit peu les inconvénients; mais d'autres avantages plus directs encore faisaient aisément supporter aux Hanséates leurs obligations. En effet, cette grande centralisation permettait à la Ligue de leur assurer au moyen du comptoir une protection efficace, et avant tout la jouissance paisible des priviléges inestimables du commerce; de plus, nul marché ne devenait plus à même que Bruges de favoriser leurs approvisionnements ainsi que l'écoulement de leurs produits, puisque, par suite de dispositions analogues, cette ville était devenue le siége de près de quinze factoreries appartenant à des nationalités différentes.

C'était donc là un assujettissement plus propice que nuisible à la cause des Hanséates; grâce à lui, d'ailleurs, le comptoir et les souverains du pays faisaient des perceptions plus régulières et plus importantes; et enfin, rien de plus agréable ni de plus lucratif ne pouvait certainement advenir aux indigènes que ces entrepôts grandioses et les affluences de consommateurs qu'ils déterminent, de telle sorte que cette organisation qui présentait, il est vrai, quelques désavantages et ne pourrait trouver aucune place dans notre société moderne, répondait cependant assez bien aux nécessités impérieuses du temps et aux intérêts de tous les partis.

Pour bien apprécier l'importance du commerce des Hanséates avec les Pays-Bas, il faut se souvenir que ces marchands disposaient à leur gré de tous les produits que le sol, l'agriculture, la pêche, les minières et l'industrie des empires du nord-est de l'Europe étaient à même de fournir; que, non contents d'être les monopoleurs du Danemark, de la Suède, de la Norvége, de la Russie, ils écoulaient encore ce que les provinces, qui renfermaient des villes hanséatiques, offraient en bière, vins, céréales, farine, draps et

Digitized by Google

toiles, et s'étaient même procuré l'accès des mines de Bohême et de Hongrie.

Ajoutons à cela les articles qu'ils tiraient de l'Angleterre et même de l'Écosse, de la France, de l'Espagne, et il nous sera facile de nous représenter le tableau de leur importation dans les Pays-Bas.

L'exportation comprenait essentiellement les draps de Flandre, et, de plus, des marchandises orientales et italiennes mises en vente par les Lombards, telles que des étoffes de soie et de coton, des épiceries de toute espèce, amandes, gingembre, riz, poivre, cannelle, etc., etc.

Quant au café, son heure n'était pas encore venue, et le sucre ne figurait à Bruges qu'en fort petites quantités; on sucrait probablement alors avec du miel d'Allemagne, de Pologne et de Russie.

Les productions de l'Espagne, du Portugal et de la France y étaient également à la disposition des Hanséates, quand ils ne préféraient pas les aller recueillir sur place.

Si le montant des opérations était considérable, le nombre des villes qui s'y livrèrent ne le fut pas moins, et presque tous les points de la Ligue se trouvaient représentés par leurs marchands; mais très-probablement ici, comme ailleurs, les plus grandes affaires n'ont guère été traitées que par les cités maritimes.

Tant de prospérité ne survécut même pas à notre seconde période, et, bien que le comptoir de Bruges subsistât encore dans la période suivante, sa décadence, néanmoins, remonte déjà au temps de Charles le Téméraire; il était, en effet, impossible que la carrière orageuse de ce prince ne réagît pas défavorablement sur la position et les priviléges des Hanséates en Flandre, et comme les Pays-Bas se trouvaient à peu près tout entiers sous son sceptre ou subissaient au moins sa décisive influence, ces marchands n'avaient même

Digitized by Google

plus la ressource de se soumettre les volontés rebelles des indigènes, en allant fixer leur résidence dans des provinces voisines plus hospitalières.

La mort de Charles le Téméraire raviva chez les communes flamandes l'espoir de recouvrer l'ancienne liberté; le mariage de sa fille Marie, héritière des vastes possessions de la maison de Bourgogne, avec l'archiduc Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III, entraîna les Pays-Bas dans toutes les guerres de la France avec l'Empire; d'autres commotions suivirent, en 1482, la mort de la princesse Marie; toutes ces circonstances réunies ne pouvaient qu'être fatales au commerce hanséatique, d'autant plus que la ville de Bruges était devenue comme le foyer des agitations; l'exaspération des bourgeois y alla si loin, qu'ils s'emparèrent de la personne même de Maximilien, qui subit une détention de deux mois et demi, dont son père vint le délivrer.

L'empereur, pour venger l'affront fait à son fils, usa de la plus grande sévérité envers la Flandre et la cité de Bruges, et leur imposa des contributions excessives; on dit même, et M. Roux de Rochelle a reproduit cette version, qu'il aurait, sous l'inspiration de la colère, fait obstruer le port du Zwin, dont le canal conduisait à Bruges; cependant les sources hanséatiques, qui, il faut bien le reconnaître, ne semblent aucunement avoir été consultées par cet élégant auteur, ne font aucune mention d'un acte de ce genre; elles semblent plutôt rapporter l'obstruction existante au cours naturel des événements, ou, pour mieux dire, elles ne s'en expliquent pas, et ce silence nous paraît significatif; d'ailleurs, bien avant l'empereur Frédéric, le port avait déjà présenté le même inconvénient et nécessité des réparations; enfin une étude attentive, à laquelle procédèrent, au seizième siècle, des commissaires hanséatiques, établit que la situation était loin d'être désespérée, et que la navigation pour-

Digitized by Google

rait, sur ce point, être rétablie sans trop de peine, ce qui compromet l'hypothèse qu'une pensée malveillante aurait ici présidé à une œuvre de destruction.

Quoi qu'il en soit, l'obstruction existait et contribua pour sa part, avec les événements relatés, à discréditer cette ville jadis si fameuse et à diriger le mouvement commercial vers d'autres provinces; Anvers, la jalouse Anvers, recueillit la succession de sa rivale, et en jouit jusqu'à ce que les hordes meurtrières de Philippe II la lui vinssent également arracher.

Les Hanséates y fondèrent un nouvel établissement, et néanmoins, quoiqu'ils y fussent parfaitement accueillis, quoique, en 1481, Maximilien confirmât leurs anciens priviléges et sollicitât même, en 1487, leur retour à Bruges, leur fortune ne se soutint pas et s'enfuit aux approches d'un commerce entièrement rajeuni, d'un esprit tout nouveau.

Quand on recherche les causes qui ont amené la chute du comptoir hanséatique, on est frappé tout d'abord de la résistance que bon nombre de membres de la Ligue, notamment des villes occidentales, ainsi que des villes de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, opposèrent à la prestation du Schossgeld, dont dépendait cependant l'existence même de la factorerie.

L'exemple le plus saillant, le plus pernicieux aussi, fut à cet égard donné, comme nous l'indiquions déjà, par la ville de Cologne, qui s'oublia jusqu'à s'adresser à la justice indigène, et encourut la disgrâce de la confédération. La bonne entente fut néanmoins rétablie en 1476, et Cologne s'engagea à payer annuellement au lieu du Schossgeld une somme fixe de 100 florins du Rhin, sauf au bout de dix années à revenir s'il lui plairait aux anciens errements.

Malheureusement la révolte avait une fois levé son étendard; elle se propagea de proche en proche, et hâta, dans la

Digitized by Google

période suivante, la désorganisation de l'antique système.

Ce n'est pas que nous condamnions absolument la résistance de la ville de Cologne, qui bien avant l'existence d'un comptoir dans les Pays-Bas y avait acquis des privilèges; qui pouvait, par la voie de Francfort, et sans payer les moindres droits, se procurer les épiceries et les objets de mercerie; et qui enfin faisait principalement dans les Pays-Bas le commerce des vins, compris parmi les articles affranchis de tout impôt, c'est-à-dire parmi les venthe-waaren; mais nous aimons à croire que si elle avait mieux calculé les conséquences désastreuses de sa conduite pour les intérêts généraux, elle eût défendu avec moins d'ardeur ses intérêts particuliers.

Si la Ligue résistait à l'abolition du Schossgeld en principe, il lui fallait cependant bien souvent, sur la demande des intéressés, consentir des exemptions pour tels ou tels objets, qui alors étaient déclarés venthe-waaren; mais ces concessions conduisaient, on le comprend, au même abîme, et les désastres de la ville de Bruges n'ont fait qu'accélérer un peu la chute inévitable de la factorerie.

Avec le temps, l'aisance s'était répandue parmi les indigènes ainsi que les connaissances commerciales; or cette sécurité, qu'inspiraient leur position de fortune et leur expérience, était affermie encore par une administration de plus en plus équitable de la justice, même vis-à-vis des étrangers; il en résulta que les Hanséates ne tardèrent pas à abandonner l'ancienne routine et à inaugurer le procédé moderne, en réclamant de ces indigènes les mêmes offices que leur avaient jusqu'alors prêtés les facteurs du comptoir. Ceux-ci, qui se voyaient désertés, désertèrent à leur tour leur résidence et se dispersèrent.

Les premières villes de la Ligue qui entrèrent dans cette voie nouvelle, malgré les défenses réitérées des règlements,

Digitized by Google

furent des villes de Hollande, de Zélande, de la Frise, du Rhin, de Westphalie, de Saxe et de Prusse; elles s'affranchirent ainsi de l'entrepôt et du Schossgeld, double sujétion que ne compensaient plus aussi largement qu'autrefois la coexistence à Bruges de foule d'autres comptoirs, et le bénéfice des priviléges par elles acquis; le résultat fut donc, comme dans les cas précédents, l'appauvrissement du comptoir.

Déjà aussi les marchands dissidents de la Hollande, de la Frise, de la Zélande, se livraient à un commerce de plus en plus étendu dans les ports allemands, sans tenir compte des entraves que la Ligue voulait leur opposer; celles des villes prussiennes, qui étaient passées sous le sceptre de la Pologne, ainsi que les Livoniens, auxquels la ruine des comptoirs de Novogorod avait rendu une certaine indépendance, faisaient bon accueil à tous ceux qui savaient leur procurer les articles autrefois fournis par les seuls Hanséates; cette rude concurrence fut mortelle pour le commerce hanséatique, qui cependant ne s'éteignit complétement que dans la période suivante, soutenu qu'il était encore par la domination de la Ligue dans la Baltique et ses comptoirs florissants à Bergen et à Londres,

Si nous n'avons parlé que de Bruges, il ne faudrait pas en conclure que ce fût la seule localité où se portassent les Hanséates; déjà nous avons eu occasion de voir qu'en cas de rupture avec cette ville, ils prenaient avec le plus grand ensemble le chemin d'Anvers, de Dordrecht ou de tout autre endroit avantageux; seulement leurs nouvelles résidences étaient par trop passagères pour qu'il y ait lieu de leur consacrer de plus amples développements; mais alors même que le comptoir se trouvait à Bruges, d'autres marchés en Hollande, en Zélande, dans le Brabant, à Anvers, à Malines, à Berg-op-Zoom, à Bruxelles et ailleurs, attiraient soit les

Digitized by Google

facteurs mêmes du comptoir, soit les voyageurs hanséatiques qui y allaient acheter par exemple des draps, et commercer soit avec des marchandises franches (tel est le nom que nous voulons donner aux venthe-waaren), soit avec des biens d'entrepôt, qui avaient passé par Bruges et y avaient payé les droits.

La fréquentation de tel ou tel de ces marchés libres avait été souvent interdite pour cause de violation des priviléges hanséatiques; mais l'accord se rétablissait bientôt, à la plus grande satisfaction des Hanséates, qui y trouvaient sans doute quelques avantages fiscaux, et des juges compatriotes relevant du comptoir de Bruges.

Quant à la Hollande, la Zélande et la Frise, les opérations des confédérés y étaient tenues en échec par les villes hanséatiques mêmes de ces provinces, qui usaient, sauf quelques restrictions, de tous les priviléges et comptoirs de la Ligue, et avaient naturellement la haute main dans leur patrie. La position des autres Hanséates y devint plus difficile encore, quand l'alliance qui s'était établie sous le règne de Waldemar III, entre les villes allemandes et les villes néerlandaises, eut considérablement perdu d'importance aux temps du roi Éric, qui parvint à en détacher beaucoup de ces dernières, dont il encouragea l'indépendance commerciale, et qu'il opposa à leurs anciennes alliées.

Le pacte qui fut conclu à Copenhague entre les deux fractions de la Ligue en 1441 ne termina pas la guerre, et un autre traité de paix intervenu en 1480, pour un laps de vingt-quatre années, fut également impuissant à ramener l'accord primitif; car comme on continuait à refuser aux Hollandais l'accès de la Baltique, et que d'autre part les droits avaient été exhaussés en Hollande, il restait assez de griefs pour nourrir les dissentiments.

Digitized by Google

Et cependant au fur et à mesure que les troubles s'étendirent sur la Flandre, les villes hollandaises gagnèrent en importance ; parmi celles-ci la ville d'Amsterdam en Hollande, et de Middelbourg en Zélande, devinrent des contrées florissantes pour le commerce hanséatique.

Les rapports des Hanséates avec la France durant cette seconde période sont loin de présenter la même animation, la même importance et le même caractère que ceux établis avec les Pays-Bas ; ils portent davantage le cachet contemporain, et s'appuient beaucoup moins que ces derniers sur des priviléges exorbitants et sur des comptoirs. En effet, nous ne connaissons en France aucun établissement commercial qui eût servi de centre aux transactions des deux peuples, et eût imprimé à ces transactions une marche régulière ; car nous ne pouvons guère tenir compte d'une factorerie tout à fait passagère, qui aurait, si l'on s'en rapporte au procès-verval d'une diète hanséatique de 1562, été établie à Bordeaux vers la fin du quatorzième siècle pour succéder à celle de Bruges, que les événements avaient compromise , mais aussi que les événements rendirent quelques années plus tard à son ancienne destination.

C'est précisément le comptoir de Bruges qui semble avoir eu la haute direction du commerce des Hanséates avec notre pays, c'est lui que la Ligue chargeait de ses intérêts dans les négociations entamées avec nos anciens monarques ; c'est même à Bruges que se traitaient le plus grand nombre d'affaires relatives aux articles de provenance française ; car le commerce direct des Hanséates avec la France, qu'ils exercaient surtout sur les côtes de la Normandie, de la Bretagne et du Poitou, et dont le sel, le pastel, les vins et même les draps faisaient l'aliment principal, se réduisait en réalité à fort peu de chose pour les raisons que nous avons déduites ailleurs, et notamment à cause des luttes entre

Digitized by Google

l'Angleterre et la France, qui jetaient l'épouvante sur les côtes et exposaient les Hanséates à toute la colère d'un des belligérants, quand ils manifestaient quelques préférences pour son adversaire.

Il est probable que sans ces causes perturbatrices, les relations directes eussent beaucoup gagné en intensité; car, à en juger au moins par la langue des diplômes, la bienveillance des rois français pour les marchands était extrême, et cette bienveillance s'explique par le placement qu'ils offraient aux productions de notre pays, comme aussi par l'espérance de les gagner ainsi à la cause nationale, et de les opposer aux ennemis d'outre-Manche.

Ces diplômes toutefois sont peu nombreux; ils paraissaient moins nombreux encore à nos devanciers, y compris Sartorius, qui écrivaient à une époque où les documents en question ne s'étaient pas tous dégagés encore des ténèbres de nos archives et des registres de nos parlements.

Avant d'en faire l'inventaire et l'analyse, qu'il nous soit permis de rapporter ici sur notre période un passage inconnu, pensons-nous, à tous les historiens de la Ligue, et que nous avons emprunté à une plaidoirie prononcée en décembre 1592, par l'avocat général Servin, dans le parlement de Paris, saisi en appel d'une question de prise maritime :

« Et en ce temps les Bretons traffiquèrent avec cette belle compagnie, enrichirent le païs, le remplirent de commoditez, de vaisselle d'argent et plusieurs autres biens, dont la France a esté depuis accomodée. Et comme en l'an 1477, y eut eu quelques pirates anglais qui volèrent quelques marchants de la Hanse, ce tort leur fut réparé, tant ils ont esté estimez et chéris par tous. Mais surtout en ce royaume en l'an 1497 (il faut lire 1490), où il se trouve qu'il y eut une célèbre légation des villes vendaliques

Digitized by Google

(Vendes) vers notre roy, lequel estoit lors Charles VIII, pour la plainte qu'elles faisoient de plusieurs depredations faictes en la mer par les François, contre la paix perpétuelle qui estoit entre la coronne de France et les citez, lesquelles ne s'estoient voulu defendre, mais avoient deféré et deféroient au seigneur roy. Alors l'amiral de France se trouva à Paris, presents l'archevêque de Lion, cardinal, et deus présidens du Parlement, lesquels firent réponse qu'il ne plairoit au roy qu'il se fist rien contre l'alliance, mais que l'audace d'aulcuns estoit plus grande que la diligence des aultres; qu'il falloit prendre garde que ce ne fussent des Allemans qui fissent les premiers ce dont ils se plaignoient; qu'il seroit pourvu que cela ne seroit pas les François; qu'il y auroit des juges, si quelqu'un se plaignoit en particulier, et qu'il seroit à désirer que l'on fist aussi bonne justice aux François en Allemagne, qu'elle se feroit aux Allemans en France; qu'il y avoit ordonnance royale que nul navire armé ne sortiroit des ports de France, sans bailler caution en partant que le navire qui partiroit ne feroit aulcun dommage aux alliez : qu'il seroit pourvu à ce que ceste ordonnance fut publiée en Parlement. De là en avant il n'a esté veu que peu ou poinct de plainctes de deproiedations faictes par les François de navires et marchandises appartenants aux marchants de la Hanse. Voilà ce qui se peut dire pour la Hanse teutonique, pour monstrer qu'il ne faut permettre que nos alliez soient volez et violez.

« Et oultre cet exemple de l'an 1497, il a esté pourveu aux alliez par les ordonnances, mesmes par celle de l'an 1543, article 42. Voilà en somme ce qui se peut remarquer des droits de la confédération et alliance des citez de la Hanse teutonique. »

Il résulte de cet extrait que le savant avocat général, qui dans tout le reste de son discours répand à profusion les

Digitized by Google

citations grecques et latines, connaissait infiniment mieux les anciens que l'histoire de son pays, car il pèche non-seulement dans les dates des faits qu'il signale, mais encore par des omissions assez considérables que nous sommes à même de réparer. Voici au juste l'enchaînement des munificences princières :

Le premier privilége, qui se place dans notre période, fut concédé le 5 mai 1392 aux marchands de la Hanse allemande par le roi Charles VI. Ce privilége resta longtemps isolé, dans un temps où les Anglais étaient maîtres d'une grande partie de nos côtes et, par conséquent, les seuls dispensateurs d'avantages commerciaux dans ces parages. Ce n'est que vers la moitié du quinzième siècle, alors qu'ils reperdirent la plupart de leurs possessions françaises, qu'on voit les rois de France octroyer avec quelque suite des faveurs aux Hanséates.

Déjà en 1426 des marchands de la Hanse teutonique étaient allés de Bruges s'établir dans la ville de Nantes, s'y étaient mariés et y avaient été l'objet de mesures très-bienveillantes. Quelques années plus tard, le 20 décembre 1430, le duc Jean de Bretagne appela tous les membres de la Ligue sans exception à jouir du bienfait de ces mêmes dispositions. C'est sans doute à cet acte ducal que firent allusion, en 1454, des députés de Flandre, chargés de rétablir l'entente entre leur pays et la Ligue, en disant que les Hanséates n'obtiendraient la réintégration dans leurs anciens droits qu'à condition de délaisser leurs factoreries de Lisbonne, de Londres et de Nantes. C'est évidemment aussi à cet acte et aux relations qui le suivirent que se réfèrent les premières paroles que nous avons empruntées à Servin.

Vient ensuite dans l'ordre chronologique une charte de Louis XI octroyée aux marchands hanséatiques en octobre 1463, mais relative seulement à la ville de la Rochelle, tandis

Digitized by Google

qu'une charte subséquente, délivrée par le même prince au mois d'avril de l'année 1464, comprend en plus les villes de Harfleur, Honfleur, Dieppe et Cherbourg.

D'autres diplômes vinrent confirmer, compléter et étendre les libéralités du roi Louis XI; lui-même, en 1480, autorisa la ville frisonne de Stavern à y participer, et son successeur, Charles VIII, par diverses lettres patentes en date d'août et de septembre 1483, du 20 avril 1487, du 10 août 1489, et du 13 juin 1490, continua son œuvre, dont voici les traits principaux.

Les Hanséates furent, en ce qui concerne les impositions et charges quelconques, traités sur le même pied que les sujets du roi, et leur furent assimilés sous le rapport du commerce. Le royaume leur était ouvert; ils y pouvaient faire des acquisitions et disposer de leurs biens, meubles et immeubles, par actes entre-vifs ou de dernière volonté. Leurs héritiers succédaient à leur fortune et à tous leurs droits comme s'ils étaient indigènes, ce qui peut étonner ceux qui savent que le droit d'aubaine a malheureusement persisté dans notre droit jusqu'à une époque assez récente [1].

Pour le cas où une guerre viendrait à éclater entre la France et les consuls, proconsuls, aldermans, marchands et habitants des villes hanséatiques, ceux-ci avaient un an pour terminer leurs affaires, recouvrer leurs créances et emporter leurs marchandises hors du royaume.

Les Hanséates devaient à leur décès recevoir les mêmes honneurs funèbres et la même sépulture que les regnicoles.

Au cas où une guerre éclaterait entre la France et une nation étrangère, les Hanséates pouvaient continuer leurs

1. Il est intéressant de voir le parti que, dans son travail « sur les droits de douane et les anciens traités de commerce entre la France et l'Angleterre, » M. Wolowski a su tirer de ces concessions pour sa thèse du libre-échange, auquel elles servent d'honorables précédents.

Digitized by Google

rapports commerciaux avec cette nation sans qu'ils fussent considérés comme violateurs de la paix et de l'amitié qu'on s'était promises; et la France se réservait la même faculté.

Si une ville hanséatique venait à être exclue de la Ligue ou à s'en séparer, ou si un Hanséate s'était mis en révolte contre les aldermans de Bruges, le bénéfice des priviléges concédés par les souverains leur devait être retiré jusqu'à ce que Lubeck attestât qu'une réconciliation avait eu lieu.

Toute clause obscure devait s'interpréter en faveur des Hanséates, et pour assurer l'exécution fidèle de leurs dispositions généreuses, les souverains instituaient comme conservateurs des franchises hanséatiques l'amiral de France, le vice-amiral, le bailli de Rouen, les sénéchaux d'Aquitaine, de Lyon, de Ponthieu, les gouverneurs de la Rochelle, d'Arras, de Boulogne ou leurs lieutenants, et chargeaient ces officiers de connaître de tous les litiges entre leurs sujets et les Hanséates.

Cette indication des juges peut servir, pensons-nous, d'indication pour les ressorts les plus habituellement fréquentés par les Osterlings.

Au fur et à mesure que nous avançons vers l'ouest, nous voyons les rangs de ces derniers s'éclaircir, ce qui tient à la concurrence sérieuse qu'ils rencontraient en Espagne et dans le Portugal de la part des cités industrieuses de l'Italie. Il paraît, en outre, qu'en 1383, le roi Jean II de Castille leur défendit l'accès de son royaume, pour venger probablement des injures faites à ses sujets, et confisqua même quatre-vingt-quatre navires hanséatiques, qui ne tinrent aucun compte de l'interdiction.

La Ligue, de son côté, donna ordre au comptoir de Bruges d'entraver le plus possible le commerce des Espagnols dans son siége et même de les en écarter complète-

Digitized by Google

ment, s'il était possible. Ces vexations réciproques semblent avoir cependant abouti en 1472 à une réconciliation.

Plus heureux dans le Portugal, les Hanséates fondèrent dès 1452 un établissement commercial à Lisbonne sous les auspices du roi Alphonse V, dont les concessions furent maintenues plus tard par le roi Emmanuel le Grand.

Le comptoir de Lisbonne a servi longtemps de point de départ aux rapports de la Hanse avec l'Espagne, et est devenu le précurseur du commerce direct qui, plus tard, s'est engagé avec les provinces méridionales de ce pays; nous disons « plus tard, » car, au quinzième siècle, aucune trace ne vient nous le révéler d'une façon positive, et très-probablement à l'origine les navigateurs hanséatiques auront limité leurs excursions aux ports septentrionaux, tels que Bilbao et Bayonne, où venaient aboutir les produits du Sud, en remontant le cours de l'Èbre à travers l'Aragon.

Digitized by Google

CHAPITRE V

HISTOIRE COMMERCIALE DES HANSÉATES AVEC L'ANGLETERRE ET L'ÉCOSSE.

Cette seconde phase n'apporte aucun changement sensible à la situation qui s'est développée dans la première; sans doute l'orage approche, et ses signes précurseurs, c'est-à-dire les contestations, se multiplient, mais en somme ce sont toujours les mêmes causes de dissentiment, et, jusqu'à la fin de notre période, la Hanse semble les avoir apaisées sans trop de désavantage.

La compagnie des aventuriers s'efforçait certainement d'étendre de plus en plus ses relations directes avec les Pays-Bas, la France, l'Espagne, le Danemark, la Norvége et ses îles, et même avec la Prusse et les villes orientales de la Ligue, et de cette façon aurait ravi aux Hanséates les avantages précieux de leur commerce d'intermédiaires, si ceux-ci n'avaient pas réussi à conserver encore durant cette époque, comme nous l'avons montré plus haut, la suprématie dans la Baltique, à restreindre chez eux les libertés concédées aux Anglais dans des traités élastiques, en un mot, à rattacher inexorablement toutes leurs transactions avec l'Angleterre à leur comptoir de Londres.

Il va sans dire que cette tendance des uns et la résistance des autres donnaient naissance à des collisions que nous avons également déjà touchées, et dont les Hanséates ne

Digitized by Google

sortaient victorieux qu'en perdant tous les jours plus de terrain.

Des éléments non moins nombreux de discorde résidaient dans les franchises excessives que la Hanse avait su de bonne heure se procurer en Angleterre, et qu'elle parvint encore à faire sanctionner par tous les monarques de la période présente, malgré la barrière puissante qu'elles opposaient à l'activité des indigènes.

Si ce résultat ne fut pas obtenu sans beaucoup de peine et de contestation, c'est que les temps étaient changés; la couronne ne séparait plus aussi nettement ses intérêts de ceux de ses sujets; une meilleure entente commençait à régner, au moins par intervalles, entre elle, le Parlement et les communes; d'ailleurs, elle comprenait l'intérêt qu'il y avait pour elle à favoriser le développement d'une marine marchande nationale, qui, en temps de guerre, lui fournirait des vaisseaux et des matelots; et enfin, au point de vue fiscal lui-même, quelle raison un peu sérieuse pouvait-elle encore avoir pour avantager les Hanséates, alors que d'autres étrangers, qui affluaient maintenant en grande quantité vers le royaume, et que les nationaux eux-mêmes, qui avaient singulièrement agrandi le rayon de leurs affaires extérieures, assuraient des revenus équivalents au Trésor?

D'autant mieux que le droit originaire de trois deniers par livre de valeur, quelque minime qu'il fût déjà au moment où il fut établi pour les Hanséates, perdit encore énormément de son importance avec le temps, et que ceux-ci appliquèrent de plus leur esprit inventif à réduire aussi indirectement ceux des droits qui étaient calculés non sur la valeur des marchandises, mais bien sur leurs contenants, tels que sacs, tonneaux et autres.

Les Anglais et leurs souverains reprochaient aussi très-vivement aux Hanséates de partager leurs priviléges avec

Digitized by Google

une foule d'étrangers, qui parviendraient ainsi à frauder le fisc sous le manteau de l'association; or, quoique la Ligue répudiât ce procédé, il n'est pas improbable au moins, que plus d'un marchand hanséatique se soit chargé du placement, en Angleterre, de marchandises appartenant à des non-Hanséates, en vue de s'attribuer une quote-part des économies réalisées sur les droits de douane.

A ces griefs, qui se renouvelaient sans cesse, il faut ajouter des causes de mécontentement accidentelles, temporaires, telles qu'il s'en produisit même encore après la conclusion du traité d'Utrecht, en 1474.

Tantôt les Vitaliens avaient, par leur piraterie, causé aux Anglais un dommage apprécié à plus de 12,000 livres; et comme ceux-ci en demandaient inutilement la réparation aux Hanséates, qui niaient toute solidarité entre eux et ces forbans, de sanglantes représailles tinrent lieu d'indemnité; tantôt des habitations anglaises, situées à Bergen, avaient été livrées aux flammes, et quelques centaines de navigateurs et pêcheurs anglais noyés en Norvége, par ces mêmes Hanséates ou Vitaliens; tantôt des insulaires avaient été arrêtés dans des villes hanséatiques, ou y avaient éprouvé de grandes entraves dans leur commerce, au mépris du texte des traités; tantôt les laboureurs anglais gémissaient des importations notables de grains, effectuées par les Osterlings, et un acte du Parlement vint, en 1463, suspendre ces importations jusqu'au moment où le prix du blé aurait dépassé un certain chiffre, que l'on fixa; tantôt un grand nombre de vaisseaux britanniques, ayant été capturés par le Danemark, qui avait à se plaindre de la conduite des Anglais en Islande, ceux-ci attribuant les représailles danoises aux sourdes machinations de la Ligue, prirent leur revanche sur des navires hanséatiques, et engagèrent ainsi une lutte, qui dura près de quatre ans et n'expira qu'au

Digitized by Google

traité d'Utrecht; mais tantôt aussi, et plus bruyantes encore, les lamentations et les protestations partaient du camp des Hanséates.

Leurs vaisseaux étaient très-souvent, sous des prétextes plus ou moins frivoles, pillés ou même capturés par les Anglais, qui utilisaient les avantages de leur situation géographique, pour convertir le brigandage sur mer en une véritable industrie, et qui en 1462, durant la guerre des Deux Roses, enlevèrent plus de soixante-dix navires marchands, appartenant à des Hanséates, leur causant ainsi un préjudice, qui fut évalué à 200,000 livres dans le sein du Parlement.

Les rois ne se faisaient aucun scrupule d'exiger d'eux des subsides, auxquels les priviléges s'opposaient formellement, et trouvaient moyen de les molester de mille façons au cas d'un refus, comme par exemple, en élevant les droits, en défendant l'exportation de certains articles, tels que la laine, ou bien en exigeant que les marchandises ne puissent être exportées que sur des navires anglais.

Si les rois et les Hanséates se trouvaient en de bons termes, ceux-ci n'échappaient pas aux malices et aux vexations des communes, de leurs magistrats, de leurs fonctionnaires de tout rang, y compris les receveurs des douanes, ni aussi aux huées de la populace.

Ajoutons des fraudes dans la mesure des étoffes, des défenses intimées par intervalles de traiter directement avec les paysans, de commercer avec les autres étrangers qui visitaient le royaume, d'exporter les draps qui ne seraient pas déjà teints, d'élire domicile où il leur plairait, les prétentions des douaniers de se faire exhiber les marchandises, et de les taxer sans s'arrêter au serment ou aux certificats des Hanséates, l'obligation passagère de payer autant de droits qu'ils fréquentaient de ports, bien que les priviléges

Digitized by Google

n'imposassent qu'un seul droit pour toute l'Angleterre, ou de suspendre de plusieurs semaines quelquefois la vente de leurs marchandises après le débarquement, ou d'ajourner le chargement de leurs navires jusqu'après la visite des douaniers, le droit que s'arrogeaient parfois les communes anglaises de déterminer elles-mêmes la valeur vénale des articles importés, des interprétations puériles du texte des diplômes, en vertu desquelles, par exemple, les *mercandisæ suæ*, qui faisaient l'objet de leurs priviléges, devaient s'entendre seulement des productions des régions hanséatiques elles-mêmes, et non des biens acquis par les Hanséates en terre étrangère, la solidarité quelquefois établie entre des coupables et des innocents, des tentatives pour soustraire les Allemands à leur juridiction propre, des coups de main sur leur comptoir, des arrestations illicites, des entreprises contre leurs biens et leurs vies, et nous aurons de cette manière le tableau à peu près fidèle des vicissitudes qui assaillirent les Hanséates, sans cependant les décourager; car, élevés au milieu des luttes et des épreuves, ils s'étaient familiarisés avec elles, ils avaient appris à ne jamais désespérer, et ils finissaient bien par obtenir raison de toutes les injures.

Pour arriver à leurs fins, ils recouraient à la tactique traditionnelle; la manœuvre était engagée par des représentations orales ou écrites, adressées par le comptoir ou la Ligue, soit au roi, soit à son conseil, soit au Parlement, soit aux autorités municipales des villes incriminées.

Quelquefois aussi, la Hanse sollicitait le crédit, l'intervention de quelque puissance étrangère, de l'empereur, par exemple, ou du grand maître de l'ordre Teutonique; ce dernier était toujours bien écouté, vu les rapports très-suivis d'affaires entre l'Angleterre et la Prusse, et personne ne s'employa plus activement dans ces conflits que le digni-

Digitized by Google

taire en question, jusqu'au moment où les villes prussiennes les plus importantes parvinrent à se soustraire à sa domination.

Si les représentations n'aboutissaient pas, on entamait des pourparlers, on ouvrait des conférences, on expédiait des ambassades, puis, en désespoir de cause, on usait de représailles en soumettant les Anglais à des droits plus considérables dans les ports hanséatiques, en saisissant leurs biens et leurs personnes, en les expulsant, en les pourchassant en mer; et ces moyens manquaient rarement leur but, depuis surtout que les insulaires fréquentaient plus assidûment la Baltique.

Mais enfin il pouvait arriver qu'ils échouassent contre la ténacité britannique, et alors il fallait bien, quoiqu'à regret, appliquer le remède suprême : on brisait tout à fait, et les Hanséates s'efforçaient, pour rendre leur mesure plus coercitive, de la faire partager par d'autres contrées telles que les Pays-Bas, qui résistaient parfois, et les empires du Nord, qui refusaient rarement; de sorte que l'Angleterre, sevrée de ses débouchés et des principaux articles d'importation, se voyait bientôt réduite à entrer en arrangement et à confirmer les prérogatives hanséatiques qui s'appuyaient surtout sur la charte royale d'Édouard Ier.

Mais l'Angleterre n'alla pas au delà de la confirmation pure et simple, et d'ailleurs, que pouvaient désirer de plus les marchands confédérés en présence des progrès du commerce britannique, de la dépréciation des monnaies qui augmentait la valeur de leurs anciens priviléges, et de la diminution de la concurrence par suite de la rigueur avec laquelle tous les autres étrangers étaient traités en Angleterre; car, bien que primitivement d'autres étrangers eussent été compris dans les libéralités d'Édouard Ier, ils furent néanmoins successivement dépouillés de leurs avantages et

Digitized by Google

soumis aux traitements les plus durs, ou mieux aux traitements généralement en usage à ces époques barbares, tandis que les Hanséates seuls, grâce à leur organisation plus homogène, défendirent le terrain conquis jusqu'à l'issue de notre période.

Ces conquêtes furent même, à quelques points de vue, agrandies par le traité d'Utrecht conclu à la suite d'un conflit qui prit naissance sous le règne de Henri VI, et dont nous voulons indiquer le caractère.

Dès le milieu du quinzième siècle, la piraterie anglaise avait pris des proportions contre lesquelles s'élevèrent violemment les membres de la Ligue, et notamment la ville de Lubeck, qui rendit la pareille. Henri VI entreprit alors et vint à bout de détacher Cologne de l'association, et abandonna exclusivement à cette ville l'occupation de la Guildhall avec la jouissance des faveurs attachées à cet établissement.

Tous les autres Hanséates qui étaient rencontrés en Angleterre subissaient le dernier supplice, et l'exaltation des Anglais ne connaissait plus de bornes, surtout depuis que les Danois eurent fait cause commune contre eux avec la Ligue. En revanche, cette dernière interrompit ses relations avec les insulaires, et leur ferma la Baltique; un corsaire de Dantzig, Paul Benecke, leur prit à lui seul bon nombre de vaisseaux, et les villes de Brême et de Hambourg, auxquelles la confédération confia le soin de sa vengeance, levèrent des soldats qui ravagèrent les côtes anglaises jusque bien avant dans le pays, et pendirent tous leurs prisonniers au haut de leurs grands mâts.

Tant de violences devaient faire désirer la paix, qui fut effectivement rétablie à Utrecht entre Édouard IV et la Ligue par les soins de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne.

Digitized by Google

Le traité d'Utrecht semblait ouvrir aux Anglais le commerce libre de la Baltique; mais nous savons aussi que l'exécution de ce traité s'éloigna sensiblement de son texte; quant aux Hanséates, ils y puisèrent des avantages réellement nouveaux.

Entre autres, cette convention établissait que les contestations entre indigènes et Hanséates seraient réglées souverainement par deux juges au choix du monarque, et que les affaires criminelles qui n'entraîneraient pas la peine capitale seraient, conformément à la charte d'Édouard Ier, soumises à un jury composé pour moitié de Hanséates.

Le roi s'engageait à faire publier dans ses ports les droits des Hanséates aussi souvent qu'il leur conviendrait, et à titre de dédommagement pour les pertes subies, il leur offrit en pleine propriété, et pour en disposer à leur gré, le Steelhouse ou Steelyard de Londres avec ses dépendances, qui s'étendait jusqu'au comptoir, et des emplacements identiquement qualifiés à Boston et à Lynn.

Le roi promettait en outre de compléter l'indemnité par le versement d'une somme de 10,000 livres sterling et par le remboursement d'une autre somme de 484 livres sterling que des Allemands incarcérés avaient payée comme rançon.

La ville de Londres, qui témoignait une inimitié particulière à la race germanique, dut souscrire à toutes les clauses de ce traité, et céda d'ailleurs aux Hanséates, par convention spéciale, une de ses portes appelée Bishopsgate.

Ils furent affranchis à Londres d'un droit sur l'importation du sel et d'une redevance appelée Prince-money, et ils reçurent toute satisfaction sur plusieurs points concernant le pesage public des marchandises, le mesurage des draps et les procédés arbitraires des douaniers; ils furent admis aussi à revendiquer leurs biens naufragés, pourvu qu'un

Digitized by Google

être humain, ou un chien, ou un chat, ou un coq appartenant au vaisseau chaviré eût atteint vivant le rivage.

On leur promit également une surveillance plus active sur les fraudes qui corrompaient le commerce des draps, on leur concéda le débit du vin, et enfin on leur confirma l'ensemble des anciens priviléges.

Ce traité devint à son tour le fondement des libertés hanséatiques, et quoique par la suite il ne prévînt pas toutes les difficultés, il resta cependant plus ou moins intégralement en vigueur jusqu'au règne d'Élisabeth.

L'établissement primitif des Hanséates à Londres, connu sous le nom de Guild-hall, s'élevait sur la rive droite de la Tamise dans le quartier Donegardward (Downgard, Doward), et disposait de quais spacieux qui le rendaient merveilleusement propre à sa destination.

Mais bientôt l'emplacement ne répondit plus à des nécessités croissantes, et en 1383, sous le règne de Richard II, ils prirent en location un grand immeuble qui se trouvait dans le voisinage, et qui passa définitivement dans leurs mains à la mort du propriétaire Richard Lions, qui fut exécuté à la suite d'un soulèvement.

On construisit alors une rue étroite appelée Windgoose-Alley, qui dut relier entre eux les deux édifices.

Plus tard enfin on ajouta au comptoir une troisième construction également avoisinante, le Steelhouse ou Steelyard, qui appartenait originairement à John Rainwell, et qui donna son nom à la factorerie entière.

La Guild-hall était entourée de murs et munie de trois portes, dont une, la plus grande et la plus solide, ne s'ouvrait que fort rarement, tant il était bon de se prémunir contre les agressions éventuelles de la plèbe de Londres.

C'est dans l'intérieur de ce corps de bâtiment qu'on astreignait les comptoristes à un régime partiellement cellu-

Digitized by Google

laire, à une table commune et probablement aussi à des divisions en compagnonnages dirigées par des maîtres.

La divulgation des décisions prises par le conseil ou des faits et gestes qui s'accomplissaient en dedans du comptoir était sévèrement interdite; et pour mieux assurer l'exécution de cette loi du silence, nulle femme n'était reçue dans l'établissement ni pendant la nuit, ni pendant le jour; d'autres raisons bien connues avaient à Londres également condamné les résidants à un célibat forcé, et les avait assujettis à ne jamais découcher.

La direction de tout le comptoir était confiée à un alderman, deux assesseurs, et neuf conseillers, qui se réunissaient tous les mercredis pour vider les litiges pendants et délibérer sur les intérêts communs.

Une division générale, fondée sur les nationalités, fractionnait les facteurs en trois phalanges, dont la première embrassait Cologne et les villes rhénanes de la rive gauche, la seconde la Westphalie et les villes rhénanes de la rive droite, les villes vendes et les villes saxonnes, la troisième enfin les villes de Livonie, de l'île de Gothland et de Prusse.

Le conseil des douze était renouvelé tous les ans; l'alderman sortant ne pouvait être réélu à cette même dignité qu'après un intervalle de deux ans; néanmoins au bout d'un an déjà il pouvait rentrer au conseil, soit comme assesseur, soit comme membre ordinaire.

Les élections avaient lieu le jour de l'an; à cet effet, les électeurs du quartier de Cologne choisissaient quatre conseillers dans le quartier de Westphalie; celui-ci procédait au même choix dans le quartier de la Prusse, et une dernière opération complétait le nombre requis. Ces douze administrateurs, dont aucun ne pouvait décliner sa nomination sous peine d'une amende pour la première fois, et en cas de récidive sous peine d'être exclu de la communauté commer-

Digitized by Google

ciale, nommaient entre eux leur alderman au scrutin secret et à la majorité absolue. Les deux quartiers auxquels n'appartenait pas l'alderman élu désignaient chacun, d'après le mode indiqué, un des deux assesseurs.

Ces trois fonctionnaires prêtaient serment entre les mains de l'alderman en fonctions; celui-ci remettait ensuite la clef à son successeur, qui, entouré de ses deux assesseurs, recevait le serment des neuf membres restants du conseil.

On choisissait également ce jour-là les quatre percepteurs du Schossgeld. Une nouvelle grande réunion avait lieu quinze jours après la première, et lecture y était faite tant des règlements que des libertés acquises.

Le refus de déférer aux ordres et jugements de l'alderman, les injures faites à ce magistrat à l'occasion de ses fonctions, et les troubles d'audience entraînaient un châtiment pécuniaire.

Un des délits les plus sévèrement réprimés consistait à faire bénéficier les biens étrangers des faveurs exclusivement accordées aux Hanséates; la Ligue ne voyait pas cette fraude d'un meilleur œil que la population ou le gouvernement indigène, et tantôt elle la frappa d'une amende d'un marc d'or, tantôt même de peines corporelles ou capitales; tantôt aussi on décida que non-seulement l'alderman s'abstiendrait d'intervenir en faveur d'un délinquant de cette catégorie, mais que ce dernier payerait au comptoir une amende équivalente à celle que lui auraient imposée les agents du roi.

Il était également défendu aux Hanséates de s'actionner entre eux devant la justice anglaise ou de s'adresser à l'autorité du pays pour provoquer par exemple l'arrestation d'un d'eux, sans une autorisation formelle de l'alderman ou au moins de deux conseillers.

Un statut de 1447 exigeait que les biens anglais ne fus-

Digitized by Google

sent exportés que sur des navires hanséatiques, et ce statut, comme tous les autres, trahit la tendance des Hanséates à n'admettre dans le commerce britannique que leurs personnes, leurs capitaux, leurs vaisseaux, leur juridiction.

Par suite du silence des sources, nous sommes réduits à des conjectures sur le nombre des résidents, mais comme les membres du conseil étaient de moitié moins nombreux à Londres qu'à Bruges, il est permis d'appliquer cette même proportion à la colonie même de Londres, où se faisaient d'ailleurs aussi des transactions beaucoup moins considérables qu'au comptoir hanséatique de Flandre.

Les obligations de l'alderman de Londres ne différaient en rien de celles qui incombaient partout à ces magistrats; notamment aussi il devait veiller à l'arche sainte, réceptacle des concessions royales; pour les mieux garantir contre un coup de main, on avait décidé même que les priviléges seraient transportés à Bruges; plus tard encore, après le traité d'Utrecht, qui en rétablissant la paix n'effaça pas le souvenir des mauvais jours et des dangers passés, il fut résolu que les originaux seraient déposés dans une des villes hanséatiques, notamment à Lubeck, et que Londres n'en conserverait que des copies; et l'alderman sortant dut même, à partir de cette époque, prêter serment qu'il n'avait retenu devers lui aucun des documents en question.

Enfin l'alderman en fonction avait très-probablement la garde du sceau, dont l'usage avait été concédé au comptoir en 1434 par la ligue Hanséatique.

Pour être admis au conseil, il fallait être citoyen hanséatique dans toute l'acception du mot; une plus grande tolérance régnait à l'égard des apprentis et des facteurs, qu'il était à la rigueur permis de recruter même parmi les non-Hanséates, pourvu qu'ils ne fussent ni Anglais, ni Hollandais, ni Brabançons, ni Zélandais, ni Flamands, ni de Nurem-

Digitized by Google

berg ou de l'Allemagne supérieure, et qu'ils eussent au moins une origine germanique.

Mais, par contre, ces apprentis étrangers à la Ligue n'étaient autorisés à faire de commerce pour leur compte ou à s'associer avec des capables, qu'après un stage de sept années et l'obtention des droits hanséatiques.

Quant aux autres étrangers qui désiraient participer aux avantages commerciaux de la Ligue, on multipliait autour d'eux les difficultés, afin de faire droit aux réclamations des souverains britanniques et répondre aux vues de l'association elle-même; aussi ne leur suffisait-il pas d'acquérir le droit de cité dans une ville hanséatique, il fallait qu'ils y justifiassent en outre d'une résidence réelle, ou qu'un laps de sept années au moins se fût écoulé depuis la collation de ce droit.

Le comptoir de Londres était subordonné à la Ligue, lui devait des comptes, que l'alderman était chargé de fournir dans les diètes et relevait d'elle pour les décisions qu'il rendait; mais son propre ressort s'étendait sur toutes les villes anglaises ou même écossaises où se seraient trouvés des Hanséates ou même des factoreries secondaires. Les recettes et les dépenses avaient le même caractère qu'ailleurs; la perception du Schossgeld était assurée par l'obligation pour les navires de passer par le comptoir de Londres soit à leur arrivée, soit à leur départ. Peut-être aussi, car il n'existe aucun renseignement précis à cet égard, leur était-il permis de débarquer dans d'autres ports et de payer le droit soit aux loges inférieures, soit à des agents du comptoir de Londres, préposés par lui à ce péage. En tout cas, il n'est pas douteux que le navigateur qui avait réglé ses comptes avec la douane hanséatique de Londres, pouvait à sa guise aller visiter tout autre endroit qui lui aurait paru plus avantageux pour le placement de ses marchandises. Toute liberté

Digitized by Google

lui était à cet égard accordée par les chartes sur tous les points du royaume, et les sources nous indiquent comme fréquentées par les Hanséates les localités suivantes : Hull, Boston, Grimsby, Southampton, Yarmouth, Canterbury, Rochester, York, Norwich et Bristol; mais il est certain aussi que la plupart des affaires se traitaient à Londres même.

Nous croyons pouvoir signaler comme marchandises franches, dont l'introduction en Angleterre n'était même pas interdite durant les suspensions de rapports commerciaux, les graisses et les poissons que fournissait la pêche de Bergen.

Le statut qui défendait aux Hanséates de charger les Anglais de leurs intérêts fut strictement suivi parce qu'il s'était légitimement inspiré de la haine des insulaires contre tout étranger en général.

Mais les Anglais, en ne pas servant de commissionnaires, trouvaient d'amples dédommagements dans le commerce actif qu'ils entreprenaient avec un succès toujours croissant dans la mer du Nord et la Baltique; et cependant, malgré cette rivalité naissante, les affaires de la Ligue ne firent que s'étendre jusqu'à la fin de cette période, comme l'attestent les acquisitions successives d'immeubles faites par le comptoir pour faire face à ses besoins nouveaux.

Les laines furent à l'origine l'article dominant de l'exportation que les Hanséates destinaient surtout à la Flandre et à d'autres provinces des Pays-Bas. Mais quand l'art de la draperie se fut perfectionné en Angleterre, l'exportation des laines diminua au profit de l'exportation des étoffes manufacturées que l'on faisait parvenir en Allemagne, dans le Nord, dans l'Est, et même dans les régions occidentales.

Mais les Hanséates n'importaient généralement que des draps sans apprêt, non tondus et non teints, auxquels ils

Digitized by Google

faisaient mettre la dernière main dans leurs foyers, pour recueillir également cette source de bénéfices.

Parmi les articles d'importation figurent les produits d'Allemagne et des contrées du Nord-Est, tels que de la poix, du goudron, de la potasse, diverses sortes de bois propres à la confection des arcs et des navires, du fer et des ustensiles de fer, du lin, de la toile, du fil, des graisses, du poisson de Bergen, des harengs tant que les côtes d'Angleterre et d'Écosse n'en offrirent pas elles-mêmes, du blé, des vins du Rhin, ensuite même des vins français quand les Anglais eurent perdu en France toutes leurs possessions à l'exception de Calais, et enfin les marchandises italiennes et orientales, que les Hanséates se procuraient à Bruges, à l'intention des insulaires, quand ceux-ci ne venaient pas s'y approvisionner eux-mêmes.

Les villes continentales de la Ligue prirent part au trafic avec l'Angleterre en recourant évidemment aux navires des villes maritimes, dont la prédominance ne se démentit pas plus ici que sur les autres scènes commerciales de l'association. Il faudrait cependant faire une exception peut-être pour la ville de Cologne, sorte d'amphibie, dont le rôle important à un moment de cette histoire n'a pas échappé au lecteur. C'est probablement aussi ces villes intérieures qui plus spécialement auront commercé en Angleterre avec les articles tirés des entrepôts de Bruges.

Les rapports des Hanséates avec l'Écosse ne peuvent guère obtenir plus qu'une mention, comme étant assez mal connus, comme basés essentiellement sur l'exportation de draps assez grossiers, dont il était fait peu de cas, et comme ayant subi des interruptions assez fréquentes à la suite d'actes de déprédation.

C'est ainsi qu'en 1412 un statut hanséatique prononça la rupture de toutes relations avec l'Écosse dont on avait à se

Digitized by Google

plaindre, et cette mesure fut déclarée maintenue en 1426. Les habitants de Brême s'emparaient encore en 1445 d'un vaisseau venant d'Édimbourg et chargé avec du cuir et des draps; enfin la paix fut conclue entre ces derniers et le roi Jacob, mais le traité qui intervint, pas plus que les autres documents se référant à ce pays, n'offrit aux Allemands de priviléges spéciaux, et il ne se distingue guère que par une clause assez remarquable au point de vue du droit maritime, d'après laquelle la ville de Brême s'engageait à respecter les marchandises des Ecossais, les trouvât-elle même sur des vaisseaux ennemis dont elle serait dans le cas d'effectuer la prise.

Et maintenant nous croyons que, pour faire connaître à fond l'esprit commercial des Hanséates, il n'est pas superflu de montrer leurs efforts pour la liberté des mers et l'extermination des pirates, de rappeler leur législation en ce qui concerne les voies de communication autres que celles de la mer, d'examiner leur système monétaire, de rechercher jusqu'à quel point ils connaissaient et appliquaient diverses institutions modernes, d'analyser leur droit maritime et leurs règlements commerciaux, de déterminer enfin leur influence sur la production, l'industrie et le commerce de l'intérieur même de l'Allemagne.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

INSTITUTIONS COMMERCIALES DES HANSÉATES, ET INFLUENCE DE LA LIGUE SUR LA PRODUCTION ET LE COMMERCE DE L'ALLEMAGNE.

La mer étant le milieu habituel des Hanséates, tous ceux qui entreprenaient d'en aggraver les périls devaient être par eux considérés comme des ennemis mortels. Aussi appliquèrent-ils, à exterminer la piraterie, un zèle qui, bien que provoqué par l'intérêt personnel, servit néanmoins la cause de tous les peuples. Peu soucieux d'une définition rigoureuse et de distinctions subtiles, ils considéraient comme pirates tous ceux qui s'attaquaient à leurs vaisseaux, alors que la Ligue n'était pas elle-même en guerre; et ils ne tenaient aucun compte ni de la protection occulte qui pouvait être en haut lieu accordée aux agresseurs, ni même des lettres de marque qu'un prince obscur leur aurait délivrées. Les statuts ne connaissaient que la peine de mort pour ce genre de crime, et interdisaient tout rachat des prisonniers. Cette rigueur s'étendait à ceux qui auraient frayé avec des pirates ou leur auraient offert l'hospitalité. Les communes les plus voisines des lieux où se commettaient les déprédations étaient en demeure de les réprimer, et les avances par elles faites devaient, après avoir été arrêtées en diète, leur être bonifiées au moyen d'un des revenus de la Ligue. Tout acquéreur de biens provenant de brigandages maritimes ou continentaux perdait ces biens par la confiscation,

Digitized by Google

et n'échappait même à une punition qu'en prouvant qu'il en avait ignoré l'origine.

Quiconque signalait une ville qui aurait reçu des objets semblables ou chavirés, obtenait le sixième de leur valeur à titre de récompense.

Pour atteindre plus sûrement leur but, les Hanséates le poursuivirent quelquefois de concert avec des puissances étrangères, telles que la Flandre, l'Angleterre et le Danemark, non moins intéressées qu'eux-mêmes à combattre des ennemis communs.

Dès le commencement de notre période, on voit les villes maritimes de la Ligue recourir à des mesures offensives et faire la chasse aux pirates à leurs risques et périls; les unes armaient de grands vaisseaux de guerre, appelés Vredecoggen, les autres, moins florissantes, se bornaient à fournir des subsides; quelquefois aussi, la contribution en argent était obtenue par un Pfundzoll ou toute autre mesure fiscale.

Il n'y avait pas jusqu'à des particuliers qui ne reçussent de temps à autre mandat de purger la mer pour le compte bien entendu de la communauté, qui exigeait d'eux par contre l'exécution fidèle des statuts contre les pirates.

Mais toutes ces entreprises, collectives ou individuelles, ne pouvaient aboutir à un résultat définitif que retardaient nécessairement les institutions de cette époque. Il n'était pas en effet possible d'espérer que tant que subsisterait la course, comme un auxiliaire légitime des belligérants, les corsaires, qui sont bien plus dominés par l'intérêt propre que par les raisons d'État, déposeraient les armes au lendemain de la paix et ne prolongeraient pas les hostilités bien au delà de ce terme en vue de captures à opérer.

A côté des corsaires, il y avait aussi des souverains qui désiraient vivement affaiblir les Hanséates, et qui, n'osant

Digitized by Google

ouvertement rien entreprendre contre eux pour ne pas se les aliéner, encourageaient secrètement leurs sujets à courir sus à ces marchands; mais si quelque sujet avait le malheur d'être pris, il était hautement désavoué et abandonné à toute la rancune de la Ligue.

D'autres seigneurs n'étaient pas fâchés de partager avec les aventuriers le fruit de leur coupable industrie et leur offraient une retraite sûre dans les châteaux ou les baies dont ils avaient la propriété ou le commandement.

Et enfin le sort réservé infailliblement aux forbans qui tombaient aux mains des villes devait donner à la lutte un caractère résolu, sauvage, énergique, qui en reculait indéfiniment la fin.

De tous ceux qui infestèrent la mer dans les parages presque classiques de la piraterie, les plus célèbres, sans contredit, furent les Vitaliens, tant pour leur nombre que pour la longue durée de leur existence, qui se traîna à travers toute cette seconde période.

On se rappelle que les Vitaliens étaient à l'origine des corsaires autorisés, par les villes de Wismar et de Rostock, à aller porter des secours et des vivres à la cité de Stockholm, qu'assiégeaient les troupes de Marguerite, la rivale heureuse du roi Albert de Suède.

La fortune seconda ces corsaires, qui parvinrent à dégager et à soutenir quelque temps Stochkolm et firent éprouver de grandes pertes au Danemark; mais, oubliant bientôt leur origine, ils s'attaquèrent indistinctement aux vaisseaux danois et hanséatiques. Les choses en étaient arrivées au point, que les Hanséates durent, pour quelque temps au moins, suspendre leurs voyages en Scanie, ainsi que les expéditions qu'ils entreprenaient de l'est à l'ouest, et réciproquement. Et ce n'était pas tout, car les nations étrangères, telles que l'Angleterre notamment, qui avaient éga-

Digitized by Google

lement à souffrir du fléau, l'attribuèrent en toute sincérité à la Ligue, où il avait, il est vrai, pris naissance, et s'en vengeaient sur elle par des représailles terribles.

La mesure était remplie; les villes vendes, autres que Wismar et Rostock, réclamèrent des réparations pécuniaires à ces deux dernières localités; celles-ci s'y refusèrent et continuèrent à protéger les Vitaliens, dans l'espoir que les événements changeraient en faveur de leur compatriote Albert, de la restauration duquel ils se promettaient les avantages les plus considérables.

Il ne resta plus alors aux Hanséates qu'à recourir aux armes pour se débarrasser d'amis aussi incommodes; enfin, au bout de plusieurs années, qui terminèrent à peu près le quatorzième siècle et furent marquées par des armements et des sacrifices considérables, ils réussirent à en purger la Baltique. Ces pirates s'étaient surtout concentrés et fortifiés dans l'île de Gothland, et c'est au grand maître de l'ordre Teutonique que revient l'honneur de les en avoir délogés. Leurs anciens protecteurs eux-mêmes avaient fini par déserter une aussi mauvaise cause.

Chassés de la Baltique, les Vitaliens, dont le nom avait survécu à l'emploi pour désigner désormais un ramassis d'aventuriers, groupés probablement autour d'un noyau d'anciens corsaires, s'en furent, sous les ordres de deux capitaines quelque peu célèbres, Colas Stortebecker et Godeke Michel, chercher un refuge dans la mer du Nord, qui semblait, par son étendue, leur devoir offrir une plus grande sécurité, et sur les rivages méridionaux de laquelle ils trouvèrent un terrain favorable à leurs desseins.

En effet, l'Ost-Frise ou Frise orientale était déchirée par des divisions intestines, par des guerres de tribus, dont les chefs, adonnés la plupart eux-mêmes à la piraterie, n'étaient pas fâchés d'ouvrir leurs châteaux forts à des auxiliaires

Digitized by Google

aussi utiles que les Vitaliens, ou étaient impuissants à leur en refuser l'accès.

En présence de ce nouveau danger, la Ligue excita les Anglais, les Flamands, les Danois à des entreprises communes, dont les plus lourdes charges pesèrent sans aucun doute sur les Hanséates, plus intéressés encore que tous autres par l'importance de leur négoce, à la pacification des mers.

Dans l'appréhension de l'orage, un des chefs de l'Ost-Frise, Keno de Broke, qui avait mis un port à la disposition des Vitaliens, expédia en 1400 un prêtre à une diète hanséatique siégeant à Lubeck, pour y déclarer en son nom que les pirates, que jusqu'alors son impuissance avait subis, allaient être congédiés et ne seraient plus désormais accueillis chez lui.

Mais ces promesses, quelque sincères qu'elles étaient d'ailleurs de la part de Keno, étaient insuffisantes pour extirper le mal, d'autant plus que d'autres chefs tels que le comte Kurt d'Oldenbourg, et Hisko, le prévôt de la ville d'Emden, persistaient à abriter les brigands. Aussi les villes de Lubeck, Brême, Grœningue, Campen et Deventer, et quelques autres encore, armèrent-elles une flotte, qui livra à l'exécuteur les nombreux prisonniers qu'elle fit, et s'empara de la ville et du château d'Emden, où commandait Hisko; mais ce dernier sut si bien capter la confiance des Hanséates, qu'ils lui rendirent cette place et y ajoutèrent encore différents forts qu'on enleva en commun à des chefs suspects de piraterie.

Keno dut abandonner aux communes la ville forte d'Aurich et donner des ôtages pour l'indemnité qu'on lui réclamait, et la flotte se retira enfin après avoir détruit cinq repaires de brigands, tué deux cents Vitaliens et conclu un traité de paix avec dix-huit chefs du pays. Mais aussi cette

Digitized by Google

expédition avait coûté 9,350 marcs à la seule ville de Lubeck.

Et cependant tout n'était pas fini, car les principaux officiers des Vitaliens avaient échappé au carnage et s'étaient enfuis dans la partie occidentale de la Frise, dont les habitants, précisément en guerre avec la Hollande, furent heureux de les prendre à leur service comme des guerriers à toute épreuve, et d'autant plus téméraires qu'ils avaient moins à perdre.

Sans doute la Ligue s'était fait promettre par les Frisons que leurs nouveaux alliés s'abstiendraient de toute hostilité envers elle; mais, les anciennes habitudes reprenant bientôt le dessus, il arriva que déjà, en 1402, des navigateurs hanséatiques qui se rendaient en Angleterre furent molestés et dépouillés pendant le trajet.

Le châtiment suivit de près l'injure; les Hambourgeois qui avaient, à ce qu'il paraît, beaucoup souffert de ces déprédations, engagèrent une lutte sanglante qui fut longtemps célébrée dans des chants populaires, et qui se termina par des captures notables, notamment celle des deux généraux Michel et Stortebecker, et de 150 pirates, qui furent en une seule journée décapités sur une place publique de Hambourg, et dont les têtes furent ensuite exposées sur les rives de l'Elbe pour servir d'enseignement aux malfaiteurs de même espèce.

Mais la leçon ne pouvait guère profiter tant que durait la guerre, qui avait éclaté entre la Frise et la Hollande; aussi les Hanséates s'efforcèrent-ils de rétablir la paix entre ces deux provinces, et y parvinrent-ils en 1407. Et, toutefois, la paix ne mit pas encore un terme au brigandage qu'entretenait surtout l'état déplorable de l'Ost-Frise; et, comme en outre les Hambourgeois ne parvenaient pas à recouvrer l'indemnité qui leur avait été promise, ils entrèrent de nou-

Digitized by Google

veau en campagne, rasèrent quelques châteaux forts de la Frise orientale, et en réunirent plusieurs autres à Keno de Broke, qui était devenu leur allié, et s'était engagé à ne pas tolérer de Vitaliens entre l'Ems et le Wéser.

Il y eut alors une halte dans la piraterie, mais qui ne fut pas de longue durée; les Vitaliens, s'étant encore une fois enhardis, remontèrent le Wéser en 1418, et prirent d'assaut le château de Friedbourg; mais ils furent battus et punis par les habitants de Brême; d'autres Vitaliens, au service des ducs du Holstein contre le roi Éric de Danemark et ses associés, s'étaient emparés des évêques de Roschild et de Lund, ainsi que d'un grand nombre de chevaliers et de femmes, et avaient fait un butin considérable; mais les citoyens de Lubeck, à leur tour, exterminèrent beaucoup de ces pirates sur les côtes du Holstein et d'Oldenbourg.

Plusieurs de ces aventuriers se hasardèrent même, en 1420, de remonter le cours de l'Elbe jusqu'à Hambourg, et y prirent plusieurs vaisseaux qu'ils amenèrent avec eux; mais les Hambourgeois ne tardèrent pas à les leur reprendre.

Il restait encore aux Vitaliens, le long du littoral de la Frise, quelques possessions où ils s'étaient fortement retranchés, et d'où ils vendaient leurs services aux chefs avoisinants, qui continuaient à se faire la guerre. Une assemblée qui se réunit à Grœningue en 1422 dans le but d'en finir avec ces dissensions toujours renaissantes, résolut de congédier de la Frise les Vitaliens, qui occupaient la ville de Dokkum, le château d'Ems et d'autres fortifications, et d'y employer même la force, s'il le fallait, avec le concours des confédérés, c'est-à-dire notamment des Hambourgeois, qui s'étaient assez habilement attaché un des partis les plus considérables du pays.

Digitized by Google

Sur le refus des Vitaliens de partir, Hambourg et Lubeck envoyèrent sur les lieux une escadre avec un millier d'hommes, qui s'emparèrent de toutes leurs places fortes, et envoyèrent 47 prisonniers au dernier supplice.

Ces défaites successives ne les avaient pas tellement anéantis qu'ils ne tentassent en 1430 une nouvelle incursion dans le Wéser jusqu'à la ville de Brême, qu'ils ne réussirent pas précisément à surprendre, mais à laquelle ils enlevèrent un grand vaisseau qui se trouvait à l'ancre en avant du port.

Tant de persistance et d'agressions firent désirer aux Hambourgeois de posséder quelque poste militaire sur des côtes où les pirates trouvaient encore toujours un abri contre la juste vengeance des navigateurs. A cet effet, ils s'emparèrent une seconde fois de la ville d'Ems, et dirigèrent le maître de cette place, Smalo, qu'on accusait de favoriser la piraterie, sur une prison de Hambourg, où il subit une détention de vingt-quatre années, dont la mort seule le délivra.

Cependant, après une occupation de quelques années, les Hambourgeois, qui se trouvaient engagés dans de nouveaux conflits, et qui ne recevaient aucun secours de la Ligue, quelque peu jalouse de leurs avantages, quelque peu indifférente aussi à leurs embarras depuis l'extinction à peu près complète de la piraterie, consentirent, en 1453, à céder à Ulric, comte de l'Ost-Frise, la ville et le château d'Ems, qu'ils avaient jusque-là fait administrer par leurs propres magistrats.

Le comte Ulric, dont les domaines venaient d'être érigés en fiefs de l'Empire, et ses descendants travaillèrent activement à ramener l'unité dans leur pays, et à en bannir complétement les pirates, fauteurs de bien des désordres. Et cependant ce but honorable ne fut pas encore sitôt atteint, puisqu'en 1471, Hambourg équipait encore dix vaisseaux contre les

Digitized by Google

forbans de cette contrée, et qu'en 1480 et 1488, il y eut encore de ce chef de nombreuses exécutions.

Mais enfin la piraterie touchait à peu près à son terme; et après les détails dans lesquels nous venons d'entrer, est-il besoin de dire à qui l'honneur de ce résultat revient en première ligne? nous admettons aussi volontiers que les progrès de la civilisation et une organisation meilleure des États y ont contribué pour leur part.

Les pirates n'étaient cependant pas, à cette époque, les seuls ennemis du commerce et de la propriété, et venaient en concours avec une foule de prétendus droits, basés bien moins sur la justice que sur la force et la barbarie du temps. Nous rappelons surtout, à cet égard, le droit de naufrage, le droit d'épave, et le droit que s'arrogeait un seigneur de confisquer les biens étrangers auxquels il arrivait quelque accident sur ses terres.

Or tous les traités conclus par les Hanséates avec les puissances étrangères font foi qu'ils travaillèrent à l'abolition de ce brigandage légal avec autant d'ardeur qu'ils en mirent à extirper le brigandage de fait seulement.

Ils poursuivirent naturellement aussi cette tâche dans l'intérieur de l'Allemagne, et leurs efforts y furent couronnés par un privilége général, que leur octroya l'empereur Sigismond.

Mais comme la volonté impériale était loin d'être toujours respectée par les princes allemands, les Hanséates négocièrent aussi avec ces derniers, qu'ils ralliaient à leurs désirs, soit par voie d'intimidation, soit par des présents ou des traités.

Il devait être plus facile encore aux Hanséates de faire admettre leurs vues libérales par les membres de la Ligue; un des moyens les plus efficaces pour prévenir ces abus, c'était d'interdire l'achat de biens obtenus par un des modes

Digitized by Google

indiqués ; aussi voyons-nous des recez assimiler l'acquéreur d'épaves ou de biens naufragés à un acquéreur de choses purement et simplement volées ; et de là il est permis de conclure, sans que les sources s'en expliquent, que déjà les villes hanséatiques professaient très-probablement la jurisprudence moderne de la Cour de cassation française, qui traite de voleur l'inventeur d'une épave qu'il tenterait de s'approprier.

Tout en démolissant quantité d'abus, les Hanséates activaient l'avénement, la mise en lumière, la consécration de certains principes nouveaux, et notamment du droit des neutres. Ce droit, ils le revendiquaient en proclamant bien haut la liberté des mers, et ils le faisaient généralement assez bien respecter dans le voisinage de leur puissance, c'est-à-dire dans la Baltique, où les belligérants se seraient gardés d'ameuter contre eux, par trop d'intolérance, un nouvel ennemi, un ennemi aussi proche, aussi redoutable que la Ligue.

Celle-ci eût contribué plus efficacement encore à la propagation de cette maxime tutélaire, si elle avait toujours voulu y conformer sa conduite ; mais on sait que dans ses conflits avec les nations étrangères, elle voulait faire épouser ses intérêts aux plus indifférents, et en tout cas elle entravait le droit des neutres, en soulevant mille difficultés relatives aux passe-ports, aux certificats, à la contrebande de guerre, au droit de visite et à d'autres prétentions semblables.

D'un autre côté cependant elle rendait un véritable service à la navigation, en stipulant dans ses traités, et en prenant dans l'étendue de son ressort des mesures propres à préserver les vaisseaux des écueils de la mer ; et c'est dans ce but que déjà au quatorzième siècle, la ville de Hambourg fit construire un phare dans l'île de Neuwerck, qui se trouve tout à fait à l'embouchure de l'Elbe.

Digitized by Google

La Ligue mit également tous ses soins à délivrer les campagnes et les routes des malfaiteurs qui en compromettaient la sécurité. Et certes ce n'étaient pas là des soins superflus, en Allemagne surtout, où, en dehors même des larrons vulgaires, la noblesse, du fond de ses innombrables retraites, exerçait professionnellement le brigandage, sans la moindre appréhension d'un pouvoir trop faible pour agir et réprimer.

La Ligue, mise par conséquent en demeure de se protéger elle-même, opposait cependant fort rarement à ces agressions des armements collectifs, qui eussent été trop difficiles sur l'étendue considérable de terrain où les villes hanséatiques se trouvaient semées, et elle abandonnait généralement aux communes intéressées le soin de leur défense, leur en laissant supporter tous les frais, et retirer tous les avantages ; à moins cependant que la lutte ne prît des proportions qui rendissent son intervention nécessaire.

Rarement les villes laissaient un vol impuni; elles réclamaient une réparation des coupables, s'emparaient au besoin de leurs personnes, les détenaient en prison, les rançonnaient, et profitaient très-souvent de l'occasion pour raser leurs repaires et agrandir la banlieue urbaine.

Pour le cas où on n'avait pu encore opérer l'arrestation des brigands, telle commune lésée les poursuivait même sur des territoires autres que le sien, avec et quelquefois sans l'autorisation des autorités étrangères, et telle autre affichait leurs noms, et promettait une forte récompense à qui les leur livrerait morts ou vifs.

Les personnes qui les fréquentaient ou les recevaient chez elles, étaient enveloppées dans une disgrâce commune, ainsi que les acquéreurs des biens provenant de leurs rapines.

Mais comme il vaut encore mieux prévenir que punir,

Digitized by Google

les communes hanséatiques offraient des escortes armées à leurs négociants, quand un grand nombre d'eux se mettaient en route; les négociants portaient eux-mêmes des armes sur eux; ils demandaient aussi volontiers des saufconduits aux seigneurs dont ils traversaient le territoire, et payaient généreusement leurs services; souvent enfin, des trêves ou traités de paix étaient conclus entre les villes et leurs plus proches voisins.

Les communes ignoraient encore à cette époque les bienfaits des bonnes routes de terre; elles se bornaient à entretenir chacune les chemins de son ressort, et à recommander un soin analogue aux princes négligents; il est aisé de comprendre qu'avec un pareil état de choses, les rapports devaient être forcément interrompus, ou au moins entravés pendant les saisons humides, qui rendaient impraticables des voies aussi imparfaites.

Il fallut songer alors à d'autres moyens de communication; sans doute, les villes situées sur le rivage de la mer jouissaient de tous les avantages qu'elle procure; mais ces avantages eux-mêmes étaient encore temporaires, puisque des statuts hanséatiques et des raisons excellentes interdisaient la navigation maritime au temps des glaces et des orages.

Il y eut différentes communes qui, sans le moindre subside de l'association, poursuivirent avec une persistance véritablement égyptienne l'établissement de canaux et voies navigables, pour lesquels les Pays-Bas et Venise semblent avoir fourni les modèles aussi bien que les entrepreneurs et les ouvriers.

Le zèle des villes hanséatiques de la Saxe inférieure, pour ces sortes de travaux, mérite une mention toute particulière. Que de difficultés elles n'eurent pas à vaincre! difficultés qui tenaient aux divisions infinies du territoire;

Digitized by Google

aux négociations, qu'il fallait entamer avec toutes ces principautés, et qui aboutissaient quelquefois à un refus de passage; à leur propre impuissance en face d'exigences financières, auxquelles la Ligue n'entendait en aucune manière pourvoir; à leur inexpérience enfin, à leur inaptitude pour des entreprises de ce genre.

Pour persévérer malgré ces obstacles, dont elles triomphaient quelquefois, elles s'inspiraient des avantages inestimables que l'achèvement de ces voies devaient leur rapporter, en facilitant entre elles et en multipliant les relations commerciales et politiques, en les soustrayant aux coupables tentatives de nobles aventuriers, à des péages établis sur les anciennes routes navigables ou terrestres, et quelquefois à un droit d'étape des plus importuns.

Nous pouvons citer, comme des monuments d'activité et de patience, le canal creusé près de Lasrönne par la ville de Lunebourg, pour mettre en rapport l'Ilmenau et l'Elbe; trois autres canaux, qui établissaient la communication entre la mer du Nord et la Baltique; enfin des travaux identiques, qui relièrent la ville de Hanovre d'une part, la ville de Brunswick de l'autre, à la ville impériale de Brême.

N'est-il pas déplorable qu'une postérité insouciante ait laissé dépérir en partie ces ouvrages importants, qui coûtèrent tant de sueurs et de sacrifices aux ancêtres?

Nous disions tout à l'heure que, grâce à ces travaux d'art, les communes échappaient à des droits d'étape et de douane; c'est qu'effectivement rien n'était plus commun que ces onéreux assujettissements. Quant aux droits de douane, les communes s'étaient de tout temps appliquées à s'en faire exempter, ou à les faire réduire à leur profit par les seigneurs sur le territoire desquels ils étaient établis. Entre elles, les villes s'en affranchissaient volontiers, pour

Digitized by Google

le cas, bien entendu, où elles disposaient de cette faculté d'imposition indirecte.

Celles des cités qui, sous l'empire d'un besoin ou par pure spéculation, s'arrogeaient le droit d'établir de nouveaux péages, dans leurs ports par exemple, s'exposaient à toute la colère de la Ligue, qui voulait se réserver à elle seule l'appréciation de l'urgence d'une pareille mesure, et décréta même dans quelques circonstances l'exclusion des membres qui avaient enfreint la règle.

Les droits d'étape, qui conféraient à une localité soit le droit de préemption, soit le droit d'expédition ultérieure des marchandises appartenant à une autre localité, puisaient généralement leur origine dans un usage primordial, d'après lequel des villes situées sur le cours supérieur d'un fleuve, venaient porter leurs denrées sur le marché d'une ville située plus bas, sans penser à aller plus loin; cet usage ne tarda pas à se convertir en contrainte, dont la rigueur pouvait être cependant atténuée soit par des accommodements, soit par une combinaison, qui consistait en ce que la ville assujettie envoyait de ses habitants acquérir le droit de cité dans la ville investie du droit d'étape, afin qu'ils y pussent servir efficacement de facteurs à leurs anciens concitoyens.

L'institution des postes ne fut introduite qu'assez tard chez les Hanséates et à la suite seulement des services impériaux, dont l'empereur Maximilien Ier avait pris l'initiative en les empruntant à la France. Ils y suppléèrent longtemps par des messagers, qui se rendaient là où leurs intérêts étaient en jeu, ou bien par ceux des marchands ou de leurs serviteurs, qui entreprenaient eux-mêmes ces voyages.

Cependant, on voit apparaître par-ci par-là une organisation plus régulière, et entre autres un service de messagerie,

Digitized by Google

qui fonctionnait entre la ville de Hambourg et les Pays-Bas.

Quelque vicieux que puisse nous sembler aujourd'hui l'ancien mode de communication de la Ligue, qui, il faut bien en convenir, était plus coûteux et offrait moins de garanties que le régime postal des époques ultérieures, ses inconvénients n'étaient cependant pas autrefois trop vivement sentis, grâce à l'habitude des Hanséates de traiter eux-mêmes leurs affaires, d'accompagner en personne ou de faire accompagner leurs cargaisons de marchandises, grâce aussi aux comptoirs et aux facteurs qu'ils possédaient à l'étranger, et dans lesquels ils pouvaient avoir une entière confiance.

Le système monétaire laissait également beaucoup à désirer; car, loin qu'on eût atteint encore à l'unité de monnaies, la diversité de situation commerciale et politique des communes avait empêché jusqu'alors qu'elles ne s'accordassent même sur un titre.

D'un autre côté cependant, les villes hanséatiques avaient le droit de battre elles-mêmes monnaie, et disposaient à peu près à leur guise du domaine financier, au moins à l'époque la plus florissante de leur histoire; et jusqu'à ce que leur fortune changeât, on vit souvent des princes, dans la pensée de favoriser la circulation de leurs propres monnaies, leur appliquer l'écu de telle ou telle commune, dont le crédit fût mieux établi que le leur.

Il y eut aussi quelques villes qui donnèrent le ton, et qui firent accepter leur titre dans un rayon plus ou moins étendu; le titre de Lubeck, par exemple, servait d'unité à plusieurs autres villes vendes, à la Poméranie, au Holstein, au Mecklenbourg, et même aux empires du Nord; le titre de Cologne semble de son côté avoir joui d'une fort grande popularité dans la sphère occidentale de la Ligue; et les Prussiens à leur tour, les Livoniens et d'autres Hanséates de

Digitized by Google

l'intérieur paraissent avoir fait preuve de la même indépendance.

Mais l'art du monnayage était peu avancé encore, de telle sorte que des refontes devenaient très-souvent nécessaires, notamment pour une certaine espèce de deniers appelés Bractéates, qui n'étaient estampés que d'un côté, et s'usaient par conséquent en fort peu de temps.

La monnaie la plus habituelle, la plus universellement fabriquée par les villes, consistait en de petites pièces d'argent, appelées selon leur valeur croissante des deniers, des witten, et des schellings.

Leur utilité se révélait surtout à l'occasion du commerce d'échange qui se pratiquait encore dans bien des contrées, notamment dans le Nord, et qui réclamait ces minimes valeurs pour les reliquats de comptes.

On se servait dans les affaires plus considérables de monnaies en or, ou de marcs d'or ou d'argent qui pesaient un poids déterminé.

Mais il n'y avait pas que les monnaies urbaines qui circulassent dans les villes hanséatiques; des monnaies étrangères, comme les couronnes de France et les nobles d'Angleterre, y avaient obtenu également cours à la suite des nombreuses relations des Hanséates, et il nous semble que cette fusion des diverses valeurs a dû être préparée par une certaine correspondance fondamentale dans leurs divisions. Ainsi le marc d'argent pesait alors une demi-livre; deux marcs valaient vingt schellings, et le schelling se divisait en douze deniers; or ces évaluations se retrouvent d'une part dans la livre tournois, qui comprenait deux marcs et se divisait en vingt sous, dont chacun renfermait douze deniers; d'autre part dans la livre sterling[1], qui à

1. L'origine du mot livre sterling se rattache indubitablement aux

Digitized by Google

l'origine répondait à deux marcs pesant, et se partageait en vingt schellings, dont chacun se subdivisait en douze penny.

En présence de la grande diversité qui subsistait néanmoins, les changeurs professionnels et les orfévres qui s'occupaient généralement aussi du commerce de change, trouvaient un aliment puissant à leurs opérations, basées précisément sur la comparaison des nombreuses espèces monétaires.

La Ligue, comme telle, était impuissante à exercer une action bien efficace sur les abus et les inconvénients qui se rattachaient à la situation financière, tels que l'altération intentionnelle du titre, l'usure des monnaies, et toutes les difficultés naissant de la variété des espèces.

Aussi ne connaissons-nous dans notre période qu'une résolution fédérale de 1418, laquelle défend sous peine de confiscation, à tous les orfévres et monétaires (c'était le nom de ceux qui étaient chargés de battre la monnaie) de refondre des pièces d'or ou d'argent, qu'elles fussent sorties des ateliers d'un prince ou d'une ville, et interdit en outre à tous particuliers de séparer la monnaie qui aurait son poids, de celle qui ne l'aurait pas, ou bien d'exporter à l'étranger des lingots d'or ou d'argent.

Les métaux précieux à l'usage des villes hanséatiques ont été principalement tirés par elles des mines du Harzgebirg, de la Saxe, de la Hongrie et de la Bohême ; il n'est pas improbable que le marché de Flandre en ait également fourni ; mais il est certain aussi que le Nord, à cet égard, n'a pas offert le moindre contingent.

Les affaires de change, sans être inconnues aux Hanséates,

Hanséates, auxquels on avait, en Occident, donné le nom d'Œsterlings, c'est-à-dire hommes de l'Est.

Digitized by Google

puisqu'on en trouve des exemples dès la fin du quatorzième siècle, ne se présentent encore à cette époque que sous une forme toute primordiale, à l'état de vente dans tel lieu, d'une créance à recouvrer dans un lieu différent; mais il n'est pas question encore de tous les perfectionnements et développements qu'a reçus depuis la matière des lettres de change.

En général il est impossible d'étudier la Ligue, sans s'étonner de la voir dépourvue d'institutions que ces avantages ou des besoins réels auraient dû lui suggérer, si même elle n'avait pas pu, comme elle le pouvait, se borner à les introduire chez elle d'après des institutions similaires, qui étaient ailleurs en pleine activité.

Nous voulons parler, par exemple, des banquiers et du papier-monnaie, dont aucune trace ne se révèle encore chez la Ligue, alors que Venise en usait déjà depuis des siècles; et nous en dirons autant des assurances, dont les services étaient depuis longtemps appréciés dans les Pays-Bas.

L'unité ne fut pas mieux réalisée dans les poids et mesures qu'elle ne le fut dans les monnaies, et pour les mêmes motifs. Cependant quelques règlements ont travaillé en ce sens, et d'ailleurs, pour l'acquisition ou la vente des marchandises les plus usuelles, et pour leur expédition, une certaine uniformité dans les mesures devait paraître indispensable. Aussi paraît-on être à peu près tombé d'accord sur les dimensions à donner aux tonneaux de harengs et de bière; et de plus, dans les cas où les droits et les priviléges étaient réglés sur certains *contenants*, il devait également s'établir une prompte entente entre les parties intéressées.

Autant les institutions nationales des Hanséates étaient variées et défectueuses, autant les rapports avec l'extérieur, sur lesquels se fondaient essentiellement leurs richesses et

Digitized by Google

leur puissance, portent l'empreinte commune, le caractère uniforme que leur communiquait l'influence, cette fois décisive, de la Ligue.

Dès qu'il s'agissait d'assurer le monopole hanséatique au dehors, ils étaient tous prêts à s'entendre, à accepter comme obligatoires pour eux tous les décrets rendus par la Diète.

Ce monopole s'appuyait surtout sur des établissements commerciaux, sur les priviléges acquis, et sur des règlements, dont la plupart ont été par nous signalés déjà dans le cours de cette Histoire. Mais il en est d'autres qui compléteront nos explications à ce sujet; ainsi nous nous rappelons que la participation des étrangers aux franchises hanséatiques fut successivement soumise à des conditions plus rigoureuses; enfin en 1497 il fut décidé que les pérégrins ne seraient plus admis au service d'un comptoir, et ne pourraient plus désormais obtenir droit de bourgeoisie dans une des communes alliées, deux modes qui conduisaient auparavant à la jouissance des priviléges de la Ligue.

Quant à ceux qui antérieurement à ce règlement de 1497 auraient acquis le droit de cité, ils étaient tenus, à chaque interpellation de leur conseil commercial, d'établir qu'il n'existait entre eux et des étrangers quelconques aucune société commerciale.

Que si l'existence d'une pareille communauté était néanmoins établie, le citoyen naturalisé perdait la faculté de commercer, ou, pour nous servir d'une expression romaine en usage, perdait le *jus commercii* dans sa ville adoptive, ainsi que dans les comptoirs et autres villes de la confédération.

Et déjà en 1447 on avait résolu de frapper de saisie tous les biens qui seraient transportés par un étranger, de l'Ouest à l'Est, pour le compte d'un Hanséate, et de ne donner main

Digitized by Google

levée que quand la preuve de la propriété hanséatique exclusive serait acquise.

Si les Hanséates étaient intolérants au dehors, ils n'étaient pas précisément hospitaliers chez eux ; il va sans dire que les villes confédérées conservaient entre elles-mêmes de bons rapports, se visitaient réciproquement avec leurs marchandises, et ne perdaient pas le droit, si ces articles n'avaient pas trouvé de placement convenable, d'aller ailleurs les remettre en vente. Il est vrai encore que les communes du continent étaient autorisées à entretenir des facteurs près des communes maritimes et à y faire construire des navires pour leurs propres expéditions ; et tout de même, les alliés, bien qu'ils fussent traités plus favorablement que des étrangers, étaient loin encore d'être confondus avec les concitoyens. Que devait être dès lors la position de ces étrangers sur le sol hanséatique, sinon bien éphémère, sinon semblable à celle qui avait été autrefois faite aux Hanséates eux-mêmes par les autres peuples ?

Ou bien on leur interdisait l'accès des campagnes ou même des villes hanséatiques, ou bien, en leur accordant des droits fondés sur des stipulations ou des convenances de réciprocité, on en entravait l'exercice par toutes sortes de restrictions.

On ne permettait pas aux étrangers de traiter directement entre eux et de se passer ainsi de l'entremise lucrative des Hanséates ; on leur défendit aussi à plusieurs reprises le débit détaillé des draps, et il existe même un statut de 1412, qui expulse les Lombards établis dans la confédération, et leur interdit pour l'avenir d'y faire aucun commerce, notamment celui de change, auquel, à ce qu'il paraît, ils se livraient plus habituellement.

Les Hanséates n'étaient guère plus généreux envers leurs autres compatriotes qu'envers les étrangers et visaient à

Digitized by Google

absorber, à confisquer à leur profit le commerce de l'Allemagne et de ses corporations avec l'extérieur; aussi ne livraient-ils pas passage aux Allemands à travers leur territoire, et ne leur accordaient-ils pas plus qu'à d'autres des relations directes avec les pérégrins qu'ils accueillaient.

Les villes alliées revendiquaient toutes en leur faveur un droit d'étape plus ou moins rigoureux auquel étaient assujetties les campagnes voisines, qui étaient par là réduites à un seul débouché, ou au moins soumises à la préemption des citadins, quand ceux-ci en voulaient user.

Ni les nobles, ni les ecclésiastiques n'étaient admis à la jouissance des priviléges, lesquels étaient à l'entière et unique disposition des citoyens, qui se réservaient également à eux seuls la gestion des industries locales. Aussi, comme des plaintes assez vives s'étaient élevées contre quelques clercs séculiers qui exerçaient soit comme tisserands, soit comme cordonniers, soit différemment, et qui approvisionnaient non-seulement les monastères, mais encore les foires annuelles, une proposition fut présentée à la Diète en 1835, tendant à faire repousser de tous les ateliers de la confédération, soit comme apprenti, soit comme maître, l'ouvrier qui se serait mis au service des personnages en question; et cette proposition fut acceptée *ad referendum*, c'est-à-dire que les députés promirent de la prendre en considération et d'en référer à leurs autorités respectives. Nous ne doutons pas, bien que les sources n'en parlent plus, que ce projet ait reçu tôt ou tard la consécration de l'Assemblée fédérale.

Les statuts concernant la navigation réfléchissent l'esprit envahisseur des Hanséates au même degré que les précédents et rappellent, comme le fait très-justement remarquer Sartorius, non pas par la forme mais par les tendances, l'*act of navigation* des Anglais, sur lequel ils renchérissent même encore à quelques égards.

Digitized by Google

En effet, nous y voyons que les sujets du seigneur territorial et les habitants d'une ville hanséatique étaient seuls en droit de faire construire des navires dans cette ville, et que la vente d'un navire à des non Hanséates, punie primitivement d'une amende de trois marcs d'or, le fut ensuite de la confiscation ; les constructeurs et propriétaires de navires devaient donner caution qu'aucun étranger n'en était copropriétaire ou n'en deviendrait acquéreur de leur chef; et le fait de construire un vaisseau pour le compte de Hollandais, d'Anglais, de Lombards ou de Flamands, était même réprimé par une amende de dix marcs d'or.

Les hommes d'équipage à bord d'un vaisseau hanséatique devaient tous être Hanséates.

Jamais membres de la Ligue ne devaient charger leurs marchandises sur des vaisseaux étrangers, notamment sur des vaisseaux hollandais se dirigeant vers la Livonie.

Défense fut faite, sous peine d'exclusion, à tout navigateur quittant le Weser ou l'Elbe, de passer le Sund ou les Belts avec du blé qui n'appartiendrait pas à des Hanséates, et quant à l'étranger qui par les fleuves indiqués exporterait des céréales hanséatiques, les alliés s'interdisaient avec lui pour l'avenir toute communication commerciale.

La pensée de la Ligue apparaît ici tout entière; elle se soucie peu du commerce d'expéditionnaire; ce qu'elle veut, c'est un commerce propre, conduit avec ses capitaux, en son nom, pour son compte; ce qu'elle veut, c'est contraindre les étrangers à ne vendre qu'à elle et à ne recevoir que d'elle. Voilà, si nous ne nous abusons, son véritable programme.

Cependant, d'un autre côté, il faut reconnaître qu'elle n'excluait pas rigoureusement et invariablement de ses ports les navires étrangers; car plus d'une fois des Anglais, des Hollandais, des Danois, des Russes même visitèrent ses

Digitized by Google

frontières maritimes, et notamment les États de l'ordre Teutonique, pour y opérer des chargements qui, nous en convenons volontiers, n'ont cependant pas présenté une bien grande importance.

D'autres statuts, préoccupés de la bonté des marchandises qui étaient tirées ou expédiées de l'Allemagne, réglementaient la forme, les dimensions de certains contenants, parce que ces détails réagissaient sur la qualité du contenu, trop compromise par l'absence de concurrence et trop souvent contestée par les nations extérieures pour qu'ils n'y veillassent point avec beaucoup de sollicitude.

Il existait aussi des règlements nombreux relatifs à la bonté et à la longueur des draps, tant de fabrication nationale qu'étrangère, au lin, au houblon, à la préparation des peaux, à la cire, au sel marin, et à une foule d'autres matières destinées au commerce.

On avait introduit des peines pécuniaires élevées contre ceux qui vendraient ou achèteraient des harengs avant la pêche ou même avant leur salaison, des récoltes encore pendantes ou des draps non encore fabriqués, afin sans doute de bannir les mécomptes, et de donner au commerce une direction sérieuse.

Pour affermir et étendre la confiance et le crédit public, on décida, toujours par voie statutaire, d'une part, que le commis qui s'échapperait avant l'expiration de son engagement de la maison de son maître, au lieu de s'entendre amiablement avec lui ou de s'adresser à la justice, se verrait refuser pendant un an toute place dans le sein de la confédération, et perdrait son droit de cité ou ne serait jamais admis à l'obtenir. D'autre part, quiconque aurait pris la fuite après avoir contracté des emprunts ou s'être fait délivrer des marchandises, serait à jamais privé de la

Digitized by Google

protection des villes alliées et des avantages des comptoirs hanséatiques.

Des garanties non moins sérieuses étaient dues à la propriété, notamment à celle que l'on confiait à la mer; il y avait là un intérêt général et un besoin vivement senti, auxquels de bonne heure déjà pourvurent des règlements communs qui allèrent en se reproduisant et en se complétant, qui durant notre période présentent déjà un corps de doctrine assez compacte, et qui finirent par se fondre tous dans un recez de 1614, celui qui est le plus universellement connu et auquel les législateurs modernes ont fait des emprunts considérables.

Ce recez de 1614, dont nous nous occupons déjà en cet endroit, parce qu'il ne fait guère que développer et systématiser des décisions de beaucoup antérieures, et parce qu'il nous paraît difficile de scinder une pareille matière, est, quoique plus étendu que les précédents, loin encore d'offrir une vue complète du droit maritime.

Pour n'y signaler qu'une lacune, nous dirons qu'il ne fait encore aucune mention du contrat d'assurance, peut-être parce que l'esprit positif et même quelque peu routinier de la législation hanséatique s'accommodait mal du caractère aléatoire de ce contrat, peut-être aussi parce qu'en attendant qu'une plus longue expérience eût révélé à la Ligue les avantages ou les périls de ce nouveau procédé, et en eût nécessité la réglementation, le législateur préférait abandonner aux particuliers le soin de faire entre eux telles conventions qu'ils jugeraient convenables.

Les vides laissés dans les règlements n'étaient pas irrémédiables, on les comblait soit en puisant dans les travaux de l'empereur Justinien, soit en recourant à la législation locale de chaque ville, soit en consultant l'usage, soit en interrogeant les codes étrangers, ceux par exemple d'Islande,

Digitized by Google

de la Norvége, du Danemark, de la Suède, qui au treizième siècle étaient plus riches que les recez de la Ligue.

L'énumération complète des monuments actuellement connus, qui se réfèrent à notre sujet, comprend un recez de 1369 fait à Stralsund et ignoré probablement de Sartorius; un recez de 1378, fait encore à Stralsund le dimanche d'avant la Pentecôte; un recez de 1380, fait à Wismar le jour des onze mille vierges, 21 octobre; un recez de 1391, portant la date *Sancti Marci episcopi;* un recez de 1412, fait à Lunebourg le jour de la Quasimodo, premier dimanche après Pâques; un recez de 1417 et un autre de 1418, tous les deux datés de Lubeck et du jour de saint Jean-Baptiste, et presque identiques en tous points; un recez de 1434, fait à Lubeck le jour de saint Boniface, 5 juin; un autre du 5 octobre de la même année, spécial au commerce de Flandre; un recez de 1441, fait à l'assemblée de Lubeck le second dimanche après Pâques; un recez de 1442 fait à Stralsund le jour de la Pentecôte; un recez de 1447 fait à Lubeck le jour de l'Ascension, et où se manifeste la tendance à faire un travail complet sur la législation maritime; un recez de 1470, fait à Lubeck; des recez de 1517, 1518, 1521 et 1525, confirmatifs des précédents, sauf quelques légères modifications; un recez de 1530, probablement fait à Lubeck; un recez de 1572, de 1591, et enfin le plus important de tous, celui de 1614, dont l'adoption donna lieu à beaucoup de difficultés, parce que déjà la Ligue se trouvait en pleine déroute, mais qui offre une perfection et une méthode scientifiques qui nous obligent à indiquer au moins les rubriques de ses titres, qui sont au nombre de quinze : de la construction des navires, des droits des co-intéressés et armateurs de navires relativement à l'engagement et au congédiement des patrons, des fonctions du patron, de l'engagement de l'équipage et de ses devoirs, de l'armement

Digitized by Google

des navires, du prêt à la grosse, des voyageurs de conserve, du jet et des avaries, des naufrages et des biens rejetés par la mer, des autres dommages qui arrivent aux navires par fautes, accidents ou force majeure, du déchargement des navires et de la livraison des marchandises, des comptes du patron, des portées des matelots, des récompenses extraordinaires dues aux matelots, de la stricte exécution de la présente ordonnance.

Notre intention n'est pas, comme bien on pense, de reproduire l'ensemble des dispositions qui font l'objet de ces règlements; il nous suffira d'en relater ici les articles essentiels, et c'est ce que nous allons entreprendre d'après la bonne traduction qui se trouve dans la collection des lois maritimes de M. Pardessus, à laquelle nous renvoyons tous ceux que leur goût porterait vers un sujet aussi attrayant.

« Celui qui fera voile d'un port vers un autre devra prendre dans la ville d'où il partira une lettre scellée constatant où il veut aller et ce qu'il a chargé; lorsqu'il sera arrivé au lieu de son déchargement, il devra en rapporter une lettre scellée constatant qu'il y a laissé les marchandises exportées par lui du lieu de son départ; et s'il arrive à Bergen, ou en Flandre, ou en Angleterre, il devra prendre des lettres du comptoir hanséatique. » (Recez de 1369, le plus ancien de ceux que M. Lappenberg, le savant commentateur de Sartorius, ait fait parvenir à son ami M. Pardessus.)

« Si un patron se trouve dans un port quelconque et qu'un autre patron y arrivant ne puisse, par suite de détresse, entrer sans l'assistance des patrons qui sont dans le port, chacun d'eux a le droit, s'il le croit convenable, d'inviter ses matelots à venir avec lui pour aider le patron qui veut entrer. S'il arrivait qu'un matelot s'y refusât, il serait privé de ses gages, il devra être de plus mis à terre, et aucun

Digitized by Google

patron hanséatique ne pourra le prendre au service de son navire.

« S'il arrivait qu'un matelot quittât le service de son patron, celui-ci, aussitôt qu'il l'aura fait arrêter, pourra, s'il le juge convenable, former demande contre lui pour le contraindre à lui restituer les gages qu'il lui avait payés, et à lui rembourser la nourriture qu'il avait consommée; cette demande devra être jugée sans délai. Nul patron ne pourra reprendre un tel matelot à son service. » (Recez de 1378.)

« Le patron qui engage des matelots pour un voyage doit, en mettant à la voile, leur payer le tiers des gages convenus; lorsqu'il sera arrivé au marché où il voudra décharger, il devra leur payer le second tiers; lorsqu'ensuite il sera de retour dans le port d'où il était parti, ou qu'il aura achevé son voyage, il devra leur donner le dernier tiers. S'il arrivait que quelque patron violât ces dispositions et ne se conformât point à ce qui est prescrit, il devra pour cette contravention payer à son sénat une amende de trois marcs d'argent.

« En outre, s'il arrivait que quelque matelot, après avoir reçu de son patron le tiers de ses gages, ne se rendît pas à bord pour le moment où celui-ci voudra partir, et empêchât ainsi la mise à la voile ou qu'il désertât, le coupable, s'il peut être arrêté, sera condamné à la peine capitale[1]. » (Recez de 1380.)

1. Les matelots déserteurs ont été soumis à des peines différentes, selon les temps. Le recez de 1378 les condamnait simplement à la restitution des gages et à l'interdiction du service sur les navires hanséatiques; celui-ci les condamne à la peine de mort; mais il paraît, d'après Sartorius, que cette disposition n'aurait été prise que *ad referendum;* et cette opinion est justifiée par le recez de 1418 et le second recez de 1434, qui n'appliquent que la peine de prison; cependant le recez de 1530 revint à la peine de mort, à laquelle celui de 1591 substitua la marque à l'oreille.

Digitized by Google

« Les villes ont décidé au sujet des voyages d'hiver[1] qu'aucun négociant appartenant à la Ligue allemande ne devra, depuis le jour de la Saint-Martin jusqu'à celui de la Chandeleur, mettre à la voile pour l'est des ports où il est en chargement, tels que de la Flandre ou des villes situées au delà, et qu'aucun ne devra non plus, pendant ce temps, mettre à la voile vers l'ouest des villes situées à l'est, à l'exception des navires chargés de harengs, de morue et de bière. En outre, on ne devra permettre à aucun individu qui ne fait pas partie de la Ligue, de faire voile vers l'Est après le temps prescrit. S'il apportait quelques marchandises de l'Ouest vers l'Est, il ne lui sera pas permis, dans les villes de l'Est, de les débiter ou de les vendre, et il devra retransporter ces marchandises dans le lieu d'où il les a apportées. (Décision du recez de 1391, prise *ad referendum*.)

« Les villes sont convenues d'observer l'article suivant, tel qu'il est écrit dans les anciens recez, savoir : que nul patron ne devra mettre à la voile et partir d'un port où il se trouvera, après le jour de la Saint-Martin, soit avec chargement, soit sur lest ; mais si avant ce jour il était parti du lieu où il avait chargé, et qu'il fût arrivé en quelque port de la Norvége ou dans quelque autre pays, il pourra remettre à la voile pour le lieu où il avait intention de se rendre. Néanmoins, s'il arrivait que quelque navire eût pris, avant le jour de la Saint-Nicolas, un chargement complet de bière ou de harengs (on ne parle plus de morue), le patron

1. On retrouve la même disposition dans les statuts maritimes de Hambourg de 1276, et de Lubeck de 1299. Comme la question des hivernages fut toujours fortement controversée à cause de la situation diverse des villes hanséatiques éparpillées dans des pays plus ou moins tempérés, nous avons cru devoir rassembler ici les principaux textes qui y sont relatifs, et notamment transcrire le recez de 1417, qui semble avoir concilié les intérêts locaux et établi un système définitif et uniforme.

Digitized by Google

pourra faire voile vers le marché pour lequel il est affrété, pourvu qu'il affirme sous serment qu'il n'a à bord aucune autre marchandise que de la bière et des harengs.

« En outre, il est interdit aux patrons de navires qui auront hiverné de mettre à la voile avant la fête de la Chaire de saint Pierre (vingt jours après la Purification ou Chandeleur), à moins que le chargement ne consiste en harengs ou en bière, car dans ce cas le patron pourra partir à la Chandeleur; et lorsqu'un patron restera ainsi dans le port, le négociant ne sera tenu de donner aucun fret s'il veut décharger ses marchandises. Néanmoins on pourra, pendant ce temps de la mer close, mettre à la voile pour *l'intérieur* (ce qu'il faut entendre de la navigation des fleuves et même du petit cabotage d'un port à un autre) avec de petits navires de 24 lastes au plus. Si quelque patron ou négociant d'une des villes hanséatiques contrevient à ce qui vient d'être dit, quel que soit le port ou la ville dans lequel il arrive, le navire et la marchandise seront confisqués. Si le patron ou le négociant n'appartient point à une ville hanséatique, nul bourgeois ou étranger domicilié ne pourra acheter son navire ou ses marchandises sous peine de confiscation ; mais si de cette manière le patron conserve son navire, nul ne pourra lui donner de chargement pendant le délai d'une année.

« En outre, lorsqu'un patron arrivera dans un port après la Saint-Martin, il devra apporter avec lui une lettre servant à prouver à quelle époque il avait commencé à charger et se trouvait prêt à partir avec un chargement complet. (Décisions empruntées au recez de 1417.)

« Aucun patron ne devra faire voile pour la Livonie avec des marchandises précieuses après la Saint-Michel, sous peine d'un marc d'or d'amende. (Recez de 1470.)

« S'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'un navire fît

Digitized by Google

naufrage en mer, les matelots et les bossemans (mot tiré du plat allemand, qui signifie tantôt pilote, tantôt contremaître, officier d'équipage) seront tenus d'aider le négociant à sauver ses marchandises le mieux qu'ils pourront et qu'ils en seront capables ; et pour cela on devra leur donner un salaire équitable, c'est-à-dire que s'ils ne peuvent tomber d'accord avec le patron et les négociants, le différend devra être vidé dans la première ville hanséatique où ils arriveront ou devant les doyens des comptoirs; et l'on donnera à chacun ce qu'il paraît avoir mérité, après avoir entendu le patron et les négociants qui y étaient présents : quiconque n'aura pas travaillé n'aura rien.

« S'il arrivait aussi que quelque matelot ou bosseman ne voulût point faire tout ce dont il est capable pour aider un marchand à sauver sa marchandise, comme il vient d'être prescrit, dès que les patrons ou les marchands porteront à ce sujet leur plainte devant les magistrats de la ville hanséatique ou devant les doyens du comptoir du premier lieu où ils aborderont, comme il est écrit ci-dessus, il sera statué par les magistrats de la ville ou par les doyens du comptoir d'après la déclaration des patrons ou des négociants témoins de l'événement, ainsi qu'il est dit ci-dessus, afin que la décision qui sera prise serve d'exemple aux autres et leur apprenne qu'ils sont obligés de travailler à sauver les marchandises des marchands, ainsi qu'il conviendra. (Recez de 1412.)

« Si un patron se trouvait en danger en mer avec son navire et ses marchandises, et que ses matelots ou bossemans ne voulussent point l'aider ou l'abandonnassent, en sorte que le patron portât plainte, dans le cas où l'un d'entre eux serait arrêté dans une ville hanséatique ou dans l'étendue de la juridiction de quelque comptoir, on devra l'enfermer dans la tour et l'y retenir deux mois au pain et à l'eau;

Digitized by Google

si, par la suite, il se rendait de nouveau coupable du même délit, on devra le tenir trois mois au pain et à l'eau dans la tour et lui appliquer en même temps une marque à l'oreille, afin qu'il serve d'exemple aux autres et qu'ils se gardent d'agir de même. (Recez de 1418.)

« Il est interdit de donner aux frères vitaliens aucun secours ni assistance en armes, munitions de guerre, vivres ou quelque autre chose que ce soit; celui qui s'en rendra coupable sera puni ainsi qu'il appartiendra. (Recez de 1418.)

« Tout patron qui charge du blé sera tenu de faire un accord avec ses matelots et bossemans pour qu'ils remuent ce blé aussi souvent qu'il sera nécessaire et d'en assurer l'exécution dans son navire. S'il y avait de la négligence à cet égard, le patron en répondra. Chaque fois que le blé sera remué, le négociant devra donner aux matelots et aux bossemans, par chaque laste, deux gros flamands et demi. (Recez de 1412, 1417, 1418.)

« Relativement au chargement et à la construction des navires, il est convenu que l'on ne devra construire aucun navire de plus de 100 lastes de harengs, et qu'étant chargés, ils ne devront pas tirer plus de six aunes lubeckoises d'eau; chaque bâtiment, pendant qu'il sera encore sur le chantier et avant qu'il soit lancé à l'eau, devra être marqué des armes de la ville où il aura été construit, à l'avant et à l'arrière, par des experts jurés[1].

« Dans toute ville où l'on construit des navires, les magistrats devront établir des experts jurés qui devront être présents lorsque l'on commencera à construire un navire,

1. Apparemment cette dernière mesure n'avait d'autre but que de constater la nationalité; chez nous, conformément à un décret de vendémiaire an II, le navire, au moment de recevoir la francisation, est marqué des numéros indiquant le port auquel il appartient.

Digitized by Google

y rester jusqu'à ce que le navire soit prêt, et veiller, sous la foi de leur serment, à ce que le navire soit bien et loyalement construit avec du bois et du fer, et à ce qu'il ne soit pas livré à la mer dans le cas où des défauts y seraient découverts. S'il arrivait que quelque charpentier construisît un navire qui fût plus grand ou qui tirât plus d'eau qu'il n'est prescrit, ce navire sera retenu par la ville, afin que personne ne l'achète; et si un patron avait arrêté d'avance la construction d'un navire en contravention à la mesure ci-dessus prescrite, le traité sera de nulle valeur.

« Tout navire qui aura été construit et sera demeuré deux ans sur le chantier ou dans l'eau sans naviguer, sera détruit et ne pourra être admis à mettre en mer.

« Dans toutes les villes où l'on charge des navires, la ville devra veiller à ce qu'ils ne soient pas trop chargés, quelle que soit leur grandeur; et la même obligation est imposée aux doyens du comptoir où cela est nécessaire.

« Si l'on pouvait convaincre quelque patron d'avoir surchargé son navire, et s'il en était résulté des dommages, il sera tenu de les réparer à ses frais personnels. De même, si un navire avait été surchargé et que néanmoins il accomplît la traversée sans dommage, le patron devra payer à la ville hanséatique ou aux doyens du comptoir dans le lieu où il arrivera, une somme équivalente au fret qu'il aura gagné par chaque laste qu'il pourra être convaincu d'avoir surchargé. (Décisions prises *ad referendum* en 1412.)

« Nul ne devra prêter à la grosse sur le corps et quille du navire; s'il arrivait que quelqu'un prêtât ainsi, l'argent sera confisqué, moitié au profit des villes unies et moitié au profit de la ville ou du comptoir où la ville abordera; et le patron qui aura ainsi emprunté de l'argent devra payer un marc d'or, dont moitié sera au profit de la ville ou du comptoir où le navire abordera, et moitié aux villes unies;

Digitized by Google

cette disposition commencera à être en vigueur le jour de la Saint-Michel prochain. (Recez de 1418.)

« Aucun patron hanséatique ne devra charger des marchandises sur le tillac ou dans la chambre.

« De même, tout patron qui a un navire de 100 lastes devra avoir et embarquer dans ce navire vingt cuirasses d'homme (pour la défense), sous peine d'un marc d'or chaque fois qu'il sera trouvé en contravention; et tout navire plus grand ou plus petit devra en avoir un nombre proportionnel à bord, eu égard à sa capacité.

« Chaque ville hanséatique, ainsi que les chefs des comptoirs en Flandre et en Angleterre, devront veiller à l'exécution de cette mesure; et lorsque des navires y arriveront, les patrons devront être interrogés sous serment. (Recez de 1447.)

« S'il arrivait qu'un patron hanséatique fît sciemment voile contre le gré et à l'insu de ses négociants vers un port autre que celui pour lequel il est frété, et qu'il y vendît les marchandises de ceux-ci sans leur permission ou leur ordre, dans le cas où il serait ensuite rencontré dans une ville hanséatique, il sera condamné à la peine capitale et il ne devra lui être donné asile dans aucune ville de la confédération.

« Lorsqu'un patron aura jeté des marchandises à la mer, il ne devra rien décharger à son arrivée avant qu'une vérification ait été faite par les magistrats de la ville ou par les chefs du comptoir du lieu où il sera arrivé, à l'effet de s'assurer si ou non il était trop chargé, sous peine d'une amende d'un marc d'or.

» S'il arrivait qu'un navire ou des navires se perdissent et que tout ou partie de la cargaison fût sauvée, il est arrêté que le négociant devra payer le fret des choses qu'il aura pu recouvrer, ou qu'il aura la faculté de les abandonner pour le fret, s'il le veut.

Digitized by Google

« Si un patron se perd avec un navire chargé pendant la première moitié de la traversée ou du voyage pour lequel il est frété, il devra avoir le demi-fret des marchandises qui seront sauvées. Mais s'il se perd dans la seconde moitié de la traversée, il devra recevoir davantage en proportion de ce dont il aura dépassé la moitié.

« Comme il y a eu des contestations entre les négociants et les patrons hanséatiques au sujet des dépenses résultant des salaires des locmans et des frais de pilotage, pour savoir qui des uns ou des autres était tenu de les payer, les villes ont arrêté à cet égard que ces dépenses seront payées moitié par les négociants et moitié par le patron. Tout patron, lorsqu'il arrivera devant un port avec les marchandises d'un négociant, sera tenu de prendre, où il pourra en avoir, un locman qui le conduise dans le port, sous peine d'une amende d'un marc d'or.

« Comme il est souvent arrivé que des patrons hanséatiques, faisant voile de conserve vers l'Est ou l'Ouest, s'étaient obligés par serment, sur leur honneur et leur foi, à rester ensemble, ainsi que cela est d'usage (pour plus de sécurité), et que néanmoins ces obligations ont été violées au grand dommage du commerce et des autres patrons hanséatiques; pour apporter remède à ce désordre, les villes unies ont arrêté que toutes les fois qu'un patron, qu'il soit ou non chef de conserve, sera convaincu par le témoignage de deux ou trois patrons ou négociants, de s'être à dessein séparé d'un convoi avec lequel il s'était obligé de naviguer, et sans qu'il y fût forcé par une force majeure notoire, tempête ou gros temps, il payera une amende d'un marc d'or, et sera en outre privé pendant un an des priviléges hanséatiques. (Recez de 1447.)

« Tous les matelots qui naviguent moyennant gages et portées, et qui sont nourris par le patron, ne doivent jamais

Digitized by Google

s'éloigner du navire sans la permission du patron ou du contre-maître. » (Recez de 1441.)

Autant sont nombreuses les mesures prises par la Ligue dans l'intérêt de son commerce et de ses rapports extérieurs, autant des mesures semblables sont demeurées rares en ce qui concerne le mouvement national, l'industrie et la prospérité des villes et territoires qui composaient cette confédération.

Ce phénomène s'explique par la prétention absolue de chaque ville à disposer d'elle-même, et à légiférer seule sur ses affaires locales; ensuite aussi par la préoccupation constante de la Ligue, qui, en la détournant de l'intérieur, la ramenait incessamment vers la source de sa fortune, vers les opérations gigantesques dont l'Est et l'Ouest faisaient tous les frais. Qu'importait aux Hanséates la production intérieure? Ce n'était pas là leur véritable domaine, leur spécialité, et ils ne demandaient de bénéfices qu'à leur commerce d'intermédiaires, qu'au rapprochement de deux extrémités par l'échange des ressources respectives?

Pourvu que ce rôle ne leur fût pas enlevé, ils étaient contents, et ils y consumaient toute leur intelligence, toute une ardeur fiévreuse. Mais c'est trop dire peut-être, et avec la perspicacité qui leur était propre, ils devaient s'apercevoir, et ils s'aperçurent que leur patrie renfermait des germes qui pouvaient être fécondés, et, en se développant, grossir la masse des marchandises, et grossir en même temps leurs revenus.

Nous avons déjà présenté pour la première période un aperçu de l'activité domestique des Hanséates; dans la période présente, le tableau n'a pas changé dans ses lignes principales, mais son cadre s'est élargi; n'était-il pas naturel d'ailleurs que l'agrandissement des affaires au dehors, que

Digitized by Google

la multiplication des voies de communication au dedans, accrussent l'intensité du travail indigène?

Au premier rang de l'industrie hanséatique, il convient toujours de ranger la fabrication de la bière, du vin, des toiles et des draps, nous voulons parler des draps les plus grossiers, qui, manufacturés dans la Saxe inférieure, trouvaient leur principal débouché en Russie, car les draps plus fins de l'Angleterre et de la Flandre s'étaient introduits partout, voire même en Allemagne.

A part leurs draperies nationales, les Hanséates s'adonnaient aussi avec un certain succès et une certaine habileté à la tonte, à l'apprêtage et à la teinture des étoffes étrangères, notamment des étoffes anglaises, et il existe même un règlement hanséatique qui défend le transport d'une ville à une autre ville ou contrée de draps non encore passés par la teinture.

Les minières de leur propre sol, celles de la Suède, de la Bohême, de la Hongrie leur fournissaient des métaux qu'ils faisaient servir à des ustensiles de toute espèce, et avec lesquels furent fondues la plupart des anciennes cloches que l'on rencontre dans le Nord.

D'autres travaux furent accomplis encore dans le sein des corporations, dont les statuts égoïstes n'étaient pas de nature cependant à influer puissamment sur l'extension et les progrès de l'industrie; mais après tout, la haute main exercée par les Hanséates sur les marchés extérieurs assurait même à des produits imparfaits un placement facile.

Une industrie des plus importantes, celle qui employa le plus de bras et fit le plus de progrès sous l'empire de nécessités impérieuses, avait pour objet les constructions maritimes.

La forme donnée aux corps de navires dans les chantiers variait selon le genre de navigation auquel ils étaient destinés.

Digitized by Google

Les navires appelés au cabotage du Zuydersée et d'autres parages où la mer a peu de profondeur, exigeaient peu de carène, mais une ampleur qui leur donnât une assiette sur les flots et leur permît de résister aux coups de vent; et cette proportion primitive pouvait être accrue à l'aide de deux appendices, affectant la forme d'ailes, qui s'attachaient à leurs flancs et s'étendaient ou se reployaient à volonté, tandis que les navires consacrés à des expéditions lointaines recevaient un tirant d'eau plus considérable, une quille plus profonde qui fixait mieux vers le fond de la cale leur centre de gravité, et assurait ainsi leur équilibre au milieu d'une mer orageuse.

Certes, si la construction de vaisseaux rentrait dans les exigences absolues du commerce des Hanséates, les éléments de cette construction, c'est-à-dire les matériaux et les ouvriers, ne leur firent pas non plus défaut, et rien n'eût empêché que cette industrie pourvût non-seulement à leurs propres besoins, mais encore à des besoins étrangers. Aussi la prohibition de construire dans leurs ports des navires destinés à des non Hanséates doit-elle être attribuée bien moins à l'insuffisance de leurs moyens qu'à un sentiment de crainte et de jalousie.

La campagne se ressentit aussi bien que les villes, dont elle était cependant indépendante, de l'extension des rapports commerciaux de la Ligue, et sa sollicitude pour l'agriculture, pour la production de certaines substances textiles, pour l'éducation des bestiaux, pour les pêches intérieures et pour la sylviculture, devait être singulièrement entretenue par les besoins insatiables des communes et par des bénéfices considérables, amoindris seulement par cette obligation d'étape qui pesait assez généralement sur les producteurs ruraux.

Les céréales, notamment, paraissent avoir beaucoup

Digitized by Google

occupé les laboureurs, et avoir été en grandes quantités introduites dans les villes, où tantôt elles étaient consommées, tantôt aussi dirigées avec ou sans transformation sur les empires du Nord et même sur les contrées occidentales.

Les points de départ les plus importants des exportations de blé se trouvaient en Prusse, en Livonie, dans les villes vendes, sur le cours de l'Elbe et du Wéser.

Nous partageons le regret des historiens qui déplorent que la pénurie ou plutôt le silence des sources hanséatiques ne permette pas de pénétrer le ressort, la modalité du commerce, qui se faisait dans le sein de l'Allemagne.

Tout ce que l'on sait, c'est que les Hanséates se conféraient volontiers entre eux le droit de bourgeoisie dans leurs foyers respectifs, s'affranchissaient réciproquement de certaines sujétions imposées aux étrangers, et travaillaient sans relâche à l'établissement de voies de communication intérieures, ce qui caractérise bien des relations plus suivies, mais n'éclaire pas encore sur la nature même de ces relations.

Il est certain aussi que les villes maritimes devaient répandre sur la surface du pays les produits qu'elles se procuraient à l'est, au nord, et à l'occident de l'Europe, et accueillaient à leur tour les marchandises que leur apportaient les villes continentales; car, ou bien ces dernières se rendaient directement aux factoreries de la Ligue, ce qui était le cas le plus rare, ou bien elles s'adressaient aux villes maritimes, qui tantôt leur vendaient ou leur louaient des navires, tantôt aussi se chargeaient complétement de leurs intérêts, en transportant leurs articles sur les marchés étrangers, et leur en retournant d'autres.

Et il n'y avait pas de relations qu'entre les membres mêmes de la Ligue; car la Bohême, la Hongrie, la Silésie, la

Digitized by Google

Pologne, la Lithuanie, leur ont été également accessibles, et plusieurs villes de ces contrées, telles que Cracovie et Breslau, firent même pendant quelque temps partie de la confédération.

L'envahissement des Hanséates rencontra une plus grande résistance du côté de la haute Allemagne, qui, douée elle-même d'une activité propre, s'était mise en contact direct avec les Pays-Bas, la Hongrie, l'Italie, et justifiait par sa concurrence l'inimitié profonde qui divisait ces deux portions d'un même empire.

Il est donc probable que leurs relations se seront strictement bornées à l'échange des produits qu'elles ne pouvaient pas se procurer d'un autre côté, et que les Hanséates auront, par exemple, fourni aux méridionaux diverses sortes de poissons et d'articles de provenance septentrionale.

Quoi qu'il en soit, les regards des Hanséates demeuraient surtout fixés sur leurs vastes spéculations d'intermédiaires, et sur les monopoles qui en étaient comme le fondement.

Ces monopoles, envisagés à la lueur des temps où ils furent créés, ne peuvent paraître ni superflus ni beaucoup trop excessifs; surtout quand on songe que, même depuis, alors que le commerce a pris cependant des allures plus franches, plus dégagées, plus libres, des nations marchandes n'ont pas craint de viser au même résultat par des voies seulement plus détournées.

En somme même, ces monopoles, si indispensables aux Hanséates, sont loin d'avoir été préjudiciables aux peuples du Nord, quoi qu'aient pu prétendre quelques auteurs, zélés patriotes, qui n'ont pas vu qu'à ces époques leurs patries étaient impuissantes, par l'état de leur marine, à atteindre des marchés éloignés, et que ce sont les Hanséates précisément qui ont donné le branle à leurs puissantes ressources.

Digitized by Google

Il serait plus facile encore de justifier ces derniers, s'ils n'avaient pas usé quelquefois de leur autorité avec une morgue et une insolence qui indisposa les nations, déjà suffisamment blessées de leur joug commercial.

Mais, tels quels, les monopoles, les priviléges et les entreprises des Hanséates survivront dans l'histoire comme un témoignage de leur génie, de leur courage, de leur labeur, et comme un enseignement mémorable pour leurs futures générations!

Combien les temps sont changés, et quelle dissemblance entre les ancêtres et leurs descendants! Ceux-là, exagérant plutôt que restreignant la liberté humaine et individuelle, en étendaient les limites jusqu'au désordre, et en tout cas jusqu'à l'indépendance, et lui sacrifiaient volontiers les intérêts quelquefois précieux, attachés à la subordination, à la renonciation de soi-même; ceux-ci, tout en ayant conservé l'amour de l'individualité territoriale, semblent avoir renoncé à l'individualité de la personne, courbent leurs têtes intelligentes mais dociles sous deux maîtres, dont l'un s'appelle prince, roi, duc ou comte, et l'autre la Confédération germanique, et ne connaissent pas de plus beau fait que l'obéissance, ni de plus belle théorie que celle de la soumission; ceux-là ne se bornaient même pas à être les maîtres chez eux, et dictaient la loi à bon nombre de peuples étrangers, tandis que ceux-ci ont eu quelquefois la douleur de voir fouler leur sol par des armées ennemies; mais il faut rendre à ces derniers la justice, qu'impuissants à agrandir leur territoire, ils se sont créé au moins de nouvelles voies dans le domaine des idées, et y ont fait des conquêtes, au partage desquelles toutes les nations sont admises; les Allemands ont ainsi, à un intervalle plus ou moins long, projeté sur leur pays l'éclat des armes et l'éclat de la pensée; ce que nous souhaitons sincèrement à cette

Digitized by Google

nation qui a toutes nos sympathies, c'est de se nationaliser un peu, de ne pas oublier la patrie pour le cosmopolitisme, d'unir l'action à la spéculation, de reprendre l'énergie et l'indépendance des aïeux, sans cesser d'aimer la justice, la modération et le devoir !

Digitized by Google

CHAPITRE VII

CONSTITUTION DE LA LIGUE.

Ceux qui étudient avec intérêt la constitution de la Ligue, ne voient pas sans étonnement et sans peine qu'une agrégation d'éléments aussi nombreux et aussi vitaux ne se soit dégagée des liens qui la rattachaient à tant d'espèces de seigneurs, et ne soit pas parvenue à se transformer insensiblement en puissance indépendante, en une république commerciale.

Au lieu d'aller s'éteindre vers la fin du seizième siècle, et d'échouer contre la puissance grandissante des rois, contre le zèle infatigable des Pays-Bas, contre l'audace de l'Angleterre, elle eût pu, en saisissant un moment opportun pour opérer cette fusion, en s'inspirant de l'esprit nouveau, en s'imposant les sacrifices nécessaires, échapper au vaisseau chancelant de l'Empire, et prolonger son existence de plusieurs siècles.

Mais les Hanséates subirent le châtiment réservé à tous ceux qui, n'acceptant aucun conseil des temps et des circonstances, se retranchent opiniâtrément derrière des systèmes usés; ils expièrent aussi cet égoïsme local qui contestait toute autorité et refusait tout concours à la Ligue, quand il était lui-même hors de cause.

Il faut cependant, pour être juste, reconnaître que le hasard et les événements imprévus, qui déjouent parfois les

Digitized by Google

combinaisons les plus profondes, ont pu pour leur part concourir à la dissolution d'un corps, qui était lui-même l'œuvre du hasard, qui était né par suite de circonstances également imprévues, à la formation et au développement duquel ne présidèrent ni des calculs bien longs, ni des précautions bien délicates.

D'ailleurs, où la Ligue aurait-elle pris l'exemple d'une transformation, d'une unité, qui pouvait devenir son ancre de salut? autour d'elle peut-être? dans cette Allemagne si déchirée et si divisée? chez les peuples voisins, dont elle avait si habilement exploité les dissensions intestines? Mais le moyen âge n'a pas connu d'État dont le gouvernement concentrât en lui-même les forces vives de toutes les parties, et passât sur toutes les têtes le niveau de l'égalité; il n'a connu que des sociétés imparfaites, soutenues faiblement par des rapports de vassalité, des liens religieux, des institutions hiérarchiques, et ébranlées par les luttes à mort entre le temporel et le spirituel; les esprits de cette époque, sans excepter les Hanséates, étaient tournés à la révolte; ils n'entendaient par liberté que la licence d'agir chacun à sa guise, sans contrainte et sans contrôle, et l'ordre, le bon accord, la soumission à une volonté commune, leur semblaient les équivalents de l'esclavage.

Mais à supposer que l'idée d'une centralisation complète fût venue aux membres de la Ligue, sa mise à exécution n'offrait-elle pas les plus sérieuses difficultés? Est-il besoin de rappeler que les villes hanséatiques étaient répandues sur une surface immense, et séparées souvent entre elles par des intervalles considérables, qu'occupaient des seigneurs ennemis, jaloux et puissants?

Les communes italiennes, beaucoup plus rapprochées les unes des autres, eurent plus facile d'écraser les suzerains intermédiaires, et de fonder sur leur défaite une association

Digitized by Google

compacte; et quant à la république helvétique, elle sortit pour ainsi dire toute faite de la conformation de son sol, et de la haine des Suisses contre l'Autriche.

Il y a lieu donc d'admirer les Hanséates, qui, malgré les vices de leur constitution, ont su s'élever à une si grande puissance, à de si grandes richesses, à des résultats tellement extraordinaires que la postérité n'en perdra jamais le souvenir.

Ce qui corrigea ces vices, ce qui assura les succès, ce furent, à côté des qualités et aptitudes incontestables des Hanséates, des hasards heureux, l'influence d'un danger imminent, une secrète aspiration vers un ralliement général, les défectuosités des constitutions contemporaines, le courage, les sacrifices et le dévouement de quelques cités généreuses.

Voilà ce qui permit aux Hanséates de parvenir à la réalisation de leurs tendances, tendances qu'il convient maintenant d'examiner de plus près, avant d'étudier l'organisation qui devait y répondre.

Or il résulte des pactes fédéraux de cette période, et il était permis de conclure de la période précédente, que la raison déterminante comme la raison dernière de toutes les associations, formées toujours pour un laps de quelques années seulement, mais constamment prolongées par les circonstances, résidait dans le principe que l'union fait la force, dans le besoin de pouvoir compter sur un appui mutuel, à une époque où l'on était sans protection aucune abandonné à des attaques incessantes.

L'association la plus ancienne de notre seconde période remonte à 1402, et fut conclue entre les villes de Wismar, Lubeck, Hambourg, Rostock, Stralsund, Greifswald, Lunebourg et Stettin; cette ligue partielle, qui ne servit d'ailleurs qu'à des usages temporaires, fut comme l'avant-coureur de

Digitized by Google

la Ligue de 1418, qui s'étendit à toutes les contrées de la Hanse teutonique. Les villes confédérées déclarent vouloir s'associer pour la plus grande gloire de Dieu et pour la conservation de la paix dans les villes et les campagnes, envers et contre tous, à l'exception cependant du roi de Rome, que l'on voulait sans doute gagner ou endormir par cette clause artificieuse, empruntée aux pactes italiens. Elles s'engagent aussi à remplir envers leurs seigneurs légitimes toutes les obligations qui seraient véritablement à leur charge. Entre elles, elles se promettent les rapports les plus bienveillants et la communication de toutes les circonstances qui mériteraient d'être signalées à l'une ou à l'autre.

Pour le cas où un des membres de la Ligue, ou bien plusieurs, ou tous seraient attaqués, ils se doivent fidélité et assistance, et reconnaissent à chacun d'eux le droit d'intervenir dans la querelle et de l'apaiser, soit par voie d'arrangement à l'amiable entre les parties, soit par voie d'arbitrage. Si cette intervention n'aboutit pas, la commune assaillie devra informer de sa détresse les quatre communes de la Ligue les plus voisines, lesquelles auront à interposer leurs bons offices, et pourront, si elles se trouvent impuissantes, réclamer le concours de quatre autres alliées; que si les démarches collectives de ces huit localités devaient rester également infructueuses, celles-ci en préviendront la corporation tout entière, qui ne pourra pas refuser son appui après d'aussi nombreuses tentatives de réconciliation.

Les communes requises auront à faire connaître dans un délai de quinzaine, à partir de la communication, si elles entendent fournir leur contingent en argent ou en troupes. Si elles s'arrêtent à ce dernier parti, elles devront, dans un nouveau délai de quinzaine, faire parvenir à leurs frais et à leurs risques le nombre de soldats déterminé par la matricule jointe au pacte, à la commune menacée, qui de son côté

Digitized by Google

pourvoira pendant tout le temps des hostilités au foin, aux vivres et à la ferrure des chevaux.

Si elles optent pour un subside en argent, ce subside sera calculé sur le pied de vingt marcs ou de dix marcs par semestre pour chacun des hommes de guerre obligatoires, selon qu'il s'agira d'un soldat complétement équipé ou d'un simple tirailleur, et devra être régulièrement payé à la ville secourue dans le courant du premier trimestre.

On laisse à cette dernière la direction des secours; quant au butin, aux places conquises, aux prisonniers pris sur l'ennemi, le partage s'en fait en général proportionnellement au contingent fourni.

La matricule de ce pacte impose à chacune des villes de Lubeck, Brême, Hambourg, Cologne, 20 hommes équipés et 10 tirailleurs; aux villes livoniennes collectivement, 30 hommes équipés et 10 tirailleurs; aux villes prussiennes collectivement aussi, 40 soldats de la première espèce et 10 de la seconde; puis elle descend à d'autres proportions, en s'attachant à l'importance relative des alliés.

Il est bien entendu que les contingents entiers ne seront armés qu'en cas de besoin.

On convient, en outre, que si un conflit vient à éclater entre deux membres de la Ligue, le règlement de ce différend n'appartiendra en aucun cas aux seigneurs territoriaux ou à d'autres princes, dont il est défendu aux contendants de réclamer l'intervention; ils devront, au contraire, s'adresser à Lubeck, qui chargera quatre autres villes de les mettre d'accord; si les parties ne dénoncent pas elles-mêmes la difficulté survenue, leurs voisines sont chargées d'en instruire la cité de Lubeck.

Aucun traité de paix ne pourra être conclu entre une ville et son ennemi sans que les autres alliées en soient prévenues et y donnent leur consentement, pourvu cependant

Digitized by Google

que le désaccord se produise dans le laps de douze ans, fixé pour la durée de la présente Ligue, ou ait au moins sa cause dans l'association elle-même.

Cette association laisse subsister intactes toutes celles qui pourraient déjà exister entre tel ou tel de ses membres ou même tous ses membres réunis.

L'infraction de la part d'une ville à l'une ou l'autre de ces dispositions entraîne contre elle une amende de cent marcs d'argent.

Le but si visible auquel tend le pacte de 1418 se trouve renouvelé dans les pactes subséquents, où il emprunte quelquefois même des expressions déjà précédemment employées.

D'après le pacte de 1443, qui ne s'occupe ni des villes orientales, ni des villes occidentales, les alliés se divisent en trois fractions, auxquelles présideront Hambourg, Magdebourg et Lubeck, qui de concert avec quelques localités de leur ressort veilleront, pour la meilleure expédition des affaires, aux mêmes intérêts confiés par le pacte précédent à quatre ou huit des villes les plus avoisinantes.

La ville de Lubeck est cette fois seule astreinte au contingent le plus élevé de vingt hommes complétement équipés; les villes trop éloignées du théâtre de la guerre fourniront un subside mensuel de six marcs par homme.

Elles entendent toutes assurer collectivement la sécurité des routes marchandes de l'empire, et chaque circonscription dans le rayon de laquelle quelque citoyen des villes alliées aurait été fait prisonnier, ou quelques-unes de ses marchandises saisies, promet de poursuivre sans relâche la restitution des marchandises ou des prisonniers, et la réparation du dommage, dont les auteurs demeureront exclus des villes hanséatiques jusqu'à ce qu'ils aient donné satisfaction.

Digitized by Google

Au cas où une émeute viendrait à éclater au sein d'une commune, les communes voisines, et au besoin toutes les communes composant cette Ligue, seront tenues d'y envoyer leurs mandataires pour rétablir l'ordre; que si une gild de l'endroit avait participé à l'insurrection, elle perdait par là même ses droits.

La durée de ce pacte, qui contient encore quelques autres clauses déjà connues, est fixée à six années, et sa prorogation sera discutée six mois avant l'expiration de ce terme.

L'acte solennel qui en est dressé est coupé en trois portions, qu'on répartit entre chacune des trois capitales chargées de conserver le fragment qui leur revient.

Vient le pacte de 1450, conclu pour la même période d'années, renouvelable à la même époque, constaté de la même manière que le précédent, et s'appliquant à un nombre de cinquante-trois ou cinquante-quatre villes, parmi lesquelles ne figurent pas les villes du Nord-Est.

Il classe les confédérés en trois groupes, qui seront présidés l'un par Lubeck, l'autre par Magdebourg et Brunswick, et le troisième par Munster, Wesel, Deventer et Paderborn.

Beaucoup de ses dispositions ne sont que la reproduction des précédentes, d'autres méritent une mention spéciale.

Les villes alliées se promettent mutuellement assistance sur les routes contre les seigneurs, chevaliers, écuyers, gens sans aveu, incendiaires, brigands et autres ennemis du commerce et de l'agriculture.

Que si la commune la plus voisine du lieu où les violences ont été exercées, ou la commune dans laquelle séjourneraient ces perturbateurs, étaient impuissantes à faire rendre justice aux victimes, on en informera la présidente du cercle, qui, de concert avec quelques villes, décrétera des mesures obligatoires pour tous les membres de ce cercle.

Digitized by Google

Et même, si dans cette délibération une attaque avait été résolue contre les biens et le château fort de l'offenseur, tous les membres de cette Ligue seront obligés de fournir leur contingent conformément aux indications de la matricule. La ville de Lubeck, qui est la plus fortement imposée, équipera vingt hommes de guerre ; les villes les moins imposées, à savoir Elbourg et Duisbourg, n'en équiperont qu'un seul.

Les villes et les châteaux pris appartiendront à la commune assistée; mais les quatre villes les plus voisines prononceront sur la question de savoir si une indemnité est due aux auxiliaires.

Au cas où une ville serait attaquée par un seigneur ou tout autre en raison même de l'association ou de la protection que celle-ci accorde aux négociants et aux laboureurs, la présidente de la circonscription à laquelle appartient cette ville concertera avec quelques autres communes du ressort des moyens de défense auxquels tout le groupe devra adhérer; mais si elle trouve les forces dont elle dispose insuffisantes pour repousser l'attaque, elle appellera à son secours le cercle le plus voisin, et au besoin même le troisième cercle.

En présence du danger dont la Bohême menace actuellement les villes, celles-ci reconnaissent et proclament la nécessité de combiner tous leurs efforts.

Aucune réconciliation séparée ne peut avoir lieu avec l'ennemi.

Toute infraction aux décisions de ce pacte entraîne une amende de cinq marcs d'or, dont moitié appartient à la commune attaquée et moitié au groupe qui poursuit le recouvrement de cette peine pécuniaire.

Tant que cette amende ne sera pas payée, les habitants de la commune fautive pourront être eux et leurs biens saisis

Digitized by Google

par les confédérés, et la commune récalcitrante être même exclue de la Ligue.

Les capitales des trois quartiers ont la mission de faire en sorte que les communes de leurs ressorts respectifs accèdent à la confédération.

A côté de ces ligues générales, il y eut des ligues particulières, conclues entre des villes que le voisinage et des intérêts communs unissaient plus étroitement; mais que les associations fussent particulières ou générales, leur langage différait peu, et leur but était le même.

Ce but, que nous avons déjà annoncé, et que signale aussi la série des actes dont nous venons de passer la revue, consistait donc à garantir par une force collective tant les marchands contre les embûches qu'on leur dressait sur les voies de communication, que les villes ou les associations elles-mêmes contre les attaques attentatoires à leurs libertés et à leurs droits.

A côté de ce souci, les mêmes documents en révèlent un autre encore qui témoigne de la sollicitude des Hanséates pour le respect dû aux autorités municipales, pour le maintien de l'ordre, pour la compétence exclusive de la Ligue en tout ce qui concernait les affaires intérieures de ses membres.

Cependant il était deux autres préoccupations encore que l'on ne confiait pas en termes formels au papier, parce qu'elles pouvaient être compromettantes, mais qui ne faisaient pas moins leur chemin dans les âmes ambitieuses et tenaces des intéressés; d'une part, en effet, les Hanséates travaillaient avec ardeur à l'extension de leurs priviléges et à la conquête des monopoles au dehors, comme le prouvent implicitement leurs règlements commerciaux; d'autre part enfin, ils s'appliquaient à agrandir les franchises et l'indépendance qu'ils avaient su acquérir déjà dans leurs en-

Digitized by Google

ceintes urbaines, et à cette fin ils recouraient à une méthode habilement conçue, c'est-à-dire que les Hanséates s'engageaient entre eux, comme nous l'avons vu, à ne reconnaître dans les difficultés qui surgiraient entre telle ou telle de leurs villes et son seigneur d'autre arbitrage que celui de la Ligue; et il arrivait alors qu'un conflit venant à éclater, la Ligue s'en rendait juge, prononçait naturellement contre le seigneur trop faible pour résister à cette force collective, et sous le prétexte bénin de défendre seulement les droits concédés et légitimement acquis, en reculait au contraire indéfiniment les limites. Et maintenant que nous avons divulgué les vœux, les projets et les tendances de la ligue Hanséatique, nous passons à sa constitution intérieure.

Le pouvoir central de la Ligue résidait aux mains des mandataires des villes confédérées légitimement réunis dans les diètes; ces diètes concentraient en elles le pouvoir législatif, judiciaire et exécutif; en effet, c'étaient elles qui faisaient la loi, qui prononçaient en dernier ressort sur les litiges qui naissaient, soit entre les Hanséates pris individuellement, soit entre des communes hanséatiques, soit entre ces dernières et des étrangers, et qui assuraient enfin l'exécution au moins médiate de leurs sentences.

A ce point de vue donc, et à ne s'en tenir qu'à la forme, l'unité n'était pas aussi absente de la Ligue que nous semblions le dire précédemment.

Il n'y avait pas d'endroit légalement fixé pour les séances du congrès; tantôt et le plus souvent, nous le voyons assemblé à Lubeck, tantôt aussi à Brême, Hambourg, Lunebourg, et surtout dans les villes de la Baltique; il fallait bien faire droit quelquefois aux réclamations de certaines localités, se plaignant des inconvénients et des frais considérables de députation qu'entraînait pour elles le trop grand éloignement du siége des réunions.

Digitized by Google

Il existe même des exemples de diètes tenues à l'étranger, en Norvége, par exemple, ou dans le Danemark, ou en Suède, ou dans les Pays-Bas; et le besoin de conclure un traité, de se rapprocher de certaines villes en révolution pour y rétablir l'ordre, de secourir plus efficacement quelque factorerie menacée, les dangers que présentaient certaines routes à des époques diverses, toutes ces circonstances et mille autres encore pouvaient amener à cet égard des variations nombreuses.

Toutefois, la ville de Lubeck ne tarda pas à obtenir la préférence, et à voir par la suite affluer assez régulièrement dans son enceinte les députés des municipes; elle était redevable de cet avantage à la prospérité et à la considération qu'elle acquit de bonne heure, à sa situation commode au milieu pour ainsi dire des deux extrémités de la Ligue, et enfin à la plus grande sécurité que son indépendance incontestable offrait à la représentation hanséatique.

Les époques des réunions n'étaient pas moins variables; il existe sans doute une résolution de 1430, prescrivant que les diètes s'assembleraient désormais vers la Pentecôte, à Lubeck, de trois ans en trois ans; mais assurément, ce décret n'était pas limitatif et ne pouvait pas l'être, en raison des rapports complexes des Hanséates, qui leur créaient des embarras continuels, auxquels il fallait pourvoir le plus vite possible : aussi voit-on quelquefois les recez se suivre d'année en année, ou même une année unique compter plusieurs recez.

A l'issue d'une diète, les députés présents s'entendaient sur l'époque de la diète prochaine, et chargeaient Lubeck ainsi que d'autres villes importantes du soin de faire connaître leur décision aux villes dont les représentants n'avaient pas paru à l'assemblée.

Mais comme il pouvait arriver des circonstances impré-

Digitized by Google

vues, qui rendissent indispensable une délibération commune avant même l'époque convenue, on arriva insensiblement à conférer à la ville de Lubeck le droit de faire elle-même, de concert avec les villes vendes les plus proches, les convocations nécessaires, que l'on sanctionna par une amende d'un marc d'or, et même par la menace de l'exclusion.

Les lettres de convocation relatèrent, d'abord brièvement et puis *in extenso*, les points qui seraient mis en discussion, afin que les députés pussent se faire donner des pleins pouvoirs, et n'acceptassent pas seulement *ad referendum* l'ordre du jour, ce qui entraînait un ajournement quelquefois fort préjudiciable.

Que ces lettres émanassent d'une diète ou de la ville de Lubeck assistée de quelques sœurs vendes, elles n'étaient adressées qu'aux villes les plus influentes de la Ligue, telles que les capitales des circonscriptions et quelques autres, qui en devaient la communication aux cités inférieures.

Le droit dont fut investi la ville de Lubeck souleva cependant quelques protestations durant cette période, notamment de la part de Brunswick et de Magdebourg, qui en 1470 lui contestèrent le pouvoir de les convoquer sous peine d'une amende; de la part de Cologne, qui, se souvenant de son ancienne autorité, manifesta souvent son mécontentement et sa jalousie à l'encontre de cette prérogative; de la part enfin des villes saxonnes, qui, rebelles à l'invitation des villes vendes, revendiquaient le droit de décider elles-mêmes, dans des comités provinciaux, de l'opportunité d'un congrès.

D'un autre côté, cependant, ces résistances furent quelquefois énergiquement combattues par la rigueur avec laquelle on poursuivit le recouvrement de l'amende encourue

Digitized by Google

par les villes qui n'avaient pas répondu à la convocation émanée de la ville de Lubeck.

Il était d'usage que des villes appartenant à une même division, ou bien unies par des intérêts semblables, ouvrissent des conférences auxquelles elles envoyaient des représentants, et dont les unes s'ouvraient antérieurement, les autres postérieurement aux séances de la diète; les premières avaient pour objet de délibérer préalablement sur les questions qui seraient mises à l'ordre du jour par le congrès, de les examiner à leur point de vue spécial, et de donner, en conséquence de cet examen, des instructions conformes aux députés qui partaient pour l'assemblée générale; les secondes s'occupaient de déterminer le meilleur mode d'exécution qu'il convenait d'appliquer aux résolutions fédérales qui venaient d'être prises.

D'autres conférences particulières pouvaient encore avoir lieu quelquefois, comme quand il s'agissait, par exemple, de porter du secours à une ville assaillie par des ennemis.

Il n'y avait que les villes fédérales effectives qui eussent le droit de se faire représenter dans les diètes; les villes les plus importantes, telles que les capitales des grandes circonscriptions, les villes de la Baltique, les villes vendes furent même par la suite astreintes à y envoyer chacune ses propres députés, à moins d'empêchement légitime; d'autres localités d'une importance moindre, et désireuses d'économiser des frais de mission, s'entendaient quelquefois sur le choix d'une députation unique, qu'elles désignaient à tour de rôle et aux dépenses de laquelle elles pourvoyaient en commun, tout en lui remettant des pleins pouvoirs et des instructions individuelles; enfin, il existait des villes subordonnées, qui participaient sans doute à tous les avantages de l'association, mais qui n'en étaient que des membres médiats, en ce sens qu'elles ne concouraient pas directement à l'œuvre

Digitized by Google

de la législation, mais se ralliaient au contraire autour de telle ou telle commune pleinement capable, qui les représentait à la diète et répartissait aussi entre elles les déboursés de députation, les subsides ou le contingent en soldats qui tombait à sa charge.

Comme il était arrivé que des représentants, dont beaucoup étaient même choisis dans le monde lettré ou dans la sphère religieuse, et par conséquent peu aptes à manier les armes, avaient été attaqués sur leur chemin, maltraités, dépouillés et même faits prisonniers par des seigneurs avoisinants ou d'autres aventuriers, sans que leurs serviteurs eussent pu toujours les garantir de ces coups de main, il fut convenu par statut que les deux ou quatre villes les plus proches de l'endroit où des méfaits pareils seraient commis feraient pour le compte de la Ligue tous les efforts, toutes les démarches, tous les sacrifices nécessaires pour délivrer les captifs.

Primitivement, on choisissait indistinctement pour députés des clercs, des savants, des docteurs, des notaires, en un mot des hommes en général complétement étrangers à l'administration municipale; mais, avec le temps, divers statuts recommandèrent d'adjoindre au moins à ces personnes soit un échevin, soit le bourgmestre de la commune, dont les aptitudes et la discrétion inspiraient peut-être une plus grande confiance, et même aux meilleures époques de la Ligue ce furent de simples marchands qui prédominèrent dans les diètes.

Cependant les docteurs, qui avaient répandu partout leurs principes de droit romain et multiplié les formalités dont eux seuls avaient la clef, étaient parvenus à reprendre le dessus et à se rendre presque indispensables, de telle sorte qu'à mesure que la confédération avançait vers sa chute, ses formes, ses règlements, sa constitution, tout ce

Digitized by Google

qui était extérieur, enfin, se perfectionnait et se raffinait.

Une autre raison, qui de tout temps d'ailleurs avait fait accorder quelque crédit aux docteurs, tenait aux occupations nombreuses des administrateurs locaux, lesquels non-seulement devaient veiller aux affaires intérieures de leur ville, mais encore, dans un temps où les négociations se faisaient la plupart oralement, et où chaque municipe représentait comme un petit État ayant pour ainsi dire son département des affaires étrangères, suffire eux-mêmes à toutes les éventualités et paraître par exemple en personne aux innombrables assemblées provinciales. Il fallait bien, dans ces occurrences, recourir aux lumières des érudits, et il arrivait même fréquemment que, par surcroît d'affaires, une ville n'envoyait pas de députés à la diète; aussi se tenait-on déjà pour satisfait quand, sur 70 à 80 villes capables de voter, ou sur un nombre approchant de ce chiffre en plus ou en moins, selon les temps, 20 ou 30 d'entre elles se faisaient effectivement représenter, et c'est ainsi que le congrès de 1447, qui s'occupa cependant de la révision et de la codification des anciens statuts, ne compta en tout que 35 voix.

Quand l'assistance se trouvait par trop incomplète, elle procédait à de nouvelles convocations, auxquelles elle attachait alors des sanctions sévères.

Mais la question du nombre requis de votants pour des délibérations valables, au lieu d'être réglée par une loi, était abandonnée à l'arbitraire, qui ne prévalut que trop dans les affaires de la Ligue, et dès que les villes les plus importantes, comme les chefs-lieux des circonscriptions ou les villes maritimes se trouvaient réunies, elles passaient outre au débat.

Les villes qui faisaient défaut n'éludaient les peines édictées contre l'absence, que quand elles faisaient parvenir des

Digitized by Google

excuses plausibles à la diète, soit par des missives, soit par l'organe de quelque autre membre qui s'y faisait représenter, et comme il arrivait rarement qu'au début de la session tous les chargés d'affaires fussent déjà présents, bien qu'on eût établi une amende de 20 thalers pour chaque jour de retard, on employait, pour les attendre, les premières séances du congrès à examiner les justifications des défaillants.

Tantôt les justifications des villes étaient admissibles, comme quand, par exemple, elles étaient engagées dans une lutte avec leurs voisins, et quand les chemins n'offraient aucune sécurité, ou bien quand elles étaient visitées par une calamité publique, telle qu'une peste, ou bien quand elles se trouvaient en pleine insurrection; mais tantôt aussi les justifications produites leur servaient de prétextes pour échapper aux frais de la représentation, pour esquiver le compte qu'elles auraient eu à rendre à la Ligue de certaines infractions par elles commises, ou bien aussi pour légitimer, selon les idées du temps, leur désobéissance aux résolutions qui allaient être prises à leur désavantage peut-être, et sans leur concours.

Cependant, pour apprécier la légitimité des justifications, comme aussi la valeur des décrets rendus vis-à-vis des absents, on prenait en très-grande considération la position de ces derniers, et on préférait, quand ils étaient puissants, entrer en arrangement avec eux qu'user à leur égard, comme on faisait à l'égard des faibles, de mesures coercitives.

La même considération présidait à l'application des peines sur la nature desquelles les sources nous apprennent ce qui suit :

La ville qui ne se sera pas fait représenter au congrès pourra, dans la personne d'un de ses conseillers municipaux,

Digitized by Google

déclarer sous serment, dans la ville hanséatique la plus proche, que son absence avait été involontaire et n'avait pas eu un but d'économie; à défaut de cette affirmation, elle sera passible d'une amende d'un marc d'or, et perdra la jouissance des franchises hanséatiques jusqu'au payement intégral de cette somme.

Au cas où l'absence se renouvellerait trois fois, l'amende ne sera pas seulement triplée, mais encore une exclusion temporaire sera prononcée par la Ligue contre le récalcitrant.

Mais encore une fois, quelque utiles que fussent ces mesures pour la fusion des intérêts, rarement elles trouvaient une application uniforme, et les communes les plus importantes, dont la résistance pouvait être victorieuse ou dont la participation à la Ligue était trop avantageuse aux autres membres pour qu'on ne craignît pas de les brusquer, réussissaient assez souvent à s'y soustraire.

A côté des députés de la Hanse vinrent s'asseoir, au moins pendant quelque temps, des députés de l'ordre Teutonique. Les rapports bienveillants entre ces deux puissances remontent au temps où les communes allemandes prêtèrent à cet ordre le concours le plus efficace pour l'extension et la consolidation de son pouvoir.

Tout en reconnaissant l'autorité du Grand-Maître, les villes de l'ordre qui se trouvaient situées sur le rivage de la Baltique avaient d'ailleurs toujours appartenu à la Ligue comme des membres effectifs et même influents.

Les relations de la Ligue avec l'ordre lui-même, sans être aussi intimes, tiraient de puissantes raisons d'être, d'abord de ces villes prussiennes et livoniennes, qui étaient à la fois alliées des Hanséates et sujettes du Grand-Maître, ensuite d'une communauté d'intérêts et de politique qui leur faisait désirer à tous deux le monopole dans la Baltique et dans les

Digitized by Google

empires du Nord, et leur faisait à tous deux appréhender dans ces mêmes empires une unité et une pacification fatales à leur propre repos.

Plus d'une fois nous voyons la Ligue dans ses démêlés avec les nations extérieures, et notamment avec l'Angleterre, recourir à la médiation du Grand-Maître; plus d'une fois, des ambassadeurs de la Hanse et de l'ordre Teutonique reçurent ensemble des missions commerciales pour l'étranger, et, dès les premiers temps, les sources rangent expressément parmi les alliés de la confédération, non-seulement les villes prussiennes et livoniennes, mais encore la Prusse elle-même et la Livonie.

Cependant la participation de l'ordre aux délibérations des congrès était sans aucun doute limitée aux intérêts communs, et d'ailleurs il ne paraît même pas qu'il ait fait un usage très-fréquent et très-régulier de son droit. En tout cas, cette alliance perdit ses effets les plus utiles à partir du moment où la scission, dont nous avons ailleurs rendu compte, vint enlever à l'ordre Teutonique ses villes les plus importantes, qui passèrent au pouvoir de la Pologne.

Des invitations étaient aussi adressées aux quatre comptoirs de la Ligue, afin qu'ils se fissent représenter dans les diètes soit par leurs doyens, soit par des conseillers, soit même par des secrétaires.

Mais, sans compter que les troubles presque quotidiens auxquels ces établissements étaient en butte y rendaient la présence de leurs chefs fort nécessaire, il y avait à compter aussi avec les périls, et surtout avec la longueur du voyage, qui très-souvent n'aurait pu s'achever qu'après la clôture des séances; aussi, n'y voit-on qu'assez rarement figurer les députés des comptoirs de Bruges, de Londres ou de Bergen, et presque jamais ceux de Novogorod.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, les représentants des comptoirs n'étaient pas de véritables députés, ils ne prenaient pas part aux délibérations, à la confection des lois, à la distribution de la justice; leur mission consistait uniquement à présenter à la diète un rapport sur la situation des factoreries, sur les réformes utiles à y introduire, à concerter avec l'assemblée les moyens à employer dans un conflit existant entre des factoreries et les princes étrangers, à recevoir enfin les règlements nouvellement faits pour les rapporter chez eux, et là en faire surveiller l'exécution.

A vrai dire ils n'étaient donc, comme le remarque justement Sartorius, guère mieux traités que des serviteurs de la Ligue, mais des serviteurs d'un ordre élevé.

A plus forte raison, ne donnait-on pas voix délibérative aux grands personnages, qui, de temps à autre, venaient entamer une négociation avec la diète, et parmi lesquels les sources nous montrent tantôt des princes allemands ou des princes du Nord paraissant en personne, tantôt des ambassadeurs de ces mêmes princes ou de l'Empereur, des rois de France, d'Angleterre, et d'autres souverains encore; on se bornait à leur accorder une audience, où ils présentaient leur requête, et sans les admettre davantage aux séances, on allait leur transmettre la réponse dans leurs hôtels, ou bien on les invitait à venir la recevoir dans le sein même du congrès.

En règle générale, les députés se réunissaient dans la maison communale de la ville, qui avait l'honneur et aussi les avantages de leur réception ; cependant la ville de Lubeck, qui était devenue leur rendez-vous habituel, avait affecté à leurs assemblées un emplacement spécial et grandiose, sur lequel M. Roux de Rochelle, après l'avoir visité, s'exprime en ces termes :

« La salle immense où se tenaient les diètes de la ligue

Digitized by Google

Hanséatique a été depuis partagée en plusieurs pièces, et ces divisions intérieures ôtent à l'édifice entier son caractère monumental ; il serait à désirer qu'on lui rendît ses dimensions premières, et qu'on pût admirer encore dans le chef-lieu de la ligue Hanséatique cet antique et vénérable vestige de sa grandeur. »

Dès leur arrivée au lieu des réunions, les représentants étaient complimentés par quelque membre du conseil communal, et recevaient le vin d'honneur. Les séances s'ouvraient et se continuaient dans la plupart des cas sous la présidence de Lubeck, qui avait à sa droite la députation de Cologne, à sa gauche celle de Hambourg, auxquelles succédaient les autres envoyés, dans un ordre qui, malheureusement, donna lieu souvent aux plus vives controverses, de même qu'on ne put pas non plus toujours s'entendre sur l'ordre à suivre pour leur introduction dans l'enceinte des assemblées.

Les conférences commençaient dès les sept ou huit heures du matin, et reprenaient vers les deux ou trois heures du soir. Un des bourgmestres de Lubeck, qui d'habitude portait la parole, remerciait les membres présents de leur arrivée, et ceux-ci lui répondaient en termes courtois.

Puis, quand les pouvoirs avaient été vérifiés et les justifications des absents entendues, le directoire soumettait à la décision de l'assemblée les questions à résoudre dans l'ordre établi dans les lettres de convocation ou dicté par les circonstances.

Les occupations de la diète étaient nombreuses et variées, et il n'est pas besoin de redire toutes les matières auxquelles s'étendait sa compétence.

Nous n'avons pu trouver d'éclaircissements précis sur la forme dans laquelle les députés émettaient leurs votes; nous ne savons pas par conséquent s'ils votaient par assis ou levé,

Digitized by Google

s'ils exprimaient oralement leur avis ou se servaient de bulletins, mais nous avons découvert un règlement qui, pour prévenir sans doute le retour de scènes tumultueuses, ou bien pour bannir un procédé destructif de toute harmonie, enjoignait aux membres de la diète de voter dans l'ordre où ils étaient assis, à commencer par la droite, et défendait aux membres d'une même circonscription d'aller délibérer séparément.

Or, ce statut ne trahit-il pas une des plaies vives de l'unité ?

Il s'en révèle une autre quand on examine la question de savoir si l'assentiment de la majorité simple suffisait pour donner à une résolution force exécutoire, pour lui donner ce que nous appellerions plus volontiers, si nous avions quelque autorité en linguistique, force fédérale ?

Sans doute il est des règlements des années 1376 et 1417 qui semblent consacrer cette théorie et lier tous les membres de la Ligue par les décisions du plus grand nombre; mais nous savons aussi que le fait se séparait profondément du droit, nous savons quel esprit d'autonomie travaillait ces communes et combien le mode de formation de la Ligue, l'absence de toute cohésion et de sens politique protégeaient ces fatales tendances.

D'ailleurs il s'établit même en règle, au moins dans la période suivante, qu'aucune résolution grave ne devait être prise sans le concours unanime des volontés, et que la majorité l'emporterait seulement dans les questions secondaires; et si, durant notre période présente, la majorité a pu faire peut-être la loi dans la plupart des cas, encore ne faut-il l'entendre que comme la majorité des villes les plus influentes; car, sans cette majorité-là, la résolution risquait à vrai dire de ne pas arriver à jour ou de sortir fort peu d'effet.

Digitized by Google

Un autre élément de trouble et de désorganisation, qui peut assumer sa part de responsabilité dans la décadence de la Ligue, venait de ce que bien souvent des députés se disaient sans instructions suffisantes, soit qu'effectivement leurs instructions fussent incomplètes, soit que ce ne fût là qu'un misérable prétexte à l'usage des représentants pour détourner, éluder ou au moins ajourner une mesure qui n'avait pas l'assentiment de leurs mandants; il en résultait qu'une résolution, qui pouvait être urgente, n'était prise que *ad referendum*, soumise aux anciens de la ville, débattue à plusieurs reprises en assemblée générale, différée de quelques années, et décrétée peut-être enfin, contre le gré de telle ou telle fraction de la Diète, qu'il fallait encore amener à composition, et alors que le principal intérêt, qui gisait quelquefois uniquement dans la célérité, avait très-probablement disparu.

Heureusement pour la Ligue que dans un tel état de choses il se trouva encore quelques villes de tête et d'action, qui, s'impatientant d'aussi déplorables lenteurs ou pressées par le besoin, prenaient l'initiative à leurs risques et périls, sauf, si elles le pouvaient, à rallier plus tard les autres sous leur drapeau.

A l'issue de la Diète, le recez était rédigé, lu et livré aux députés des villes et comptoirs, muni du sceau de la cité où les conférences avaient eu lieu.

Ces recez avaient la même autorité, qu'ils fussent écrits sur du papier ou du parchemin; mais il était très-sévèrement interdit de les communiquer à des seigneurs ou princes étrangers à la Ligue.

Il fallait aussi de toute nécessité pourvoir aux affaires de la Ligue dans l'intervalle des deux sessions; il fallait une administration qui, pendant cet intérim, accueillît les demandes de secours, entretînt la correspondance avec les

Digitized by Google

chefs-lieux de la confédération, les comptoirs et l'extérieur, recueillît les plaintes, surveillât l'exécution des recez, fît les convocations urgentes, personnifiât enfin, représentât et maintînt le tout; et ce fut encore la ville de Lubeck, elle qui portait déjà la parole et dirigeait les débats dans les diètes, qui à la longue obtint cette mission à laquelle devaient également concourir les autres villes vendes.

On alla plus loin encore dans cette voie de centralisation, qui ne pouvait donner que d'excellents fruits; et des décrets rendus en 1418 et 1447 autorisèrent la ville de Lubeck à prendre elle-même, de concert avec ses voisines, des résolutions valables, mais pour le cas seulement où ces résolutions ne souffriraient aucun retard et ne présenteraient pas d'ailleurs une grande portée.

C'est ainsi que se forma cette commission administrative et législative des six villes vendes de Lubeck, Hambourg, Wismar, Rostock, Stralsund, Lunebourg, dont l'habitude et les nécessités accrurent encore et stabilitèrent le pouvoir, en attendant que des textes de lois vinssent consacrer des pratiques devenues traditionnelles.

Car telle était alors la nature des institutions, qu'elles ne sortaient pas armées de toutes pièces du cerveau d'un penseur, d'un idéologue, mais se rattachaient intimement à la pratique des affaires et à une tradition révérée.

Les nouvelles prérogatives de Lubeck, pas plus que les anciennes, ne demeurèrent sans contestations de la part de son éternelle rivale, la ville de Cologne, qui très-probablement avait joué autrefois parmi les villes occidentales de la Hanse le même rôle que Lubeck parmi les villes orientales, et porté concurremment ou alternativement avec cette dernière la parole dans les congrès; quand les députés étaient saisis des récriminations de Cologne, ils avaient pour habi-

Digitized by Google

tude de décider qu'ils consulteraient dans leurs villes respectives l'usage établi à cet égard.

Il paraît que ces sortes d'enquêtes furent favorables à Lubeck, qui dès le milieu de notre période fut formellement reconnue et proclamée chef de la Ligue, et qui fortifia encore sa position par la menace plus ou moins sérieuse qu'elle fit, en 1470 et en 1487, de vouloir se désister d'attributions qui, disait-elle, ne lui rapportaient que beaucoup de soucis et de dépenses.

Ce que Lubeck fut en grand pour toute la Ligue, chacun des chefs-lieux le devint également dans cette période pour sa circonscription; à eux appartenait le droit de convoquer les communes de leur ressort pour délibérer avec elles sur les propositions qui allaient être faites dans le congrès prochain, pour s'entendre relativement aux députés à y envoyer et aux instructions à leur fournir; à eux revenait le soin d'assurer l'exécution des résolutions fédérales dans l'étendue de leur cercle, de statuer sur un danger pressant, de correspondre avec la ville de Lubeck, de servir, en un mot, de centre administratif à la fraction de Ligue à laquelle ils étaient préposés; or, cette sous-organisation était certainement aussi de nature à faciliter et à accélérer la marche de ce grand et massif corps fédéral.

Les divisions de la Ligue en plusieurs circonscriptions sont loin de se ressembler toutes, et les changements successifs qu'elles éprouvèrent témoignent au moins de l'esprit pratique des fédérés, qui ne craignaient pas de remanier leur œuvre, quand cette retouche était conseillée par les événements.

Cependant nous voyons prévaloir encore pour toute cette période une ancienne division *tripartite*, d'après laquelle la Hanse se trouvait fractionnée dans les trois cercles suivants: cercle des Vendes, auquel appartenaient toutes les villes sep-

Digitized by Google

tentrionales et orientales, cercle de Westphalie, qui réunissait toutes les villes occidentales, et cercle saxon, composé des communes du centre et de l'intérieur ; sans doute la diète de 1447 proclama une répartition de la Ligue en quatre quartiers, en préposant au premier la ville de Lubeck, au second la ville de Hambourg, au troisième les villes de Magdebourg et Brunswick, au quatrième les villes de Münster, de Nimègue, de Deventer, de Wesel, et de Paderborn; mais cette innovation disparaît aussitôt des sources jusqu'à la fin de notre période, et n'opère sa rentrée que dans la période suivante.

Mais comme les mesures administratives et préventives ne suffisaient pas toujours à faire observer les lois et règlements, il fallut bien songer, pour l'exemple, à réprimer les infractions commises ; aussi la Ligue connaissait-elle diverses peines, qui variaient selon la grandeur de la faute, et dont la prononciation ainsi que l'application étaient remises selon les cas à la Ligue elle-même ou à son chef, ou aux capitales des circonscriptions, ou aux administrateurs des communes individuelles, ou aux préposés des factoreries.

Parmi les moyens de répression à l'usage de la Hanse teutonique, le plus grave assurément, celui qui atteignait le plus sûrement les particuliers ou les communes envers qui on en usait, était ce que nous appelons l'excommunication, qui dépouillait le délinquant des avantages résultant de l'association. Cette peine comportait cependant des nuances, et, conservant notre terminologie, nous dirons qu'on distinguait entre l'excommunication majeure et l'excommunication mineure ; le principal effet ou plutôt l'effet le mieux connu de cette dernière consistait à refuser aux coupables l'accès des diètes ; la première, au contraire, frappait les excommuniés dans leur prospérité, dans leur

Digitized by Google

commerce, en leur enlevant la jouissance des priviléges hanséatiques au dehors, en les privant de toutes relations avec les autres membres de la Ligue, en autorisant les villes alliées sans distinction à s'emparer partout où elles pourraient de leurs personnes et de leurs biens.

Et afin de donner plus d'efficacité encore à cette mesure, la confédération prit l'habitude d'en instruire les souverains des contrées où elle avait établi ses comptoirs, afin que ces princes pussent (et ils ne demandaient pas mieux sans doute) lui prêter leur concours dans l'exécution de la peine.

Des exemples nombreux de ces sortes d'exclusions nous sont fournis par les communes, qui s'ameutèrent contre leurs autorités; par la ville de Cologne, qui se ligua avec l'Angleterre contre la confédération; par la ville de Greifswald, qui prit parti pour le Danemark contre les villes vendes, et par tant d'autres.

Il paraît que, la condamnation une fois prononcée, il était très-difficile d'en être relevé, et qu'il ne fallait rien moins pour rentrer en grâce que des messes, des sacrifices, une réparation suffisante, quelquefois l'intervention de l'Empereur, des pèlerinages et autres humiliations en vogue, auxquelles le pénitent était encore heureux de souscrire en raison des intérêts puissants attachés à sa réadmission.

Nous nous plaçons, bien entendu, pour parler ainsi, aux époques florissantes de la Ligue, alors que ses faveurs étaient si universellement appréciées, qu'on vit quelquefois des princes, mécontents de leurs villes insurgées et désireux de les punir, s'adresser, avec peu de succès en général, à la confédération dont elles faisaient partie, pour lui demander leur exclusion.

La Ligue connaissait aussi et appliquait même, dans une mesure très-large, les peines pécuniaires; mais comme il ne

Digitized by Google

lui était pas toujours facile d'obtenir le payement de ces amendes, elle imagina diverses combinaisons coercitives, qu'elle employait tour à tour ; ou bien elle joignait à la peine pécuniaire la peine de l'excommunication, qui produisait alors son effet contre le fauteur jusqu'à son entière libération ; ou bien elle chargeait le chef-lieu ou les communes les plus voisines, d'arrêter les biens et les personnes des condamnés, également jusqu'à l'acquittement de l'amende ; ou bien enfin, elle consentait à partager dans une certaine proportion le montant de la condamnation avec ceux qui l'aideraient à la recouvrer.

C'est qu'elle avait au recouvrement de l'amende un double intérêt, un intérêt non-seulement pénal, mais encore fiscal, car les amendes formaient une des sources importantes de ses revenus.

D'autres ressources, plus certaines, plus régulières que les précédentes, étaient mises à sa disposition par le Pfundzoll et le Schossgeld, établis, le premier dans les villes et les comptoirs, le second spécialement dans les comptoirs, et frappant l'un et l'autre les marchandises à leur entrée comme à leur sortie.

Le Schossgeld, affecté exclusivement aux besoins des comptoirs, subit sans doute quelques variations dans son taux, mais finit par s'établir avec fixité dans tous les établissements, à raison des besoins considérables auxquels ceux-ci devaient satisfaction ; tandis que le Pfundzoll, qui était introduit pour des besoins plus généraux, et quelquefois chez de très-grandes fractions de la Ligue, sinon dans toute la Ligue, conservait un caractère temporaire, en harmonie avec le besoin qui l'avait fait naître, avec l'esprit de la confédération, et avec l'esprit des confédérés.

Ces deux impôts, qui consistaient dans un denier variable calculé sur la valeur des marchandises, étaient supportés en

Digitized by Google

partie par les négociants, en partie par les patrons des navires, et n'incombaient en principe qu'à des Hanséates; cependant il y a des exemples de navigateurs étrangers qui y furent également soumis.

L'absence de solidarité entre les différents membres de la Ligue se faisait également sentir ici, car quand il s'agissait par exemple de la pacification des mers, à laquelle les villes maritimes étaient sans doute plus directement, mais pas précisément seules intéressées, il était impossible d'organiser un Pfundzoll dans les villes continentales, à l'effet de faire face aux dépenses nécessitées par les armements.

Les factoreries étaient tenues de temps à autre de venir rendre des comptes aux diètes; et quant aux villes qui avaient prélevé de pareilles recettes, on établissait entre elles des compensations, de façon que celles qui avaient touché plus qu'elles n'avaient déboursé dans un intérêt commun, versaient le surplus à celles chez lesquelles se présentait le résultat inverse.

La confédération ne bonifiait aucuns frais de recette aux communes, qui devaient pourvoir elles-mêmes à la solde des douaniers, lesquels étaient d'ailleurs de leur choix.

Les fraudes devaient être nombreuses, et plus d'une fois le chiffre des dépenses ou des recettes dut être faussement accusé par les communes; mais à qui en était la faute, sinon à la confédération, qui n'était pas même parvenue à introduire chez elle une organisation uniforme d'employés, ne relevant que d'elle seule.

Enfin, en parcourant plus haut divers pactes fédératifs, nous avons vu que, pour le cas d'une lutte à soutenir, d'une entreprise guerrière à tenter, les Hanséates se préparaient des ressources par des taxes, jointes à l'acte d'alliance et proportionnelles aux forces de chaque commune alliée.

Et même en dehors du cas de guerre, ce procédé était

Digitized by Google

souvent employé pour faire face à d'autres besoins, plus ou moins répandus, et sur la généralité desquels se réglait aussi l'étendue de son application.

En somme donc, la Ligue subvenait aux dépenses d'intérêt commun par l'une ou l'autre ou peut-être même la concurrence de ces trois sortes de revenus : l'amende, le Pfund ou Schossgeld, et les taxes des matricules. Le vice radical de ce système financier n'a pas besoin d'énonciation, car il ne gît que trop évidemment dans le manque total de ressources régulières et assurées. Il fallut du temps avant qu'un progrès, auquel résistait l'arbitraire des communes, pût s'opérer en faveur de la fixité, de la périodicité des recettes; mais quand on y consentit, et très-faiblement encore, dans la période suivante, il était déjà trop tard, l'édifice s'affaissait visiblement.

Quand un besoin commun et impérieux surgissait, il n'y avait pas d'encaisse, car nous ne pouvons pas tenir un très-grand compte des amendes, dont le produit était trop variable, ni des revenus exceptionnels (par exemple les revenus des châteaux de la Scanie) que donnaient les hasards des combats, parce qu'ils se présentaient trop rarement et étaient d'ailleurs le plus souvent absorbés par les frais de guerre; et il fallait donc alors, quelque imminent que fût le danger, quelque opportune que fût la circonstance, suivre l'interminable filière des délibérations en diète, avant de pouvoir arracher aux tenaces communes un des tributs en usage.

Pour obvier en partie à des lenteurs si préjudiciables, on recourait alors souvent à des emprunts auxquels se prêtaient des villes ou des comptoirs, dont en général le crédit était suffisamment bien établi, et même des particuliers opulents; mais on ne rendait pas aussi facilement que l'on empruntait, et très-souvent les prêteurs avaient la plus grande peine à rentrer dans leurs fonds; car, une fois l'orage passé,

Digitized by Google

les villes qui auraient dû de quelque façon concourir à l'extinction de la dette commune niaient leur solidarité.

D'un autre côté, cependant, il faut dire que tant que dura l'éclat de la Hanse, tant qu'elle offrit à ses membres des priviléges inestimables, tant que le commerce demeura actif et prospère, le Pfundzoll, qui ne paraissait pas encore onéreux à cause des avantages auxquels il donnait droit, et qui, en raison de la quantité des affaires, atteignait malgré sa fixation modeste un chiffre considérable, suffisait pour parer à toutes les éventualités, d'autant plus que si on y regarde de près, si on prend l'organisation de la Ligue telle qu'elle était, on se persuade aisément qu'à part les dépenses nécessitées par quelque entreprise militaire ou quelque autre projet d'un interêt universel, la confédération n'avait elle-même aucune charge, puisqu'elle n'avait pas de personnel, pas de fonctionnaires à salarier; puisque les frais occasionnés par les députations incombaient aux communes représentées; puisque les comptoirs, qui étaient les premiers intéressés, pourvoyaient en grande partie aux ambassades adressées à divers souverains, et aux sommes nécessaires pour suborner ces derniers, pour les animer soit contre leurs sujets, soit contre les autres rivaux des Hanséates.

Ce que nous avons dit jusqu'à présent de la constitution hanséatique suffit pour établir que ce qui dominait dans la Ligue, ce n'était pas l'élément fédératif, mais l'élément individuel, et que ce qui faisait la force de cette confédération ne doit pas être cherché dans le lien puissant qui aurait uni ses divers membres, mais bien dans la quantité, l'importance et le zèle dévoué de ces membres eux-mêmes. Dès lors il convient de nous demander quelles sont les villes qui firent partie de la Ligue à cette période brillante de son histoire.

Or, cette nomenclature présente de sérieuses difficultés, en ce sens qu'on ne sait trop où prendre les éléments pour la

Digitized by Google

composer. Dans les chartes peut-être ou dans les traités passés avec des puissances étrangères? Mais on sait la préoccupation des Hanséates, qui, à mesure que leur corporation s'entourait de plus de prestige et s'enrichissait de plus de priviléges, s'enveloppèrent aussi de plus de mystère et se retranchèrent le plus possible derrière la désignation vague de Hanse allemande, afin de se réserver toute latitude pour l'admission ou l'exclusion de ses membres.

Irons-nous la puiser alors dans les procès-verbaux des diètes? Mais on n'y relatait que les noms des villes qui s'étaient fait représenter et par conséquent on ne faisait pas mention du plus grand nombre, c'est-à-dire de celles qui, quoiqu'en jouissance du droit d'envoyer des députés à la Diète, négligeaient cependant d'en faire usage ; et jamais en aucun cas il n'y était question des localités inférieures ou médiates.

Comment fixer d'ailleurs avec exactitude la position de chacune des villes dans la Ligue, pour un laps de temps quelque peu prolongé, alors que, subissant à la fois l'influence de leur bonne ou de leur mauvaise fortune, la pression tantôt plus tantôt moins lourde de leurs seigneurs, la sujétion d'une plus ou moins grande nécessité de dépendance vis-à-vis de la Hanse, ces villes, de membres directs qu'elles avaient été, tombaient bientôt dans une classe plus modeste, ou bien s'élevaient d'un rang inférieur à un rôle plus marqué, ou bien aussi quittaient la confédération, soit par suite d'une mesure d'exclusion, soit de leur propre mouvement, quand elles se sentaient, par exemple, assez fortes pour poursuivre seules leurs destinées ?

De ce dernier nombre furent notamment quelques villes des Pays-Bas, telles qu'Amsterdam et Rotterdam, qui se séparèrent définitivement de la Ligue lors de son conflit avec le Danemark ; d'autres localités néerlandaises, Arnheim,

Digitized by Google

Roermunde et Campen s'en séparèrent aussi, mais furent amenées par leur impuissance propre à postuler leur réadmission ; d'autres encore demeurèrent constamment fidèles à l'association, à laquelle elles prirent part, selon les temps, à des titres divers.

C'est ainsi encore que la Ligue perdit bon nombre de villes prussiennes, qui passèrent du pouvoir de l'ordre Teutonique sous la suzeraineté de la Pologne, et que se perdit l'alliance et la connexité de l'ordre lui-même avec la confédération.

Il convient d'en dire à peu près autant de plusieurs communes urbaines de la Saxe, du Brandebourg et de l'intérieur, qui par suite de leur éloignement du centre, ou par suite de leur appauvrissement, ou par suite de l'assujettissement à leurs princes, se retirèrent de la Ligue, si elles n'en furent pas exclues, ou ne furent pas au moins déclassées et privées du droit de représentation et de vote aux assemblées générales.

Mais comme il faut prendre parti, ou plutôt qu'il convient de se faire au moins une idée approximativement exacte de l'étendue de la Ligue, voici le tableau que, d'après Sartorius, nous avons dressé des membres effectifs qui y prirent part, en conformité des procès-verbaux de plusieurs diètes :

Amsterdam, Anclam, Arnheim, Aschersleben, Berlin, Bolsward dans la Frise, Brunswick, Brême, Breslau, Briel, Buxtehude, Campen, Colberg, Cologne, Cracovie, Culm, Dantzig, Deventer, Dorpat, Dortmund, Dordrecht, Duisbourg dans le duché de Clèves, Eimbeck, Elbing, Elbourg, Emden, Emmerich, Francfort-sur-l'Oder, Göttingen, Goslar, Greifswald, Grœningue, Halberstadt, Halle en Saxe, Hambourg, Hameln, Hanovre, Harderwyk, Helmstädt, Hervorden, Hildesheim, Kiel, Königsberg, Lemgo, Lubeck, Lunebourg,

Digitized by Google

Magdebourg, Minden, Münster, Nimègue, Northeim, Osnabrück, Paderborn, Quedlinbourg, Revel, Riga, Rostock, Rugenwalde, Roermunde, Solswedel, Stade, Stargard, Stavern, Stendal, Stettin, Stolpe, Stralsund, Soest, Thorn, Uelzen, Wesel, les Allemands de Wisby ou de l'île de Gothland, Wismar, Zirksée, Zütphen et Zwol.

Il est permis d'ajouter aux villes précédentes comme ayant joui également de la plénitude des droits hanséatiques, quoiqu'elles ne figurent pas dans les procès-verbaux qui nous sont parvenus (car ils ne le sont pas tous), les villes d'Arnemuiden, Baunsberg, Enchuyse, Hasselt, Hindelopen, Middelbourg, Pernau, Utrecht et Wieringen.

A s'en rapporter aux indications fournies par des archives appartenant à la fin du quinzième et à la moitié du seizième siècle, le nombre des villes participant aux délibérations des diètes se serait monté, aux belles époques de la Ligue, à soixante-douze. Si nous en avons trouvé quelques-unes de plus, il faudrait peut-être attribuer cet excédant aux variations nombreuses qui se produisaient et dont nous avons formulé les causes; cet excédant serait même beaucoup plus considérable encore, si l'on voulait porter en ligne de compte toutes les villes qui, d'une façon plus ou moins intime, appartenaient à la Ligue.

En consultant aussi diverses matricules, dressées à l'occasion de pactes généraux ou particuliers, on se trouve autorisé à faire au catalogue les additions suivantes de villes qui, si elles ne possédaient peut-être pas toutes le droit de représentation au congrès, avaient certainement leur voix dans les assemblées régionales, à savoir : l'ancienne et la nouvelle ville de Brandebourg, Solt-Bommel, Cologne sur le Sprée, Duisbourg dans la Gueldre, Mersbourg, Naumbourg, Osterbourg, Osterode, Seehausen, Tangermunde et Tiel.

Digitized by Google

Les listes des villes hanséatiques, qui furent faites au seizième siècle, pour servir, il est vrai, aux usages de cette époque, mais qui, de leur propre aveu, ne font que relater des cités ayant de temps immémorial concouru à la composition de la Ligue, fournissent encore les nouveaux noms que voici : Bielefel, Coesfeld, Golnow, Ham, Lippe, Venloo Ynna et Warbourg.

Quant aux villes médiates, on peut distinguer entre celles, qui se trouvaient sous la dépendance immédiate de la Ligue, et se servaient en partie des franchises hanséatiques, sans avoir eu très-probablement, à part peut-être quelques exceptions, le droit de paraître aux diètes, et celles qui relevaient de quelque autre ville plus importante qu'elles-mêmes; nous rangerons dans la première classe Duderstadt, Erfurt, Mulhausen, Nordhausen et d'autres villes qui, placées d'abord au faîte, furent ensuite médiatisées; dans la seconde classe figurent : Attendorn, subordonnée à Soest; Solt-Bommel et Bommel sur la Meuse, subordonnées à Zutphen et à Nimègue; Bruel à Soest; Dentikem, Grol et Lochem à Zutphen et Nimègue; Nörten à Göttingen; Rheinberg et Ruden à Soest; Uslar à Göttingue; Werden à Soest; Workum à Nimègue et à Zutphen, et également plusieurs autres villes qui n'entrèrent dans des rapports semblables qu'en descendant elles-mêmes d'un échelon.

Enfin voici des villes qui, à un moment ou l'autre de notre période, se sont trouvées vis-à-vis de la Ligue dans un certain rapport de subordination qui est cependant difficile à préciser : Alfeld, Andernach, Brakel en Westphalie; Cammin et Demmin en Poméranie; Dinant, Gardelegen ou Gardeleben dans la Marck; Hœxter, Landsberg en Prusse; peut-être Lippstadt, peut-être Maestricht, peut-être Lille, Pasewalk, Stockholm, et peut-être d'autres villes suédoises encore, tant que les Hanséates conservèrent en Suède leur

Digitized by Google

influence et leur participation aux conseils municipaux; de plus Werben dans la Marck et enfin peut-être Zerbst.

En ce qui concernait l'alliance de l'ordre Teutonique avec la confédération, elle valait très-probablement aux petites villes de la Prusse et de la Livonie, ainsi qu'aux Allemands libres des campagnes qui se seraient fait recevoir dans une association urbaine, l'avantage de prendre leur part des libertés départies à la Ligue, sans aucune représentation cependant dans les diètes.

Il est vraisemblable qu'à l'instar de l'ordre Teutonique, d'autres provinces, renfermant des villes hanséatiques de quelque importance, auront été admises à la jouissance de ces mêmes priviléges; il est certain que la province de Dithmarsen, le duché de Berg et toutes les villes du Holstein y ont prétendu des droits, de sorte qu'au total et malgré l'esprit monopoliseur des Hanséates, qui semble s'être radouci pour leur plus proche entourage, la basse Allemagne tout entière, en tout ce qu'elle renfermait au moins de corporations et d'individualités commerciales, se rattachait à la Ligue par des liens plus ou moins étroits.

Les villes qui désiraient entrer dans la confédération pouvaient faire part de leurs intentions à Lubeck ou à toute autre ville hanséatique; cette candidature était alors mentionnée dans les lettres de convocation, afin que les divers membres pussent s'entourer de renseignements, les produire à la diète et voter en connaissance de cause.

La Ligue n'était pas en général fâchée d'un accroissement qui augmentait ses forces en faisant tomber sur le nouveau membre une partie des charges communes; mais pour qu'elle retirât de cette annexion les avantages qu'elle s'en promettait, pour que le postulant opposât un équivalent sérieux aux bénéfices qu'il allait recueillir, il fallait que ce dernier, s'il reconnaissait en dehors de l'empereur un autre

Digitized by Google

maître encore, fût au moins vis-à-vis de ce maître dans une position assez indépendante pour pouvoir satisfaire à ses nouvelles obligations, fournir son contingent, stipuler et traiter librement, et n'être pas tenu envers lui à la divulgation des décrets hanséatiques.

L'admission une fois résolue était, de même que l'exclusion et la réintégration, notifiée aux puissances étrangères qui avaient chez elles consenti des priviléges à la Hanse; mais elle ne conférait pas, politiquement parlant, les mêmes droits à tous les membres, car nous savons que certaines communes seulement avaient voix délibérative dans les diètes; et même au dehors, il n'était pas rare de voir telle ville particulière ou telle catégorie de villes, notamment les villes vendes à Bergen et dans d'autres comptoirs, s'arroger au regard des autres coassociés des droits de préférence, ce qui motiva même en partie la retraite des villes néerlandaises.

L'égalité et l'unité ne rencontrèrent pas d'obstacle plus grave que la distribution des villes en tant de provinces différentes, mais quand beaucoup de ces villes se détachèrent même de l'empire germanique, quand plusieurs villes prussiennes passèrent à la Pologne, quand des villes hanséatiques redevinrent suédoises, quand l'autorité des ducs de Bourgogne s'étendit sur les Pays-Bas tout entiers, qu'ailleurs la puissance des princes augmenta et celle des villes s'affaiblit, alors aussi l'obstacle, de grave qu'il était, devint véritablement insurmontable.

L'inégalité qui existait entre les membres de la Ligue se continua même au sein des villes, où l'on n'admettait à la jouissance des prérogatives commerciales que ceux des habitants de l'enceinte urbaine ou de la campagne annexée, qui possédaient la plénitude du droit de bourgeoisie, soit qu'ils l'eussent acquis par la naissance, soit qu'ils l'eussent

Digitized by Google

obtenu par des sacrifices pécuniaires ou par du service pris auprès d'un capable.

Car, jusque vers la fin de notre période, il semble permis, même à des personnes complétement étrangères à la Ligue, de s'engager comme serviteurs chez des Hanséates résidant dans un comptoir, de remplir ces fonctions pendant sept ans, sans pouvoir faire le commerce à leur compte, au bout duquel temps elles pourront néanmoins se faire recevoir citoyens hanséatiques, et, en laissant écouler une nouvelle période de sept années, participer dans toute leur étendue aux libertés inhérentes à la confédération.

Mais que si, dans le cours de son stage, le domestique d'un Hanséate avait failli aux prescriptions de quelque statut important, aucune ville hanséatique ne pouvait lui conférer la naturalisation.

Les avantages attachés à la filière indiquée n'étaient cependant pas accessibles à tous, et on les refusait notamment aux Anglais, aux Hollandais, aux Zélandais, aux Brabançons, aux Flamands, aux habitants de Nuremberg et de la haute Allemagne, aux Suédois, aux Danois, aux Lombards, et en général à tous ceux qui ne faisaient pas partie de l'Allemagne, tant parce qu'on craignait de leur part des indiscrétions fâcheuses, que parce qu'il fallait bien tenir compte des récriminations incessantes des princes étrangers contre la protection commerciale accordée par la Ligue à des non-Hanséates.

Il paraît même qu'il ne suffisait pas toujours d'être citoyen d'une ville hanséatique, et que les cités particulières, usant de leur autonomie, imposaient en outre à celui qui voulait se prévaloir de leurs prérogatives, l'obligation de se faire recevoir au préalable dans la corporation urbaine des négociants en gros.

Le droit hanséatique se perdait pour les villes comme

Digitized by Google

pour les particuliers, soit par une sentence d'exclusion, soit par une retraite volontaire.

Un citoyen hanséatique pouvait être exclu de la Ligue pour avoir violé plusieurs prescriptions commerciales de haute importance, ou certains statuts intéressant l'indépendance et la constitution de la Hanse, la concorde et la paix des communes, pour avoir, par exemple, brigué et obtenu le droit de bourgeoisie dans deux endroits à la fois, ou avoir rempli en même temps des fonctions élevées dans deux comptoirs, ou s'être réfugié chez une autorité étrangère en esquivant la justice municipale.

Quiconque renonçait à la Ligue ou transgressait sciemment et volontairement un règlement commun, ou prenait part à une émeute dans l'intérieur d'une ville alliée, ou contractait mariage avec une étrangère pendant sa résidence à un des comptoirs hanséatiques, perdait à tout jamais ses droits de cité et les priviléges de l'association, et même celui qui s'était mis dans le dernier cas devait renoncer à tout rapport commercial avec les Hanséates, qui refusaient aussi désormais de mettre leurs vaisseaux à la disposition de ses chargements.

Le marchand qui désirait faire des affaires pour son compte dans un des comptoirs de la Ligue, devait justifier de sa qualité de citoyen hanséatique par un certificat qui, à l'origine, était délivré par les communes elles-mêmes auxquelles appartenait le marchand; mais ce fut plus tard par une des villes seulement de Lubeck, Dantzig, Riga, Cologne, Munster, Deventer, Magdebourg, Brunswick et Hildesheim, auxquelles ce droit avait exclusivement passé.

Voilà dessinée dans ses traits principaux cette constitution, qui, si elle eût pu disposer de toutes les forces des Hanséates, les eût conduits à des destinées incalculables. Malheureusement, la Ligue n'eut jamais de l'unité que les

Digitized by Google

apparences. Elle avait sans doute des assemblées générales qui semblaient concentrer tous les pouvoirs; mais ces diètes étaient-elles organisées de façon à faire marcher la Hanse dans des voies communes et vers un avenir commun? Les députés, au lieu d'être élus pour quelques années consécutives, et de pouvoir ainsi travailler avec suite et indépendance aux intérêts généraux, pouvaient être remplacés de congrès en congrès, et n'y arrivaient en tout cas qu'armés d'instructions précises inspirées par un esprit étroitement local, desquelles il leur était défendu de s'écarter, et qui étaient souvent même assez incomplètes pour entraîner des ajournements indéfinis.

C'est que chaque ville était uniquement préoccupée de ses intérêts personnels, qu'elle n'entrait dans la Ligue que pour l'appât des profits à en retirer, et avec la réserve tacite de lui faire le moins de sacrifices possible, et qu'elle était prête à abandonner ses alliées, prête à laisser périr la Ligue quand elle ne se trouvait pas directement intéressée dans le différend.

Aussi ne peut-il pas même être question dans toute l'histoire de la Hanse d'une entreprise véritablement commune.

Des villes aussi jalouses de leurs propres avantages devaient être jalouses des avantages qui pouvaient advenir aux autres; aussi avons-nous vu éclater une inimitié profonde entre les villes vendes et les villes des Pays-Bas, parce que celles-ci, qui avaient si vaillamment concouru à ruiner la puissance du roi Waldemar, avaient entrepris de venir charger les produits du nord-est sur leurs propres vaisseaux; il existait également de graves causes de dissentiment entre les villes vendes d'une part, et les villes prussiennes et livoniennes d'autre part, dont les premières voulaient dominer dans la Baltique et le Sund, et interdire à celles-ci toute

Digitized by Google

communication avec les Pays-Bas et l'Angleterre, dont les secondes, notamment les villes livoniennes, prétendirent au moins plus tard à un monopole pour le commerce avec la Russie; de telle sorte que, là où il y avait un si grand besoin d'unité, il n'y avait que désaccord et mésintelligence.

Chaque ville, disions-nous, ne poursuivait que son intérêt, et dès lors, quand cet intérêt n'était pas suffisamment favorisé par une Ligue aussi vaste que la ligue Hanséatique, elle nouait des rapports plus intimes avec quelques autres villes de la confédération ou même avec des localités et des personnages qui lui étaient complétement étrangers; or, il est permis de croire que les obligations à remplir dans les diverses associations ont pu se faire réciproquement obstacle par moments, et que le dévouement à la Ligue spéciale l'aura souvent emporté sur le dévouement à la Ligue générale.

Il n'y avait véritablement qu'un seul soutien bien efficace de l'unité qui, à défaut d'armées permanentes et d'une contrainte matérielle telle que l'exerce, par exemple, de nos jours la confédération germanique, consistait dans l'excommunication, et encore ce moyen de faire respecter les résolutions fédérales ne conserva-t-il sa force que tant que la Ligue conserva sa puissance et sa haute utilité.

Dans un pareil état de choses, nous ne pouvons que payer un nouveau tribut d'admiration à la Ligue, qui, malgré les moyens défectueux à sa disposition, a su néanmoins atteindre aux résultats considérables que nous avons consignés sous notre seconde période.

Digitized by Google

TROISIÈME ET DERNIÈRE PÉRIODE

EMBRASSANT L'HISTOIRE COMMERCIALE DE LA LIGUE DEPUIS LA PAIX PUBLIQUE D'ALLEMAGNE JUSQU'APRÈS LA GUERRE DE TRENTE ANS.

CHAPITRE PREMIER

CAUSES GÉNÉRALES DE LA DÉCADENCE DE LA LIGUE.

Si nous ne faisons précéder cette période, comme la précédente, d'une exposition historique, c'est que nous ne pourrions y relater que des événements qui, par leur importance comme par le temps auquel ils appartiennent, ne peuvent encore s'être effacés d'aucune mémoire.

N'est-il pas triste qu'à partir du moment où l'Europe se transforme et rajeunit, commence aussi la décrépitude de la ligue Hanséatique et la tâche funèbre de ses historiens?

Dans l'étude de cette phase suprême, les illustres rédacteurs du programme qui sert de base à notre ouvrage nous pardonneront de ne pas nous restreindre exclusivement aux causes économiques de la décadence de la Ligue, et de mettre encore en jeu d'autres raisons qui n'y ont concouru, hélas! qu'avec trop de succès.

Déjà nous avons eu occasion de signaler certaines influences pernicieuses, et des avant-coureurs sinistres d'un désastre général : défaut d'accord parmi les membres de la confédération, constitution défectueuse, révolutions accom-

Digitized by Google

plies ou imminentes dans les contrées visitées par les Hanséates, rivalités naissantes, négligence ou impuissance à fondre les éléments divers et diffus de la Hanse en une masse bien compacte et facilement maniable; or, les temps où cette unification eût été peut-être praticable, si des intelligences actives et persévérantes s'y étaient consacrées et avaient mis habilement à profit la déplorable situation des sociétés contemporaines, ces temps étaient passés, laissant après eux des regrets d'autant plus superflus, que l'époque suivante ouvrait une ère toute nouvelle, non-seulement contraire au perfectionnement de la Ligue, mais compromettante même pour son existence.

La découverte de l'Amérique et d'une route maritime conduisant aux Indes, l'usage de la poudre et des armes à feu, l'invention de l'imprimerie, l'introduction dans les États d'armées permanentes, la réforme religieuse et tant d'autres faits éclatants qui immortalisèrent le seizième siècle et la fin du quinzième, remuèrent profondément l'ancien monde et modifièrent presque tous les rapports existants.

La civilisation moderne succéda en même temps aux ténèbres et à la rudesse du moyen âge, l'ordre à l'anarchie, la sécurité au brigandage, le règne du droit au règne de la force; les sociétés se constituèrent définitivement, s'organisèrent, reconnurent et respectèrent une autorité supérieure; l'équilibre s'établit si bien dans chaque État, que les esprits allaient pouvoir se préoccuper de l'équilibre européen; dès lors, si les chemins étaient plus sûrs, si les mers n'étaient plus infestées par des forbans, si les repaires des brigands étaient détruits, si la justice et l'humanité des nations ne mettaient plus de différence entre regnicoles et aubains, quelle raison d'être avait encore une Ligue, née en vue précisément de l'intolérance et de la barbarie? Et si cette Ligue avait cependant des vues ambitieuses, si ses membres, d'op-

Digitized by Google

primés qu'ils furent, étaient devenus oppresseurs, les changements survenus ne contrariaient-ils pas singulièrement toutes ces espérances, n'arrêtaient-ils pas tous ces empiétements?

En effet, au dehors, la plupart des peuples étaient pacifiés, les dissensions intestines éteintes sans retour, les partis réconciliés et confondus sous un gouvernement généralement monarchique qui concentrait en lui les forces de l'État, qui était par conséquent capable de repousser toutes les prétentions excessives, et qui ne séparait plus ses intérêts de ceux de ses sujets, comme il ne l'avait fait que trop souvent autrefois, où le besoin de subsides et d'assistance l'avait quelquefois amené à consentir les sacrifices les plus lourds, qui, en le sauvant d'un ennemi dangereux, le livrait aux mains non moins redoutables des Hanséates.

Le monopole hanséatique, qui auparavant pouvait encore présenter quelques avantages, était maintenant devenu aussi préjudiciable aux souverains qu'à leurs peuples; aux peuples, en ce qu'il leur imposait tant pour leurs achats que pour le placement de leurs propres marchandises une contrainte onéreuse; aux souverains, en ce que le défaut de concurrence les astreignait à une classe de marchands privilégiés de longue date, et les privait des recettes plus considérables attachées à un plus grand mouvement commercial.

Aussi les Hanséates eurent-ils beau élever des réclamations, exhiber des chartes octroyées par les prédécesseurs des souverains régnants, parler de droits acquis, de traités inviolables, on leur répondait que leurs titres n'étaient que des concessions précaires, et que les faveurs accordées par les uns pouvaient être retirées par les autres.

Il va sans dire qu'au cas d'un conflit sur l'interprétation d'une clause ou l'existence d'un droit, force restait désormais aux monarques.

Digitized by Google

La féodalité vaincue les avait rendus tout-puissants, et sur l'ancien système militaire si défectueux, que desservaient les vassaux, s'élevèrent les troupes mercenaires, qui se convertirent bientôt elles-mêmes en armées permanentes, rendues habiles, par un exercice continuel, au maniement des armes, et infiniment supérieures à ces milices urbaines de la Ligue, qui naissaient et disparaissaient avec le danger.

En pleine mer, l'avantage n'était plus non plus du côté de la Ligue, qui y avait jadis exercé la souveraineté et illustré son pavillon dans des luttes mémorables; la science nautique s'était propagée; la puissance et les richesses dont disposaient maintenant certains royaumes, grâce à une organisation meilleure, grâce à la découverte de continents nouveaux, servirent à la construction de navires marchands ainsi que de vaisseaux de guerre, tandis que les Hanséates n'avaient jamais connu et employé que des vaisseaux à double fin, et que leurs ports n'eussent peut-être pas été aptes à recevoir des bâtiments de guerre, alors même que leurs ressources financières, si insuffisantes, eussent pu faire face à de pareilles dépenses.

Aussi l'Armada, qui fut équipée par l'Espagne, offrit-elle un spectacle comme jamais la Ligue n'aurait pu en offrir ou même en rêver de semblable.

En cessant d'être une puissance navale, cette dernière ne devait pas tarder non plus à baisser, à succomber comme puissance commerciale; ses membres, en perdant leur autorité dans la Baltique et la mer du Nord, sur les rivages desquelles mers ils se trouvaient répandus en grande partie, allaient aussi perdre même la possibilité d'opérer la jonction de leurs flottes respectives par le Sund et les Belts, et faibles déjà malgré leur union, que pouvaient-ils devenir séparément, sinon la proie de leurs puissants voisins.

En multipliant leurs vaisseaux, les nations étrangères ar-

Digitized by Google

rivaient à s'affranchir du joug mercantile de la confédération et à organiser un commerce actif et indépendant; les comptoirs hanséatiques touchaient donc à leur fin, ruinés à la fois par les entreprises personnelles des indigènes et aussi par la marche du temps, qui, en vulgarisant les idées de justice et de probité internationales, permit aux Hanséates de se démettre sur les habitants d'un pays étranger du soin de leurs propres intérêts.

Chez eux, les remparts, les fossés et les murs les plus solides ne pouvaient plus les garantir de l'action des nouveaux engins de guerre, et ils durent regretter que leurs ancêtres, dans l'ignorance des innovations futures, se fussent laissé influencer dans le choix de leurs résidences par une situation agréable, telle qu'il s'en trouve sur le bord d'un fleuve ou dans une plaine riante, plutôt que par un emplacement qui fût déjà en lui-même une défense naturelle.

La Ligue impuissante à se sauver elle-même ne pouvait pas davantage compter sur l'Allemagne, qui semblait souffrir du même mal qu'elle, et marcher également à sa dissolution.

C'eût été la première fois, d'ailleurs, que les empereurs se seraient occupés sérieusement de commerce national, lequel, il faut le reconnaître aussi, ne leur avait jamais valu le moindre profit.

Il y eut toutefois assez tard quelques tentatives de rapprochement qui n'aboutirent à aucun résultat marqué.

Si encore les villes hanséatiques, en perdant leur indépendance, eussent pu obtenir les mêmes dédommagements que certaines municipalités à l'étranger, auxquelles l'asservissement valut au moins les bienfaits d'un gouvernement fort et soucieux de leurs intérêts matériels.

Malheureusement, les communes de la Ligue furent réduites à faire à la fois le sacrifice de leur liberté et de leurs

Digitized by Google

espérances commerciales; quelques-unes d'entre elles passèrent sous le joug de princes assez forts pour les soumettre, mais trop faibles pour continuer leur politique mercantile au dehors; quelques autres, situées à l'ouest et à l'est, furent même complétement détachées de l'empire, et les rares villes du centre qui maintinrent leur intégrité durent d'autant plus déplorer leur impuissance.

Il est vrai que depuis la proclamation de la paix publique et des institutions qui devaient l'assurer, l'arbitraire diminua en Allemagne comme dans le restant de l'Europe, et le commerce y gagna en sécurité; mais si les vœux des Hanséates furent remplis en partie, au moins de ce côté, ceux-ci perdirent d'autre part leur importance politique, acquise principalement au milieu de la perturbation qui régnait au sein de l'Empire.

Il ne fallut plus songer à poursuivre, conformément à d'anciennes concessions impériales, les brigands sur les territoires étrangers où ils se réfugiaient, ni à couvrir de ce prétexte les attaques dirigées contre les grands du voisinage; il fallut renoncer à se rendre justice à soi-même, et recourir bon gré mal gré aux juridictions fraîchement établies où dominait l'élément seigneurial; il fallut que les villes hanséatiques s'abstinssent de revendiquer désormais l'arbitrage des conflits éclatant entre leurs sœurs et quelque adversaire princier, et se démissent d'une intervention quelque peu usurpée, au profit soit du pouvoir central de l'Empire, soit de l'autorité régionale, soit même du seigneur territorial.

Mais si leur compétence était méconnue et niée, leur intercession même, leurs recommandations, leurs représentations étaient vouées au mépris et tournées en dérision.

C'est ainsi que le duc Henri Julius de Brunswick-Lunebourg fit, en 1601, demander à la Hanse, qui était interve-

Digitized by Google

nue en faveur de la ville de Brunswick, comment elle osait appuyer des rebelles, et opposer son association aux lois de l'Empire?

Le duc Philippe Julius de Poméranie, outré que la Ligue voulût connaître du différend qui partageait le conseil communal et une portion de la bourgeoisie de Stralsund, lui écrivit en 1613, de ne pas étendre ses pieds plus loin qu'il ne convenait, de ne pas élever de prétentions contraires aux constitutions de l'Empire, et auxquelles il n'aurait pas même cru, s'il ne les avait vues consignées dans un écrit émané d'elle, etc., etc.

L'antique colosse était tellement déchu, que même un certain comte de la Lippe put aussi impunément l'insulter.

A ces signes d'une décadence avancée s'en vint joindre un des plus caractéristiques; il arrivait fréquemment maintenant, qu'en présence d'une contestation entre une ville hanséatique et la Hanse ou un autre de ses membres, la première, rompant les traditions, violant les recez, répudiait l'autorité de la confédération et déférait la difficulté soit aux tribunaux de l'Empire, soit à l'empereur lui-même, sans se soucier d'une excommunication qui n'entraînait plus un bien grave préjudice.

Ainsi vit-on successivement les villes de Hambourg et de Cologne saisir la Chambre impériale, la première, de réclamations élevées contre elle par des localités situées sur le cours inférieur de l'Elbe, telles que Stade et Buxtehude, qui lui reprochaient de mettre des entraves à la libre navigation; la seconde, Cologne, d'une question relative au Schossgeld, qu'exigeait le comptoir hanséatique des Pays-Bas.

De même la ville de Brême ne voulut pas, pendant qu'elle opérait dans son enceinte une réforme religieuse et politique, entendre parler d'une immixtion hanséatique, à la-

Digitized by Google

quelle elle préféra des sentences rendues par l'empereur, par l'évêque de Brême, par l'autorité régionale de la Saxe inférieure.

Si elle fut, il est vrai, frappée d'exclusion, la volonté impériale ne tarda pas à faire tomber devant elle les portes du congrès, et la sauva même des humiliations en usage.

Il est évident qu'il devait devenir de plus en plus difficile de maintenir l'unité au sein d'une Ligue qui, en perdant tous les jours plus de terrain à l'étranger, se dépouillait de son prestige et de son utilité, à qui des tiers pouvaient sans façon forcer la main et dicter des lois, et dont un grand nombre de membres retombaient sous le joug écrasant d'un maître.

Dans cette triste occurrence, les Hanséates songèrent un instant à se concilier les bonnes grâces des empereurs, et l'on ne peut douter que si une alliance solide avait pu être conclue entre les deux partis en vue de projets sérieux, elle eût porté d'excellents fruits ; mais les empereurs ne cherchaient dans une plus grande intimité que le moyen de réclamer des villes confédérées des subsides contre les Turcs, qui leur furent presque constamment refusés, tandis que les Hanséates, tout en prisant beaucoup l'assistance impériale dans leurs luttes contre différents seigneurs, redoutaient encore davantage cette illustre intervention, et repoussèrent même le projet présenté par Cologne, qui tendait à obtenir de l'empereur la reconnaissance formelle de la Ligue.

Il advint donc peu de nouveau dans les rapports réciproques, sinon que l'on vit plus fréquemment des ambassadeurs impériaux apparaître dans les diètes hanséatiques, ou intervenir dans des conflits intéressant la Ligue ; plus tard même, nous verrons l'empereur Rodolphe II interposer ses

Digitized by Google

bons offices dans les discussions de la reine Élisabeth avec le comptoir hanséatique de Londres, mais avec un insuccès qui fait comprendre pourquoi la Ligue ne voulait pas payer trop cher l'amitié des empereurs d'Occident.

Un autre projet d'alliance, qui fut mis en avant dans la seconde moitié du seizième siècle, visait à réunir toutes les villes impériales de l'Allemagne aux villes confédérées de la Ligue; si ce projet témoigne du désir et du besoin éternel d'unité qui travaille l'Allemagne, le résultat négatif, auquel il aboutit après plus d'un siècle de négociations infructueuses, découvre peut-être aussi la plaie qui s'est de tout temps attachée à ce grand pays.

La réforme religieuse, bien qu'appartenant plus particulièrement au domaine de la conscience, n'est pas tellement étrangère à notre sujet, que nous puissions nous dispenser d'en dire au moins quelques mots.

Sans vouloir contester ses effets salutaires à plusieurs points de vue, nous ne craignons pas d'affirmer que, politiquement parlant, elle a été un mal, tant pour l'Allemagne que pour la ligue Hanséatique.

Au lieu d'apaiser des esprits déjà fort aigris, de fusionner des tendances suffisamment divergentes, elle a fourni au contraire un nouvel élément à la zizanie, et est devenue ainsi un puissant instrument de ruine.

Nous ne pouvons prendre chaque cité hanséatique en particulier, faire son histoire religieuse, montrer comme l'apparition du protestantisme a été constamment accompagnée à l'origine de désordres, de secousses et de revirements même constitutionnels, a engendré de graves causes de dissentiment entre les administrés ou sujets d'une part et les autorités municipales ou les princes d'autre part, si leurs croyances respectives les partageaient en deux camps, et a de la sorte compromis longtemps et quelquefois même dé-

Digitized by Google

finitivement le bien-être, la sécurité, la liberté des communes urbaines; nous voulons seulement, pour le besoin de notre sujet, indiquer l'influence funeste que dut exercer sur la Ligue, comme telle, la doctrine de Luther.

Or, il va sans dire que le désaccord par elle semé dans l'intérieur même des villes se reproduisit au sein du congrès entre des représentants à convictions contraires, et porta un nouveau coup à cette unité déjà si chimérique; sans doute, la plupart des membres de la Ligue finirent par se convertir au nouveau culte; mais il en resta d'invariablement attachés à la foi de leurs pères, tels que, par exemple, la ville de Cologne, qui déclarait encore en 1535, « qu'elle continuait à pendre, décapiter et noyer les hérétiques, et s'en trouvait fort bien. »

A partir de cette époque, le zèle de cette dernière ville pour les intérêts généraux se refroidit singulièrement, au plus grand préjudice de la Ligue, où elle tenait une si grande place.

L'accord ne régnait d'ailleurs pas même parfaitement entre les adeptes de Luther, que des subtilités théologiques divisaient en autant de sous-sectes, de telle façon qu'en matière religieuse au moins il devint absolument impossible de jamais s'entendre et de prendre une résolution commune.

Un autre résultat désastreux de la réforme, c'est qu'elle détermina la Ligue, ou pour dire plus vrai, différentes villes hanséatiques à prendre parti dans les guerres religieuses si sanglantes qui éclatèrent, qu'elle leur enleva les sympathies de l'empereur, et leur fit souvent partager le sort des vaincus.

Enfin, après bien des angoisses et des péripéties suffisamment connues par l'histoire, la paix religieuse d'Augsbourg (1555) vint rendre à l'Allemagne et aux villes hanséatiques un repos quelque peu agité d'un demi-siècle, auquel les arracha

Digitized by Google

violemment la guerre de Trente ans, qui ne laissa derrière elle que des monceaux de ruines.

Mais peu avant cette catastrophe finale se produisit un événement qui sembla un instant devoir relever la fortune chancelante de la Ligue.

Les Provinces-Unies des Pays-Bas, qui marchaient déjà à leur grand avenir, prirent l'initiative d'une proposition d'alliance à conclure entre elles et la Hanse, cherchant ainsi à ramener le temps où bon nombre de villes néerlandaises avaient été incorporées dans cette dernière confédération.

Le syndic général de la Ligue, Domann, ainsi que le bourgmestre de Lubeck, Brockes, se rendirent à la Haye en 1612 et y entamèrent des négociations, à la suite desquelles la ville de Lubeck seule d'une part, et les Provinces-Unies d'autre part, conclurent en 1613 un traité d'alliance conçu dans l'intérêt du commerce, des priviléges et de la religion, c'est-à-dire dans les termes les plus généraux, afin de n'éveiller aucune susceptibilité; car c'était déjà en grande partie la crainte de déplaire à l'empereur qui avait empêché d'autres villes hanséatiques de prendre part à ce pacte; crainte fondée, puisque, avant même toute solution, l'empereur Mathias fit connaître à la Hanse qu'il considérait toutes ces menées comme une conspiration.

Le traité en question soumettait les vaisseaux des Pays-Bas à un impôt destiné à faire face aux dépenses communes, mais leur accordait aussi pleine liberté de navigation vers la Suède, et enfin dispensait les Hanséates de prendre une part active à la guerre contre l'Espagne.

Cette alliance, à laquelle le roi Gustave-Adolphe de Suède accéda l'année suivante (1614), était faite surtout en vue de maintenir la liberté de passage dans le Sund, où des taxes de plus en plus considérables étaient imposées par le gouvernement danois; aussi ce dernier, qui entrevit bien la vé-

Digitized by Google

ritable portée de la convention, quelque silencieuse qu'elle fût à cet égard, rappela-t-il son ambassadeur de la Haye et ne fit-il pas mystère de son mécontentement.

Les bienfaits multiples de l'alliance ne se firent pas longtemps attendre; car, en 1615, le prince Henri de Nassau accourut inopinément avec un corps de trois mille hommes au secours de la ville de Brunswick, qui était depuis fort longtemps en guerre avec son seigneur, et montra ainsi ce que la Ligue pouvait espérer de ses nouveaux alliés; aussi la fin de cette année 1615 ne se passa-t-elle pas sans que d'autres villes hanséatiques, au nombre de dix, y compris Lubeck, à savoir, Brême, Hambourg, Rostock, Stralsund, Wismar, Magdebourg, Brunswick, Lunebourg et Greifswald, renforçassent cette union naissante, qui ne changea cependant rien à son programme, en apparence si inoffensif.

Pleine de confiance dans l'appui de la république, la ville de Magdebourg refusa tout hommage à son archevêque; les villes de Lubeck et de Hambourg eurent grandement à se louer de ses services dans une contestation importante qu'elles eurent avec le duc de Brunswick-Lunebourgzelle, à propos du percement d'une digue appelée « Gammerdeich, » et là ne se borna pas l'action tutélaire des Provinces-Unies, qui consentirent même à prêter main-forte à des villes hanséatiques étrangères à l'alliance, et en général à défendre très-chaudement les intérêts et les priviléges de la Ligue au dehors, en Danemark, en Suède, en Russie, en Angleterre, partout enfin où ils pouvaient sauver encore quelque chose du naufrage hanséatique.

Mais quand ce fut le tour de la Ligue à rendre des services à ses alliés, quand, en 1620 et 1621, les Provinces-Unies réclamèrent son assistance contre l'Espagne, elle fut heureuse de pouvoir se retrancher derrière les termes mêmes du traité, qui l'en affranchissaient formellement, et si ce

Digitized by Google

refus peut paraître entaché de lâcheté et d'ingratitude, il faut bien reconnaître aussi que la position de la Hanse était devenue assez critique pour qu'elle dût plutôt s'assurer des secours qu'en offrir, et plutôt se renfermer dans une stricte neutralité que se mêler aux querelles des puissants dont elle finirait toujours par être écrasée.

Déjà elle avait eu assez de mal à faire accepter son alliance par l'empereur, par les princes de l'Empire, par le gouvernement espagnol des Pays-Bas, en lui donnant une couleur commerciale, en l'interprétant comme l'écho d'une ancienne intimité, pour ne pas encore entrer ouvertement en lice contre l'une ou l'autre de ces puissances.

Ce qui l'affermit encore dans son refus, c'est qu'elle apprit en 1621 que la république venait par un traité de se rapprocher du roi de Danemark, considéré par la Hanse comme son ennemi héréditaire.

Aussi le représentant des Provinces-Unies près de la Ligue, Foppius ab Aitzema, n'obtint-il de celle-ci, en 1624, qu'une réponse tout évasive qui provoqua de sa part cette sortie virulente, « que pareille conduite n'aurait été tenue ni à Constantinople, ni à Alger, ni par les pirates. »

On voit que les rapports réciproques s'aigrissaient avant que l'irruption imminente des troupes impériales vînt complétement les rompre.

Seulement, en 1645, les villes de Brême et de Hambourg rétablirent leurs anciennes relations avec la république, en vue de protéger la mer du Nord, ainsi que le cours de l'Elbe et du Weser, et, l'année d'après, Lubeck entra également dans cette nouvelle alliance.

La dernière trace de ces relations entre les deux fractions de l'ancienne Hanse se trouve dans une disposition prise par le dernier congrès hanséatique, en 1669, en vertu de laquelle le docteur Hunike fut chargé d'aller représenter à

Digitized by Google

la Haye les intérêts de la Ligue, c'est-à-dire des trois villes de Brême, Hambourg et Lubeck, qui à elles seules en tenaient à présent lieu.

On peut regretter que le rapprochement n'ait pas eu lieu plus tôt, c'est-à-dire à une époque où la Hanse n'était pas encore irrévocablement condamnée; on peut regretter aussi qu'il ne soit pas devenu plus intime, car autrement il eût pu assurer aux confédérés un rôle fort important dans la guerre de Trente ans, et en tout cas retarder de beaucoup la chute de la ligue Hanséatique.

Si les Hanséates n'avaient pu se décider à des sacrifices en faveur des Provinces-Unies, ils devaient rester plus sourds encore aux autres sollicitations dont ils furent l'objet, à moins cependant qu'on n'implorât leur abstention, qui était le parti auquel ils étaient toujours heureux maintenant de pouvoir s'arrêter.

Durant les complications de la guerre de Trente ans, ces sollicitations leur arrivèrent, malgré leur faiblesse notoire, de tous les côtés, tant de la part des belligérants intérieurs, tels que les États de Bohême, le prince-électeur du Palatinat, l'empereur, que de la part même des puissances étrangères. Parmi ces dernières, le roi Gustave-Adolphe de Suède, qui dès 1612 invita la Ligue à s'unir à lui, avait certainement les plus grandes chances de réussite, fondées sur une haine commune à l'égard du Danemark, sur le zèle connu de ce souverain pour la cause du protestantisme, sur les bons rapports qui existaient entre lui et les Provinces-Unies, enfin sur le désir des Hanséates de faire confirmer les anciens priviléges par eux acquis en Suède.

Et cependant, après bien des pourparlers et bien des délibérations en diète, la Ligue se proposa, en 1621, de faire connaître au roi que l'agitation des esprits en Allemagne s'opposait à une résolution définitive et qu'elle serait heu-

Digitized by Google

reuse, toutefois, de continuer avec lui une correspondance amicale et de pouvoir compter sur le maintien des priviléges.

Sans se décourager, Gustave-Adolphe renouvela ses propositions en 1628; mais cette fois-ci la présence et les succès des armées impériales dans la basse Allemagne les rendirent plus inacceptables encore.

Il n'y eut pas jusqu'au roi de Danemark, Christiern IV, qui, dans un moment de disette, ne fît faire, en 1623, des ouvertures aux villes confédérées. Mais celles-ci ne pouvaient oublier si vite que ce monarque, fidèle en cela aux traditions danoises, avait recherché toutes les occasions pour les molester, et avait tout récemment encore posté des vaisseaux de guerre dans l'Elbe et fortifié la ville de Gluckstadt; aussi, pleines de méfiance de ce côté, ne firent-elles même pas au projet qui leur était soumis les honneurs d'un long examen.

Et cependant l'orage allait éclater; déjà même avant la bataille de Lutter, qui se termina par la défaite du roi Christiern de Danemark, le général Tilly refusa d'avoir égard à la neutralité du cercle de la Saxe inférieure, et la plupart des villes hanséatiques placées sur le théâtre de la guerre, telles que Brême, Lubeck, Göttingen, Brunswick, Lunebourg, Hildesheim, ainsi que le Holstein, le Mecklenbourg et la Poméranie, eurent à subir tous les fléaux de la guerre et n'eurent pas plus à se louer de leurs amis que de leurs ennemis. C'est ainsi, par exemple, que, pour s'épargner des garnisons militaires, Rostock dut verser une fois 100,000 et une autre fois 150,000 thalers, Wismar 200,000 thalers, Hambourg 70,000 marcs de Lubeck. On sait quel triste sort fut réservé à la ville de Magdebourg, qui fut prise d'assaut par l'armée impériale, mise au pillage et dévorée par les flammes (20 mai 1631).

Jamais l'autorité impériale n'avait apparu si redoutable à

Digitized by Google

ces communes ni si compromettante pour leur liberté religieuse et leur intégrité politique.

Le général Wallenstein et le comte de Schwarzenberg allèrent même jusqu'à leur réclamer leurs vaisseaux, afin de poursuivre également sur mer les ennemis de l'empereur, et l'on comprend qu'en présence d'une force armée de cent mille hommes, la diète hanséatique aurait vainement objecté que les députés n'avaient pas reçu les instructions nécessaires.

Le port de Rostock, Warnemunde, ainsi que la ville de Wismar, étaient occupés par les Impériaux, qui avaient commencé aussi le siége de Stralsund.

L'héroïsme de cette dernière ville, dont la situation géographique parut à juste titre si importante au général Wallenstein et qui avec quelques secours étrangers réussit à lasser l'ennemi, ne contribua sans doute pas peu à donner une autre face aux événements.

Mais ce siége mémorable, en montrant ce que peut la bravoure dans les conditions les plus mauvaises, fit en même temps ressortir l'abaissement dans lequel était tombée la Ligue. En vain la ville de Stralsund invoqua-t-elle son secours, ce ne fut qu'après de longues réflexions qu'elle se décida à faire avancer à cette cité amie la maigre somme de 15,000 thalers, à 5 p. 100 bien entendu!

La terreur l'avait complétement paralysée; loin de concevoir l'idée d'une mâle résistance, elle ne recourait plus à présent qu'aux larmes et aux prières pour obtenir quelques adoucissements au sort de ses membres.

Le plus souvent même, ces démarches humiliantes demeuraient infructueuses ou n'étaient prises en considération que selon le tempérament des généraux en chef, les uns brusques, comme Tilly, les autres polis et rusés, comme Wallenstein.

Digitized by Google

Désireuses de mettre un terme à une guerre qui achevait leur ruine, les villes entreprirent de négocier à Vienne la paix entre l'empereur et le roi de Danemark, mais n'obtinrent du gouvernement impérial que les assurances les plus vagues et les consolations les plus banales.

Aussi devinrent-elles de plus en plus circonspectes et n'accueillirent-elles désormais que sous toute réserve les propositions qui pouvaient leur être faites à elles-mêmes par un pouvoir impénétrable, dont elles redoutaient les visées ambitieuses.

Une de ces propositions fut faite vers la fin de l'année 1627 à Dantzig par des envoyés de la cour d'Espagne et renouvelée à plusieurs reprises auprès de la Ligue par des légats impériaux : elle semblait tendre à anéantir autant que possible le commerce des Provinces-Unies et de l'Angleterre, à assurer aux Hanséates la propagation exclusive des marchandises indo-espagnoles dans le Nord, et réciproquement, à assurer à l'Espagne et à ses colonies un privilége sur les produits des contrées septentrionales.

Le procédé à l'aide duquel on réaliserait cette combinaison mercantile devait être, conformément au goût espagnol de l'époque, une compagnie privilégiée, composée de Portugais, d'Espagnols, d'Hanséates, d'Allemands en général, et de Néerlandais demeurés fidèles à la cause de l'Espagne.

Ce projet fut loin de rencontrer les sympathies des Hanséates, qui lui eussent de beaucoup préféré la confirmation pure et simple de leurs prérogatives en Espagne et dans le Portugal, et le respect de leur neutralité au milieu des luttes incessantes de l'époque.

En effet, le système proposé contrariait toutes leurs habitudes commerciales. Accoutumés qu'ils étaient aux entre-

Digitized by Google

prises et aux chances individuelles, ils ne comprenaient rien à ces œuvres collectives, alimentées avec des capitaux communs et administrées par des agents de la compagnie sous l'œil d'un directoire.

S'engager dans cette voie, n'était-ce pas d'ailleurs pour les Hanséates renoncer par là même à toutes leurs relations existantes avec les autres peuples, et s'enchaîner à leurs nouveaux alliés?

Ne devaient-ils pas redouter non plus le mécontentement des puissances voisines du Nord, et, par exemple, la fermeture du Sund par le Danemark?

Une seule perspective pouvait paraître séduisante, celle de se débarrasser de la concurrence si gênante de l'Angleterre et des Pays-Bas; et cependant, au point où en étaient arrivés les Hanséates, cette perspective même ne devait plus fortement les émouvoir. Autrefois ils avaient pu rêver richesses et monopole; aujourd'hui ils devaient craindre pour leurs foyers et leur indépendance, et cette crainte leur était inspirée par ceux même de qui émanait le projet et sur les intentions desquels il devenait de plus en plus impossible de se méprendre. Une soumission, une abnégation entière étaient réclamées officiellement par l'empereur, qui voulait se réserver la direction exclusive de leurs intérêts.

Accéder à cette ligue commerciale, c'était s'éloigner des seuls amis qui pussent encore les sauver.

Ils résistèrent donc, et on convint de part et d'autre d'ajourner toute discussion à cet égard jusqu'au rétablissement définitif de la paix.

Ils résistèrent avec d'autant plus de succès que des événements notoires, auxquels la France prit une grande part, et qui aboutirent au traité de Westphalie, rendirent bientôt le calme aux villes hanséatiques. Mais ils ne leur ren-

Digitized by Google

dirent malheureusement ni la puissance, ni l'union, et la Ligue, qui semblait avoir été endormie pendant toute cette guerre de Trente ans, ne se réveilla de ce long sommeil qu'amputée de presque tous ses membres et impuissante à prolonger beaucoup sa chétive existence.

Digitized by Google

CHAPITRE II

LES HANSÉATES EN DANEMARK ET EN NORVÉGE.

Les contrées septentrionales formant, ainsi que nous l'avons répété à satiété, comme le support du colosse hanséatique, c'est vers elles que nous devons toujours tout d'abord porter nos regards.

Or ce support, auquel la Russie notamment avait enlevé déjà quelques fragments, restait encore debout bien qu'ébréché, et il fallut encore près d'un demi-siècle avant qu'il se décomposât et compromît ainsi l'existence du fier monument qu'il avait soutenu jusqu'alors.

En effet, les forces des empires du Nord ne pouvaient se développer que graduellement, et le joug des Hanséates n'était pas de ceux qu'il était permis de secouer à volonté.

D'ailleurs l'union des royaumes scandinaves elle-même, qui subsistait encore au commencement de cette période, et qui semblait devoir être au Nord le phénomène le plus menaçant pour la sécurité et l'ambition des villes hanséatiques, ne leur causa cependant en réalité jamais aucun préjudice bien sérieux, et leur permit encore à cette heure de suivre pendant quelque temps les voies consacrées par une longue habitude.

Contrairement à ce qui se passa pour la ligue Hanséatique, qui, en perdant ses membres, alla en s'affaiblissant, ce ne fut que du moment où l'union des trois Royaumes Unis fut dissoute et où cette dissolution rendit à chacun d'eux

Digitized by Google

son indépendance, son activité et ses destinées propres, que les tendances égoïstes des étrangers rencontrèrent auprès des nations reconstituées la résistance la plus énergique.

Mais jusqu'à cette dissolution, la Hanse, représentée surtout par la ville de Lubeck, qui dans les événements à suivre joue constamment le rôle capital, quand elle n'est pas seule en jeu, demeura fidèle à son ancienne politique qui consistait à désunir pour régner, et trouva le meilleur appui de ce système dans les dispositions naturelles des pays annexés au Danemark.

Aussi le règne du fils et successeur de Christiern Ier, Jean de Danemark, qui à son avénement confirma tous les priviléges des Hanséates, n'entama-t-il aucunement la position commerciale de ces derniers, lesquels restèrent seulement astreints à l'obligation de renoncer à leurs rapports avec le royaume rebelle de Suède, où le roi Jean avait à la suite d'une victoire réussi sans doute à se faire couronner en 1497, mais où l'échec ultérieur que subit son entreprise contre la Dittmarsie souleva une nouvelle insurrection, fomentée surtout par l'illustre famille des Sture et un évêque du nom de Heming Gad.

Or, loin de remplir religieusement les conditions qui leur étaient imposées, les Hanséates allaient jusqu'à seconder les efforts de la révolte, et finirent ainsi par s'engager dès les premières années du seizième siècle dans un démêlé direct avec le roi de Danemark.

L'empereur d'Allemagne intervint lui-même dans tous ces différends et avec l'inefficacité qui s'attachait encore alors à ses mesures, il fit mettre au ban de l'Empire les Suédois insurgés, et manda aux villes hanséatiques de ne pas les prendre sous leur protection.

Mais, bien que la volonté impériale eût peu d'écho au sein de la confédération, comme cependant le roi Jean vint

Digitized by Google

à interdire aussi aux villes hanséatiques toute communication avec le Danemark, et comme ces dernières continuaient à ne pouvoir s'entendre entre elles, elles promirent enfin, en 1506, dans la ville de Segebert de se conformer aux vœux du roi relativement à la Suède, et consentirent même à soumettre tous leurs vaisseaux à la visite des Danois qui les rencontreraient en mer; en revanche, elles réclamaient le maintien de leurs anciennes franchises.

Un traité formel, conclu l'année d'après à Niköping, vint ratifier leurs engagements, et cependant elles ne discontinuèrent pas, secrètement au moins, et par la voie détournée de Revel, leur trafic avec la Suède; de son côté le roi ne leur ménagea ni les péages ni les fonctionnaires danois en Scanie; et ces rapports tendus dégénérèrent en une nouvelle lutte, qu'inaugurèrent d'une part le pillage et le rançonnement des îles de Gothland et de Bornholm par les bourgeois de Lubeck, d'autre part la prise de quelques villages et vaisseaux lubeckois par le roi Jean, dont le frère, duc de Holstein, observa la neutralité.

Cette crise, en se prolongeant, révéla une fois de plus la maladie incurable de la Ligue, en ce qu'on ne vit même plus toutes les villes vendes courir ensemble aux armes, et que la ville de Hambourg, avide d'avantages personnels, poussa l'oubli des devoirs et des convenances jusqu'à se déclarer ouvertement pour le roi.

Néanmoins la fortune des Hanséates ne se démentit pas encore cette fois, leur flotte remporta plusieurs victoires, et diverses îles danoises furent livrées au pillage; mais ces succès étaient payés assez cher par le dépérissement de leur commerce du côté du Danemark, et la part de plus en plus considérable qui dans ce commerce était faite à diverses villes maritimes allemandes, telles que Hambourg ou Dantzig, et même aux négociants exécrés des Pays-Bas.

Digitized by Google

La paix qui fut signée le 25 avril 1512, à Malmoë en Scanie, rendit au commerce et à la navigation des Hanséates toute liberté de mouvement dans le Danemark et dans la Norvége, à charge par eux de rompre définitivemet et absolument avec les Suédois, et au besoin même de combattre la résistance de ces derniers de concert avec les troupes royales.

Mais comme le roi Jean descendit l'année suivante au tombeau, les Hanséates oublièrent bientôt leurs promesses, et de nouvelles complications surgirent sous le règne de Christiern II, qui semblait s'être imposé la trop vaste tâche d'abattre l'aristocratie danoise, de soumettre la Suède et d'humilier la ligue Hanséatique.

Il était impossible que cette dernière demeurât indifférente à toutes les mesures vexatoires prises contre son intérêt par ce monarque : ainsi la vente de toutes espèces de marchandises, effectuée en Danemark par n'importe qui, indigène ou forain, fut frappée d'une contribution ; le droit de pêche fut enlevé aux Allemands en certains points des côtes danoises; le colportage, l'achat et l'exportation des bestiaux furent atteints par des prohibitions ; un vaisseau chargé avec destination pour la Suède fut saisi en pleine rade de Travemunde ; les droits sur le hareng furent élevés ; la ville de Copenhague enfin devint, pour le plus grand préjudice du commerce allemand, le seul lieu d'entrepôt privilégié du Danemark, et fut en même temps chargée de la perception des droits de passage dans le Sund, qui s'effectuait auparavant avec une bien plus grande facilité à Elsingeur ; aussi les Hanséates ne recherchaient-ils plus que l'occasion de se venger du roi, qui de son côté avait à leur reprocher l'inexécution de leurs engagements.

Les occasions ne sont pas rares pour ceux qui les épient, ou les peuvent faire naître. Christiern, qui avait reconquis

Digitized by Google

la Suède, avait souillé sa victoire par l'exécution des plus illustres personnages de ce royaume, et s'était, pendant un armistice, fait livrer pour ôtage Gustave Ericson, de la maison de Wasa, qu'il avait envoyé ensuite dans la forteresse de Kalo en Jutland. Ce prisonnier devait devenir le vengeur de sa patrie, de son père et de ses concitoyens morts sur l'échafaud. Échappé de sa prison au mois de décembre 1519, il se dirigea sur Flensbourg et parvint, à l'aide d'un déguisement, jusqu'à la ville de Lubeck où il voulait s'embarquer.

Inutile de dire que ce prince y obtint l'accueil le plus flatteur et les promesses les plus sincères pour une cause d'ailleurs commune.

Inutile aussi de rapporter les événements historiques, à la suite desquels la Suède fut définitivement affranchie de l'oppression danoise, et reconquit une indépendance à laquelle Lubeck avait activement travaillé par sa marine et ses troupes.

Après avoir ainsi perdu une notable partie de son héritage royal, Christiern II, qui était monté sur le trône avec des projets si vastes, ne tarda pas à perdre aussi sa couronne, et montra par son exemple ce que pouvait à son déclin même la ligue Hanséatique.

Ce monarque avait soulevé la Suède par sa cruauté ; en Danemark il souleva le clergé et la noblesse par sa prédilection pour la classe rurale ; le duc de Holstein, son oncle, se ligua avec les habitants de Lubeck, qui de commun accord avec les villes de Wismar, de Rostock et de Dantzig, prêtèrent, comme nous l'avons dit, main-forte à Gustave Wasa, et procédèrent pour leur compte à la dévastation des îles danoises.

Christiern, qui se vit abandonné par ses proches et par une grande partie de ses sujets, prit alors le parti de fuir et

Digitized by Google

d'aller implorer l'appui de l'empereur Charles V, dont il était le gendre, tandis que le duc Frédéric de Holstein, avec l'appui de Lubeck et les sympathies de la noblesse de Jutland, se faisait couronner en Danemark et soumettait la Norvége.

Le premier acte du nouveau gouvernement fut naturellement de réintégrer les Hanséates dans la pleine jouissance de leurs priviléges, avec la plus grande extension qu'ils comportaient (1524).

Eh bien, dans cette période de décadence rapide, on est heureux de s'arrêter un instant à des résultats aussi inespérés, obtenus non plus par la Ligue, mais pour ainsi dire par la seule ville de Lubeck ; de voir les Hanséates, comme aux temps les plus glorieux de leur histoire, jouer avec les rois, et disposer de la couronne du Danemark et de la Suède, plus tard en 1525 intervenir comme arbitres dans les conflits entre les deux souverains de leur création, et pour prix de leur coopération, en compensation de leurs sacrifices, obtenir des faveurs exorbitantes, dernier sourire d'une fortune qui va devenir infidèle.

Désireux de recouvrer sa couronne, le roi dépossédé Christiern II, après avoir obtenu une armée et des vaisseaux dans les Pays-Bas, tenta en 1531 un coup de main sur la Norvége, qui aurait pu avoir pour le nouvel état de choses les conséquences les plus funestes, si, sur l'appel du roi menacé, des habitants de Lubeck, Rostock, Stralsund et Dantzig n'étaient accourus combattre et repousser les agresseurs, qui étaient autant les ennemis du nouveau monarque que leurs propres rivaux dans la Baltique et le commerce du Nord. Christiern lui-même tomba entre les mains de son heureux compétiteur, et subit une détention de quinze ans, qui ne finit qu'à sa mort.

Mais, quelque éclatant que fût ce dernier service, rendu

Digitized by Google

après tant d'autres au roi Frédéric par les Hanséates, ceux-ci, par l'organe de la ville de Lubeck, lui manifestèrent vainement le désir de voir fermer absolument la Baltique aux Néerlandais, et de n'y voir tolérer que le commerce de leurs propres communes.

Le roi fit même un pas de plus dans la voie de l'ingratitude ou peut-être du devoir : quelques années s'étaient à peine écoulées depuis son avénement, que, résolu de ne pas subir un monopole par trop excessif, il prononça la dissolution de la société allemande qui commerçait à Copenhague, ordonna son incorporation à la compagnie danoise, et invita tous les facteurs allemands de cette ville à y fixer définitivement leur demeure.

La mort du roi en 1533, et l'interrègne de plus d'un an qui la suivit, ravivèrent l'espoir de la ville de Lubeck de pouvoir raffermir son autorité dans le Nord, et interdire l'entrée de la Baltique aux vaisseaux des Pays-Bas.

Cet espoir était surtout entretenu par deux agitateurs, grands citoyens d'ailleurs et liés par une étroite amitié, Marc Mayer et Georges Wullenweber, dont le premier, ancien serrurier à Hambourg, était parvenu, grâce à sa bravoure et à ses capacités, aux différents grades de la milice à Lubeck, dont l'autre, doué d'une énergie rare et d'un coup d'œil supérieur, avait été poussé, par les commotions qui accompagnèrent l'introduction du luthéranisme à Lubeck, jusqu'à la dignité de bourgmestre de cette ville.

Une première expédition maritime, dirigée par Lubeck contre le commerce et la navigation des Hollandais dans la Baltique, se termina assez malheureusement par la captivité du commandant de la flotte, Marc Mayer, qui tomba entre les mains du roi d'Angleterre, et par la perte de plusieurs vaisseaux.

Incapable de se décourager, Wullenweber entreprit, en

Digitized by Google

1533, des démarches personnelles auprès des États du Danemark réunis à Copenhague, pour les gagner à ses desseins contre les Pays-Bas ; mais ses efforts n'obtinrent aucun succès, et il ne fut pas plus heureux auprès du roi Gustave Wasa de Suède, qui cependant était, lui aussi, l'obligé de la ville de Lubeck.

Sans perdre son temps à de vaines récriminations contre l'ingratitude des hommes, le bourgmestre de Lubeck ne songea plus qu'à disposer de nouveau des deux couronnes de Suède et du Danemark et à la faire passer entre des mains dévouées.

Toutefois, ses intrigues en Suède n'aboutirent à aucun résultat, et les prétendants, qu'il opposa à Gustave Wasa, ne parvinrent pas à se soutenir.

Dans le Danemark, au contraire, il avait profité de sa mission pour y exciter des troubles et pour s'assurer le concours de deux magistrats puissants, Ambroise Boekbinder, bourgmestre de Copenhague, et Georges Munter, bourgmestre de Malmoë, tous deux d'origine allemande, avec lesquels il convint qu'au moment où la flotte de Lubeck apparaîtrait dans leurs eaux, ils feraient cause commune avec les troupes de la régence, qu'ils chasseraient les évêques et les nobles, qu'ils feraient recevoir le luthéranisme, et que les villes hanséatiques les admettraient dans leur confédération.

Cependant le conseil d'État du Danemark, en prévision des dangers qu'il pressentait, s'empressa de conclure avec le roi de Suède un traité d'alliance en date du 2 février 1534, dans lequel les contractants se promettaient des secours mutuels pour le cas où ils seraient attaqués.

Pour n'être pas contrarié dans ses vues par les Pays-Bas, Wullenweber, qui voulait alors à toute force l'assujettissement du Danemark, fit ouvrir un congrès à Hambourg, où,

Digitized by Google

après une première rupture des négociations, les plénipotentiaires de Lubeck finirent cependant par conclure un armistice de quatre ans avec les Hollandais, et par leur permettre l'accès de la Baltique.

Après avoir conjuré le danger de ce côté, Wullenweber invita le duc Christiern du Holstein à s'emparer de la couronne vacante du Danemark; mais comme ce prince ne voulut pas s'asseoir sur le trône avec l'appui des révolutionnaires, le démagogue de Lubeck songea au comte Christophe d'Oldenbourg, intrépide et intelligent luthérien, l'Alcibiade du Nord, qui fut mis à la tête des forces de Lubeck au nom de son cousin détenu Christiern II.

La fortune seconda tout d'abord la témérité, et le royaume du Danemark tomba presque tout entier au pouvoir du prétendant.

Malheureusement pour les projets de Wullenweber, le duc Christiern entreprit le siége de Lubeck, rétablit la bonne entente entre cette ville et le Holstein, remporta à son tour des succès militaires en Danemark, fut proclamé roi sous le nom de Christiern III, et signa, le 14 février 1536, la paix entre Lubeck et le Danemark dans la ville de Hambourg.

En présence d'un revirement d'opinions parmi ses concitoyens lassés, en face des injonctions sévères de l'empereur, tendant au rétablissement de l'ancienne régence et de l'ancienne constitution à Lubeck, l'illustre démagogue avait été obligé de se démettre de sa magistrature, et bientôt après même (24 septembre 1537) il dut payer de sa tête ses patriotiques conceptions, qui, si elles avaient pu se réaliser — et elles le pouvaient sans la mollesse de la Ligue et même de Lubeck dans les moments du danger — auraient valu aux Hanséates une dictature prolongée dans le Nord, et à son auteur des honneurs sans fin; mais qui, en allant se

Digitized by Google

briser contre les vices de l'union hanséatique, et les chances de la guerre l'exposèrent à la colère aveugle des masses, et le vouèrent à une ignominie momentanée, dont la postérité, plus juste, a depuis longtemps délivré sa mémoire.

La paix conclue avec le Danemark ne porta pas tous les fruits que les Hanséates en espéraient. Quand Christiern III eut consolidé son pouvoir, il ne se soucia pas trop de maintenir invariablement le passé, et à l'insistance de la Ligue pour obtenir de lui la confirmation des anciens priviléges dans les termes généraux employés par tous ses prédécesseurs, il répondait hypocritement en demandant à voir au moins les originaux des libertés octroyées.

Mais les Hanséates connaissaient les dangers de cette exhibition, car, ou bien ces documents n'existaient plus tous en nature, ou bien ceux qui existaient encore ne mentionnaient pas précisément toutes les prérogatives qu'ils avaient su acquérir en dehors d'une concession formelle ou écrite, à prix d'argent, à force d'intrigues ou de sacrifices, par prescription ou tout autrement.

D'ailleurs, la langue, qui avait servi à la rédaction des anciennes chartes, était devenue tellement obscure et inintelligible avec le temps, que tout essai d'interprétation ouvrait le champ à des controverses interminables.

Tels étaient les motifs réels du refus que les Hanséates opposaient à l'exigence du roi, tandis que les raisons qu'ils firent officiellement valoir étaient tirées de l'exemple des devanciers tels que Frédéric Ier, des dangers que pouvaient courir les diplômes pendant la traversée, et de mille autres circonstances analogues.

Chaque parti se renfermant dans ses prétentions, une confirmation définitive semblait ajournée indéfiniment, lorsque quelques mouvements insurrectionnels, émanés du parti de Christiern II, en obligeant le roi à se rapprocher

Digitized by Google

des villes hanséatiques, firent espérer un instant à ces dernières la réalisation de leurs vœux ; mais le danger disparut, et avec lui ces espérances prématurées.

Les pourparlers se prolongèrent ainsi jusqu'à la mort du roi (1559) sans procurer un résultat complétement satisfaisant aux Hanséates, qui, il est vrai, refusaient d'accorder chez eux aux Danois les avantages qu'ils revendiquaient pour leur propre commerce.

Frédéric II, devenu roi de Danemark, se montra plus favorable aux Hanséates que son père, probablement parce qu'il pouvait moins bien que lui se passer de leurs secours, et dans un pacte de 1560, nommé le recez d'Odensée, il leur restitua sinon la totalité, au moins une grande partie de leurs anciens priviléges; mais quand, quelques années plus tard, il invoqua le secours de la Ligue dans un conflit qui venait d'éclater entre le Danemark et le roi Éric de Suède, il n'obtint d'elle qu'un refus; toutefois la ville de Lubeck, qui avait encore à cœur l'ingratitude et même de récentes injures de la Suède, prit fait et cause pour Frédéric II, et entra une dernière fois en lice contre un souverain du Nord.

Mais l'issue malheureuse de cette entreprise porta à la ville de Lubeck, et respectivement à la Ligue, un coup dont elles ne se relevèrent plus ni en Suède ni même dans le Danemark.

La paix de Stettin venait à peine de rétablir, en 1570, les bons rapports entre ces deux derniers royaumes, après une guerre acharnée de sept ans, que Lubeck envoya une députation dans le Danemark pour y sauvegarder les anciens priviléges, pour se plaindre du commerce maritime dont depuis peu la noblesse danoise avait pris l'initiative, et pour y obtenir l'abolition d'un droit différentiel tout récemment établi dans le Sund.

Mais cette ambassade fit une triste expérience du change-

Digitized by Google

ment qu'amènent les temps, en ce qu'elle ne réussit à obtenir d'audience ni du roi, ni même de son premier ministre, Pierre Oxe, qui était alors le personnage le plus influent du royaume; et quant aux plaintes élevées par le comptoir de Bergen à l'encontre du commerce tous les jours plus actif, auquel les habitants de Bergen se livraient dans les villes allemandes, elles furent repoussées, par cette raison que ceux-ci ne faisaient qu'user d'un droit qui leur avait été formellement reconnu par le recez d'Odensée.

Le gouvernement danois reprit aussi une tâche déjà commencée sous des règnes antérieurs, sans jamais pouvoir complétement s'accomplir, qui consistait à limiter les étrangers à la seule ville de Copenhague, et à concentrer par conséquent tous les rapports internationaux dans la capitale du royaume.

En 1572, ce même gouvernement réclama contre l'usurpation par les Hanséates de plusieurs franchises non justifiées par la lettre de leurs diplômes; de plus, il approuva l'esprit d'initiative de sa noblesse, et bien qu'il consentît à laisser subsister le comptoir de Bergen comme par le passé, il ne voulut pas permettre que les simples ouvriers allemands se servissent en Norvége des libertés destinées seulement aux marchands hanséatiques. Mais rien ne fit plus douloureusement éprouver aux Hanséates les effets des changements survenus que la création de taxes nouvelles.

Antérieurement à ce droit différentiel que nous mentionnions tout à l'heure, et qui ne fut établi qu'en 1563, sous prétexte de couvrir les frais occasionnés par la guerre contre la Suède, les vaisseaux des villes vendes n'étaient soumis dans le Sund qu'à un droit de tonnage fort modeste, qui était un peu plus élevé seulement pour les bâtiments appartenant aux autres villes hanséatiques.

La paix de Stettin n'amena pas le retrait du droit diffé-

Digitized by Google

rentiel, et la ville de Lubeck, qui en avait été affranchie à l'origine en qualité d'alliée, dut à présent s'y soumettre comme les autres, et fut astreinte même à le payer au double à certaines époques.

Cet impôt, qui grossit considérablement le trésor du Danemark, offrit aussi au roi cet autre avantage de pouvoir à volonté semer la désunion au milieu des membres de la Ligue en les favorisant dans une mesure inégale.

Aussi, dans l'impuissance où se trouvaient les Hanséates de ramener le roi à d'autres sentiments, soit par la persuasion, soit par la force, songèrent-ils en 1579 à implorer par écrit l'intervention de l'empereur, des princes électeurs et des villes impériales sans se faire probablement illusion sur une influence dont eux-mêmes n'avaient jamais tenu un très-grand compte.

La ville de Lubeck fut même chargée en 1582 par la Ligue de représenter dans la diète de l'empire, qui se tenait alors à Augsbourg, combien il serait urgent que l'empereur expédiât une ambassade au roi de Danemark.

L'empereur agréa même cette prière, et se montra disposé à faire partir en son nom, mais pour le compte bien entendu de la Ligue, des négociateurs pour la cour de Danemark; mais les traditions de l'Empire ne se démentirent pas encore cette fois; rien ne fut fait de ce qui avait été promis, et tout ce que la ville de Lubeck gagna au mouvement qu'elle s'était donné, fut d'être assujettie au moins pendant quelque temps à un double droit sur le sel.

Le Danemark changea de souverain sans changer de système; bien au contraire, le successeur de Frédéric, Christiern IV (1588-1648), déploya contre les Hanséates une rigueur jusqu'alors inconnue, et comme un long règne vint seconder ses projets, il réussit à délivrer définitivement son pays de leur joug commercial.

Digitized by Google

Aussi, bien que depuis son avénement jusqu'en 1604 il eût affranchi les vaisseaux de Lubeck du droit différentiel établi dans le Sund, opposa-t-il à la prière de cette même ville, qui en 1598 sollicitait la confirmation des priviléges hanséatiques, le moyen dilatoire employé déjà par Christiern III, et imagina-t-il même maintenant de méconnaître la Hanse en tant que confédération, ne consentant plus désormais à traiter qu'avec chaque ville hanséatique en particulier.

Lors du différend qui éclata entre la ville de Brunswick et le duc Henri Julius, le roi Christiern, qui avait pris le parti de ce dernier, ayant eu quelque peu à se plaindre des villes alliées de Brunswick, s'empressa de retirer à Lubeck l'avantage fiscal qu'il lui avait concédé dans le Sund, lui imposa même de nouveaux impôts et fit saisir ses vaisseaux.

Enfin sa susceptibilité et son insolence croissant avec la faiblesse de la Ligue, il ne craignit pas en 1610 de faire répondre, à des envoyés hanséatiques, ceci entre autres : « Que le roi était fort mécontent d'une brochure que venait de faire paraître le docteur Bransbach, et dans laquelle les priviléges hanséatiques étaient traités comme des droits acquis au lieu de l'être comme des concessions gracieuses; que le roi ne souffrirait plus que les villes, en se rendant à la pêche de Scanie, amenassent avec elles des bourreaux, comme si elles avaient droit de vie et de mort dans ce pays; que le roi s'opposerait aussi aux conversations injurieuses qui avaient été tenues sur son compte, notamment dans les brasseries de Hambourg, etc., etc. »

Comme les ambassadeurs voulaient prendre la parole pour se justifier, le lieutenant royal leur imposa silence, disant qu'il n'avait pas reçu ordre d'entrer en discussion avec eux, et que son gouvernement continuerait la saisie des vaisseaux hanséatiques jusqu'à ce que satisfaction lui fût donnée.

Digitized by Google

La courageuse Lubeck dut beaucoup souffrir de tant d'humiliations; mais en vain exhorta-t-elle les députés des autres villes à la résistance; ceux-ci se bornaient à promettre qu'ils en référeraient à leurs commettants.

Une nouvelle guerre (1611-1613) éclata entre la Suède et le Danemark, parce que la première de ces puissances songeait à tourner le Sund en jetant les fondements de Gothebourg, à interdire aux Danois la navigation vers la Courlande et la Livonie et à frapper d'impôts le commerce norvégien; et, à cette occasion, les villes hanséatiques durent, comme par le passé, renoncer au commerce avec la Suède et subir une augmentation de droits dans le Sund, la saisie des vaisseaux qui contrevenaient aux prohibitions, et l'interruption de leurs rapports avec le Danemark lui-même.

Si toutes ces mesures n'avaient en elles-mêmes rien de bien nouveau, elles avaient au moins cela d'insolite, qu'elles semblaient à présent imposées comme par un maître à ses propres sujets; l'amiral danois Uhlefeld faillit même brûler tous les vaisseaux de Lubeck dans les propres eaux de cette ville, dont il obtint avant son départ la promesse formelle qu'elle cesserait tous rapports avec la Suède pendant un an. Mais cette promesse fut sans doute tenue comme les autres.

Sur la demande des Lubeckois, l'empereur Mathias adressa en leur faveur plusieurs monitoires au roi de Danemark, dans lesquels il revendiquait avec emphase l'autorité de la Baltique pour lui et pour l'Empire. Mais, sans se préoccuper davantage de ce langage boursouflé, les Danois continuèrent à exercer la police de cette mer jusqu'au rétablissement de la paix.

Survint alors l'alliance des Provinces-Unies avec la ligue Hanséatique dans l'ordre que nous avons indiqué au précédent chapitre. La Hollande résista à la proposition qui lui fut faite par Lubeck, d'entreprendre une guerre commune

Digitized by Google

contre le Danemark; aussi le roi Christiern tint-il bon compte aux Hanséates de leurs bonnes intentions, et se vengea-t-il en mettant des restrictions jusqu'alors inaccoutumées à leur commerce en Norvége, en leur fermant ses États, en doublant les taxes du Sund.

Si par la suite il se relâcha quelque peu de cette rigueur par considération pour l'intervention hollandaise, il ne se départit au moins jamais de sa politique, refusa constamment de reconnaître la confédération comme telle, contesta invariablement aux priviléges le caractère de droits inviolables et réclama impérieusement la réciprocité pour ses sujets.

Il fortifia aussi Gluckstadt, fit stationner une escadre dans l'Elbe, et concéda aux habitants de Brême quelques avantages en Norvége, afin d'entretenir la jalousie et la discorde entre les villes alliées.

Les Hanséates, découragés, résolurent d'attendre des temps meilleurs pour reproduire leurs prétentions; en 1622, ils se résignèrent à adresser au roi deux suppliques; et quelque respectueuse que fût la forme de cette tentative, elle fut repoussée dans les termes les plus catégoriques.

On leur fit savoir que le roi, qui, quant à lui, ne leur avait jamais fait de concessions (ils ne le savaient que trop), niait aussi leurs prétendus droits acquis résultant, d'après eux, d'anciennes prérogatives; et que ces prérogatives, accordées aux Hanséates dans un temps où ceux-ci rendaient des services, n'avaient plus de raison d'être aujourd'hui, qu'ils n'étaient plus indispensables et que d'autres nations les dépassaient dans le Danemark pour le bon marché et la qualité des marchandises; on les invita ironiquement à recouvrer au préalable leur position commerciale en Angleterre et dans les Pays-Bas; on leur rappela, et à Lubeck notamment, toutes leurs machinations contre le Dane-

Digitized by Google

mark, et on attribua à ces manœuvres hostiles la disgrâce dans laquelle ils étaient tombés auprès du roi; enfin on leur annonça que, malgré tous ses griefs, le roi consentait à les traiter sur le même pied que les habitants de Brême, pourvu qu'ils songeassent à faire tourner leurs avantages commerciaux au profit du pays et de son souverain et non contre eux.

Voilà donc la situation qui fut faite aux Hanséates dans la monarchie danoise, situation qui fut loin de s'embellir ni pendant la guerre de Trente ans, ni sous le règne suivant de Frédéric III (1648-1670) auquel Christiern IV légua avec sa couronne ses inflexibles principes.

On peut donc dire que du moment où commença le règne de Christiern IV, de ce moment aussi prit fin celui de la Ligue dans les contrées soumises au sceptre de ce monarque.

Jusqu'ici notre chapitre s'est borné à faire ce que nous appellerons l'histoire externe des priviléges hanséatiques; il importe maintenant d'entrer sur ces priviléges dans quelques détails plus précis.

Les rapports commerciaux des Hanséates avec les îles et péninsules danoises, envisagés dans leur ensemble, ne perdirent pas, au moins jusqu'au recez d'Odensée, leur caractère traditionnel, et bien que de temps à autre, en raison des événements que nous avons précédemment exposés, ils eussent à souffrir quelques interruptions, bien que la concurrence des éternels rivaux de la Ligue s'enhardît, bien que l'esprit d'entreprise s'éveillât et se propageât parmi les indigènes, ces rapports restèrent jusqu'en 1560 marqués au coin du privilége, du monopole, de la domination hanséatique, parce que tous les monarques, jusqu'à Frédéric II, finirent toujours par consentir aux Hanséates, avec plus ou moins de difficulté, la paisible jouissance de leurs antiques

Digitized by Google

prérogatives, au moins en tant que celles-ci étaient entrées dans la pratique internationale.

Aussi les marchands des villes confédérées continuèrent-ils encore jusque-là à avoir dans l'acquisition des produits du Danemark un avantage marqué sur leurs divers concurrents, avantages que leur valaient un séjour plus ou moins privilégié dans le royaume, des réductions dans les charges et les péages, et leur contact immédiat avec les producteurs; et, en ce qui concerne l'importation en Danemark de marchandises allemandes ou occidentales, il est évident que les Hanséates avaient encore le pas sur les autres étrangers et même sur les indigènes, puisqu'aux avantages déjà signalés venaient se joindre tant ceux qu'ils tiraient de capitaux plus considérables que ceux que leur procurait leur position exceptionnelle dans les contrées de l'Ouest.

Quant à la pêche au hareng, elle ne cessa pas non plus de leur appartenir exclusivement sur les côtes de la Scanie, cette province si importante dont ils avaient accaparé en même temps tout le commerce, ainsi que sur les autres côtes du Danemark.

Nous avons vu comment, en 1524, le roi Frédéric Ier, par reconnaissance pour la Ligue qui l'avait porté au trône, valida tous ses priviléges en se référant, pour leur étendue, autant à la lettre des diplômes qu'aux usages établis.

La conséquence de cet acte royal se traduisit pour les villes de Lubeck, Hambourg, Stralsund, Rostock, Wismar, Lunebourg et Dantzig par une liberté illimitée pour leur commerce, par une complète sécurité pour leur pêche, par des charges fort minimes ou même nulles, et par le maintien de leur propre juridiction. Quant aux autres communes hanséatiques, elles jouiraient, quand elles seraient désignées par les précédentes comme ayant droit aux libertés communes, des mêmes avantages qu'elles, sauf cependant

Digitized by Google

quelques nuances qui avaient été de tout temps observées.

Les Danois étaient admis par réciprocité à une liberté commerciale semblable dans les villes hanséatiques, avec cette différence cependant qu'ils devaient commencer par exposer, pendant dix jours consécutifs, leurs marchandises sur le marché et que la Ligue trouvait encore probablement en fait d'autres moyens de restreindre leur droit dans les limites les plus étroites.

Le gouvernement de Christiern III ne modifia pas sensiblement cette situation; il est vrai que les premières années de son règne furent remplies par des luttes violentes qui déterminèrent l'interruption des rapports entre le Danemark et la confédération; il est vrai aussi que ce monarque ne put jamais se décider à sanctionner formellement les priviléges hanséatiques; mais en leur refusant sa sanction, il ne paraît pas non plus y avoir touché trop résolûment, puisqu'en mainte circonstance on voit les Hanséates priser sa piété et sa mansuétude.

Le danger ne devint sérieux qu'avec l'avénement de Frédéric II qui préluda aux résolutions extrêmes de son successeur Christiern IV, et attaqua vigoureusement une position anomale, que le règne suivant se chargea de démolir sans retour.

Si le pacte d'Odensée, conclu en 1560, donna aux Hanséates satisfaction sur quelques points, il entama leurs droits à plusieurs autres égards.

La liberté commerciale, accordée par réciprocité aux Danois dans les villes hanséatiques, devait à l'avenir être débarrassée des anciennes entraves. Les Allemands, établis dans le royaume, abandonneraient désormais à leur mort un dixième de leurs immeubles au gouvernement danois; ils renonçaient aussi à saler le hareng d'été et consentaient une taxe plus élevée non-seulement sur la pêche et la sa-

Digitized by Google

laison du hareng, mais encore sur le débit des bières allemandes. Toutefois ce droit d'accise ne devait être exigé qu'une seule fois, et il disparaissait même complétement quand la bière était destinée à l'usage des Allemands eux-mêmes qui séjournaient dans le pays.

La compagnie allemande de Falsterbo conservait ses franchises; mais celle qui avait son siége à Copenhague devait se fusionner avec la compagnie danoise de cette ville, en tant cependant que les Allemands y avaient leur résidence.

Les célibataires et les gens non établis étaient bien autorisés à avoir, soit à Copenhague, soit ailleurs, un lieu de réunion, mais restaient soumis à l'autorité locale avec laquelle ils pourraient s'entendre sur la taxe éventuelle qui leur incomberait.

Le commerce des Allemands dans l'île de Gothland subit aussi quelques modifications restrictives.

En ce qui concernait le péage du Sund, les six villes vendes en étaient totalement affranchies, et elles n'étaient soumises qu'à un simple droit d'écriture et de tonnage, à moins cependant que le chargement ne consistât en vins ou en cuivre. Le droit d'écriture et de tonnage variait de 1 à 2 rosenobel, selon que les marchandises transportées appartenaient à des négociants vendes ou à des personnes étrangères.

Si des marchandises appartenant aux villes vendes étaient chargées sur un navire hanséatique, mais non vende, ces marchandises en seraient quittes pour 1 rosenobel, tandis que le navire payerait la taxe auquel il était assujetti.

L'origine du navire et la provenance de la cargaison seraient déterminées par des certificats et par le serment du patron du bâtiment.

Les articles de provenance non hanséatique étaient, de même que le cuivre et les vins, frappés d'un droit spécial.

Digitized by Google

Comme la traversée par le Sund pouvait offrir des inconvénients aux Allemands, le pacte d'Odensée les autorisait à passer par les Belts, sans rien changer naturellement aux conditions précédentes.

Les Hanséates s'engageaient enfin à n'admettre aucun étranger à la jouissance des avantages qui leur étaient dévolus par le présent pacte.

Quelque brèche qui fût faite aux vieilles prérogatives par le traité en question, les Hanséates eussent pu encore s'en féliciter s'il avait été exécuté à la lettre par le Danemark; tout au contraire, les rapports venant à s'envenimer entre la couronne et la Ligue, celle-ci eut de nombreuses occasions, soit au sujet de l'élévation du droit d'accise ou du péage dans le Sund, soit à propos de l'immixtion de la justice royale dans des délits commis, en Scanie, par exemple, par des citoyens hanséatiques, de crier de toutes ses forces à la violation du traité.

Sous le règne de Christiern IV, elle n'eut même plus cet avantage de pouvoir se plaindre de la violation d'un traité quelconque, puisque ce prince n'entra avec elle en aucune espèce de transaction, et qu'elle dut se résigner enfin à s'incliner devant l'esprit de l'époque, à céder le pas aux nationaux, et à venir sur la même ligne que tous les autres étrangers, sauf peut-être à tirer encore quelque parti de la force de l'habitude, et de sa proximité, c'est-à-dire de ses avantages purement naturels, les seuls qui lui restassent désormais.

La perte des anciens priviléges, la concurrence du hareng néerlandais et certains phénomènes aquatiques, eurent sur la pêche du hareng dans les provinces danoises les effets les plus désastreux; de telle sorte que la royauté commerciale des Hanséates, attaquée de toutes parts, succomba enfin pour ne plus se relever.

Digitized by Google

Les vicissitudes des Hanséates semblent traverser en Norvége les mêmes phases que dans le Danemark, avec lequel le précédent royaume demeura uni jusqu'au commencement de ce siècle.

La ville de Bergen continua quelque temps encore à être le théâtre du despotisme et de la brutalité tudesques; les Hanséates s'emparèrent violemment, en 1528, de deux églises appartenant aux Norvégiens, et y firent officier leurs propres pasteurs; les ouvriers allemands résistèrent le plus longtemps qu'ils purent à l'autorité du roi, et c'est tout au plus s'ils se soumettaient à celle du comptoir; et quant aux habitants de ce comptoir, ils le mirent, par des murs élevés et solides, à l'abri des attaques de la population et construisirent même une redoute, pour empêcher les voyages des spéculateurs indigènes vers les contrées septentrionales.

On comprend que les souverains durent tenter de réagir contre un pareil état de choses; ainsi il arriva, par exemple, que sous le roi Christiern II, son bailli dans la ville de Bergen y prit les mesures les plus sévères, fit pendre un boulanger allemand en face de la factorerie, et défendit aux étrangers tout commerce de détail; il arriva aussi que d'autres rois, également hostiles à la Ligue, cherchèrent à favoriser les entreprises des autres nations étrangères en Norvége; mais toutes ces réactions ne produisaient qu'un effet temporaire ou même insignifiant, tant parce que la position des Hanséates était trop fortement ancrée en Norvége, que parce que leurs ennemis couronnés tombaient souvent sous leurs coups et faisaient place à des princes moins farouches.

Des récriminations nombreuses s'élevaient aussi du camp des Allemands contre les citadins de Bergen qui, au mépris du comptoir hanséatique, se rendaient dans le Nord, et dispensaient ainsi les habitants de ces régions septentrio-

Digitized by Google

nales de venir échanger, comme autrefois, leurs produits contre les produits allemands; ils se plaignaient, en outre, des difficultés qu'on leur faisait relativement aux constructions acquises par eux au delà du Pont, et de ce qu'on voulait soustraire les nombreux artisans à la suprématie du comptoir; mais toutes ces lamentations ne doivent guère inquiéter ceux qui savent combien elles étaient entrées dans leurs habitudes.

Venaient ensuite les griefs des chefs du comptoir contre l'affluence excessive d'une vile populace allemande, qui se livrait à un commerce clandestin; contre l'inhabileté des patrons de navires; contre l'importation par les villes hanséatiques de mauvaises marchandises; contre ceux qui, sans en avoir le droit, expédiaient leurs produits à Bergen sur les navires qui partaient des villes confédérées; contre les facteurs allemands qui, après avoir commis des délits, s'échappaient du comptoir pour esquiver le châtiment, et allaient se placer sous l'autorité du roi; contre les marchands hanséatiques qui, sans tenir compte de l'entrepôt forcé, faisaient des excursions en Norvége au-dessus et au-dessous de la ville de Bergen, ou s'établissaient dans l'Overstrand, ou bien se mettaient en rapport direct avec la population norvégienne de Bergen.

De leur côté, les villes alliées reprochaient aux administrateurs du comptoir de ne pas surveiller assez exactement la qualité des produits du Nord, de ne pas se conformer assez scrupuleusement aux prescriptions qui leur étaient données, de ne pas respecter l'autorité suprême qui résidait dans la Ligue, de ne rendre que des comptes peu détaillés, de ne pas abolir les détestables jeux en usage, malgré des ordres formels, et de trop souvent protéger des personnes étrangères à la Hanse, dans des vues intéressées.

Les villes elles-mêmes ne manquaient pas d'avoir entre

Digitized by Google

elles des contestations au sujet de leur commerce en Norvége, et, par exemple, du chargement de leurs flottes, qui partaient deux fois par an pour Bergen, et du retour des navires qui devaient rentrer dans les ports où ils avaient mis à la voile sans se diriger immédiatement vers les pays étrangers; mais, quelque nombreuses que fussent, comme on voit, les causes de dissentiment, quelque innombrables que fussent les intérêts en concours, quelque lugubres que fussent les gémissements, il n'y avait là toujours que les anciens symptômes et les anciens inconvénients, et il en fallait plus des uns et des autres pour entamer la discipline rigoureuse du comptoir, pour culbuter une marche commerciale, sanctionnée par un si long usage et des intérêts également fort considérables.

La décadence de la factorerie ne commence que vers le milieu du seizième siècle, alors que Christophe Walkendorf, vassal et baillí de la couronne du Danemark, à Bergen, fut chargé successivement, par Christiern III et Frédéric II, de représenter l'autorité royale dans cette ville. Pendant les quatre années que dura son administration (1556-1560), il s'appliqua avec succès à réduire la vergogne des résidants allemands et à faire pénétrer le règne des lois dans ce foyer de l'arbitraire.

Il s'attaqua tout d'abord aux cinq États dont l'audace augmentait sans cesse et qui avaient imaginé d'établir devant leur rue un pont et une balance dont ils interdisaient l'usage aux habitants de la ville; il les contraignit à être moins exclusifs, et bientôt après il saisit une autre occasion pour leur faire promettre de payer de leurs brasseries et de leurs cabarets les impôts usuels, de ne protéger aucun de ceux que l'autorité locale expulsait de la cité, de n'attaquer personne sur la voie publique, de fournir honnêtement leurs clients, de ne pas détériorer le port par des immon-

Digitized by Google

dices, de ne pas se faire justice à eux-mêmes, mais d'attendre la sentence du juge; d'entretenir à leurs frais un certain pont en bois, d'observer fidèlement ces obligations et quelques autres encore sous des peines corporelles ou pécuniaires, et même sous peine de mort.

Enfin, dans une autre circonstance encore, où les ouvriers allemands, pour prouver leur droit de propriété sur l'église Saint-Halward, s'étaient servis de pièces radicalement fausses, le bailli leur fit savoir que ceux d'entre eux qui ne voulaient pas se conformer aux lois du pays devaient purger la ville de leur présence. Pour éluder cet *ultimatum*, plusieurs songèrent à aller s'établir au comptoir; mais Walkendorf s'y opposa et veilla à la stricte observance de sa décision, qui mit l'ordre à la place du brigandage et des mouvements insurrectionnels.

Le lieutenant du roi procéda avec une logique non moins inflexible contre les comptoristes eux-mêmes, fit démolir les maisons de joie qui protégeaient les assassinats autant que la débauche, parqua les courtisanes dans un quartier facile à surveiller par le château, dont il renforça la garde, s'opposa à toute communauté, notamment pendant le service divin, entre ces créatures et les femmes honorables de la classe bourgeoise, soumit les prédicateurs allemands au clergé national, et bien que toutes ces mesures provoquassent un mécontentement extrême et quelques rares vengeances contre les gens du château, il n'en abandonna aucune et nivela tout le terrain situé entre sa résidence et le pont, afin d'être prêt à étouffer toute révolte dans son germe.

Le traité d'Odensée, qui avait imposé bien des sacrifices aux Hanséates en Danemark, rendit leur condition bien plus mauvaise encore dans la Norvége.

Les habitants de Bergen recevaient par ce traité le droit

Digitized by Google

si fatal au monopole des Hanséates, de parcourir librement les régions du Nord pendant une période de douze années, sans pouvoir consacrer cependant à ce commerce maritime plus de vingt-quatre navires par an; mais le roi se réservait la faculté, à l'expiration de ce délai, d'augmenter ou de diminuer le nombre des navires, et ses futures intentions ne pouvaient être douteuses pour personne.

En revanche, les habitants ainsi favorisés s'engageaient à n'admettre aucun étranger à la jouissance de leurs nouvelles prérogatives et à ne transporter les marchandises septentrionales par eux acquises dans des pays étrangers qu'après avoir vainement entrepris de les écouler à Bergen même.

Les rapports entre les comptoristes et les habitants de Bergen devaient être complétement libres, et aucun des deux partis ne pourrait être contraint à céder ses biens à l'autre d'après un tarif imposé.

Les nations étrangères étaient autorisées à venir commercer avec les Allemands ou la population indigène de Bergen, sans pouvoir prendre cependant leurs quartiers d'hiver dans la ville.

Les Allemands ne devaient plus pouvoir vendre leurs marchandises qu'en certains endroits déterminés et devaient s'abstenir de colporter de la mercerie dans les maisons ou d'étaler de la mercerie et du hareng sur le pont.

Les poids et mesures de toute dimension devaient être fixés et périodiquement contrôlés par le conseil et le bailli.

Les Allemands devaient cesser de construire pour leur compte dans la partie de la ville appelée le Strand ou l'Overstrand.

L'autorité royale et le droit commun de la ville étaient étendus sans restriction aucune à tous les ouvriers allemands et aux négociants eux-mêmes, quand il ne s'agirait

Digitized by Google

pas d'intérêts intimement liés au comptoir ou sauvegardés par des priviléges.

Rien ne s'opposait plus à ce que des apprentis allemands, après avoir réglé, bien entendu, leurs comptes avec leurs patrons, fixassent leur résidence en Norvége et devinssent ainsi les sujets du roi.

Enfin, les Norvégiens devaient, dans les marchés, ports et fleuves hanséatiques, être traités sur le même pied que les Hanséates en Norvége.

Personne ne peut se méprendre sur la portée de ces dispositions, qui semblaient décréter implicitement l'abolition du monopole et la fermeture du comptoir.

Mais quelle que fût la résistance des Hanséates, qui plus d'une fois entreprirent de paralyser en certains points l'exécution du pacte ou même de gagner le souverain par des présents et force soumissions, leur situation, au lieu de s'embellir, s'assombrissait de jour en jour, et, en 1612, les serviteurs du comptoir durent passer la visite devant les gens du roi et mettre des vaisseaux à la disposition de ce dernier.

Un prêtre allemand, qui avait été un peu téméraire de paroles, fut destitué sans façon par l'évêque de Bergen; de nouvelles taxes furent introduites de temps à autre, soit par le roi, soit par l'autorité municipale, et un percepteur royal fut installé dans la ville; mais comme ces impôts rencontraient quelquefois des résistances opiniâtres encouragées par la Ligue, qui avait décrété que, plutôt que d'y consentir, le comptoir devait se laisser exproprier, cette mesure rigoureuse elle-même ne fut pas épargnée aux récalcitrants à titre d'exemple.

En désespoir de cause, le comptoir envoya ses pièces d'artillerie à Brême et à Hambourg, où il les fit vendre au profit de son trésor appauvri.

Digitized by Google

En droit, les Hanséates avaient perdu leur monopole; en fait, d'autres négociants étrangers, parmi lesquels on remarque des Anglais, des Écossais, des Danois, même des Français, et surtout des Hollandais, qui, grâce à leurs capitaux et à leurs relations agrandies, s'étaient élevés au-dessus de tous leurs rivaux y compris les Hanséates, achevèrent de ruiner la domination commerciale de ces derniers.

Il semblait même que les marchands hanséatiques conspirassent contre leur propre intérêt, si intimement lié à la factorerie et à certaines prescriptions des règlements; plusieurs refusaient en effet de verser le Schossgeld, qui avait été réduit cependant au tiers; des comptoristes en grand nombre allaient même s'établir dans le Strand, devenaient sujets du roi, épousaient les filles du pays. Les vaisseaux hanséatiques évitaient soigneusement la ville de Bergen, et entraient en rapport direct avec toutes les autres localités de la Norvége; plusieurs de ces vaisseaux étaient même vendus à des indigènes, et toutes ces infidélités, tous ces manquements graves aux règlements de la Ligue restaient impunis, assurés qu'ils étaient de la protection royale.

De plus, les Hanséates chargeaient plus fréquemment que jamais sur leurs vaisseaux des marchandises dont ils n'étaient pas eux-mêmes propriétaires; ils se souciaient moins en général d'entretenir des logements en Norvége et de faire des rondes de nuit, et ils commencèrent même à se servir de vaisseaux étrangers tant pour leurs voyages en Norvége que pour leur retour dans leur patrie.

Enfin, quand la Ligue ou le comptoir demandait compte à un Hanséate de son délit, il n'arrivait que trop souvent maintenant que celui-ci menaçât ses juges d'en appeler de leur sentence au roi de Danemark.

Mais à mesure que la Ligue manifestait sa faiblesse au

Digitized by Google

dehors et au dedans, au dehors par des traités onéreux, au dedans par l'impunité des infractions aux règlements, les habitants de Bergen recouvraient en même temps que l'indépendance l'activité et la fortune. Ce fut leur tour à présent de faire des avances de fonds aux Hanséates appauvris ou ruinés; mais, usant des mêmes procédés dont on avait jadis usé envers eux, ils ne prêtaient que sur hypothèque, et quand le remboursement ne venait pas à l'échéance, ils reprenaient au comptoir des immeubles qui leur avaient autrefois appartenu.

La factorerie, courant de la sorte grand risque de passer en peu de temps entre des mains nouvelles, chercha à obvier à ce danger en faisant proclamer avec le consentement du lieutenant du roi la règle que désormais aucune hypothèque ne pourrait être consentie valablement ni par des Allemands ni par des Norvégiens que devant le tribunal de la ville et le comptoir hanséatique.

Or, cette disposition, qui en rappelle une semblable des Codes français, d'après laquelle l'hypothèque ne peut être consentie que par un acte en forme authentique, pouvait sans doute ralentir le mouvement des mutations, mais ne pouvait l'arrêter.

Aussi la dépossession des Hanséates, quoique lente, finit-elle, au bout d'un certain temps par être entière, et nous permet-elle d'interrompre ici leur histoire en Norvége; car, bien qu'ils n'aient pas cessé encore d'y paraître, et d'y retenir même jusqu'au dix-huitième siècle certaines prérogatives, ce n'étaient plus les Hanséates de la Ligue, mais tout au plus les membres d'une association réduite aux proportions les plus exiguës, laquelle était aussi impuissante à soutenir l'éclat qu'à revendiquer les droits de son aînée.

CHAPITRE III

LES HANSÉATES EN SUÈDE ET EN RUSSIE.

Les entraves mises par les rois unionistes Jean et Christiern Ier au commerce si prospère des Hanséates en Suède disparurent complétement à l'avénement de Gustave Wasa, qui, pour payer sa dette de reconnaissance à ses alliés, s'empressa d'octroyer par un acte de 1523 les immunités les plus étendues aux villes de Lubeck et de Dantzig, ainsi qu'à celles des autres communes hanséatiques qui auraient été admises par les deux précédentes à partager les bienfaits de la munificence royale.

Grâce à cette charte éminemment libérale, l'importation et l'exportation hanséatiques furent affranchies de toute espèce de droit ou d'impôt par toute la Suède, notamment dans les quatre centres commerciaux les plus marquants, Stockholm, Kalmar, Sonderköping et Abo; les Hanséates obtinrent une liberté de mouvement absolue pour leurs relations avec tous les habitants indistinctement du royaume; tous les autres étrangers durent renoncer par la volonté du monarque à des rapports directs, immédiats avec la Suède, ou renoncer au moins à l'espoir d'y acquérir le droit de cité; les Suédois eux-mêmes durent s'abstenir de franchir le Sund ou les Belts, abandonnant ainsi à la Ligue le monopole du commerce occidental; et à ces concessions généreuses vinrent s'ajouter dans le même acte le droit pour les Hanséates d'établir des dépôts de marchandises dans le pays,

Digitized by Google

l'abolition du droit de naufrage et d'aubaine, l'expectative d'une administration intègre de la justice, la promesse d'augmenter encore ces prérogatives et de confirmer les anciennes au gré de la ville de Lubeck, et enfin l'installation d'une commission mixte composée de quatre conseillers du roi et de quatre conseillers municipaux des villes hanséatiques, chargée de régler à Lubeck tous les différends auxquels donnerait lieu l'application de l'une ou de l'autre de ces clauses.

Le roi avait, il est vrai, stipulé pour ses sujets dans le rayon de la Ligue une condition analogue à celle qu'il faisait aux Hanséates dans son propre royaume; mais les conséquences de cette réserve n'étaient pas encore fort importantes, et d'ailleurs les villes alliées avaient soin de les restreindre autant qu'il était en leur pouvoir.

Cependant, en se montrant d'une bienveillance si excessive, Gustave n'agissait pas tout à fait spontanément et par pur esprit de libéralité, il obéissait bien plutôt aux nécessités de sa situation, et il subissait bien un peu la loi de ses créanciers, c'est-à-dire des Hanséates, qui, en raison des subsides par eux fournis au roi dans sa guerre contre le Danemark, avaient droit, d'une part, à une somme de 68,681 marcs pour secours en nature, d'autre part, à une somme de 8,700 marcs qu'ils lui avaient avancée en espèces, et avaient fait de ces avantages commerciaux la condition de leurs services, comme aussi probablement l'escompte des délais accordés pour le remboursement.

Aussi, à peine le roi eut-il affermi la couronne sur sa tête, et soldé en partie au moins sa dette, qu'oublieux de ses récentes promesses il s'appliqua à assurer l'indépendance commerciale de son pays comme il en avait assuré déjà l'indépendance politique.

Ainsi déjà à partir de 1526, il concluait, au plus grand

Digitized by Google

détriment des Hanséates, un traité de commerce avec la Hollande, le Brabant, la Zélande, la Frise orientale et occidentale; il fixait les prix pour les produits nationaux et les marchandises étrangères, il amoindrissait la liberté illimitée des Hanséates en leur interdisant le colportage dans les campagnes et les villes continentales, et en restreignant leur droit de séjour dans le royaume; enfin, en 1529, il n'y eut plus que Lubeck qui fût admise en franchise des droits d'entrée et de sortie, et cela seulement dans les quatre localités que nous énumérions tout à l'heure.

Si ces actes étaient hostiles, les discours du roi ne l'étaient pas moins, et laissaient entrevoir qu'il n'attendait que sa libération entière pour déposer toute retenue.

On se rappelle que les démarches faites par Wullenweber, en vue de fermer la Baltique aux navires des Pays-Bas, échouèrent complétement auprès du roi, et que le grand agitateur ne réussit, par ses menées dans le Danemark et la Suède, qu'à coaliser ces deux royaumes contre la ville de Lubeck.

A la suite d'hostilités ouvertes entre ses concitoyens et le roi de Suède, ce dernier, exaspéré encore par une conspiration contre ses jours, à laquelle Lubeck avait pris part, dépouilla cette ville des franchises de douane dont elle avait joui jusqu'alors, et soumit pour l'avenir ses marchandises à un droit de cinq pour cent.

Un armistice, qui fut conclu en 1537 pour un laps de cinq années, après une lutte qui en avait duré quatre, rendit un peu de repos aux Hanséates sans leur rendre leur monopole, qui devait être perdu pour toujours.

Peu de temps avant l'expiration de cet armistice, Lubeck chercha à se rendre compte du concours qu'elle pourrait espérer de ses alliées, au cas où il s'agirait d'obtenir par la force ce que le roi refusait d'accorder par condescendance ;

Digitized by Google

mais elle reconnut qu'il n'y avait rien à attendre, qu'à la dernière extrémité, de toutes ces villes hanséatiques que paralysait leur jalousie contre la capitale de la Ligue.

Force fut donc de recourir aux négociations; mais Gustave Wasa, lui aussi, ne voulait plus traiter qu'avec chaque ville séparément; cependant, bien que cette prétention fût agréée par la ville de Lubeck, les autres communes vendes la repoussèrent, et pensèrent qu'il valait mieux encore ajourner leurs réclamations que diviser leurs intérêts.

Pour rendre plus docile à leurs désirs le roi de Suède, qui s'arrogeait tous les jours plus d'ascendant en pleine mer, les Hanséates voulurent user même d'un de leurs anciens procédés, qui consistait à priver de leurs importations le pays dont ils croyaient avoir à se plaindre; mais ce moyen, qui leur attira la colère du roi et la saisie de ceux de leurs vaisseaux qui se rendaient en Livonie, était tout à fait impuissant à atteindre le but qu'ils se proposaient; car, d'une part, ils trouvèrent dans les Pays-Bas et l'Angleterre des successeurs fort empressés, et d'autre part le commerce actif des Suédois avait fait des progrès sensibles et pouvait, à la rigueur, suffire aux besoins du pays.

Une fois encore, en 1546, les villes de Lubeck, Hambourg, Lunebourg, Rostock et Wismar furent gratifiées de l'exemption de tous les droits dans les quatre cités les plus commerçantes du royaume; mais cette faveur s'évanouit au bout de deux ans, et les Hanséates eurent beau solliciter depuis, intriguer, réduire leurs prétentions, le roi persista jusqu'à sa mort, arrivée en 1560, dans la résolution inébranlable d'en finir avec les priviléges et le monopole hanséatiques.

Son successeur, Éric XIV (1560-1568), auquel l'Esthonie et la ville de Revel se soumirent dès 1561, était à même, grâce à la puissance à laquelle la Suède était parvenue sous son devancier, de résister plus énergiquement encore que

Digitized by Google

celui-ci aux exigences des éternels pétitionnaires de la Ligue. Il concéda bien aux cités de Lubeck, Rostock, Hambourg et Dantzig un commerce libre de toute entrave et de tout impôt dans les cinq villes maritimes de Stockholm, Kalmar, Niköping, Sonderköping et Abo, avec faculté pour les communes hanséatiques d'en emporter les marchandises dont elles n'auraient pu s'y défaire; il les autorisa aussi à entrer en rapports immédiats avec les personnes aisées et considérables de toutes les parties du royaume, mais seulement pour ce qui concernait le trafic des articles de luxe tels que les soieries, les diamants et autres métaux précieux; mais, d'un autre côté, il limita ces faveurs aux membres précités de la Ligue, et de plus soumit ceux-ci à l'entremise suédoise pour tout ce qui n'était pas des marchandises de grand prix, leur défendit pour bon nombre de produits suédois une exportation à laquelle s'opposaient les lois du royaume, abolit l'ancien mode d'arbitrage par les commissions mixtes, ne consentit à traiter les priviléges que comme des concessions bénévoles de la couronne, et pour prix des avantages qu'il voulait faire aux Hanséates, en réclama de semblables pour ses sujets, imposa aux villes privilégiées l'obligation de fournir en tout temps au royaume les denrées nécessaires, et au besoin même des subsides d'argent, se réserva le droit de faire à son gré des levées d'hommes dans les territoires de ces villes et d'y établir des entrepôts, et, comme dernière condition, voulut les astreindre à renoncer à toute espèce de rapports avec la Russie, afin de ne pas augmenter les forces de cette ennemie commune.

Mais les Hanséates ne trouvèrent aucune proportion entre les sacrifices imposés et les avantages offerts, et persistèrent à revendiquer une exemption complète de droits, une liberté absolue d'exportation et d'importation, l'intervention d'une commission mixte en cas de conflit, une administration

Digitized by Google

loyale de la justice, enfin l'abolition du droit de naufrage, du droit d'aubaine et des tarifs qui fixaient les prix de leurs marchandises.

Le roi Éric ne se borna pas à repousser les réclamations des Hanséates et à amoindrir autant que possible leur position commerciale dans son propre royaume, mais chercha à entraver même leurs relations avec un autre pays étranger.

En effet, depuis que le comptoir de Novogorod avait été frappé de mort, la Ligue avait porté tout son commerce avec la Russie dans la ville de Narva, qui avait passé en 1558 sous la domination moscovite, en attendant qu'elle devînt suédoise en 1581.

Or, la ville de Revel, qui s'était réfugiée en 1561 sous le protectorat de la Suède, fit ressusciter un ancien droit d'étape en vertu duquel elle s'opposait au passage des vaisseaux et des commerçants qui se dirigeaient sur Narva; mais comme les Hanséates, dont le choix n'était tombé sur Narva qu'après que la ville de Revel eut mis obstacle dans sa propre enceinte à leur négoce avec les Russes, ne voyaient dans cette manœuvre qu'une spéculation destinée à mettre la Suède à la place de la Ligue dans le commerce de la Russie, ils résistèrent, et, se voyant enlever par le roi de Suède plusieurs navires qui se rendaient à Narva ou en revenaient, ils résolurent d'écarter cette gêne injurieuse mise à leur navigation en pleine mer Baltique, en se liguant contre Éric avec le royaume de Danemark, qui avait également à se plaindre de ce souverain.

Cette guerre, dont nous avons parlé au précédent chapitre comme ayant abouti en 1570 à la paix de Stettin, ne fut conduite du côté de la Ligue que par la commune de Lubeck, qui, loin de pouvoir obtenir des villes alliées un secours quelconque, eut beaucoup de peine à en détourner plusieurs

Digitized by Google

de la résolution de continuer leurs rapports avec la Suède, et ne récolta que des reproches amers pour avoir, disaient les cités mécontentes, jeté le désarroi le plus complet dans la navigation, et compromis des priviléges que la *mendicité* eût procurés plus sûrement que la guerre !!...

Malheureusement, il ne fut que trop vrai que les hostilités coûtèrent à la ville de Lubeck une somme de 1,598,965 marcs, et lui ravirent jusqu'aux derniers vestiges de son autorité dans la Baltique, et bien que le traité de Stettin l'autorisât à renouer avec les villes de Narva, de Revel et de Wiborg, c'est-à-dire à reprendre ses relations directes avec la Russie, sans en exclure autre chose que la contrebande de guerre, et lui promît, de la part de la Suède, une somme de 75,000 thalers pour règlement d'anciens comptes, néanmoins, c'en était fait en Suède du monopole des Hanséates et de leurs franchises fiscales, et le traité lui-même n'obtint d'ailleurs aucune exécution.

Car le roi Jean (1568-1592), qui succéda, même avant la conclusion de la paix, à son frère Éric tombé en démence, ne souscrivit véritablement au traité de Stettin que pour délivrer la Suède de ses nombreux ennemis, et ne laissa même pas écouler un an à partir de cette convention, sans témoigner de ses véritables sentiments à l'égard des Lubeckois, en leur interdisant formellement toutes relations avec la Russie, et en capturant ceux de leurs vaisseaux qui contrevenaient à la défense.

En vain la ville de Lubeck implora-t-elle l'assistance de l'empereur, du cercle de la basse Saxe, du roi de Danemark; en vain, dans son impuissance à se sauver elle-même, réclama-t-elle le concours de la Ligue, qui, après l'avoir laissée combattre seule dans un intérêt cependant collectif, devait certainement lui faire défaut dans le malheur, et qui d'ailleurs était partagée presque en autant de partis qu'elle

Digitized by Google

comptait de membres, puisqu'entre autres les communes livoniennes auraient bien voulu accaparer pour elles seules le commerce avec la Russie; que les communes hanséatiques, passées sous la domination de la Pologne qui était en guerre avec la Russie, auraient vu avec le plus grand plaisir la ville de Lubeck cesser ses communications avec ce dernier pays, et que des corsaires de Dantzig allèrent même jusqu'à s'emparer des vaisseaux appartenant à Lubeck.

Le roi aurait bien voulu cependant éloigner de la Russie non-seulement les Hanséates, mais encore les autres nations occidentales qui y arrivaient soit par la Baltique, soit par la route nouvellement découverte de la mer Blanche; mais les missions qu'il envoya à cet égard en Danemark, en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre, n'obtinrent qu'un résultat négatif, et les Hanséates demeurèrent ainsi frappés même d'une mesure exceptionnelle.

Dans cette occurrence, Jean de Suède proposa aux Hanséates une alliance commerciale, en vertu de laquelle ceux-ci, s'ils étaient munis de passe-ports danois, seraient admis au commerce avec la Russie, à charge par eux de repousser les navires anglais qui se présenteraient dans la Baltique.

Mais ils remarquèrent bientôt que le roi n'avait pas d'autres intentions que de les enchaîner à l'entremise suédoise pour leurs besoins de marchandises russes, après avoir affermi sa propre autorité dans la Baltique, et dans cette appréhension désolante, ils s'arrêtèrent au seul parti qui leur fût encore ouvert : faire des représentations au monarque, implorer l'intervention de l'empereur et des diètes germaniques.

Leur impuissance était devenue tellement manifeste, que le roi crut même pouvoir se permettre à présent de les tourner en dérision, et en réponse à leurs réclames, il leur

Digitized by Google

déclara en 1580, que s'ils consentaient à s'abstenir complétement pendant deux ans du commerce avec la Russie, il saurait leur témoigner ses bonnes grâces, restituerait à leurs veuves et orphelins une partie de la valeur des vaisseaux saisis, et leur donnerait en échange de la créance que le traité de Stettin leur reconnaissait contre lui, ses propres titres sur des débiteurs qu'il avait en Allemagne.

Les promesses furent aussi vaines que les traités; les Hanséates ne purent obtenir le remboursement de leur créance, et leur navigation subit comme par le passé toutes espèces d'entraves; la Suède ne fit qu'élever constamment ses droits de douane, et aucun des libérateurs invoqués par la Ligue ne répondit efficacement à son cri de détresse.

Sous le règne de Sigismond (1592-1604), fils et successeur du roi Jean, une lueur d'espoir vint relever un instant les courages abattus; la paix qui fut rétablie en 1595 à Teufschina, entre la Russie et la Suède, coûta à cette dernière puissance Bexholm et Ingermannland, et ce qui parut plus avantageux encore aux Hanséates que cet affaiblissement territorial de leur ennemie, ce fut la guerre civile qui éclata à propos des prétentions que l'oncle du roi, le futur Charles IX, faisait valoir au trône de la Suède.

Malheureusement les temps étaient passés où la Ligue pouvait avec succès se mêler aux dissensions intestines, et faire triompher sa propre cause avec celle de ses amis; aujourd'hui tous les partis lui fermaient l'oreille, parce que, bien que divisés entre eux sur certains points, ils vouaient une haine commune aux étrangers, et qu'ils n'auraient eu que faire d'ailleurs de l'appui insignifiant de la confédération.

Pour comble de disgrâce, le sénat de Lubeck eut la malheureuse idée de prendre fait et cause pour Sigismond, d'épouser ainsi le parti qui succomba, et de s'aliéner un homme rancuneux comme l'était Charles IX, qui pendant

Digitized by Google

qu'il se battait pour la couronne de Suède, exerça contre les Lubeckois des représailles qu'ils évaluèrent à la somme de 100,000 thalers, et dont il ne s'était laissé détourner ni par les représentations du cercle de la basse Saxe, ni par celles même de l'empereur Rodolphe II.

Arrivé au trône, Charles IX (1604-1611) ne se démentit pas, et une de ses premières mesures fut de mettre un droit de 10 p. 100 sur toutes les marchandises hanséatiques, soit qu'elles entrassent en Suède ou dans une des possessions suédoises de la Baltique, telles que Revel et Narva, soit aussi qu'elles en sortissent.

Les plus humbles prières ne purent rien changer à sa résolution, et si en 1608 il se montra disposé à se relâcher quelque peu de sa sévérité envers Lubeck, la nouvelle guerre qui éclata entre le Danemark et la Suède (1611-1613) produisit encore une fois les effets les plus funestes pour le commerce des Hanséates dans la Baltique.

Ceux-ci avaient vu, en 1611, monter sur le trône de Suède, dans la personne de Gustave-Adolphe, un prince que ses guerres avec le Danemark et la Pologne et ses vues sur l'Allemagne obligeaient bien à employer à leur égard un langage plein d'aménité, afin d'obtenir leur coopération; mais qui, plus éclairé que ses prédécesseurs, était moins disposé encore qu'eux à acheter ce concours au prix d'un monopole, et à laisser faiblir entre ses mains l'autorité souveraine à laquelle l'esprit du temps attachait le devoir pour le souverain de présider exclusivement et arbitrairement aux intérêts commerciaux du pays.

En conséquence, Gustave-Adolphe proposa sans doute une alliance à la Ligue, pour mettre fin au trafic des autres nations en Russie, et l'invita aussi à rompre avec la Pologne, et à se joindre à lui pour bloquer ou attaquer le port de Dantzig, en faisant dans toutes ces circonstances les pro-

Digitized by Google

messes les plus vagues et les plus lointaines; mais en même temps il érigeait en Suède une compagnie générale du commerce, et si la Ligue venait se plaindre de ce que le séjour des Hanséates en Suède était limité à six semaines, et qu'en dépassant ce délai, même pour cause majeure, ils étaient assujettis à des impôts ruineux; de ce que l'accès des campagnes leur était interdit; de ce que l'élévation croissante des droits d'entrée et de sortie rendait tout commerce impossible; de ce qu'on ne leur ménageait ni des droits d'accise sur la bière, ni des redevances sur les billets; de ce que leurs marchandises passaient en Suède des visites répétées, et dépérissaient souvent par suite du temps d'arrêt qu'entraînaient ces inspections; de ce qu'enfin la Livonie, en tant qu'elle était passée sous la domination suépoise, avait anéanti chez elle toute liberté commerciale, et avait réduit les Hanséates à se fournir exclusivement chez des officiers royaux, auxquels les producteurs étaient eux-mêmes astreints de vendre tout d'abord leurs produits; si, disons-nous, la Ligue élevait ses plaintes et qu'enhardie par sa récente alliance avec les Provinces-Unies, elle demandait même le rétablissement de ses anciens priviléges, Gustave-Adolphe, aussi habile que tenace, ne perdait pas un pouce de terrain, la payait d'espérances et de mots affectueux, et maintenait quand même le *statu quo*.

Il était évident que l'agonie avait commencé pour la Ligue; les commotions qui accompagnèrent la guerre de Trente ans, et les déchirements intérieurs de la confédération Hanséatique elle-même précipitèrent le dénoûment; et si le nom de la Hanse survécut à sa catastrophe, et fut prononcé longtemps encore dans ces contrées, il ne s'appliqua plus désormais qu'aux villes de Brême, Hambourg et Lubeck, et ne conserva ni son ancienne signification, ni son ancien prestige.

Nous avons quitté la Russie, au moment où le commerce

Digitized by Google

si important des Hanséates dans cet empire vit son animation et son existence même sérieusement menacées par la fermeture du comptoir de Novogorod.

Ce malheur ne les avait pas plutôt atteints, qu'avec une persévérance digne des ancêtres, ils s'appliquèrent à recouvrer la possession d'un établissement auquel de si grands intérêts étaient attachés.

Cependant les dispositions du czar Ivan Vasiliewitz étaient telles, son ressentiment et ses exigences à l'égard des autorités livoniennes, qui avaient condamné à mort quelques-uns de ses sujets, si excessifs, qu'il fallut bien que la Ligue ajournât ses espérances jusqu'à la mort de ce prince; une ambassade qui avait été, en 1498, envoyée en Russie par les villes de Lubeck, de Revel, de Dorpat et de Riga et par l'ordre de Livonie, pour rétablir l'accord, n'accomplit pas même sa mission, parce qu'elle craignait de compromettre sa sécurité en franchissant les frontières de la Russie; et les négociations qui furent entamées plus tard à Narva entre les deux partis ne firent que mieux mettre à jour le profond dissentiment qui les divisait.

Sous le successeur d'Ivan, Wasilij Iwanowitsch, qui monta au trône en 1505, les Hanséates comptèrent pouvoir arriver d'autant plus sûrement à leurs fins, qu'il se produisit comme une sorte de scission dans la famille régnante; mais ce ne fut encore qu'une illusion, et leur déception fut d'autant plus cruelle, que chaque heure de retard apportée à la restitution du comptoir creusait un abîme entre l'ancien et le nouvel état de choses.

Car déjà, et la diète hanséatique qui siégea en 1506 s'en rendit parfaitement compte, le commerce de contrebande qui s'exerçait par la voie de Wiborg et de Stockholm gagnait en importance, et les villes alliées de la Livonie tombaient dans un périlleux délaissement.

Digitized by Google

Les Hanséates eux-mêmes ne faisaient plus que peu de cas des règlements qui avaient eu en vue de leur assurer le monopole, et ne voulurent pas rester en arrière des autres nations commerçantes, qui savaient se procurer les articles russes par des voies détournées.

On vit aussi de plus en plus des tiers participer aux transactions commerciales des Hanséates; on vit plus fréquemment des étrangers s'initier en Livonie aux principes de la langue russe, et y entrer avec les Moscovites dans des rapports directs; les statuts contre la contrebande, contre l'importation de l'argent et contre la vente à crédit dans l'empire de Russie, étaient vainement rappelés, et tout marchait à une prochaine désorganisation. Désireuse de la prévenir, la Ligue se concerta avec le maître de l'ordre Livonien pour faire connaître au czar les désirs communs; mais il paraît que la Livonie finit par envoyer seule une députation qui tomba d'accord avec Wasilij sur quelques points concernant exclusivement la Russie et la Livonie, et qui, pénétrée sans doute de l'intérêt qu'avait ce dernier pays à accaparer le commerce russe, ne prit aucun arrangement relatif à la réouverture du comptoir de Novogorod.

Cette petite perfidie n'était certainement pas de nature à resserrer entre les deux fractions de la Ligue une union qui n'avait jamais été bien étroite, et elle faisait mal augurer d'une entreprise qui, en visant si haut que le rétablissement de la domination hanséatique en Russie, exigeait le concours actif de toutes les forces.

Nous ne parlons pas des démarches inutiles qui furent faites par la Ligue auprès de l'empereur, pour le déterminer à intervenir en faveur des Hanséates, et nous arrivons à un second traité séparé, qui fut conclu en 1517, en dehors des autres membres de la Confédération, entre les villes de Livonie, telles que notamment les villes de Revel et de Dorpat

Digitized by Google

d'une part, et les habitants de Novogorod et de Pleskow d'autre part. Les contractants se promettaient par ce traité une sécurité réciproque et une franchise de droits complète sur leurs territoires respectifs, et les Livoniens recevaient l'assurance de recouvrer la possession de ce dont ils avaient été dépouillés en Russie.

Le mécontentement des autres villes hanséatiques se fit vivement jour au congrès général qui fut tenu en 1521, et la ville de Lubeck résolut de s'opposer formellement dorénavant au passage des Livoniens à travers le Sund, de leur permettre seulement de venir stationner avec leurs vaisseaux dans les eaux de la Trave, et de rétablir de la sorte un état de choses qui avait déjà existé autrefois.

On voit que les rapports se tendaient tous les jours davantage entre les villes livoniennes et leurs anciennes alliées, et que si les Hanséates continuaient encore à commercer avec les Russes, soit en Russie même, soit en Livonie, il y avait déjà loin de ce négoce à la suprématie commerciale si absolue, si rigoureuse, qui s'exerçait au moyen du comptoir, et au profit de toutes les villes hanséatiques indistinctement.

Les choses persistèrent dans cet état, même sous le règne suivant du czar Ivan Wasiliewitz II, surnommé le tyran, avec cette différence toutefois, que si le comptoir ne recouvra pas encore son antique destination, malgré de nouvelles instances auprès de ce prince de la part des soixante-treize villes hanséatiques, la discorde continuait au moins à faire entre les membres de la Confédération des ravages de plus en plus inquiétants.

C'est ainsi que les villes livoniennes, qui étaient devenues pour ainsi dire le rendez-vous forcé des Russes et des Allemands, et qui étaient rassurées du côté de Wiborg, tant parce que les Russes eux-mêmes et les statuts hanséatiques

Digitized by Google

se montraient favorables à cette voie anormale, que parce que la Suède avait accru son pouvoir dans cette direction, les villes livoniennes commencèrent, dès 1540, à manifester la velléité de vouloir traiter chez elles les autres Hanséates absolument comme les premiers venus, et de vouloir leur appliquer le principe alors fort à la mode, qu'il ne pouvait y avoir de commerce direct entre les hôtes d'un même pays.

Il résulta de cette mesure si exceptionnelle entre villes alliées, que les Russes ne purent plus désormais traiter librement en Livonie avec les Allemands, et que les Livoniens qui imposèrent leur entremise aux deux partis, devinrent les maîtres absolus des prix, et les directeurs suprêmes du commerce.

De ce revirement découlèrent en somme pour les Hanséates tous les inconvénients qui peuvent naître du déplacement d'un point de vue; précédemment tous les rapports avec les Russes avaient été établis au point de vue de l'intérêt hanséatique; le point de vue actuel allait être celui des Livoniens entremetteurs; que deviendraient maintenant les statuts sur la vente à crédit, sur l'importation de l'argent, et tant d'autres? et que pouvait encore importer aux Livoniens la qualité des produits russes, puisqu'ils trouvaient quand même des acheteurs?

Une fois entrés dans cette nouvelle voie, les Livoniens ne s'y arrêtèrent pas; après s'être interposés entre Hanséates et Russes, ils s'interposèrent entre Hanséates et Hollandais, entre Hanséates et Suédois; ils défendirent aux Hanséates jusqu'aux rapports directs avec les campagnes et les bourgs du pays, et refusèrent même tout accès chez eux aux villes tout à fait occidentales de la Hanse, telles que Zwoll, Deventer, Nimègue; enfin ils ne se montrèrent pas plus bienveillants pour leurs anciens amis que pour le dernier des étrangers.

Digitized by Google

La situation, en s'empirant de la sorte, appelait un remède; et le remède souverain, on le voyait toujours dans le comptoir. Aussi à deux reprises différentes, en 1549 et 1553, la diète hanséatique résolut-elle de communiquer avec le czar par des ambassades, où figureraient différentes cités de la Ligue à côté des trois villes livoniennes de Revel, Riga et Dorpat, et aux besoins desquelles pourvoirait un Pfundzoll à établir en Livonie.

Mais tous ces projets vinrent échouer contre le mauvais vouloir des villes livoniennes, qui ne voulaient pas plus subir le Pfundzoll qu'elles ne voulaient le rétablissement du comptoir, et qui, pour colorer leur égoïste résistance, mirent en avant, par l'organe notamment de Riga, que quant au Pfundzoll elles s'y montraient contraires, parce que ce serait un précédent pour les évêques et le maître de l'ordre, qui s'en autoriseraient à l'effet d'établir des contributions analogues, et que d'ailleurs cette mesure exciterait le mécontentement des commerçants étrangers, qui affluaient en si grand nombre dans leurs ports; que quant au but même de l'ambassade, elles doutaient fort qu'il pût être atteint, que la Russie, d'ailleurs, était un pays anarchique, que son souverain était un despote, que les seigneurs y dépouillaient les négociants forains, que la jeunesse ne s'y instruisait en rien, que les habitants de cet empire, habitués maintenant à un commerce libre, ne seraient pas facilement ramenés à Novogorod, et que quant à elles, ce qui devait mettre leur désintéressement dans la question hors de doute, c'était que leurs intérêts n'étaient pas engagés dans la direction de Novogorod, mais bien du côté de Pleskow et de Smolensk.

Ce refus de la part des villes livoniennes de concourir à un but qui semblait si désirable aux autres, engendra une irritation extrême qui se traduisit en reproches et en invectives réciproques.

Digitized by Google

Le parti de Lubeck finit enfin par renoncer à un espoir qui semblait irréalisable et par se déclarer satisfait, si seulement la Livonie consentait à ne pas s'opposer chez elle à un échange direct de rapports entre les Russes et les Hanséates.

Mais les Livoniens ne semblaient pas plus disposés qu'auparavant à se départir d'un système qui équipollait pour eux à un véritable monopole, et toutes les représentations formulées tant auprès des villes qu'auprès des autorités de la Livonie, pour les faire revenir d'une résolution aussi peu fraternelle, demeurèrent complétement infructueuses.

Telle était la situation des esprits, lorsque ces belles possessions livoniennes virent éclater dans leur sein les fureurs de la guerre civile, lorsque des hordes étrangères, notamment celles de l'autocrate russe, vinrent fouler leur sol, confisquer leur indépendance et déchirer les derniers liens qui la retenaient à l'empire d'Allemagne et à la ligue Hanséatique.

La désunion entre les deux fractions de la Ligue devait, politiquement parlant, être fort préjudiciable à la Livonie, qui, au moment du danger, devait se voir trahie et abandonnée par ses alliés, comme elle les avait abandonnés et trahis elle-même; mais, à un point de vue commercial, cette dissidence fut, comme nous l'avons montré également, fort désavantageuse aux villes occidentales, qui se virent dépouiller par les Livoniens des bénéfices dont elles avaient joui elles-mêmes si longtemps, et furent reléguées au rang de tous les autres étrangers, sur lesquels ils n'avaient plus d'autres avantages que ceux que pouvaient leur donner des capitaux plus nombreux, leur connaissance plus approfondie de la langue et du droit, une plus grande proximité et de vieilles relations commerciales en Livonie.

Mais la domination hanséatique, sapée dans la direction

Digitized by Google

de cette province, succombait aussi à la fois sur tous les autres points de la Russie.

En effet, plus bas, les Russes avaient trouvé moyen d'entrer par la Pologne en communication avec les négociants de l'Allemagne supérieure, tels que notamment les habitants d'Augsbourg et de Nuremberg ; et, si ces rapports furent plus ou moins troublés plus tard par la guerre qui éclata entre la Russie et la Pologne, ils ne furent du moins jamais complétement anéantis.

Plus haut, sur les frontières de la Finlande, les Suédois, qui avaient, sous Gustave Wasa, secoué le joug hanséatique pour s'abandonner à leurs propres forces, cherchaient à s'approvisionner eux-mêmes de marchandises russes, et arrivaient ainsi à se passer des Hanséates pour l'Est, comme ils étaient arrivés à s'en passer pour l'Ouest, grâce à la concurrence à laquelle ils avaient convié les nations occidentales.

Enfin, plus haut encore, tout au nord de la Russie, le coup de grâce fut donné aux Hanséates par l'Angleterre, parvenue, vers l'année 1553, jusqu'à la mer Blanche, et affranchie de toute espèce de droits par le czar, qui en même temps autorisa les insulaires à fonder des établissements commerciaux partout où il leur conviendrait.

Il y avait dans cette découverte des Anglais et dans les rapports qu'elle engendra entre eux et la Russie un danger des plus menaçants, non-seulement pour la Ligue, mais encore pour la Livonie, pour la Suède et l'Occident tout entier, qui voyait déjà l'Orient prêt à fondre sur lui avec les armes que lui aurait fournies l'Angleterre.

Sur l'instigation du roi de Suède et des Livoniens, qui vinrent en 1556 exprimer leurs terreurs à la diète hanséatique, la Ligue, désireuse de conjurer ce péril européen, fit avertir l'empereur d'Allemagne, les rois de Danemark, d'An-

Digitized by Google

gleterre et de Pologne et le duc de Prusse, de ne pas faciliter les projets d'envahissement de la Russie en mettant à sa disposition soit des munitions de guerre, soit des moyens propres à la civiliser et à la rendre plus redoutable encore.

Mais l'Angleterre, toujours un peu égoïste, jugea que la distance qui la séparait de la Russie lui donnait une sécurité entière, et ne discontinua pas un négoce qu'elle trouvait lucratif.

Cependant les craintes n'étaient pas chimériques, car après avoir échoué avec deux ambassades successives, qui, sous prétexte d'une fusion à opérer entre les Églises grecque et latine, devaient recruter en Allemagne des théologiens, des ouvriers, des savants, des artistes et des officiers, le czar Ivan Wasiliewitz II, parfaitement au courant des vices constitutionnels et des dissensions intérieures de la Livonie, tomba inopinément, en 1557, sur cette province au dépouillement de laquelle la Suède, la Pologne et même le Danemark coopérèrent également pour une part plus ou moins considérable; et comme il ne rencontra pas sur son passage un défenseur héroïque comme Walther Plettemberg, qui, au commencement du seizième siècle, avait par son habileté et son courage arraché la Livonie, dont il était le maître provincial, des griffes de ses puissants voisins, il la mit cette fois à feu et à sang, ébranla son organisation religieuse déjà si caduque, s'empara l'année suivante des villes de Narva et de Dorpat, et en déterminant ainsi la ruine de la Livonie, acheva aussi celle de la Ligue et prépara provisoirement une nouvelle direction au commerce des Hanséates avec la Russie.

Les hostilités avaient à peine commencé, que le maître et les communes de la Livonie, qui s'étaient montrés si intraitables, si égoïstes, durent s'adresser à leurs anciennes métropoles pour leur réclamer instamment des secours effectifs

Digitized by Google

et pécuniaires et pour les inviter à s'abstenir de leurs relations avec les Russes par la voie de Wiborg.

Pour prix des services qu'ils semblaient disposés à rendre, les Hanséates n'exigeaient autre chose que de recouvrer en Livonie les communications directes avec les Moscovites; mais ce sacrifice paraissait encore trop lourd aux Livoniens, même à ce moment suprême; ils voulaient ajourner un engagement définitif, s'en tenaient à des promesses vagues, n'obtenaient en revanche que des secours insignifiants, et un temps inestimable se passa en pourparlers, en échanges de notes et de récriminations, à la suite desquelles se plaça nécessairement le désastre. La Livonie, qui était alors le rempart de la civilisation contre la barbarie, comme le paraît être de nos jours la Porte Ottomane, tomba sous les coups redoublés de ses envahisseurs; nous avons vu quel lot échut en partage à la Russie; le prince danois Magnus s'empara de l'île d'Œsel; la ville de Revel et les environs passèrent à la Suède, et d'autres territoires à la Pologne; en un mot, c'en était fait de la Livonie.

Et maintenant que la Livonie, répartie entre tant de puissances, était perdue sans retour pour le commerce des Hanséates, il fallut que ceux-ci, ceux au moins d'entre eux qui avaient des relations habituelles avec la Russie, songeassent, à moins d'abandonner complétement le terrain aux nations rivales, à faire choix d'un nouveau lieu où ces relations pussent être également cultivées.

Le choix de Lubeck et de quelques autres villes vendes tomba sur la ville de Narva, qui avait demandé, en 1542, à faire partie de la ligue Hanséatique, à l'instar des autres villes livoniennes Revel, Dorpat et Riga, mais qui devint, en 1558, la proie de la Russie, avant que sa proposition n'eût été acceptée.

Dans les circonstances données, ce choix était certaine-

Digitized by Google

ment le plus avantageux et peut-être même le seul possible; et, bien que les Hanséates ne fondèrent pas de comptoir à Narva, bien qu'aucun diplôme impérial se rattachant à cette époque ne nous soit connu, il paraît cependant qu'ils y jouirent des anciennes franchises de droits possédées autrefois par eux à Novogorod, et y trouvèrent des avantages dont ne purent les détourner toutes les entraves, toutes les déprédations auxquelles ils étaient assujettis de la part de leurs nombreux compétiteurs.

Parmi ces derniers figuraient les Livoniens, furieux d'avoir vu les autres Hanséates s'affranchir de leur entremise et dont la rancune fut naturellement épousée par les maisons royales de Suède et de Pologne, qui les avaient asservis à leur tour.

Les souverains de ces pays voulaient s'opposer aux relations de la Ligue avec les Russes sous le prétexte, quelque peu plausible d'ailleurs, que ceux-ci étaient leurs ennemis, et qu'il ne fallait pas encore augmenter leurs ressources.

Mais comme la Ligue ne tenait aucun compte des défenses qui lui étaient faites, la Suède, qui était devenue redoutable par sa marine et ses possessions livoniennes, s'attaqua aux vaisseaux de Lubeck et en captura plusieurs. De là des hostilités qui aboutirent à la paix de Stettin, conclue, comme on sait, en 1570; la navigation ne recouvra cependant pas encore toute sa liberté, des forbans polonais et suédois continuaient leurs spoliations; mais Lubeck n'en persévéra pas moins dans son commerce avec la Russie, tout en déclarant cependant qu'elle y renoncerait volontiers si l'on consentait à rendre aux Hanséates leur liberté d'action et de mouvement en Livonie, ou du moins si l'on parvenait également à fermer aux autres nations la route de Narva.

La seconde condition était loin d'être facile à réaliser, et la réalisation de la première, en dépendant non plus préci-

Digitized by Google

sément des Livoniens eux-mêmes, mais de leurs nouveaux maîtres, devenait par là plus impossible que jamais.

Les rapports de la Ligue avec la Livonie, qui ne suivait plus ses propres destinées, se refroidirent tous les jours davantage, et ce ne fut plus qu'à de rares intervalles qu'on vit telle ou telle ville livonienne envoyer des députés aux diètes hanséatiques, où d'ailleurs ils étaient presque traités comme des étrangers.

La ville de Revel, par exemple, qui, elle, n'avait jamais trop répudié les liens qui l'unissaient à la Ligue, et qui se trouvait alors sous l'autorité de la Suède, vint encore, en 1572, implorer au sein du congrès des secours contre la Russie, et manifester le désir de redevenir partie intégrante, membre actif de la confédération.

Malheureusement, aucun secours ne fut porté; le vœu de Revel demeura stérile, le rapprochement et l'entente entre les anciens amis devinrent complétement impossibles; les rigueurs auxquelles on continua à soumettre les Hanséates en Livonie, consolidèrent la nouvelle direction de leur commerce par Narva.

Cette direction fut maintenue jusqu'en 1587, c'est-à-dire jusqu'à la prise de la ville de Narva par les Suédois, à partir de laquelle l'urgence des anciens comptoirs se fit de nouveau sentir avec la plus grande intensité.

Pour leur bonheur, les Lubeckois et leurs amis trouvèrent dans le czar Féodor Iwanowitz un prince disposé à souscrire à leurs souhaits, à tel point que, dès l'année 1586, il réduisit de moitié en leur faveur les droits existants et remit à leur entière disposition les comptoirs de Novogorod et de Pleskow.

Mais, en recouvrant la possession de ces établissements, les Hanséates furent loin de recouvrer un monopole que la marche du temps avait complétement miné.

Digitized by Google

Et même les nouveaux rapports qui s'établirent, quelque différents qu'ils fussent des anciens, subirent encore des interruptions, occasionnées parfois par la faute des Allemands eux-mêmes, et demeurèrent exposés aux éternelles vexations de la Suède et de la Pologne, dont il fallait à présent, depuis que les Russes avaient été des bords de la Baltique refoulés dans l'intérieur, traverser les territoires pour se rendre aux comptoirs hanséatiques comme pour en revenir.

En effet, les Suédois ou les Polonais, selon que les provinces des uns ou des autres étaient traversées par les négociants hanséatiques, les tracassaient et les rançonnaient de toutes les façons; et il paraît même que les Lubeckois, pour échapper à tant d'ennuis, menaçaient de passer tour à tour par les provinces suédoises ou polonaises, afin que l'espérance de toucher les droits de transit ramenât ces infatigables ennemis à de meilleurs procédés.

Voilà dans quels termes à peu près se maintint, durant le règne du czar Féodor Iwanowitz, le commerce que les Hanséates avaient été assez heureux de renouer sinon dans les anciennes conditions, au moins dans les anciennes formes avec l'empire de Russie.

Ce résultat fut dû en grande partie à un citoyen de Lubeck nommé Zacharie, Meyer, qui dans les missions dont il fut chargé auprès de Féodor et de son successeur, fit tourner au profit de ses compatriotes son initiation à la langue et aux mœurs de la Russie, ainsi que sa grande habileté diplomatique, et auquel à cet endroit même nous consacrerions volontiers, parce qu'il la mérite, une plus longue notice biographique, si nous ne nous souvenions que nous n'écrivons pas l'histoire de tel ou tel homme de génie, de tel ou tel excellent citoyen, mais bien d'une association de quelques cités indépendantes, dont les destinées, semblables à celles de tous les peuples libres, ne peuvent jamais être ni obscurcies, ni

Digitized by Google

dominées par des personnalités quelconques, quelle que soit leur puissance, à moins qu'on ne consente à voir succéder bientôt au sceptre d'or de la liberté la verge de fer d'un régime absolu.

La dernière ambassade envoyée par l'antique et véritable confédération à la cour moscovite, se mit en route au mois de janvier 1603, et n'atteignit que très-partiellement son but auprès du czar Boris Féodorowitz Godunow, malgré les présents précieux qu'elle était chargée de lui faire.

Ce prince, dont les connaissances géographiques n'étaient probablement pas fort étendues, et qui confondait peut-être la plupart des villes hanséatiques avec celles d'entre elles qui étaient passées à la Pologne, son ennemie, refusa catégoriquement de reconnaître la Hanse comme telle, et ne voulut entendre parler que de la ville de Lubeck, qui lui était apparemment moins étrangère, et envers laquelle il se montra aussi d'une grande libéralité; en effet, il l'autorisa à établir, selon le mode traditionnel, des entrepôts et des comptoirs à Novogorod, Pleskow, Iwangorod, Colmogorod et devant la ville d'Archangel, et à se livrer dans toutes ces localités ainsi qu'à Moscou à un commerce complétement libre; pour tout impôt, il ne devait plus être prélevé qu'un droit au pesage des marchandises, et il devait suffire désormais de remettre de ces marchandises un catalogue véridique aux douaniers, sans qu'elles pussent être soumises ni à une inspection, ni à une taxation quelconques.

Cette faveur toute personnelle changea le caractère qu'avait imprimé jusqu'alors au commerce hanséatique en Russie le concours plus ou moins unanime des villes alliées, et attisa encore parmi ces dernières le feu dévorant de la discorde.

Toutes les tentatives faites par la Ligue pour participer dans son intégrité aux avantages concédés à la ville de Lubeck demeurèrent sans résultat, et cette ville elle-même,

Digitized by Google

bien qu'elle paraisse avoir conservé jusqu'à la moitié du dix-septième siècle quelques franchises de droits, ne doit pas, à juger selon les apparences au moins, avoir été admise à une jouissance bien calme et bien durable de ses comptoirs privilégiés.

D'ailleurs, que pouvaient les plus amples priviléges en Russie, s'il fallait pour en jouir traverser des territoires comme la Suède ou la Pologne, dont nous connaissons les dispositions à l'égard des Hanséates, ou bien faire constamment l'immense détour par la mer Blanche, qui était accompagné également de nombreux inconvénients?

Parmi les sujets de plainte des Hanséates figuraient notamment les traités de 1595 et de 1609, conclus entre la Suède et la Russie, et qui, contrairement aux priviléges récemment octroyés à la ville de Lubeck, restreignaient tous les rapports commerciaux avec les Russes aux routes de Revel et de Wiborg; l'élévation des droits de transit perçus à Revel et à Narva, et qui ne se montaient pas à moins de 10 pour 100, l'arbitraire enfin des douaniers suédois qui, exagérant au besoin les ordres de leurs maîtres, exigeaient des arrivants des tributs même non réglementaires pour le payement desquels ils ne se faisaient aucun scrupule de mettre l'embargo sur les navires; était-il étonnant que dans de telles circonstances le commerce des nations étrangères avec la Russie périclitât par la Baltique et s'accrût du côté d'Archangel, où le czar avait le bon esprit de réduire les droits?

Les tentatives qui furent risquées un peu plus tard, par les quelques villes restées unies, auprès du czar Michaël Féodorowitz et appuyées même par les Provinces-Unies, furent impuissantes à relever un commerce qu'étouffait l'étreinte puissante de la Suède.

Cependant Gustave-Adolphe, désolé de la nouvelle direc-

Digitized by Google

tion que prenait le commerce et des pertes qu'il faisait relativement aux droits de transit, tendit de tous ses moyens à faire revivre l'ancien mouvement dans la Baltique; ce fut dans cet esprit qu'il conclut divers traités avec la Russie et qu'il astreignit aussi les Hanséates à passer par ses États, notamment par Revel, tandis que les Lubeckois, qui avaient encore leur entrepôt à Novogorod, s'y rendaient de préférence par la ville de Narva.

Mais Gustave-Adolphe et ses successeurs s'écartèrent peu de la ligne de conduite précédemment inaugurée, car ils voulurent se rendre maîtres de tout le commerce et imposer leur entremise aux nations étrangères, qu'ils continuèrent à accabler d'impôts.

La promesse faite en 1648 aux Lubeckois par la Suède, qu'elle ne prélèverait pas plus de deux pour mille sur les produits russes de passage à Revel ou à Narva fut fort mal tenue, et la main de ce pays continua à peser lourdement sur la Baltique jusqu'aux succès de Pierre le Grand.

Nous terminons ici l'histoire du commerce hanséatique avec la Russie; nous eussions pu l'interrompre déjà sous le règne du czar Boris Féodorowitz Godunow; que nous importe en effet à nous, historien de la ligue Hanséatique, que Lubeck ait conservé jusque dans les derniers temps avec la Russie des communications nombreuses, si cet ensemble de villes que l'on a nommé la Hanse a cessé de marcher de conserve et de figurer dans les traités ou les négociations?

Nous terminons, mais ce n'est pas sans exprimer le profond regret de voir la Ligue, en perdant la Russie, en perdant aussi avec la Livonie et la Prusse les territoires situés au midi de ces provinces, perdre en même temps, pour nous servir d'une expression un peu ambitieuse, l'empire commercial de l'Occident, si intimement lié au maintien de son autorité à l'Est.

Digitized by Google

Notre regret ne s'inspire peut-être pas des véritables préceptes de l'économie politique; mais comment s'en défendre quand on songe à tous les efforts, à tout le génie dépensés pour établir avec si peu de ressources le système gigantesque que nous avons vu naguère fonctionner avec tant de fruit pour les Hanséates et même pour leurs commettants, et qu'il nous faut voir tomber à présent en poussière et rentrer dans le néant, dont il était si laborieusement sorti.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

RELATIONS CONTINENTALES ET MARITIMES DE LA VILLE DE DANTZIG AVEC LA POLOGNE ET LES CONTRÉES QUI L'AVOISINENT.

Nous obéissons à un désir verbal exprimé par notre rapporteur, et qui nous paraît d'ailleurs fort légitime, en intercalant ici une étude dont la rubrique de ce chapitre fait assez connaître l'objet. Sans doute, comme nous écrivons l'histoire non d'une ville unique, mais d'une association de villes, il semble que nous dussions être préservés d'une pareille tentation; mais notre excuse, si nous en avions besoin, se trouverait dans cette considération surtout, que la ligue Hanséatique était comme représentée par la cité de Dantzig, dans la direction commerciale que nous considérons en ce moment.

Notre guide principal, dans cette direction, sera une monographie remarquable et assez récente de M. Théodore Hirsch, sur l'histoire mercantile et industrielle de Dantzig durant la domination de l'ordre Teutonique (Danzigs Handels und Gewerbsgeschichte unter der Herrschaft des deutschen Ordens. Leipzig, 1858), monographie couronnée par une société savante de Leipzig, et qui a pris en Allemagne la place que ses rares mérites lui assignaient.

En se reportant au treizième siècle, époque vers laquelle la civilisation germanique commence à pousser quelques racines en Prusse, on voit les immigrants allemands réduits à aller demander à l'étranger et sur les routes de terre qui

Digitized by Google

conduisent à travers la Pologne, la satisfaction de leurs besoins quotidiens, et à y chercher aussi l'écoulement de leurs produits territoriaux.

La ville de Thorn, qui se trouve située à l'entrée de la Pologne, et dans une contrée admise de bonne heure et depuis fort longtemps à jouir des avantages de la paix, semblait naturellement appelée aussi à devenir le centre de ces relations, et c'est effectivement là le rôle qui lui échut en partage.

L'ordre Teutonique employa toute son influence, et mit à profit les divisions territoriales existant alors dans la Hongrie et entre pays Slaves, pour conclure des traités qui procurassent aux négociants de Thorn, comprenant aussi quelques autres marchands prussiens, un commerce tant actif que passif avec ces divers petits États.

Il y avait, au quatorzième siècle, des routes commerciales nombreuses, partant de Thorn, allant à travers la Pologne aboutir aux localités les plus importantes ou aux contrées limitrophes de ce pays, et offrant une hospitalité généreuse aux commerçants de la Prusse, qui, grâce à des traités ou à d'antiques traditions, y étaient assurés de la protection princière, et s'y pouvaient livrer à un trafic sans entraves.

Du côté de l'ouest, l'on connaît deux routes, dont l'une par Guesne, Posnanie, Bentschen, conduisait à travers l'Oder à Guben, et l'autre probablement à Breslau, par Konin et Kalisch.

Quant au commerce avec le Midi, et notamment avec la Galicie, il s'était frayé quatre voies différentes; la première, ayant son point de départ à Thorn, passait par Brzesc Kujawski, Lenciez, Sandomir, coupait la chaîne de montagnes des Beskides, et débouchait à Bartfali en Hongrie (au nord d'Éperies); la seconde passait également par Brzesc, allait toucher à Lenczyc, Petrikau, Karlow (?) Miechow, et se

Digitized by Google

rendait ensuite à Cracovie, où elle rejoignait la route hongroise; la troisième aboutissait à Lemberg par Ladomir (?) Siecochow, Casimirsk et Lublin, et la dernière à Opoczno par Czarademir (?) Brzesc et Lenczyc.

Pour la direction du sud-est, des contrées du Bug et du Narew, et de la Lithuanie méridionale, on fréquentait beaucoup une route qui, passant de Thorn par Leibitz, Bielsk et Plonsk, se rendait au Narew près de Pultusk, et se dirigeait de là vers le Bug, dont elle suivait le cours, en touchant successivement à Nur, Drohiczyn, Mielnik et enfin à Brzesc Litewski. De là, le retour s'effectuait en grande partie par voie maritime : on descendait le Bug depuis Brzesc jusqu'à Drohiczyn, puis on expédiait par terre les marchandises vers le Narew, dans la contrée de Lomza, d'où des bateaux se chargeaient de les faire parvenir à Thorn, en sillonnant le Narew et la Vistule. Mais ce n'est pas que dans cette direction, c'est aussi dans les rapports de la Prusse avec la Cujavie que les vaisseaux de la Vistule furent employés comme un important moyen de transport.

Quand, vers la fin du quatorzième siècle, Dantzig commença à prendre part au trafic avec la Pologne, la jalousie des plus anciens participants avait déjà imposé de fort lourdes chaînes au mouvement commercial de ces contrées.

La ville de Cracovie notamment, par laquelle passait avec destination pour la Prusse, du fer, du plomb, du cuivre venant de la Hongrie, avait, dès 1306, obtenu de son duc Wladislav un droit d'étape à l'égard de ces marchandises, grâce auquel il fallait qu'elles fussent exposées sur ses places publiques, et offertes en vente à ses habitants.

Un privilége qui lui fut octroyé en 1372, par le roi Louis, étendit encore son droit d'étape en ce sens, que même les marchands prussiens, notamment ceux de Thorn, furent

Digitized by Google

contraints de vendre à Cracovie même les articles qu'ils y apportaient, sans pouvoir aller les mettre en vente plus loin.

Mais il faut dire que les prétentions de la ville de Cracovie étaient vivement contestées par les Prussiens, et que, de bonne heure déjà, la cité de Thorn semble leur avoir opposé des mesures analogues, lesquelles, comme il appert au moins d'une déclaration expresse, ne furent cependant considérées en Prusse que comme essentiellement temporaires. Toutefois, ces représailles ne furent pas stériles, et durant un armistice conclu entre les Polonais et l'ordre Teutonique, l'entrepôt de Thorn, aussi bien que celui de Cracovie, furent déclarés abolis (8 avril 1391). Mais ces dispositions libérales ne furent que peu de temps en vigueur; car déjà, en 1398, les habitants de Cracovie ressuscitèrent leur ancien droit d'entrepôt et d'étape, qu'ils firent même valoir contre les Prussiens, avec la plus extrême rigidité, et de concert avec d'autres places marchandes de la Pologne, ils songèrent à se soustraire aux rigueurs que la ville de Thorn serait tentée d'exercer, en expédiant leurs marchandises soit par voie de terre, soit par la voie de la Vistule, dans les deux villes de Schulitz et Bromberg, qui étaient situées en face de Thorn, mais sur le territoire polonais, et où, si elles n'étaient acquises là même par des marchands prussiens ou autres, elles étaient chargées sur des vaisseaux polonais de la Vistule, en partance pour Dantzig et pour Elbing.

Mû par la considération des graves dangers qui menaçaient le commerce de Thorn et de la Prusse en général, le grand maître de l'Ordre, d'accord avec ses villes hanséatiques, résolut, en 1402 et 1403, de recourir aux moyens extrêmes. Une de ses ordonnances, qu'il rendit en 1403 à Marienbourg, astreignit tous marchands étrangers, péné-

Digitized by Google

trant dans le territoire de l'Ordre par la Pologne, à ne prendre d'autre route que celle de Thorn, les assujettit en même temps à entreposer dans cette ville toutes les sortes de parfums, les minéraux, les épices, la soie, la cire et même l'or et l'argent non monnayés, et enfin leur défendit, sous peine de la confiscation, d'emporter ces biens dans l'intérieur de la Prusse ou vers la mer; et quant à ceux des négociants qui n'apportaient avec eux que de l'argent comptant, ils étaient autorisés, il est vrai, à faire leurs approvisionnements sur tous les points quelconques du pays, mais force leur était, en ce qui concernait les étoffes anglaises, de se les procurer à Thorn seulement.

Vers la même époque, il fut interdit aux Polonais de se servir sur le territoire prussien des navires de la Vistule à eux appartenant, et la seule chose qu'on toléra, fut qu'ils amenassent leur bois et leur blé sur des radeaux ou sur des embarcations plates appelées *dubassen*.

Défense fut enfin faite, sous des peines sévères, aux traficants de la Prusse, d'entrer en relations d'affaires avec les villes de Schulitz et de Bromberg, et surtout d'établir avec leurs habitants des communautés d'intérêt, et les vaisseaux prussiens de la Vistule durent, sous des peines non moins rigoureuses, s'abstenir, le cas de tempête excepté, de débarquer en face de Thorn sur les rivages polonais.

Mais comme les habitants de Cracovie se vengèrent de ces mesures en saisissant quantité de marchandises appartenant à des négociants de Thorn, on leur retira même, jusqu'en 1405, le droit accordé cependant au restant des Polonais de transporter certaines marchandises au delà de la ville de Thorn.

En Silésie, la ville de Breslau jouait un rôle analogue à celui de Cracovie sur le cours supérieur de la Vistule, et s'était arrogé une domination mercantile non moins exclu-

Digitized by Google

sive à l'aide du droit d'étape qu'elle revendiquait vis-à-vis des Prussiens qui fréquentaient ce pays; aussi la pression qu'elle exerça, aidée de conflits politiques dont les détails ne nous sont pas bien connus, produisit-elle une interruption complète dans les rapports réciproques. En tout cas, la Prusse accueillit avec bonheur le traité commercial, qui fut conclu le 10 septembre 1404 avec la Silésie et la Bohême, et qui, tout en resserrant les deux parties en des limites fort étroites, rétablit au moins entre elles des rapports légaux.

Par suite de cette convention, les indigènes des pays contractants furent autorisés à se visiter réciproquement en temps ordinaire avec les seuls produits nationaux, et de les vendre en gros; on permit aux Prussiens d'exposer en vente leurs étoffes sur le marché de Breslau tout le temps qui leur plairait; il y eut des restrictions pour l'approvisionnement; les Silésiens et les commerçants de la Bohême durent s'astreindre à n'acheter en Prusse de draps qu'auprès des Prussiens mêmes, et non auprès de marchands forains; aucune entrave n'était apportée au commerce sur les *foires annuelles*, et rien ne s'opposait à ce que les Prussiens y écoulassent, sous certaines restrictions, leurs draps, même en détail.

L'exemple fâcheux donné par les plus importants centres commerciaux, trouva des imitateurs dans les villes polonaises situées sur le parcours des routes qui les reliaient à la Prusse, et l'on vit ainsi, vers l'année 1440, les cités de Gnesen, de Posnanie ou Posen, et de Varsovie, obliger à l'entrepôt les marchandises qui étaient chez elles en transit.

Aussi cette liberté commerciale, que le roi de Pologne et le Grand-Maître de l'Ordre semblèrent dans de nombreux traités ultérieurs assurer à leurs sujets respectifs, demeu-

Digitized by Google

ra-t-elle, en tant qu'elle ne se référait pas à des affranchissements positifs de péages, purement apparente, puisque les droits d'entrepôt de leurs villes étaient constamment réservés; la grande Pologne n'offrit, à partir de 1424, d'autre avantage au commerçant prussien que d'y pouvoir, dans les *foires annuelles,* débiter ses étoffes en gros et en détail, et dans les marchés hebdomadaires acquérir du blé et des bestiaux; il n'y a pas jusqu'à la libre navigation de la Vistule, garantie cependant à plusieurs reprises aux Polonais, qui ne reçut en Prusse une grave atteinte résultant de la défense faite en 1442 à tout Prussien de construire des vaisseaux pour les Polonais ou de leur en vendre.

Les restrictions établies en Pologne, ainsi que les prérogatives revendiquées par Thorn, ne devaient pas fortement exciter les habitants de Dantzig à s'engager dans les routes commerciales que nous avons fait connaître; aussi, en somme, n'est-il pas fréquemment fait mention de ces dernières.

L'important, pour les commerçants de cette ville, était de pouvoir, dans ce trafic, soutenir la concurrence des places privilégiées; or, trois moyens pouvaient les conduire à ce but.

D'abord, il leur était loisible d'entrer en association avec les négociants de Breslau, de Thorn ou de Cracovie; car ces associations n'avaient rien que de fort licite entre les bourgeois des villes hanséatiques, au nombre desquelles se trouvaient les quatre localités en question, et elles offraient aux participants, qui pouvaient s'envoyer réciproquement des marchandises à vendre, cette précieuse ressource de pouvoir tirer le plus large parti possible des avantages dont jouissaient leurs résidences respectives.

C'est ainsi, par exemple, que, d'après les documents consultés par M. Théodore Hirsch, il existait, dans les années

Digitized by Google

qui précédèrent la bataille de Tannenberg, une société commerciale entre deux frères, Cuneze-Schwabe dit le Vieux, de Dantzig, et Cuneze-Sicz, citoyen de Thorn.

Le vieux Cuneze expédiait à Thorn des chargements de draps, notamment de draps anglais, que son frère faisait à son tour parvenir à des marchands étrangers tels que Bartke-Snyder de Lemberg, Stadler d'Ofen, femme Neuser de Breslau, Collitz de Prague, Frantzke d'Oels, Pierre Graser de Cracovie, etc. Les remises que Cuneze jeune envoyait à Dantzig consistaient, selon les circonstances, en argent comptant, en fourrures, en aromates, tartre, etc.

C'est encore dans une intention semblable qu'un échevin de Cracovie, Pierre Hirszberg, avait, en 1441, formé une association avec Einwald-Wrige de Dantzig, auquel il fit passer entre autres, sur des radeaux, une certaine quantité de bois propre à la fabrication des arcs, et destinée à solder une cargaison de draps, vin, sel et alun que son facteur, Pierre Kreczemer avait acquise en Flandre, et lui avait adressée chez Wrige à Dantzig.

Un second moyen offert aux habitants de Dantzig pour égaliser la lutte commerciale, consistait pour eux à visiter les foires annuelles qui se tenaient à Thorn, en Silésie et en Pologne, et qui, pendant tout le temps de leur durée n'admettaient, ni quant à l'achat ni quant à la vente, la moindre différence entre indigènes et pérégrins.

La fréquentation de ces foires ne mettait pas seulement en mouvement les marchands de Dantzig, mais encore ses voituriers, qui, à côté du transport des marchandises, se livraient encore habituellement au commerce de détail.

Afin de ne pas courir en route les dangers des attaques meurtrières, ces visiteurs de foires ne négligeaient pas de se réunir à Thorn, pour l'aller et le retour, aux divers marchands des autres parties de la Prusse, et le commandement

Digitized by Google

des caravanes était confié à un ou deux chefs désignés par la régence de cette ville.

Pour écarter aussi l'inconvénient coûteux des péages innombrables dont ils étaient accablés en chemin, on vit les villes prussiennes réunies recourir à l'entremise du Grand-Maître, ou même la ville de Dantzig seule poursuivre des négociations par la voie diplomatique.

La contrebande présentait enfin à la ville de Dantzig un dernier moyen d'entretenir avec la Pologne des relations de commerce lucratives.

Les lois territoriales de la Prusse, qui restreignaient le commerce des Polonais en défendant d'aborder aux rivages de la Pologne avec des vaisseaux prussiens, de commercer avec les localités polonaises situées dans le voisinage de Thorn, de vendre des navires aux Polonais ou de se rendre en Pologne par une autre route que celle de Thorn, avaient évidemment et exclusivement en vue l'avantage de cette dernière cité : aussi l'intérêt personnel de Dantzig passa-t-il facilement sur les considérations légales, pourvu qu'il pût éluder les pénalités qui s'attachaient à un commerce prohibé.

L'empire de Pologne ne fut donc pas seul à protéger les contrebandiers, et l'on vit la ville de Dantzig épouser également, et avec une ardeur assez partiale, leur querelle, chaque fois qu'il s'agissait de leur infliger un châtiment.

Les enquêtes qui furent ouvertes au sujet de certaines infractions, nous apprennent que, dès 1441, il existait un chemin secondaire conduisant à la grande Pologne, non pas par Thorn, mais par Nakel, et qu'il existait des rapports assez vivaces entre Dantzig et des villes voisines de Thorn telles que Bromberg, Schulitz, Nieczawa, Dibau.

Grâce à tous ces procédés, la ville de Dantzig voyait affluer chez elle quantité de produits, parmi lesquels figu-

Digitized by Google

raient, comme les plus importants, les métaux extraits des mines de la Hongrie, tels que le fer, le plomb, et notamment le cuivre, qui comportait plusieurs variétés. Ces chargements de métaux partaient généralement de Cracovie, dont les marchands, à ce qu'il paraît, s'adonnaient eux-mêmes à l'exploitation des mines hongroises. La Pologne fournissait à Dantzig du drap gris ainsi que du blé, et en outre en quantités fort considérables du bois propre à la fabrication des armes que la forêt montagneuse des Carpathes donnait en abondance, et qui trouvait un placement des plus faciles tant en Angleterre que dans les Pays-Bas. C'est avec du bois de Pologne, dit M. Wolowski, l'ardent patriote, qu'ont été fabriqués les arcs des vainqueurs d'Azincourt et de Poitiers. Ne serait-il pas opportun, ajouterons-nous, que ceux-ci voulussent s'en souvenir pour mettre au service de la Pologne les armes qu'ils en ont reçues?

Parmi les objets exportés de Dantzig, l'on remarque avant tout des draps de provenance occidentale et des poissons salés, notamment des harengs et des anguilles. Quant à ces draps, Dantzig les répandait au delà de la Pologne jusqu'aux frontières de l'empire Ottoman. Alors qu'en 1447 la régence de cette ville se plaignit à l'Angleterre de la défectuosité des étoffes qu'elle lui fournissait, en invoquant les pertes qu'à l'occasion de leur vente ses commerçants étaient obligés de subir en pays étranger, elle produisit principalement, à l'appui de ses griefs, des copies des lettres qu'elle avait reçues de Cracovie, de Lemberg, du voïvode de la Valachie et du prince de la Moldavie.

Le poisson, cet aliment essentiel des jours maigres, faisait également l'objet d'un commerce direct entre Dantzig et la grande Pologne, la province de Masovie et Cracovie.

Mais il est probable que l'exportation en Pologne de vais-

Digitized by Google

seaux et de chevaux, dont il est parfois question, n'atteignit cependant pas une fort grande importance.

Ce n'est que vers les derniers temps de la domination de l'ordre Teutonique que se développèrent les germes qui devaient engendrer l'éclat futur du commerce de Dantzig sur la Vistule. D'une part les villes polonaises, parmi lesquelles se distinguait surtout Cracovie, continuaient à exercer leur droit d'entrepôt et d'étape avec une rigueur extrême; d'autre part le Grand-Maître de l'Ordre avait imposé à la population de Dantzig un nouveau Pfundzoll; aussi la régence de cette ville, désireuse de trouver une compensation à ces inconvénients, revendiqua-t-elle elle-même, dès le commencement de l'année 1443, et du consentement tacite du Grand-Maître, un droit d'étape fort étendu. Grâce à ce droit, toutes marchandises venant de la Pologne et de la Lithuanie ne pouvaient être, en dehors des foires annuelles, vendues qu'aux habitants de Dantzig et non à leurs hôtes, et de même encore ce n'était que chez les habitants de Dantzig que la Pologne et la Lithuanie pouvaient se fournir des marchandises que la mer avait apportées.

Cette mesure provoqua naturellement des réclamations de la part du roi de Pologne et des bourgeois de Cracovie, qui crièrent à la violation des traités, ce qui n'empêcha pas Dantzig de la maintenir sans le moindre préjudice pour son commerce pendant les dix dernières années du règne de l'ordre Teutonique.

Et quand, à partir de 1454, Dantzig se fut même placée sous la protection de la Pologne, le parti qu'elle avait pris contre l'Ordre dans l'intérêt de la Pologne et des villes prussiennes, dut lui assurer la reconnaissance positive de son droit d'étape, qui ne lui fut en réalité plus disputé.

Mais ce droit n'acquit de véritable signification que par la chute de Thorn, chute qui se plaça au milieu du conflit

Digitized by Google

mentionné, et qui amena cette ville à se dépouiller elle-même, selon toute apparence, de son droit d'entrepôt et d'étape, que, malgré ses efforts ultérieurs, elle n'a pu réussir à recouvrer. Aussi Thorn baissa-t-il de plus en plus jusqu'à tomber au rang d'une ville continentale qui allait porter à Dantzig les produits de ses environs. C'est à partir de cette époque, c'est-à-dire de la seconde moitié du quinzième siècle, que la ville de Dantzig commence à devenir en réalité la maîtresse du commerce de la Vistule.

Digitized by Google

CHAPITRE V

LES HANSÉATES DANS LES PAYS-BAS.

Indépendamment des événements accidentels, les pertes successives des comptoirs et libertés hanséatiques dans les empires du Nord et de l'Est, devaient à elles seules porter un coup fatal à la prospérité de la Ligue dans les pays occidentaux.

En effet, les priviléges acquis par les Hanséates en Angleterre, en Espagne, en France, dans les Pays-Bas, ne tiraient leur raison d'être que du monopole maintenu par eux en Russie, en Danemark, en Norvége, en Suède, et devaient infailliblement disparaître avec lui ; or, ce monopole, nous venons de le montrer dans les trois précédents chapitres, avait été partout battu en brèche ; les comptoirs avaient été envahis par les indigènes, les prérogatives avaient été foulées aux pieds. Toutes les tentatives faites par les Hanséates à la fin du quinzième et dans la première moitié du seizième siècle pour éloigner de la Baltique leurs nombreux concurrents, avaient échoué ; dès lors quel titre de préférence pouvaient-ils invoquer encore auprès des nations occidentales ?

Cette cause générale de déchéance à l'ouest se compliqua encore dans les Pays-Bas des désastres qui vinrent fondre sur la ville de Bruges vers la fin de notre seconde période, et qui, en la dépouillant de son importance commerciale, achevèrent d'y ruiner le comptoir hanséatique.

Digitized by Google

N'oublions pas cependant qu'à côté de l'influence mortelle exercée sur les destinées de la factorerie de Bruges par des circonstances purement fortuites, il y a eu l'influence non moins décisive de l'esprit nouveau, de la civilisation en progrès et de l'aversion non-seulement des indigènes, mais encore des Hanséates eux-mêmes pour ce droit d'entrepôt forcé, inhérent à tous les établissements commerciaux de la Ligue.

A l'activité tumultueuse qui avait régné jadis dans le comptoir de Bruges, succéda le silence; et ce furent notamment les villes d'Amsterdam et d'Anvers, ainsi que les foires annuelles tenues en toute liberté dans d'autres localités des Pays-Bas, qui profitèrent de ce délaissement et concentrèrent désormais en elles tout le mouvement d'affaires de l'Occident.

Ce n'est pas que les diètes hanséatiques ne se soient efforcées de combattre le dépérissement visible de ce comptoir, jadis si florissant; mais pouvaient-elles s'opposer à cette désertion générale? pouvaient-elles, réduites à leurs seules forces, conserver à la ville de Bruges son caractère d'entrepôt général de l'Ouest? pouvaient-elles remédier à l'obstruction du Zwin? pouvaient-elles empêcher, dans leur impuissance, que les Hanséates ne violassent les statuts qui assuraient le respect de l'entrepôt, n'éludassent arbitrairement le Schossgeld en évitant le comptoir, ne se servissent de facteurs indigènes, et ne fissent bourse et cause communes avec les étrangers?

Les règlements étaient donc rappelés en pure perte, les ambassades et les commissions d'inspection, envoyées par la Ligue dans les Pays-Bas sur la prière des anciens du comptoir, étaient non moins impuissantes à retarder la chute de cet établissement plus que séculaire.

Mais le besoin d'argent y était plus vivement senti encore

Digitized by Google

que tous les autres et, en conséquence, plusieurs villes vendes s'entendirent, en 1530, sur un tarif qui déterminait le Schossgeld à percevoir par la factorerie de Bruges pour faire face à ses nombreux déboursés.

Cependant, ce qui était adopté par les villes vendes, n'était pas pour cela obligatoire pour les autres villes hanséatiques, et le défaut d'accord, dont de tout temps la Ligue fut affligée, se produisit également dans cette circonstance. Les villes saxonnes, celle de Brunswick à leur tête, profitèrent de l'occasion pour se plaindre de ce que même à l'est de la Meuse on les soumettait au Schossgeld, et de ce qu'on leur interdisait les associations avec des non Hanséates et l'emploi de facteurs étrangers; elles ne voulurent consentir au tarif proposé, que si satisfaction était donnée à leurs griefs, que si on affranchissait du Schossgeld quelques-unes de leurs marchandises, telles que le cuivre, la couperose et la laine, et que si on les admettait à l'administration du comptoir et à la surveillance de ses opérations.

Les villes prussiennes et la ville de Dantzig soulevèrent des prétentions identiques et exigèrent l'exemption du Schossgeld pour leur blé, leurs grains, leur goudron, leurs cendres et différentes autres denrées.

Enfin, la ville de Cologne se rattachant à une ancienne convention, n'entendait payer qu'une somme globale annuelle de 100 florins et s'affranchir ainsi du droit proportionnel qu'il était question de toucher sur la valeur des marchandises hanséatiques.

Bref, le tarif proposé ne semble avoir été définitivement sanctionné par la Ligue entière et mis en usage que vers les années 1535-1540, époque à laquelle on jeta à Anvers les fondements d'un nouveau comptoir.

Car il avait finalement fallu songer à quitter l'ancien, où

Digitized by Google

la débandade et les désordres les plus graves s'étaient introduits. Les cadres de l'administration s'étaient singulièrement rétrécis, puisqu'en 1530 elle ne se composait plus que de six membres, et, en 1539, que de trois aldermans et neuf conseillers. La plupart des marchands qui y résidaient émigraient vers l'est et allaient notamment s'établir à Anvers ou à Amsterdam, où ils acquéraient le droit de cité et où ils continuaient leurs relations avec les villes de la confédération, sans se préoccuper ni de cette confédération, ni de son comptoir. Ceux qui prolongeaient leur séjour à Bruges se refusaient catégoriquement à toute prestation et résistaient à tous les ordres émanant soit du comptoir, soit des diètes hanséatiques; les étoffes des Pays-Bas n'arrivaient plus à l'entrepôt, et les ouvriers employés par la factorerie trouvaient leurs salaires tout à fait insuffisants.

Que faire en face d'une pareille situation? Il y avait deux partis possibles: ou bien rendre au commerce avec les Pays-Bas sa liberté entière et renoncer aux vieux procédés, ou bien maintenir l'ancien système et aller en tenter une nouvelle application ailleurs qu'à Bruges.

Le premier parti eût été le plus rationnel, le plus conforme à l'esprit des temps modernes; mais les Hanséates n'étaient pas gens à lâcher facilement prise, à rompre spontanément avec un passé qui avait été glorieux et lucratif; ils s'arrêtèrent donc au second parti en cherchant quel endroit sauvegarderait le mieux leurs intérêts.

Plusieurs s'offraient à leur option, Berg-op-Zoom, Middelbourg, Haarlem et d'autres qui promettaient aux Hanséates, pour les attirer, les avantages les plus considérables.

Ils auraient peut-être incliné pour Amsterdam, s'ils avaient pu oublier que cette ville avait souvent combattu dans les rangs de leurs ennemis, et avait déployé dans la

Digitized by Google

Baltique une activité toute particulière, très-préjudiciable à leur monopole.

Aussi portèrent-ils déjà, dès le commencement du seizième siècle, leurs regards sur Anvers, et entrèrent-ils même, dès 1516, en pourparlers directs avec cette ville, vers laquelle affluait décidément le plus grand mouvement commercial de l'époque, et où s'étaient rendus déjà la plupart des négociants hanséatiques qui avaient abandonné le comptoir de Bruges.

Mais comme la ville de Bruges ne pouvait être que mécontente d'un projet dont l'exécution allait lui ravir le peu d'importance qui lui restait encore, les administrateurs de la factorerie, ainsi que les diètes hanséatiques qui avaient intérêt à la ménager, afin de ne pas perdre les priviléges acquis en Flandre, et de ne pas être astreints à lui rembourser une somme dont ils étaient débiteurs envers elle, lui promirent à plusieurs reprises de ne rien changer à l'état des choses existant.

Nonobstant ces assurances, les négociations continuèrent; seulement, il se passa près d'un demi-siècle avant qu'elles n'eussent aplani toutes les difficultés, abouti à une solution définitive et à une marche régulière des affaires.

En 1545, il fut convenu, en principe, qu'un entrepôt hanséatique serait établi à Anvers; déjà, bon nombre des anciens comptoristes se trouvaient dans cette ville, et les anciens de Bruges ne tardèrent pas non plus à y arriver.

Mais il fallait régler encore avec la ville bien des points litigieux, y acquérir les priviléges indispensables, y édifier la nouvelle et somptueuse résidence, et arrêter les règlements relatifs à la discipline du comptoir et à la perception du Schossgeld; ce fut là l'œuvre de bien des années consécutives.

Digitized by Google

Comme la possession de fonds disponibles devait être maintenant surtout au premier rang des préoccupations hanséatiques, un nouveau règlement sur le Schossgeld fut élaboré et admis, en 1554, au milieu des difficultés et des contradictions habituelles que ces mesures rencontraient toujours chez les membres de la Ligue, mis en vigueur à partir de l'année 1557, et confirmé en 1562.

En vertu de ce règlement, le Schossgeld était perçu indistinctement de toutes les marchandises hanséatiques qui se rencontreraient à l'ouest de la Meuse, à l'exception cependant des Wenthe-waaren ou marchandises franches, parmi lesquelles on rangeait notamment la bière, le vin, le blé et les harengs. Ces dispositions étaient sanctionnées par diverses peines, et leur infraction pouvait même au besoin entraîner contre le délinquant la perte des franchises hanséatiques. Il était non moins sévèrement interdit de s'associer avec des personnes étrangères à la Ligue, ou de leur adresser directement des marchandises, ou de se charger du placement des leurs; en un mot, le comptoir devait, comme par le passé, redevenir l'intermédiaire forcé de tous les rapports entre Hanséates et étrangers.

La Ligue fut assez heureuse pour obtenir à la même époque (15 janvier 1561), du roi Philippe II d'Espagne, la confirmation des priviléges qui lui avaient été jadis, au quatorzième et au quinzième siècle, octroyés par les ducs Jean et Antoine de Brabant, et dans lesquels elle puisa notamment le droit de s'en tenir aux minimes impôts d'autrefois, de fonder un établissement commercial tout à fait indépendant, et d'assujettir à cette factorerie les habitants des campagnes.

Après les libéralités du chef du pays, vinrent celles de la commune intéressée, qui, au mois d'octobre 1563, convint à son tour avec la Ligue des points suivants.

Les Hanséates recevaient la concession dans la partie nou-

Digitized by Google

velle de la ville d'Anvers d'un emplacement libre, et situé entre deux canaux, sur lequel ils pourraient édifier leur comptoir, à la construction duquel ils concourraient pour une somme de 60,000 florins, et les habitants d'Anvers eux-mêmes pour une somme de 30,000.

Attenant à l'établissement, qui passerait à la confédération en pleine propriété, se trouverait un lieu public, véritable bourse ouverte à la circulation, où se débattraient les prix et se passeraient les marchés.

Une balance affectée à l'usage exclusif des Hanséates servirait, dans leur résidence même, au pesage des marchandises par eux importées, tandis que la balance publique continuerait à servir pour leurs achats.

Le blé et la farine hanséatiques, vendus ou réexportés après une tentative de vente infructueuse, étaient affranchis des droits en usage pour la vente ou la réexportation; les articles affectés à la pure consommation des Hanséates étaient dispensés de tout droit d'accise; des greniers d'abondance, des ouvriers, des pilotes, des vaisseaux et un vaste chantier encore à construire, devaient être mis par la ville d'Anvers à la disposition des alliés aux conditions les plus avantageuses; enfin, cette même commune proposait d'interposer ses bons offices auprès du prince, afin que les droits sur les vins et les péages établis dans le Brabant et en Zélande fussent autant que possible mitigés.

En échange de ces concessions, les Hanséates promettaient de n'abandonner Anvers que si la force majeure, telle que la guerre ou la peste les y forçait, et ils offraient chez eux aux habitants de cette ville une liberté commerciale calquée sur celle que diverses communes hanséatiques accordaient à leurs propres alliées.

Quelque temps après cette convention, en mai 1564, les bourgmestres d'Anvers inaugurèrent avec pompe le com-

Digitized by Google

mencement des travaux, qui furent achevés au bout de quatre ans et livrés en pleine propriété aux aldermans et aux Hanséates établis dans la ville, comme aux représentants des communes confédérées de la Hanse.

Cette série d'événements avait conduit au but désiré; le syndic de la Ligue, Sudermann, mit la dernière main à l'œuvre en ébauchant pour le comptoir un projet de statut organique qui fut, en 1572, adopté par la Diète et ensuite promulgué.

Ce statut énumérait les qualités requises pour être admis à la jouissance des franchises hanséatiques, déterminait le mode de nomination ainsi que les droits et les devoirs des divers fonctionnaires préposés à la factorerie, maintenait pour le Schossgeld un chiffre déjà établi par un précédent règlement (1 Groten, monnaie flamande, par livre de valeur), astreignait les résidents et les Hanséates voyageurs à une discipline monacale, à une habitation et à des repas communs à l'intérieur du comptoir, rappelait d'anciennes dispositions hostiles aux personnes étrangères à la Ligue, et soumettait toutes les contestations des Hanséates entre eux à la juridiction du comptoir, sauf appel à la ville de Lubeck ou au congrès hanséatique.

Toutes les formes anciennes avaient été aussi ressuscitées depuis la magnificence du comptoir jusqu'à la rigueur des statuts, qui atteignirent même à cette époque leur plus grande perfection scientifique; mais quelque parfaites, quelque classiques que fussent les formes, elles n'étaient plus l'expression du temps, et le moindre souffle orageux devait les disperser.

Certains embarras n'attendirent même pas, pour se manifester, l'achèvement des constructions, et donnèrent avant cette époque la mesure de ce que l'on pouvait attendre de l'avenir.

Digitized by Google

Le contingent pécuniaire, mis en vertu de la convention de 1563 à la charge soit des habitants d'Anvers, soit des Hanséates, devait être, d'après la même convention, réparti en six prestations égales, à faire par les deux parties contractantes.

Or, si le premier et le second terme furent sans trop de difficulté soldés avec les avances de Lubeck et les économies du comptoir, il n'en fut pas de même des termes suivants; diverses villes, telles que Brunswick et Hambourg, mises en demeure de fournir leur part résistèrent longtemps, et leur opiniâtreté ne fut vaincue qu'avec beaucoup de peine; la ville de Dantzig trouva mal que la perception du Schossgeld ne discontinuât jamais, protesta contre tout ce qui avait été fait jusqu'alors, et profita de l'occasion pour faire entendre des vérités sévères et des plaintes en partie suffisamment fondées.

Elle fit observer que la nouvelle résidence était trop éloignée du centre des affaires, et que le pacte des Hanséates avec la ville d'Anvers avait été conclu avec trop de précipitation; elle exposa qu'en 1566 on lui avait défendu la réexportation de ses grains au mépris de la lettre formelle du traité; elle pensa que toutes les dépenses ne seraient faites qu'en pure perte, et que la ville d'Anvers, soit par mauvaise volonté, soit en raison de son impuissance et de sa dépendance vis-à-vis de ses maîtres, ne tiendrait pas ses engagements, et notamment ne pourrait pas obtenir pour les Hanséates la réduction des péages zélandais, elle douta que les sommes arrêtées pour la bâtisse du comptoir fussent suffisantes, et que le comptoir lui-même pût réaliser les espérances qu'on y attachait; elle se récria violemment contre l'obligation contractée par la Ligue de concentrer dans la seule ville d'Anvers les marchandises destinées aux Pays-Bas entiers; elle remontra qu'il serait absurde de compter en-

Digitized by Google

core à présent dans les Pays-Bas sur l'observation fidèle du droit d'entrepôt, afférent au comptoir, alors qu'à l'époque même déjà si lointaine de la domination des Hanséates dans le Nord-Est, ce résultat n'avait pu être obtenu; elle se plaignit enfin des avantages considérables cuncédés aux habitants d'Anvers dans les villes hanséatiques.

Toutes ces observations portaient, et il fallut toute la dialectique du parti favorable à la factorerie, à la tête duquel se trouvaient Lubeck et le syndic Sudermann, il fallut les plus belles assurances de ce parti pour l'avenir pour pouvoir gagner la ville de Dantzig et la décider enfin, en 1572, à charger le comptoir de négocier en son nom un emprunt de 6,000 florins à l'usage de l'établissement lui-même.

Le comptoir arriva donc à se construire, mais ce ne fut pas sans être grevé de dettes, qui mirent constamment son existence en péril.

En effet, la plupart des villes alliées s'étaient montrées négligentes à fournir leur quote-port à l'œuvre commune, et parmi celles-ci, la ville de Cologne se distingua comme d'habitude par son obstination à refuser le Schossgeld; la difficulté fut même un instant portée devant la chambre impériale, qui en fut ensuite dessaisie du consentement des litigants, sans que ceux-ci pussent cependant parvenir à se mettre d'accord. Cologne, qui au fond était dévouée au principe du comptoir, finit sans doute par céder, mais sa soumission fut tardive, et ne put réparer le mal qu'avait causé sa résistance; or on comprend que tous ces refus, tous ces retards aient mis le comptoir dans la nécessité de contracter des engagements dont il ne put jamais complétement se libérer.

Le passif du comptoir se montait, en 1572, à 13,756 livres flamandes, avancées en partie par des villes hanséatiques, en partie aussi par des capitalistes néerlandais dont

Digitized by Google

on pouvait craindre qu'ils ne se fissent payer sur la factorerie elle-même, et sur un autre établissement commercial situé également à Anvers, et qui avait été anciennement affecté à l'usage des Hanséates.

En présence d'un pareil danger, il fut décidé que le comptoir de Londres viendrait avec ses épargnes au secours de celui d'Anvers, et que les membres de la Ligue feraient l'avance d'une somme déterminée.

Mais les effets de ces résolutions se firent si peu sentir, qu'en 1578, le comptoir se trouvait débiteur et d'une somme de 18,340 livres flamandes envers des négociants ou des villes hanséatiques, et d'une autre somme de 13,000 thalers envers des personnes complétement étrangères à la Ligue.

Il y avait donc aussi de ce côté des causes suffisantes d'inquiétude.

Mais si les règlements furent mal observés en ce qui concerne le Schossgeld, ils furent encore violés en certains autres points, qui touchaient également au cœur même de la factorerie; nous faisons allusion notamment à l'obligation pour les résidents hanséatiques d'Anvers, de vivre tous ensemble, dans l'intérieur du comptoir, sous une règle commune; à l'obligation pour les autres Hanséates, de ne se servir pour leurs affaires que de ces seuls comptoristes, et de s'abstenir de toute association avec des étrangers.

En vain le syndic de la Ligue fit valoir que la concentration des Hanséates dans le comptoir rendait plus facile la défense de leurs priviléges, tandis que leur dispersion dans les villes et les campagnes facilitait les exactions et les élévations d'impôts; en vain il rappela l'exemple de l'Angleterre, où les Hanséates avaient, grâce à l'unité d'action et d'existence, maintenu intactes leurs prérogatives pendant trois siècles, tandis que dans les Pays-Bas, l'esprit d'isole-

Digitized by Google

ment avait produit une augmentation d'au moins le triple des droits originaires; en vain encore, il montra que les associations avec des étrangers étaient onéreuses pour les Hanséates eux-mêmes, et leur attiraient des conflits avec les souverains des Pays-Bas, qui se trouvaient lésés dans leurs intérêts; toutes ces démonstrations, ainsi que les rappels réitérés des statuts et des menaces qu'ils contenaient, allaient se briser contre les procédés nouveaux, et ne trouvaient aucun appui sérieux dans la Ligue, trop faible pour dompter des résistances, dont des villes telles que Cologne ou Dantzig, par exemple, se seraient rendues coupables.

La juridiction du comptoir ne fut pas plus respectée que le reste, et il arriva fréquemment, depuis 1572, que des Hanséates établis à Anvers, et ayant entre eux quelques contestations, allaient demander justice aux tribunaux de la ville, et au besoin même interjetaient appel devant le conseil du Brabant.

Un jour que l'alderman voulut réprimer ce genre de violation des règlements dans la personne d'un citoyen de Cologne, nommé Mathern Schoff, celui-ci tomba sur le dignitaire à coups de poing; et le conseil du Brabant, prenant parti pour le rebelle, défendit aux autorités du comptoir, sous les peines les plus fortes, voire même sous peine de perdre tous les priviléges, de rien entreprendre contre lui.

Toutes ces circonstances réunies laissaient prévoir une catastrophe pour un temps plus ou moins éloigné; mais des événements tout à fait indépendants du comptoir vinrent compliquer encore sa situation déjà si précaire, et accélérer sa chute.

Parmi ces événements, figurent notamment la guerre entre l'Espagne et l'Angleterre, et l'insurrection des Pays-Bas, qui eurent pour la Ligue ce résultat funeste, que chacune des nations militantes voulut lui interdire toutes rela-

Digitized by Google

tions avec son adversaire, et que la mer n'offrit plus aucune sécurité au commerce.

Pour ne parler que de l'insurrection des Pays-Bas, elle éclata avec la plus grande intensité, au moment même où les Hanséates travaillaient le plus activement à leur nouvelle résidence.

Ceux-ci n'étaient malheureusement plus en état de faire respecter leur neutralité, et durent subir les exigences de ceux qui étaient alternativement les plus forts. C'est ainsi que le prince d'Orange manifesta, dès 1571, le désir qu'ils interrompissent leurs communications avec l'Espagne, et que lors de la prise et du pillage d'Anvers par des Espagnols, le 4 novembre 1576, les Hanséates furent traités comme des amis des rebelles, leur biens, leurs papiers et leurs titres frappés de saisie, et le chiffre de la rançon fixé à 20,000 florins.

Il paraît même, à en juger d'après le procès-verbal de la diète hanséatique de la même année 1576, que tour à tour le roi Philippe II ou le prince d'Orange frappaient d'un droit de 10, 20 et même 40 p. 100 les marchandises importées par les Hanséates dans les Pays-Bas.

La Ligue, aux abois, alla longtemps frapper inutilement comme solliciteuse à toutes les portes, et n'obtint d'allégement et d'appui bien efficace d'aucune part, lorsqu'enfin, le 15 avril 1579, le gouverneur espagnol des Pays-Bas offrit à une ambassade hanséatique des conditions qui devaient, dans les circonstances données, paraître encore fort avantageuses. En effet, on convint qu'à titre d'indemnité, pour les pertes souffertes pendant le pillage d'Anvers, les Hanséates seraient pendant vingt ans complétement exemptés des droits perçus en Hollande et dans le Brabant, et exemptés pour le même temps de la moitié des droits établis dans la Zélande; qu'en outre, les chefs du comptoir seraient seuls compétents

Digitized by Google

pour prononcer sur les procès civils entre parties hanséates résidant dans les Pays-Bas; que cependant les Hanséates auraient à se soumettre aux nécessités de la guerre, et qu'enfin ils auraient toute latitude pour la réexportation, sauf, si des besoins impérieux s'y opposaient, à recevoir de leurs marchandises les prix courants.

Mais ce qui prouve combien les promesses furent mal tenues, et combien rapidement le comptoir, né d'hier, marchait vers sa fin, ce sont les complaintes, adressées en 1581 et 1582 à la ville de Lubeck par les représentants de la factorerie.

Nous avons pour ces sortes de documents une prédilection toute particulière, et nous aimons à leur donner le plus de relief possible, parce que nous les croyons plus aptes que tous les pinceaux possibles à répandre sur la situation la véritable couleur locale.

L'argent, y était-il dit entre autres, faisait complétement défaut, et les dettes restaient impayées. Il était vrai, continuait-on, que les villes alliées avaient établi dans ce but, non-seulement un Schossgeld, mais même une taxe, sorte d'impôt locatif, à payer par ceux des Hanséates qui avaient fixé leur demeure à Anvers, sans vouloir se réunir au comptoir. Mais les revenus du Schossgeld étaient destinés aux prêteurs qui avaient avancé la rançon payée aux Espagnols; et quant à la taxe, la plupart des contribuables s'y refusaient pour la raison qu'ils ne jouissaient pas des mêmes priviléges que les comptoristes, et que notamment ils ne participaient pas avec ceux-ci à la franchise des droits d'accise.

Le comptoir, ajoutaient-ils, était, à la vérité, détenteur de parchemins authentiques et de tarifs pour le Schossgeld, mais toutes ces pièces n'avaient aucune force coercitive; si quelqu'un payait encore, c'était par commisération.

Diverses villes, et particulièrement Cologne, expédiaient

Digitized by Google

leurs marchandises à des facteurs étrangers, et les appartements, les caves, les magasins du comptoir restaient vides.

Il était, pensaient-ils, de toute impossibilité, de prélever un impôt sur les billets.

Il fallait songer sérieusement à faire fonctionner l'impôt du Schossgeld et à y introduire l'égalité blessée par la résistance de Cologne.

En attendant, ils se voyaient forcés de payer annuellement 650 florins d'intérêt à leurs créanciers, qui les harcelaient même pour le remboursement du capital, alors cependant que le comptoir était à peu près sans ressources.

Comme les péages ne faisaient qu'augmenter en Zélande, ils conseillaient aux villes alliées d'user de représailles sur leurs territoires.

Enfin ils annonçaient en terminant qu'ils chargeraient un secrétaire habile de gérer sa vie durant les affaires du comptoir, si cela convenait à la ville de Lubeck, et *si le comptoir devait continuer son existence.*

Lubeck, dans sa réponse, offrit à la factorerie d'Anvers des consolations banales, et promit de tenir la main à ce que ses habitants payassent le Schossgeld, afin, dit-elle, *qu'un commencement fût enfin fait.* Mais elle résistait aux conseils qui lui avaient été donnés à elle comme à ses alliées, d'user de représailles envers les Pays-Bas, parce qne ceux-ci, observait-elle, *se frayeraient alors d'autres routes, et que les ports hanséatiques demeureraient dans l'abandon.*

Quoi de plus juste que la remarque de Sartorius, qui, à ce passage de la réponse de Lubeck, s'exprime à peu près ainsi : « Rien ne parle plus hautement pour la fin de la domination commerciale des Hanséates. Autrefois on interrompait tout rapport avec les pays pour les punir et se venger des plus petites infractions aux priviléges; à présent l'on n'osait plus recourir à cette mesure dans la crainte de

Digitized by Google

sacrifier complétement un commerce qui pouvait être fait indépendamment des Hanséates. »

Un peu plus tard encore, un alderman d'Anvers écrivit qu'il ne voyait plus d'espoir et que les créances étaient de telle nature, que, dans l'espace de vingt-quatre heures, les représentants du comptoir pouvaient être arrêtés et le comptoir lui-même mis en vente. Cette nouvelle mit les villes en émoi, et Cologne elle-même se montra disposée maintenant à payer du Schossgeld pendant quelques années.

Cependant, au point où l'on en était, le Schossgeld ne pouvait plus qu'être fatal au commerce des Hanséates, écrasé déjà par tant d'autres impôts, et devait assurer de plus en plus l'avantage à leurs concurrents anglais et néerlandais; aussi arrivait-il fréquemment maintenant que des citoyens hanséatiqnes renonçaient de plein gré à des libertés qui coûtaient si cher.

Quoi qu'il en soit, les villes ne virent plus de moyen de salut que dans le payement régulier du Schossgeld, et en conséquence elles firent établir des bureaux de perception dans diverses localités, situées notamment dans les Pays-Bas du Nord, telles que Dordrecht, Amsterdam et Enchuyse.

Mais toutes ces dispositions ne rapportèrent pas un centime, et l'alderman fut au moins menacé de la prison, s'il n'y fut pas conduit.

Dans cette extrémité, la Hanse résolut de confier l'administration du comptoir à un intendant et à un secrétaire qui seraient choisis par la ville de Cologne et qui prendraient, dans les circonstances critiques, l'avis des villes de Lubeck et de Brême.

Malheureusement la meilleure administration du monde, et l'on se méfiait de celle de Cologne, ne pouvait plus rendre la vie à un établissement irrévocablement condamné;

Digitized by Google

quelques rares promesses faites, tantôt par les Provinces-Unies, tantôt par les Pays-Bas espagnols, ne furent aucunement gardées, et les deux ambassades qui, au commencement du dix-septième siècle, se rendirent, l'une en Angleterre, l'autre en Espagne, et procédèrent à leur passage à l'inspection de l'établissement, purent s'assurer par elles-mêmes qu'il était complétement déchu, que les fonctionnaires commettaient des infidélités, que, dans cette ruine générale, chacun ne songeait qu'à soi, et que les locaux vivifiés naguère par de nombreuses transactions commerciales, étaient devenus des granges où l'on battait le blé.

L'espoir renaquit lors de l'armistice qui, en 1609, fut conclu entre l'Espagne et les Provinces-Unies, et Brême fut chargée de l'administration à la place de la ville de Cologne; mais ce n'était là encore qu'une illusion qui devait s'évanouir devant une triste réalité; car, en 1624, des soldats espagnols vinrent de nouveau se caserner dans le comptoir, qu'ils ne quittèrent cette fois qu'au bout de vingt à trente ans, et encore après avoir rendu complétement inhabitables les cent soixante-dix pièces dont il se composait.

Par amour-propre, la ville de Lubeck voulut qu'on procédât à la réparation de cette factorerie qui rappelait la grandeur aussi bien que la décadence de la Ligue; mais comme elle ne fut pas secondée dans cette entreprise coûteuse, elle abandonna l'établissement à son sort.

Il paraît qu'un certain Robinson en revendiqua la propriété comme lui ayant été cédée, prétendait-il, par le dernier intendant, du consentement des villes confédérées.

Mais déjà, depuis le pillage d'Anvers, le commerce des Hanséates avec et dans les Pays-Bas avait cessé d'être un commerce uniforme, régi par des règlements observés, soumis à la discipline du comptoir, à l'autorité et à la direction de la Ligue.

Digitized by Google

Le rapprochement même, qui eut lieu dans la première moitié du dix-septième siècle, entre les Hollandais et les Hanséates, ne profita guère à ces derniers, au moins en ce qui concerne leur trafic dans les Pays-Bas ; car, en héritiers impatients, les citoyens des Provinces-Unies devaient chercher à affaiblir des rivaux dont ils pouvaient espérer, grâce à un plus grand essor de leur propre commerce, recueillir bientôt la succession.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

LES HANSÉATES EN ANGLETERRE.

Plus heureux en Angleterre que dans les Pays-Bas, les Hanséates arrivèrent jusque vers la moitié du seizième siècle, sans que les anciens rapports avec cette île se fussent sensiblement modifiés, sans que leurs affaires y eussent perdu en importance et leurs comptoirs en éclat, sans que ni Henri VII (1485-1509), ni Henri VIII (1509-1547), eussent voulu toucher le moins du monde à leurs prérogatives, qu'ils confirmèrent même encore de la façon la plus complète.

Cependant cette situation prospère ne devait plus pouvoir se maintenir longtemps en présence des échecs successifs qu'éprouva la Ligue dans les autres pays étrangers, en présence aussi de la consolidation du pouvoir royal en Angleterre, à partir surtout du règne de Henri VII, en présence aussi des efforts de plus en plus heureux des insulaires, pour se passer des Hanséates et les dépouiller de leurs priviléges.

D'ailleurs avant même qu'un éclat violent ne se produisît, diverses causes de mécontentement réciproques soulevèrent entre Hanséates et Anglais des discussions et des tempêtes au moins passagères, qui furent comme le prélude du dénoûment.

Ceux-là se plaignaient notamment, de ce que de temps à autre défense leur était faite d'exporter en terre étrangère

Digitized by Google

des produits britanniques ; et par exemple, de faire parvenir dans les Pays-Bas des draps d'Angleterre, dont on voulait réserver le commerce exclusif aux *merchant adventurers ;* ils se virent aussi retirer par Henri VIII, contrairement aux antiques franchises, la permission d'exporter de son royaume les étoffes de laine non tondues, et il fallut du temps avant que les difficultés survenues avec ce prince ne fussent aplanies, et que des mesures ne fussent prises aussi par la Ligue pour que le fisc royal perçût intégralement les droits ou *customs* qui lui étaient dus par les commerçants hanséatiques ; ces derniers s'élevèrent aussi beaucoup contre la pratique qui tendait à les rendre tous responsables, et à les punir tous des torts qu'un des leurs ou une seule de leurs villes pourrait avoir envers quelque particulier anglais ; enfin durant les hostilités entre François Ier et Henri VIII, qui soutenait l'Empire, la Ligue se conformant à sa politique, chercha à faire prévaloir la neutralité de ses membres, bien qu'elle fût sollicitée de part et d'autre d'entrer activement en lice.

De leur côté, les Anglais soutenaient avec amertume que les villes allemandes refusaient de leur rendre justice chez elles, s'étaient portées à des voies de fait contre ceux de leurs concitoyens qui se livraient à la pêche en Islande, et avaient, du temps du roi Christiern II, inquiété leur navigation dans la Baltique.

C'est même à la suite de ces griefs, et de quelques vaines tentatives de raccommodement à Bruges, dans les années 1511 et 1520, qu'intervint la prohibition du roi Henri VIII, que nous relations tout à l'heure.

Quoi qu'il en soit de toutes ces contrariétés, elles n'ébranlèrent pas encore définitivement la position des Hanséates, qui demeurèrent, sauf quelques interruptions temporaires, en possession constante de leurs priviléges, et notamment

Digitized by Google

de leurs droits réduits d'entrée et de sortie jusqu'à l'avénement du roi Édouard VI (1547-1553).

Ce souverain lui-même, qui cependant porta plus tard de fort rudes coups à la Confédération, se conforma encore dans la première année de son règne aux usages de ses ancêtres, en donnant sa sanction aux priviléges par elle acquis, et ce qui parle éloquemment pour l'influence qu'elle était parvenue à gagner en Angleterre, c'est l'usage contracté par ce pays de faire intervenir les Hanséates dans le corps de tous les traités qu'il concluait avec la France.

Or cette influence, qu'elle ne perdit pas par des froissements internationaux, elle ne la perdit pas davantage par les désordres intérieurs dont son comptoir de Londres offrait le spectacle affligeant.

C'est que ces désordres, quelque nuisibles qu'ils fussent d'ailleurs, ne menaçaient pas le cœur même de l'établissement et ne s'attaquaient pas aux pratiques essentielles qui en assuraient la stabilité.

Que les comptoristes de Londres aient plus même que leurs collègues des autres comptoirs aimé le luxe, le jeu, le vin, les femmes, cela paraît résulter avec certitude des nombreux statuts publiés pendant cette période, qui s'efforcèrent, sans trop y réussir peut-être, à les ramener à l'observation du régime monacal et quelque peu même cellulaire de ces sortes d'établissements.

Tel autre statut, plusieurs fois renouvelé, défendait au comptoir d'admettre dans son sein et pour les opérations de son commerce, des personnes qui n'auraient pas atteint l'âge de majorité, ou ne seraient pas initiées à la langue anglaise par un exercice d'au moins six mois; parce que des facteurs qui ne remplissaient pas ces conditions, pouvaient, comme l'enseignait à ce qu'il paraît le passé, compromettre les intérêts de la factorerie.

Digitized by Google

Tel autre statut encore prononça la déchéance des priviléges hanséatiques, ou l'incapacité d'acquérir les droits de cité dans une ville quelconque de la Ligue, contre tous ceux des Allemands séjournant en Angleterre, qui s'aviseraient d'acheter à crédit les marchandises des indigènes ; parce qu'il n'arrivait que trop souvent que ces acquéreurs, commerçants improbes, s'empressaient de disparaître sans solder leur dette, abandonnant leurs compatriotes innocents qui restaient dans le pays, à tout le ressentiment des victimes, et aux représailles mêmes du gouvernement britannique.

Mais il est excessivement rare de rencontrer dans cette période des mesures contre des infractions qui eussent fait courir des dangers non plus au bon ordre ou à la discipline, mais bien à l'existence même du comptoir.

Si l'on rencontre la défense adressée aux comptoristes soit de faire un commerce de draps anglais pour leur propre compte et à l'insu de leurs commettants, soit d'expédier des marchandises anglaises à des non Hanséates, ou bien la défense adressée aux Hanséates de se poursuivre les uns les autres devant des magistrats indigènes, ou de frustrer la caisse du Schossgeld, ces défenses n'existent que dans des règlements isolés qui se produisent à peine dans tout le cours de notre époque.

Aussi dirons-nous encore ici que, jusqu'au règne d'Édouard VI, les Hanséates, qui avaient même été placés sous le protectorat immédiat du chancelier d'Angleterre, conservèrent dans ce royaume leurs anciens priviléges et leur ancienne suprématie commerciale, s'y abstinrent de tous auxiliaires étrangers à la Ligue et de toute communauté avec les indigènes, auxquels ils rendirent en outre l'accès de leurs cités aussi coûteux et aussi difficile que possible, et y maintinrent leur comptoir dans l'état le plus florissant,

Digitized by Google

grâce à la perception régulière du Schossgeld et des autres revenus, tels qu'amendes et loyers des pièces qui composaient cette résidence.

Édouard VI, dont les Hanséates se méfiaient d'autant moins qu'ils avaient complétement accédé à ses désirs en s'abstenant de toutes relations avec les Écossais qui lui étaient hostiles, fut cependant le premier à arrêter le cours de la prospérité hanséatique; car il commença par exiger que ses sujets fussent traités dans les villes de la Ligue absolument sur le même pied que les Hanséates dans son propre royaume.

Le roi était mécontent des entraves mises au commerce des Anglais, notamment dans la ville de Dantzig, ainsi que des pertes que les Hanséates faisaient subir à son trésor en communiquant, comme il le croyait, la jouissance de leurs priviléges à beaucoup de personnes étrangères à leur association.

Il paraît même qu'on commençait à présent en Angleterre à placer sur la même ligne et à considérer comme également prohibées, l'importation frauduleuse par les Allemands de marchandises appartenant à des non Hanséates, et l'importation par des Allemands de marchandises leur appartenant, il est vrai, mais non produites sur leur territoire, ou l'exportation par ces mêmes Allemands de marchandises anglaises vers des contrées non comprises dans le rayon de la ligue Hanséatique.

Le mécontentement du roi trouvait un puissant écho chez son peuple, notamment chez les commerçants de Londres et les *adventurers*, qui gémissaient de se voir moins privilégiés chez eux que des marchands forains, et se récriaient contre les Hanséates, qui, soumis seulement aux droits habituels, même pour leurs importations en Angleterre de produits exotiques et leurs exportations d'articles anglais sur des

Digitized by Google

terres étrangères, paralysaient ainsi, avec la plus grande facilité, la concurrence des indigènes dans ces différents pays.

Rien d'ailleurs ne justifiait mieux les murmures des régnicoles qu'une comparaison des entreprises réciproques de laquelle il résulta que si les Anglais eux-mêmes avaient en 1551 exporté 1,100 pièces de drap national, les Hanséates au contraire en avaient dans la même année exporté 44,000 pièces.

Ces plaintes, qui n'étaient pas nouvelles, trouvèrent cependant cette fois le gouvernement fort attentif, d'autant plus que le commerce national avait pris en somme un assez vigoureux essor pour faire espérer au fisc royal des recettes considérables et pour permettre à la couronne de ne plus se contenter des droits minimes payés par les membres de la Ligue.

Aussi les Hanséates furent-ils, par résolution du conseil intime, dépouillés en 1553 de tous leurs priviléges, et mis sur la même ligne que tous les autres étrangers, ce qui assura enfin la prééminence des Anglais sur leurs redoutables rivaux.

Le roi resta immuable dans cette décision, nonobstant toutes les démarches des Hanséates pour la lui faire rapporter.

Alors ceux-ci songèrent à opérer spontanément quelques réformes, à donner satisfaction à diverses plaintes, à réprimer certains désordres, espérant de cette façon pouvoir encore rentrer en grâce; et c'est ainsi que, tout en rappelant les anciens statuts, ils décrétèrent en outre les mesures suivantes :

Un tableau exact serait dressé des villes admises à la jouissance des priviléges hanséatiques, et ce tableau serait remis non pas au roi d'Angleterre, mais aux administra-

Digitized by Google

teurs du comptoir, afin que les citoyens des villes désignées pussent seuls mettre à profit lesdits priviléges.

Les jeunes commerçants hanséates qui à défaut de capitaux personnels s'étaient associés avec des personnes étrangères, seraient tenus de renoncer à cette communauté, sous des peines sévères.

Les Hanséates n'exporteraient plus d'étoffes hors d'Angleterre qu'avec destination pour leur propre patrie, et après en avoir payé les droits.

Tous ceux des Hanséates qui se livraient à de grandes opérations déclareraient sous serment qu'ils n'emploient à leur commerce que leurs propres ressources et non encore celles de quelques associés étrangers.

Aucun Hanséate ne pourrait en Angleterre faire ailleurs ses approvisionnements que dans les comptoirs de la Ligue, ni recevoir pour le compte de marchands anglais des chargements pour la France ou quelque autre port étranger, afin que le fisc royal ne fût pas fraudé.

Les préposés de la factorerie ne pourraient pas appliquer à leurs propres affaires les fonds du comptoir, et enfin la ville de Stralsund aurait à se libérer vis-à-vis du comptoir d'une dette qui était à sa charge.

Si l'on pèse bien la portée de ces dispositions, on voit qu'elles tendaient, il est vrai, à écarter les abus qui s'étaient glissés dans les priviléges, mais ne tendaient pas, à une exception près, à faire le sacrifice de la moindre même des libertés une fois acquises.

Aussi n'obtint-on, du vivant d'Édouard VI, que peu de soulagement à la situation créée par ce souverain; mais, fort heureusement pour les Hanséates, la couronne passa, à la mort de ce roi, à la fille aînée du roi Henri VII, Marie Tudor (1553-1558), qui sembla vouloir en toutes choses suivre une politique différente de celle de son prédécesseur.

Digitized by Google

Elle commença en effet son règne par l'abolition du statut royal qui avait si gravement atteint la Ligue et par le rétablissement des Hanséates dans toutes leurs privautés.

Ce résultat inespéré fut dû en partie à l'esprit de réaction dont cette reine fut animée, mais en partie aussi à l'appui de l'ambassadeur impérial Jean de Werden et du légat de Pologne, ainsi que probablement à l'influence corruptrice de l'or hanséatique.

Les Hanséates recouvrèrent donc, malgré l'opposition du Parlement, du major et des habitants de Londres, une entière liberté d'importation et d'exportation, et l'usage de leurs anciens impôts, qui sous Édouard VI avaient été élevés de 3 à 15 deniers par livre, et qui furent à présent formellement remis en vigueur par l'abrogation des droits de *tonnage* et de *poundage* précédemment introduits.

Comme il existait un ancien statut anglais qui défendait aux Hanséates l'exportation hors d'Angleterre de draps non apprêtés et non tondus, dont la valeur dépasserait 4 livres, et comme par suite de la dépréciation des monnaies la valeur de ces étoffes avait dépassé le chiffre réglementaire, enlevant ainsi aux villes hanséatiques une main-d'œuvre fort lucrative, celles-ci firent si bien qu'elles obtinrent au moins pour trois ans l'autorisation d'exporter des draps de cette nature, dont le prix resterait au-dessous de 6 livres.

Mais leurs efforts pour s'affranchir complétement de la juridiction de la *court of exchequer*, dont elles avaient à se plaindre, et rentrer sous celle de leur ancien juge, le grand chancelier, demeurèrent infructueux.

Par contre, le conseil intime décida, après de longues contestations, que les Hanséates seraient admis à faire sans entraves des achats de draps sur le marché de Blackwellhall, que le major de Londres ne serait pas autorisé à prélever arbitrairement un impôt sur leurs poissons, leur sel et leurs

Digitized by Google

autres marchandises, et que le chargement des navires hanséatiques pourrait être opéré par des gens à leur service, contrairement aux prétentions des bourgeois de Londres.

Sur ces entrefaites, la Ligue édicta, en 1554, un nouveau règlement pour le comptoir de Londres. Ce règlement revint sur divers préceptes disciplinaires connus, et mit un soin spécial à déterminer les conditions qu'il fallait réunir pour être protégé par les libertés hanséatiques reconquises en Angleterre.

Il énuméra ainsi soixante-six villes qui seules, à cette époque, devaient compter comme parties intégrantes de la confédération et imposa deux années d'apprentissage en Angleterre et dans le comptoir aux jeunes Hanséates qui voulaient se livrer au commerce avec ce pays.

Le serment, les interrogations de l'alderman et les certificats délivrés par les autorités municipales des villes hanséatiques, devaient servir à vérifier les droits prétendus par un commerçant à la jouissance des priviléges consentis à la Ligue par l'Angleterre.

Les Hanséates ne pouvaient effectivement pas prendre trop de précautions pour ne pas compromettre les avantages si considérables que leur assurait la faveur royale.

Si l'on considère que du mois de janvier au mois de novembre de l'année 1554, les Hanséates ont exporté d'Angleterre 36,000 pièces de draps, teintes pour un tiers et non teintes pour les deux autres tiers; qu'ils ne payaient pour tout droit de sortie que 3 deniers par livre, tandis que les autres étrangers en payaient 15; qu'ils pouvaient se servir de leurs propres gens pour le chargement des marchandises et étaient, en général, tenus, à tous égards, à de moindres charges que leurs concurrents; que, s'ils n'avaient été en possession de leurs priviléges, ils n'auraient pu acheter ces draps que sur le marché d'Anvers, à raison de peut-être

Digitized by Google

1 livre sterling en plus, et qu'ils devaient aussi gagner environ 1 livre sterling sur chacune des 24,000 pièces non teintes, qu'eux seuls exportaient dans cet état et qu'ils revendaient après leur avoir appliqué la teinture ; si l'on considère, d'autre part, quant à l'importation corrélative de l'exportation en question, que l'argent comptant ou les billets destinés à solder les achats, passaient en Angleterre francs de tout droit; qu'à supposer que les achats anglais aient été réglés avec des marchandises allemandes, ces marchandises ne payaient que trois deniers par livre de droit d'entrée, plus trois autres deniers de Schossgeld, tandis que les étrangers en payaient quinze comme pour l'exportation ; que les Hanséates, seuls de tous les peuples étrangers, avaient le droit de vendre librement à qui que ce soit en Angleterre ; qu'en réalité ils payaient même moins de trois deniers par livre, puisque la valeur des marchandises, fixée à une époque déjà ancienne, avait été maintenue dans les tarifs, nonobstant leur renchérissement; que les contenants qui renfermaient certaines denrées d'importation, avaient augmenté de volume ; que les Hanséates payaient moins à l'entrée sur les produits d'origine française; qu'ils étaient exceptionnellement affranchis d'une foule de redevances, et qu'ils pouvaient, à l'exclusion de tous autres, se servir de leurs propres vaisseaux ; si l'on pèse, disons-nous, toutes ces circonstances et qu'on les traduise en chiffres, on arrive avec le syndic Sudermann, qui a fait sur ce sujet un excellent travail, à ce résultat significatif que sur le seul article *drap*, examiné seulement pendant un laps de dix à onze mois, les Hanséates se sont, comparativement aux autres étrangers, trouvés avantagés pour une somme d'environ 61,000 livres sterling.

Mais ce commerce était aussi envié que prospère, et le major ainsi que le conseil communal de la ville de Lon-

Digitized by Google

dres, avec l'opiniâtreté propre à la nation anglaise, assiégeaient littéralement la reine et son conseil.

Les Hanséates avaient réussi pendant quelque temps à détourner l'orage, lorsque, le 23 mars 1555, leur alderman et les autres préposés du comptoir furent de nouveau cités à comparaître devant le conseil intime de la reine qui leur exposa les griefs de leurs détracteurs, et semble s'y être rallié lui-même par la détermination qu'il prit dans cette circonstance.

Ces griefs se résumaient en ceci :

« Les Hanséates contribuaient, pour une part trop minime, par suite de leurs priviléges, aux revenus de la couronne, et ils portaient préjudice à la marine anglaise en refusant d'employer d'autres vaisseaux que les leurs, tant pour l'importation des articles allemands, que même pour l'exportation des articles anglais.

« Il ne fallait pas s'étonner si les fabricants de draps anglais ne se conformaient pas aux statuts qui prescrivaient de bonnes qualités, puisqu'ils étaient toujours sûrs de trouver le placement de qualités inférieures auprès des Hanséates.

« Ces derniers gâtaient aussi le commerce des insulaires à Anvers, en y vivant dans le célibat et en y trouvant moyen, grâce à leurs loisirs, de représenter, chacun, une foule de commettants, ce qui leur permettait d'imposer leurs conditions aux vendeurs.

« Les Hanséates payaient aussi à Anvers des droits de séjour et de sortie moindres que les Anglais.

« Ils occasionnaient le renchérissement des marchandises anglaises et hanséatiques, en exportant, conformément à d'anciens priviléges, l'or et l'argent que, pendant la suspension des franchises, les marchands anglais avaient introduits en quantités considérables.

Digitized by Google

« Les Anglais étaient pourchassés de toutes parts par les Osterlings, tant à Bergen qu'en Livonie et ailleurs.

« Les Anglais, qui autrefois avaient eux-mêmes possédé dans plusieurs villes allemandes, telles que Lubeck, Dantzig, Hambourg, des établissements pareils à la factorerie hanséatique de Londres, s'y voyaient tellement accablés d'impôts que force leur était d'y renoncer, non-seulement à ces établissements mais encore à leur commerce.

« Les Hanséates s'étaient complétement emparés du commerce existant entre l'Angleterre et les Pays-Bas, n'avaient plus laissé aux Anglais que la seule ville d'Anvers pour leurs rapports avec la haute Allemagne, et même en dernière analyse venaient d'établir un dépôt d'articles anglais dans la ville de Hambourg, pour laquelle les habitants de la haute Allemagne délaissaient naturellement la ville moins commode d'Anvers, et où ils allaient chercher les draps anglais qui y recevaient la teinture. »

Quoi qu'il en fût de ces assertions, qui certes n'étaient pas complétement dénuées de fondement, le conseil intime décida que dorénavant les Hanséates auraient à s'abstenir d'importer des draps anglais dans les Pays-Bas, qu'ils ne pourraient plus introduire dans d'autres contrées qu'un quart de draps non teints contre trois quarts de draps teints, et qu'enfin un quart seulement de produits exotiques contre trois quarts de produits allemands serait encore admis à bénéficier des droits infimes d'entrée en Angleterre; il déclara en outre que toute infraction à ces ordres entraînerait infailliblement la suppression des priviléges.

Les Hanséates, qui ne se donnaient pas si vite pour battus et qui ne voulaient à aucun prix se voir supplantés par leurs nombreux rivaux, expédièrent dans les années suivantes différentes ambassades à la cour d'Angleterre et y

Digitized by Google

tentèrent encore une fois de la corruption, le tout avec les sommes produites par le Schossgeld, qui fut élevé à cette occasion.

Mais toutes ces légations, toutes ces séductions, voire même la lettre de recommandation, que, sur la prière des Hanséates, le roi Philippe II d'Espagne consentit à adresser à sa femme, la reine d'Angleterre, ne modifièrent en rien la décision prise.

En désespoir de cause, les Hanséates ne reculèrent même pas devant la rupture de leurs rapports avec l'Angleterre, moyen impuissant, puisqu'ils ne disposaient plus en maîtres exclusifs des produits du Nord et de l'Est; moyen périlleux, puisque leur retraite devait appeler leurs concurrents sur le terrain de la spéculation.

Les navigateurs hanséatiques furent donc, en exécution de cette nouvelle mesure, astreints à prêter serment qu'ils éviteraient les côtes d'Angleterre; et ceux d'entre eux qui rentraient dans un port hanséatique durent faire connaître par des certificats les pays où ils avaient abordé.

Les étrangers qui vinrent s'approvisionner dans des villes allemandes, furent tenus de garantir par cautions qu'ils n'importeraient pas en Angleterre les marchandises par eux achetées, et les vaisseaux anglais qui débarquaient dans un port allemand étaient invités à en sortir avec leur chargement.

Mais comme tous les membres de la Ligue ne suivaient pas à la lettre ces dispositions, dont d'ailleurs les conséquences désastreuses ne tardèrent pas à se produire, la confédération, qui ne voulait cependant pas complétement défaire son œuvre et proclamer hautement son impuissance, résolut, dans une diète de 1558, que, bien que les rapports directs des Hanséates avec les Anglais dans leurs pays respectifs continueraient à être frappés d'interdit, leurs rap-

Digitized by Google

ports réciproques dans les Pays-Bas redeviendraient libres comme par le passé.

Tel était l'état des choses, quand Élisabeth (1558-1603) saisit d'une main ferme et habile les rênes du gouvernement anglais.

La réception qu'elle fit en mai 1560 à une ambassade hanséatique fut des plus gracieuses ; mais, d'un accueil aimable à la confirmation des anciens priviléges de la Ligue, il y avait pour la souveraine un abîme qu'on ne put jamais la décider à franchir.

Elle maintint les nouveaux tarifs, et les Hanséates furent même réduits à lui transmettre le tableau des membres de leur association, ce qu'ils firent naturellement avec la plus grande répugnance et en réservant l'interprétation la plus large.

La correspondance qui, les années suivantes, s'engagea entre la reine et les villes hanséatiques, apprit à ces dernières qu'il fallait décidément renoncer à leurs prétentions surannées, mais cependant qu'elles ne payeraient que moitié autant de droits que les nations étrangères les plus favorisées, et seraient placées sur la même ligne que les sujets mêmes du royaume.

Quelque peine qu'on eût pris pour faire comprendre aux Hanséates que ces conditions, eu égard au temps courant et aux changements survenus dans la valeur comparée des marchandises et du numéraire, étaient plus avantageuses encore pour eux que les concessions primitives, ils ne se rendaient qu'avec la plus grande peine à ces raisonnements; et comme la reine proposa aussi de soumettre à des commissaires leurs différends avec la ville de Londres, ils s'y opposèrent et manifestèrent leur préférence pour l'arbitrage plus impartial de quelque souverain, ou même, ce qui est assez remarquable chez des marchands, de quelque université,

Digitized by Google

sans pouvoir cependant, à cet égard, se mettre d'accord avec le cabinet britannique.

Faisant un pas de plus encore, la reine Élisabeth, tout en ne se départissant pas de l'augmentation des droits, restreignit même l'exportation jusqu'alors assez libre des draps anglais, en ne l'autorisant que jusqu'à concurrence de cinq mille pièces; et enfin, se référant au traité d'Utrecht, elle exigea pour ses sujets une réciprocité complète dans les villes hanséatiques, sous peine pour celles-ci d'être traitées en Angleterre, quant au montant des droits, sur le même pied que tous les autres étrangers, et fixa un délai de quatre années à la Ligue pour prendre une détermination.

Pendant quelque temps même elle fit complétement défendre l'exportation des draps anglais pour se venger de la ville de Cologne, qui avait frappé ces mêmes draps d'un droit d'un thaler à leur entrée dans son enceinte.

Le comptoir recommanda aux villes hanséatiques de se conformer aux désirs de la reine, afin de ne pas tout perdre au moins; mais celles-ci, auxquelles le moindre et le plus équitable sacrifice semblait toujours énorme, essayèrent encore, avant de le consentir, une démarche auprès de l'empereur.

Ils lui représentèrent qu'autrefois ils avaient en moyenne exporté d'Angleterre quarante mille pièces de drap par an, lesquelles n'avaient payé que 2,500 livres de droits, tandis qu'actuellement, sur la même exportation, les droits se montaient à 28,000 livres et monteraient même au double si les Hanséates devaient être traités comme les autres étrangers; que cette situation conduirait les Anglais au monopole exclusif de la vente de leurs draps à l'étranger, comme le prouvait suffisamment la foire de Francfort, où des draps, achetés autrefois à raison de 23 à 25 florins la pièce, ne se vendaient plus à présent à moins de 33 à 35 florins; que leurs

Digitized by Google

établissements commerciaux de Londres, Boston, Lynn, ainsi que leur marine, perdaient en importance et en sécurité, et qu'ils n'avaient plus d'espoir que dans la rupture des rapports de l'Empire avec l'Angleterre et dans la défense de recevoir des marchandises anglaises sur le sol germanique.

Cependant, il paraît que les Hanséates craignaient eux-mêmes que l'empereur n'allât trop loin dans la voie qu'ils lui traçaient, puisqu'ils chargèrent leur ambassadeur de s'opposer formellement à toute mesure radicale et irrévocable, s'il en devait être prise, ce qui montre bien que, quelque mécontents qu'ils fussent, ils trouvaient cependant assez considérables encore, à la rigueur, les avantages qu'ils retiraient de leurs relations avec l'Angleterre.

Mais leurs craintes étaient mal fondées, et l'expérience aurait dû leur apprendre que l'Empire ne procédait pas avec trop de précipitation; en effet, tout ce qu'ils en purent obtenir pour le moment, ce furent des épîtres adressées par l'empereur à la reine et qu'ils firent tenir à cette dernière par les préposés du comptoir.

Mais les conseillers intimes d'Élisabeth, parmi lesquels le fameux William Cecil, baron de Burleigh, tenait une si grande place, leur firent comprendre clairement qu'ils n'avaient rien à espérer au delà des dernières concessions.

Et après tout, il faut bien convenir que la reine Élisabeth traitait encore avec beaucoup de ménagements cette Ligue impuissante, et n'exigeait d'elle que ce que commandait la plus stricte équité.

La victoire resta à la fin au gouvernement anglais, pour lequel combattait non-seulement son organisation vigoureuse, mais encore la désunion des villes hanséatiques et les désordres graves qui éclatèrent maintenant au comptoir.

En effet, des plaintes nombreuses s'élevèrent contre l'alderman de la factorerie, Pierre Eiffler, qui semble avoir

Digitized by Google

occupé cette haute fonction pendant plusieurs années consécutives, et que l'on accusa notamment d'avoir dilapidé les fonds de l'établissement, d'avoir administré sans le concours et l'avis du conseil, de n'avoir pas équitablement réparti entre les Hanséates les 5,000 pièces de draps anglais dont l'exportation leur était encore permise, et d'avoir, par exemple, laissé exporter un tel plus, un tel moins que ne le voulait le principe d'égalité; d'avoir négligé la convocation hebdomadaire du conseil, qui devait se réunir tous les mercredis pour rendre la justice; de n'avoir pas, pendant cinq ans, rendu des comptes qui devaient être fournis cependant chaque année, et d'avoir, en 1563, fait un voyage en abandonnant la surveillance de la caisse et de l'administration du comptoir à des jeunes gens, qui avaient causé à l'établissement un grand préjudice.

La destitution de ce fonctionnaire infidèle ne ramena pas le bon ordre dans les affaires; car, comme nous le remarquions ailleurs déjà, dans les grands désastres chacun songe tout d'abord à soi, parce que chacun pense pouvoir survivre à la ruine générale.

Or déjà le comptoir de Londres, qui voyait la Ligue crouler de toutes parts, cherchait à acquérir une existence indépendante, et quand la Ligue venait frapper à sa caisse soit pour prolonger l'agonie des autres comptoirs, soit pour suborner des grands, soit pour envoyer des ambassades aux cours étrangères, il avait bien garde de l'ouvrir, songeant aux besoins qui ne tarderaient pas à le visiter lui-même.

C'est ainsi qu'en 1567 le comptoir, à l'occasion du retard mis par lui à verser au syndic Sudermann, qui l'avait demandée, la somme de 1,335 florins, fit connaître à la ville de Lubeck que ce retard ne pouvait lui être imputé à faute, que les temps étaient peu favorables aux épargnes, que les

Digitized by Google

déboursés annuels du comptoir se montaient à 800 livres sterling, et que d'autres sommes, également importantes, devaient être affectées à l'entretien des établissements de Londres, Lynn et Boston, parce que si ces constructions n'étaient pas conservées en bon état de réparation, elles écherraient au fisc royal, que de plus l'impôt du Schossgeld était devenu une fraction tellement élevée de la valeur des marchandises, qu'il ne pouvait plus être supporté par personne; qu'il serait bien, lui, comptoir, disposé à envoyer annuellement ses comptes à Lubeck pour se conformer à un usage qui ne semblait cependant pas même bien solidement établi dans le passé, s'il ne craignait que ces comptes ne tombassent entre les mains de leurs ennemis, qui, par leur inspection, s'initieraient au commerce hanséatique et pourraient se décider à le dépouiller de ses derniers priviléges; qu'enfin, il serait fort obligé à la Ligue si elle pouvait lui épargner, dans ces temps difficiles, de nouvelles demandes de secours.

Cette communication ne reposait pas sur des faits purement imaginaires, mais elle témoigne aussi de la tendance du comptoir à séparer de plus en plus ses intérêts de ceux de la confédération.

Les diètes hanséatiques qui suivirent retentirent fréquemment d'accusations formelles portées contre la prévarication des aldermans du comptoir de Londres. On y décida que les créances du comptoir contre certaines villes, et réciproquement de certaines villes contre le comptoir, seraient considérées pour le moment comme non existantes, et que la factorerie de Londres ferait à celle d'Anvers une avance de 2,000 livres sterling; mais celle-là se retrancha carrément derrière sa propre pénurie.

De son côté, le comptoir de Londres demanda inutilement aux villes confédérées la réduction de l'impôt du

Digitized by Google

Schossgeld, qui avait été élevé, en 1515, de 2 à 3 pfennings pour les marchandises, et de 1 à 2 pfennings pour les billets.

Des désordres s'étaient glissés ailleurs encore que dans les finances du comptoir, et on s'y plaignit notamment de la contrebande avec des marchandises non hanséatiques dont se rendaient en particulier coupables ceux des Hanséates qui étaient établis et mariés à Londres, et auxquels la Ligue avait étendu les franchises du comptoir de cette ville.

S'il n'existait pas entre le comptoir et la Ligue une harmonie parfaite, il y avait entre les villes hanséatiques elles-mêmes beaucoup moins d'entente encore, par suite précisément de cette persistance de la reine à ne pas vouloir revenir sur sa résolution.

Dans leur impuissance à poursuivre avec suite en Allemagne leur système prohibitif, à lasser l'Angleterre par des représailles soutenues, à enchaîner le commerce actif de ce royaume, et à briser la volonté si ferme de la souveraine, elles durent forcément songer à déserter une cause qui semblait perdue, et à travailler chacune à son propre avantage.

Les adventurers, auxquels les Pays-Bas étaient également fermés à cause du conflit existant entre Élisabeth et Philippe II, éprouvaient cependant le plus vif besoin d'une localité qui pût servir d'entrepôt et d'étape aux marchandises anglaises.

Par sa situation et par son excellent port, la ville d'Emden, qui n'appartenait pas à la Ligue, semblait réunir toutes les conditions désirables, et c'est effectivement vers cette cité frisonne que se porta le commerce anglais, qui y parvint en peu de temps à une assez grande prospérité.

Mais la ville de Hambourg, qui avait fait autrefois sur

Digitized by Google

une grande échelle le trafic des draps anglais, et qui le voyait à présent passer en des mains étrangères, pensa qu'après tout, et puisque la situation ne pouvait être changée, il valait encore mieux ouvrir elle-même ses portes aux aventuriers et leur y concéder une habitation, des priviléges et une grande liberté commerciale, afin de recueillir aussi elle-même les profits de leur séjour et ceux d'un commerce d'intermédiaire.

Dès 1567, cette ville mit son projet à exécution, en concluant, pour le laps de dix ans, un traité formel avec les aventuriers, lequel valut à ces derniers une liberté presque absolue d'importation et d'exportation, une grande modération dans les droits de douane, et une résidence privilégiée, dont le chef serait pris dans leurs propres rangs.

Mais ce traité constituait un véritable crime de haute trahison envers la Ligue, brisait d'un coup tout espoir de pouvoir jamais recouvrer en Angleterre les prérogatives communes, et envenima la discorde entre les villes hanséatiques.

Aussi les reproches ne furent-ils pas ménagés à la ville de Hambourg, dans la diète qui fut tenue à Lubeck en 1572; mais ses députés les repoussèrent avec vivacité, en rappelant le traité d'Utrecht qui stipulait la réciprocité pour l'Angleterre, et en montrant que leurs commettants avaient agi non pas uniquement dans un intérêt égoïste, mais encore dans l'intérêt même de la Ligue, puisque, par suite de leur traité, l'exportation des draps bruts hors d'Angleterre avait été autorisée dans une plus large mesure, et la mer allemande délivrée des corsaires britanniques.

D'ailleurs, dans cette année 1572 même, la reine Élisabeth, pour parer à toutes les éventualités et pouvoir faire respecter sa politique, concluait avec le roi de France, Charles IX, un traité par lequel, au cas où un sujet anglais

Digitized by Google

souffrirait quelque injure ou quelque dommage soit dans les Pays-Bas, soit en Allemagne, soit en Prusse, soit en Suède, les parties contractantes s'obligeaient à confisquer, dans leurs royaumes respectifs, les marchandises appartenant aux négociants de ces divers pays, et à ne les restituer qu'après avoir reçu satisfaction entière.

Rien ne fut donc changé à la nouvelle situation de Hambourg; mais, quand les dix années furent révolues et qu'on agita la question du renouvellement du traité, ce renouvellement fut interdit de la façon la plus formelle par la Ligue, qui se trouvait d'accord en cela avec l'empereur Maximilien II, et il fut décrété qu'aucune ville ne traiterait avec l'Angleterre sans le consentement de ses alliées ou au moins des villes vendes, ou de ses plus proches voisines.

De son côté, la reine Élisabeth sollicita, en 1577, la continuation des rapports existants; mais le sénat de Hambourg s'y refusa afin d'obtempérer à la volonté de la Ligue, et toutefois accorda aux Anglais une année de grâce pour faire le recouvrement de leurs créances.

Un congrès, qui rassembla quelques-unes des villes les plus importantes, eut lieu en 1578, et débattit les questions à l'ordre du jour.

Le grand nombre pensa que, puisque actuellement la situation politique était telle qu'il n'y avait pour l'Angleterre de commerce possible que du côté de l'Allemagne, il fallait profiter du moment pour ne rien accorder à la reine Élisabeth qu'en échange du rétablissement intégral des priviléges hanséatiques.

La ville de Hambourg demanda à être au moins autorisée à retenir chez elle les commerçants anglais jusqu'à ce que la reine eût pris un parti définitif à cet égard; mais son désir fut rejeté, et tout ce qu'on crut pouvoir faire pour la

Digitized by Google

UNIVERSITY

rassurer contre la crainte de voir les aventuriers s'établir dans une autre localité allemande, fut de lui promettre de ne tolérer de résidence anglaise en aucun endroit du sol de la confédération.

Ces dispositions sévères des Hanséates, fondées notamment sur l'appui de Philippe II, n'étaient pas de nature cependant à faire entrer une reine aussi impérieuse, aussi bien conseillée, aussi puissante qu'Élisabeth, dans la voie des concessions.

Car, même au temps où les Anglais trouvaient la plus large hospitalité dans les murs de Hambourg, la Ligue, loin de voir étendre ses droits, se plaignait de ce que l'Angleterre empirât encore la situation qui lui avait été faite en 1560.

C'est ainsi qu'à une diète de 1576, le comptoir de Londres exposa que les plus grandes difficultés étaient mises, par la reine ou son conseil, à l'exportation annuelle déjà si restreinte de 5 à 8000 pièces de drap brut; que, conformément à un statut du Parlement de 1567, un dixième de ces pièces devait recevoir la dernière main en Angleterre même; que l'exportation des peaux de lapins avait été concédée à titre de monopole à un des favoris de la reine, ce qui ne permettait aux Hanséates d'exporter à leur tour de ces peaux, qu'en payant, outre les droits habituels, une gratification au monopoleur pour sa tolérance; que les Hanséates n'étaient pas, comme on le leur avait promis, placés pour les droits sur la même ligne que les habitants de Londres, mais seulement *assimilés* aux autres habitants d'Angleterre, moins avantagés que ceux-ci; que, par exemple, on réclamait plus aux Hanséates qu'aux habitants de Londres en fait de *tonnage* et de *poundage*, et qu'on grevait d'un nouveau droit appelé *butlerage* les vins d'Espagne importés par la Ligue; qu'on n'autorisait pas cette dernière à in-

Digitized by Google

troduire en Angleterre des produits étrangers sur des vaisseaux hanséatiques, ni à transporter les produits anglais ailleurs qu'en Allemagne, et réciproquement les produits allemands ailleurs qu'en Angleterre; qu'enfin le major de Londres troublait les achats de draps faits par les Hanséates à Blackwellhall, et ne négligeait aucune occasion pour leur faire, en ennemi irréconciliable, le plus de mal possible.

C'est aussi précisément cette diète de 1576, qui intima l'ordre à la ville de Hambourg d'expulser les Anglais à l'expiration de leur traité.

Mais la reine ne rompit pas de suite ses relations avec la Ligue; elle temporisa, elle négocia; elle essayait tantôt par le retrait complet des franchises hanséatiques, tantôt par un retour bienveillant, de détourner le coup qui menaçait ses sujets à Hambourg.

Mais ce qu'elle ne voulait à aucun prix, c'était rendre aux Hanséates les priviléges dont ils avaient joui autrefois, et qui avaient été battus en brèche à partir du règne d'Édouard VI.

Cependant les Hanséates persistaient avec la même opiniâtreté à vouloir d'abord rentrer en possession de ces anciennes prérogatives, qui leur avaient coûté tant de peines et de sacrifices, avant de consentir aux Anglais les moindres droits sur leur propre territoire, et sans avoir l'intention, en aucun cas, de se conformer littéralement aux obligations que leur imposait le traité d'Utrecht.

Comme on n'arrivait pas de la sorte à s'entendre, force fut aux Anglais de délaisser la ville de Hambourg.

C'est dans ces circonstances que le gouvernement anglais, usant jusqu'à la fin de la plus grande modération, notifia, le 9 décembre 1578, aux préposés du comptoir, que, si au bout de trois mois la résidence anglaise n'était rétablie à

Digitized by Google

Hambourg, et les aventuriers n'étaient admis à commercer librement dans toutes les villes hanséatiques, celles-ci cesseraient de jouir des mêmes priviléges que les Anglais, et seraient, quant aux droits, traitées comme toutes les autres nations étrangères.

Plus tard, le 7 avril 1579, le premier délai fut même encore prolongé, parce que la reine comptait toujours sur la réalisation de ses espérances; mais, dans l'intervalle, on exigea des Hanséates une caution qui, au cas où leur prochaine diète ne répondrait pas aux vœux du cabinet britannique, servirait à garantir les taxes plus élevées, qui n'auraient pas été perçues pendant le temps intérimaire; et le major de Londres fut autorisé, pour cette hypothèse, à les poursuivre par toutes les voies de droit.

Mais l'opinion la plus sévère prévalut dans les assemblées de la Ligue, où elle fut soutenue principalement par la ville de Lubeck, par l'influent syndic Sudermann, et par le secrétaire du comptoir de Londres, qui remarqua avec raison que si l'on était disposé à avantager les Anglais à l'égal des indigènes dans les villes hanséatiques, il valait encore mieux leur conférer le droit de bourgeoisie, qui les soumettait au moins aux charges de la cité, en même temps qu'il leur en accordait les priviléges.

Les conséquences de cette solution ne se firent pas longtemps attendre; l'exportation des draps bruts d'Angleterre fut complétement supprimée; les Allemands furent grevés des mêmes impôts que les autres étrangers, et le major de Londres entama les poursuites.

S'ils ne furent pas complétement expulsés de l'île, c'est qu'ou bien la reine y mit une grande mansuétude, ou bien le moment n'était pas encore venu, comme il vint plus tard, de pouvoir complétement s'en passer, vu qu'ils rendaient encore probablement de grands services pour l'importation

Digitized by Google

des matériaux de navigation, et des engins de guerre, tels que la poudre notamment.

Dans le but d'exercer des représailles, le congrès de 1579 arrêta, que tant que la reine continuerait à résister aux désirs de la Ligue, une commission permanente composée des villes de Brême, Hambourg et Lubeck, serait chargée de la surveillance des intérêts hanséatiques en Angleterre ; que les insulaires seraient astreints à payer dans les villes hanséatiques des droits aussi élevés que ceux qu'on exigeait des Hanséates outre Manche, c'est-à-dire 7 1[2 p. 100, et que les Anglais, se trouvant sur le sol de la confédération, demeureraient à leur tour cautions avec leurs biens des nouvelles exigences fiscales et des contrariétés à subir en Angleterre par les membres de la Ligue; le congrès décida enfin qu'il entreprendrait de gagner à sa cause l'Allemagne tout entière, et de traiter avec l'Espagne, dont les sentiments vis-à-vis de l'Angleterre étaient suffisamment connus.

Mais les moyens employés pour conjurer le mal recélaient l'impuissance de la Ligue, et ne pouvaient pas conduire à des résultats bien décisifs.

En effet, la commission désignée ne se composait pas, tant s'en faut, d'éléments homogènes; la ville de Hambourg, par des relations étendues avec l'Angleterre, était portée vers la douceur et les voies de conciliation, d'autant plus qu'elle connaissait le caractère indomptable et la puissance de la reine, ainsi que la débilité de la Ligue et de l'Empire germanique; Brême, dont le commerce était peu intéressé dans la question, y apportait une grande nonchalance, et Lubeck seule, au sein de cette commission, professait les résolutions extrêmes auxquelles elle rallia les préposés du comptoir de Londres, la ville de Cologne, et pour quelque temps au moins les villes de Brunswick et de Dantzig.

Digitized by Google

Avec cette diversité de sentiments, qui se modifièrent encore, les mesures décrétées par la Diète furent notamment, en ce qui concerne les cautionnements, fort mal exécutées dans les villes hanséatiques; et quant aux négociations avec l'Empire, elles ne portèrent que des fruits médiocres et tardifs.

Les villes confédérées décidèrent, en 1580, l'empereur d'Allemagne, Rodolphe II, à écrire à deux reprises aux comtes de la Frise orientale, pour leur enjoindre d'expulser les aventuriers de leur territoire; les députés des villes impériales, réunis à Ulm, rédigèrent aussi une lettre de recommandation, dont les Hanséates devaient se servir à une réunion des princes électeurs, qui aurait prochainement lieu à Nuremberg; Sudermann entra en pourparlers avec les Espagnols, et en obtint des promesses; le roi de Pologne et l'empereur Rodolphe entrèrent même directement en correspondance avec Élisabeth; mais cette reine ne rabattit rien de ses prétentions, envoya de son côté aux cours d'Allemagne, de Prusse, de Pologne et de Danemark des ambassadeurs intrigants, et de temps à autre seulement retirait pendant quelques mois les aggravations d'impôts, auxquelles elle avait assujetti la Ligue, dans l'espoir que celle-ci agirait de même envers les Anglais, et leur accorderait un commerce libre dans sa sphère d'autorité.

Pour amener l'empereur à refuser en Allemagne tout accès aux insulaires, le syndic de la Ligue et celui de Lubeck représentèrent ces derniers comme des monopoleurs, qui en cette qualité se trouvaient, par les constitutions elles-mêmes, exclus du sol germanique; mais comme la question de savoir si les Anglais étaient de véritables monopoleurs pouvait paraître douteuse, elle fut soumise à la ville de Francfort, qui la résolut affirmativement, c'est-à-dire à l'avantage des Hanséates.

Digitized by Google

Enfin, en 1582, la diète germanique qui fut tenue à Augsbourg résolut que les aventuriers seraient bannis d'Allemagne, sans que pour cela les négociations dussent être interrompues avec la reine Élisabeth.

C'était assurément là un succès pour les Hanséates; mais quiconque connaissait l'antagonisme existant entre les diverses villes confédérées, la division qui régnait parmi les princes allemands, la situation déplorable du comptoir de Londres et de la ligue Hanséatique, ne pouvait se faire illusion sur l'issue de ce conflit et douter du triomphe final de l'Angleterre.

En effet, les Anglais avaient à peine abandonné en 1579 leur résidence de Hambourg, que la ville d'Emden, qui avait auparavant vainement sollicité son admission dans la Ligue, leur fit à nouveau l'accueil le plus amical.

Sur les ordres réitérés de l'empereur, les insulaires furent obligés, il est vrai, de quitter également cette retraite, mais pour en trouver une autre dans la ville *hanséatique* d'Elbing, ce qui entrava naturellement l'exécution de plusieurs mesures prises par la Ligue; ils parurent même vouloir s'établir aussi en Livonie, et le conseil municipal de Nuremberg se montrait prêt à leur accorder une résidence dans son enceinte contre un impôt de 2 pour 100.

L'Angleterre déployait déjà cette activité fiévreuse dont depuis elle a donné tant de preuves, lançait des ambassades dans toutes les directions, soudoyait même des princes allemands, et répandait partout l'or et les espions, tandis que le manque de ressources chez la Ligue arrêtait des démarches utiles, telles que des légations, et en général lui faisait perdre toute son influence sans que l'Empire pût lui être de la moindre utilité.

Le nouvel impôt de 7 1/2 pour 100 et le cautionnement qui furent exigés des insulaires dans les villes hanséatiques,

Digitized by Google

autant pour les rendre dociles aux réclamations des Hanséates que pour relever la fortune de la Ligue, eussent pu être de quelque secours, procurer quelque soulagement, faciliter les entreprises de la confédération, si à part peut-être Dantzig, Lubeck et même Cologne, la plupart des autres villes maritimes n'eussent pas, dans un intérêt égoïste, appliqué avec la plus grande irrégularité cette mesure politique et fiscale, dont la réalisation était au moins entre les mains mêmes des membres de la Hanse.

C'est ainsi encore que quand en 1580 les députés hambourgeois furent en plein congrès mis en demeure de déclarer si oui ou non ils engageraient dans l'avenir de nouvelles négociations avec l'Angleterre, ils ne trouvèrent pas d'autre moyen d'éluder l'interpellation que de produire un ordre du sénat de Hambourg, qui les rappelait incontinent dans cette ville.

Les villes de Thorn et d'Elbing appuyèrent même la cause des aventuriers à la cour de Pologne; les villes prussiennes prétendaient ne pas pouvoir agir sans le consentement de leur duc; la ville de Dantzig dut être provisoirement affranchie de l'application des nouveaux tarifs, pour que tout son commerce ne passât pas à la ville d'Elbing; des ambassades indispensables durent être ajournées faute d'argent, et les diètes, loin de présenter le spectacle d'une union plus que jamais nécessaire, étaient remplies par les invectives dont se gratifiaient réciproquement les villes de Lubeck et de Hambourg, en rejetant l'une sur l'autre la cause de leur disgrâce en Angleterre.

L'union et l'argent faisaient donc complétement défaut, et, pour se créer des ressources, on convint d'une contribution décuple à fournir par les villes alliées; mais la plupart des contribuables ne versèrent rien dans la caisse commune, et de ce nombre furent toutes les communes indistinctement

Digitized by Google

qui composaient le cercle de la Saxe, parce qu'elles prétendaient ne pas faire le moindre usage ni retirer le moindre profit du comptoir de Londres.

On fit des efforts tout aussi inutiles pour envoyer au roi de Pologne une ambassade, à composer du syndic de la Ligue et des députés des quatre chefs-lieux de circonscription, car hormis Dantzig, qui y avait le plus grand intérêt, aucune des autres villes ne voulut contribuer aux dépenses de cette légation.

On se contenta donc d'écrire des lettres comminatoires à la ville d'Elbing, et d'envoyer le secrétaire du comptoir de Londres à Dantzig et à Varsovie, tandis que la reine d'Angleterre échangeait avec la cour polonaise les communications les plus nombreuses et les plus menaçantes.

Enfin, en 1585, la Hanse tenta une démarche souvent conseillée par Hambourg, en expédiant à Londres une députation munie d'une lettre de recommandation de l'empereur; cette députation fut, il est vrai, bien accueillie, mais n'obtint, au bout de six mois de séjour en Angleterre, qu'une réponse fort peu satisfaisante, en ce que la reine y déclarait ne pouvoir revenir sur ses décisions que pour autant que les mesures prises contre les insulaires seraient également rapportées, et que la résidence de Hambourg leur serait rendue.

Quant à la ville d'Elbing, elle persista dans sa rébellion, malgré la citation qui lui fut donnée de paraître au congrès de 1584, et à laquelle elle ne pensa même pas devoir obtempérer.

Si la Ligue était aux abois, le comptoir n'était pas non plus à l'abri des épreuves les plus cruelles, comme il résulte clairement de deux rapports adressés en 1580 et 1581 aux villes confédérées par les chefs du comptoir de Londres.

Ces documents mentionnent l'activité et la multiplicité des espions ainsi que des ambassades britanniques en Pologne,

Digitized by Google

en Prusse et dans l'Empire, rappellent les sacrifices et la profusion qui concilient à l'Angleterre et à ses marchands les bonnes grâces des puissances étrangères, et signalent en revanche la misère du comptoir, qui a dû faire fondre déjà une partie de son argenterie, et qui ne perçoit plus de Schossgeld, parce qu'à présent les Hanséates seraient tenus de payer au trésor royal non plus 7 1/2 p. 100, mais bien 12 3/4 p. 100 d'impôts, et qu'ils ne trouvaient pas dans la façon dont on appliquait dans les villes hanséatiques les représailles fiscales contre les Anglais une garantie suffisante pour le remboursement des droits excessifs qui leur incombaient en Angleterre; enfin ces documents déclarent formellement que si les comptoristes ne recevaient quelques subsides, ils se verraient obligés de délaisser une factorerie dont ils ne pouvaient même pas payer les charges annuelles.

Quelques secours répondirent à ce cri de détresse, mais s'ils suffirent pour arrêter une résolution extrême, ils ne suffirent pas pour rétablir les affaires du comptoir.

La Ligue, qui ne pouvait plus rien par elle-même, et qui venait d'échouer dans son dernier essai de raccommodement avec l'Angleterre, fut bien réduite à suivre l'Empire dans ses pénibles évolutions; aussi, pendant les séances que la Diète germanique tint à Worms en 1586, la ville de Lubeck et les autres villes dévouées à sa politique réclamèrent-elles avec insistance une exécution plus rigoureuse du décret rendu par la même assemblée en 1582; mais on sait ce qu'il fallait attendre de l'Empire, de divers princes vendus à l'Angleterre, et même de plusieurs villes hanséatiques qui avaient déserté la cause commune.

Car les villes d'Elbing et d'Emden continuaient à recevoir ostensiblement les Anglais, qui trouvaient même encore chez d'autres membres de la Ligue une hospitalité plus ou moins secrète. La ville de Hambourg elle-même, qui voulait

Digitized by Google

recueillir comme les autres les fruits résultant de l'affluence des aventuriers, ou qui espérait peut-être par sa tolérance inspirer à leur reine de meilleurs sentiments pour la confédération, consentit à leur rouvrir ses portes pour les renvoyer de nouveau en août 1587, après avoir constaté la vanité de ses espérances.

Congédiés à Hambourg, les Anglais furent reçus à bras ouverts par la ville hanséatique de Stade, située plus bas encore que Hambourg, sur le cours de l'Elbe, où ils obtinrent des habitants appauvris les concessions les plus larges, parmi lesquelles figurèrent la liberté de séjour, des droits inférieurs à ceux qu'ils payaient à Hambourg, une résidence ou *court* privilégiée, dont le chef, Anglais lui-même, distribuerait la justice à ses compatriotes en matière civile, une bourse, une église, et d'autres avantages encore qui rappellent ceux obtenus jadis à l'étranger par les Hanséates eux-mêmes.

Il serait difficile de dépeindre l'exaspération de Hambourg à la nouvelle de cet accueil, alors qu'elle n'avait renoncé aux profits à retirer de la présence des insulaires, que pour se conformer aux désirs de la Ligue, et qu'en recevant l'assurance qu'aucune autre ville hanséatique ne leur donnerait accès.

Le sénat de Hambourg envoya donc des messages à la ville de Stade, lui rappelant sa qualité de ville hanséatique, lui conseillant la dissolution de son traité, lui déclarant ne pouvoir souffrir que Hambourg fût ainsi lésée dans ses revenus et son industrie, la menaçant finalement des représailles combinées de la Ligue, de Hambourg, de l'Empire et de l'Espagne.

Mais la ville de Stade ne tint aucun compte de ces avertissements et se releva insensiblement, par suite de ses nouvelles relations, de l'indigence où elle était tombée.

Digitized by Google

Et les Anglais n'avaient pas dit leur dernier mot, car ils trouvèrent bientôt une autre occasion encore de faire subir à la Ligue la plus cruelle des avanies.

En effet, les rapports du Portugal et de l'Espagne avec les Hanséates, qui pourvoyaient ces pays de grains, de munitions de guerre et de matériaux propres à la construction des vaisseaux, étaient devenus bien plus intenses depuis les hostilités survenues entre l'Angleterre d'une part et la Ligue ainsi que l'Espagne d'autre part.

La reine Élisabeth voyait naturellement d'un fort mauvais œil l'appui prêté à ses ennemis par les membres de la confédération ; aussi leur fit-elle part de son mécontentement en les menaçant de s'emparer de leurs chargements comme de contrebande de guerre, tandis que de leur côté ils revendiquaient les droits des neutres et persistaient dans un commerce lucratif.

Mais quand l'*invincible* Armada eut éprouvé le désastre qu'on sait et abandonné l'empire des mers à la fière Albion, celle-ci fit saisir, le 30 juin 1589, à l'embouchure du Tage, une flotte composée d'environ soixante vaisseaux hanséatique, qu'elle ne consentit jamais à restituer, malgré les plus nombreuses représentations [1].

Le roi d'Espagne offrit, il est vrai, une alliance fort étroite à la Ligue; mais celle-ci ne voulut pas rompre avec les Pays-Bas insurgés, et dès lors, accablée qu'elle était par ce dernier revers, elle s'adressa de nouveau à l'Empire, tandis

1. Dans son brillant Mémoire sur les publicistes du dix-septième siècle, M. Franck, rappelant cette capture importante, ne semble la rattacher qu'à l'application des principes britanniques sur le *mare clausum*.

Il faut, pensons-nous, tenir également compte, pour l'appréciation de ce fait, des causes résultant de l'exposition qui précède et corriger par elles ce que l'opinion de l'éminent professeur peut paraître avoir d'exclusif.

Digitized by Google

que Lubeck proposait vainement dans les assemblées hanséatiques d'interdire dans les villes confédérées l'usage des étoffes anglaises ainsi que les approvisionnements de céréales par les insulaires.

Mais les ordres émanés, tant de la part de l'empereur contre la rébellion de la ville de Stade, que de la part du roi de Pologne contre la résistance de la ville d'Elbing, n'eurent pas plus de succès que les propositions de la cité de Lubeck.

Le décret rendu en 1582 fut même renouvelé en 1594 par la Diète germanique siégeant à Nuremberg; mais cette mesure ne fut pas suivie à présent de plus d'effet qu'elle ne l'avait été à son origine.

Les Hanséates engagèrent encore de nouvelles négociations avec la reine Élisabeth, munis qu'ils étaient de recommandations impériales; mais la réponse fut négative et, à ce qu'il paraît, même assez acerbe.

Enfin, le 1er août 1597, c'est-à-dire après quinze ans de sollicitations, et alors qu'il était certainement trop tard, l'empereur Rodolphe fit publier à Prague un mandat qui enjoignait aux Anglais de quitter l'Empire dans le délai de trois mois, qui tenait le langage le plus altier et le plus creux contre la reine et menaçait des peines les plus fortes ceux des Allemands qui, sur le sol germanique, se mettraient en contact avec les *adventurers* détestés d'Angleterre.

Grande fut la joie de Lubeck et de plusieurs autres villes, et elles veillèrent à l'exécution la plus stricte de l'ordondonnance impériale, parce qu'elles s'en promettaient un effet salutaire sur les résolutions d'Élisabeth.

Chassés d'Allemagne, les Anglais trouvèrent un refuge dans la ville néerlandaise de Middelbourg, d'où ils firent un commerce de contrebande avec l'Empire, en attendant

Digitized by Google

qu'une circonstance heureuse, que la discorde toujours vivace des alliées, les ramenassent sur les rives de l'Elbe ou de l'Ems.

Mais les Hanséates ayant voulu, vers la fin de l'année 1597, mettre obstacle à l'exportation des grains destinés à la Hollande et à l'Angleterre, la reine Élisabeth eut enfin recours au moyen suprême : le 4 août 1598, les Hanséates résidant à Londres furent expulsés de la factorerie par le major et les shérifs de la capitale, sans être cependant bannis du royaume où ils furent au contraire retenus comme otages pour toutes les injures qui seraient faites aux sujets de la reine et où tout commerce leur fut radicalement interdit.

Un envoyé du roi de Pologne, qui reprocha amèrement à la reine la capture de la flotte hanséatique fut vertement tancé par elle, et une ambassade hambourgeoise, qui vint en 1599 solliciter le retour à l'ancien régime, n'obtint également rien, bien qu'on avait fondé de grandes espérances sur la mort de William Cecil et sur le mécontentement partiel de la bourgeoisie, de la noblesse et des producteurs contre les aventuriers qui s'arrogeaient une sorte de monopole.

Dans le cours de cette même année 1599, la reine défendit à ses sujets l'exportation vers l'Elbe et le Weser, sans tenir cependant, pensons-nous, beaucoup à cette prohibition, pourvu qu'elle pût d'une façon ou de l'autre assurer aux siens des libertés commerciales en Allemagne.

Plusieurs membres de la Ligue semblaient même conspirer avec la reine, puisque, également encore en 1599, la ville d'Emden d'abord et celle de Stade ensuite accueillirent de nouveau des Anglais, sous prétexte que ceux-ci n'étaient pas au nombre des aventuriers.

Là-dessus les villes alliées s'adressèrent à l'empereur

Digitized by Google

pour lui demander l'interprétation de son ordonnance et pour savoir si, par l'expression « aventuriers, » il ne fallait pas entendre tous les Anglais en général.

Tandis qu'on attendait vainement le commentaire de la pensée impériale, des ambassadeurs anglais arrivèrent à Brême, et déjà ils entamaient des négociations avec les villes hanséatiques et un légat de l'empereur, lorsque la nouvelle de la mort d'Élisabeth tomba comme un coup de foudre entre les diplomates et les dispersa; car déjà les Hanséates jetaient des regards plein d'espoir sur le successeur d'une reine inexorable, comptant lui voir suivre, comme ils l'avaient vu si souvent, une ligne de conduite différente de celle de ses devanciers.

Mais ils se trompaient grossièrement, et l'ambassade qu'ils adressèrent en 1604 au roi Jacob Ier (1603-1625) put se convaincre que le changement de souverain n'avait pas amené un changement de politique.

Ils recommencèrent donc leurs intrigues et leurs démarches, insistèrent auprès de l'empereur pour qu'aucune laine ne sortît d'Allemagne, s'efforcèrent de multiplier les manufactures de draps fins, dont cependant le développement n'était que trop entravé par les gilds; s'arrêtèrent tour à tour aux résolutions les plus opposées et prouvèrent clairement leur impuissance par leurs variations et leurs incertitudes mêmes.

Les Anglais continuaient dans l'intervalle d'occuper paisiblement la ville de Stade, où leur séjour obtint même finalement l'assentiment de l'empereur, et ce qui caractérise bien la face nouvelle des choses, c'est qu'aux vœux exprimés par la ville de Stade, pour que les insulaires y établissent leur résidence à perpétuité, le roi Jacob répondit quelque peu négligemment qu'il ne se croyait pas en droit de leur interdire un changement de domicile, si tel devenait leur bon plaisir.

Digitized by Google

L'hypothèse prévue par ce souverain ne tarda même pas à se réaliser; car, dès l'année 1611, la ville de Hambourg conclut avec l'Angleterre, pour le renouveler en 1618, un traité à temps illimité, qui ne rencontra pas non plus d'opposition de la part de l'empereur et accordait une résidence aux insulaires, sans être cependant désavantageux pour les Hambourgeois eux-mêmes.

Par suite, ces derniers ne se préoccupèrent même plus du rétablissement des anciens privilèges de la Ligue en Angleterre et n'essayèrent pas davantage d'obtenir, au moins pour les Hanséates, la jouissance des droits dévolus aux régnicoles, jouissance longtemps dédaignée par la confédération et qui paraissait à présent bien digne d'envie.

Il est vrai que c'eût été peine inutile, et que ce que la Ligue avait perdu à une époque où elle présentait encore un corps assez compacte, elle ne pouvait pas le recouvrer pendant la guerre de trente ans qui venait de surgir et qui désagrégea ses derniers éléments constitutifs.

Aussi l'histoire de la Hanse en Angleterre, c'est-à-dire l'histoire d'une corporation parfaitement constituée et reconnue, admise aux bienfaits de priviléges collectifs, prend-elle fin en même temps que le règne d'Élisabeth, dont la fermeté vis-à-vis des Hanséates ne s'est démentie chez aucun de ses successeurs.

Le seul mérite qui fut revendiqué par la ville de Hambourg, consista donc à avoir fait rendre aux membres de la Ligue le Steelhouse de Londres sous le règne de Jacob Ier, et encore ce mérite revient-il peut-être aux préposés du comptoir, qui se seraient engagés, sans ordre, à ce qu'il paraît, à faire obtenir aux Anglais, contre la restitution de la factorerie, les avantages que ceux-ci convoitaient si vivement en Allemagne.

Quoi qu'il en soit, le mérite ne fut pas bien grand, car

Digitized by Google

que pouvait le comptoir sans les priviléges, qui seuls lui donnaient de la valeur? Or, ces priviléges demeurèrent abolis, et même le patronage des Provinces-Unies servit peu la cause de la Ligue.

Cromwell fit cependant insérer le nom de la Hanse dans les traités intervenus entre l'Angleterre et la France, mais c'était là, pour parler une langue un peu vulgaire, un honneur sans profit. Le roi Charles II se montra plus libéral en affranchissant pendant quelque temps les villes de Brême, Hambourg, Lubeck et Dantzig des rigueurs des *Laws of navigation ;* mais c'étaient là des concessions individuelles qui n'avaient plus trait à la corporation hanséatique, laquelle, encore un coup, n'existait plus pour l'Angleterre depuis le règne d'Élisabeth.

L'incendie qui en 1666 dévora la ville de Londres, ne ménagea pas le comptoir, et détruisit par le feu ce qui allait l'être par le temps. Les autorités locales menacèrent les Hanséates de s'emparer de l'emplacement vide laissé par le sinistre, à moins qu'il ne fût occupé par un nouveau bâtiment; à cet effet, les dernières diètes de 1668 et 1669 délibérèrent sur la reconstruction de l'ancien édifice sans que le moindre résultat, c'est-à-dire le moindre capital pût être obtenu; or, tous les actes postérieurs à ces diètes ne regardent incontestablement plus la ligue Hanséatique.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

LES HANSÉATES EN FRANCE, DANS LE PORTUGAL, EN ESPAGNE ET EN ITALIE.

En France, et au point de vue des rapports que nous étudions, c'est François Ier (1515-1547) qui ouvrit cette dernière période par la confirmation des anciens priviléges hanséatiques qu'il édicta le 25 janvier 1537 en sa qualité de roi de France et de duc de Bretagne.

Cet acte, qui intervint à un moment où François Ier était en guerre avec Charles V et recherchait l'alliance des Hanséates, se borna à rappeler en termes généraux les concessions antérieures, sans en ajouter de nouvelles, comme c'eût été probablement le cas si la Ligue avait moins redouté la disgrâce impériale et prêté une oreille plus attentive aux propositions du monarque français.

Il n'en résultait pas moins pour les membres de la Hanse une liberté entière d'importation et d'exportation relativement aux articles non frappés d'une prohibition expresse, des relations non moins libres par toutes les voies possibles avec les habitants du royaume, et enfin des droits de douane semblables à ceux payés par les indigènes, et qui, ne constituant pas en conséquence un avantage par trop excessif, ne furent jamais non plus élevés d'une façon bien sensible.

Il est à regretter que ce document, qui, par l'ampleur de ses expressions, ressemble à la plupart de ceux qui le précé-

Digitized by Google

dèrent et le suivirent, ne projette pas plus de lumière sur la marche, la nature et l'importance des rapports existant entre la France et la ligue Hanséatique; mais, en suppléant à son silence, on peut admettre, comme le prouve d'ailleurs l'absence de tout octroi de priviléges depuis 1490 jusqu'à 1537, qu'au commencement du seizième siècle ces rapports étaient plus ou moins insignifiants, n'offraient guère d'intérêt aux Hanséates que par les vins et le sel de France, puisque l'industrie gauloise ne pouvait pas encore concourir avec celle des pays avoisinants, et s'échangèrent principalement sur le marché européen de Bruges, en attendant que l'importance décroissante de la Flandre comme centre de transactions, que la fin de nos luttes avec l'Angleterre, que l'apaisement de nos désordres intérieurs et l'extermination des pirates qui infestaient nos côtes, décidassent ces marchands à venir directement s'approvisionner en France, et à y apporter les produits variés de leurs spéculations.

Une assez longue halte se fit de nouveau dans ces conventions internationales à partir de l'acte confirmatif de 1537, et ce fut en 1552 seulement que le roi Henri II (1547-1559) donna une nouvelle sanction aux libéralités de ses aïeux.

Avant cette époque et dès 1549, il avait été question dans les diètes de la Ligue d'établir en France un consulat hanséatique; mais le comptoir de Londres, invité à pourvoir, le cas échéant, aux dépenses de cette institution, déclina cette charge, et bien qu'on finît au bout de dix ans par décider que le traitement du consul serait pris sur les contributions à fournir par les vaisseaux hanséatiques se rendant en France, jamais le projet ne fut mis à exécution.

Sous le règne de Charles IX (1560-1574), de nouvelles propositions très-avantageuses furent faites de la part de la

Digitized by Google

France aux Hanséates, qu'on savait être en fort mauvais termes avec la reine Élisabeth, tant détestée par Catherine de Médicis.

Ces propositions, qui mettaient en perspective la concession d'une résidence dans le royaume, et divers autres avantages, furent diversement appréciées par les membres de la Ligue.

La ville de Lubeck notamment y résista, parce qu'elle était bien plus préoccupée du comptoir d'Anvers que d'un comptoir à acquérir en France, où ses négociants ne se rendaient que fort peu, en raison d'un éloignement trop considérable, parce qu'en outre elle prétendait qu'au cas d'une guerre entre l'Espagne, les Pays-Bas et la France, il faudrait tout de même renoncer à l'un des deux établissements, et parce qu'enfin elle doutait que ces belles promesses fussent tenues, quand une fois toutes les dispositions seraient prises par la Ligue; en conséquence, et comme un refus radical pouvait être aussi dangereux qu'une acceptation, elle opina pour le maintien pur et simple de l'état de choses existant.

D'autres villes, au contraire, évoquaient le souvenir d'une ancienne résidence hanséatique à Bordeaux, dont on se serait autrefois fort bien trouvé, et pensaient que deux établissements, dont l'un dans les Pays-Bas et l'autre en France, pourraient parfaitement subsister simultanément, que le dernier pourrait à la rigueur suppléer à celui de Londres, puisque la France commençait aussi à produire de bonne laine et de bonnes étoffes.

Ces opinions opposées se combattirent quelque temps, et lorsqu'enfin, après bien des années passées en efforts pour réunir l'argent nécessaire, on eut mis sur pied une ambassade, à laquelle prit part le syndic Sudermann, et que cette ambassade fut arrivée déjà jusqu'à Anvers, elle

Digitized by Google

reçut tout à coup dans cette ville un message, par lequel Charles IX, en raison des troubles dont son royaume était le désolé théâtre, l'invitait à renoncer à son voyage.

Les lenteurs de la Ligue et ses autres vices venaient donc de ruiner de fort belles et de fort légitimes espérances.

Survinrent ensuite, sous le règne de Henri III (1574-1589), les désordres de la Ligue française, qui ne furent rien moins que favorables à la reprise des négociations et aux vœux d'une Hanse composée en grande partie de villes *protestantes*.

Il faut aller jusqu'à Henri IV (1589-1610) pour trouver, à la date du mois de novembre 1604, un nouvel acte confirmatif des franchises hanséatiques, dû à l'importance que ce prince, par suite de l'attention soutenue qu'il vouait aux affaires d'Allemagne, crut devoir attacher à de bonnes relations avec la Ligue. Nous avons cru bien faire, en faisant suivre ici le texte même des lettres patentes accordées par le roi Henri IV, parce que, ne renfermant à peu près rien de nouveau, elles pourront être considérées comme un exemplaire des diverses chartes que nous avons énumérées jusqu'ici :

« Henry, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous presents et advenir, salut. Comme nos très-chers, grands amis et confederez les proconsuls, sénateurs, marchands, anciens, aldermans, manans et habitans des villes et cités de la Nation et Hanse teutonique, dictes Osterlings, ayant nagueres envoyé leurs deputez et ambassadeurs devers nous pour nous requérir la continuation et confirmation tant de nostre amitié, alliance et confederation, que des priviléges qui leur ont esté octroyez le passé, par nos predecesseurs, roys de France d'heureuse memoire, sçavoir faisons que nous desirons singulièrement l'entretènement

Digitized by Google

de la dicte amitié, alliance et confederation, et suyvant la bonne et loüable coustume de nos dicts predecesseurs, la promouvoir et advancer autant qu'il nous sera possible. Pour ces causes et aultres bonnes grandes et raisonnables considerations, à ce nous mouvans : Avons, par l'advis et deliberations des princes de nostre sang et gens de nostre conseil d'Estat, continué et confirmé, continuons et confirmons par ces presentes la dicte amitié et confederation, ensemble tous les priviléges, par nos dicts predecesseurs donnez, et octroyez aus dictes villes et citez de la dicte Nation de la Hanse teutonique et leurs subjets.

« Voulons et nous plaist qu'ils en jouissent pleinement et paisiblement et que selon la teneur d'iceux et des traictez par nos dicts predecesseurs roys à eux octroyez, ils puissent venir et fréquenter seurement et saulvement en nostre dict royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance, trafiquer avec nos dicts subjects, par terre et par mer, ainsi qu'ils ont cy devant accoustumé et ramené marchandises non prohibées ny defendües, en payant et acquittant les droits et devoirs pour ce deubs où et ainsi qu'il appartiendra. Deffendons très-expressément à tous nos subjects de quelque estat et condition qu'ils soient, de donner, ni souffrir estre faict, mis ny donné aucun arrest, destourbier ny empeschement ausdictes villes de la Hanse teutonique, ou leurs subjects, ny entreprendre aucune chose préjudiciable à la dicte amitié et confirmation d'icelle : nonobstant qu'ils n'ayent depuis le decez du feu roy Henry deuxiesme pris lettres de confirmation des roys François II, Charles IX et Henry III, nos très-chers et très-honorés seigneurs et frères, que Dieu absolve ; dont nous les avons relevez et dispensez, relevons et dispensons par ces dictes presentes, pour ce signées de nostre propre main.

« Si donnons en mandement à nos amis et féaux les gens

Digitized by Google

tenant noz cours de Parlement, et aultres nos cours souveraines, à tous nos lieutenants generaux, gouverneurs de nos provinces, admiraulx, vis admiraulx, thrésoriers generaux de France, officiers de la Table de marbre de nos palais de Paris et Rouen, baillifs, seneschaux, prévosts, juges, maistres de nos ports ou leurs lieutenants, officiers de nos traittes foraines, et à tous nos aultres justiciers et officiers ou leurs lieutenans présens et advenir, et chacun d'eux si comme à luy appartiendra, que le contenu en ces présentes, ensemble la dicte amitié, alliance, confederation, priviléges et ceste presente confirmation ils entretiennent, gardent et observent et facent entretenir, garder et observer de poinct en poinct selon leur forme et teneur, et le publient et facent publier par touts les havres de nostre royaume et aultres lieux que besoing sera et de la dicte amitié, alliance, confederation et priviléges, ils facent les dictes villes de la Hanse teutonique jouir et user pleinement et paisiblement. Contraignans à ce faire souffrir et obeyr tous ceux qu'il appartiendra et procèdent contre ceux qui feront le contraire, comme il est accoustumé contre les infracteurs de nos ordonnances et volontez : nonobstant clameur de haro, oppositions et appellations quelconques : pour lesquelles ne voulons estre différé. Et parce que de ces dictes presentes on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voulons qu'aux vidimus d'icelles deument collationnez, foi soit adjoustée comme au present original. Car tel est nostre bon plaisir.

Signé : HENRY. »

Cette concession royale clôt la série des actes passés dans notre pays en vue de la ligue Hanséatique et si plus tard, le 10 mai 1665, un traité fut conclu entre les Hanséates et Louis XIV, qui renouvela les priviléges accordés à partir de

Digitized by Google

Louis XI, et qui posa les bases d'un droit maritime plus libéral qu'il ne l'avait été précédemment, en renfermant dans d'étroites limites ce qu'il faut entendre par contrebande de guerre, et en proclamant en toute circonstance le plus grand respect pour la propriété des neutres, nous devons néanmoins résister au plaisir d'en faire connaître tous les détails, parce qu'il ne concerne plus en réalité l'antique confédération, à peu près complétement dissoute, mais bien plutôt l'alliance plus rétrécie et plus récente de trois ou quatre cités qui semble être surgie des décombres de l'ancienne.

En nous tournant vers le Portugal dans la capitale duquel les Hanséates étaient parvenus, sous le règne d'Alphonse V, à établir une factorerie, nous y rencontrons au début de notre période un prince illustre, Emmanuel le Grand (1495-1521), dont l'administration passe pour l'âge d'or de ce royaume et ne se montra pas moins favorable aux entreprises commerciales de la Ligue.

Il paraît qu'à l'origine les faveurs du souverain ne s'appliquaient qu'aux marchands de l'Allemagne supérieure ou méridionale, qui s'étaient, selon toute apparence, répandus et fait connaître dans le Portugal plutôt que leurs compatriotes et rivaux de la basse Allemagne ; mais une déclaration d'Emmanuel vint, en 1517, les étendre expressément aux membres de la Hanse teutonique, et affranchir en plus ces derniers de tout droit d'entrée sur le bois de construction maritime qu'ils introduiraient à Lisbonne.

Parmi les premiers avantages conférés aux Allemands par le monarque portugais, l'on remarque notamment une liberté commerciale sans entrave tant au point de vue des transactions à conclure dans le royaume, qu'au point de vue des importations et des exportations, et un droit de 10 p. 100 seulement sur leurs importations de laiton, de cuivre, de mercure, de cinabre, de poix, de goudron, de

Digitized by Google

boulets, de mâts et de fourrures, tandis que les droits en usage dans le pays devaient être payés sur les autres marchandises; de plus, ils étaient dispensés de toute redevance sur l'achat et l'exportation des articles venant de l'Inde et des îles nouvellement découvertes, sans cependant qu'ils pussent s'approvisionner à bord des vaisseaux portugais dans les mêmes conditions, ni même se rendre avec leurs propres vaisseaux dans ces contrées lointaines.

Les constructions, qu'ils seraient dans le cas d'élever à Lisbonne même ou dans les environs, devaient être, ainsi que les marchandises y déposées et ainsi que leurs personnes, affranchies de toute redevance territoriale et au cas où les bons rapports seraient troublés entre les deux pays, les biens des Allemands ne devaient pas en souffrir, et les Allemands eux-mêmes avoir un an pour quitter le royaume, si cette mesure était jugée indispensable. Enfin, on promettait aux privilégiés de s'occuper d'eux avant tous les autres tant dans les opérations de la douane qu'à l'hôtel de la Monnaie, quand ils y apporteraient de l'argent brut pour le convertir en argent courant.

Ces avantages furent consentis, en 1503, pour un laps de quinze ans au profit non-seulement de la Compagnie d'Augsbourg, mais encore de tous ceux des Allemands qui emploieraient un capital de 10,000 ducats à leurs opérations commerciales.

Une juridiction de faveur, qui les soumettait seulement au juge supérieur, leur fut également attribuée par des priviléges en date de 1504 et de 1508.

De nouvelles franchises, accordées également pour une période de quinze années, vinrent en 1509 s'ajouter aux précédentes; c'est ainsi qu'à l'exception du sucre, ils obtinrent le droit de se servir à leur guise de leurs navires propres ou de navires portugais pour le transport des mar-

Digitized by Google

chandises par eux acquises ; c'est ainsi encore que le droit pour les fermiers de rechercher dans les habitations des Allemands les marchandises qui auraient fraudé les péages établis, fut renfermé dans les plus étroites limites ; que les matières destinées soit à l'alimentation, soit même à la toilette des Allemands, échappèrent à tout impôt ; que les prix auxquels ils achèteraient ou vendraient furent abandonnés aux conventions des parties, dont la liberté ne fut restreinte que relativement au poivre, qui reçut une valeur réglementaire ; que sauf l'interdiction pour les Allemands de commercer directement avec les pays récemment découverts, ils se virent traiter de la même façon absolument que les indigènes ; qu'ils furent autorisés à porter des armes, à monter des haquenées ou des mulets ; et que dans l'intérêt d'une plus prompte expédition des affaires, le bourgmestre de Lisbonne fut chargé de vider tous leurs litiges civils ou criminels, sauf appel, si l'intérêt dépassait 10,000 rées, devant le gouverneur, assisté de plusieurs jurisconsultes ; c'est ainsi enfin que par un privilége dispensé l'année suivante, ils furent complétement assimilés aux habitants mêmes de la capitale.

Quelque importantes que fussent toutes ces concessions, elles furent néanmoins intégralement confirmées en 1518, par le successeur du grand roi, Jean III (1521-1557), sans être cependant, à ce qu'il paraît, scrupuleusement observées sous ce nouveau règne, puisque nous voyons le congrès de 1535 produire plusieurs griefs à ce sujet, et le comptoir des Pays-Bas recevoir la mission d'en poursuivre le redressement.

La période qui embrasse le règne de Sébastien, et qui se termine en 1578, par la malheureuse bataille d'Alcaçar-Quivir, dans laquelle le roi trouva la mort, en laissant un royaume affaibli, incapable de résister aux armes de Phi-

Digitized by Google

lippe II, ne fournit aucun document propre à éclairer la situation commerciale de la Ligue dans le Portugal, et ce n'est qu'après l'invasion espagnole, qu'on retrouve quelques indications relatives aux rapports des Hanséates tant avec le Portugal, que même, ce qui paraît nouveau jusqu'alors, avec l'Espagne proprement dite.

L'Espagne n'eut pas plutôt assuré sa conquête, que les Hanséates mirent à profit les premiers transports de joie du vainqueur, pour solliciter de lui, par l'organe d'un consul qu'ils possédaient dans le Portugal, le maintien des priviléges qu'ils avaient obtenus des anciens souverains de ce royaume.

Ce qui est certain, c'est que la confirmation demandée eut lieu en 1589, pour récompenser le zèle des Allemands à l'occasion d'un coup de main tenté sur Lisbonne par les Anglais, et probablement aussi pour se les attacher dans des circonstances excessivement critiques.

En effet, l'Espagne se trouvait à présent en guerre avec les Pays-Bas et avec l'Angleterre, c'est-à-dire avec les deux pays qui, avant les hostilités, avaient entretenu avec la Péninsule des rapports commerciaux bien autrement actifs que la Ligue, parce qu'ici leurs capitaux agrandis et leur situation leur donnaient sur cette dernière un avantage signalé. La guerre, en interrompant ces rapports, laissait cependant subsister les besoins, qu'elle augmentait même, et alors les Hanséates se trouvèrent naturellement appelés à leur donner satisfaction ; d'un autre côté l'utilité de la Ligue se révélait encore pour les produits de l'Indé, que l'Espagne cherchait à écouler en plus grande quantité possible, fût-ce même chez ses ennemis, auprès desquels le placement ne pouvait cependant s'opérer que par un intermédiaire ami, intéressé à ce trafic par des avantages commerciaux.

Digitized by Google

Mais les relations quelque peu amicales de l'Espagne avec les Hanséates ne laissaient pas de créer à ceux-ci des embarras, et de leur causer même de graves préjudices; car, outre qu'elles les plaçaient entre leurs intérêts menacés par presque toutes les puissances protestantes, et leurs sympathies qui n'étaient certainement pas pour la dévote et intolérante Espagne, n'avaient-ils pas dû, à l'embouchure du Tage, faire le sacrifice d'une flotte entière, qui leur fut prise par l'Angleterre pour s'être chargés de porter des céréales et des munitions de guerre à ses ennemis.

Si les Provinces-Unies ne se portèrent pas à de pareils excès, c'est qu'il existait entre elles et la Ligue une certaine conformité de croyances religieuses et d'institutions politiques, et des liens d'amitié déjà anciens, grâce auxquels on voyait même actuellement des Néerlandais faire le commerce avec l'Espagne et le Portugal sous des noms et sur des vaisseaux hanséatiques; et tout de même ces provinces ne pouvaient pas voir d'un œil impassible les Hanséates porter à leurs ennemis des provisions dont elles avaient elles-mêmes grand besoin et qui allaient servir contre elles; aussi firent-elles, comme on pouvait s'y attendre, subir de nombreuses vexations aux membres de la Ligue.

Et enfin l'Espagne elle-même, pressée par les nécessités de la situation, ne se montra pas toujours amie généreuse; et plus d'une fois les Hanséates eurent à se plaindre que leurs vaisseaux y avaient été arrêtés, envoyés dans de nouveaux continents ou employés à la guerre, et restitués seulement quand ils étaient tombés dans un délabrement qui les rendait impropres à tout usage.

Tous les vœux de la Ligue devaient donc être pour la neutralité; mais ces vœux n'étaient pas d'accord avec ceux des belligérants, dont chacun voulait s'assurer son appui exclusif, quelque inefficace qu'il fût d'ailleurs, et priver

Digitized by Google

l'adversaire des approvisionnements qu'elle était à même de lui fournir.

Aussi l'Espagne fit-elle plusieurs démarches en ce sens, par l'entremise de diverses ambassades, dont la première, arrivée à Lubeck en 1597, y invita les Hanséates à rompre complétement avec l'Angleterre et les Pays-Bas; et en tout cas, s'ils tenaient à conserver leur neutralité, à ne pas moins favoriser que ces pays les provinces belges, restées fidèles à la dynastie espagnole, leur promettant en échange le secours de l'Espagne dans leurs contestations avec l'Angleterre, le rétablissement et l'augmentation de leurs priviléges, une franchise absolue de droits en Belgique, et l'affranchissement d'un droit de 30 p. 100 qui tout récemment venait d'être introduit en Espagne. Mais la ville de Lubeck éluda ces propositions et se déchargea de tout sur les diètes hanséatiques et sur l'empereur.

Une nouvelle ambassade espagnole se présenta l'année d'après au congrès de la Ligue; elle se borna cette fois à réclamer une neutralité rigoureuse, qui n'avantagerait pas les ennemis de l'Espagne; à exiger que les insurgés des Pays-Bas ne pussent en aucun cas, en se faisant passer pour Hanséates, prendre part au commerce direct avec les Espagnols, et qu'à cet effet le contrôle le plus actif fût exercé sur les navires et leurs cargaisons; à solliciter la permission de faire pour l'Espagne des levées de troupes dans les villes hanséatiques; à proposer enfin une action commune pour protéger le cours de l'Elbe et du Weser contre les entreprises des Anglais et des Néerlandais; et afin de gagner le congrès, auquel douze des villes les plus importantes de la Ligue avaient envoyé leurs représentants, elle offrit comme sa devancière des secours effectifs aux Hanséates, leur laissant entrevoir en outre une résidence privilégiée à Séville, ainsi que des relations directes avec les colonies

Digitized by Google

espagnoles, en les astreignant toutefois à la douane de Lisbonne.

Mais la Diète, qui ne voulait acheter ces concessions, quelque séduisantes qu'elles fussent d'ailleurs, au prix de complaisances dangereuses, et songeait aux vexations qu'on avait fait depuis 1583 endurer aux Hanséates en Espagne et dans le Portugal, tout en leur exprimant le désir de les voir fréquenter ces pays, éluda également ces nouvelles ouvertures en chargeant l'ambassade de remercier le roi de ses bonnes intentions et de lui faire savoir que les dangers qui les menaçaient empêchaient seuls les Hanséates de visiter les Pays-Bas espagnols, qu'elle prenait ses autres propositions *ad referendum*, et qu'avant de pouvoir fermer les ports hanséatiques aux Néerlandais, comme il semblait le vouloir, il fallait le consentement de l'empereur et de l'Empire.

Mais comme la Ligue apprit en 1604 que Philippe III (1598-1621) venait d'établir, à la requête des Belges, un droit d'entrée et de sortie de 30 pour 100 dans toutes les contrées soumises à sa domination et d'interdire l'importation de diverses marchandises hanséatiques, elle résolut à son tour de faire entendre au monarque ses plaintes et ses espérances par voie d'ambassade, d'entretenir un agent diplomatique à la cour d'Espagne et un consul tant à Lisbonne qu'à Séville, et de faire face aux dépenses par une contribution à imposer aux vaisseaux et marchandises hanséatiques, qui paraîtraient dans l'Espagne ou le Portugal.

Cette résolution laissa subsister la plupart des griefs, à l'exception peut-être de cet impôt exorbitant de 30 pour 100 qui fut retiré ou réduit; aussi fut-elle renouvelée en 1606 et lui donna-t-on suite dans la même année encore, contrairement, cette fois, aux habitudes de la Ligue, qui différait sans cesse l'exécution des projets, même les plus urgents.

Digitized by Google

L'intérêt attaché à la réussite de l'entreprise parut assez grand pour qu'on eût sollicité dans cette situation jusqu'au concours des villes impériales de la haute Allemagne, dont on s'était rapproché d'ailleurs, à mesure que les affaires de la Ligue étaient allées en déclinant. L'ambassade, qui comptait parmi ses membres le syndic Domann, se mit en route le 12 novembre 1606 et arriva le 2 avril de l'année suivante dans la ville de Madrid, où elle reçut, il faut le dire, l'accueil le plus empressé de la population et de la cour, mais où il lui fallut attendre six mois une solution qui fut loin de répondre aux espérances et aux sacrifices des Hanséates et qui ne fut tant retardée que parce que l'Espagne négociait en même temps un armistice avec les Pays-Bas insurgés et parce qu'elle exigeait une réciprocité complète dans le rayon de la Ligue.

Quatre diplômes distincts furent délivrés à l'ambassade, lesquels renouvelèrent les franchises autrefois consenties dans le Portugal aux villes alliées par le roi Emmanuel, leur donnèrent même un plus grand développement et les étendirent particulièrement aux royaumes de Castille et à celui d'Andalousie.

Il en résulta entre autres que, dans les royaumes de Castille, les Hanséates furent autorisés à établir des magasins exempts de toutes charges, à installer des consuls dans les ports de mer et un chargé d'affaires auprès du roi, qu'ils furent affranchis de tous les services publics, tels que tutelle, curatelle et service militaire, de toute détention prononcée seulement par des particuliers, ne remplissant pas les fonctions de magistrats, de tout impôt sur la monnaie d'argent qu'ils importeraient, qu'il leur fut permis de réexporter leur argent et leur or, voire même l'or que des échanges leur avaient fait acquérir dans l'intérieur de ces contrées, de faire leurs chargements sur tel vaisseau qu'il

Digitized by Google

leur plairait parmi ceux qui avaient accès dans les royaumes, de saisir tant des affaires civiles que criminelles le juge qui leur serait donné pour la ville de Séville et six lieues à la ronde et qui prononcerait en dernier ressort sur des intérêts, ne dépassant pas 10,000 maravédis, de commercer enfin librement dans tous les ports et sur tous les cours d'eau, jusqu'alors accessibles à leur négoce avec des marchandises quelconques, pourvu qu'elles n'émanassent ni des Provinces-Unies ni de quelque autre endroit mal noté.

Ces prérogatives, octroyées plus particulièrement aux Hanséates dans les royaumes de Castille, leur furent concédées aussi dans l'Andalousie et le Portugal, où elles reçurent même encore une nouvelle extension.

Parmi les dispositions spécialement applicables à ces provinces, l'attention se porte surtout sur les suivantes :

Dans le cas où le procès civil ou criminel ne sera pas d'une nature incompatible avec la dation d'une caution, la caution une fois fournie dispensera de l'emprisonnement.

La ligue Hanséatique pourra même être invoquée comme instance d'appel par les parties litigantes, si toutes deux lui appartiennent.

Une visite domiciliaire, pour s'assurer de la présence de marchandises suspectes, ne pourra avoir lieu chez des Hanséates en l'absence d'un notaire et sans en avoir obtenu l'autorisation soit de leur juge, soit du *conservator* de leurs priviléges.

L'or, l'argent, les céréales, les vivres, les bois de construction maritime, les mâts, les vergues, les munitions de guerre, les voiles, les câbles et le chanvre seront admis en franchise des droits d'importation.

Les Hanséates, qui s'établiraient soit à Séville, soit ail-

Digitized by Google

leurs, n'auront à payer aucun impôt pour les objets de première nécessité, tels qu'aliments, boissons, vêtements, couvertures, malles et domestiques.

Toutes autres marchandises par eux importées ne seront soumises qu'à un droit de 8 pour 100, majoré d'un droit d'amirauté de 5 pour 100.

Toute latitude leur est laissée pour la fixation du prix auquel ils voudront céder leurs marchandises.

Les maisons et boutiques qu'ils établiront soit à Séville même, soit dans les alentours, n'auront à supporter ni garnison ni charge d'aucune espèce.

Toutes les marchandises par eux exportées des pays en question ne seront sujettes qu'au droit d'amirauté de 5 pour 100, et les épiceries qui sortiraient d'Andalousie seront même exemptes de toute redevance.

Pour le cas où le roi aurait un pressant besoin de vaisseaux hanséatiques, le commandant de la flotte royale en fera la communication au consul de la Ligue ; puis on sollicitera le consentement des patrons, on s'assurera de la grandeur et du contenu des navires, et c'est sur cette fixation préalable qu'on assoira le prix du louage ou l'indemnité à payer, en cas de perte des bâtiments ainsi pris en location.

Enfin il sera permis aux Hanséates de construire à Séville un établissement commercial dont le roi promet de favoriser l'essor par l'octroi de tous les priviléges désirables, et de supporter même une partie des frais de bâtisse.

Il y avait aussi dans le traité de commerce général intervenu entre le roi Philippe III et les Hanséates, des dispositions au caractère collectif, dont la plupart prenaient les plus grandes précautions, pour que les Hanséates ne pussent introduire en Espagne des marchandises ou des vaisseaux appartenant aux Provinces-Unies, ou dans les Provinces-Unies des

Digitized by Google

articles espagnols, dont une autre annonce la résolution prise par le roi d'Espagne et l'archiduc des Pays-Bas méridionaux, pour protéger en commun les chargements hanséatiques destinés aux provinces espagnoles contre l'agression des rebelles, dont une autre encore autorise exclusivement les Hanséates à importer dans les contrées soumises au roi les produits des pays voisins du Nord, ainsi que les produits allemands, à l'exception cependant des articles de la haute Allemagne, dont l'importation avait été également permise aux Français et aux Anglais; dont encore une autre exige la remise par les ambassadeurs d'une liste contenant l'énumération des villes faisant partie de la Ligue, parmi lesquelles on ne comptait plus des villes telles que Zwoll, Campen et Deventer, qui avaient pris les armes contre le roi, ou des villes qui seraient sorties de la Hanse spontanément ou par mesure d'exclusion, mais bien les villes d'Augsbourg, Nuremberg, Strasbourg et Ulm, et les villes de l'Allemagne supérieure, pour lesquelles les Hanséates sollicitaient la participation à leurs priviléges; dont la dernière enfin impose à l'ambassade l'obligation de faire, dans la plus prochaine diète hanséatique, sceller et ratifier les traités par les six villes vendes et la ville de Dantzig, du consentement de la Ligue entière.

Cette ratification fut débattue à la diète de 1608, qui la refusa, parce qu'elle ne trouvait pas suffisante l'indemnité allouée en raison des pertes éprouvées en Espagne par la Hanse; parce qu'elle voyait d'un mauvais œil le droit revendiqué par le roi de faire usage des navires hanséatiques; et parce qu'elle n'aurait pas voulu, comme le désirait ce monarque, accorder aux Pays-Bas fidèles, sur le territoire de la Ligue, des faveurs analogues à celles qui étaient accordées aux Hanséates par les traités en question.

Le roi, de son côté, refusa alors naturellement aussi son

Digitized by Google

adhésion formelle, et il arriva que si les Hanséates ne renoncèrent pas au commerce des articles néerlandais, le roi se passa comme par le passé la fantaisie de contraindre des navires hanséatiques au service militaire, et que les conventions ne conservèrent qu'une autorité fort contestable.

Cependant, comme à la suite de l'armistice conclu en 1609, entre l'Espagne et les Provinces-Unies, plusieurs prohibitions gênantes pour les Hanséates vinrent à tomber; comme le besoin de vaisseaux de guerre se fit moins sentir, et comme l'Inquisition, qui jusque-là avait souvent molesté les Hanséates protestants, sembla aussi ralentir ses ardeurs, il est probable qu'à partir de cette époque les relations de la Ligue avec l'Espagne, bien qu'entravées sans doute par l'activité néerlandaise, reprirent une plus grande animation, et se réglèrent sur les diplômes, sinon comme sur une loi obligatoire, au moins comme sur un guide et sur un conseiller.

On avait même procédé, à Lisbonne, à l'installation solennelle d'un consul hanséatique nommé Kampferbeck; mais malheureusement, la somme de mille ducats affectée à son traitement, ainsi que les sommes nécessaires pour accréditer un autre consul à Séville et un agent à la cour d'Espagne, pour indemniser les villes, qui avaient fait l'avance des frais occasionnés par la dernière ambassade, et pour gagner les bonnes grâces du souverain, qui jusque-là n'avait pas encore ratifié le traité, ne purent être réunies malgré l'impôt convenu.

Car cet impôt, qu'on appela la collecte espagnole, et qui devait en principe être prélevé sur toutes les marchandises hanséatiques, encore qu'elles seraient sous pavillon étranger, et même sur les marchandises étrangères portées par des navires hanséatiques, ne fut perçu qu'avec une grande nonchalance par les villes alliées, qui n'y voyaient qu'une

Digitized by Google

source trop modique de revenu, et rencontraient des résistances nombreuses et énergiques quand il s'agissait d'élever, et par exemple de doubler la redevance.

Aussi le manque de ressources fit-il naturellement avorter les projets les plus utiles et la concurrence des Pays-Bas aidant, ainsi que les désordres et l'infidélité du consul de Lisbonne, qui s'était adonné à l'ivrognerie, et servait la cause de l'Espagne plutôt que celle de ses commettants, le commerce des Hanséates en Espagne perdit beaucoup de l'intensité antérieurement acquise.

Mais ce commerce reçut les coups les plus décisifs à la mort de Philippe III, alors que l'armistice entre l'Espagne et les Pays-Bas avait pris fin, alors que les hostilités avaient recommencé sans que les Hanséates pussent, au milieu de ce conflit, compliqué encore de la guerre de Trente ans, faire respecter la neutralité de leur pavillon, alors surtout que la Ligue avait, comme nous l'avons montré ailleurs, noué des rapports intimes avec les Pays-Bas insurgés.

Les griefs les plus nombreux se firent donc de nouveau entendre, et les Espagnols ne consentirent à mettre un terme à leurs rigueurs qu'à une condition, c'est que les Hanséates formassent avec les sujets du roi, sous la direction de ce monarque et de l'empereur, une compagnie commerciale à tendances exclusives; mais ceux-là avaient trop de sens pour ne pas deviner le péril caché sous cette proposition, et qui était plus sérieux encore que tous ceux qu'ils couraient déjà en Espagne; en revanche, ils eussent désiré que leur pavillon couvrît toutes les marchandises, et que leurs propres biens fussent respectés, même à bord d'un vaisseau ennemi. Mais l'Espagne n'entra pas plus dans leurs vues, qu'ils n'avaient voulu entrer dans les siennes, et si après la guerre de Trente ans, qui fut si funeste à la Ligue, les Hanséates obtinrent des Espagnols, dans le traité de Westphalie,

Digitized by Google

la confirmation des priviléges accordés en 1607, ainsi qu'une égalité complète avec les Provinces-Unies, enfin reconnues par leurs anciens maîtres, et furent par le traité des Pyrénées, assimilés aux Français pour tout ce qui concernait la navigation et le commerce, ces derniers rayons d'une fortune presque éteinte n'éclairent et ne réchauffent plus la Confédération elle-même, mais seulement ce groupe détaché de trois cités bien connues, auquel s'associe peut-être encore, dans une mesure plus ou moins large, la ville de Dantzig.

Si jusqu'ici nous n'avons pas parlé encore de l'Italie, c'est qu'il n'est pas certain qu'avant le seizième siècle les Hanséates se soient dirigés vers ce pays, qui par ses divisions n'avait pas encore acquis l'intérêt et l'importance que des événements récents et à jamais mémorables lui ont donnés de nos jours, en même temps que l'unité et l'indépendance.

Jusque-là les Italiens et les Hanséates s'étaient rencontrés sur le marché européen de Bruges, sauf que probablement, quand la Ligue éprouvait des difficultés avec la Flandre, ses membres se rendaient directement en Italie, en traversant le détroit de Gibraltar.

Le déplacement du comptoir hanséatique de Flandre dans le Brabant fit entrer dans les usages cette navigation directe, grâce à laquelle les Hanséates apportèrent à la Péninsule du blé notamment et d'autres marchandises du Nord, en s'y procurant maintenant des produits italiens, comme ils s'y étaient autrefois procuré probablement des articles de l'Inde. Ces rapports ont existé principalement avec les États du Saint-Père, avec Gênes, Florence et la ville de Venise, dans laquelle se trouvait une maison appelée *il fontego di' Tedeschi*, qui cependant n'était pas une résidence hanséatique, mais appartenait bien plutôt aux villes méridionales de l'Allemagne, telles que Ratisbonne,

Digitized by Google

Augsbourg, Ulm et Nuremberg. Car si des Hanséates ont entretenu avec l'Italie des communications directes, ces communications n'ont jamais été particulièrement favovorisées, et, en tout cas, n'ont jamais abouti à des établissements commerciaux.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

LIBERTÉ DES MERS, MOYENS DESTINÉS A FAVORISER LES RELATIONS ET LE CRÉDIT ET A RETENIR LA DOMINATION COMMERCIALE, QUI CEPENDANT ÉCHAPPE AUX HANSÉATES.

C'est aux yeux de la civilisation un des plus grands mérites de la Ligue d'avoir, par l'énergie de ses mesures et la persévérance de ses efforts, contribué puissamment à expulser des mers septentrionales les pirates, dont les coupables entreprises y avaient si longtemps jeté l'épouvante parmi les navigateurs.

Cette période recueillit déjà les fruits de l'activité antérieurement déployée par les Hanséates, et n'eut plus à gémir d'une apparition aussi redoutable que celle des Vitaliens.

Cependant la piraterie ne disparut pas tout d'un coup, comme le prouvent suffisamment diverses dispositions tirées du droit maritime de cette époque, qui recommandent aux navires des communes hanséatiques de voguer de conserve, et à des vaisseaux considérables d'avoir à leur bord des hommes cuirassés, qui imposent aux matelots l'obligation de repousser et poursuivre les forbans, qui menacent des peines les plus sévères ceux qui ne rempliraient pas leurs devoirs, et promettent des secours à ceux qui auraient exposé leur personne pour cette belle et grande cause de la sécurité des mers.

Quoi qu'il en soit, les pirates, contre lesquels s'achar-

Digitized by Google

naient non-seulement les membres de la Ligue, mais encore tous les peuples civilisés, virent graduellement s'éclaircir leurs rangs, et le danger ne vint plus guère que du côté des pirates attitrés qui avaient des lettres de course et que l'on ne pouvait pas traiter comme des brigands de droit commun, sans insulter au pays de qui émanait la commission.

Mais un ennemi plus redoutable pour le repos et la domination hanséatiques en pleine mer que les forbans de toute espèce, se révéla dans les puissances étrangères telles que l'Angleterre, l'Espagne, les Provinces-Unies, voire même la Suède et le Danemark, dont les flottes tous les jours grandissantes enlevèrent aux villes alliées, pour se l'attribuer, la suprématie maritime qu'elles avaient conquise par les armes, et en cas de guerre ne laissaient à la neutralité des Hanséates que le moins de jeu possible.

En effet, il n'y avait pas de loi généralement adoptée qui servît de sauvegarde aux droits des faibles; il n'y avait pour loi suprême que la loi du plus fort, et les Hanséates y avaient longtemps recouru sans trop d'insuccès. Ils l'avaient jusque vers la moitié de la présente période fait valoir dans la limite de leurs moyens contre certaines puissances du Nord, repoussant la violence par la violence et se montrant intolérants pour les neutres à l'égal des autres nations, quand ils se sentaient en mesure d'imposer leur volonté. Mais avec l'affaiblissement de leurs forces, ils durent se soumettre à toutes les exigences, à toutes les prétentions, et se résigner aux souffrances silencieuses ou aux prières humiliantes.

Cette question des droits des neutres avait fait peu de progrès encore, et faut-il s'en étonner quand sous nos yeux presque, et bien après la déclaration du congrès de l'année 1856, nous avons vu les deux puissances maritimes les plus

Digitized by Google

importantes prêtes à en venir aux mains pour une appréciation opposée de ces mêmes droits?

En l'absence d'un texte positif, explicite et universellement reconnu, la fixation des rapports des neutres avec les belligérants, et la délimitation de ce qu'il fallait entendre par contrebande de guerre, étaient abandonnées à l'arbitraire des forts, et c'est assez dire que les Hanséates devaient rencontrer de fréquentes résistances quand ils réclamaient pour les neutres l'avantage de pouvoir confier en toute sécurité leurs marchandises à des vaisseaux ennemis; de pouvoir commercer librement avec les nations engagées dans une guerre, et d'y pouvoir pratiquer sans entrave l'importation comme l'exportation, sans leur reconnaître d'autres obligations que de s'y abstenir de l'introduction de la contrebande de guerre, et de refuser leur nom aux entreprises commerciales des parties militantes.

Les Hanséates apportèrent également un très-grand soin à l'abolition du droit de naufrage, qui disparut insensiblement devant des principes plus généreux, et à la multiplication ainsi qu'à l'entretien des signaux propres à préserver les navigateurs des dangers que leur fait courir la mer.

Nous ne reviendrons pas ici sur les progrès de forme plutôt que de fond que fit la législation maritime durant cette époque, puisque nous avons cru devoir épuiser déjà ce sujet à propos de la période précédente, et nous constaterons seulement que la nature particulière de ces progrès est due au rayonnement de plus en plus vif de la science, à l'influence de plus en plus décisive des savants sur la marche et dans les conseils de la Ligue, à l'établissement des universités de Rostock, Wittenberg et Greifswald, qui présidaient à l'éducation des jeunes Hanséates et dont les dépenses étaient assez vaillamment supportées par les divers membres de la Ligue.

Digitized by Google

La sécurité du continent n'importait pas moins que la sécurité des mers aux Hanséates et à leurs transports de marchandises, et semblait devoir beaucoup gagner à la nouvelle organisation politique et judiciaire introduite en Allemagne par Maximilien Ier. Mais le mal était de ceux qui ne peuvent être corrigés que par une civilisation progressive, et sur lesquels les lois les meilleures n'exercent qu'un bien faible empire; en effet, il se passa plus d'un demi-siècle encore, depuis la publication de la paix publique, avant que les désordres de toute espèce, le brigandage et les vols sur les grandes routes, ainsi que les aventures meurtrières des chevaliers errants n'eussent perdu de leur triste gravité, et même le commencement du dix-septième siècle vit encore un noble, du nom de Cuno de Hoffmann, payer de sa tête, dans la ville de Lubeck, les déprédations qu'il avait commises.

Le remède à ces calamités ne se présentait plus même aussi facilement qu'autrefois aux villes hanséatiques, qui avaient la plupart sensiblement perdu de leurs forces, et dont quelques-unes, autorisées jadis par l'empereur à poursuivre les brigands sur les territoires étrangers, n'osaient plus même faire usage d'un droit qui pouvait blesser des princes plus jaloux à présent et plus sûrs de leur autorité; il ne leur resta donc plus qu'à se promettre entre elles un appui réciproque, qu'à réclamer l'assistance de l'empereur et de la Chambre impériale, ou qu'à s'adresser aux seigneurs eux-mêmes, dont la protection n'était que trop souvent acquise aux malfaiteurs nobles qui séjournaient sur leurs terres.

Cette situation ne fit que s'empirer pendant les guerres de religion et la guerre de Trente ans, qui répandirent sur l'Allemagne des hordes de soldats licenciés vivant uniquement de rapines, et l'exemple statué par la ville de Lubeck

Digitized by Google

sur la personne de Cuno de Hoffmann à une époque où il ne peut même plus être question de la Ligue, témoigne assez pour la résistance et la parfaite acclimatation de ces mœurs barbares sur le sol germanique.

Cette période ne songea pas plus que les périodes antérieures à l'établissement de routes continentales, et si, par-ci par-là, au commencement de cette époque, et grâce à l'initiative non pas de la Ligue, mais bien de telle ou telle commune isolée, quelques nouveaux canaux furent construits ou quelques anciens réparés, bon nombre cependant de ces voies artificielles ne survécurent pas à la ruine générale qui s'accomplit vers la fin de la troisième phase au sein de la confédération.

Quant aux cours d'eau naturels et intérieurs, ils auraient été utilisés comme par le passé, si leur usage n'avait été plus ou moins restreint par des péages incessants.

L'introduction du régime postal, qui, comme nous savons déjà, se place au début de la présente période, ne rendit pas aux Hanséates des services bien appréciables tant qu'ils surent maintenir leur ancien mécanisme commercial, dont les comptoirs étaient le rouage essentiel, et ils n'en comprirent parfaitement la haute utilité qu'à partir du moment où le négoce prit une allure libre et indépendante, c'est-à-dire à partir de l'heure où la Ligue cessa d'exister.

Le régime monétaire des membres de la Ligue ne réalisa aucun progrès, et, loin de marcher vers l'unité du titre, tomba dans le plus inextricable désordre. C'est que, par suite des changements survenus, les princes émirent à présent, en quantité de plus en plus considérable, des monnaies de toute espèce, depuis la menue monnaie jusqu'au thaler, en altérant leur valeur et en les échangeant contre les monnaies urbaines qu'ils s'empressaient de refondre.

Digitized by Google

A eux s'appliquent donc, à juste titre, les sévères paroles prononcées récemment au sein de l'Institut par M. Wolowski, faisant le panégyrique de l'économiste Nicole Oresme :

« L'autorité, gardienne de la foi publique, fut appelée à constater et à déclarer la composition et le poids des espèces métalliques. Cette mesure de garantie ne tarda pas à devenir l'occasion et le prétexte des fraudes les plus honteuses. La foi, attachée à l'empreinte, fit naître la tentation d'en abuser; le prince, auquel la fabrication de la monnaie était dévolue, car il était présumé devoir veiller en père sur la richesse publique, se laissa persuader ou feignit de croire que la valeur de la monnaie venait de l'effigie, destinée simplement à en certifier l'intégrité. La monnaie, appelée à servir de régulateur aux conventions et de gage aux échanges, perdit le caractère essentiel de pureté et de fixité en subissant l'atteinte de la fraude [1]. »

Les communes hanséatiques, ainsi envahies de pièces altérées, recoururent sans doute aux prohibitions; mais ces mesures, outre qu'elles étaient la plupart du temps impuissantes, étaient même souvent dangereuses en raison de l'autorité acquise par les princes sur les villes allemandes; il arriva donc que plusieurs de ces dernières interrompirent de temps à autre, dès le commencement du seizième siècle, la fabrication des monnaies locales; l'inondation n'allait alors que mieux son train, et si, pour la modérer, elles reprenaient leurs opérations de monnayage suspendues, elles se retrouvaient bientôt dans l'embarras qu'elles voulaient précisément prévenir.

D'ailleurs, avec l'agrandissement du pouvoir des princes,

1. Voir aussi sur ce point le chapitre III tout entier de la section 2e du *Traité de la Monnaie*, par M. Michel Chevalier.

Digitized by Google

il devait forcément se produire dans les finances une situation inverse de celle qui les avait régies autrefois, et si jadis les villes de la Hanse avaient donné le ton et dicté la loi en fait de monnaie, c'était maintenant leur tour à se régler en cette matière sur les chefs d'État.

On agita vivement, vers la moitié du seizième siècle, la question du rapport entre les thalers seigneuriaux et les schellings lubeckois, qui étaient fabriqués non-seulement à Lubeck, mais encore à Wismar, à Hambourg et à Lunebourg; on se plaignit de ce que, par suite de l'exportation de l'argent pour la Russie notamment, ce métal augmentait considérablement de valeur, de ce que les mauvaises monnaies, frappées dans la haute Saxe, prenaient dans les villes maritimes de la Hanse la place qu'y avaient autrefois occupée les lingots d'argent importés par les cités de cette province en échange des achats qu'elles y venaient faire, et de ce qu'en général le nombre et le cours des thalers allaient en augmentant tous les jours.

Les plaintes se renouvelèrent au commencement du dix-septième siècle, et portèrent sur le billonnage, sur l'exportation et la refonte des bonnes monnaies; enfin, il ne resta aux villes alliées qu'à prendre un parti extrême et à se faire elles-mêmes faux-monnayeurs dans une certaine mesure.

La guerre de Trente ans mit le comble au désordre, et si, pour y remédier, la ville de Hambourg imagina en 1619 sa banque des dépôts, qui jusqu'à nos jours a donné de si magnifiques résultats, on ne peut pas dire cependant que le moindre mérite revienne du chef de cette création à la Ligue, qui ne participa également pour rien aux règlements sur les assurances et les lettres de change, admis pour la première fois maintenant par certaines communes hanséatiques, qui ne fit pas davantage pour l'uniformité des poids et mesures, et qui ne put même pas préserver sa seule œuvre

Digitized by Google

collective sur le droit maritime, des modifications introduites par diverses cités pour l'approprier aux besoins locaux.

Nous avons suffisamment détaillé, dans les divers chapitres de cet ouvrage, les mesures prises par la Hanse dans l'intérêt du monopole et de la domination hanséatiques, en faveur du maintien des comptoirs, en haine de la participation des étrangers aux priviléges communs et aux opérations commerciales des Hanséates, mesures qui furent renouvelées durant cette période, et qui vinrent échouer en grande partie contre leur transgression, tant de la part des particuliers que même de la part de villes tout entières, que l'on vit à de certaines époques déserter traîtreusement la cause de la Ligue.

Jusqu'au commencement de notre période présente, les Hanséates avaient voué à l'exécration les commerçants de la haute Allemagne, notamment une compagnie dite *des Fugger*, qui poursuivait des tendances mercantiles non moins exclusives que les leurs, et ils avaient même enjoint à ces rivaux de retirer leurs marchandises et leurs biens des villes de la Ligue; mais comme de semblables dispositions ne tardèrent pas à tourner contre les Hanséates eux-mêmes, un rapprochement insensible eut lieu, qui finit par devenir très-intime et par engendrer des conséquences de la nature de celles que nous avons signalées à l'occasion de l'Espagne.

A mesure que l'on voyait crouler le monopole colossal de la Ligue, on voyait s'élever un monopole au petit pied, revendiqué par des membres épars de la Hanse en dissolution, comme un mesquin équivalent des avantages que leur avait valus autrefois une puissante communauté d'intérêts. Ce monopole individuel s'exerçait au préjudice d'anciens alliés avec lesquels n'existaient plus que des rapports refroidis,

Digitized by Google

et s'imposait surtout aux villes continentales dans l'intérêt des villes maritimes, ou aux villes situées sur le trajet supérieur d'un cours d'eau navigable dans l'intérêt des villes, qui étaient placées plus bas, sans que les opprimés pussent espérer quelque adoucissement d'une autorité fédérale presque éteinte ou d'une procédure aussi interminable que celle des tribunaux de l'Empire.

A côté de ces vues rétrécies, on est heureux cependant de reconnaître que plusieurs communes arborèrent plus hardiment, à partir de la décadence de la Ligue, le drapeau de la liberté commerciale, et que la ville de Hambourg surtout, bien que s'opiniâtrant à certains égards dans d'anciens errements, adopta des procédés plus larges et plus généreux, auxquels elle dut aussi sa longévité et sa fortune ultérieure.

La dissolution de la Ligue par la perte des priviléges exclusifs qui en formaient l'essence, enleva toute portée et toute raison d'être à l'ensemble des dispositions, dont se composait ce qu'on peut nommer l'acte de navigation hanséatique.

Tant que le commerce des Hanséates avait conservé l'importance qu'il tenait du monopole, la construction des navires était une industrie assez considérable pour que la Ligue cherchât à en retirer elle-même tous les profits possibles; mais, quand le monopole disparut, les chantiers perdirent leur animation aussi bien que le commerce la sienne, et les Hanséates recoururent, pour leurs modestes chargements, aux vaisseaux étrangers, d'autant plus que ces chargements provenaient de sources non plus accessibles à eux seuls, mais bien à tous les spéculateurs.

Dans cette période se placent encore diverses dispositions générales relatives au contrôle à exercer sur la qualité des marchandises, aux contrats usuraires et à la vente des cé-

Digitized by Google

réales, dont l'exportation fut interdite en temps de disette, bien que les efforts de quelques cités notables, parmi lesquelles figurait Hambourg, semblent avoir réagi contre cette sévérité, et avaient tendu seulement à faire des communes urbaines le centre du commerce de grains qui s'agitait dans les campagnes environnantes, sans qu'on dût leur enlever le droit d'exporter leur superflu.

Pour relever un crédit et une confiance qu'ébranlaient les désastres particuliers marchant à la suite de la conflagration générale, on renouvela d'anciennes mesures contre les serviteurs et apprentis infidèles, auxquels on appliqua même en 1549, selon les cas, les peines de l'exil ou de l'emprisonnement, ou les peines corporelles, et après des discussions qui durèrent plusieurs lustres, et qui provinrent de la variété des législations spéciales, on convint aussi en 1620, d'un règlement uniforme sur les banqueroutes, emprunté pour partie à des dispositions des années 1442, 1447, 1470, 1507 et 1547, mais faisant mieux que celles-ci la part des faillites non dolosives, tout en usant de la dernière sévérité et statuant même la peine de mort contre les banqueroutiers frauduleux.

Il existe enfin diverses prescriptions générales dirigées contre l'insurrection des apprentis de corporations dans l'intérieur des villes, contre leur alliance avec les ennemis des communes urbaines, contre leurs travaux dans les campagnes, contre l'usurpation par les maîtrises et jurandes du droit de confectionner des règlements à côté de ceux qui provenaient des autorités municipales; mais il n'existe aucune réglementation hanséatique de l'organisation intérieure, des attributions et des prérogatives de ces corps de métiers, vu que d'après l'esprit du temps ce travail revenait tout entier aux magistrats de l'endroit.

Et cependant, quelque restreinte que fût l'influence de la

Digitized by Google

Ligue sur les destinées des corporations, ne perdons pas de vue l'intime liaison qui les enchaîna au commerce hanséatique, dont l'activité et la prospérité reposèrent en partie au moins sur la leur propre.

Entourée de toutes ces précautions, la Ligue réussit à traverser encore la première moitié de la troisième période sans trop sacrifier son ancien système commercial; mais à partir de la seconde moitié, le souffle moderne lui enleva d'un coup ses richesses, son monopole, son commerce d'intermédiaire et diverses branches d'industrie nationale, telles que les pêches et les constructions navales qui se rattachaient à ce commerce.

Les villes ne se livrèrent plus guère qu'à la transformation de quelques produits bruts, sans pouvoir concourir avec les manufactures occidentales, et en subissant les effets désastreux du manque croissant de capitaux, du régime étroit des corporations, qui paralysait toute concurrence et tout progrès, de cette guerre subversive de Trente ans, et de la dissolution de la Hanse, qui réagissait en mal sur toutes les directions de leur activité.

Quelques-unes d'entre elles s'élevèrent cependant encore à une grande prospérité, mais elles la durent soit à leur vitalité propre et à leur alliance avec l'esprit moderne, soit à la protection toute spéciale de leurs princes et non à l'influence de la confédération, qui, loin de pouvoir à cette époque favoriser encore l'essor de ses membres, ne sut pas même préserver sa propre existence d'une ruine irrémédiable.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

CONSTITUTION ET DISSOLUTION DE LA LIGUE.

La constitution de la Ligue n'éprouva aucune forte secousse durant cette dernière période, et continua simplement à marcher dans les voies qu'elle s'était précédemment frayées; les seules modifications qu'elle subit fixèrent quelques points incertains, substituèrent par des mots creux l'ordre et l'unité à l'anarchie et à l'arbitraire, et ne portèrent en réalité que sur la forme, pour laquelle les Hanséates trouvèrent chez leurs contemporains des modèles suffisants.

Mais quelque pompeuse, quelque ciselée que pût être la forme nouvelle, elle devait conduire moins loin les hommes à qui elle s'adressait, qu'une forme plus abrupte mais un esprit plus vigoureux, plus mâle, plus confiant en ses ressources n'avait conduit leurs ancêtres.

Autrefois, l'imminence des dangers, le besoin pressant d'appui et de secours avaient rendu à l'union et à l'unité un hommage plus réel, leur avait prêté plus d'actualité et de vie que les déclarations les plus expresses, les plus élégantes, les plus nombreuses d'assemblées se concertant paisiblement dans la salle de leurs délibérations.

Ajoutons aussi que les anciennes alliances, ainsi que le but par elles poursuivies, étaient puissamment favorisées par

Digitized by Google

les circonstances environnantes et notamment par la puissance peu redoutable encore des princes.

Cette puissance était devenue au contraire des plus menaçantes avec le temps, et d'un autre côté la jalousie et l'égoïsme avaient partout semé la discorde et ramenaient volontiers les souvenirs vers un passé déjà lointain comme vers un âge d'or qui aurait été, ainsi le voulait une imagination par trop riante cependant, pur de tout nuage et de toute mésintelligence.

C'est ainsi que les villes maritimes se virent à présent presque constamment délaissées dans leurs conflits et leurs entreprises par les villes continentales, qui à leur tour adressaient aux premières des reproches fondés sur la même cause et se montraient d'autant moins disposées à des sacrifices, que leur commerce extérieur par voie de mer baissait sensiblement, et que les factoreries n'offraient plus pour elles qu'un intérêt secondaire.

Si des vues personnelles s'étaient également déjà produites autrefois, au moins ne trouvaient-elles pas encore alors comme plus tard un puissant soutien dans l'empereur ou dans des institutions telles que les tribunaux et les divisions régionales de l'Empire, auxquelles tout membre opiniâtre ou mécontent de la Ligue allait demander appui ou protection, quand il ne préférait pas s'adresser même à son seigneur territorial.

Ces divers recours assuraient l'impunité aux rebelles, les mettaient à l'abri de l'excommunication hanséatique ou même les en relevaient, comme l'exemple de la ville de Brême ne nous en a fourni qu'une preuve trop évidente.

Comment, d'ailleurs, conserver encore l'espoir de sauver la Ligue, lorsque ce remède jadis souverain de l'excommunication eut lui-même perdu insensiblement tout son prestige, c'est-à-dire tout son pouvoir terrifiant, en même temps

Digitized by Google

que la Ligue était dépouillée de la plupart de ses avantages; lorsque plusieurs communes tombaient dans un abaissement qui leur eût même rendu impossible l'usage des prérogatives commerciales; lorsqu'il y avait désormais moyen d'éluder la contrainte des comptoirs, et qu'il y avait même avantage à les circonvenir, et lorsque enfin la concurrence étrangère délogeait partout le régime hanséatique.

L'impuissance de cette peine, qui était la peine capitale, une fois reconnue, que valaient les peines secondaires qui n'étaient exécutoires qu'à condition que l'excommunication ne fût pas une chimère? que valait une constitution dont les articles restaient dépourvus de toute sanction sérieuse?

Il nous reste à montrer comment tant de vices réunis ont fini par porter en terre cette constitution malgré et avec ses habits d'apparat.

Quant au but de la Ligue, il était resté invariablement le même, et, comme par le passé, les nombreux pactes fédéraux de cette période continuent à se porter les champions des libertés urbaines et commerciales.

Il va sans dire cependant que, depuis la proclamation de la paix publique, la clause par laquelle les villes se promettaient des secours réciproques à l'encontre soit de leurs princes, soit de tout autre agresseur, était entourée de toute espèce de cautèles, et que les villes ne s'engageaient à intervenir qu'au cas où une des leurs, tout en se tenant sur la défensive, aurait été attaquée par des perturbateurs notoires de l'ordre et où les autorités régionales seraient restées sourdes à son appel.

Mais il n'était pas moins vrai que, malgré toute cette circonspection commandée par la prudence, les villes hanséatiques, auxquelles était restée quelque vigueur, préféraient à la justice de l'Empire la justice plus prompte qu'elles pouvaient se rendre elles-mêmes, sauf à colorer

Digitized by Google

cette transgression de la paix de prétextes plus ou moins plausibles; et si la tranquillité publique ne fut pas plus souvent troublée, cela tient moins à la soumission volontaire ou forcée des communes aux lois impériales qu'à leur impuissance individuelle ou même collective.

Plusieurs dispositions commencent à figurer à présent dans les pactes d'alliance qui n'y avaient pas encore paru jusqu'alors ou n'y avaient obtenu qu'une mention rapide, et auxquelles cette place d'honneur était destinée à donner plus de relief que ne leur en avaient donné peut-être d'anciens statuts.

C'est ainsi qu'il y fut convenu de n'admettre à aucun emploi dans aucune ville de la confédération les ouvriers d'une localité hanséatique qui aurait fait cause commune avec l'ennemi, de fréquenter plus régulièrement les assemblées générales et particulières qui sans doute n'étaient que trop négligées, de ne pas établir de solidarité entre les habitants d'une même ville pour les dettes contractées par l'un d'eux et de n'admettre de nouveaux postulants dans l'association que du consentement unanime de tous les membres qui la composaient.

Les villes alliées s'engageaient aussi à se soumettre, pour toutes les contestations qui pourraient naître dans leur sein, à la sentence soit des amis les plus intimes, soit des amis les plus voisins, soit du congrès hanséatique; et cependant le règlement de 1579 sur ces décisions arbitrales ne fut pas universellement adopté, et l'abstention de plusieurs villes importantes continua à affaiblir la Ligue et à en compromettre l'indépendance.

Elles s'engagèrent de plus à exercer sur les vagabonds, mendiants et gens suspects une surveillance sévère, à ne pas tolérer chez elles des fauteurs de désordre ou des personnes accusées de quelque grand crime, et même à faire

Digitized by Google

l'extradition de ces dernières aux communes qui les réclameraient.

Il est des pactes qui, plus explicites que d'habitude, ne donnent pas d'autre raison à leur existence que la conservation des comptoirs et du monopole, lesquels étaient effectivement on ne peut plus menacés.

Les confédérations des années 1579 et 1600 eurent la pensée louable de vouloir établir dans chaque quartier une caisse de secours pour les communes nécessiteuses, qui serait alimentée par des subsides en argent à fournir par les alliés, indépendamment des cotisations ou charges ordinaires; mais rien ne prouve que ce projet a été mis à exécution.

Cette même confédération de 1579 sanctionna expressément un usage depuis longtemps établi, qui reconnaissait à la ville de Lubeck le droit d'apprécier, de concert avec les autres villes vendes, l'opportunité d'une réunion générale; et elle arrêta en outre que la décision prise serait communiquée aux chefs-lieux des quartiers, pour que ceux-ci pussent adresser à la ville de Lubeck les observations qu'ils désiraient voir figurer dans les lettres de convocation.

La confédération de 1604 se contenta de diètes triennales qui auraient lieu pendant l'été, sur la convocation à faire par les villes vendes, quatre mois avant leur ouverture.

On tomba aussi d'accord que non-seulement les résolutions prises à l'unanimité, mais encore celles prises à une grande majorité, obtiendraient désormais force exécutoire en tant qu'elles auraient trait aux comptoirs, aux priviléges hanséatiques et au commerce auquel ils servaient de fondement.

On restreignit également l'autonomie des corporations en retirant aux chefs, avec leur pouvoir disciplinaire sur les

Digitized by Google

apprentis, le droit d'établir, de concert avec des corporations appartenant à différentes villes hanséatiques, des statuts secondaires qui n'auraient pas l'approbation des autorités municipales.

Mais la plupart de ces dispositions ayant été prises seulement *ad referendum*, ou en dehors du concours de telle ville notable ou même de tel groupe de villes, rencontraient pour leur exécution des résistances nombreuses, fondées soit sur l'intérêt opposé des récalcitrants, soit sur la ruine des comptoirs et l'indifférence qui en résultait à l'égard de la peine de l'excommunication, soit aussi sur la dépendance dans laquelle diverses communes hanséatiques étaient tombées vis-à-vis de leurs princes territoriaux, et qui les empêchait de partager les destinées et les obligations communes, et c'est tout au plus si l'on peut citer le pacte de 1557 comme ayant reçu une consécration à peu près universelle.

Il fallut que les engagements les plus solennels eussent beaucoup perdu de leur sainteté, et les sceaux apposés sur les pactes, une grande partie de leur force obligatoire ; il fallut que le néant des moyens coercitifs dont disposait la Hanse se fît bien vivement sentir, pour qu'un jour, c'était en 1600, on pût proposer aux villes hanséatiques de se lier par serment et par l'invocation de peines divines en cas de parjure, et pour que probablement la crainte seule de dévoiler l'impuissance de la Ligue à tous les yeux fît repousser cette combinaison.

A mesure que la Ligue perdait pour ses membres l'utilité qu'elle leur avait autrefois offerte, ceux-ci cherchèrent dans des alliances subsidiaires, fondées sur une plus grande similitude d'intérêts, de dangers, d'espérances et de moyens, un supplément à l'appui inefficace qui leur venait de la grande association.

C'est que, tandis que la Confédération hanséatique four-

Digitized by Google

nissait tout au plus, et en les dispensant encore avec avarice, des subsides en argent à ceux des alliés qui se trouvaient dans une position critique, les alliances plus étroites assuraient à leurs membres des secours plus étendus, plus certains, et notamment des secours en nature.

Parmi ces dernières brillent d'un éclat particulièrement vif celles qui unissaient les villes saxonnes et les villes vendes, et on peut dire que la Ligue, en se dissolvant, s'est décomposée en une infinité de ligues secondaires.

Les diètes continuèrent, comme par le passé, à être investies de l'autorité suprême en toutes choses; et bien que certains pactes fédéraux, comme par exemple celui de 1604, eussent placé entre deux diètes consécutives un délai plus ou moins considérable, ce délai normal ne pouvait prévaloir contre des circonstances imprévues, lesquelles justifiaient toujours suffisamment une nouvelle convocation.

D'un autre côté cependant, on peut remarquer que, vers le déclin de la Ligue, ces assemblées, de plus en plus insignifiantes, perdent aussi de plus en plus en fréquence.

La ville de Lubeck était devenue, dans les derniers temps, le siége presque exclusif de tous les congrès, et elle devait cet avantage à sa qualité incontestée, et déjà si rare, de ville impériale, à l'initiation plus complète de son administration locale aux affaires hanséatiques, et aux documents importants qui se trouvaient en sa possession.

Rien de nouveau ne se passa pour le droit de fixer une nouvelle réunion; ce droit resta aux diètes elles-mêmes ou à la commission des villes vendes, et quant au soin d'adresser les lettres de convocation, la ville de Lubeck en demeura, comme autrefois, exclusivement chargée.

Cependant, comme les peines établies contre les membres défaillants, bien que renouvelées et même aggravées, avaient, ainsi que le serment de purgation, perdu toute espèce de

Digitized by Google

force, le nombre des villes représentées aux diètes hanséatiques alla sans cesse en diminuant; et c'est tout au plus si, à la fin du seizième siècle, on en pouvait compter encore une dizaine, comme formant à elles seules l'assemblée générale de la Ligue.

Déjà, dès l'année 1540, diverses communes peu importantes, quoique membres intégrants de la Hanse, s'étaient violemment récriées contre cette obligation onéreuse, d'envoyer des mandataires à des congrès si peu significatifs; et elles étaient parvenues à obtenir, en 1549, que désormais deux villes pourraient remettre leurs pleins pouvoirs à une troisième.

Un statut de 1556 détermina le nombre de communes, qui, de chacun des différents cercles, auraient à faire acte de présence dans les diètes; et plus tard même, en 1576 et 1579, de nouvelles dispositions qu'inspirèrent les catastrophes traversées dans les derniers temps par les municipalités, vinrent relever de leur fardeau celles de ces dernières, sur lesquelles avait pesé la charge permanente des envois de députés, en établissant seulement entre elles une obligation alternative.

Bref, les choses allèrent si loin, que bientôt les villes les plus importantes, les chefs-lieux de quartiers, des quartiers tout entiers firent défaut, laissant ainsi sans récompense, sans résultat, le bon vouloir des comparants.

Cependant, la crainte des brigands et des mauvaises rencontres ne pouvait plus être invoquée aussi facilement qu'autrefois par les absents qui, en revanche, se rejetaient maintenant de préférence sur les guerres entre puissances voisines, ou sur les dissensions provoquées par la réforme religieuse, sans oser avouer la cause véritable de leur abstention, cause qu'il faut bien plutôt chercher dans le chiffre de plus en plus considérable des dépenses nécessitées par

Digitized by Google

les ambassades, ou dans l'appréhension d'un ordre du jour désavantageux, ou dans la conscience de l'inefficacité de ces délibérations communes.

Pour ce qui est de la qualité même ou profession des divers députés, nous apprenons par plusieurs statuts que cette époque, d'accord avec la précédente, tenait à ce que certains membres de la légation fussent pris dans les cadres des administrations locales ; les commerçants disparurent insensiblement des diètes, pour y faire place aux docteurs, qui avaient fini par envahir également les fonctions municipales, et par introduire ces formes plus correctes, dont l'élégance servait comme de replâtrage à un édifice vermoulu.

Les faits qui pendant la dernière période s'étaient produits au sein de l'ordre Teutonique, avaient, avant même la Réforme, brisé tous les rapports existant autrefois entre cet État et la ligue Hanséatique, et privé cette dernière d'un protectorat que la Pologne semble avoir exercé à son tour sans un bien plus grand profit pour les Hanséates.

Si quelques documents de cette époque font rentrer encore la Prusse et la Livonie dans le rayon de la Hanse, ils ne font en vérité qu'obéir à une ancienne habitude, car déjà les députés de l'Ordre n'étaient plus traités dans les diètes hanséatiques, quand ils y paraissaient à l'occasion, que comme les représentants de puissances étrangères, quoique toujours amies.

Les comptoirs n'envoyaient plus qu'assez rarement des députés aux congrès de la Ligue, malgré les statuts qui leur en faisaient encore un devoir durant cette troisième période ; c'est que les dépenses occasionnées par des voyages d'aussi longue haleine pesaient lourdement maintenant sur le budget de ces établissements commerciaux aux abois ; et si tout de même ceux-ci se résignaient à obéir aux règlements, ils ne

Digitized by Google

confiaient plus guère ces sortes de missions qu'à leurs employés subalternes, tels que leurs secrétaires, qui, la plupart du temps, n'étaient même chargés que de solliciter des secours.

Depuis que, vers le milieu du seizième siècle, la Ligue eut commencé à se donner à elle-même des syndics, la ville de Lubeck céda la présidence des congrès à ces hauts fonctionnaires, dont la mission consistait, en outre, à préparer et réunir les matières qui devaient faire l'objet des délibérations; à entretenir une correspondance suivie avec les villes les plus importantes; à faire partie des ambassades de la Hanse; à élaborer de nouveaux projets de règlements; à coordonner les anciens statuts; à les dégager de leurs contradictions, et à les soumettre ainsi épurés aux diètes; à surveiller l'exécution des décrets; à servir d'avoués à la confédération dans ses procès; à rédiger les mémoires nécessaires; à assister tout le monde de leurs conseils éclairés.

Cet emploi qui fut successivement rempli par les docteurs Sudermann, Domann et Steinwich, et qui était loin d'être un rouage inutile dans le mécanisme général, rendit, grâce au dévouement et aux aptitudes de ses titulaires, de signalés services à la Ligue jusqu'en 1621, époque à partir de laquelle la difficulté de trouver des hommes capables et disposés soit à subir, comme leurs devanciers, l'ingratitude de leurs compatriotes, soit à se soumettre aux exigences de cette charge, parmi lesquelles figurait l'obligation de résider à Lubeck, fit prendre aux Hanséates la résolution de choisir désormais leurs syndics parmi les membres de la régence de Lubeck, sans que ce cumul leur inspirât des craintes pour les intérêts généraux qui ne pouvaient être compromis plus qu'ils ne l'étaient déjà.

S'il est douloureux de voir que, malgré la gravité de la situation et la multiplicité des périls, les discussions futiles

Digitized by Google

sur la préséance ne tarissaient pas et devenaient même de plus en plus acrimonieuses, d'un autre côté, cependant, on remarque aussi avec plaisir qu'aux meilleures époques du seizième siècle, tous les sujets de discussions, au lieu d'aller directement en assemblée générale, passaient au préalable par des commissions spéciales qui préparaient et facilitaient considérablement le travail commun.

Le cérémonial qui présidait à la réception des députés ne souffrit que les changements qu'y introduisit la lassitude de Lubeck; et il est plaisant, ou plutôt révoltant, de voir les députés de la province se plaindre à leurs mandants de ce que la capitale a négligé de leur offrir les rafraîchissements qui succédaient d'habitude à la fatigue des séances.

Qu'attendre encore de tels représentants?

Les décisions, ainsi le voulaient des pactes fédéraux de cette période, étaient prises à la majorité des voix pour ce qui regardait les comptoirs, les priviléges hanséatiques et les relations commerciales; mais ce progrès, purement de forme, changeait-il quelque chose au désordre antérieur? et si quelque ville importante voulait résister au vœu du grand nombre, quel moyen de la contraindre surtout à présent? et comme l'unanimité était exigée dans tous les autres cas, pense-t-on que cette condition dût souvent se réaliser?

Tout au contraire, l'habitude de prendre une proposition *ad referendum* pénétra de plus en plus dans la pratique, et à la fin on ne vit même plus, comme par le passé, les villes maritimes importantes agir avec un louable ensemble, poursuivre à elles seules la réalisation d'un projet notable, ou forcer même les autres villes à y concourir.

Les résolutions prises dans le courant d'une diète étaient, à sa clôture, réunies en un recez dont la divulgation, pour autant qu'il pouvait contenir des mesures hostiles à des

Digitized by Google

princes, parut assez dangereuse pour qu'on y rendît les mentions aussi laconiques que possible, de telle façon, qu'à côté des procès-verbaux officiels, les divers députés présents rédigeaient pour leurs commettants des procès-verbaux plus explicites, en lettres connues d'eux seuls, à moins qu'ils ne se bornassent à des communications et explications verbales.

La tâche de réunir et publier les recez et règlements de la Ligue, et d'écrire sa glorieuse histoire, qui pouvait être considérée effectivement comme à peu près close dans le domaine des faits, fut à diverses reprises recommandée aux soins des syndics hanséatiques, qui par suite de la multiplicité de leurs travaux et de la difficulté de l'entreprise, résultant surtout de l'ancienneté et des contradictions de plusieurs documents, se trouvèrent empêchés d'accomplir, même en partie, une œuvre de cette utilité.

Le rang de chef de la Ligue avec tous les droits et devoirs attachés à ce titre, ne fut que plus facilement maintenu par la ville de Lubeck au milieu de l'affaiblissement général de la confédération, et les six villes vendes de Hambourg, Lubeck, Stralsund, Rostock, Wismar et Lunebourg, continuèrent à constituer cette commission étroite, dont nous avons déjà parlé ailleurs, et à en exercer les attributions telles qu'elles avaient été fixées par la tradition et les règlements.

Que la ville de Lubeck ait à plusieurs reprises, avec plus ou moins de sincérité, offert sa démission, guidée sans doute par la pensée que cette menace ramènerait peut-être l'harmonie et la bonne volonté au sein de l'association, il n'en est pas moins vrai que jusqu'au bout elle demeura investie de la direction de la Ligue, c'est-à-dire d'un honneur qui pouvait bien être sans avantage pour elle dans les derniers temps, et qui lui ravissait même ses propres fonctionnaires municipaux.

Digitized by Google

Plusieurs villes vendes ayant été plus ou moins asservies durant la guerre de trente ans, le comité intime, dont elles faisaient partie, marcha rapidement à sa dissolution, tandis que les divisions de la Ligue en plusieurs cercles et les chefs-lieux placés à la tête de ces derniers conservèrent leur autorité entière, en subissant seulement les modifications nominales qui s'opérèrent avec le temps.

C'est ainsi qu'à partir de la moitié du seizième siècle la distribution du territoire hanséatique en quatre zones ou quartiers avec les villes de Lubeck, Cologne, Brunswick et Dantzig pour chefs-lieux, commença à acquérir une notoriété parfaite, et ces quatre cités une importance telle, qu'au dix-septième siècle on ne voit plus guère figurer qu'elles seules dans les congrès de la Ligue, assistées tout au plus encore par la ville de Brême ou celles des villes vendes qui avaient conservé quelque force et quelque indépendance.

Les assemblées particulières des villes de tel ou tel cercle se maintinrent en usage à côté des assemblées générales, et continuèrent, dans des séances qui tantôt précédaient, tantôt suivaient ces dernières, à s'occuper et des intérêts communs et de leurs intérêts spéciaux.

Le pouvoir exécutif de la Ligue étant tombé dans la même déconsidération que ses autres pouvoirs, elle pouvait encore sans doute pour sa propre satisfaction décréter pompeusement les anciennes peines contre les infracteurs de ses règlements; mais depuis que l'excommunication majeure avait perdu son effet intimidant, il y avait loin entre la prononciation et l'application d'une peine, surtout quand il s'agissait de communes entières contre lesquelles on hésitait maintenant à agir, par cette raison si caractéristique, que la sévérité déployée pourrait détacher d'autres membres chancelants de la confédération.

Digitized by Google

Que si les délinquants étaient de simples individus, la rigueur des lois ne pouvait encore guère les atteindre qu'au cas où les communes auxquelles ils appartenaient, stimulées déjà par la perspective de conserver pour elles-mêmes, aux termes d'un statut, la moitié de l'amende dont elles opéreraient le recouvrement pour le compte de l'association, n'étaient pas hostiles, au contraire, à la mesure dont la violation réclamait une pénalité.

De même les factoreries ne surent faire respecter leurs statuts et punir les infractions, que tant que ces statuts furent généralement observés et tant qu'elles conservèrent leur éclat et leur puissance. Or, en perdant toute autorité répressive, la Hanse et ses comptoirs durent voir tarir une des sources importantes de leurs revenus qui provenait de la perception des amendes.

Quant au Pfundzoll, cet impôt, sur lequel les villes étaient loin de se mettre à présent aussi facilement d'accord qu'autrefois, commence à s'effacer complétement des recettes, et le Schossgeld, partageant les destinées des comptoirs, languit et disparut avec eux.

Ces établissements commerciaux, qui aux temps de leur splendeur avaient pourvu aux dépenses les plus considérables de la Ligue, et notamment aux frais de ses ambassades, en étaient réduits maintenant à mendier eux-mêmes des secours, ne rendaient plus que très-imparfaitement leurs comptes et étaient livrés au gaspillage, à l'exploitation de leurs préposés.

Certes il eût été difficile à tout corps constitué de marcher avec de pareilles ressources, et il arriva naturellement que pour être à court des sommes les plus chétives, la Hanse dut se résigner aux sacrifices les plus sensibles.

Encore si, comme autrefois de temps à autre, des villes importantes avaient consenti à faire à la confédération des

Digitized by Google

avances dont les autres membres auraient eu à la couvrir plus tard! Mais au milieu de la dissolution et de la débandade universelles, ces avances, les capitalistes ne le comprenaient que trop bien, auraient été plus que jamais compromises.

On songea alors, plus qu'on ne l'avait fait auparavant, aux secours que pourraient procurer les contributions, dont l'importance était chaque fois arrêtée par les diètes hanséatiques, et une matricule admise en 1540 servit à cet égard de point de départ, même pour les temps postérieurs où elle subit cependant diverses modifications.

Malheureusement la ville de Lubeck, qui était le trésorier de la Ligue et qui, il faut lui rendre cette justice, ne faillit jamais à ses obligations pécuniaires, n'eut pas à se louer de la plupart des contribuables dont elle dénonça aussi la négligence ou le mauvais vouloir avec la plus grande amertume dans toutes les diètes hanséatiques.

De tous côtés en effet pleuvaient les demandes en réduction, et si on y faisait droit, il ne fallait pas songer cependant à faire peser les conséquences de ces concessions sur les communes plus solvables du même quartier, malgré les besoins de la Ligue qui allaient plutôt en augmentant qu'en diminuant.

D'autres villes se retranchaient derrière leur misère pour refuser tout contingent; d'autres encore demandaient des délais et payaient des à-compte minimes pour n'être pas au moins complétement exclues de la Ligue au cas où celle-ci, par un événement fortuit, reviendrait à meilleure fortune.

Ces résistances réagirent défavorablement sur les villes plus opulentes qui voyaient avec déplaisir cette inégalité, et qui elles-mêmes étaient loin d'être parfaitement d'accord entre elles sur les sacrifices à faire, pour la raison que si les villes maritimes avaient intérêt à subventionner les comp-

Digitized by Google

toirs et à expédier des ambassades aux puissances étrangères et lointaines, cet intérêt n'existait pas au même degré pour les villes continentales.

Aussi était-il bien plus facile de prescrire et exiger le double, le triple, le décuple de la contribution, que de l'obtenir au simple, et arriva-t-on vers la fin du seizième siècle et le commencement du dix-septième, à se concerter avec les membres les moins considérables de la Ligue sur une cotisation insignifiante qu'ils auraient à verser invariablement tous les ans, tandis qu'il ne resta que quatorze communes disposées à voir augmenter leur quote-part annuelle selon les nécessités du moment.

Mais les Annuistes mêmes, c'était le nom qu'on donna aux contribuables les moins fortunés, remplirent mal leurs obligations, et ce furent les avances de quelques villes plus aisées, telles que Hambourg et Lubeck, qui subvinrent seules aux besoins courants. Toutes ces avances, tous ces retards et toutes les réclamations réciproques nécessitèrent un règlement de compte définitif qui fut arrêté en 1609, et à l'occasion duquel il fut résolu que l'on ferait masse et des contributions arriérées et des contributions à échoir, que ce capital serait placé à intérêt, et que les intérêts serviraient à solder les fonctionnaires de la Ligue.

Cependant, à en juger d'après les plaintes des syndics, consuls et autres agents hanséatiques, les résolutions prises n'obtinrent qu'une exécution très-imparfaite, et il en fut de même de divers autres projets qui vers la même époque furent mis en avant pour retirer la Ligue de sa profonde misère.

Sa situation désespérée apparaît clairement dans les comptes généraux et particuliers qui furent dressés en 1628 et 1668, et où il n'est plus même fait mention des anciens Annuistes.

Digitized by Google

Ils nous apprennent en outre que les villes de Cologne, Rostock, Wismar, Greifswald et Stettin, figurant au nombre des quatorze communes qui s'étaient soumises à toutes les éventualités, n'avaient en rien participé aux dépenses communes de 1628 à 1668, que les autres y avaient plus ou moins concouru, que la ville de Lubeck toute seule avait acquitté intégralement ses contributions annuelles et restait même créancière d'une somme de 58,000 thalers par elle avancée à la Ligue, mais au remboursement de laquelle les autres alliés se refusaient pour les raisons les plus futiles.

Comme à partir de cette époque la Ligue proprement dite ne peut plus être considérée comme existante, il n'y a pas lieu non plus de poursuivre plus loin son administration financière.

A mesure que la Hanse approche de sa fin, on voit ses membres s'en détacher un à un, et ce dépouillement successif est d'autant plus facile à constater à présent, qu'il existe de la seconde moitié du seizième siècle et du commencement du dix-septième, des listes officielles dressées par la confédération elle-même, qui, malgré l'intérêt qu'elle avait à entretenir l'incertitude sur sa composition, et à céler sa faiblesse croissante, n'était plus à même cependant de résister aux exigences et à la curiosité des souverains, et qui, forcée d'exposer sa situation vraie à des étrangers, n'éprouvait plus aucun scrupule à la relater également dans les règlements destinés aux comptoirs, heureuse encore si par une divulgation aussi complète de son secret, elle avait pu au moins sauver une portion de ses priviléges!

Les statuts qui en 1554 furent donnés au comptoir de Londres, mentionnent comme membres effectifs de la Ligue les villes dont les noms suivent : Lubeck, Hambourg, Rostock, Wismar, Stralsund, Lunebourg, Stettin, Anclam, Golnow, Greifswald, Colberg, Stargard, Stolpe, Rugenwald,

Digitized by Google

Culm, Thorn, Elbing, Dantzig, Koenigsberg, Braunsberg, Riga, Dorpat, Revel, Magdebourg, Brunswick, Goslar, Eimbeck, Goettingue, Hildesheim, Hanovre, Buxtehude, Stade, Brême, Hameln, Minden, Munster, Osnabruck, Dortmund, Soest, Hervorden, Paderborn, Lemgo, Bielefeld, Lippe, Coesfeld, Cologne, Vesel, Duisbourg, Emmerick, Warbourg, Unna, Ham, Nimègue, Zutphen, Roermunde, Arnheim, Venloo, Harderwyk, Deventer, Zwoll, Campen, Groeningue, Stavern et Bolsward.

Une matricule de contributions, dressée en 1564, n'en comprend plus que 62, en ajoutant la ville d'Ueltzen à la liste précédente, dont elle retranche cependant les villes de Cœsfeld, de Stolpe et de Rugenwald.

Les statuts du comptoir d'Anvers de 1572, en énumèrent 64, parmi lesquelles ne figurent ni Dorpat, ni Paderborn, ni Warbourg, mais bien Ueltzen, et deux villes du nom de Duisbourg.

L'ambassade hanséatique, qui en 1603 sollicita auprès du czar Boris Godunow le rétablissement de l'ancien comptoir, présenta à ce prince une liste des 58 villes suivantes :

Lubeck, Brême, Hambourg, Rostock, Stralsund, Wismar, Lunebourg, Stettin, Stargard, Anclam, Golnow, Greifswald, Colberg, Buxtehude, Cologne, Munster, Osnabruck, Sœst, Minden, Hervorden, Paderborn, Lemgo, Dortmund, Nimègue, Deventer, Zutphen, Zwoll, Grœningue, Vesel, Duisbourg, Rœrmund, Emmerick, Arnheim, Stavern, Campen, Bolsward, Harderwyk, Elbing, Warbourg, Venloo, Bielefeld, Unna, Ham, Lippe, Cœsfeld, Brunswick, Magdebourg, Hildesheim, Goslar, Gœttingue, Eimbeck, Northeim, Hanovre, Hameln, Dantzig, Thorn, Kœnigsberg, Culm.

Une matricule de l'année suivante, comparée au document précédent, introduit de plus que lui les noms des

Digitized by Google

villes de Demmin, Rugenwald, Stolpe, Quedlinbourg, Halle, Aschersleben, Helmstadt et Ueltzen, en omettant Nimègue, Deventer, Zutphen, Zwoll, Grœningue, Emmerick, Arnheim, Campen, Bolsward, Harderwyk, Elbing, Unna, Cœsfeld et Kœnigsberg, ce qui laisse à 52 le nombre des villes faisant, à la date indiquée, partie intégrante de la ligue Hanséatique.

Tous ces renseignements authentiques, chronologiquement disposés, accusent eux-mêmes, comme on voit, une décroissance progressive dans les éléments constitutifs de la Hanse, et cette décroissance officielle paraîtrait plus considérable encore si la confédération n'avait voulu imposer par le grand nombre aux princes avec qui elle traitait, ou raffermir certains de ses membres indécis eux-mêmes par le spectacle de la prétendue fidélité des autres, ou réserver, par bienveillance, tous les droits futurs, qui dans l'avenir pourraient s'attacher à la Ligue, à celles des villes que leur situation avait forcées soit à rompre définitivement avec la communauté, soit à ne lui plus faire que les sacrifices les plus insignifiants.

Bien qu'il existât encore, au commencement de cette dernière période, des membres effectifs et des membres médiats, ces nuances finirent par s'effacer, quand la plupart des membres effectifs eux-mêmes, trouvant désormais plus de charges que d'avantages dans la Ligue, s'en séparèrent pour chercher dans leur indépendance ou dans leur soumission à quelque protecteur puissant de plus grands succès commerciaux, rompant de la sorte le seul lien qui unissait à la confédération les villes subordonnées.

Enfin, une cause de l'incertitude et de la variation dans le nombre des alliés, tenait aux exclusions accidentelles qui pouvaient être prononcées contre des villes rebelles, et à la réintégration qui pouvait les suivre après un intervalle

Digitized by Google

plus ou moins long, sur la prière des excommuniés; mais ces demandes en grâce étaient en tout cas de beaucoup moins nombreuses que les retraites spontanées et persévérantes déterminées non-seulement par l'impuissance personnelle des associés, mais encore par la formation de la république des Provinces-Unies, par les luttes de la Russie et de la Suède à propos de la Pologne et de la Livonie, et par les progrès de la Suède, et notamment de son roi Gustave-Adolphe, en Prusse et au sein de l'Allemagne.

L'amoindrissement graduel de la Ligue provoqua à plusieurs reprises, dans le conciliabule de ses représentants, l'étrange et funèbre question de savoir si la confédération devait en définitive être maintenue, et qui en ferait désormais partie?

Enfin, après bien des discussions qui se placent à la fin du seizième et au commencement du dix-septième siècle, et qui s'inspirèrent légitimement du souvenir des vaillants ancêtres comme aussi des devoirs à remplir envers les futures générations, on aboutit aux résultats que nous avons déjà fait connaître à l'occasion des finances hanséatiques, et qui consistaient d'une part en ce que les chefs-lieux des cercles, et notamment les villes de Brunswick et de Cologne, qui présidaient aux circonscriptions les plus appauvries, furent chargés de décider leurs administrés les moins opulents à consentir une contribution annuelle des plus modiques, qui ne serait pas élevée pendant un laps de dix ni même un plus grand nombre d'années, et qui leur ferait partager tous les avantages dont jouissait l'association, sans leur donner cependant le droit de prendre part aux délibérations communes; d'autre part en ce que quatorze communes, à savoir, Lubeck, Dantzig, Brunswick, Cologne, Brême, Rostock, Wismar, Hambourg, Stralsund, Lunebourg, Stettin, Greifswald, Hildesheim et Magdebourg, se

Digitized by Google

soumirent à une contribution variable selon les circonstances, et devinrent ainsi, au commencement du dix-septième siècle, les véritables et uniques membres de la Ligue, aux assemblées de laquelle elles seules étaient désormais autorisées à paraître.

Mais l'union ne se maintint pas longtemps parmi ces dernières, et les règlements de comptes nous en ont montré plusieurs qui avaient cessé de remplir leurs engagements.

Dix villes seulement, sur les quatorze en question, prirent part à l'alliance qui, vers cette époque, fut conclue avec les Provinces-Unies, et six seulement d'entre elles, à savoir, Lubeck, Brême, Lunebourg, Magdebourg, Brunswick et Hambourg, se liguèrent plus étroitement ensemble pour porter du secours à la ville de Brunswick, menacée par son maître, et voilà quel fut désormais le sort de la Hanse, de fournir, en se décomposant, les éléments de ligues secondaires, lesquelles ne tardaient pas elles-mêmes à se dissoudre.

Tout ce que la Ligue principale ou les confédérations particulières purent faire durant la guerre de trente ans en faveur de leurs adhérents en danger, se réduisait à des conseils, et tout au plus à des interventions écrites ou orales auprès des oppresseurs, sans qu'elles pussent jamais procurer un secours véritablement efficace.

Il est vrai que, pour remédier autant que possible aux infirmités de la Ligue, le docteur Steinwich, qui était en ce temps syndic hanséatique, et qui constatait avec douleur les embarras inextricables résultant de l'absence de troupes permanentes, d'un fonds de réserve et d'une autorité stable pouvant suppléer par elle-même aux résolutions si lentes des assemblées générales de plus en plus délaissées, proposa, en 1620, l'installation d'un *consilium perpetuum militis et*

Digitized by Google

ærarii, sorte de commission militaire et de finances, qui eût peut-être été appelée à rendre d'excellents services, si cette lenteur, dont elle devait précisément pallier les effets funestes, et si tant d'autres vices inhérents à la Hanse ne se fussent opposés à sa formation.

La Ligue conserva un semblant d'existence jusque vers les années 1628 et 1629; mais quand alors le flot de la soldatesque vint s'étendre également sur la basse Allemagne et engloutir toutes les libertés urbaines, cette vie, déjà si factice, s'éteignit complétement, les villes eurent assez à faire de pourvoir chacune à son propre salut, les diètes générales furent interrompues, et les cités de Lubeck, Brême et Hambourg reçurent le mandat de veiller, au nom de tous, sur les intérêts hanséatiques, pour autant que de semblables intérêts pourraient encore désormais se trouver en jeu.

Ces trois communes, qui en 1630 et 1641 fusionnèrent plus intimement leurs intérêts par des pactes d'alliance, et qui érigèrent comme une Hanse nouvelle sur les ruines de l'ancienne, s'appliquèrent avec un succès médiocre, contrarié encore par les divisions qui éclatèrent même entre elles, à arracher le plus de débris possible au naufrage de la Ligue, dont elles conservèrent même un peu ambitieusement le nom, en attendant qu'avec le rétablissement de la paix elles pussent la rétablir elle-même sur ses bases antiques.

Car ce fol et téméraire espoir, assez familier d'ailleurs aux incurables, ne les quitta pas jusqu'au moment où cette paix si ardemment désirée, et qui inaugura un état de choses si incompatible avec leurs tendances commerciales, leur en démontra la vanité d'une façon certaine.

Depuis la conclusion du traité de Westphalie, des tentatives, demeurées complétement infructueuses, furent faites

Digitized by Google

en 1651, 1662 et 1668 pour organiser au moins un congrès; et ce n'est qu'en 1669 que la réunion se trouva assez nombreuse pour pouvoir être qualifiée de diète hanséatique; mais ce fut la dernière. On y vit figurer par leurs propres représentants les cités de Lubeck, Brême, Hambourg, Brunswick, Dantzig et Cologne; les villes de Minden, Rostock, Osnabruck avaient chargé les députés lubeckois de leurs intérêts; d'autres villes, telles que Wismar, Stralsund et Dortmund, firent motiver leur absence par leur asservissement, et firent connaître qu'elles ne sauraient plus participer aux dépenses que pour la moitié de leur ancienne contribution, ni concourir à l'œuvre commune qu'en ce qui concernerait le commerce.

Les discussions ne manquèrent pas d'animation, mais elles n'aboutirent à aucun résultat sérieux, parce qu'elles étaient soulevées par des vues trop différentes; on tomba, il est vrai, d'accord qu'on s'en tiendrait au pacte fédéral de 1604, qui fut même renouvelé; mais comme c'était là une alliance assez relâchée, diverses villes, telles que Brême et Hambourg proposèrent de la resserrer par les principes qui avaient servi de fondement à l'alliance plus intime de 1641, et d'inviter aussi les villes impériales de la haute Allemagne à en faire partie; mais trop d'intimité, c'est-à-dire trop d'obligations réciproques ne semblèrent pas convenir au grand nombre, où figurait même à présent Lubeck; et quant aux négociations qui furent entamées par l'intermédiaire de Hambourg avec les villes du midi, parmi lesquelles Strasbourg, Francfort-sur-Mein et Nuremberg semblaient animés des meilleures dispositions, elles vinrent forcément échouer contre l'issue de cette diète, durant laquelle la ville de Lubeck fit également de vains efforts pour faire admettre ses titres de créance contre la Ligue, mais réussit cependant à faire conférer la dignité du syndicat hanséatique au

Digitized by Google

docteur Brauer, un des membres de sa propre régence.

Dignité bien éphémère! véritable sinécure! car la vieille Ligue, depuis longtemps à l'agonie, ne devait pas sortir vivante de ce congrès; au bout de dix-huit séances, il se produisit en effet sur tous les points des dissentiments tels, que la ville de Lubeck pensa qu'il n'y avait pas lieu de rédiger un recez; et si l'opinion contraire prévalut comme plus conforme aux anciennes habitudes, l'acte qui fut dressé ne constata cependant qu'un fait, c'est que l'assemblée n'avait pu s'entendre sur rien.

Ce fut là l'acte final, l'acte de décès de la Ligue.

Notre travail, qui n'est pas une œuvre d'outre-tombe, s'arrête donc ici, et nous ne pouvons mieux le terminer que par les paroles de Sartorius, l'historien intrépide et profond à la mémoire illustre duquel nous sommes heureux de payer un hommage public de reconnaissance pour les services que son ouvrage nous a rendus dans la tâche laborieuse que nous avions entreprise.

« Les éléments constitutifs de la Ligue, dit-il, s'étaient réunis dans le silence, et c'est aussi sans bruit qu'elle se décomposa. Personne ne pouvait s'étonner de cette fin, qui depuis longtemps devait être dans les prévisions de tout homme intelligent.

« De même que l'ami, voyant son ami se débattre vainement contre les étreintes de la mort, lui souhaite une douce et prompte délivrance, de même tous ceux qui portaient de l'intérêt à la Ligue et prenaient souci de son honneur, devaient souhaiter pour elle une issue semblable.

« Tout secours était devenu inutile, car une impuissance générale pesait d'un poids de plomb sur l'ensemble. »

Digitized by Google

ÉPILOGUE

Moins pressée que la justice humaine, l'histoire, qui est comme la justice de Dieu, attend, pour juger l'individu, que son heure suprême ait sonné, que sa vie se présente à elle avec le cortége complet des actes qu'elle a accomplis, des épreuves qu'elle a traversées, des tendances qui l'ont animée, en la sanctifiant ou en la souillant.

Avec cette précaution même, l'historien honnête homme est encore sujet à mille méprises, que la Providence seule relève !

En effet, que d'existences brisées dans leur carrière, que de caractères défigurés par les événements, que de vertus cachées, que de crimes commis dans l'ombre, que de masques de fer ! Mais sans cette précaution, les erreurs s'entassent et l'histoire descend de son trône immobile, pour entrer dans l'arène mouvante du journalisme, où les nouvelles du lendemain viennent si souvent démentir celles de la veille !

Les peuples et les associations, qui sont des agglomérations d'individus, méritent bien les mêmes égards que ceux-ci, exigent même plus de réserve et de prudence, à cause de la multiplicité des forces et des rapports en jeu, et semblent prendre plaisir à déjouer les prévisions des prophètes qui s'emparent de leurs destinées ! C'est qu'il est plus facile de faire de la statistique, de procéder au dénombrement des citoyens dans un pays, ou d'en mesurer

Digitized by Google

l'étendue géographique, que d'en prévoir et d'en dévoiler le mystérieux avenir.

Qui se serait attendu, à ce que du fond de la mer la plus reculée d'Europe, l'association des villes vendes, devenue la ligue Hanséatique, étendrait un jour sa domination sur le Nord tout entier, tant il est vrai que les germes de future grandeur, qui sommeillent dans des personnalités ou nationalités infimes, restent invisibles aux yeux de l'observateur, jusqu'au moment où ils se développent sous la main de Dieu et l'incubation des événements.

Mais, après avoir brillé d'un vif éclat pendant quelques siècles, cette confédération justifia les judicieuses paroles inspirées à Montesquieu par la chute de Carthage : « Les puissances établies par le commerce peuvent subsister longtemps dans leur médiocrité ; mais leur grandeur est de peu de durée. Elles s'élèvent peu à peu, et sans que personne s'en aperçoive, car elles ne font aucun acte particulier qui fasse du bruit et signale leur puissance ; mais lorsque la chose est venue au point qu'on ne peut plus s'empêcher de la voir, chacun cherche à priver cette nation d'un avantage qu'elle n'a pris, pour ainsi dire, que par surprise. »

La Ligue subit donc la destinée commune, en laissant toutefois un grand nom et de grands souvenirs, et après avoir exercé sur la marche générale du commerce européen une influence décisive, dont nous pouvons à présent, grâce à la distance qui nous sépare des Hanséates, et dont nous voulons aussi, pour donner également sur ce point satisfaction à notre programme, résumer ici les caractères généraux déjà indiqués, quoique sans liaison, dans le cours de ce travail.

Cependant, de même que l'homme de l'art ou le proche parent, méditant au chevet d'un trépassé, ne cessent de songer aux moyens qui eussent pu lui sauver la vie, de

même aussi nous pouvons au préalable nous demander si la Ligue était irrévocablement vouée à la mort, et si, les circonstances aidant, elle n'eût pu longtemps encore s'y soustraire? Or, si l'on se rappelle l'alliance qui au commencement du dix-septième siècle la rapprocha momentanément des Provinces-Unies, on peut déplorer que cette intimité, dissoute par l'égoïsme, ne se soit prolongée davantage; car il y avait en elle pour la Ligue un élément de régénération, et sans compter qu'elle eût pu peut-être lui épargner les désastres de la guerre de trente ans, elle l'eût associée aussi aux gigantesques entreprises des Hollandais dans les continents récemment découverts, elle l'eût arrachée au vieux monde et à une routine usée, elle l'eût rajeunie, vivifiée, et rendue propre à une existence nouvelle.

Une autre alliance, celle de la Ligue avec les villes libres de l'empire germanique, eût pu aussi ajourner l'orage, ajourner la déroute, consolider l'œuvre et même la perpétuer, en y intéressant la partie vitale d'une grande nation; malheureusement les négociations entreprises à ce sujet furent tardives, et l'issue lamentable de la diète hanséatique de 1669 enleva tout espoir de les voir jamais aboutir; car n'y ayant plus de Hanse, il ne pouvait plus être question de lui trouver des associés.

La fortune chancelante de la Ligue eût pu être raffermie aussi par les empereurs, si leur protection n'avait pas paru trop dangereuse, si leur autorité n'avait pas été crainte à l'égal de la tyrannie, s'ils avaient mieux reconnu l'importance de cette confédération, et avaient eu la force, le patriotisme et les sympathies nécessaires pour la conduire à ses grandes destinées.

Quel cœur véritablement allemand n'aura pas répondu par un soupir au cri de regret jeté autrefois par Justin Möser et répercuté jusque dans l'enceinte des conférences

Digitized by Google

ministérielles ouvertes en 1850 dans la ville de Dresde : « Que si, dans les moments critiques, l'empire d'Allemagne était venu au secours de la Hanse, pour la soutenir et la conserver, ce ne serait pas lord Clive, mais bien un général allemand qui commanderait sur les rives du Gange ! »

Mais enfin, toutes ces interventions, tous ces secours étrangers n'eussent-ils pas été même superflus si la Ligue, consciente de ses propres forces, eût su les organiser, les réunir en un faisceau, bannir de son sein la discorde et la jalousie qui divisent et affaiblissent, introduire une plus grande bonne foi dans ses transactions, tempérer la dureté de son régime et modifier selon les temps son système mercantile ?

Cependant ce sont là autant de vœux et de regrets stériles qui ne peuvent faire revivre la Hanse ni soustraire ses contemplateurs à la nécessité d'en prononcer l'oraison funèbre, d'examiner brièvement les traces qu'elle a laissées de son passage, et si la somme du bien qu'elle a pu faire, l'emportant sur la somme du mal, lui mérite l'honneur d'être arrachée à l'oubli, plus humiliant que le trépas.

Or, pour bien apprécier l'action exercée par la ligue Hanséatique sur le commerce européen en général, il suffit de rapprocher les époques extrêmes de son existence et de comparer l'Europe de ses débuts avec l'Europe de son déclin. La Ligue fit son apparition dans l'histoire à une époque de barbarie, de violence, de fanatisme religieux, d'esclavage civil et politique, de ténèbres profondes, desquelles les mots de liberté, science économique, industrie, ne semblaient pas encore vouloir se dégager de sitôt. La mer et la terre regorgeaient de spoliateurs ; les étrangers, que les peuples civilisés et industrieux de tous les temps ont accueillis avec joie, étaient mis hors la loi et abreuvés de déboires ; de droit et de justice, pas une notion ; d'arts, de science, de

Digitized by Google

navigation, de manufactures, à peine un vestige ; le bruit des armes dominait tout, et les boucliers des hommes de guerre semblaient devoir intercepter la civilisation non moins que les traits ennemis. Aux Hanséates et aux Italiens était réservé l'honneur de dissiper toutes ces ténèbres dans leur sphère d'action respective et de hâter des progrès qui ont changé la face de notre hémisphère, sans faire jouer d'autre ressort que leur activité commerciale. C'est que le commerce à lui seul opère comme par enchantement de véritables miracles; il met en contact des civilisations extrêmes et les éclaire les unes par les autres; il élargit les idées et les connaissances; il rapproche des nations que la politique sépare, travaille à l'œuvre de la paix universelle pour ne laisser subsister qu'une guerre à mort contre les ennemis de tout le genre hnmain, modifie les sentiments à l'égard des étrangers, abolit des usages iniques, tels que le droit d'aubaine ou le droit de naufrage, creuse des canaux, crée les grandes routes, améliore l'art nautique et toutes les voies de communication, abaisse ainsi le prix des marchandises plus facilement transportables et fait rentrer en même temps dans l'ombre les malfaiteurs que le grand jour et que la surveillance épouvantent; met en jeu toutes les forces vives des nations, y pousse les habitants, par les débouchés qu'il leur offre, au développement de leurs aptitudes et de toutes les industries les mieux appropriées à leur génie ou à leurs richesses naturelles; les porte aussi à la culture des arts et des sciences, si intimement liés par leurs applications à l'ordre matériel; leur rend en aisance ce qu'elles dépensent en activité et les conduit par le bien-être à la liberté, à l'indépendance, à toutes les conquêtes de la civilisation.

Si donc, en prenant l'initiative des entreprises commerciales, les Hanséates ont répandu tous ces trésors sur une

Digitized by Google

grande partie de l'ancien continent, peut-on, sans injustice, leur refuser les hommages dus aux bienfaiteurs du genre humain? peut-on marchander la reconnaissance à ceux qui ont rapproché politiquement et commercialement les deux extrémités de l'Europe; qui ont concouru à la constitution de la famille européenne, dans laquelle ils ont puissamment aidé à faire entrer cet immense empire de Russie; qui ont rendu aux relations du commerce la sécurité qui leur est indispensable, en dispersant, au prix d'efforts soutenus et des plus grands sacrifices, les écumeurs de mer et les malfaiteurs de la terre ferme; qui semèrent partout sur leur passage leurs doctrines républicaines, instigatrices et protectrices de tous les efforts humains; qui, tout en voulant se réserver le monopole du commerce, imprimèrent en tout lieu le plus puissant élan à l'agriculture et à toutes les transformations de la matière première; qui ont fait tomber la plupart des barrières établies en haine des étrangers et fait cesser les abus dont ces derniers étaient victimes; qui ont fourni des modèles de législation commerciale et maritime à toutes les nations modernes, y compris la France; qui ont entouré le droit des neutres du respect qui lui est dû; qui n'ont cessé de revendiquer, au moins à leur profit, la plus grande liberté commerciale; qui, par l'organe de leur hôte temporaire, Grotius, ont proclamé la liberté des mers; qui ont créé le système des pêcheries modernes du hareng et de la baleine, réalisé des progrès dans l'art de la navigation et donné au monde des savants, tels que Nicolas Copernic l'astronome, Philippe Cluvier le géographe, et Othon de Guéricke le physicien; qui, par le mouvement et l'animation qu'ils provoquèrent, ne peuvent être même considérés comme étrangers à la découverte des nouveaux continents, amenée par l'initiative du Portugal, où ils avaient fondé un établissement florissant, et qui enfin, si l'on veut être équitable à

Digitized by Google

leur égard, doivent être mis au nombre des fondateurs de la société et de la prospérité contemporaines?

Telle étant la mission providentielle qu'ils ont remplie en Europe, prise en masse, voyons s'ils n'ont pas droit, dans la même mesure, à la gratitude particulière des diverses nations qu'ils avaient choisies pour théâtre de leur prodigieuse activité.

Ne les ont-ils pas arrachées à l'ignorance de leurs propres forces? la Ligue n'a-t-elle pas fait leur éducation commerciale? l'initiation n'a-t-elle pas été complète au point de faire congédier le maître par ses élèves? l'Angleterre, qui ne fournissait à l'exportation originaire que de la laine brute, ne s'est-elle pas, sous l'influence hanséatique, couverte de manufactures, dont les étoffes ont pu, par leur finesse et la modération des prix, concourir bientôt avec les produits similaires des Pays-Bas? les marchands aventuriers n'ont-ils pas été au commerce de l'Angleterre ce que les manufactures ont été à son industrie? ne sont-ce pas les Hanséates qui, les premiers, ont révélé à cette île ses moyens et sa puissance? et la Russie a-t-elle eu à se plaindre de leur intervention? ne leur doit-elle pas ses premiers progrès dans la voie de la civilisation, et ne l'ont-ils pas, les premiers, mêlée au mouvement européen, l'intéressant ainsi à un ordre de choses auquel elle semblait tout d'abord devoir être hostile? n'ont-ils pas jeté de l'éclat sur la Scanie, sur les Pays-Bas, répandu la vie à profusion, soufflé partout l'esprit démocratique et commercial, enrichi, en s'enrichissant eux-mêmes, tous les peuples qu'ils visitaient?

Si ces résultats, qui ne peuvent être niés, appellent les bénédictions sur leurs auteurs, le moyen employé pour les obtenir, et qui n'était autre que le monopole, encourra-t-il une réprobation légitime? Poser la question dans ces termes, c'est presque la résoudre. Les monopoles haïssables

Digitized by Google

sont ceux qui lèsent des intérêts, qui foulent aux pieds des droits et non pas ceux qui rendent des services à tout le monde.

Jamais la fin ne justifia mieux les moyens. Qu'on se reporte aux débuts de la Ligue! Les nations étrangères constamment en guerre, quand elles étaient rapprochées les unes des autres, songeaient peu à s'approvisionner réciproquement, et quand la distance qui les séparait était considérable ou occupée par la mer, leurs relations étaient presque impossibles, et c'est tout au plus si, à des points un peu éloignés, elles soupçonnaient leur existence respective. Les Hanséates furent donc d'une utilité incontestable, en ce que seuls ils fournissaient des débouchés aux peuples, et seuls ils satisfaisaient à leurs besoins. Le monopole dont ils usaient était bien plus l'expression naturelle de la situation que le résultat d'une victoire sanglante, laissant sur le carreau bien des morts et bien des blessés.

Et d'ailleurs, veut-on dans cette question le témoignage des prétendus opprimés eux-mêmes? Quand les Hanséates croyaient avoir à se plaindre des peuples parmi lesquels ils étaient établis, et n'obtenaient pas le redressement de leurs griefs, que faisaient-ils? Ils renonçaient volontairement à ce monopole, qu'on serait peut-être tenté de leur imputer à crime. Et les peuples affranchis de leur prétendu joug, quelle attitude prenaient-ils? Mécontents, désolés de leur délaissement, ils suppliaient ces despotes commerciaux de déposer leur rancune, et de renouer avec eux la chaîne du passé. Il faut donc bien reconnaître que le monopole de la Hanse fut utile et inoffensif; mais nous disons de plus qu'il fut indispensable. Et en effet, pour ne parler toujours que des premiers temps, caractérisés, comme on sait bien, par la brutalité et l'intolérance vis-à-vis des pérégrins, peut-on raisonnablement admettre que ceux-ci, en butte à toutes les persécutions, aient pu fonder sur la terre étrangère

Digitized by Google

quelque chose de durable, quelque chose d'efficace, sans des institutions aussi fortes que les comptoirs, sans des priviléges aussi exorbitants que le monopole? N'est-il pas évident qu'il fallait se décider, ou à tout perdre, ou à tout absorber? Au milieu des crises politiques, la dictature devient quelquefois le seul moyen de salut. Le monopole, c'est la dictature commerciale dans des temps de troubles commerciaux. Et de même qu'un régime absolu, oppressif, a précédé chez la plupart des peuples l'ère de la liberté, de même aussi le monopole industriel et commercial semble, dans la majeure partie des cas, avoir servi de berceau à la liberté du commerce et de l'industrie.

Nous consentons à ce qu'on reproche à la ligue Hanséatique, non pas d'avoir fondé des monopoles, mais de les avoir maintenus trop longtemps, de ne pas s'être prêtée de bonne grâce à la modification de son système mercantile, alors cependant que l'heure de la transformation fut venue, de ne pas être entrée résolûment dans la nouvelle voie, de n'avoir pas cherché à combattre ses rivaux avec des armes loyales, de n'avoir voulu jamais leur opposer que des priviléges, au lieu qu'elle eût dû s'efforcer de les vaincre sur le terrain de la concurrence libre, à force d'habileté, d'honnêteté, en puisant aux sources les plus avantageuses, en tirant parti de ses capitaux, en perfectionnant les moyens de transport, en s'attachant, en résumé, à gagner les producteurs et les consommateurs.

Oui, voilà des reproches auxquels nous nous associons volontiers, ou plutôt dont nous prenons nous-même l'initiative; mais il ne faut pas perdre de vue en même temps que, dès que le monopole des Hanséates fut devenu vexatoire et inutile à la prospérité des nations, celles-ci y mirent bon ordre d'elles-mêmes, et que la Ligue fut la première et la seule à porter la peine de son obstination.

Digitized by Google

Si nous considérons maintenant l'action exercée par la Hanse sur ses membres eux-mêmes, nous arrivons à reconnaître que cette influence au moins a été complétement bienfaisante et salutaire et se trouve à l'abri de toutes les attaques. Tant que la confédération fut debout, les villes alliées ne firent qu'étendre leur liberté et leur indépendance politiques, que recueillir les fruits des monopoles et priviléges obtenus à l'extérieur, que développer à côté de leur activité mercantile cette activité industrielle si bien nourrie par la prospérité du commerce, et c'est à l'aide précisément d'institutions et de maximes communes qu'elles parvinrent à jouer dans le monde ce rôle merveilleux qui valut aux autres le progrès et à elles-mêmes la fortune et une gloire immortelle; puis, quand la confédération eut cessé de fonctionner, ses œuvres lui survécurent même en partie; et si on put enlever aux Hanséates leurs prérogatives exorbitantes, on ne put ni leur ravir les avantages découlant de relations immémoriales et de capitaux accumulés, ni empêcher que des villes, telles que Hambourg, Brême ou Dantzig, continuassent à porter dignement jusque dans les derniers temps le nom d'anciens membres de la ligue Hanséatique.

N'est-ce pas d'ailleurs d'anciens membres de cette Ligue, n'est-ce pas des villes hollandaises, qui, grâce à l'importance par elles acquise durant leur alliance avec l'association, se trouvèrent à même de supplanter cette dernière, de recueillir son héritage, d'exercer à leur tour sur les mers cette puissance dominante, qui ne leur échappa, à vrai dire, qu'au moment où Guillaume III, stadhouder de Hollande, s'empara également des rênes du gouvernement britannique.

Comment enfin mieux caractériser l'influence posthume de la Ligue, qu'en rappelant la place importante qui est faite depuis longtemps dans les conseils de l'empire germa-

Digitized by Google

nique aux débris commémoratifs de la Ligue et qu'en signalant l'usage, à jamais significatif, qui, en Allemagne, confond la dénomination de *villes hanséatiques* avec celle de *villes libres?*

Resterait à discuter ou plutôt à constater l'importance de la Ligue pour la patrie allemande elle-même : aux temps de son existence, elle servit de digue à l'Empire contre les envahissements du Nord et de levier au développement de toutes les ressources nationales; quand elle tomba, l'Allemagne reçut le contre-coup douloureux de sa chute et marcha elle-même, au point de vue mercantile, vers son déclin et sa déconsidération; depuis cette époque, et quoique disparue, la Ligue a toujours servi d'exemple ou de stimulant à toutes les entreprises collectives tentées ou réalisées de l'autre côté du Rhin dans la sphère commerciale; mais, dans tous les temps, elle a été l'orgueil et a fait l'illustration de ce vaste territoire dont la régénération matérielle et politique ne se fera jamais sans le concours le plus actif des anciennes villes de la Hanse teutonique.

Nous croyons en avoir assez dit pour faire connaître au moins succinctement les titres de la confédération à l'estime de l'histoire, et nous ne doutons pas que de quelques éléments qu'on voulût composer un aréopage, chargé de faire du mouvement hanséatique une appréciation équitable, la sentence rendue ne proclame ce résultat édifiant, également ambitionné par l'auteur, « qu'il a bien mérité de ses juges. »

FIN.

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE VII

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PÉRIODE. — De l'origine de la ligue Hanséatique jusqu'à la paix conclue par elle avec Waldemar III, roi de Danemark, en 1370 49

CHAP. I. — Origine et formation de la ligue Hanséatique durant cette première période 49

II. — Démêlés et guerres de la Hanse durant la première période. 65

III. — Introduction à l'histoire du commerce de la Hanse avec les pays étrangers en général, et en particulier avec le nord-est de l'Europe durant cette première période 75

IV. — Histoire du commerce hanséatique avec les pays occidentaux durant la première période 94

DEUXIÈME PÉRIODE, embrassant l'histoire de la ligue Hanséatique depuis 1370 jusqu'à 1495, où la paix publique fut décrétée en Allemagne par l'empereur Maximilien Ier. — Introduction 127

CHAP. I. — Domination des Hanséates en Norvége et dans la Baltique. 138

II. — Histoire du commerce des Hanséates avec la Norvége et description de leur comptoir de Bergen 155

III. — Histoire du commerce des Hanséates avec le Danemark, la Suède et la Russie 182

IV. — Histoire du commerce des Hanséates avec les Pays-Bas, la France, l'Espagne et le Portugal 203

V. — Histoire commerciale des Hanséates avec l'Angleterre et l'Écosse 230

VI. — Institutions commerciales des Hanséates, et influence de la Ligue sur la production et le commerce de l'Allemagne .. 246

VII. — Constitution de la Ligue 287

TROISIÈME ET DERNIÈRE PÉRIODE, embrassant l'histoire commerciale de la Ligue depuis la paix publique d'Allemagne jusqu'après la guerre de Trente ans 327

CHAP. I. — Causes générales de la décadence de la Ligue 327

II. — Les Hanséates en Danemark et en Norvége 346

III. — Les Hanséates en Suède et en Russie 375

IV. — Relations continentales et maritimes de la ville de Dantzig avec la Pologne et les contrées qui l'avoisinent 402

V. — Les Hanséates dans les Pays-Bas 414

VI. — Les Hanséates en Angleterre 432

VII. — Les Hanséates en France, dans le Portugal, en Espagne et en Italie 469

VIII. — Liberté des mers, moyens destinés à favoriser les relations et le crédit et à retenir la domination commerciale, qui cependant échappe aux Hanséates 490

IX. — Constitution et dissolution de la Ligue 501

ÉPILOGUE 525

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Paris. — Imp. P.-A. Bourdier et Cᵉ, rue Mazarine, 30.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLES PUBLICATIONS DE LA LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

LES TRAITÉS DE COMMERCE, texte historique et pratique de tous les traités en vigueur, *notamment des traités conclus avec l'Angleterre, la Belgique, le Zollverein et l'Italie*, avec une introduction économique et des renseignements sur les monnaies, les mesures, les douanes, les usages, et un catalogue alphabétique des principaux articles tarifés dans les divers pays du monde, par M. Paul Boiteau. 1 vol. in-8. Prix. 7 50

LES FINANCES DU ROYAUME D'ITALIE, par MM. Plebano et G.-A. Musso. 1 vol. in-8. Prix. 7 »

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DES OPÉRATIONS DE BANQUE, par M. Courcelle-Seneuil. 1 fort vol. in-8, 4e édition. Prix. 7 50

SYSTÈME FINANCIER DE LA FRANCE, par M. le marquis d'Audiffret, sénateur, membre de l'Institut. 5 vol. gr. in-8. Prix. 37 50

PRINCIPES D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par Mac Culloch, traduction de Auguste Planche. 2 vol. in-8. Prix. 12 »

LE DROIT DES GENS, ou *Principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains*, par Vattel. Nouvelle édition, augmentée des *Notes de Pinheiro-Ferreira* et *de Chambrier d'Oleires*, du *Discours sur l'étude du droit de la nature et des gens*, par sir James Mackintosh, complétée par l'*Exposition des doctrines des publicistes contemporains*, *mise au courant des progrès du droit civil moderne*, par M. Pradier-Fodéré, et suivie d'une *Table analytique des matières*. 3 beaux vol. in-8. Prix. 25 »

— Le même ouvrage en 3 volumes gr. in-18 jésus. Prix. 15 »

DES RAPPORTS DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE AVEC LA MORALE ET LE DROIT, par M. Minghetti, président du conseil, ministre des finances de l'Italie; traduit en français par M. Saint-Germain-Leduc, et précédé d'une introduction par M. Hippolyte Passy, membre de l'Institut. 1 fort volume in-8. Prix. 7 50

— Le même en un volume gr. in-18. Prix. 4 50

MANUEL POPULAIRE DE MORALE ET D'ÉCONOMIE POLITIQUE, par M. Rapet, inspecteur général des écoles primaires. 2e édition entièrement refondue. 1 beau vol. grand in-8. Prix. 3 50

(*Ouvrage auquel l'Académie française a accordé le prix extraordinaire de* 10,000 *fr.*)

TRAVAIL ET LIBERTÉ. *Études critiques d'économie sociale*, par M. Th. Mannequin. 2 vol. in-8. Prix. 15 »

TRAITÉ DES IMPOTS *considérés sous le rapport historique, économique et politique tant en France qu'à l'étranger*, par M. de Parieu, membre de l'Institut, vice-président du Conseil d'État. 4 vol. in-8. — Les tomes I, II et III sont en vente. Prix. 19 50

Le tome IVe est sous presse.

ŒUVRES CHOISIES DE BASTIAT, comprenant les *Sophismes*, les *Petits pamphlets* et les *Harmonies*. 3 vol. grand in-18. Prix. 10 50

LA MONNAIE DE BANQUE, L'ESPÈCE ET LE PORTEFEUILLE, par M. Paul Coq, avec une notice sur M. Patterson, fondateur de la banque de Londres, et une introduction sur le gouvernement de la Banque de France de 1857 à 1863. 1 vol. grand in-18. Prix. 3 50

PARIS. — IMP. P.-A. BOURDIER ET Ce, RUE MAZARINE, 30.

LIBRARY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

THIS BOOK IS DUE BEFORE CLOSING TIME
ON LAST DATE STAMPED BELOW

LIBRARY USE OCT 31 1970

REC'D LD OCT 31 70 -11AM 22

LD 62A-30m-2,'69
(J6534s10)9412A—A-32

General Library
University of California
Berkeley

DEC 19 1955 LU

LD 21-100m-12,'43(8796s)

YC 90989

84765
HF455
W8

Digitized by Google